This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138382 6

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A ARRAS ET TOURNAI

EN 1880

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR

1881

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A ARRAS

EN 1880

Comité permanent.

MM. PALUSTRE, *président.*
DE BEAUREPAIRE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire.*
DE LAURIÈRE.
DE FONTETTE.
GAUGAIN.
JULIEN TRAVERS.
Comte DU MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
DE BRÉCOURT.
BOUET.
DE FORMIGNY DE LA LONDE.
LE FÉRON DE LONGCAMP.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte DE MARSY, à Compiègne.
2. M. X.
3. M. X.
4. M. X.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Oise.

Inspecteur: M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

3e division

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Loire.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariége.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes. Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. ED. CLERC, président honoraire à la Cour d'appel de Besançon.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le comte DE MELLET, au château de Chaltrait, près d'Épernay.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental.*

(Les noms des Membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

Ain.

Inspecteur : M.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* DEHON (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.

DERSU, juge honoraire, à Laon.

FLEURY (Ed.), à Vorges, près Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 48 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M.

Bailleau (Jh.), médecin à Pierrefitte-sur-Loire.
Bouchard, avocat, à Moulins.
* Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.
* Dadole (E.), architecte, à Moulins.
Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr *de*), évêque de Moulins.
* Esmonot, architecte du département, à Moulins.
Estoile (le comte de l'), à Moulins.
La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
Meilleurat des Prureaux (Louis), à Moulins.
* Mélin (l'abbé), à Moulins.
Mignot (D.-M.), à Chantelle.
* Queyroi, directeur du musée à Moulins.
Salvert-Bellenaves (Mis de), à Bellenaves.
* Saulnier (Maurice), à Moulins.
Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. Eysseric.

Berluc-Perussis (de), à Porchères, près Forcalquier.
Carbonnel (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
Chais (Maurice), à Riez.
* Eysseric, ancien magistrat, à Sisteron.
Hodoul (l'abbé), curé d'Oraison, près Forcalquier.
Isnard, archiviste, à Digne.
Lutton (Gustave), architecte départemental, à Digne.
* Maurel (Victrice-Pierre), à Sisteron.
Pardigon (Emile), employé des ponts et chaussées, à Sisteron.
Reynaud, instituteur, à Bayons.
* Ripert-Monclar (le marquis de), château d'Allemagne, près Riez.
Tardieu (Gustave), pharmacien de 1re classe, à Sisteron.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Allard (l'abbé), curé du Pouët.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aûmônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun.

Baussy (Émile), notaire, à Nourettes-de-Vence.
Blanc (Edmond), à Vice.

Brun, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.

* Cavallier (Jean-François), avenue de la Gare, à Grasse.

Chambrun de Rosemont (de), place du Vœu, 2, à Nice.

Gazan, colonel d'artillerie, à Antibes.

Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.

Randon (Ph.) architecte, à Nice.

Rastoin-Brémond (Mme), 8, rue des Ponchettes, à Nice.

Sénequier, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. Ollier de Marichard.

Barrot (Odilon), au château de Sépionet, près les Vans.

* Canson (Étienne de), à Vidalon-lès-Annonay.

Hébrard (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* Marichard (Jules Ollier de), à Vallon.

Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lès-Annonay.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty, architecte,

* Couty, architecte, à Sedan.

Ariège.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.

Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame de Camou, à Camou, par Mirepoix.

Aube.

Inspecteur : M.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice de Saint-Nicolas, à Troyes.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

Gréau (Julien), à Troyes.

Hervey, docteur-médecin, id.

Royer (J.), architecte aux Riceys, arr. de Bar-sur-Seine.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien député, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès.

* Berthot (Stéphane), professeur,

rue Barbacane, à Carcassonne.

* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.

* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.

* Lafont, architecte à Narbonne.

Lezat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

Mir (Achille), à Carcassonne.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.

Azémar (l'abbé), curé de Valady.

Bonlouis, professeur de sciences au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez.

Massabuau (l'abbé), curé de Gailhac-d'Aveyron.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Belford (Territoire de).

Inspecteur :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. Gautier-Descottes.

Barthélemy (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.

Berriat, sculpteur, à Aix.

Blancard, archiviste du département à Marseille.

Bizalion (Honoré), à Arles.

Camman, notaire, à Tarascon.

* Clair (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.

Clappier (Félix), ancien procureur général, à Aix.

Engelhardt (docteur Émile), cours Pierre-Puget, 18, à Marseille.

Fassin (Émile), procureur de la République, à Tarascon.

* Gautier-Descottes, notaire, à Arles.

Gautier-Descottes (Marc), à Arles.

Guillibert (l'abbé), chanoine, supérieur de l'école libre, à Aix.

* Huart, conservateur du musée à Arles.

Kothen, 45, rue Saint-Basile, à Marseille.

* Lieutaud, bibliothèque de la ville, à Marseille.

Maire (Albert), bibliothécaire de la faculté des sciences, à Marseille.

* Mistral Bernard, conseiller général, à Saint-Remy.

Monges (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.

Morel (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy, près Marseille.

Marin de Carranrais (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

Meyer (Georges), mécanicien,

attaché au bassin de radoub, à Marseille.

NODET (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.

PENON, directeur du musée Borély, à Marseille.

POUGNET (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.

REYBAUD-TRENQUIER, rue des Prêtres, à Arles.

ROLLAND (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SAPORTA (le marquis de), à Aix.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste rue Cannebière, 14, à Marseille.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. BOUET.

AUVRAY, architecte de la ville, à Caen.

BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.

* BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* BEAUREPAIRE (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

* BOUET, id.

BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (Mme de), à Caen.

CHATEL (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

CORNULIER (le marquis de), à Fontaine-Henry.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.

DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur Seulles.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DOUCET, banquier, à Bayeux.

DUBOURG, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

DU MANOIR (Thibault), à Juaye.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

FARCY (Paul de), à Bayeux.

FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* FLANDIN, membre du conseil général, au château de Bat-

teville, près Pont-l'Évêque.

FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* GAUGAIN, rue Singer, 18, à Caen.

* GÉRARD (le baron Henri), à Barbeville, par Bayeux.

GUÉRET (A.), avocat, à Vire.

GUERNIER, peintre, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.

* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* HETTIER, conseiller général, à Caen,

* HETTIER (Charles), rue Guilbert, à Caen.

HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

* LE FERON DE LONGCAMP, docteur en droit, à Caen.

* LEFFROY, propriétaire, à Caen.

LE GOUIX (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

LE GRIX (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

LÉTOT, propriétaire, à Caen.

* LIDEHARD, propriétaire, à Caen.

* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce), à Vierville.

MESNIL-DURAND (le baron de), au château de Balthazard, par Livarot.

MOREL (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Lisieux.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louviers.

PICOT (l'abbé), supérieur des missionnaires de la Délivrande, près Caen.

RAMPAN (Léonard de), à Ecrammeville.

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT DU PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

SAINT-JEAN, membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-REMY (de), à Caen.

SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Eclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.

* Tissot, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.

* *Travers*, ancien professeur à la faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

Travers (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.

Vigan (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

Voisin (l'abbé), curé de Canchy.

Cantal.

Inspecteur : M. Aubépin.

Altier (Antoine), à Aurillac.

Aubépin, archiviste, rue de la Gare, à Aurillac.

Barbier de la Serre, inspecteur des forêts, à Aurillac.

Berthuy, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain.

Bouchut, receveur des contributions indirectes, à Mauriac.

* Chalvet de Rochemonteix (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

Delgros, maire de Gourdiéges, par Pierrefonds.

Delord, professeur d'enseignement spécial, au collége de Saint-Flour.

Gibert (Gaétan), étudiant en droit, à Saint-Flour.

Réol, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.

Rivalier, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Flour.

Robert, juge au tribunal civil de Murat.

Rodier, conseiller municipal de Coren, à la Faye.

* Rouchy (l'abbé), à Ségur-les-Villas.

Roussilhe (Paul), à Murat.

* Seguy, architecte, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. de Thiac.

Champvallier (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.

Delcros (l'abbé Louis), à Bouteville-Châteauneuf.

Denise (l'abbé), curé de Bassac.

Fleury (Paul de), archiviste, à Angoulême.

* Maret (Arthur de), château de Ménieux, par Montembeuf.

Rambaud de la Rocque (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* Rancogne (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.

Séraux (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Thiac (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé Laferrière.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Laferrière (l'abbé), chanoine, à la Rochelle.

Menut, employé des douanes, à La Rochelle.

Mongis (l'abbé), aumônier de l'école normale, à Lagord, près la Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

Thomas (Mgr), évêque de la Rochelle.

Cher.

Inspecteur : * M. Ch. de Laugardière.

Couet (René de), à Couet, près Sancerre.

* Laugardière (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.

Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

* Méloizes (Albert des), trésorier de la Societé des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Vallois (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé Poulbrière.

Chauviniat (l'abbé A.), curé de Mansac.

* Faurie (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

Lalande (Philibert), à Brive.

Lalite (Étienne), vicaire général honoraire, à Tulle.

Marche (l'abbé B.-A.), curé de Nespouls, par Turenne.

Massénat (Élie), à Brive.

Parjadis de Larivière, à Forgès, par Saint-Chamans.

* Pau (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.

* Poulbrière (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, par Argentat.

* Rupin (Ernest), à Brive.

Talin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Corrèze.

Vallier (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

* Vallon (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M.

GUGLIELMI, à Saint-Florent.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M.

ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* BEAUVOIS, à Corberon.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

DEGRÉ (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.

DÉTOURBET, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.

DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

* MONTILLE (Léonce de), à Beaune.

SUISSE, architecte du département à Dijon.

VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GAULTIER DU MOTTAY

* GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin, près Saint-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.

CHAUSSAT (le docteur), à Ahun-les-Mines.

COUSTIN DE MASNAGAUD (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.

* PAULY, notaire, à Chénérailles.

ROUSSEAU, greffier de la justice de paix, à Ahun.

SAPIN (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champsevinel.

BURGUET (Mme du) au château de Portboutout, par Ribérac.

FAYOLLE (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

GOYENÈCHE (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.

* ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* Vasseur (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arrondissement de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M. Castan.

* Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique à Besançon.
* Clerc (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.
Paulinier (Mgr), archevêque de Besançon.
* Soultrait (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.
* Vuilleret, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Valentin.

* Morel, receveur des finances, à Nyons.
Nugues (Alphonse), à Romans.
Payan-Dumoulin (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.
Portroux (du), à Romans.
Sieyès (marquis de), à Valence.
* Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, a Montélimar.
* Vallentin (Florian), à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé Porée.

Angérard, notaire à Louviers.
Balle (l'abbé Émile de la), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.
Delivet (l'abbé), curé de Ménilles, par Pacy.
Deshayes (l'abbé), curé de Manneville-sur Rille.
Drouin (l'abbé), aumônier de la maison Centrale, à Gaillon.
Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame à Verneuil.
Duhamel-Marette, peintre verrier, à Évreux.
Fay (le vicomte du), à Verneuil.
Guillard (E.), avoué, à Louviers.
Join-Lambertt, au château de Livet, près Brionne, et 24, rue de Penthièvre, à Paris.
Herpin (l'abbé), curé de Morainville, par Lieurey.
Lair (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
Lalun, architecte, à Louviers.
Lambert, avoué à Bernay.
Lebeurier (l'abbé), chanoine titulaire, à Évreux.
Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.
Loisel, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Maisons (comte Robert des),

maire de Caumont, par la Bouille.

Méry (Paul), à Évreux.

Odieuvre (l'abbé), directeur de la *Semaine religieuse*, à Évreux.

* Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

Prétavoine, maire de Louviers.

* Quesnel (l'abbé), curé de Claville.

Quevilly (Henry), à Beaumesnil.

Rostolan (le comte de), à Évreux.

Schickler (le baron F.), au château de Bisy, près Vernon.

La société libre de l'Eure.

Vy (Émile), conseiller général, à Bernay.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare.

* Alvimare (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

* Merlet, archiviste du département, à Chartres.

Morissure (de), fils, à Nogent-le-Rotrou.

Pallières (Médéric de), directeur du Crédit industriel, à Dreux.

* Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres.

* Tellot (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul du Chatellier.

Abgrall (l'abbé), professeur au petit séminaire de Pontcroix.

* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.

* Du Chatellier, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

Du Chatellier (Paul), id.

* Hallégouen, à Châteaulin.

Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Lukis (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Gard.

Inspecteur : M.

Avon (l'abbé), professeur au grand séminaire de Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

Blanc (l'abbé), curé de Domazan.

* Bouet (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

* Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit

* Durand (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* Laville (l'abbé de), chanoine, à Uzès.

Michel (Albin), rue Neuve-des-Arènes, à Nîmes.

Priad (l'abbé), vicaire à Domazan.

Revoil (A.), architecte des monuments historiques, à Nîmes.

Stalles, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.

Villeperdrix (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. DE SAINT-SIMON.

BÉGOUEN (le comte), ancien trésorier-payeur général, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* CARTAILHAC (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

CLAUSADE (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

CRAZANNE (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

* GANTIER (A.), au château de Picayne, près Cazères.

GÉZE (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

GOURDON (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

HÉRON, 21, rue Delayrac, à Toulouse.

MALAFOSSE (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

MARTEL (Paulin), à Castelmaurou.

* MARTURÉ (le docteur), médecin militaire, 5, rue Périgord, à Toulouse.

MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

* SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse

SÉVÉRAC (Henri de), à Toulouse.

* SOLAGES (le comte Paul de), rue Ninau, 19, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien LAVERGNE.

BOUSSÈS DE FOURCAUD (Louis), rédacteur du *Gaulois*, à Beaumarchès, et à Paris, rue Saint-Georges, 43.

CARSALADE DU PONT (l'abbé J. de), curé de Mont-d'Astarac.

COLLARD (Gustave), sous-officier en retraite, rue Montebello, à Auch.

ESTER, ingénieur en chef en retraite, à Auch.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

GENTIL (Léopold), architecte, au château de Larroque, près Ginont.

LA HITTE (Charles de), avocat, place Salinis, à Auch.

LAPLAGNE-BARRIS (Paul), conseiller à la cour d'appel de Paris, au château de La Plagne, près Montesquiou, et à Paris, rue Caumartin, 8.

* LAVERGNE (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

* LAUZUN (Philippe), à Valence-sur-Baïse.

MELLIS (Max), au château de Bi-

vès, par Saint-Clar.

Piette, juge de paix, à Eauze.

Tholomèse, baron de Prinsac (Louis Auguste de), au château de Saint-Élix-Theux.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de la Martinie (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Chastegnier* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

Cirot de la Ville (Mgr), camérier de S.S., doyen de la Faculté de Théologie, 10, rue de la Concorde, id.

Corbin (l'abbé), 73, rue d'Eyssines, à Bordeaux.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de Piles.

Jabouin, sculpteur, rue Bonafoux, 1, à Bordeaux.

Méredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

Villeneuve (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

* Vielers (de), ancien trésorier-payeur général, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M.

Abribat, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

Azaïs (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, rue des Trésoriers de France, 7, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place Louis, XVI, 7, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

Carou, président de la Société archéologique, à Béziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers

* Espous (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* Fabre (Albert), architecte, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier.

Fabrége (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* Forton (le vicomte René de), rue Sainte-Foi, 16, à Montpellier.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du conseil général, à Quarante, par Capestang.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOGUIER (Louis), avocat, à Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, rue Saint-Firmin, 14, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue du Peyrou, 4, id.

SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.

* SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier,

TOURTOULON (le baron Charles de), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS.

* BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

DANJOU DE LA GARENNE, à ugères.

FORNIER, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Royale à Rennes.

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

LA BORDERIE (Arthur de), ancien deputé, à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Servan.

QUÉRANGAL (Mme de), à Dinard.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU-DUFRESNE.

BLANCHET (l'abbé), aumônier du lycée, à Châteauroux.

* DAIGUSON, juge à Châteauroux.

* FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.

GUILLARD, ancien agent-voyer, id.

* LA VILLEGILLE (de), au château de Dangi, par Reuilly.

* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

ROUEDE, à Châtillon.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de GRANDMAISON.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Bousrez (Jules), à Tours.
Breton-Dubreuil, à la Grouatière, près le Grand-Presigny
Collet (Mgr), archevêque de Tours.
Durand (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
* Giraudet (le docteur) à Tours.
Grandmaison (Ch. de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
* *Guérin*, architecte, à Tours.
* Girou (l'abbé), vicaire à Saint-Maurice de Chinon.
Hardion, architecte, à Tours.
Jautrou, à la Hoberdière, près Nazelles.
Juteau (l'abbé), aumônier du lycée de Tours.
Lacroix de Senilhes, ancien receveur des finances, à Loches.
* Laperche, à Saint-Cyr, près Tours.
* Lobin (Léopold), peintre verrier, à Tours.
* Michelle (Paul), à Tours.
* Palustre (Léon), à Tours.
Robin (l'abbé), chanoine, à Tours.
* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
Salmon de Maisonrouge, à Tours.
* Sarcé (de), au château de Hodbert, à Saint-Christophe.
Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : * M Le Blanc.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
* Blanchet (Augustin), manufacturier, à Rives.
* Blanchet (Paul), id.
Blandin, architecte-voyer, à Vienne.
Bonjean (Joseph), à Vienne.
Chomer (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures.
Dardelet, graveur, à Vienne.
David (Auguste), docteur en médecine, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* Leblanc, à Vienne.
Ollieu (Charles), à Vienne.
Reymond (Marcel), avocat, rue des Alpes, à Grenoble.
* Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

* Robert (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saunier.

Landes.

Inspecteur : M. le baron DE CAUNA.

BOUCHER (Henri du), à Dax.
* CAUNA (le baron de), à Saint-Sever.
* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
* PONSE (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.
* TAILLEBOIS (Émile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE ROCHAMBEAU.

ARCY (comte d'), à Celettes, près Blois.
BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), à la Roche-Saint-Firmin.
BOISGUÉBET DE LA VALLIÈRE, directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois.
COURTAVEL (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau et à Paris, 34, rue Saint-Guillaume.
DELAUNE (Jules), avoué licencié à Romorantin.
HAUGOU (l'abbé), curé de Chailles, près Blois.
LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.
LE NAIL (Ernest), peintre à Blois.
MARICOURT (le baron de), au château de Thiéraie, par le Gault.
NADAILLAC (le marquis de), à Vendôme, et 12, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.
* PRÉVILLE (l'abbé de), chanoine à Blois.
* ROCHAMBEAU (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX.

* AVAISE (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.
BRASSARD (Eleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.
* BUHET (Eugène), notaire, à Saint-Étienne.
CHABERT DE BOEN (le baron de), au château de Boën-sur-Lignon.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
COSTE (Alphonse), à Roanne.
DURAND (V.), à Alleux, par Boën.
* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Étienne.
Gonnard, directeur du musée, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 41.
LASTIC SAINT-JAL (vicomte de), au Cotteau, près Roanne.
LE ROUX, ingénieur civil, rue

Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.

MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* NOELAS, docteur en médecine, rue du Phénix, à Roanne.

* POIDEBARD (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

RÉVÉREND DU MESNIL, juge de paix, à Saint-Rambert.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

TÈTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Étienne.

TURGE (Honoré de), à Montbrison.

VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M.

BAYON (Charles), avocat, au Puy.

BOISSEULH (le comte Charles de), au château de Pionsac, près le Puy.

BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

CAUSANS (Paul de), au Puy.

CHAUMEILS DE LACOSTE (Ludovic de), conseiller général, au château du Fieu, près le Puy.

FRUGÈRE (l'abbé), officier d'académie, à Langeac.

GAZANION, greffier du tribunal civil, au Puy.

GIRON (Gaston), au Puy.

GIRON (Léon), au Puy.

GRELLET DE LA DEYTE (Emmanuel), ancien sous-préfet, à Allègre.

JACOTIN (Antoine), au Puy.

HEDDE, banquier, au Puy.

MARCHESSOU (Léon), au Puy.

SANHARD DE CHOUMOUROUX (Félix de), officier d'académie, à Saint-Julien-Chapteuil.

* Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

TRÉVEYS (Adolphe), au Puy.

VINAY (Henry), ancien député, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. VAN-ISEGHEM.

* KERVILER (René), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, boulevard Delorme, 1, id.

PITRE DE LISLE, au château de la Ferronnière, par La Haie-Fouassière.

Van-Iseghem (Henri), architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
LE ROY, avoué, à Montargis.
MARCHAND, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.
MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.
* MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.
POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul de FONTENILLES.

BAZILE (Gustave), avocat, à Figeac.
BERGOUGNOUX (Félix), percepteur de Saint-Géry, à Cahors.
BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.
* CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.
CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.
CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.
CASTAGNÉ, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.
COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.
DELCLAUX, à Lentillac, près Figeac.
DEPEYRE (Étienne), à Cahors.
DESTERMES (A.), professeur au collége de Figeac.
* FONTENILLES (Paul de), à Cahors.
FONTENILLES (Jean de), à Cahors.
GRANDOU (l'abbé), aumônier du collége de Figeac.
MARQUÈS (Joseph), à Cahors.
MARTIN, avocat, à Boissor, près Luzech.
MAURY (l'abbé), chanoine à Cahors.
MOURLHON (Lucien), à Autoire, près Saint-Céré.
MURAT (Gabriel), à Assier.
PONTIÉ (Francis), avocat, à Cahors.
ROUSSY (de), à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : * M. THOLIN.

BOUROUSSE DE LAFFORRE (de), à Agen.
COMBES (Ludomir), à Fumel.
LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhac.
* THOLIN, archiviste du département, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. Roussel.

André, archiviste, à Mende.
Le Franc, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.
Polge (l'abbé), vicaire général, id.
* Roussel (le docteur), sénateur, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier.

* Chesnau, rue du Faubourg-Saint-Samson, 21, à Angers.
Chevalier (l'abbé), curé de Combrée.
* *Espinay* (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.
* Farcy (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers.
* Galembert (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.
* Godard-Faultrier, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers.
* Joly-Leterme, architecte diocésain, à Saumur.
Lair (le comte Charles), château de Blou, près Longué.
Lambert (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
Mayaud (Albert), à Saumur.
Parrot (A.), rue de Château-Gontier, 30, à Angers.
Quatrebarbes (la comtesse de), id.
Roffay, architecte, à Saumur.
Tardif, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. Quénault.

Bailliencourt (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
Desplanques, à Sainte-Croix-de-Saint-Lô.
Dudouyt (Gustave), percepteur, à Briquebec.
Le Creps, propriétaire, à Sain · Lô.
Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.
* Lemuet (Léon), à Coutances.
Moulin, à Mortain.
* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
* Quénault, ancien sous-préfet, à Coutances.
Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph de Baye.

Barbat de Bignicourt, au château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.
* Baye (le baron Joseph de), à Baye.
* Bibliothèque de la ville de Reims.
Counhaye, à Suippes.
Duquenelle, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.
Goulet (François-André), négociant, à Reims.
* Jouron (Léon), à Avize.
Jouron (Mme Léon), à Avize.
Launois, percepteur, à Reims.
* Le Conte (Frédéric), à Châlons.
Maireau (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.
* Mellet (le comte de), directeur honoraire de la Société, au château de Chaltrait.
Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* Nicaise (Auguste), à Châlons.
Paris (Louis), bibliothécaire, à Epernay.
Poisel, architecte, à Châlons.
* Perrier (Émile), à Châlons.
Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.
Simon, rue de l'Université, 9, à Reims.
Simon (C.), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.
* Varnier, professeur au collége d'Epernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mahuet (Pol), à Saint-Dizier.
Rougé (le comte Hervé de), au château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : M. Le Fizelier.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* Boxberg (Mlle de), au château de Thévalles, par Chémeré-le-Roi.
Chedeau, avoué, à Mayenne.
Déan de Luigné (Ch.), à Laval.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Guiller, à Sainte-Suzanne.
Le Fizelier, rue de Bel-Air, id.
Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.
Moreau (Émile), à Laval.
Morin de la Beauluère (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes.

PRUDHOMME (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.

RAVAULT, notaire, à Mayenne.

RICHARD (Jules-Marie), archiv.-paléogr., à Laval.

TRESVAUX DU FRAVAL, rue du Lycée, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

DUMAST (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.

GERMAIN (Léon), rue Héré, 2, à Nancy.

HUMBERT (Lucien), architecte, place de la Carrière, 39, à Nancy.

JAMBOIS, avocat, rue Poissonnerie, 20, Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD.

ENARD (l'abbé), curé de Koeur, par Sampigny.

HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.

LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.

MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

PETITOT-BELLAVOINE, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Nièvre.

Inspecteur : M. le comte G. DE SOULTRAIT.

* JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.

LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.

* VILLEFOSSE (Etienne Héron de), archiviste du département, à Nevers.

VIOLLET (l'abbé), archip., de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur général, à Lille.

BAUDIN (Mme l'amirale), à Douai.

Bonvarlet (A.), consul du Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

Brassard, archiviste, à Douai.

Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, à Douai.

Canet (Victor), professeur à l'Université libre, à Lille.

Caulaincourt (le comte Anatole de), à Lille.

Cortyl (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.

* Cuvelier (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.

Cuvelier (Jules), 55, rue Royale, à Lille.

Dehaisnes (l'abbé), archiviste, à Lille.

Favier (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

Leroy (Victor), architecte, rue du Gros-Gérard, 11, à Lille.

Ozenfant, 8, rue du Jardin, à Lille.

* Sudre (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

Oise.

Inspecteur : M. le comte de Marsy.

Alépée (Mme), à Senlis.

Aumale (le duc d'), à Chantilly.

Bourgeois (l'abbé Edmond), curé de Royaucourt, par Meignelay.

Caix de Saint-Aymour (A. de), conseiller général à Senlis.

Chevallier (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.

Delarue (Mme Ferdinand), à Senlis.

Du Lac (Jules), à Compiègne.

Dupuis (Ernest), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

Fraser-Duff (Robert), à Chantilly.

Latteux (Ludovic), à Tartigny, par Bacouël.

Lécot (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello.

Maricourt (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.

Maricourt (Mlle Clotilde de), id.

Marsy (le comte de), à Compiègne.

Maulde (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. Léon de la Sicotière.

Audiffret-Pasquier (le duc d'), sénateur, au château de Sacy, près Argentan.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière,* ancien conduc-

teur des ponts et chaussées, à Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.

LANOÉE (l'abbé), curé de Sainte-Céronne-lès-Mortagne.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), sénateur, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Longé.

MACKAU (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

MURIE, architecte de la ville, à Flers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé VAN DRIVAL.

* ALY, artiste peintre, rue Sablignу, 36, à Boulogne.

* CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

* COTTIGNY (Jean), juge d'instruction, à Montreuil-sur Mer.

DANCOISNE, à Hénin-Liétard.

DESCHAMPS DE PAS, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

DHÉE (Gaston), à Arras.

* ENLART (Camille), au château d'Airon - Saint - Waast, près Montreuil-sur-Mer.

GIVENCHY (Charles de), à Saint-Omer.

GRANGUILLAUME, à Arras.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.

HAYS (E. du), à Saint-Omer.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

LEFEBVRE (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

LORIQUET, archiviste, à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

SENS (Georges), à Arras.

VALLÉE (Georges), avocat, à Saint-Georges-lès-Hesdin).

VAILLANT (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 15, à Boulogne-sur-Mer.

* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LA FAYE DE L'HOSPITAL.

BOUILLET (Jacqués), à Clermont-Ferrand.

* BOURGADE (Emmanuel), rue des Grands - Jours, à Clermont-Ferrand.

* BOYER (François), à Clermont-Ferrand.

CAVARD (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

DOURIF (le docteur), professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

* GUÉLON (l'abbé), curé de La Sauvetat.

* JALOUSTRE (Élie), à Clermont-Ferrand.

* LA FAYE DE L'HOSPITAL (de), 17, rue du Port, à Clermont-Ferrand.

* PLICQUE (le docteur), à Lezoux.

* RANQUET DE GUÉBIN (Henri du), rue Savaron, à Clermont.

* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.

TEILLARD (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, à Clermont-Ferrand.

VIMONT, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.

* VIRY (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. LOUPOT.

* LOUPOT, architecte, à Pau.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur :

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

BOIRON, inspecteur des écoles, à Tarbes.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret.

* VILLARD (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. DESJARDINS.

* BÉGULE (Lucien), peintre-verrier, 20, montée de Choulans, à Lyon.

* BENOIST, architecte, 2, quai de Bondy, id.

BOISSIEU (Maurice de), 51, rue Saint-Hélène, id.

BROUCHOUD (Cl.), avocat, 237, Grande-Rue de la Guillotière, id.

CAILLEMER, corr. de l'Inst., doyen de la Faculté de droit, id.

Canat de Chizy (Paul), 11, rue de Jarente, id.

* CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général, id.

DESJARDINS, architecte, 25, quai de Tilsitt, id.

* DURAND DE FONTMAGNE (le baron), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.

* FOURNEREAU (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

* Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.

Giraud, conservateur du Musée des Antiques, 4, place des Hospices, à Lyon.

Juster (Louis), 58, rue Sainte-Hélène, id.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, id.

Reure (l'abbé), à l'institution des Chartreux, id.

Savy (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, id.

Vachez (A.), avocat, rue de la Charité, id.

Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, 5, rue de la Reine, id.

Vingtrinier (Aimé), sous-bibliothécaire, id.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. Canat de Chizy.

* Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Châlons-sur-Saône.

Bugniot (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Prély, par Tournus.

Chevrier (Jules), à Châlon-sur-Saône.

Fontenay (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharmacien, à Mâcon.

* Pailloux (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrondissement de Châlon-sur-Saône.

Sarthe.

Inspecteur : M. Hucher.

* Albin (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

Barbe (Henri), juge de paix, à Conlie.

Bertrand (Arthur), rue de Flore, au Mans.

Bouchet (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

* Bouillerie (le baron Sébastien de la), au château de la Bouillerie, près de la Flèche.

Bourguignon, ingénieur-architecte, au Mans.

Blottière, sculpteur, id.

Celier (Alexandre), avenue de Paris, id.

Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, id.

* Charles (l'abbé R.), 60, rue de Flore, id.
* Cosnard, avocat, 25, rue du Bourg-d'Anguy, id.
* Courtilloles (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.
* Cumont (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Cuillaume.
Deslais (l'abbé), curé de la Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.
* Dubois (Gaston), archiviste paléographe, 33, rue de Ballon, id.
* Esnault (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, id.
Étoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, id.
Eveillard (l'abbé Henri), professeur au petit séminaire de Précigné.
Fautrat de la Guérinière, rue des Arénes, au Mans.
* Fleury, imprimeur, à Mamers.
Gayffier (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.
Hucher, rue de la Mariette, 126, id.
* Ledru (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.
* Lèques, receveur des finances, à Mamers.
Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame-du-Pré, id.
* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.
Montzey (Ch. de), à la Flèche.
* Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.
Pottier (l'abbé), vicaire à la Couture, id.
* Quatrebarbes (la vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.
Rousseau, professeur de dessin, au Mans.
Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.
* Singher, rue du Quartier de Cavalerie, 37, au Mans.
Soyez, architecte, rue aux Lièvres, id.
* Tonnelier, à la Flèche.
* Triger (Robert), rue de l'Évêché, au Mans.
Vaissières (Emmanuel de), au château de Vassé.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Alberville.
Mossière* (François), secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
* Turinaz (S. G. Mgr), évêque de Tarentaise, à Moutiers.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M. Koziorowicz, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy.

Seine.

Inspecteur : M. Darcel.

Agnières (Aimé d'), boulevard Bourdon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* Ansard, quai Voltaire, 17, à Paris.

* Aubert (le commandeur Ed.), rue d'Anjou-Saint-Honoré), 9, id.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.

Barrey (le vicomte de), 80, rue Miromenil, id.

* Barthélemy (Anatole de), secrétaire du comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Barthélemy d'Hastel (le comte Edouard de), rue de Las Cases, 22, id.

Baudicourt (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.

Baudouïn (Henri), boulevard Haussman, 86, id.

Bégule (Léon), rue Meslay, 50, id.

* Berge (Stéphane), avocat, rue Malher, 29, id.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

* Biais (Th.), fabricant d'ornements d'église, 74, rue Bonaparte, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne, à Paris,

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* Bosc, architecte, 3, rue Séguier, id.

* Bosset (Albert), rue du Helder, 17, id.

* Boulay de la Meurthe (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

* Broglie (le duc de), sénateur, membre de l'Académie française, 101, rue Solférino, id.

Broglie (le prince de), 48, rue de la Boétie, id.

Capelli, rue Garreau, 3, id.

* Clause (Gustave), 9, rue Murillo, Parc-Monceaux, id.

Collard (H.), boulevard Strasbourg, 39, id.

* Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

Dassy (Léon), rue de Courcelles, 65, id.

Delongueil, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

Digard (Georges), rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

Dupont (A^te^), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, Paris.

Estampes (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

Grellet (Alexandre), avenue de l'Est, 30, parc Saint-Maur, près Paris.

* Griolet (Ernest), rue des Écoles, 60, id.

* Joanne (Paul), rue de Vaugirard, 20 *bis*, id.

Juglar (Clément), 167, rue Saint-Jacques, id.

* Kaulek, attaché au ministère des affaires étrangères, direction des archives, à Paris.

Laffolye (A.), architecte du château de Saint-Germain, rue d'Amsterdam, id.

La Perche (Paul), 110, rue de la Boétie, id.

* La Trémoïlle (le duc de), rue de Varennes, 69, id.

* Laurière (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

Laurière (Ferdinand de), 47, rue Bonaparte, id.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, rue Leroux, 7, id.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

Liesville (le comte Alfred de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

Liget, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

* Magimel (René), 40, rue de Berlin, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, Paris.

Maricourt (le comte Georges de), 68, rue de Rome, id.

* Meissas (l'abbé de), 92, rue du Cherche-Midi, id.

Meugy, inspecteur général honoraire des mines, 75, rue Madame, Paris.

Michel (André), 27, quai Saint-Michel, id.

Minoret (E.), rue Murillo, 6, id.

* Mirepoix (le duc de), rue Saint-Dominique - Saint - Germain, 102, id.

Morillon, 52, faubourg Poissonnière, id.

* Mottin de la Falconnière, rue Lacroix, 22, aux Batignolles, id.

* Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 100, rue des Feuillantines, id.

* Muntz, bibliothécaire à l'école des Beaux-Arts, id.

* Nodet (Henri), élève de l'école des Beaux-Arts, quai de la Mégisserie, 20, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

Onffroy de Vérez (le baron), boulevard Haussmann, 109, id.

Parjadis de Larivière, attaché au ministère des finances, 32, rue Guay-Lussac, id.

* Picard (Auguste), rue Fénelon, 5, id.

* Pommereu (le marquis Armand de), rue de Lille, 67 id.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), rue de l'Université, 18, Paris.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfévre, rue Cassette, 15, id.

* Prévost (général), directeur du génie, id.

* Quantin (A.), imprimeur-éditeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

Réals (le vicomte de), 44, rue de Sèvres, id.

Réals (la vicomtesse de), id.

Royer-Collard (Paul), 46, rue des Écoles, id.

Roys (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, id.

* Saint-Paul (Anthyme), rue des Écoles, 34, id.

* Salies (de), rédacteur en chef de la *France illustrée*, 23, rue Boileau, à Auteuil.

* Saladin (Henri), rue de Seine, 13, à Paris.

Silvestre (le baron Franz de), rue de l'Université, 26, id.

Thiollet, passage Sainte-Marie, 8, id.

* Vaulogé (Franz de), rue du Centre, 8, id.

Vaux (le baron de), rue de Tournon, 4, id.

* Vaux (René de), rue de Tournon, 12, id.

Vignaux (Eugène de), 34, rue des Francs-Bourgeois, id.

* Villefosse (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au musée du Louvre.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* Vogüé (le marquis Melchior de), membre de l'Institut, rue Fabert, à Paris.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : Léonce de Glanville.

Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.

Barthélemy père, architecte, rue de la Chaîne, 26, id.

Barthélemy fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.

Baudry (Paul), 2, place de la Motte, id.

Beaurepaire (Ch. de), archiviste de la Préfecture, corr. de l'Inst., rue Chasselière, 5 *bis*, à Rouen,

Beuzeville, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue du Bac, 42, id.

* Bonet, sculpteur, rampe Bouvreuil, 56, id.

* Bonnechose (S. G. le cardinal de), archevêque de Rouen.

Brianchon, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

Chaventré, entrepreneur, rue Traversière, 12 *bis*, id.

* *Chevraux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

Comont (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

Courtonne, architecte, rampe Bouvreuil, 100, à Rouen.

Cusson, secrétaire général de la mairie, id.

Desmarets (L.), architecte en chef du département, rue Saint-Maur, 60, à Rouen.

Devaux, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Hâvre.

* Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

Fleury, architecte de la ville du Hâvre.

Gilles (P.), manufacturier, Rouen,

Girancourt (de), membre du Conseil général, à Varimpé, près Neufchâtel.

* Glanville (Léonce de), rue du Bourg-l'Abbé, 19, Rouen.

Grimaux, entrepreneur, id.

Guéroult, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

Homais, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Rouen.

Le Breton (Gaston), conservateur du musée céramique, 25 *bis*, rue Thiers.

Le Comte (l'abbé), professeur à la faculté de Théologie, 12, route de Neufchâtel, id.

Legendre, id.

Lemire, avocat, id.

Letellier, photographe, rue de Toul, 23, au Hâvre.

Lormier (Charles), avocat, 15, rue Socrate, Rouen.

Loth (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la faculté de théologie, rue des Bonnetiers, 2, id.

Mabire, Neufchâtel.

Marguery (E.), courtier de commerce, quai du Havre, 1, Rouen.

Mauduit, avocat, Neufchâtel.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, Rouen.

* Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre des finances, rue du Crosne, 22, id.

Quesnel (Henry), rue des Bons-Enfants, 78, id.

Sarrazin, id.

Sauvage (l'abbé Eugène), curé d'Ectot-l'Auber, par Yerville.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

* Collet (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* Erceville (le comte d'), au château de Chapuis, par Héricy.

Sarazin (l'abbé Marie), curé de Chalmaison, par les Ormes.

* Thiercelin (l'abbé), curé de Saint-Augustin, près Coulommiers.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. de Dion.

Amaury (l'abbé), curé-doyen de Bonnières.
* Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
* Fourdrignier (Edouard), à Limours.
Grave, pharmacien, à Mantes.
Guyot (Joseph), au château de Dourdan.
Heude-Lepine, à Montfort-l'Amaury.
Martin (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : * M. Ledain.

Giraudeau (Théophile), rue de la Comédie, 1, à Niort.
Lafosse (Henri), id.
Piet-Lataudrie, rue Yvers, à Niort.
Rocquet, à Ville-des-Eaux, près Chizé.
La société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. Mennechet.

Amyot (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
Ault-Dumesnil (G. d'), rue de l'Eauette, 1, à Abbeville.
Beauvillé (Victor de), à Montdidier.
* Bonnault d'Houet (le baron Xavier de), château d'Hailles, près Moreuil.
Delfortrie fils, achitecte, à Amiens.
Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.
* *Duval,* chanoine titulaire, id.
Ermigny (d'), à Péronne.
* Faverney (Gaston de), au château de Rincheval, près Amiens.
Guilbert (Mgr), évêque d'Amiens.
Janvier (A.), ancien président des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.
Mauduit (Albert), à Martigny, par Ham.
Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.
* Mennechet, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, Amiens.

Tarn.

Inspecteur : M. ROSSIGNOL.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, près Albi.

BONNET (Henri), receveur des domaines, à Rabastens.

BRUGUIÈRE (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.

CAZALS, curé de Saint-François), à Lavaur.

* COMBETTE DU LUC (le comte Louis de), à Rabastens.

* COMBETTE - LABOURELIE (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.

FALGUIÈRE (le baron de), à Rabastens.

GAILLAC, secrétaire de la mairie, à Lisle.

GOUTTES-LACRAVE (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

MADRON (Henri de), à Cadalen.

MAZAS (Étienne), à Lavaur.

MICHAU (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

MIQUEL (Jacques), géomètre à Mazamet.

O'BYRNE (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'BYRNE (Henri), id.

PEYRONNET (A.), pharmacien, à Rabastens.

* *Rivière* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* SOLAGES (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, près Carmaux.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), directeur de l'institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

VEYRIAC (Auguste), à Carmaux.

VIVIÈS (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER.

ARNOUX DE BROSSARD (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.

BRUN (Victor), directeur du muséum, à Montauban.

COMBES D'ALMA (l'abbé), curé de Roquecor.

DUBOR (Georges de), archiviste de la Société archéologique, à Montauban.

FAUR (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.

FORESTIÉ (Édouard), à Montauban.

GARRIGUES (l'abbé), curé de Moissac.

MINORET (René), au château de Ronjas, par Beaumont de Lomagne.

MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

* POTTIER (l'abbé), faubourg du Moustier, 59, Montauban.

PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.

SAINT-PAUL DE CARDAILLAC (Amédée de), a Moissac.

TAUPIAC (Louis), avocat à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : M. ROSTAN.

AUBE (Frédéric), au Luc.

BOYER, architecte, à Hyères.

BRESC (Louis de), ancien maire, à Saint-Jean de Bresc, par Cotignac.

DUPUIS (l'abbé), curé de Bargemon.

JAUBERT (le docteur), médecin-inspecteur des eaux de Gréoulx, à Hyères.

OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

* ROSTAN, à Saint-Maximin.

* ROUSTAN (l'abbé), 15, rue de la République, à Toulon.

Vaucluse.

Inspecteur : M. DUHAMEL.

BARBANTAN (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BIRET (Noël), à Avignon.

CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* CUREL-SILVESTRE (Félix), à Cavaillon.

* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

DUHAMEL, archiviste du département, à Avignon.

LÉGIER DE MESTEYME, avocat, à Apt.

Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

NICOLAS (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.

SAGNIER (Alphonse), juge suppléant, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

BARON, ancien député, à Fontenay-le-Comte.

DELIBON, notaire, à Saint-Gilles-sur-Vie.

GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.

ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay-le-Comte.

STAUB (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), rue Saint-Denis, 37, à Poitiers.

* BÉNYE (le père), id.

DELAVEAU (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.

FROMENT (le R. P. dom), moine bénédictin, à Ligugé.

LA BROSSE (le comte de), à Poitiers.

* LA CROIX (le R. P. Camille de), rue de l'Industrie, id.

LA TOURETTE (Léon de), à Loudun.

LE COINTRE-DUPONT, à Poitiers.

* LEDAIN (B.), id.

Rédet, archiviste honoraire du département, id.

* OUDIN (Hilaire), rue de l'Éperon, id.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.

TOUCHOIS (Auguste), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René FAGE.

* ABBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

FAGE (René), avocat, id.

FORGERONT (André), à Chalus.

* GRANGES (Frédéric des), à Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère.

MAUBLANC (de), à Saint Julien.

MONTÉGUT (de), vice-président du tribunal, à Limoges.

* Société archéologique du Limousin.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : * M.

* FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Lallier, président du tribunal civil, à Sens.

Ravin, notaire à Villiers-Saint-Benoît.

* Tonnelier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

* Tremaux, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

Bosrédon (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.

Delapard (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé Straub.

Burckardt (Oscar), à Wissembourg.

Frey (Henri), à Guebwiller.

Guerber (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau.

Mury (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.

Riehl (l'abbé), curé de Sessenheim.

* Straub (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

Wolf (Gustave), juge de paix, à Ilkirch, près Strasbourg.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

Aueswold, président de la régence de Trèves.

Autesses (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

Baehr, professeur de l'Université de Heidelberg.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

Brincken (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Dectoff (le comte), à Gœttingen.

Firmenich (Jean-Matthieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, de plusieurs académies, à Munich.

Furstemberg-Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

Huls, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Kheuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kirchofer (Théodore), à Stuttgard.

Krieg de Hochfelden, aide de camp du grand-duc, à Baden-Baden.

Kugler, professeur à l'Académie de Berlin.

Hull, prof. à l'Académie de Berlin.

Lenhart (F.), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar.

Lindenschmidt, conservateur du musée, à Mayence.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Messmer, professeur, conservateur du musée, à Munich.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie de Dusseldorf.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgart.

NAHUYS (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

PIPERS, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE, conseiller à la cour de cassation de Berlin.

STIELFRIED (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

SCHUTTE (l'abbé), doyen de Frekendorff, diocèse de Munster.

STAMPE (de), président du tribunal de Munster.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

WALLERSTEIN (le prince), ancien ministre, à Munich.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WITTMANN, directeur de la Société archéologique, à Mayence.

ANGLETERRE

BEDFORT (Sa Grâce le duc de), Brigthon-Square, à Londres.

BINGHAM (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

BINGHAM (Mme), à Rochester.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BROWN (le docteur W.-H.), à Londres.

BURGES, architecte, à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

CLÉMENT (Goorges-Edward), à Londres.

COX (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, id.

DEVEY, architecte, à Londres.

DONALDSON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), à Norwich.

FRANKS (Auguste-W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, id.

FRY (Miss Katerine), à Plashet, près Stratfort.

GRANT (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, Sanwich.

KUOKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

MILLIGAM (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéo-

logique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

MAYER (Joseph), à Bebington, près Liverpool.

PAGN, ancien maire de Douvres.

Parkers (sir John-Henri), Ashmolean museum, à Oxford.

RIDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

ROACH-SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Strood, près de Rochester.

ROBSON (Edward), architecte, à Durham.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du Kent, à Tumbridge-Wels.

STUART-MENTEAH (Ch.), à Hentry-Hill-House-Bath.

STUART-MENTEAH fils, à Entry-Hill-House-Bath.

STONE (Rév. Canon.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.

VAN DER VYNER, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE

FORSTER, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague.

BELGIQUE

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

ALVIN, préfet honoraire des études, à Liége.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

BETHUNE (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.

* BLOMME (Arthur), vice-président, à Termonde.

BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.

BURBURE (le chevalier Léon de), de l'Académie royale, à Anvers.

BUSSCHER (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.

CASTERMAN, colonel du génie en retraite, à Bruxelles.

* CLOCQUET (L.), ingénieur-architecte, à Tournay.

CRAMEN (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, 3, Bruxelles.

COPPIETTERS (le docteur), à Ypres.

DELVIGNE (A.), curé de Saint-Josse-ten-Node, à Bruxelles.

DEVILLERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, archiviste, à Ypres.

Dognée de Villers, à Liége.

Dognée (Eugène), id.

Durlet (F.), à Anvers.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, rue des Célestins, à Liége.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelthand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulteville (de), littérateur, à Bruxelles.

Henrad (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, id.

Huguet (le chanoine), à Tournay.

Juste (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, id.

Kestelood, à Gand.

Keyser (N. de), directeur de l'école des Beaux-Arts, à Anvers.

La Roche de Marchiennes (Émile de), à Harvenyt, près Mons.

Le Roi, professeur d'archéologie, à l'Université de Liége.

Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meester de Ravestein (le baron de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

Meulemans (Auguste), ancien consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), président de la Société archéologique de Tournay.

Nève (Eugène), architecte à Gand.

O'Kelly de Galway (le comte), à Bruxelles.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Reussens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes.

Roulez, professeur à l'Université de Gand.

Schoutheete de Tervarent (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

Schuermans, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, président à la cour royal de Liége.

Siret (Ad.), commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas.

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Vandhame-Bernier, trésorier de

la Société royale des Beaux-Arts, et conseiller provincial, à Gand.

VAN DEN PEERBOOM, à Ypres.

VAN DER HAÉGHE, rue de Courtrai, 8, à Gand.

VOS (l'abbé), archiviste à Tournay.

VRIES (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

WAGENER, administrateur de l'Université, à Gand.

WEALE (James), à Bruges.

ESPAGNE

LA FUENTE (Vicente de), membre de l'Académie royale de l'histoire, à Madrid.

RIPALTA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

SAAVEDRA (de), membre de l'Académie royale de l'histoire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ÉTATS-UNIS

* LUDLOW (Thomas W.), 399, Lexcington avenue, New-York city.

ITALIE

* AGUILHON (César), chapelain de S. M., à la villa Mirabello, dans le parc royal de Monza.

BALESTRA (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

BARELLI (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

* BERTOLOTTI (A.), archiviste d'État, à Mantoue.

* BRAMBILLA (Camillo), inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

CESA-BIANCHI (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

DESCEMET (le commandeur Charles-Maurice), 17, rue de Balestrari, à Rome.

FIORELLI, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

GAROVAGLIO (A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, à Milan, via Pesce, 18.

GONELLA, à Turin.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), à Palerme.

MENABREA (le comte de), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

MINERVINI (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

PRELINI (l'abbé César), à Pavie.

PIGORINI (le chev.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

ROSSI (le commandeur de), à Rome.

SALINAS, professeur d'archéolo-

gie, directeur du musée national de Palerme.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

NORVÉGE

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiana.

PAYS-BAS

Alberding-Thijm, à Amsterdam.

Gelvet (le comte de), à Elson, près Maestricht.

Gildenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J.-C.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Leemans, directeur du musée d'antiquités, à Leyde.

Pleyte, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (Victor de), à La Haye.

Ten Brink, homme de lettres, à La Haye.

PERSE

Mohammed-Hassan-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse, à Paris.

Nazare-Agha, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

Da Silva (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

RUSSIE

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

SUISSE

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Decron (Léopold), architecte, 11, place Du Molard, à Genève.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'État, idem.

Gosse fils, idem.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique, à Zurich.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1880

RENDU PAR LE TRÉSORIER

ET APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ,

DANS LA SÉANCE DU 24 JUIN 1881

RECETTES

Excédant des comptes de 1879.	133	86
Rente 3 pour 100 sur l'État, trimestre d'avril, de juillet et d'octobre 1880, et de janvier 1881. . . .	2,000	»
Rente 3 pour 100 amortissable, mêmes trimestres.	540	»
Subvention accordée à la Société par le ministre de l'Instruction publique.	500	»
Amortissement d'une cotisation. . . . . , . .	100	»
Solde de cotisations de l'année 1879, et cotisations de 1880, encaissées au 10 juin 1881.	9,735	50
Total des recettes.	13,009	36

DÉPENSES

SECTION PREMIÈRE

Frais de recouvrement des cotisations par la poste par les banquiers, par le chemin de fer et par les membres correspondants.	546	75
Frais de retour de traites non payées.	108	45
A reporter	655	20

Report.	655	20
Impression et envoi du compte rendu du Congrès de Vienne	6,000	»
Port de lettres, de livres, de caisses, affranchissements et chargements divers.	170	25
Médailles et jetons.	500	55
Excursions archéologiques.	2,000	»
Visites de monuments	62	90
Loyer d'un appartement pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Impressions à Caen et timbres de traites.	246	90
Frais de la donation, par Mme de Caumont, de la propriété du Bulletin monumental.	109	40
Frais d'acquisition de la maison de Gassendi et contributions de cette maison.	34	15
Traitement des concierges.	85	»
Frais généraux d'administration et traitement d'employés.	1,000	»

SECTION DEUXIÈME

Distribution de livres d'archéologie et dessins. . .		45	
Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. de Molandé.	Réparation à l'église de Cottun.	50	»
M. de Laurière.	Fouilles du théâtre romain des Bouchauds.	50	»
M. Bégule.	Monographie de la cathédrale de Lyon.	150	»
M. de Soultrait.	Pour faire relever les pierres tombales de l'abbaye de Saint-Seine.	180	85
M. l'abbé van Drival.	Consolidation du dolmen de Fresnicourt.	250	»
	A reporter. . . .	11,720	»

	Report.	11,720	»
M. Terninck.	Fouilles dans une maison romaine d'Arras.	100	»
	Subvention pour la publication du *Bulletin monumental*.	500	»
	Total.	12,340	»

BALANCE.

Recettes.	13,009	36
Dépenses.	12,340	»
Excédant.	669	36

ıen, 10 juin 1881.

Le Trésorier,

L. Gaugain.

ALLOCATIONS ET DÉPENSES A SOLDER

chargés de la surveillance et de la direction des travaux.

M. Anthyme Saint-Paul.	Souscription à la carte archéologique de France. . . .	150	»
M. Vincent-Durand.	Fouilles à Feurs.	150	»
M. de Salies.	Souscription à l'histoire de Troo.	100	»
M. Hucher.	Réparations aux statues de Bueil.	200	»
M. Rossignol.	Fouilles à Milhars.	100	»
M. Le Blanc.	Fouilles de tumuli dans l'arrondissement de Vienne. . . .	200	»
	Travaux de restauration à l'église de Fenouillet.	100	»

M. Paul de Farcy.	Restauration de l'église de Château-Gontier.	100 »
M. Plicque.	Fouilles à Lezoux.	100 »
Somme à la disposition de M. le Directeur de la Société.		150 »
Complément de droits de mutation pour le legs de M. de Caumont.		333 60
	Total.	1,683 60

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après un avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

XLVIIe SESSION

TENUE A ARRAS

EN JUIN 1880

PROGRAMME.

1. — Faire connaître les travaux qui ont été accomplis depuis un demi-siècle, dans les deux départements du Pas-de-Calais et du Nord, pour la conservation des monuments et objets d'art et pour les études archéologiques. — Analyser, en parculier, ce qui a été fait par la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais : Bulletin, Statistique monumentale, Dictionnaire historique et archéologique, Épigraphie. — Dire ce qui a été fait, au même point de vue, par l'Académie d'Arras, l'Académie de Boulogne, la Société des Antiquaires de la Morinie, la Commission historique du Nord, les Sociétés de Douai, de Valenciennes, de Cambrai, etc. etc. — Dire ce qui a été fait, dans cet ordre d'idées, par l'initiative individuelle, par les Revues et les livres. — Donner une ou plusieurs biographies des hommes

qui se sont distingués par leur zèle dans cet ordre de services, et qui ont été, à ce point de vue, les bienfaiteurs de la contrée. — Dresser le catalogue de toutes les œuvres archéologiques publiées depuis un demi-siècle dans la contrée : livres, dissertations, articles importants de Recueils de Sociétés ou de Revues. En un mot, donner exactement la bibliographie archéologique du Nord et du Pas-de-Calais. — Citer comme exemple à imiter ce que la Belgique a déjà fait dans ce sens.

2. — Des monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais : en donner la liste, les décrire.

3. — Des routes gauloises dans le nord de la France ; dresser la carte de celles dont on connaît les traces. — Peut-on en induire l'existence et la situation de villes encore connues ? — Donner la carte des découvertes archéologiques de l'époque gauloise faites dans la contrée, en indiquant la nature des objets trouvés en tels et tels endroits.

4. — Faire connaître la numismatique gauloise de la contrée qui devint plus tard la Flandre, l'Artois et le Hainaut : étudier les signes empreints sur les pièces gauloises qu'on y trouve.

5. — Faire le catalogue des découvertes d'objets gaulois en terre émaillée : dire le caractère de ces objets, en décrire les ornements.

6. — Y a-t-il, dans la contrée, des traces d'oppides antérieurs à l'invasion de César ?

7. — Faire l'historique, le plus exact possible, des actes de César dans le pays correspondant au département actuel du Pas-de-Calais.

8. — Donner la topographie du Pas-de-Calais et du Nord, au temps de César : forêts et bois, marais, terres en culture, centres principaux d'habitations. — Donner la nomenclature des noms de lieu qui semblent remonter à l'occupation romaine.

9. — Rechercher l'origine des Atrébates et des Morins, ainsi que celle des peuples ou fractions de peuples, autres que les Atrébates et les Morins, qui occupaient la Picardie actuelle, l'Artois, la Flandre et le Hainaut.

10. — Donner le sens des nombreux noms de lieu saxons qui existent encore; faire à ce sujet l'historique des invasions saxonnes dans la contrée, avant et après César. — Que doit-on entendre par les *Civitates* et les *Pagi*? — Ce système de classification, administrative ou géographique, remonte-t-il aux Gaulois, ou doit-il être attribué exclusivement aux Romains? — Traiter, à ce point de vue, des mots *Gohelle*, *Pévèle*, etc. etc. : en donner l'explication étymologique et l'application topographique.

11. — Dresser la carte des voies romaines de la région après César et durant la période gallo-romaine.

12. — Décrire les habitations gallo-romaines dont on a retrouvé les ruines, notamment celles qui se voient à Arras; donner les plans détaillés de ces maisons, décrire les objets qu'elles renfermaient. — Faire le relevé des inscriptions romaines trouvées dans le pays.

13. — Faire l'historique de premières expéditions des Francs dans le Nord et le Pas-de-Calais : tracer leur itinéraire.

14. — Où est situé le *Vicus Helena?* — Où était placé *Quentowic?*

15. — A-t-on trouvé, depuis le Congrès d'Arras, en 1853, des données nouvelles sur les prédications des missionnaires Irlandais dans le nord de la France?

16. — Inventorier toutes les découvertes d'objets de l'époque franque et mérovingienne trouvés dans la contrée, en les énumérant par ordre et nature d'objets. — Décrire ceux de ces objets qui sont particulièrement remarquables, comme armes ornées, comme parures, comme vases, comme bijoux. (Musées et collections particulières.)

17. — Donner la carte des lieux où l'on a trouvé des

objets d'art à l'époque gallo-romaine et aux époques franque et mérovingienne.

18. — Possède-t-on dans la contrée quelque manuscrit remontant à ces époques? — N'y a-t-il pas des différences chronologiques dans l'emploi des lettres onciales et des lettres gothiques, entre les contrées du nord et celles du centre de la France? Quelles seraient les règles à suivre, à ce point de vue, dans l'assignation de l'époque d'un monument graphique dont la date est ignorée?

19. — Décrire la mosaïque de Frumauld qui est au musée d'Arras. — Existe-t-il des monuments analogues? Les faire connaître.

20. — Donner, d'après les fouilles et d'après les livres, la description des plus anciennes abbayes de la contrée.

21. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les églises romanes, ou parties d'églises, que l'on voit encore? Décrire ces monuments. — La cathédrale de Tournai a-t-elle eu de l'influence sur les monuments d'architecture romane, encore existants ou connus par la tradition, dans la Flandre et l'Artois?

22. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les églises ou parties d'églises remontant au XIIIe siècle? — Décrire ces monuments. — Y a-t-il, dans l'architecture civile et militaire, quelque monument du XIIIe siècle?

23. — Quelles sont, dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les églises ou les constructions d'un autre ordre remontant au XIVe siècle ou au XVe?

24. — Y a-t-il des vitraux peints anciens dans les deux départements? Les indiquer, les décrire, les étudier.

25. — Quels sont, dans les deux départements, les édifices construits sous l'influence du style nouveau au XVIe siècle et au XVIIe? — Ce style doit-il être appelé espagnol ou italien? Est-il, au contraire, un produit local? Décrire, à ce point de vue, les deux places d'Arras; les étudier dans leurs détails

principaux et dans leur ensemble ; donner des dessins à l'appui et comme élucidation de ce travail.

26. — Donner un aperçu de la numismatique de la contrée. — Étudier en particulier les ateliers monétaires.

27. — Des tapisseries d'Arras : a-t-on fait des découvertes récentes sur ce sujet ? — Des tapisseries de haute lice dans les divers centres de la contrée : en tracer l'historique et faire, s'il y a lieu, la description des pièces et tentures.

28. — De l'utilité de publier un catalogue raisonné des objets d'art qui existent dans la contrée, avec les développements convenables et les dessins nécessaires.

29. — Étudier les moyens propres à développer le goût et la connaissance de l'archéologie. — De la fondation d'écoles archéologiques dans le genre de celles qui fonctionnent à Gand et à Lille. Instructions détaillées sur ces écoles et leur mode de fonctionnement.

30. — De l'utilité des études iconographiques. — Dans quel sens doivent être conçus les ouvrages qui traitent de ces matières ?

31. — De la nécessité de réunir et de codifier les dispositions relatives aux objets mobiliers des églises.

32. — De l'utilité des expositions spéciales, surtout des expositions régionales, plus instructives que les autres. — Historique et souvenirs des principales expositions du nord de la France et de la Belgique.

Liste des adhérents (1).

Sa Majesté le roi des Belges.

MM.

Advielle, Victor, attaché au ministère des finances, à Paris.

Agnès, Antony, ingénieur, architecte du département, à Arras.

D'Auxy (le comte Albéric), trésorier du Cercle archéologique, à Mons.

De Baillencourt, dit Courcol, notaire, trésorier des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Barbier (l'abbé), vicaire de la cathédrale d'Arras.

Baudin (Mme l'amirale), à Douai.

Beetemé (l'abbé), à Laeken (Belgique).

Bellon, Gabriel-Louis, à Rouen.

Bernier, Théodore, à Angres (Belgique).

de Beugny d'Hagerue, à Lozinghem.

Blomme, à Termonde (Belgique).

Bonvarlet (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Arras.

Bosc, Ernest (Mme), à Paris.

Boudousquié, ancien conseiller de préfecture, à Cahors.

Boutry, juge, à Arras.

Boury, Albert, élève architecte, à Arras.

Brame, notaire, à Arras.

Braquehay (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Arras.

Braquehay, Auguste, fils, à Montreuil-sur-Mer.

Bréant, ingénieur, à Douai.

Brichaut, Auguste, ingénieur, à Paris.

(1) Dans cette liste ne sont pas compris les membres de la Société française d'Archéologie, au nombre de 1200 environ, qui font de droit partie de tous les Congrès.

Bulteau (l'abbé), curé, à Wambaix.

Calonne (le baron de), vice-président des Antiquaires de Picardie, à Romont.

Cappe de Baillon, Godefroy, brasseur, à Frérent.

Carré, Alcide, architecte, à Arras.

Carré, fils, architecte à Arras.

Cauna (la baronne de), à Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Cavrois, Louis, ancien auditeur au Conseil d'État.

Chalon-Renier, docteur en droit, président de la Société de numismatique de Bruxelles.

De Clercq, Louis, député du Pas-de-Calais.

Colin, Henri, ancien juge, à Arras.

Courajod, Louis, à Paris.

Cuvelier, Félix, à Paris.

Dancoisne, Louis, numismatiste, à Hénin-Liétard.

Danicourt, Alfred, à Péronne.

Debove, Charles, à Élonges (Hainaut).

Debray, Henry, à Lille.

Decroos, avocat, officier d'Académie, à Béthune.

Dehaisnes (l'abbé), archiviste du Nord.

Delattre, Victor, receveur municipal, à Cambrai.

Delignières, Émile, avocat, à Abbeville.

Delvigne, Adolphe, curé de Saint-Josse, à Bruxelles.

Desavary, Charles, artiste peintre, à Arras.

Deschamps de Pas, secrétaire général des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Desmottes, Aimé, à Lille.

Deusy, Ernest, député du Pas-de-Calais.

Devillers, Léopold, à Mons.

Dhé, Albert, à Arras.

Dhé, Gaston, à Arras.

Dorlencourt, Alexandre, président honoraire du tribunal d'Arras.

Duchaussoy, professeur au collége d'Arras.

Enlart, Camille, à Airon-Saint-Vaast.

Envent, chanoine à la cathédrale d'Arras.

De la Falconnière, Alexandre, à Paris.

Faton de Favernay, Gaston, à Rincheval.

Favier, A., secrétaire de la Société d'archéologie, au musée de Douai.

De Fontenilles, Paul, à Cahors.

Fourdrignier, Édouard, archéologue, à Suippes.

Fourdrignier (Mme), à Suippes.

Francart, Adolphe, délégué du Cercle archéologique de Mons.

Fromentin (l'abbé), curé à Wailly.

Gardin, président du tribunal, à Arras.

Geoffroy d'Ault, à Abbeville.

Germain, Léon, à Nancy.

Gillet, Auguste, à Arras.

Goër de Hervé (le baron de), à Vélu.

Gorin (l'abbé), vicaire à la cathédrale d'Arras.

Grandguillaume, à Arras.

Graux Henri, vicaire général de l'évêché d'Arras.

Griolet, Ernest, à Paris.

Guérard, Jules, juge d'instruction, à Arras.

Haigneré (l'abbé), officier d'Académie, à Menneville.

Hardouin, Henri, conseiller à la cour d'appel, à Douai.

Hautcœur, recteur des facultés catholiques, à Lille.

Hauteclocque, Alfred (le comte de), à Raineville.

Hauteclocque, Gustave (le comte de), à Arras.

Havrincourt (Alphonse-Pierre de Cardevac, marquis d'), député du Pas-de-Calais.

Janvier (A.), à Amiens.

Jouron, Léon, à Douai.

Jouron, Léon (Mme), à Douai.

Du Lac, Jules, à Compiègne.

Du Lac, R., membre de la Société archéologique de Compiègne.

Lair, Charles (le comte), à Paris.

De Lambertye (le comte), à Compiègne.

Laroche, ancien magistrat, à Duisans.

Laroche, Paul, directeur de l'imprimerie du Palais-de-Calais, à Arras.

De La Roche de Marchiennes, Émile, à Harvengt (Belgique.)

Latteux, Ludovic, à Tartigny.

De Laurière, Ferdinand, à Paris.

Le Breton, Gaston, à Rouen.

Lecesne, E., ancien adjoint au maire d'Arras.

Lecesne, Paul, conseiller de préfecture, secrétaire général adjoint du Congrès, à Arras.

Ledru, Philippe, docteur en médecine, à Avesne-le-Comte.

Le Gentil, C., juge à Arras.

Lejeune, Théophile, archéologue à Estinnes-au-Val (Belgique).

Mgr Lequette, évêque d'Arras.

Le Sergeant de Monnecove, conseiller général du Pas-de-Calais, à Saint-Omer.

Lewalle, chanoine de la cathédrale, à Arras.

Liger, architecte, à Paris.

De Linas, Charles, à Arras.

Lion, Jules, à Paris

De Longueval (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Arras.

Loriquet, Henry, archiviste en chef du Pas-de-Calais.

Lozé, Edmond, notaire, à Arras.

Luesemans (Charles de), gouverneur de la province de Liège.

Maire, Albert, employé aux archives, à Avignon.

De Mallortie, principal du collége, à Arras.

Du Manoir de Juaye (le comte), à Juaye, près Bayeux.

Manuel (l'abbé), curé à Cire-les-Mello.

Martin, docteur au 3e régiment du génie.

De Meester de Ravenstein, Emile, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges.

De Meissas, A., à Paris.

Méresse, Charles, archiviste de la Société historique de Compiègne.

Michel, Virgile, ancien notaire, à Compiègne.

Mierrezinski, Antoine.

Milliroux, colonel du génie en retraite, à Arras.

Minelle, Eugène, à Arras.

Morel, G., conseiller municipal, à Arras.

Morgan, Thomas, membre de la Société des antiquaires de Londres, à Londres.

Morillon, Louis-Adolphe, à Paris.

Moulin, Henri, à Mortain.

Nève, Eugène, ingénieur-architecte, à Gand.

Nodet, Henri, architecte, à Paris.

Normand, Clovis, architecte, à Hesdin.

Ozenfant, Auguste, à Lille.

Papillon, docteur, professeur à l'institut catholique, à Lille.

Paris, ancien ministre, sénateur du Pas-de-Calais.

Petit-Wartelle, à Arras.

Philippe, Georges, à Arras.

Picard, Auguste, à Paris.

Piet-Lataudrie, C., à Paris.

Planque, chanoine de la cathédrale, à Arras.

Plicque, A.-C., docteur en médecine, à Lezoux.

Quinion, Hubert, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.

Ribeiro, Carlos, secrétaire du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, à Lisbonne.

Ricouart, Louis, adjoint au maire de la ville d'Arras.

Rigaux, Henri, archiviste, à Lille.

Roussel, Vindicien, vicaire général de l'évêché d'Arras.

Robert, Théophile (l'abbé), curé à Montigny-sur-Chiers (Meurthe et Moselle).

Saint-Laumer (le comte de), à Chartres.

Mgr Scott, Edouard, camérier secret de Léon XIII, à Aire.

Sède (le baron de), à Arras.

Sens, Édouard, membre du conseil général, à Arras.

Sens, Georges, à Arras.

Seré-Depoin, président de la Société historique et archéologique, à Neuilly.

Da Silva (le chevalier), à Lisbonne.

De Smyttere (le docteur), officier de l'instruction publique, à Lille.

De Ternas (le chevalier Amédée), à Douai.

Terninck, Auguste, à Bois-Bernard.

Tétin, Émile, à Arras.

Thépaut, artiste peintre, à Arras.

Vaillant, archéologue, à Boulogne-sur-Mer.

Vallier, Gustave, numismatiste, à Grenoble.

Van Drival, chanoine de la cathédrale d'Arras, secrétaire général du Congrès.

Vandenpeereboom, Alphonse, à Bruxelles.

Van Robais, membre des Antiquaires de Picardie, à Abbeville.

Vital-Duray, curé à Ellegnies-Sainte-Anne (Belgique).

Wicquot, Auguste, à Arras.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 29 JUIN 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Siégent au bureau MM. Ricouart, premier adjoint au maire de la ville d'Arras; Gardin, président du tribunal de première instance; d'Havrincourt, député du Pas-de-Calais, conseiller général; Deschamps de Pas, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

M. le président déclare ouverte la 47e session du Congrès archéologique de France.

M. Ricouart, adjoint au maire, remercie le Congrès de l'honneur qu'il fait à la ville en tenant ses séances à Arras, et lui souhaite la bienvenue.

M. le président prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

L'ouverture de cette nouvelle session réalise pour la Société française d'Archéologie un vœu qui lui était cher depuis longtemps. Déjà, en effet, une autre institution qui devait son origine à la même initiative avait trouvé dans votre pays des éléments de succès qui ne nous feraient assurément pas défaut.

Car, en définitive, si un congrès où l'on embrasse les différentes parties des connaissances humaines avait ici sa raison d'être à tous égards, on ne saurait nier que les études archéologiques n'aient surtout trouvé parmi vous des adeptes distingués. Nulle autre contrée peut-être n'a autant produit dans le même genre de travaux, et la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, le *Bulletin de la commission des antiquités départementales*, le *Répertoire historique et archéologique*, sont là pour prouver toutes les ressources que vous possédez en hommes et en choses. Je ne parle pas de la *Revue de l'art chrétien*, qui est aussi un peu votre ouvrage, bien que le cercle dans lequel elle se meut soit plus étendu. Mais les esprits véritablement investigateurs ne peuvent se renfermer dans les étroites limites d'un territoire déterminé; l'idée qui les a séduits, à laquelle ils se sont attachés, ils la poursuivent partout, et c'est ce qui nous a valu les immenses recherches sur l'orfévrerie cloisonnée, dont je serais plus à l'aise pour faire l'éloge si son auteur n'était ici présent.

D'un autre côté, l'Académie, qui a déjà fêté son centenaire, loin de se montrer indifférente à tout ce qui nous occupe, fait chaque année figurer des sujets d'histoire et d'archéologie au premier rang de ceux qu'elle met au concours. C'est ainsi que, dernièrement, l'un de ses membres a été amené à traiter d'une façon magistrale l'ensemble des questions que soulèvent les deux places d'Arras. En attendant que ce travail encore manuscrit ait vu le jour, nous pouvons signaler dans les mémoires de la même compagnie, outre des études très-importantes sur les tapisseries qui furent longtemps la gloire artistique et industrielle de votre cité, différentes publications relatives à cette noble abbaye

de Saint-Vaast, où nous trouvons à cette heure la plus splendide hospitalité.

Mais il est une chose qui me frappe surtout et qui mérite, à mon avis, les plus grands éloges : en dépit de la mode et de certaines provocations, les nombreuses sociétés de la province, aussi bien à Saint-Omer qu'à Boulogne et à Arras, sont demeurées fidèles à ce que l'on est convenu d'appeler l'archéologie monumentale. Certes, je ne suis pas de ceux qui voient avec chagrin s'élargir le cercle de nos études, et j'applaudis de grand cœur aux magnifiques découvertes dont nous sommes témoins depuis vingt années environ. C'est tout un chapitre de l'histoire de l'humanité que d'intrépides fouilleurs s'efforcent de reconstituer, et l'on peut dire que dans cette rude et difficile besogne la plupart ont fait preuve d'autant de patience que de sagacité. Nous ne voyons pas là de motifs, toutefois, pour concentrer notre admiration sur un seul point, et les œuvres de l'homme arrivé à sa pleine maturité nous semblent mériter plus d'attention encore que les grossiers produits de son enfance. S'il ne nous déplaît pas, par exemple, d'examiner une poterie, quel que soit l'état peu avancé de civilisation dont elle fasse preuve, on comprendra facilement que nous préférions étudier les magnifiques créations des âges moins éloignés du nôtre. Et parmi ces dernières, il ne semble pas contestable que les œuvres de l'architecture soient les plus dignes d'être offertes à nos méditations. Du reste, où trouver ailleurs pareille source d'informations, soit qu'il s'agisse d'établir la filiation de l'art chez un peuple, soit que l'on désire être renseigné sur la date et la nature des relations qui ont existé jadis entre différents pays? En outre, l'architecture, par l'usage qu'elle fait des lois

qui régissent l'emploi des matériaux, démontre clairement où la science en était arrivée à un moment donné. Elle nous révèle les goûts, le degré de culture et comme le tempérament intellectuel et moral de chaque nation, par la manière plus ou moins heureuse dont sont observées également ces autres lois plus délicates qui relèvent du sentiment et prescrivent, en faveur de l'aspect le plus beau, le meilleur usage de tout ce qui se trouve entre nos mains.

D'ailleurs, c'est une erreur de croire que dans le genre indiqué il ne reste plus de lauriers à conquérir. Chaque fois qu'un sujet est traité avec le soin qu'il mérite, que son auteur a épuisé tout ce qu'il pouvait donner de science et de critique, les suffrages du public ne lui font pas défaut. Un de nos plus jeunes confrères, M. Lucien Bégule, dont l'absence se fera vivement sentir durant le Congrès, vient de l'éprouver récemment; car à peine avait-il publié sa *Monographie de la cathédrale de Lyon*, que son nom, jusqu'alors inconnu, pouvait presque passer pour célèbre. Il est vrai que peu d'œuvres ont été conçues avec une ampleur aussi magistrale, et nous ne voyons pas quels reproches seraient adressés raisonnablement au texte, non plus qu'aux magnifiques planches qui l'accompagnent. Le jour où tous nos monuments se trouveront traités de la sorte, rien n'empêchera de porter entièrement ses efforts d'un autre côté; mais, en attendant, nous ne nous lasserons pas de répéter que le champ le plus fécond offert à nos recherches est encore celui dont l'illustre fondateur de notre société, qui est en même temps le véritable créateur de la science archéologique dans notre pays, a su le premier explorer avec un succès qui éternisera sa mémoire.

L'étude de l'architecture, du reste, telle que nous la comprenons, entraîne celle des mille sujets décoratifs qui lui donnent une partie de son charme et de son attrait. Ce n'est pas lorsqu'on se vante de connaître le sens des moindres signes tracés sur des objets relativement très-secondaires que l'on est autorisé à jeter un regard négligent sur les merveilles enfantées par nos sculpteurs et nos peintres verriers. « Pour autre chose, disait Gerson, ne sont faites les ymages fors seulement pour montrer aux simples gens qui ne savent pas l'escripture ce qu'ils doivent croire. » Consentirions-nous, par hasard, à demeurer au-dessous des simples gens du XIVe siècle, et serait-ce parce que nous savons l'écriture, qu'un livre jadis ouvert à tous est pour nous fermé aujourd'hui ?

Dans ce rapide aperçu j'ai touché seulement à l'un des nombreux sujets qu'il m'ait été permis d'aborder devant vous. Quant au motif qui m'a guidé dans mon choix, il s'explique par la nécessité de rendre à l'archéologie monumentale la large place qu'elle mérite dans nos études. C'était, pour ainsi dire, une question d'actualité qui s'imposait à moi directement, et j'étais d'autant plus à l'aise pour la traiter aujourd'hui, que, je l'ai indiqué en commençant, le Congrès s'ouvre dans l'une des régions de la France qui a le plus résisté au courant des idées contraires. Cependant, nulle part ailleurs, peut-être, on ne trouverait un aussi petit nombre d'édifices encore debout. Arras a subi plus que toute autre ville le contrecoup des guerres et des révolutions. Il est vrai que son hôtel de ville et ses deux places forment toujours un ensemble merveilleux qui ne manquera pas de frapper vivement les étrangers.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait encore un

devoir bien doux à remplir. Une réunion comme la nôtre ne s'improvise pas, et ceux-là seuls qui ont passé par les difficultés d'une semblable organisation savent toute la peine qu'il faut se donner pour amener les choses au point où vous les voyez en ce moment. Aussi, devons-nous beaucoup de reconnaissance au secrétaire général du Congrès, M. le chanoine Van Drival, ainsi qu'au secrétaire-adjoint, M. Lecesne, et au trésorier, M. de Cardevacque, qui, dans les questions de toute sorte qu'il a fallu résoudre par avance, ont montré autant de tact que de prévoyance. Je ne parle pas de l'activité qui était également nécessaire, surtout dans les derniers jours. Enfin, je ne saurais oublier que le conseil général de ce département a voulu donner à notre œuvre une marque de sympathie; qu'il en reçoive ici tous nos remerciements. De même je remercie le premier magistrat de la cité, qui, en termes gracieux, vient de nous souhaiter la bienvenue. L'accueil empressé que nous recevons de différents côtés est un sûr garant, pensons-nous, du succès de la session.

M. le président énumère ensuite les ouvrages offerts au Congrès :

Ypriana, notices, études, notes et documents sur Ypres, par Alp. Vandenpeereboom, avec illustrations de M. Julien Boutry, 3 volumes. Bruges, 1876-1880.

Notice sur le Steen d'Anvers, par M. J. Boutry. Bruxelles, 1880.

Dictionnaire géographique, historique, archéologique du Hainaut, par Théodore Bernier. Mons, 1879.

Histoire de la ville de Beaumont, par Th. Bernier. Angres et Mons, 1880.

Découvertes d'antiquités faites à Wasmes et dans quelques villages voisins, par M. Ch. Debove. Mons, 1878.

Essai historique sur Iolande de Flandre, par M. le Dr de Smyttere. Lille, 1877.

Guide dans Boulogne-sur-Mer et ses environs, par M. Vaillant, avec illustrations. Boulogne, 1879.

Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais, par Ad. de Cardevacque. Arras, 1879.

Histoire de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, par le même. Arras, 1875.

Histoire de l'abbaye de Cercamp, par le même. Arras, 1878.

Notice historique et archéologique sur la citadelle de Cambrai, par le même. Cambrai, 1879.

Un casque de gladiateur, par M. de Laurière.

La Société française d'Archéologie dans le Milanais, par le même. Tours, 1880.

Une inscription énigmatique à l'église Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome. Tours, 1880.

Les collégiales de Cassel et ses autres institutions religieuses anciennes, avec planches, par le Dr de Smyttere. Hazebrouck, 1878.

Inauguration du monument historique érigé au square du mont Cassel, par le même. Hazebrouck, 1873.

Arras. Croquis à la plume d'après nature, par J. Boutry. Arras, 1878.

Série d'eaux-fortes, par J. Boutry.

Adam, mystère du XIIe *siècle*, par Léon Palustre. Paris, 1877.

La Renaissance en France, par Léon Palustre, 3e liv., nombreuses eaux-fortes dans et hors texte, in-folio. Paris, 1880.

Monographie de l'église cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, par M. Veraegen.

Notice sur l'église Saint-Yves-des-Bretons, à Rome, par M. de Laurière.

Double sépulture de la gorge Meillet, par M. Ed. Fourdrignier, avec planches.

M. le président rappelle ensuite la première question du programme, et donne la parole à M. le chanoine Van Drival, pour un rapport sur les travaux archéologiques accomplis dans le Pas-de-Calais depuis un demi-siècle.

M. Van Drival donne l'histoire de l'archéologie dans le département. C'est Saint-Omer qui fonde la première société d'antiquaires en 1833. Plus tard, le mouvement s'accentue à Arras, Boulogne, Calais. La commission des monuments historiques et des antiquités du département se forme en 1846 par la réunion de comités d'arrondissement. Cette société a donné jusqu'à présent quatre volumes de *Bulletins*, deux volumes in-4° d'une statistique monumentale, et onze volumes sur quinze d'un dictionnaire historique et archéologique.

M. Van Drival passe en revue les œuvres particulières ayant trait à l'étude des antiquités, et annonce qu'un catalogue de tous les ouvrages publiés sur ce sujet est annexé à son rapport et sera publié.

La lecture de ce rapport intéresse vivement les membres du Congrès, et, en leur nom, M. le Président félicite M. Van Drival.

La parole est ensuite accordée à M. Fourdrignier, délégué de la Société de Châlons-sur-Marne, qui donne communication au Congrès de la découverte récente, faite par lui, de plusieurs casques, à forme conique, de l'époque gauloise. Ils proviennent des sépultures à char qu'il a explorées dans la Champagne, à Cuperly et à Thuisy. Il explique par quelles déductions, — le mesurage et la restitution des appliques en bronze,

— il est arrivé à reconstituer ces coiffures en cuir et en bronze. Il cite plusieurs auteurs anciens qui viennent le confirmer dans la pensée que ce casque était plutôt religieux que guerrier. Il repousse l'idée d'une importation directe d'Orient ou d'Étrurie, et termine en concluant qu'il croit cette coiffure, toute nationale dans cette partie de la Gaule-Belgique, beaucoup plus générale qu'on ne le suppose, avant la conquête romaine.

M. Fourdrignier augmente l'intérêt de cette description en mettant sous les yeux du Congrès différents objets métalliques appartenant à ces casques.

M. de Laurière lit ensuite une note sur la dalle funéraire, en mosaïque, de l'évêque Frumauld, mort en 1183, qui est conservée au musée d'Arras. Il fait ressortir l'intérêt de ce monument, spécimen très-rare de l'emploi de la mosaïque pour la représentation des défunts sur leurs dalles funéraires. Il cite quelques autres monuments similaires qui pourraient, en France, lui être comparés. L'auteur indique particulièrement la mosaïque trouvée à Saint-Omer, dans les ruines de l'église Saint-Bertin, et la dalle dite de Frédégonde, conservée à Saint-Denis, et qui provient de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; mais il fait observer que cette dernière dalle, qui est une œuvre du XIIe siècle, est plutôt un travail d'orfévrerie, façonné à la manière des émaux cloisonnés et champlevés, qu'une œuvre de mosaïque proprement dite. Le monument le plus conforme à la plate-tombe de Frumauld, est, en Italie, celle du dominicain Munio, mort en 1300, qui se trouve dans le dallage de l'église Sainte-Sabine, à Rome, et qui porte, représentée en mosaïque, l'effigie de ce personnage. Dans l'antiquité chrétienne, M. de Laurière signale

aussi quelques mosaïques funéraires qui peuvent être rapprochées de celle d'Arras, entre autres une petite figure placée sur le marbre d'une sépulture de la catacombe de Sainte-Agnès, nouvellement découverte à Rome. M. de Laurière félicite le musée d'Arras de posséder ce monument, qui, malgré ses mutilations, donne l'idée du parti que l'on pourrait tirer de l'art de la mosaïque, remis en honneur de nos jours, dans notre pays.

M. Palustre demande si des artistes italiens ne seraient pas venus en France à cette époque.

M. de Laurière répond qu'il existait déja beaucoup de mosaïques dans les Landes, en Ardèche, à Germigny, près d'Orléans, à Saint-Denis, etc...; du reste, que la mosaïque était très-employée chez les Gallo-Romains.

Cependant la mosaïque de Lillebonne, la seule qui soit signée, porte un nom italien, celui de Félix de Pouzzoles.

M. Van Drival est d'avis que peut-être il est resté dans nos contrées des traditions gallo-romaines.

M. Palustre répond à cela que l'art de la mosaïque a toujours été romain ou vénitien, en un mot, italien, et qu'à toute époque on recherchait pour ce genre d'ornementation des artistes italiens. Le même fait s'est présenté dernièrement à Paris, lors de la construction du nouvel Opéra.

M. Van Drival donne aux membres du Congrès des indications historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, et sur le palais actuel, dont le Congrès va faire la visite sous la conduite de S. G. Mgr Lequette, qui veut bien servir lui-même de cicerone.

La séance est levée à cinq heures quinze minutes.

SÉANCE DU 30 JUIN.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR LEQUETTE, ÉVÊQUE D'ARRAS.

Siégent au bureau : MM. L. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, de Laurière, secrétaire général, comte de Marsy, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, Paul Lecesne, secrétaire général-adjoint, Ricouart, premier adjoint.

Mgr Lequette remercie messieurs les membres du Congrès archéologique d'avoir consacré la première de leurs visites scientifiques à l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, et témoigne de toute sa sympathie pour les études auxquelles ils se livrent. Après un souvenir donné à la mémoire de M. de Caumont, dont le dévouement comme l'érudition ont été universels, Mgr Lequette rappelle que ce fut sous ses auspices qu'il entra dans cette Société d'archéologie à laquelle il est heureux d'appartenir, et qu'il est fier de présider aujourd'hui.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Linas présente alors quelques observations sur le casque de Cuperly, étudié la veille par M. Fourdignier.

Ces observations sont relatives à la forme et à la technique des ornements.

1° Forme. La forme de ce casque apparaît sur des terres cuites babyloniennes d'ancien style, dont les figurines, sortes de petites poupées en terre rougeâtre,

sont habillées d'une tunique et d'une coiffure à peu près semblable au *casque* de M. Fourdignier. De plus, un casque trouvé à Cuença, république de l'Équateur, présente encore les mêmes caractères, bien que la forme de la bombe soit un peu plus sphérique. Il en est à peu près de même d'un casque mongol de l'Oroujeinaia-Palata de Moscou;

2° Quant à la technique des ornements, les plaques de ce casque, en métal repercé et ciselé, attestent un talent extraordinaire. Le dos de ces plaques représente des cercles se coupant entre eux, rappelant des ornements gaulois trouvés à Caranda par M. F. Moreau, et la frise d'un autel sculpté, en Angleterre, à l'époque romaine.

Quant à la palmette du casque, on la retrouve en tout semblable sur une pièce d'orfèvrerie cloisonnée qui se voit au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

Mais pourquoi ces ouvrages en métal repercé ne se trouvent-ils qu'en Champagne? S'ils avaient été apportés de l'Orient par les négociants qui remontaient la vallée du Rhône, on en trouverait des traces ailleurs.

La forme vient des Galates; mais peut-être faut-il attribuer cette œuvre remarquable à ces ouvriers nomades dont les échoppes ont été récemment découvertes à Autun.

M. Paul Lecesne lit ensuite un travail sur l'origine romaine du *pagus*.

L'auteur commence par exposer à grands traits l'organisation administrative de la Gaule romaine; il rappelle que, dans les derniers temps de l'empire, les cités gallo-romaines étaient divisées en arrondissements appelés *pagi*, qui, eux-mêmes, se fractionnaient en

petites communes, désignées sous le nom de *vici*. M. Lecesne recherche l'origine de cette division. Il étudie l'étymologie des mots *pagus*, *vicus*, *castellum*, *oppidum*, *centuria*, et démontre que tous ces mots ont une racine grecque ou latine.

Donc, si les mots appartiennent à ces langues, c'est que ces institutions appartenaient aux peuples grecs et latins.

M. Lecesne s'occupe ensuite de la formation du *pagus*. Tout d'abord une convention fut conclue entre des habitants voisins, afin de maintenir la paix des bornes ou des limites de propriétés. Ces petites associations se multiplièrent et se réunirent, de manière à constituer une société commune, le *vicus;* puis la fédération des *vici* forma le *pagus,* celle des *pagi* la *civitas*. Ce travail ne s'arrêta pas là; les cités formèrent des ligues entre elles. Rome, à son état naissant, rencontra ces unions de villes; elle parvint, soit à les rompre violemment, soit à les reconstituer à son profit. Lorsqu'elle eut ainsi groupé toute les villes de l'Italie dans son alliance, *societas*, elle attaqua les provinces au moyen de cette *societas* et leur imposa son *universitas*. Aussi peut-on dire que le droit de voisinage fut le point de départ d'un mouvement d'association qui ne trouva son repos que dans l'*orbis romanus*. M. Lecesne cite, à l'appui de son travail, l'histoire légendaire de Rome, qui confirme l'antiquité du *pagus;* il fait remarquer que, bien avant les relations des Romains avec les Gaulois, soit cisalpins, soit transalpins, la division en *pagi* et en *vici* était le type de toutes les cités italiques. Ce fut cette organisation que les vainqueurs appliquèrent à la Gaule, où les indigènes avaient des divisions qui pouvaient rentrer dans le cadre romain. La conclusion du

travail de M. Lecesne est que la plupart des *pagi* dont les noms ont été conservés sont des *pagi* romains.

M. V.-J. Vaillant donne lecture d'un mémoire que son auteur, M. Camille Enlart, retenu par la préparation d'un examen, n'a pu présenter en personne au Congrès. Ce mémoire, intitulé : *Boulogne monumental,* traite sommairement de tous les édifices de l'époque romaine et du moyen âge, dont il existe des souvenirs précis ou des restes plus ou moins complets dans la vieille cité morine. La tour d'Ordre, le château de Philippe Hurepel, les remparts, le beffroi communal, l'abbaye de Saint-Vulmer, l'abbaye de Notre-Dame et ses deux cryptes, et l'église Saint-Nicolas y sont successivement passés en revue. Une série de dessins photographiés illustre cette description, qui est un simple résumé de l'ouvrage, plus complet, que le jeune archéologue se propose de publier sur les monuments de Boulogne-sur-Mer.

M. le chanoine Van Drival expose ensuite quels seront les travaux qui occuperont les membres du Congrès pendant l'après-midi, et la séance est levée à 11 heures.

DEUXIÈME SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 1880.

PRÉSIDENCE DE S. G. MGR LEQUETTE, ÉVÊQUE D'ARRAS.

Siégent au bureau : MM. du Lac, Hardouin, conseiller à la cour d'appel de Douai, le baron de Cauna, inspec-

teur de la Société française d'Archéologie, L. Palustre, Van Drival et Lecesne.

Le procès-verbal de la première séance de ce jour est lu et adopté.

M. Palustre énumère les livres offerts au Congrès :

Par l'Académie d'Arras, les onze premiers volumes de la deuxième série de ses *Mémoires*.

Par M. le chanoine Van Drival :

Le *Cartulaire de Guimann*.

Le *Nécrologe de Saint-Vaast*.

L'*Histoire de l'Académie d'Arras*, avec supplément.

Le tome VI de la troisieme série des *Mémoires des Antiquaires de la Picardie*.

Par d'autres donateurs :

L'*Histoire de l'ancienne confrérie d'amateurs de fleurs*, à Douai.

Histoire de la terre et du comté de Belleforière, par M. le chevalier de Ternas. Douai, 1880.

Notice nécrologique sur M. le président Tailliar, par M. Hardouin. Douai, 1879.

Notice nécrologique sur M. le premier président Grandgagnage, par le même. Douai, 1879.

Exploration du tumulus dit les Sept-Bonnettes, compte rendu par M. Bréan.

M. de Marsy demande quelques renseignements au sujet de la visite faite, dans l'après-midi, aux deux places de la ville. Il a été frappé de la ressemblance qu'offrent les maisons qui les entourent avec d'autres maisons en Allemagne et dans les États scandinaves, et cite notamment une place à Lubeck, l'hôtel de ville de Brunswick, et d'autres édifices en Danemark et en Suède.

M. Palustre fait observer qu'une même similitude

existe plus particulièrement avec les habitations hollandaises.

D'une discussion, à laquelle prennent aussi part MM. de Cardevacque, Lecesne, d'Havrincourt, de Linas et de Hautecloque, il résulte qu'il faut attribuer l'architecture des maisons des places d'Arras aux Flamands et non aux Espagnols. Cette opinion, en ce qui concerne les constructions du Danemark et de Suède, est confirmée par M. de Marsy, qui indique que plusieurs artistes artésiens ou plutôt flamands furent appelés en Danemark au XIVe siècle.

M. Van Drival lit une lettre reçue de Tournai, qui donne communication du programme de la séance offerte au Congrès par la Société historique et archéologique de cette ville.

M. l'abbé Fromentin donne lecture d'un mémoire qui répond à la quatorzième question du programme.

Dans ce travail, où il retrace les différentes opinions émises sur l'emplacement de l'ancien *vicus Helena*, ainsi que les objections que ces opinions ont soulevées, M. Fromentin n'hésite pas à regarder la ville d'Hesdin comme l'endroit où s'arrêta sainte Hélène, mère de Constantin, après sa répudiation, en 292, et où les troupes romaines, sous la conduite d'Aétius et de Majorius, défirent l'armée des Francs et leur chef Clodion, en 446.

M. le docteur Plicque, de Lezoux (Puy-de-Dôme), délégué de la Société de Clermont-Ferrand, expose le résultat des fouilles qu'il a entreprises dans cette région. La ville actuelle est bâtie sur l'emplacement de la métropole des céramistes arverno-romains. On y a fabriqué des vases rouges pendant le IIe siècle et la première moitié du IIIe. Une inscription cursive, retrou-

vée sur un fragment, donne le nom d'un potier, XOBERT, et celui de la ville, LIVSANNVM. Cette ville a éte détruite, vers 258, en même temps que le temple du puy de Dôme, par une irruption de barbares. Son nom périt avec elle, et aussi le secret de la fabrication des poteries rouges en Auvergne. Ses débris recouvrent une surface immense et proportionnée au commerce considérable qu'elle entretenait avec la Gaule occidentale, la Belgique, les bords du Rhin, et surtout la Grande-Bretagne.

M. Plicque a retrouvé des sigles de potiers chrétiens, qui datent de la fin du Ier siècle et du commencement du IIe siècle. Il établit les caractères spécifiques, par lesquels les céramiques du Ier siècle se distinguent des autres. Il croit qu'il est possible d'établir une classification chronologique de la céramique rouge de Lezoux, en s'appuyant sur l'ordre régulier et général de superposition des débris. Il annonce la publication prochaine d'une liste considérable de noms de potiers, parmi lesquels il a remarqué des Grecs, des Samiens, des Campaniens, des Orientaux et des ethniques gaulois. Il donnera aussi des détails inedits sur les procédés de fabrication.

M. Palustre présente quelques observations. Elles ont trait surtout à l'opinion de l'orateur qui, dans son travail, indiquerait la ville de Liusannum comme grand centre de production, au détriment des autres villes du midi de la Gaule.

La parole est ensuite donnée à M. Fourdrignier, qui rend compte d'une façon très-remarquable et très-minutieuse du résultat de ses fouilles à Thuisy (Marne). Il explique la découverte de sépultures doubles, c'est-à-dire contenant deux squelettes, que l'on reconnaît

très-facilement pour être l'un d'homme, et l'autre de femme. Quelques tombes contenaient trois corps, un adulte et deux adolescents. Il a trouvé dans ces tombes quantité d'objets curieux et bien conservés : des armes, des bracelets, des colliers, des poteries, des vases, le tout d'un très-beau travail. Dans l'une de ces tombes se trouvent des cocardes qu'il a cru d'abord avoir appartenu à une ceinture, mais qu'il a reconnu plus tard avoir servi d'ornements à un casque conique dont il a entretenu le Congrès dans une séance précédente.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1880.

PRÉSIDENCE DE M. DE DION.

Siégent au bureau : MM. Palustre, l'abbé Delvigne, le chanoine Van Drival, Paul Lecesne, Terninck, de Hauteclocque.

M. Latteux donne lecture d'une étude sur les vitraux peints du Pas-de-Calais et du Nord. Ces départements sont assez pauvres de verrières anciennes. Les XIIe, XIIIe et XIVe siècles n'y sont pas représentés, à peine reste-t-il quelques panneaux du XVe siècle; mais on peut mentionner plusieurs belles croisées de la Renaissance. L'orateur signale particulièrement, dans le Pas-de-Calais, l'église de Lacouture : la verrière qui représente le Jugement dernier est d'un effet saisissant, de

même que celle où Simon le magicien est confondu par les prières de saint Pierre; d'autres enfin, non moins remarquables, nous montrent sainte Ursule au milieu de ses compagnes, la naissance de Marie, l'arbre de Jessé, l'Adoration des Mages. Malheureusement, des réparations nécessaires ont diminué la valeur de toutes ces œuvres.

A l'église de Locon, les vitraux, encore dans leur état primitif, sont au nombre de quatre; ils représentent le Jugement dernier, l'Assomption de la sainte Vierge, la Résurrection de Notre-Seigneur et l'Intérieur de Nazareth.

A l'église Notre-Dame, à Saint-Omer, les vitraux groupés dans les transsepts nord et sud semblent avoir été rognés sur tous leurs contours.

M. Deschamps de Pas donne l'explication de ce fait: les vitraux, autrefois disséminés dans toute l'église, ont été réunis et appropriés aux croisées qu'ils devaient remplir. Ici encore, le Christ a disparu et a été remplacé dans la croisée centrale par l'image de Notre-Dame.

M. Palustre saisit cette occasion de protester contre un usage, qui tend à se généraliser, et qui consiste à remplacer l'image du Christ, autrefois à la place d'honneur, par l'image des saints que la piété des fidèles choisit pour patrons.

M. Latteux signale encore quelques débris à Hubersent et à Réty. Enfin, dans le département du Nord, les églises de West-Cappel, Quaëdypre et Ledringhem contiennent des panneaux d'une grande valeur et d'une facture remarquable.

M. de Hauteclocque signale, à titre de simple renseignement, l'existence, au château d'Havrincourt, d'un

manuscrit remarquable sur les vitraux du XVIe siècle.

M. Palustre présente au Congrès trois objets d'orfèvrerie déposés sur le bureau par M. Sénéia, orfévre à Arras.

Ces objets, du XVIIe et du XVIIIe siècle, intéressent vivement MM. les membres du Congrès.

M. Palustre donne ensuite lecture au Congrès d'un télégramme de S. M. le roi des Belges, qui désire recevoir la Société française d'Archéologie à Bruxelles.

M. Francart, avocat à Mons, témoigne de son côté des dispositions toutes sympathiques du ministre de l'intérieur, et des facilités qui seront fournies aux membres du Congrès pour aider leurs recherches.

M. Victor Advielle signale l'existence d'une grosse pierre bleue carrée, percée dans sa partie supérieure, et que la tradition disait être le trône de saint Vaast.

A la révolution, cette pierre, transportée, dans le faubourg Saint-Nicolas ou Sainte-Catherine, dut servir aux fondations d'une maison. Ce fait a été souvent rapporté à l'orateur par les descendants d'une famille qui occupait à l'abbaye de Saint-Vaast un poste de confiance.

M. Advielle signale, en outre, l'acte suivant. En 1334, l'évêque d'Arras, usant des pouvoirs à lui donnés par maître Guillaume de Chanac, évêque de Paris, permit aux fondateurs de l'église Saint-Julien-des-Ménestriers, à Paris, de chanter l'office en leur chapelle. N'y a-t-il pas dans ce fait une véritable intervention dans l'administration du diocèse de Paris ?

M. le chanoine Van Drival ne le pense pas, puisque l'évêque d'Arras agissait en vertu d'une délégation de pouvoirs expresse.

M. Terninck donne lecture de son travail sur les routes gauloises du nord de la France. Il insiste sur celles qui, partant d'Arras, rayonnent dans toutes les contrées environnantes, et attestent l'importance religieuse et politique de la vieille cité des Atrébates. L'orateur indique le criterium auquel il se réfère pour reconnaître ces routes et les classer. Il donne ensuite la liste des divers tumuli, à l'ouverture desquels il a assisté dans le Pas-de-Calais. Il fait la nomenclature des objets qu'il y a découverts, et signale les recherches auxquelles on pourrait encore se livrer tant à Fresmicourt qu'à Avesne-le-Comte.

Quant aux limites des *pagi*, M. Terninck croit les avoir fixées d'une manière relative et se propose d'en dresser la carte spéciale.

M. Cavrois lit une communication de M. Cappe de Baillou, sur les résultats des fouilles faites par lui dans l'arrondissement de Saint-Pol.

M. de Laurière donne avis au Congrès d'un livre publié à Florence par M. Bertolotti, archiviste d'État (1). Cet ouvrage contient la nomenclature de tous les artistes belges et hollandais qui travaillaient à Rome aux XVIe et XVIIe siècles, et peut être d'une grande utilité pour des recherches ultérieures.

M. de Laurière fait ensuite connaître plusieurs inscriptions qu'il a recueillies à Rome, et qui sont relatives à divers personnages ecclésiastiques, civils, artistes, etc., des diocèses d'Arras, de Cambrai et de Tournai.

M. l'abbé Delvigne croit qu'il serait avantageux de

(1) *Artisti belgi ed olandesi nei secoli* XVI *e* XVII. Firenze, 1880, in-12.

comparer ce nouveau recueil de documents avec l'ouvrage de M. Gaillard, de Bruges, intitulé : *Sépulture des Belges et Hollandais à Rome.*

Liste des ouvrages offerts à la Société française d'Archéologie, à la séance du 1er juillet :

1° *Antiquités de la ville d'Arles,* par J. de Laurière.

2° *Armorial des Landes,* par le baron de Cauna.

3° *Bulletin monumental,* par L. Palustre. (7e vol. de la 5e série, 45e vol. de la collection.)

4° *Souvenirs du Congrès scientifique* (31 mars 1873), par le baron de Cauna.

5° *Répertoire des monuments et objets gaulois, gallo-romains et francs qui se trouvent dans le Pas-de-Calais,* par A. Terninck.

6° *Études sur l'époque préhistorique et ses caractères en Artois,* par A. Terninck.

La séance est levée à onze heures.

PREMIERE SÉANCE DU VENDREDI 2 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. RICOUART.

Siégent au bureau : MM. le baron de Cauna, Vallier, abbé Balestra, L. Palustre, Van Drival et P. Lecesne.

Les procès-verbaux de la deuxième séance du mercredi et de celle du jeudi sont lus et adoptés.

M. L. Palustre résume l'excursion faite à Douai, et présente quelques observations. La première a trait

aux armes de la ville de Douai, qui portent au-dessus de l'écu une couronne murale. C'est Napoléon Ier qui accorda cet ornement extérieur aux armoiries ; aussi serait-il plus logique de se conformer aux règles anciennes, et de donner aux villes qui ont fait partie d'un comté ou d'un duché, soit la couronne comtale, soit la couronne ducale.

Retable d'Anchin. — La date en est fixée de 1504 à 1506. M. Palustre pense qu'il y a erreur. Ce retable présente le portrait de Charles Coguin, abbé d'Anchin ; or celui-ci ne fut appelé à porter ce titre qu'en 1511. Aussi ne faudrait-il attribuer comme date que la période s'écoulant entre cette année et 1520. La mort de Jehan Bellegambe, arrivée en 1532, ne s'y oppose pas.

Musée. — Parmi les pierres tombales qui existent au musée, il s'en trouve une très-curieuse en cuivre, et qui a dû être incrustée d'émail. Le nom du personnage qu'elle représente est inconnu, mais on peut lire au bas de la chasuble les lettres initiales F. Q. Peut-être, grâce à elles, pourrait-on arriver à retrouver le nom du défunt.

M. Palustre termine en émettant le vœu qu'il soit recommandé aux conservateurs de musées de vouloir bien ne pas peindre en rouge les inscriptions. Cela empêche de distinguer ce qui est certain de ce qui est sujet aux hypothèses.

M. Terninck lit une étude sur l'ancienne Atrébatie, et donne l'énumération de tous les endroits où il a découvert des traces d'habitations des Ier, IIe, IIIe et IVe siècles. Il cite, comme débris qui nous restent du vieil Arras et de cette époque, les ruines du *Castrum Nobiliacum* et les constructions découvertes par lui dans les fortifications de la ville, vis-à-vis l'ancienne

porte Maître-Adam. Les murs de ces constructions étaient revêtus d'enduits diversement colorés et rayés de bandes formant encadrement. Sur ces murs a dû reposer un pisé ou un torchis, car des fragments d'enduit peint montrent la trace de la paille que l'on mêlait dans ce cas à l'argile, et ces fragments sont trop épais pour avoir été plaqués sur les murs. Sur un fragment d'enduit était gravé à la pointe un nom en caractères grecs.

Dans ces fouilles, M. Terninck a trouvé des carreaux, des briques, des tuiles, des tuyaux d'hypocauste, des médailles d'Antonin, de Trajan, etc., des objets en os et en fer, et un grand nombre de tessons de vases en terre et en verre. Il a reconnu des habitations du même genre, non seulement sous les glacis, mais encore le long du chemin qui va de la porte Beaudimont à la Croix-de-Grès, et dans un monticule, situé le long de la route de Saint-Pol, qui supportait un moulin.

Comme dernière trouvaille faite aux environs d'Arras, M. Terninck cite les excavations mises à découvert lors de l'élargissement du champ de tir de la garnison. On y a trouvé des débris de vases ainsi que des ossements humains. Des entrées de galeries ont aussi été reconnues.

A la suite de cet intéressant compte rendu, M. Terninck, et avec lui M. de Linas, donnent des renseignements sur la date que l'on peut attribuer aux bijoux de l'époque mérovingienne découverts en 1842 sur la route de Lens à la Bassée, et conservés au musée d'Arras. D'après ces deux savants érudits, ils sont de la fin du IVe siècle et peut-être du commencement du Ve. Quant à l'agrafe formée de deux dragons en argent et rehaussée de filigranes d'or, on peut la déterminer comme étant du commencement du VIe siècle.

M. de Baillencourt communique quelques observations critiques sur la table de Peutinger. Ce document serait inappréciable s'il était sans erreur, et c'est une de ces erreurs, ayant rapport à l'Artois, que l'orateur veut rectifier.

L'orateur n'a en vue que la partie du réseau de communications entre Samarobriva et Gessoriacum. Sur le parcours d'une des routes se trouvent deux doubles tours indiquant des *civitates*. L'une est appelée *Tervana*, l'autre *Castellum Menabiorum*, aujourd'hui Cassel. Or il est impossible que la voie remonte jusqu'à cette ville pour redescendre ensuite à Boulogne. D'après les mesures itinéraires, M. de Baillencourt est fondé à croire que la première station doit être *Nemetacum* ou Arras, et la seconde, *Tervana* ou Thérouane. Cette opinion, du reste, est d'accord avec l'itinéraire d'Antonin, où se touve citée *Nemetacum*.

M. Van Drival donne ensuite au Congrès des renseignements sur la visite projetée pour l'après-midi dans les différentes églises de la ville.

Il montre aussi au Congrès le modèle en linge du rochet dont était revêtu saint Thomas de Cantorbéry lorsqu'il fut martyrisé, et qui est conservé dans le trésor sacré de la cathédrale d'Arras.

La séance est levée à onze heures.

DEUXIEME SEANCE DU 2 JUILLET 1880.

PRÉSIDENCE DE M. L. PALUSTRE.

Siégent au bureau : MM. Ricouart, de Marsy, le chanoine Planque, Bosc.

La municipalité de Douai, désirant connaître les noms des membres de la Société qui ont pris part à la visite des musées et monuments de cette ville, M. Palustre les prie de vouloir bien s'inscrire au bureau.

M. Plicque informe le Congrès qu'il a été heureux de retrouver, la veille, sur des poteries du musée de Douai, des marques identiques à celles qu'il a observées dans ses fouilles de Lezoux. L'orateur cite, en particulier, les estampilles portant les mots PRIMANI et NEQURIS, qu'il a lus également sur les fragments par lui découverts. Il est certain, dès à présent, que Lezoux était un grand centre de production et expédiait dans le nord, à Bavay et à Douai, les poteries fabriquées dans ses ateliers.

M. de Marsy fait observer que les mêmes ouvriers nomades qui ont travaillé à Lezoux ont pu aussi travailler dans le nord. Ce simple fait, assez commun, du reste, ainsi que l'a démontré M. Robert, expliquerait suffisamment l'identité des marques.

M. Plicque, tout en réservant ses conclusions, remarque que la route suivie par ces envois de poteries est assez nettement indiquée par les fragments retrouvés sur les rives de l'Allier et de la Loire.

M. L. Palustre rend compte de la visite faite aux églises d'Arras et à la bibliothèque de la ville.

M. le chanoine Van Drival fait observer que le reliquaire de Saint-Nicolas, qui date du XIVe siècle, n'a pas toujours appartenu au trésor sacré de l'église Saint-Nicolas-en-Cité, dont il fait maintenant partie.

La question n° 22 étant à l'ordre du jour, M. Paul Lecesne donne sur le château d'Ohlain des détails auxquels le Congrès prend le plus vif intérêt.

Le château d'Ohlain, dont la construction remonte aux premières années du XIIIe siècle, fut restauré au XVe siècle par son propriétaire, Jean de Nieller, et mis en rapport avec les nouveaux progrès de la fortification. Il se compose d'une courtine, flanquée de deux grosses tours en grès, d'où partent deux autres courtines, sur le milieu desquelles s'élèvent deux autres tours carrées. Le quatrième côté de ce quadrilatère fait défaut. Les courtines portent des mâchicoulis; dans les caves on aperçoit des meurtrières anciennes; on en remarque aussi dans les tours, où elles ont été remaniées de manière à permettre le passage des armes à feu. La partie ouverte présente un renflement assez prononcé, on en a conjecturé que deux tours, symétriques à celles qui défendent la porte d'entrée, devaient exister à cet endroit, mais on n'a pas retrouvé les fondations; peut-être une seule tour existait-elle dans le milieu de cette portion des remparts, de manière à les protéger à droite comme à gauche.

Ce château servit en tout temps de repaire aux partisans.

En 1640, il était occupé par les Espagnols; Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, s'en empara et le brûla après avoir passé ses habitants au fil de l'épée. Durant

les guerres du XVIIe ou peut-être du XVIIIe siècle, il fut pris et repris successivement par les Espagnols et par les Français. Enfin il fut attaqué avec du canon, et c'est de cette époque que date la ruine de ses remparts.

En avant des fossés, qui sont très-larges, se trouvent encore des granges et bâtiments qui ont dû servir de premier retranchement; peut-être même existait-il une double ligne de défense.

Ce château, que le prince de Bergues avait commencé à restaurer, il y a environ quarante ans, est actuellement dans l'abandon le plus complet; il présente toutefois un curieux spécimen d'architecture militaire.

M. Delattre donne ensuite lecture d'une étude sur le manteau de cheminée de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai. Ce grès monolithe mesure 3^m31 de longueur sur 0^m67 de hauteur. Il est divisé en trois compartiments : celui du milieu a pour sujet la résurrection du Sauveur et présente des effets remarquables de perspective et de raccourci. Les panneaux de droite et de gauche portent les armoiries de l'abbaye et celles de Nicolas Griset, abbé du Saint-Sépulcre en 1540.

M. Victor Advielle se plaint de la trop grande facilité avec laquelle on accueille, comme œuvres d'art, des fragments d'architecture absolument sans intérêt. Spécialisant ses observations à l'objet présenté par M. Delattre, il indique les graves erreurs qui existent, suivant lui, dans cette composition, et qui ne permettent pas d'y voir un beau morceau de la Renaissance.

M. Bosc répond à ces critiques : les difficultés que présente la taille du grès et les détails de la sculpture, qui sont traités avec un soin remarquable, suffiraient,

au besoin, pour ranger cette œuvre parmi les belles productions de l'art au XVIe siècle.

M. Delattre étudie ensuite des mortiers et pilons en granit dont la date remonte à 1663. Ces mortiers sont à plusieurs compartiments et ont dû servir à la préparation des couleurs.

M. Fourdrignier présente quelques observations critiques sur un retable de le Mesnil-lez-Hurlus (arrondissement de Sainte-Ménehould); les costumes dont sont revêtus les personnages dans cette peinture permettent d'en fixer la date au XVIe siècle.

M. Deschamps de Pas donne un aperçu de la numismatique de la contrée : les monnaies artésiennes remontent à l'époque gauloise, on en a trouvé à l'effigie de Comius, Eudobrus et Rufius. — A l'époque franque, on ne trouve pas de monnaies mérovingiennes, mais beaucoup de monnaies portant l'effigie de Charles le Chauve sont attribuées à Arras, Lens et Thérouanne.— Sous la domination des comtes de Flandre, Baudoin de Fer continue à battre monnaie à Arras; puis s'écoule un certain laps de temps pendant lequel, sous la domination des ducs de Bourgogne, ces ateliers sont fermés pour être rouverts par Philippe II d'Espagne.

M. le comte de Marsy donne lecture des fragments suivants d'une lettre de M. le chevalier Hooft van Iddekinge, secrétaire de l'ancienne Commission des monuments historiques de Hollande.

« J'ai reçu avec un vif plaisir le programme du Congrès, et si cela ne m'était absolument impossible, je ne manquerais pas d'y venir. J'ai beaucoup étudié l'histoire de l'Artois pendant la période mérovingienne, parce que cette province fut alors en rapports directs

et continuels avec les peuplades qui habitaient le littoral, depuis la Zélande jusqu'au Danemarck, peuplades d'origine frisonne; et j'ai constaté notamment, entre autres choses, que l'usage de la monnaie doit venir en Frise de ces contrées (l'Artois).

« Le plus grand nombre des monnaies mérovingiennes, tant en or qu'en argent, trouvées en Frise, ont été importées, par le commerce de l'Artois, et ce courant date probablement de l'époque romaine; en tout cas, il est très-ancien. En général il y avait, dans ce temps éloigné, beaucoup plus de rapports entre la Frise, c'est-à-dire la plus grande partie des Pays-Bas et la Flandre, l'Artois et la partie nord-ouest de la France, qu'entre la Frise et le pays Rhénan, c'est-à-dire l'Allemagne.

« Quoi qu'on veuille dire, l'histoire nous prouve que nos aspirations, nos alliances, nos rapports internationaux, n'ont jamais été du côté des Allemands, que par circonstance et pour peu de temps, et que, dès l'époque la plus reculée, nous avons eu des relations beaucoup plus fréquentes et plus intimes avec nos voisins méridionaux qu'avec ceux de la frontière orientale de notre pays. »

M. L. Palustre, après avoir résumé les divers travaux qui ont occupé le Congrès, remercie l'administration municipale et les membres de la Commission d'Arras de leur sympathique et chaleureux accueil (1); et

(1) La modestie des deux jeunes rédacteurs des procès-verbaux, MM. Philippe et Sens, les a seule empêchés de rappeler les remerciements que M. L. Palustre leur a adressés en clôturant le Congrès. C'est pour nous un devoir de réparer cet oubli.

donne rendez-vous, en 1881, à Vannes, où se tiendra le prochain Congrès.

Puis M. de Dion donne lecture des récompenses décernées par le Congrès.

1° *Grandes médailles de vermeil.*

1° M. le chanoine Van Drival, pour ses divers travaux archéologiques sur la province d'Artois ;

2° M. le chanoine Julien-Laferrière, pour son ouvrage intitulé : *L'Art en Saintonge et en Aunis ;*

3° M. Auguste Terninck, pour ses fouilles archéologiques dans le département du Pas-de-Calais ;

4° M. Adolphe de Cardevacque, pour ses diverses publications archéologiques.

NOTA. — Les deux premières médailles, suivant l'habitude, offertes par Mme de Caumont.

2° *Médailles d'argent, petit module.*

1° M. Julien Boutry, pour les eaux-fortes dont il a illustré un grand nombre d'ouvrages archéologiques ;

2° M. Gabriel Fleury, pour ses publications archéologiques relatives à l'abbaye de Perseigne (Sarthe) ;

3° M. l'abbé Corbin, pour sa *Monographie de l'église Saint-Michel*, à Bordeaux.

La séance est levée à six heures et demie.

VISITES ET EXCURSIONS

I.

VISITE A L'ABBAYE DE SAINT-VAAST D'ARRAS.

1°. — ALLOCUTION PRONONCÉE A LA FIN DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS PAR M. LE CHANOINE VAN DRIVAL.

MESSIEURS,

Je suis chargé par Mgr l'évêque d'Arras de vous inviter à vouloir bien vous trouver tout à l'heure réunis dans son palais épiscopal, où il vous attend pour vous faire lui-même les honneurs de toute la partie de l'abbaye de Saint-Vaast qui est occupée aujourd'hui par les principaux établissements religieux du diocèse : l'évêché, le grand séminaire, la cathédrale.

Nous vous ferons ensuite les honneurs des autres parties de ce monde de bâtiments : musée, bibliothèque, archives, etc.

Je dis un monde de bâtiments. C'est m'engager à justifier cette expression hardie, et m'obliger à vous faire, comme préparation utile à cette visite, la description sommaire et le résumé historique de l'abbaye de Saint-Vaast.

Messieurs, pour bien comprendre l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, telle qu'elle a été reconstruite dans la seconde moitié du siècle dernier, il faut nous reporter, par la pensée, aux grandes constructions monastiques des premiers siècles, notamment dans l'Église d'Orient. A vrai dire, ces constructions étaient même communes à toutes les grandes églises.

Que trouvons-nous, en effet, comme introduction à ces églises ou à ces monastères ?

D'abord, c'est une grande cour carrée, un *atrium*, tout entouré de portiques avec colonnes, ou *peristylium*.

Au milieu de ce majestueux parvis se voit la fontaine sacrée, ἅγια φιάλη, dans laquelle on va se purifier avant de pénétrer dans l'église proprement dite. Les galeries du *peristylium* conduisent à une série d'appartements qui servent de salles pour l'instruction des catéchumènes, comme pour l'habitation des ministres de Dieu.

La galerie du fond conduit à un système d'introduction, au *narthex*, partie initiale de l'église, réservée aux chrétiens qui n'ont pas encore reçu toute la consécration baptismale et qui ne peuvent assister qu'à une partie du sacrifice, aux instructions.

Puis vient le temple, avec ses mystérieuses divisions et son ineffable sainteté.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'idée d'une église des premiers âges, type qui a subi des modifications, sans doute, mais qui, à vrai dire, se retrouve encore en bien des endroits.

C'est ce type qui a été pris comme idée mère à Saint-Vaast d'Arras, par un architecte dont nous cherchons en vain le nom depuis trente ans, et qui assurément ne fut pas un homme ordinaire. Il fut, d'ailleurs, aidé

dans l'agencement de ce plan par des religieux de l'abbaye, dont nous connaissons les noms et dont il nous reste quelques lettres.

Si maintenant vous voulez bien jeter les yeux sur ce dessin que je tiens à la main, et qui fait partie d'un mémoire que j'ai publié sur cette question, vous allez suivre avec la plus grande facilité la réalisation ou plutôt le développement admirable de l'édifice dont je viens de vous indiquer l'ensemble.

En effet, voici la grande cour carrée, tout entourée de bâtiments magnifiques, appelée aujourd'hui, comme autrefois, la cour d'honneur. Ce n'est pas un *atrium* complet, car la fontaine du milieu ne s'y voit pas; mais patience, nous allons la trouver dans ce grand préau qui succède à cette cour, sur le même axe de direction.

C'est qu'à Saint-Vaast d'Arras on a fait les choses avec une magnificence extrême. Nous n'avons pas ici seulement un *atrium*, nous en avons trois, qui se suivent sur le même axe conduisant à l'église, et c'est surtout au troisième que s'étalent dans toute leur splendeur les vastes cloîtres aux lignes harmonieuses, qui se répètent à l'étage supérieur, comme on les retrouve dans l'entresol, dans les caves et jusque dans les combles de cette admirable construction.

Au centre de ce troisième parvis, comme au centre du second, vous verrez le puits traditionnnel; vous verrez ensuite, au-dessus de l'entrée du *narthex*, un beau cadran solaire, à la fois symbolique et pratique; vous entrerez ensuite dans le *narthex*. On l'appelle ici péristyle, par un véritable abus de langage, puisqu'il n'entoure rien. Il conduit, au contraire, par trois nefs formées de colonnes et piliers pleins de grâce, à l'en-

trée même de l'église, entrée qui vous mène, par la pensée, à l'autel majeur qui devait être placé au centre de l'église, à l'intersection des bras et de l'arbre de la croix, à la croisée.

Au-dessus du *narthex* est une grande galerie, autrefois ouverte sur l'église, et destinée aux malades.

L'église, aujourd'hui cathédrale et même basilique mineure, est vaste et régulière. C'est un beau monument de style grec, construit sur les plans de Contant d'Ivry, avec moins de cachet et de majesté, toutefois, que l'abbaye elle-même.

Cette abbaye offre, en effet, un aspect imposant, un ensemble qui frappe et attire, de quelque côté qu'on l'aborde.

Elle est belle, cette longue ligne de bâtiments qui est sur le jardin, cette partie de Saint-Vaast où nous sommes, et qui se continue par la bibliothèque que vous admirerez, j'en suis certain. Elle est magnifique de style et d'ensemble, cette cour d'honneur que nous allons traverser. Là était le quartier de l'abbé régulier; on avait logé en ville l'abbé commendataire, ce cancer de nos vieilles abbayes, abus énorme, inexplicable, qui a fait tant de mal à la France. Ici logeait le receveur; là où nous sommes, le grand prieur. Voici les chambres des religieux; voici l'infirmerie. Voilà surtout le réfectoire, aujourd'hui chapelle du séminaire. Des peintures murales, j'en ai la preuve, existent sous le badigeon. L'église des moines bénédictins de Saint-Vaast, c'est la cathédrale.

La bibliothèque est demeurée ce qu'elle était.

Pour vous donner une idée de l'importance de ces constructions, il suffit que vous sachiez à combien de services elles sont aujourd'hui employées.

On y loge donc : l'évêché, le grand séminaire, la cathédrale, le musée, la bibliothèque publique, les archives du département, l'académie, la commission des monuments du Pas-de-Calais, la caisse d'épargne, la chambre de commerce, l'administration des pompiers, un entrepôt, et des logements sont encore inoccupés !

N'avais-je pas raison de dire : c'est tout un monde? C'est que l'abbaye de Saint-Vaast fut fondée d'une manière toute royale par Thierry III. L'abbaye de Saint-Vaast possédait toute la ville d'Arras et bien d'autres lieux aux environs et au loin. Comme je l'ai montré dans le Cartulaire de Guiman, elle avait des biens en Hollande même, et au delà du Rhin.

Elle fit de ces biens un usage tout à fait chrétien.

C'est elle qui fonda la ville d'Arras, surtout après les invasions normandes, groupant autour de son *castrum* les peuples effrayés; donnant pour rien, ou pour une redevance insignifiante, des terrains et des maisons; procurant de toute manière le bien des heureux habitants de la ville, comme d'autre part les évêques d'Arras protégeaient la cité. Oh! oui, *il faisait bon vivre sous la crosse*. Ce n'est pas à vous, érudits, amis des recherches et de l'histoire, que j'aurai à prouver ce vieux dicton, fort en usage ici.

L'abbaye de Saint-Vaast a toute une longue histoire, remarquable aux points de vue divers de la régularité, des études fortes, des bonnes œuvres, de la résistance aux prétentions parfois injustes du pouvoir, des services rendus à l'État.

C'est ici même où nous sommes qu'ont été tenus des Congrès et assemblées célèbres, notamment le Congrès d'Arras de 1435. L'abbaye a pris part à tous les grands

faits de notre histoire, si mouvementée en Artois et dans les Pays-Bas.

Mais je m'oublie au milieu de toutes ces grandes choses, et je dois me souvenir pourtant que nous sommes attendus à l'évêché. Allons-y donc, Messieurs, et tout en visitant les bâtiments que nous allons voir, nous pourrons continuer, nous continuerons forcément notre conversation sur cet inépuisable sujet.

2°. — VISITE DES BATIMENTS.

Immédiatement après l'allocution de M. le chanoine Van Drival, les membres du Congrès se sont rendus à l'évêché, en traversanlt a cour d'honneur, dans laquelle ils sont descendus par la porte de l'une des galeries du musée d'archéologie, partie du petit cloître !

Cette cour a longtemps occupé leur attention et excité une admiration véritable, tant les lignes de construction sont belles, tant il y a, dans l'ensemble, d'harmonie et de grandeur.

Mgr l'évêque d'Arras reçut les membres du Congrès dans les grands salons du rez-de-chaussée. Après de gracieuses félicitations et un souhait de bienvenue plein de cordialité, il voulut lui-même conduire le Congrès dans toutes les parties de son vaste domaine, et il le fit en expliquant continuellement tout ce qui se présenta aux regards charmés de l'assemblée pendant cette longue et agréable promenade.

C'est ainsi que l'on se rendit d'abord aux appartements du premier étage et à la chapelle, où l'on vit le trésor des reliques dont nous aurons à parler une autre fois.

Puis on descendit, par l'un des grands escaliers inté-

rieurs, dans le petit cloître, pour aller ensuite dans les déambulatoires ou galeries du grand cloître, où l'admiration des visiteurs éclata avec force.

Une visite à l'ancien réfectoire, aujourd'hui chapelle, ne fit qu'activer ces sentiments de sympathie artistique pour ces bénédictins, si grands dans leurs conceptions, dont on aimait à suivre par la pensée les occupations et la vie de chaque jour, dans ces lieux claustraux où l'on croirait les voir encore, tant ils sont pleins de leur souvenir.

Le *narthex*, vulgairement appelé ici péristyle, fixa longuement l'attention des érudits visiteurs.

Beaucoup se répandirent aussi dans le grand préau, afin de mieux voir la disposition de l'édifice, les divisions, les immenses fenêtres du grand cloître sur ses quatre faces, qui donnent à la fois la réalité des galeries traditionnelles en même temps qu'un abri contre les intempéries d'un rigoureux climat.

On pénétra ensuite, toujours à la suite de l'infatigable prélat, dans l'église cathédrale, dont les proportions furent trouvées belles et grandes, quoique l'ensemble laisse quelque chose de froid, parce que l'autel principal, qui devait tout animer, n'est pas là, au transsept, à l'intersection des bras de la croix, où il devrait être.

Plusieurs tableaux attirèrent l'attention. Deux surtout furent des sujets d'étude : le beau triptyque attribué presque avec certitude à Bellegambe, auteur du retable d'Anchin, aujourd'hui à Notre-Dame de Douai ; le petit triptyque publié en partie par Didron, dans les *Annales archéologiques*, et représentant plusieurs vues intérieures de l'ancienne cathédrale d'Arras.

La belle tombe de l'abbé de Saint-Vaast, qui se voit

dans la chapelle du même nom, fut aussi examinée avec le plus grand intérêt, aussi bien que les autres monuments sculptés, décrits par M. Parenty dans le *Bulletin des monuments du Pas-de-Calais*.

Au sortir de la cathédrale, on rentra dans le grand cloître, pour monter, avec Mgr l'évêque, d'abord dans les galeries du premier, puis dans les déambulatoires au-dessus, puis enfin jusque dans les combles.

C'est ainsi qu'on put facilement se rendre un compte exact de l'unité du plan, de la richesse de l'exécution, de l'immensité réelle de tout cet édifice.

Mgr Lequette nous fit ensuite descendre tous les étages et nous conduisit dans les caves, qui ne sont pas moins admirables, et qui à elles seules formeraient une construction importante. Elles entrent, nous l'avons dit, dans le plan général; là aussi on retrouve les promenoirs aux quatre faces; là aussi on constate la force et le bon goût de l'œuvre.

Des caves nous remontâmes au rez-de-chaussée, et nous nous trouvâmes dans le vestibule de l'évêché, au pied du grand escalier, où nous prîmes congé de Mgr l'évêque, après l'avoir vivement remercié de son exquise courtoisie et de sa parfaite bienveillance.

Alors le Congrès rentra dans les galeries archéologiques du musée, galeries d'une richesse unique, dont nous ferons ailleurs la description.

Il ne jeta qu'un coup d'œil sur la bibliothèque, dont nous aurons à parler dans une visite prochaine; il se rendit aux galeries moyennes et supérieures, où il s'arrêta devant plusieurs objets d'élite ; le plan en relief du chœur de l'ancienne cathédrale (dont il avait vu l'ensemble à l'évêché), l'atelier monétaire d'Arras, les

nombreuses antiquités provenant de la maison romaine où se font des fouilles, les bijoux mérovingiens.

Il était tard : il fallut s'arracher à ces délicieux travaux pour aller prendre un repos nécessaire.

On remit donc au lendemain bien des détails, et on se sépara, non sans avoir chaleureusement manifesté une satisfaction complète pour une journée si utilement employée.

Excursion à Douai, le jeudi 1er juillet.

A son arrivée à Douai, vers une heure de l'après-midi, le Congrès a été reçu à la gare par les membres de la section d'archéologie du musée, et dirigé, au son des cloches et du carillon flamand, vers l'hôtel de ville, où l'attendaient les chefs de la municipalité. L'un d'eux, M. Maugin, adjoint au maire, dans une improvisation pleine de cordialité, a souhaité aussitôt la bienvenue aux savants visiteurs ; puis, accompagné de l'architecte de la ville, il leur a fait les honneurs du beffroi.

Le Congrès a remarqué d'abord la *salle de la rotonde*, qui n'est autre que l'ancienne chapelle échevinale. De forme carrée, elle se termine par une voûte en ogive dont les nervures sont reçues, contre les murs latéraux, par des encorbellements et, au centre, par une magnifique colonne de grès de 6^m^85 de hauteur, cannelée en spirale, et dont le fût et le chapiteau sont d'une seule pièce.

Il a traversé ensuite la salle de l'ancien conclave,

remarquable par ses boiseries sculptées, et deux autres grandes salles où se trouve installée provisoirement, en attendant l'agrandissement du musée, la riche collection d'objets d'art légués à la ville de Douai par un de ses concitoyens, M. Foucques de Wagnonville, décédé à Florence il y a quelques années. — Coup d'œil sur cette importante collection, fruit de toute une vie d'intelligentes recherches, et où l'on remarque, au milieu des tableaux, des pièces de céramique et des sculptures, plusieurs œuvres de Jean de Bologne, l'éminent artiste douaisien. — Courte visite au dépôt des archives communales. — Inspection de l'hôtel de ville, façade sur rue. — L'hôtel de ville de Douai, quoique privé des statues des comtes de Flandre qui ornaient autrefois ses niches, et que le vandalisme de la Révolution a fait disparaître, offre encore un riche spécimen des constructions gothiques du XVe siècle. Il est bâti en grès du pays, sorti des carrières de Bugnicourt, de Lewarde et de Cantin. La tour et l'aile droite seules font partie de l'ancien hôtel de ville. L'aile gauche, qui reproduit le monument primitif, a été élevée en 1857.

En se rendant au musée, où il était attendu à deux heures, le Congrès s'arrêta à l'entrée de la rue du Clocher-Saint-Pierre, devant une maison connue à Douai sous le nom de *Maison espagnole*, ou *Hôtel des Remy*. C'est une des plus élégantes constructions particulières du XVIIe siècle que nos contrées aient conservées. Elle porte la date de 1615, et rappelle la renaissance flamande dans ses conceptions les plus gracieuses. (On pourra en trouver la description, ainsi qu'une belle eau-forte, dans *la Renaissance en Flandre*, par M. Léon Palustre, 1re livraison, Paris, 1879.)

Les membres du Congrès, après avoir contemplé avec un vif intérêt cette remarquable construction, se rendirent au musée, où ils furent reçus par le président de la Commission générale, M. Léon Maurice, accompagné des membres des commissions particulières.

Après une allocution sympathique, dans laquelle il a remercié le Congrès de la visite qu'il voulait bien faire à nos collections publiques, M. Maurice lui a fait les honneurs des diverses galeries.— Ont été remarqués dans les salles affectées à la peinture, plusieurs tableaux de Vandermeulen, de Van Herp, des Franck, de Van Dick, de Gaspard de Crayer, d'Holbein, quelques-uns attribués à Rubens et à Murillo, etc., et deux grands volets d'un grand triptyque, rappelant le dogme de l'Immaculée Conception, et datant probablement des premières années du XVIe siècle. (Voir la description détaillée dans le *Guide de l'étranger dans Douai.*)

Dans la galerie qui fait suite aux salles de peinture, l'attention se porta sur les pièces de sculptures suivantes : un enfant debout, en marbre blanc, œuvre délicate de Jean de Bologne, et plusieurs groupes en terre cuite, du même artiste, provenant de la donation récente de M. Foucques de Wagnonville. Une statue à mi-corps, en pierre, d'une femme qui lève les bras au ciel dans l'attitude de la douleur. Elle faisait partie d'un calvaire de l'abbaye d'Anchin, et a été remarquée déjà autrefois par les deux bénédictins D. Martène et D. Durand, qui l'ont citée avec grand éloge dans leur *Voyage littéraire.* — La statue, en albâtre, de Charles II de Lalaing, nu et couché sur une natte.—Le magnifique mausolée de Charles Ier de Lalaing, où il est étendu, armé de toutes pièces; le socle, de marbre noir, est encastré de 4 médaillons en albâtre représentant la Foi,

l'Espérance et la Charité, et un autre personnage symbolique. Les fines sculptures dont le tombeau est revêtu en font un monument très-remarquable. M. Palustre lui a consacré une notice dans son savant ouvrage, en cours de publication, sur la Renaissance française. — Il faut citer encore deux pierres tumulaires du commencement du xve siècle et une très-grande plaque, de 1^{m}35 de hauteur, en cuivre, ayant recouvert un tombeau, à peu près de la même époque; on y voit ciselée la représentation d'un prêtre, le calice sur la poitrine.

Avant d'entrer dans la salle réservée à l'ethnologie, le Congrès s'est arrêté devant un instrument de torture, recueilli dans une des tours de l'ancien château de Montigny.

Il a ensuite examiné l'importante collection ethnographique léguée à la ville de Douai par M. Berthoud, de Cambrai.

Puis il a été invité à parcourir les galeries de la section d'archéologie. Notons d'abord, comme ayant été remarqués : les objets recueillis à Bavai (1), chapiteaux dont quelques-uns offrent les bustes en relief de Junon et de Jupiter; plusieurs pierres portant des inscriptions romaines, l'une d'elles présente l'inscription commémorative du passage de Tibère à Bavai; des coupes, des armes, des bagues, etc.; un cachet d'oculiste, des statuettes en terre et en bronze, des objets d'art, parmi

(1) Les monnments épigraphiques recueillis à Bavai et réunis au musée de Douai ont été publiés par M. Ernest Desjardins, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XI, p. 79-255, et 24 pl. (1873).

lesquels il faut citer comme tout à fait hors ligne : un trépied en bronze, orné de têtes de bacchantes, très-apprécié des archéologues les plus éminents, et une petite statue en bronze d'Antinoüs, œuvre d'une exécution parfaite.

Dans les vitrines de la salle, dite du Musée Escallier, pour rappeler le nom du généreux Douaisien qui, à sa mort, a légué à la ville différentes pièces de sa collection, on a remarqué particulièrement : une crosse ancienne provenant de l'abbaye d'Anchin, un chapelet très-curieux, en ivoire, dont chaque grain est formé par une tête sculptée. Il présente cinquante-neuf figures différentes, dont six plus fortes que les autres. On croit pouvoir faire remonter cet objet à la fin du XVe siècle.

Une coupe en cornaline, montée en argent ciselé et doré, de l'époque de la Renaissance.

Un verre dit des *huit prêtres*, parce qu'il provient de l'hospiçe qui, à Douai, portait ce nom. Il est monté sur un pied en argent ciselé et doré, et porte sur son pourtour une inscription en langue syriaque. Il est accompagné d'un curieux étui, en cuir, avec les ornements du temps.

Plusieurs pièces de Bernard Palissy.

Deux très-grandes potiches, en Delft polychrome, à personnages, pièces hors ligne, très-appréciées des amateurs de céramique.

Une belle variété des faïences jaspées douaisiennes.

Plusieurs groupes en bois sculpté.

Une statuette en bois, représentant une dame, — style italien, — pièce remarquable par la richesse des ornements.

Un beau retable en bois sculpté.

Plusieurs tableaux anciens de différentes écoles.— triptyques flamands; un petit tableau de Rubens, très-intéressant.

Visite à la Bibliothèque. — Après avoir parcouru l'immense salle (90 mètres) contenant la collection des imprimés, et avoir manifesté leur satisfaction d'une réunion aussi considérable d'ouvrages (82,000 volumes), tenus dans un ordre parfait, les membres du Congrès ont été invités à visiter la salle renfermant les manuscrits.

Au point de vue de l'histoire de l'art, leur attention a été attirée par les nos 47, 255, 306, 344, manuscrits du XIe et du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Marchiennes et attribués au célèbre moine Armand Duchatel.

Comme exécution calligraphique remarquable :

Les nos 347 et 582, manuscrits du moine André Sylvius, de la même abbaye.

Comme antiquités :

Les nos 4, 12, 170, manuscrits du IXe siècle, et les nos 11, 255 et 307, manuscrits du Xe siècle.

Au point de vue des miniatures, de leur richesse et de leur perfection :

Les nos 90, XIIe siècle; 91, XVIe siècle; 121, 122, 126, XVIe siècle; 132, 167, XIVe siècle; 181, XVe siècle; et surtout le n° 171, manuscrit in-folio du XIVe siècle, dont les miniatures à pleine page sont magnifiques. Ce manuscrit provient du collége des Anglais à Douai, et une tradition nous apprend qu'il a dû appartenir à Marie Stuart.

Puis les manuscrits-statuts des confréries douaisiennes de Sainte-Dorothée et de Sainte-Catherine-de-Sienne.

N'oublions pas le bel antiphonaire florentin du XVe siècle, et quelques manuscrits très-curieux, récemment légués au musée par M. Foucques de Wagnonville.

Enfin quelques spécimens des premières impressions douaisiennes (1563-1564) et une œuvre de toute rareté, connue dans le monde des bibliophiles sous le nom de *Biblia pauperum,* Bible des pauvres. Impression xylographique, que l'on peut rapporter à l'an 1420.

(Tous les numéros correspondent à ceux du catalogue des manuscrits dressé par M. l'abbé Dehaisnes.)

En sortant du musée, visite à l'église Saint-Pierre. Coup d'œil sur le magnifique buffet d'orgues, construit en 1760 pour le riche monastère d'Anchin, dont le cardinal d'York, de la maison royale d'Angleterre, était alors abbé commendataire.

Quelques bas-reliefs, en marbre blanc, représentant un massacre de religieux et provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, sont très-remarquables. Ils forment rampe au pied du calvaire, dans le transsept sud de l'église.

Visite à l'église Notre-Dame, dont la dédicace eut lieu en 1131. Cette église possède le chef-d'œuvre du peintre douaisien, Jehan Bellegambe; c'est un magnifique polyptyque, exécuté pour Charles Coguin, abbé d'Anchin, vers 1515, et dont Escallier a pu reconstituer toutes les parties (1).

(1) C'est M. Wauthers, archiviste de Bruxelles, qui a découvert, en 1862, le nom de l'auteur du polyptyque d'Anchin, et l'a fait connaître dans sa brochure : *Jean Bellegambe de Douai, l'auteur du retable polyptyque d'Anchin.* — Voir aussi les travaux de MM. l'abbé Dehaisnes et Asselin. (*Revue*

NOTE SUR LE TOMBEAU DE CHARLES DE LALAING, AU MUSÉE DE DOUAI.

On nous saura peut-être gré de donner ici un extrait de l'ouvrage indiqué plus haut, à l'occasion de la visite au musée de Douai. Voici comment M. Léon Palustre, dans *la Renaissance en France* (t. Ier, p. 9 et 11, in-fol., Paris, Quantin, 1879), apprécie le tombeau de Charles de Lalaing :

« Jusqu'ici, pour trouver des monuments à peu près conçus dans le style de la Renaissance, nous avons été obligé d'empiéter quelque peu sur le XVIIe siècle. Avec le tombeau de Charles de Lalaing, au musée de Douai, nous rentrons doublement dans notre cadre, car non-seulement cet important cénotaphe, jadis la gloire de l'abbaye des Prés (1), appartient très-probablement aux premières années du règne de Philippe II (2), mais encore tout accuse dans son exécution l'heureuse influence des maîtres dont la France s'enorgueillissait à juste titre. Ce n'est pas une raison, cependant, pour évoquer étourdiment le grand nom de Michel Colombe, qui comptait environ soixante et dix années à la naissance du conseiller et chambellan de très-hauts et très-puissants princes, l'empereur Maximilien, le roi don Philippe de Castille et l'empereur Charles, cinquième

de l'Art chrétien, t. IV et VI.) — Aug. Preux (*Flandre wallonne*, t. II), etc.

(1) Abbaye de femmes située sur la paroisse de Saint-Albin, à Douai.

(2) Souverain des Pays-Bas depuis trois ans, à la mort du comte de Lalaing, arrivée le 21 novembre 1558.

du nom, roi des Espagnes (1). De même, sans avoir aucun égard à la manière dont l'albâtre est traité (2), on ne peut faire don de cette œuvre nouvelle à l'illustre Jean de Bologne, qui, du reste, à cette époque, avait quitté depuis huit ans la ville de Douai, où il ne reparut plus durant sa longue carrière (3). Pourquoi plutôt ne tournerait-on pas les yeux vers un très-habile sculpteur lillois dont la biographie, longtemps obscure, vient récemment de s'éclairer d'un jour inattendu? Nous connaissions déjà de Georges Monoïer le petit monument élevé, en 1534, en l'honneur de Sidrac de Lalaing dans la cathédrale de Saint-Omer; le document publié par M. Houdoy nous montre qu'en 1549 on faisait appel à son talent pour « faire, au chœur de l'église des Chartreux de Tournay, le tombeau et sépulture de feu noble homme Antoine de Werchin, en son temps seneschal de Haynault (4). » Cette fois il ne s'agit plus d'un simple bas-relief plaqué contre une colonne, à l'entrée d'une chapelle, mais bien de « la représentation dudit feu S^r de fin albastre blancq estant en armes couvert de sa coste d'armes, à genoulx, les mains joinctes, et au-devant de luy ung schabeau, couvert d'un drap aussy armoyé de ses dites armes, et aupres dudit schabeau, ses armes et gantelets. » Georges Monoïer avait donc, depuis quinze ans, agrandi sa manière; il était recherché dans toute

(1) Voir l'inscription gravée au pied du monument. Charles de Lalaing était né en 1499, et Michel Colombe en 1430, suivant M. Benjamin Fillon.

(2) Tous les bas-reliefs et la statue sont en albâtre.

(3) Abel Desjardins : *Lecture faite à la Sorbonne, le jeudi 25 avril* 1878.

(4) *Artistes inconnus*, etc., p. 52.

la Flandre pour l'exécution des œuvres les plus importantes. Quoi d'étonnant alors que les enfants du comte de Lalaing (1) aient songé à lui dans la circonstance? C'était d'ailleurs pour eux, nous l'avons vu, presque une tradition de famille, et leur choix était en quelque sorte dicté par avance.

« Quoi qu'il en soit, nous pouvons admirer sans restriction la belle statue de l'ancien « capitaine et gouverneur de la ville et chasteau Daudenarde », qui, « ayant toutte sa vie vescut catholicquement et en vray amateur de noblesse, trespassa chevalier sans reproche en leage de chincquante noeuf ans (2). » A notre avis, c'est un des meilleurs types de sculptures funéraires qu'il nous ait été donné de voir. L'artiste a su demeurer simple et riche à la fois. Sans s'écarter des obligations de son art, il recherche la sincérité, et son œuvre, sur plusieurs points, peut être aujourd'hui consultée à l'égal d'un document. L'histoire, en effet, n'y retrouvera pas seulement les traits d'un personnage qui, outre les qualités déjà indiquées, fut un habile diplomate en son temps (3), elle recherchera avec avidité certains détails de costume véritablement traités avec une rare perfection. Nous voulons parler en premier lieu de cette élégante cotte, serrée autour de la taille

(1) « Eubt il femme dame Jacqueline de Luxembourg, et eubrent pluyseurs beaulx enfans ensemble. » (*Inscription du monument.*)

(2) Id. — La figure, longue de 1m73, repose sur un soubassement rectangulaire de 2m04 de longueur, 1m23 de largeur et 1m38 de hauteur.

(3) « ..... fist pluyseurs voyages tant en guerre qu'en paix au service des princhés dessusditz. » (Id.)

et doublée à la partie supérieure d'une pèlerine armoyée (1) qui couvre uniquement le dos et le haut des bras (2). Puis l'attention se portera sur les grands ailerons des genouillères et les solerets à large extrémité, vulgairement dits *pieds d'ours*, dont l'invention remonte au règne de Charles VIII, sans oublier la couronnne-cercle rehaussée de pierreries qui ceint la tête du défunt.

« Suivant les doctrines du moyen âge, les quatre vertus cardinales étaient censées se résumer dans la Justice, qui figurait seule, lorsque l'espace ne permettait pas un plus grand développement, à côté de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. Ici, au contraire, sur le soubassement de notre monument, c'est la Tempérance que nous voyons représentée, comme pour indiquer que Charles de Lalaing, dans tous les différends auxquels il avait été mêlé, s'était principalement fait remarquer par un sage esprit de modération. En agissant ainsi, du reste, il était guidé bien moins par des considérations humaines que par le profond sentiment de sa fin. C'est pourquoi l'artiste, au lieu des attributs ordinaires, a fait figurer une horloge dans sa composition (3). On pourrait expliquer par une idée analogue la tête de mort placée dans la main de l'Espérance. Ce crâne décharné, dit un habile symboliste (4), nous enseigne

(1) Lalaing portait *de gueules à dix losanges d'argent posées* 3, 3, 3 et 1.

(2) Au bas de la cotte est brodée la devise du comte : Aultre ne quiert.

(3) L'horloge joue ici le rôle du sablier qui se voit, dans la main de la Tempérance, au tombeau du maréchal de la Palisse, à Avignon.

(4) Mgr Barbier de Montault.

que la récompense à laquelle nous tendons n'est pas ici-bas. Elle n'apparaît qu'au delà du tombeau ; d'où cette devise : *Post tenebras spero lucem; post mortem vitam*. Quant au navire, il fait songer au port, c'est-à-dire au but du voyage. Or le port, c'est le ciel, et la navigation, le monde ou l'épreuve de la vie (1).

« Nous ne poursuivrons pas plus loin l'examen de ces curieuses sculptures, qui, au point de vue de l'art, il faut bien l'avouer, sont très-inférieures au personnage principal (2). Peut-être Monoïer, car nous sommes très-porté à voir ici son œuvre, s'était-il réservé seulement l'exécution de la statue du comte, laissant à ses élèves le soin de décorer le soubassement sous sa direction ? De la sorte, le monument n'en conservait pas moins son unité, et de nos jours encore, après les mutilations qu'il a subies, nous ne connaissons rien dans le département du Nord qui puisse lui être comparé. »

(1) Dans la miniature de l'Aristote de Rouen, l'Espérance porte un navire sur la tête. Cf. *Guide de l'Art chrétien*, par le comte de Grimouard de Saint-Laurent, t. III, p. 440.

(2) Le personnage assis dans le médaillon central, entre l'Espérance et la Tempérance, symbolise, croyons-nous, le Saint-Empire romain. En pendant sur l'autre face, entre la Foi et la Charité, un ange soutient les armoiries de Charles de Lalaing. Huit petits écussons, suspendus dans les écoinçons au-dessus des Vertus, rappellent les alliances du comte avec les familles de Laviefville, Milli, Châteauvillain, Friencourt, Escornaix, Brabançon et Aumont.

II.

VISITE AUX GRANDES RELIQUES DE LA CATHÉDRALE D'ARRAS.

(*Rapport par M. le chanoine Van Drival.*)

Arras est très-riche en reliques insignes, et la cathédrale surtout en possède tout un trésor. Ces reliques sont de diverses provenances, que nous désignerons à mesure que nous parlerons de chacune d'elles.

1° Nous avons le chef de saint Jacques le Majeur, apôtre. J'ai écrit l'histoire de cette grande relique (1), d'après Guimann et les sources anciennes, et j'en ai donné d'autant plus facilement la description, comme de celles qui vont suivre, que c'est moi qui les ai toutes reconnues et translatées dans de nouvelles châsses au nom de Mgr Parisis, évêque d'Arras.

Ce chef fut donné à l'abbaye de Saint-Vaast par Charles le Chauve, qui l'avait pris à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il reposa avec gloire dans l'abbaye jusqu'au XIIe siècle, où il fut le sujet d'une contestation longue et violente entre Philippe d'Alsace et les religieux de Saint-Vaast, guerre véritable, dont nous avons raconté ailleurs tous les incidents (2). Cette guerre se termina par la division de la relique entre les deux

(1) *Trésor sacré de la cathédrale d'Arras*, p. 27 à 52. *It. Bulletin monumental du Pas-de-Calais*, 1er vol.

(2) *Trésor sacré de la cathédrale d'Arras; Bulletin monumental du Pas-de-Calais.*

églises, la collégiale d'Aire et l'abbaye de Saint-Vaast. Aire eut la partie antérieure; Arras eut, de beaucoup, la meilleure part, qu'elle a encore et que nous avons reconnue et déposée dans son nouveau reliquaire, en 1858, le 29 mai.

Nous signalons aux archéologues, comme fort curieuse, une série de peintures murales qui relatent toute cette histoire du chef de saint Jacques, et qui se voient encore, parfaitement conservées, dans une des principales chapelles de l'église d'Aire, l'ancienne chapelle Saint-Jacques, aujourd'hui du Sacré-Cœur.

2° Nous avons le corps de Saint-Vaast, que nous avons revu et déposé également dans une châsse nouvelle, le 7 décembre 1859. Cette châsse est celle où l'on voit des peintures de tous les grands évêques de la contrée qui forme aujourd'hui le diocèse d'Arras : saint Diogène, saint Maxime, saint Omer, saint Aubert, saint Géry, saint Folquin, saint Huntfride, saint Vindicien, en peinture sur cuivre, avec les images sculptées de la sainte Vierge et de saint Vaast aux deux extrémités, et des anges sur les toits de l'édicule, à l'imitation des beaux types du moye âge.

3° Dans un des compartiments de la châsse de saint Jacques, nous avons déposé le chef de saint Nicaise, archevêque de Reims (portion supérieure et postérieure de la tête), que l'abbaye de Saint-Vaast possédait depuis longtemps et dont il est déjà fait mention dans l'inventaire de Guimann.

4° Dans une même châsse nous avons déposé le corps de saint Vindicien, évêque d'Arras, et le chef de saint Léger, l'illustre évêque d'Autun et martyr. C'est ici, pour ainsi parler, le monument de la fondation de la grande abbaye, puisque c'est en réparation du meurtre

de saint Léger, et sur les instances de l'évêque saint Vindicien, que Thierry III fit des donations si considérables, qui furent pour l'abbaye des moyens de développement et comme une sorte de fondation réelle.

Nous avons trouvé dans l'ancienne châsse deux inscriptions sur lames de plomb, de 1155 et de 1275 : nous en avons donné le *fac-simile* dans notre *Trésor sacré de la cathédrale*.

5° Le corps de saint Ranulphe, martyr, et celui de saint Hadulphe, son fils, évêque d'Arras, ont été aussi déposés par nous dans une même châsse, où nous avons replacé, entre autres documents, un bel authentique en parchemin, du XIIe siècle, bande de 0^m75 sur 0^m04 de large, dont nous avons donné la transcription dans le *Trésor sacré*.

Le style de cette pièce est remarquable : aussi la transcrivons-nous ici de nouveau.

† ANNO. VERBI. INCARNATI. MILLESIMO. CENTESIMO. NONAGESIMO. SEPTIMO. INDICTIONE. XV. EPACTA. NULLA. CONCURRENTE. I.I. SANCTE ROMANE. ECCLESIE. PRESIDENTE. CELESTINO. P.P. I.I.I. WILLELMO. AUTEM. REMORUM. ARCHIEPISCOPO. INPERANTE GLORIOSO ROMANORUM. IMPERATORE. HENRICO. APUD. NOS. VERO. REGNANTE. FORTISSIMO. FRANCORUM. REGE. PHILIPPO. PUGNANTE . ETIAM . CONTRA . NOS . POTENTISSIMO . REGE. ANGLORUM. RICARDO. RECONDITUM. EST. IN. ISTO. FERETRO. LIGATUM. QUE. IN-DUOBUS. PANNIS. CORPUS. BEATISSIMI. CONFESSORIS. XPI. HADULFI. CAMERACENSIS. ET ATREBATENSIS. EPISCOPI. A. DOMNO. HENRICO. ABBATE. SANCTI. VEDASTI, IPSO. DIE. DEPOSITIONIS. EJUS. SCILICET. X.I.I.I.I. KALENDAS. JUNII. FELICITER. AMEN.

Il y a aussi une belle charte de Philippe de Caverel.

6° Dans la châsse dite du chef de saint Jacques, nous avons encore mis : des reliques de saint Gatien, évêque de Tours ; de saint Willibrord, évêque d'Utrecht; de plusieurs martyrs de la légion thébaine.

C'est dans les anciennes enveloppes de ces dernières reliques que nous avons trouvé les précieuses étoffes de soie, œuvre antique exposée en partie à Malines et à Lille, et dont voici la notion exacte :

Tissu lancé en soie rose, jaune et blanche, rayé de bandes horizontales d'inégales largeurs. Les plus hautes, fond rose, comportent des palmiers nains (*chamærops humilis*) alternant avec une autre plante du même type que le créquier héraldique des familles artésiennes de Créquy et de Contes, le tout jaune vif; les plus étroites, blanches, sont ornées d'une ligne vivrée, rose. — XIIe siècle.

Tissu lancé, fond bleu pâle, orné de caissons pyriformes, encadrant des renards affrontés, la tête en bas, autour d'un arbre sacré. Une série d'asters à huit lobes court dans la bordure des caissons, dont les pointes sont prolongées par une plante accostée de deux faucons contournés. Couleurs des ornements, jaune blanchâtre et vert d'eau. — Fin du XIIe siècle.

C'est une de ces précieuses étoffes, nommées dans les anciens inventaires *pallia holoserica, scutata vel rotata. cum historia animalium.* Le tissu est fabriqué dans les grandes manufactures des Sarrasins, en Sicile.

7° Une châsse spéciale renferme un grand nombre de reliques, dont nous avons donné ailleurs la notice.

La cathédrale en possède encore bien d'autres, dont nous avons également parlé dans l'ouvrage spécial souvent cité.

8° J'ai réservé pour la fin le *rochet de saint Thomas de Cantorbéry,* dont j'ai montré et expliqué au Congrès un *fac-simile* exécuté sous mes yeux, lors de la déposition de ce vêtement dans une châsse nouvelle, et dont le dessin accompagne la présente notice.

Le rochet de saint Thomas de Cantorbéry est fait d'une toile très-fine et très-solide, aujourd'hui encore parfaitement conservée. Il n'a aucune espèce d'ornementation, à moins que l'on ne veuille prendre pour ornement le travail fort soigné qui joint au corps même du vêtement les quatre pièces dont nous allons parler. La planche qui accompagne cette notice donne une juste idée du rochet lui-même et de ce travail.

La longueur du rochet est de 1^m25; c'est presque une aube. On sait, du reste, qu'au siècle de saint Thomas, le rochet était encore très-long, et n'était rien autre chose que l'aube ordinaire, ou vêtement blanc de lin dont on se servait partout (au moins les évêques et les chanoines), et par-dessus laquelle on mettait une autre aube, lorsqu'il s'agissait de remplir quelque fonction sacrée. Cette longueur n'a rien qui doive étonner, et c'est précisément le caractère que l'on doit s'attendre à trouver dans un vêtement de ce genre à cette époque.

Le haut du rochet, la partie qui recouvre la poitrine et le dos, ainsi que les bras, offre très-peu de largeur ; c'est à proprement parler un vêtement juste-au-corps tout à fait collant.

Il n'en est pas de même de la partie inférieure. Celle-ci est, en effet, très-ample, et elle fait draper le vêtement avec beaucoup de grâce. Posé sur un support convenable, ou, mieux encore, porté par un ecclésiastique, le rochet de saint Thomas rappelle immédiate-

ment l'idée de ces nobles et dignes figures des catacombes connues sous le nom d'*Orantes*.

Ce sont les mêmes plis, c'est la même souplesse, la même dignité calme et majestueuse : c'est vraiment là un vêtement sacerdotal.

Cet effet remarquable est obtenu par un système de confection fort simple, et qu'il est facile de comprendre à l'inspection de notre dessin. Les deux lais qui, réunis, forment le haut du rochet sont fendus par le milieu, jusqu'à la hauteur du creux de l'estomac; sur les deux côtés ils cessent d'être joints ensemble vers la même hauteur. En ces quatre endroits, devant, derrière, sur les deux côtés, on a inséré une pièce de même étoffe, en forme de gousset et en lui faisant faire un grand nombre de plis aux points de jonction. Quand le rochet est porté, toute cette partie inférieure, abandonnée à son propre poids, retombe donc en plis naturels et très-gracieux; de là l'effet remarquable dont nous venons de parler.

La lithographie que nous donnons avec cette notice dira les autres détails de confection de notre précieuse relique, bien mieux que ne pourrait le faire la plus minutieuse description. On voit qu'il manque une partie assez considérable, l'extrémité de la manche gauche. Elle a été coupée presque aussitôt après le martyre du saint, ainsi que nous l'avons expliqué, d'après les auteurs contemporains, dans notre historique détaillé de cette relique.

On remarquera l'ouverture étroite pour la tête et la fermeture exacte du vêtement sur la poitrine et sur le cou; c'est encore là un caractère antique, primitif. Quant aux dimensions des diverses parties du rochet de saint Thomas, il est facile de les calculer à l'aide de l'échelle que nous avons jointe au dessin.

Ce rochet était porté par saint Thomas au moment de son martyre dans la cathédrale de Cantorbéry, où il était venu pour assister aux vêpres, le mardi 29 décembre 1170. C'est là ce qui le rend encore plus vénérable, indépendamment de l'intérêt archéologique qu'un monument aussi ancien doit naturellement exciter. Remis à des religieux de l'abbaye de Dommartin, fort peu de temps après cet événement, le rochet dont nous venons de parler a été conservé dans cette maison jusqu'à la révolution, et souvent il a été l'objet de notices historiques assez connues. Le dernier abbé de Dommartin, devenu après la révolution chanoine de la cathédrale d'Arras, dom G.-J. Oblin, l'a donné à cette église, par acte authentique du 15 janvier 1824; voilà comment il a pu se faire que nous le possédions aujourd'hui.

III.

VISITE AUX PLACES ET AUX CAVES D'ARRAS.

(*Rapport par le même.*)

Arras est renommée pour ses deux places et pour ses caves anciennes : c'est là que nous allons maintenant conduire les membres du Congrès.

La grande place est située près de la porte Saint-Michel, entrée principale et historique de la ville. Cette place, qui forme un immense carré long, dont les lignes sont des maisons toutes de même style, avec pignons sur rue, supportés par des colonnes formant galerie ou *promenoir* continu, est d'un aspect unique : elle frappe

vivement les étrangers, et elle impressionne toujours, même ceux qui habitent Arras depuis longtemps.

Cette place est comme la cour d'honneur qui introduit dans la capitale de l'Artois. Elle est continuée par une rue dans le même style, et cette rue mène à une autre place, plus petite que la première, mais construite exactement de la même manière. Le petit côté extrême est l'hôtel de ville, vers lequel on est ainsi conduit par une voie magnifique, où peut se déployer à l'aise le plus imposant cortége. C'est grand, c'est solennel comme les œuvres que nos pères savaient concevoir et réaliser.

D'où vient le style des places d'Arras?

Cette question, posée par l'académie d'Arras, il y a sept ans, a fait travailler un peu partout : elle est, en effet, nouvelle et assez obscure, digne des efforts de ceux qui aiment à connaître la raison des choses. C'est ainsi qu'il y a trois ans, à la Sorbonne, M. l'abbé Dehaisnes s'est occupé de l'architecture des places d'Arras et a nié l'influence espagnole qu'on leur attribuait dans la tradition populaire. Selon M. Dehaisnes, les Espagnols ne sont pour rien dans ce style : pas un seul des noms de constructeurs et d'architectes qu'il a relevés avec soin, et dont il a dressé des listes, non pas seulement pour Arras, mais pour le nord de la France et les Pays-Bas, pas un de ces noms n'est espagnol; tous sont des noms d'habitants du pays. M. Dehaisnes croit que ce style vient d'Italie, de Rome, et que l'église du Gesù est l'archétype de ce genre de constructions.

Reprenant la question et l'examinant avec le plus grand soin, M. A. de Cardevacque a commencé par la diviser en deux sections parfaitement logiques. Il y a, dit-il, deux éléments dans ce sujet : les galeries et les

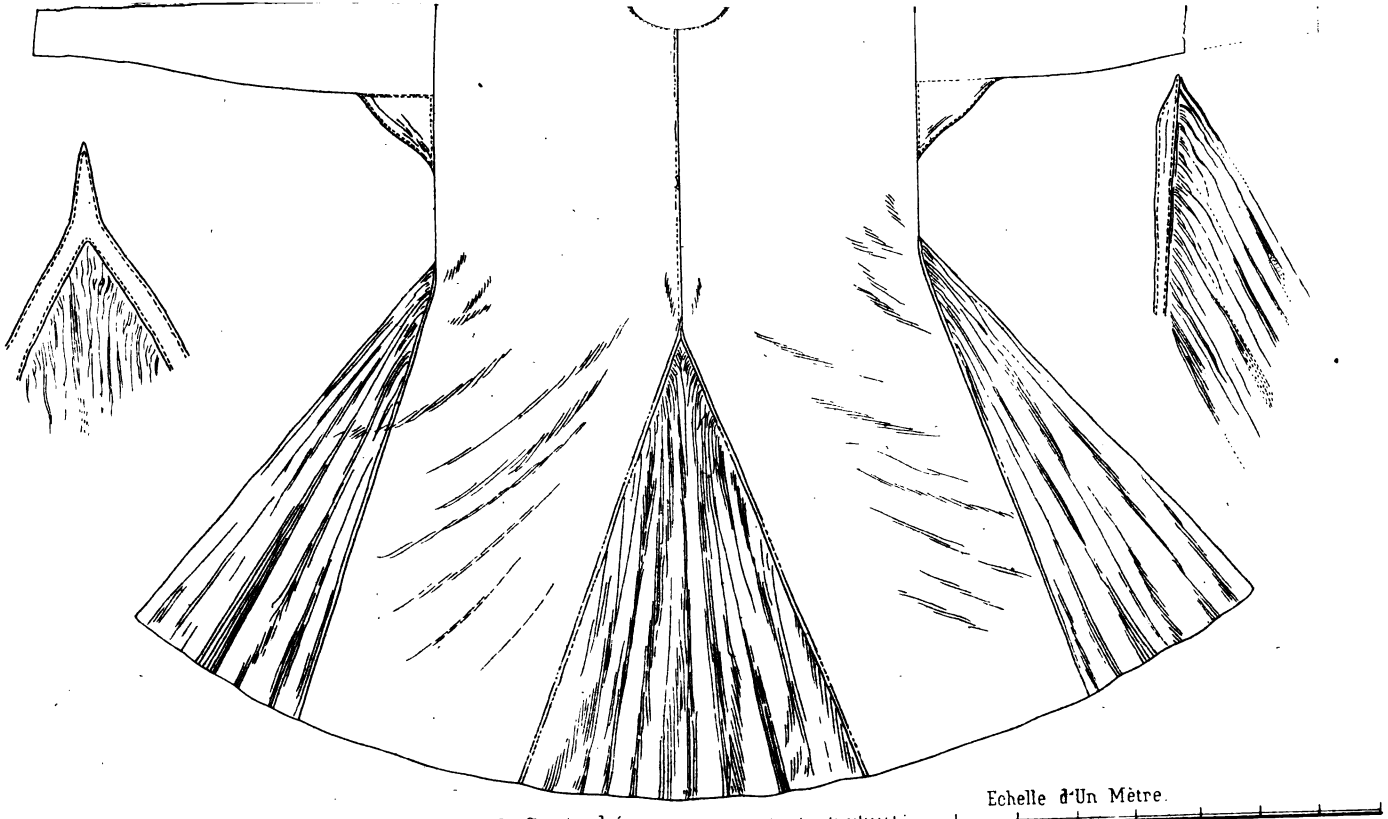

ROCHET de St THOMAS, Archevêque de Cantorbéry.

LITH. CH DESAVARY, ARRAS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

façades. C'est quand on aura obtenu une juste idée des unes et des autres qu'il sera possible de décider de l'ensemble. D'où viennent les galeries? D'où viennent les façades?

Les galeries, si nous en jugeons par les extraits des mémoriaux, actes de ventes, papiers anciens, et aussi tableaux anciens, les galeries n'ont pas toujours été des arcades en pierres comme nous les voyons aujourd'hui. Les galeries étaient formées par des poutres, par des piliers en bois, soutenant l'avancée ou saillie des façades également construites en bois. A quoi servaient ces galeries en bois? Évidemment elles servaient à exposer en vente les marchandises, à recevoir les acheteurs, à leur permettre même de circuler à l'abri de la pluie. On voit la même chose dans mainte rue de mainte autre ville, au moyen âge. Les façades des maisons avec pignons sur rue avançaient à partir de l'étage et surplombaient très-souvent au-dessus de la chaussée, rétrécissant encore les rues étroites et fournissant, sur les marchés, une sorte de bazar, sans lacune ni interruption.

Il ne faut donc pas aller en Espagne ou dans les autres pays chauds chercher une raison à ces déambulatoires. A Arras, il n'a jamais été nécessaire de chercher habituellement un refuge contre la chaleur : le refuge contre la pluie, pour les marchandises et pour les acheteurs, est beaucoup plus explicable et plus vrai. Si donc l'admirable série des galeries qui commence à la rue Saint-Géry pour suivre la Petite-Place, la rue de la Taillerie, la Grande-Place, la porte Saint-Michel, et revenir par l'autre côté de la Grande-Place, de la rue de la Taillerie et la Petite-Place, à l'ancien marché de la Garance, qui rappelle nos tapis-

series d'Arras; si, dis-je, cette admirable galerie rappelle un immense *atrium* ou cloître abbatial, elle n'a rien de commun avec les abris contre le soleil que l'on cherche, du reste, sans les trouver clairement, soit en Espagne, soit en Italie.

Quant aux façades, leur mode de construction et de décoration vient pour beaucoup des divers matériaux qui ont successivement servi à les construire.

Avec le bois et la brique, on a eu les pas de moineaux ou les redents; avec la pierre on a pu facilement avoir les courbes et les volutes ou consoles qui ont succédé aux redents.

Il y a, du reste, une autre question à examiner; c'est la question essentielle des dates.

Dès 1531 on trouve à Gand, dans la maison des Bateliers, un exemple de ces pignons à lignes ondulées; on en suit l'histoire à Bruges et ailleurs, aux dates de 1535, 1541, 1550, etc. Cela prouve, d'une manière formelle, l'existence de ce style en Flandre avant la naissance de la Compagnie de Jésus, et, par conséquent, avant la construction de l'église du Gesù à Rome. Il faut donc renoncer à voir ici l'influence des jésuites, puisque les jésuistes n'existaient pas, et comme d'autre part l'Espagne est mise hors de cause, nous en revenons purement et simplement à notre propre invention locale, ce qui est plus digne d'ailleurs, plus patriotique et plus vrai. On ne comprend rien vraiment à cette habitude invétérée d'aller toujours demander aux étrangers la raison d'être de nos coutumes. Depuis deux siècles on s'écrie :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Et pourtant c'est à qui le premier se soumettra au

joug : soyons de notre pays, soyons nous-mêmes ; nous avons assez de titres pour avoir droit à l'existence indépendante, autonome, en fait d'art et d'initiative, dans ces pays du Nord qui ont donné naissance à tant de grandes institutions ; nous pouvons sans fausse modestie revendiquer hardiment notre place au soleil de l'histoire : car l'histoire est belle pour nous.

Ce qui contribue à expliquer la raison de ces sortes de magasins (comme on dirait aujourd'hui), abrités avec soin contre le vent et la pluie, c'est que, dès le XIIe siècle, Guimann nous en est témoin (1), on donnait à ces deux places le nom de *Grand-Marché* et de *Petit-Marché*.

Antérieurement on appelait la Grande-Place le *Jardinet ;* c'était le *petit jardin* de l'abbaye : car c'est bien l'abbaye de Saint-Vaast qui a *donné* ces deux places à la ville, moyennant des redevances insignifiantes dont l'académie a publié les intéressantes nomenclatures, soit pour le XIIe siècle, soit pour le XIVe.

Quant à l'hôtel de ville, c'est un grand ensemble de constructions, dont la partie ancienne, gothique du XVIe siècle, avec une aile en style dit Renaissance, est fort remarquable.

Les caves d'Arras, avons-nous dit plus haut, sont renommées. Des auteurs anciens ont prétendu à ce sujet qu'Arras était imprenable, parce que les habitants et la garnison avaient des refuges assurés partout sous la terre, quand ils ne pouvaient plus habiter les maisons. On a même cru que les caves d'Arras avaient été creusées et agencées dans ce but.

(1) *Cartulaire de Saint-Vaast*, publié par nous en 1875, *passim*.

Le fait est que beaucoup ont été habitées : les cheminées qu'on y voit et d'autres indices le démontrent; mais de là au but précis dont on parle, il y a loin. Les caves ont été probablement creusées d'abord pour extraire les pierres nécessaires à la construction des maisons qui n'étaient pas en bois; puis on aura utilisé et aménagé ces cavités, en les ornant d'ailleurs avec ce goût artistique dont nos aïeux ne perdaient jamais l'idée toutes les fois qu'ils faisaient quelque chose.

Dans le premier sous-sol (car il y en a d'ordinaire plusieurs), on voit souvent de véritables monuments d'architecture. Les membres du Congrès en ont visité quelques-uns et ont témoigné un véritable étonnement de ce qu'ils voyaient. Ce sont des séries de colonnades aux fûts en grès solide, avec chapiteaux du XIIIe siècle ou du XIIe, soutenant des arcs en tiers point ou en plein cintre avec voûtes parfaitement établies.

On se croirait dans la crypte d'une vaste église. Et ces caves ne se voient pas seulement sous les places : elles sont *partout*, dans tout Arras, à l'exception de quelques quartiers où le *Crinchon*, petit cours d'eau qui les traverse, a empêché d'en creuser dans des conditions semblables.

Souvent, au-dessous de la cave ornée de colonnes, il y a un second, parfois un troisième étage d'autres caves, que l'on appelle ici *boves*. Ces autres caves sont simplement taillées dans la roche calcaire, sans préoccupation artistique.

Après avoir examiné avec soin plusieurs de ces caves, les membres du Congrès ont aussi été voir les restes d'une chapelle des Templiers; puis ils ont visité l'église de Saint-Jean-Baptiste, où ils ont remarqué plusieurs tableaux, notamment une *Descente de Croix*

de Rubens, ainsi que l'autel de la sainte Vierge, ancien autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Ardents sur la Petite-Place.

La statue de la Vierge qui est au milieu de l'autel, et qui est ancienne, a surtout fixé leur attention.

Ils se sont ensuite rendus à Saint-Vaast pour y tenir la troisième séance du Congrès.

IV.

SÉANCE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS EN L'HONNEUR DU CONGRÈS.

Le jeudi 1er juillet 1880, à huit heures du soir, le Congrès se réunit dans les salons de l'hôtel de ville, pour assister à la séance que l'académie d'Arras tenait en son honneur.

Cette séance était présidée par M. Paris, sénateur président actuel de l'académie; M. le chanoine Van Drival remplissait ses fonctions de secrétaire général.

Siégeaient aussi au bureau : Mgr Lequette, évêque d'Arras; MM. le général Loysel; L. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie; Ricouart, premier adjoint; Gardin, président du tribunal; de Mallortie, chancelier; Caron, vice-chancelier; P. Lecesne, secrétaire-adjoint; de Hauteclocque, archiviste; Wicquot, bibliothécaire.

MM. les membres titulaires de l'académie étaient au grand complet : plusieurs membres honoraires et correspondants assistaient aussi à la séance.

Dans l'assemblée on voyait un grand nombre de dames, MM. les membres du Congrès, MM. les membres du

conseil municipal, et la plupart des invités qui avaient tenu à accompagner les hôtes de la ville d'Arras (1).

M. le président ouvrit la séance par un discours, dans lequel il remercia les membres du Congrès d'avoir un moment interrompu leurs travaux pour participer à ceux d'une Société qui aimerait à noter dans ses *Annales*, plus que séculaires, cette séance exceptionnelle. Il rappela une séance analogue tenue en 1853 en présence du Congrès scientifique, félicita MM. les membres du Congrès de 1880 de leur zèle à rechercher partout les monuments anciens, gloire de la France et base solide de l'histoire ; puis il donna la parole à M. Ricouart, qui avait voulu choisir la langue des poëtes pour souhaiter la bienvenue au Congrès d'Arras.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Un mot, s'il est français, perd tout droit à la vogue ;
Et l'on vous a donné le nom d'Archéologue.
Qui sonne bien. Savant nous eût paru trop sec,
Et pour vous désigner il a fallu du grec.
Archéologue?
On dit qu'un grand homme d'épée,
Dont l'Europe a subi la sanglante épopée,
Choisissait, pour flétrir les penseurs mal-appris,
Le mot « Idéologue » en signe de mépris.
Coupables, ils l'étaient..... de vouloir être libres
Et de sentir en eux tressaillir d'autres fibres
Que celles de la gloire acquise au prix du sang.
Imprudents, qui troublez le sommeil du puissant,
Et qui faites passer dans ses rêves de gloire
Ce fantôme importun que nous montre l'histoire

(1) La carte d'invitation était elle-même remarquable par un cachet artistique du meilleur goût.

Hantant le lit royal du morne Antiochus,
Silence dans les rangs! Vous êtes les vaincus.

Et cependant la séve, un moment comprimée,
Jaillit, quand cette main retomba..... désarmée;
Un flot de travailleurs, poëtes, érudits,
Envahit d'un seul bond les chemins interdits;
La France se leva, de nouveau fécondée
Par les rayons sauveurs de la brûlante idée,
Et reprit son essor parmi l'humanité,
Non plus par le canon, mais par la vérité.

Pour vous aussi, Messieurs, du mot Archéologue
On a fait un sarcasme; et chacun d'un ton rogue
A raillé vos tessons, vos débris, vos vieux clous:
L'Antiquaire, une dupe en pâture aux filous,
Entassant au logis toute une friperie,
Cent ans servit de cible à la plaisanterie;
Et le dédain public assistant les rieurs
Laissa bien clair-semés les obstinés chercheurs.
Et s'il est une grande, une énorme entreprise,
Une œuvre abandonnée et sans cesse reprise,
Pour laquelle s'épuise en efforts superflus
Un Sisyphe acharné qui souffle et n'en peut plus,
C'est (nous le savons trop!) d'effacer la légende.
Aux reporters à court il faut de la provende:
Du fond d'un arsenal de quolibets rouillés
Sortent ces vieux bons mots que l'usage a souillés.
D'où vient cette ironie, ou plutôt..... cette rage,
A ces littérateurs de la troisième page,
Flanqués de la charade, armés du fait divers,
Qui feraient, pour cent sous, procès à l'univers?
En quoi l'archéologue a-t-il pu leur déplaire
A ces fruits secs vidés du monde littéraire?
En rien. Ils ont frappé: le coup ne vient pas d'eux:
Derrière le rempart les meurtriers sont deux.

Là se cache celui dont votre travail même
A nié le mérite et sapé le système;
Celui dont le projet longuement caressé
Croule, par la logique en un jour renversé;
Et le compilateur qui voir tarir la source
De tant de contes bleus, son unique ressource.
Chercher la vérité, la dévoiler à tous!
D'un tel crime jamais n'espérez être absous.

Mais l'ordre des savants dont la règle est austère,
Vous a depuis longtemps ouvert son sanctuaire;
Et là, reconnaissants d'un fraternel accueil,
Vous avez, sans compter, puisé dans le recueil
Où tant de travailleurs entassaient leurs richesses;
Et l'univers entier, comblé de vos largesses,
A vu la vérité d'un regard plus certain.
Vous avez rapproché les bornes du lointain,
Et, devant le rayon dont la clarté l'inonde,
Grâce à vous, l'hypothèse a disparu du monde.

L'un, des rois de l'Ister retrouvant les joyaux,
En décrit savamment les barbares émaux;
Habile imitateur, son crayon ressuscite
Tout un art enfoui dans le tombeau du Scythe;
Ou, d'Hercule chasseur racontant les exploits,
Il dit, nouveau Cuvier, la faune d'autrefois;
La biche d'Artémis et le monstre de Lerne
Perdent leur merveilleux devant l'esprit moderne.
L'autre, de l'Arya suivant l'antique essaim
Qui peupla les forêts du Celte et du Germain,
Et, du berceau lointain où naquit notre race,
En Europe emporta son culte et son audace,
D'une langue encor vierge apprend le rudiment.
Dissèque la racine et nous montre comment,
En accouplant les sons, ont bégayé nos pères;
Et la tour de Babel jette aux vents ses mystères.

L'érudit, ranimant la lampe de minuit,
Par la veille supplée au loisir qui le fuit,
Et, courbé dans le fond d'une étroite cellule,
Déchiffre lentement une obscure cédule.
Il porte la lumière au sein des vieux créneaux,
Fouille la basilique, en décrit les arceaux,
Et sous la nef hardie aux sveltes colonnettes
Fait revivre à nos yeux l'éclat des jours de fêtes;
Les textes à la main, il redresse à la fois
La grammaire, l'histoire, et les arts, et les lois.
Ces hommes que Saint-Maur étreignait dans son cloître
Naissent de toutes parts, et, bien loin de décroître,
Drus comme les épis dans un champ généreux,
Unissent en faisceau leurs efforts chaleureux.
Jadis ils furent vingt..... maintenant ils sont mille.
Dans les camps, sous la robe, au village, à la ville,
Tenaces, obstinés, prodigues, sans remords,
Exhumant les cités, ressuscitant les morts,
Interrogeant la terre et ses cavernes sombres,
Et de l'antique nuit partout chassant les ombres.
Soyez les bienvenus, soldats de vérité,
Sous ce toit où les vieux échevins ont lutté
Comme vous. Car l'objet de votre idolâtrie,
N'est-ce pas, après tout, l'honneur de la patrie?

Nous empruntons à M. le baron de Sède, pour la suite du compte rendu de la séance, quelques passages du travail qu'il a publié dans le *Courrier du Pas-de-Calais :*

L'attrait capital de la séance était la réception de M. Guérard, récemment élu membre de l'Académie, en remplacement de M. Richard, archiviste départemental, qui a quitté notre ville et reste, en vertu des statuts, membre honoraire de l'Académie.

Il est un usage, dont rarement on s'affranchit dans

de telles solennités, de rechercher modestement, sans trop les trouver, les titres qu'on peut avoir au fauteuil académique.

M. Guérard s'est scrupuleusement conformé à cette tradition ; puis, après avoir rendu un hommage mérité aux recherchés patientes et aux travaux de son prédécesseur, il a résolument abordé le sujet de son discours, qui traitait de l'instruction judiciaire.

Avec une haute compétence, une sobriété substantielle, une puissance de synthèse exceptionnelle, avec une clarté si facile et si naturelle qu'elle illuminait les plus incompétents, M. Guérard a magistralement défini et montré, à travers les âges, l'action publique, dans sa double essence de protection envers la société et envers les prévenus, maintenant entre eux une balance incorruptible, et accomplissant une mission sociale de la plus haute importance.

De justes applaudissements ont salué cette belle et rapide étude d'un des sujets les plus importants du droit, et montré que l'auditoire tout entier, et sur preuves, s'associait unanimement au vote, unanime lui-même, de l'Académie, qui venait de faire une aussi précieuse recrue.

Les nombreux motifs de son élection, que M. Guérard paraissait vainement chercher ou n'attribuer qu'à ses fonctions judiciaires, ont été immédiatement trouvés par M. le président de l'Académie, chargé de répondre au récipiendaire.

M. Paris a justement rappelé le rôle important de M. Guérard, président de notre plus ancienne société musicale, directeur si sage, organisateur si apprécié de manifestations artistiques de la plus exquise valeur.

Il a rappelé la science profonde du droit, l'habileté

professionnelle et la constante et profonde honorabilité qui élevaient M. Guérard, avocat, au premier rang des membres du barreau, où les fonctions judiciaires les plus délicates sont allées le solliciter comme le plus digne.

La pensée de l'orateur s'est élevée quand il a parlé de cette grande magistrature française, qui s'est toujours maintenue si haut dans le respect du pays, et qui a si souvent donné le spectacle des grands dévouements et des plus courageuses indépendances.

Les rapports annuels sur les travaux de l'Académie seraient le lot inévitable, et partant monotone, de M. le chanoine Van Drival, s'il ne savait en varier les aperçus, et grâce aux genres divers des travaux auxquels se livre l'Académie, trouver des horizons inexplorés et des formules nouvelles.

Le secrétaire général avait hier, pour un auditoire brillant et inaccoutumé, un vaste champ à exploiter.

Présenter à nos hôtes savants cette vieille Académie d'Arras, qui remonte à 1738, et dont les longs travaux ont tracé des sillons si féconds dans les champs divers mais voisins des lettres, des sciences et des arts.

C'est avec un respectable et volumineux bagage de savants mémoires et d'attrayantes publications que M. Van Drival accomplit cette mission, modestement, mais avec assurance, devant les justes appréciateurs que le Congrès donne aujourd'hui aux travaux de l'Académie.

L'année qui vient de s'écouler n'est en rien au-dessous de ses devancières. Les ardents travailleurs qu'elle voit depuis longtemps à l'œuvre ne lui ont pas plus que par le passé fait défaut.

Il faut placer à leur tête l'infatigable secrétaire géné-

ral, qui justifie ce titre en se montrant le premier sur toutes les brèches et qui est l'âme de l'Académie, de même qu'il se montre, dans le présent Congrès, la véritable cheville ouvrière de ces scientifiques assises.

Les mêmes noms reviennent annuellement sur les lèvres du rapporteur; ce sont MM. les abbés Proyart et Robitaille, MM. de Linas, Lecesne, Le Gentil, Paris, de Hauteclocque, Wicquot, etc. etc., qui tiennent cette année la tête parmi les auteurs qui ont occupé les séances hebdomadaires, et qui enrichiront le prochain volume des *Mémoires* de l'Académie.

La note gaie et ce qu'on pourrait appeler le champagne du dessert, si l'on comparait le banquet intellectuel d'hier à un fin souper de gourmets, revient d'habitude à M. E. Lecesne.

Il a déjà fait parler l'Académie centenaire au banquet qui a célébré son lointain jubilé. C'est aujourd'hui entre les deux places, qui sont l'ornement le plus remarquable et le plus original de notre ville, que sa boutade poétique établit un dialogue plein de trait, et dont une froide analyse éteindrait par trop les chaudes couleurs.

Aussi sommes-nous heureux que M. E. Lecesne ait bien voulu nous venir en aide par la communication de cette pièce, qui, se mettant à la mode du jour, c'est-à-dire du Congrès, donne le dernier mot du débat, fort intéressant mais sans solution positive, qui s'agite depuis longtemps, et s'agitera peut-être encore longtemps, à propos des origines de l'architecture de nos deux places.

LES PLACES D'ARRAS,

PAR M. E. LECESNE.

L'autre jour, dans Arras, traînant ma rêverie,
J'aperçus devant moi, marchant de compagnie,
Deux femmes d'un grand âge et d'un aspect altier :
Elles parlaient très-haut, et semblaient quereller.
La curiosité me saisit de connaître
Comment on les nommait, et quelle pouvait être
La cause du débat. Voici ce que j'appris.
— L'une disait à l'autre : « Écartez ce mépris ;
Si je suis *la petite,* en est-il un bon nombre,
Dans les autres pays, qui puissent me faire ombre?
On vous nomme *la grande,* et toujours vous vantez
Votre immense pourtour; mais vous vous rappelez
Que sur la quantité la qualité l'emporte.
— Qualité, dites-vous : osez-vous de la sorte
Contester ma noblesse et mon ancienneté ?
— L'autre lui répondit : Que Votre Majesté
Ne s'exaspère pas, mais qu'elle considère
Qu'aussi de mon passé je puis me montrer fière.
Comme vous je me perds dans le brouillard des temps,
Si bien que toutes deux nous cherchons nos parents
Sans pouvoir les trouver. Quelles sont les aînées
Entre nous? C'est douteux, quand on a tant d'années.
Un peu plus, un peu moins n'est guère intéressant.
Ce que nous connaissons, de savoir pertinent,
C'est que pour nous créer et pour former *nos places,*
Un riche monastère a donné les espaces :
Toutes deux nous vivons sur *le fonds de Saint-Vaast.*
Il est non moins certain que jadis on trouva
Qu'ayant un air trop vieux, en notre architecture,
Il fallait rajeunir notre antique figure.

Procédé fort commode, et, soit dit en passant,
Qu'aux dames on devrait appliquer plus souvent!
On nous fit *des pignons*, nous eûmes *des arcades*,
Des colonnes de grès portèrent *nos façades*,
De volutes fleuris on nous enjoliva,
Et jusqu'en nos greniers la guirlande monta.
Mais sur ces changements un doute se présente :
Sont-ils de quinze cent ou de seize cent trente?
Viennent-ils de l'Espagne ou bien des Pays-Bas?
Ce qu'on sait de plus clair, c'est qu'on ne le sait pas.
— Cela peut être vrai, s'écria la douairière;
Mais vous reconnaîtrez, ou du moins je l'espère,
Que j'eus des habitants plus distingués que vous.
Chez moi les hauts bourgeois voulaient s'établir tous.
J'eus pour hôte un Louchard, dont les grandes richesses
Portaient envie au diable, et qui de ses largesses
Gratifiait les rois, qui lui faisaient la cour;
Mes *auberges* offraient un plantureux séjour,
Où seigneurs et prélats signalaient leur présence.
D'un futur archevêque une vit la naissance.
Au contraire, chez vous c'étaient des gens grossiers
Qui logeaient pêle-mêle, et d'obscurs gargotiers
Y faisaient leur trafic de rôt et de friture. »
— Mais l'autre, de ce trait ressentant la piqûre :
« Parlez tant qu'il vous plaît de tous vos habitants,
Moi, je vous parlerai de mes beaux monuments.
Étalez-vous aux yeux ce noble *hôtel de ville*
De *la loy* communale insurmontable asile?
Et ce *beffroi* si svelte, avec son *carillon*,
Sa légère *couronne* et son massif lion?
Avez-vous oublié qu'au bord de mon enceinte
Autrefois s'élevait une chapelle sainte,
Où le *céleste Cierge* était représenté
Par une *flèche* en pierre, idéal de beauté?
Que j'eus ma *maison rouge*, aux tourelles aiguës,
Mon *puits*, m[illegible] *roix de grès*, aux sculptures tordues?

— Vous avez les dehors, reprit l'autre aigrement ;
Mais moi j'ai le solide, et je sème l'argent.
Mon *marché* dans Arras prodigue l'abondance;
Chaque jour qu'il se tient, une énorme affluence
Y montre son ardeur et son activité ;
Des grains qu'on y conduit telle est la quantité
Que de sacs entassés mon étendue est pleine,
Et qu'à les recevoir mon sol suffit à peine.
Cet ensemble produit un effet singulier,
Qui dès lors qu'on l'a vu ne se peut oublier.
Joignez-y mes *pigeons,* qui brillent dans l'histoire,
Et dont les chroniqueurs ont gardé la mémoire.
Pour cela, qu'avez-vous? Quelques pauvres fripiers,
Des marchands de ferraille et de vils coquetiers.
Car même on vous priva de vos *achicouriennes,*
Comme étant mal à l'aise en vos étroits domaines.
— J'aime mieux dédaigner votre langage hautain,
Dit l'autre, et vous offrir un plus courtois terrain.
Toutes deux nous avons des pages curieuses
Qu'à produire en public nous devons être heureuses.
— Allons donc, j'y consens. Afin de commencer,
De certaine comtesse il me faut vous parler,
Dont le mari conçut l'étrange fantaisie
Qu'à son fils, en plein air, elle donnât la vie.
— Moi, sur un échafaud, j'ai vu mourir Gosson,
Et des fiers *patriots* finir la faction.
— Devant moi Charles-Quint commença son *entrée.*
— Louis onze par moi termina sa tournée.
— Par moi les archiducs, déployant leur splendeurs,
Éblouirent les yeux et ravirent les cœurs.
— Louis quatorze aussi visita ma *chandelle,*
Et dans son reliquaire en mit quelque parcelle.
— Nous vîmes tour à tour passer Joseph le Bon,
Charles dix, Orléans, Marrast, Napoléon. »
Ces longs ressouvenirs les avaient fatiguées,
Et, voulant rafraîchir leurs bouches altérées,

Au *café du Commerce* elles vinrent s'asseoir,
Puis amicalement se dirent au revoir!

A dix heures du soir, les invités quittaient la séance, emportant avec soin une belle photographie de l'hôtel de ville, de la Petite-Place et des environs, sorte de vue d'ensemble, à vol d'oiseau, qui leur avait été distribuée pendant la séance par les soins du président et du secrétaire, qui ont signé cette photographie de grand format, souvenir gracieux de l'Académie d'Arras (1).

L'Académie d'Arras est une des plus anciennes sociétés de ce genre. Elle remonte à 1738. Les lettres patentes qui lui donnent le droit de s'intituler *Société royale des belles-lettres* sont de 1773. Elle a été reconnue établissement d'utilité publique en 1829 et en 1866. Elle a beaucoup travaillé et publié avant la révolution.

Dans le siècle actuel, elle a donné soixante volumes de *Mémoires* et sept de textes et documents inédits concernant l'Artois.

L'Académie se réunit fort régulièrement toutes les semaines : chaque fois il y a des lectures, des communications, et au besoin des discussions. Elle est en rapport d'échanges avec plus de cent sociétés savantes de France et de l'étranger. Elle ouvre chaque année des concours et participe elle-même à tout le mouvement littéraire ou scientifique qui se produit en France et hors de France.

L'histoire de l'Académie d'Arras a été publiée par

(1) Est-il nécessaire de dire que ces photographies sont l'œuvre de M. Grandguillaume, membre de l'Académie ?

M. le chanoine Van Drival : elle consiste en un volume in-8° avec un supplément.

V.

VISITE A QUELQUES ÉGLISES D'ARRAS.

Le vendredi 2 juillet, de deux heures à quatre heures, conformément au programme, les membres du Congrès ont visité quelques églises d'Arras.

Ils ont commencé par l'église des Ursulines, dernière œuvre de Grigny.

« Il m'est toujours difficile de considérer quelque temps la nouvelle église des Dames Ursulines, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, sans me rappeler ce mot qui, dernièrement en ma présence, était dit à propos des œuvres architecturales de M. Grigny :

« Ce qui vous frappe quand vous êtes en pré-
« sence de bien des constructions modernes, imitées
« de l'art admirable du moyen âge, c'est que ces œuvres
« sont des imitations ; ce qui vous frappe, au con-
« traire, quand vous êtes en présence d'une œuvre de
« M. Grigny, c'est que cette œuvre a un tel cachet
« de vérité, que vous la prendriez pour une œuvre
« ancienne, si vous ne l'aviez pas vu bâtir. » M. Grigny est tellement pénétré de l'esprit des âges anciens, il en a tellement compris les idées et les procédés, il s'est tellement imprégné, si l'on peut ainsi parler, de leur manière de voir et d'être, que ses églises sont de vraies églises, comme les églises d'autrefois, et que l'on sent, en y entrant, que l'on entre dans la maison de Dieu. »

Ce qui précède était écrit en 1865, dans la monogra-

phie que j'ai publiée, au tome IIe de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*. Ce jugement sur le caractère des œuvres de Grigny, architecte du moyen âge dans toute la force du terme, et non copiste, a été celui des membres du Congrès, qui voyaient pour la première fois cette œuvre. Nous ne la décrirons pas ici en détail, puisque la monographie existe. Donnons seulement une idée générale de l'édifice et de la manière dont M. Grigny en a compris le style.

L'église des Ursulines a la forme d'une croix, avec addition d'un déambulatoire partant seulement des bras de cette croix. Elle se compose donc d'une nef, précédée d'un vestibule ou narthex, d'un transsept, d'un chœur et d'un déambulatoire autour du chœur. Elle a, en outre, de vastes sacristies, établies un peu en contre-bas de l'église, et une crypte qui s'étend sous toute l'église elle-même. A l'étage, elle est entourée de galeries qui s'élargissent autour du chœur, et permettent à de nombreux fidèles de s'y placer lors des cérémonies extraordinaires.

La nef et les bras de la croix sont réservés pour les religieuses et leurs pensionnaires, en sorte que les grilles du cloître sont établies à la hauteur de l'entrée du chœur, et les fidèles qui assistent aux offices occupent le tour du chœur, dans le déambulatoire ou dans les galeries.

La nef a quatre travées, et le vestibule ou narthex en occupe une cinquième, subdivisée en deux étages par les voûtes spéciales qui soutiennnent la tribune des orgues.

Dans cette nef comme dans le transsept et autour du chœur, on voit régner une galerie continue, dont une combinaison toute particulière attire tout d'abord les

regards. C'est une colonne médiale qui se trouve sur le devant même de la galerie, au lieu de diviser en deux la fenêtre, à laquelle elle laisse toute sa largeur. De cette façon, l'architecte a obtenu plus de mouvement, plus de jeu dans les lignes, et la galerie elle-même semble avoir une beaucoup plus grande profondeur qu'elle n'en a en réalité.

La manière dont sont dessinés les ornements des murs intérieurs ou pignons de transsept, est digne d'une remarque toute spéciale. Il y a d'abord trois grandes baies aveugles; puis la galerie, puis cinq ogives qui vont en montant du centre aux deux côtés, et forment ainsi un très-élégant support à la rose à huit compartiments qui termine ce bel ensemble. Aux intersections au-dessous de la galerie, il y a des trèfles inscrits dans un cercle. Tout cela est d'une grande sobriété de lignes et d'un admirable goût. L'œil ne se lasse pas d'aller du bas en haut, et il est ramené du haut en bas sans rencontrer rien qui ne lui procure un vif plaisir. Un autel embrasse de chaque côté la grande baie ogivale, celle du milieu.

Les groupes de colonnes qui séparent le chœur du déambulatoire ne sont pas moins à remarquer. En effet, on voit d'abord une colonne centrale, recevant sur le devant une colonne peu engagée, laquelle monte pour aller recevoir l'arc-doubleau et les arcs d'arête de la voûte principale. Sur les côtés deux colonnes monolithes en pierre dure et d'une autre nuance, non engagées, mais placées très-près de la colonne centrale, supportent l'arcade en ogive qui sépare le chœur du déambulatoire. Enfin, derrière la colonne centrale, une autre colonne monolithe en pierre dure, de la même couleur que les deux précé-

dentes, dégagée comme elles de la colonne centrale, et notablement plus éloignée, supporte les arcs-doubleaux et les arêtes de voûtes du déambulatoire. Cet arrangement produit une variété de lignes, un jeu de lumière, une série de courbes d'une richesse et d'une abondance extraordinaires. C'est bien l'élégance jointe à la force, la solidité à la grâce, l'agréable à l'utile : c'est l'art dans toutes ses meilleures conditions.

Notons encore en passant ces belles et savantes combinaisons de lignes qui se dirigent dans tous les sens, forment les dessins géométriques les plus agréables, et les subdivisions de voûtes les mieux appropriées aux règles de la statique, à ces endroits où la direction polygonale du plan de l'édifice nécessite toujours ces combinaisons, qui ne sont pas toujours, comme ici, remplies de beauté et d'harmonie même à l'œil. On sent que l'architecte se joue des difficultés, que tous les secrets de l'art lui sont habituels et familiers, qu'il s'en sert sans les faire paraître et en prend occasion de produire de nouvelles beautés. Ce sont les arcs-doubleaux qui se divisent et courent se mêler aux arcs d'arête; ce sont des lignes qui se joignent et forment des compartiments différents des autres divisions des voûtes, mais s'harmonisant avec elles; c'est une colonnette gracieusement suspendue au-dessus de la porte d'entrée; c'est toute une série d'arcs et de supports qui produisent sur l'œil comme sur l'intelligence du spectateur le plus agréable effet. Les fenêtres de cette partie de l'église, comme toutes les fenêtres basses des autres parties, sont en ogives à deux jours, surmontés d'un cercle avec trèfle inscrit.

Disons encore qu'au bas de la nef se trouvent deux enfoncements ou petites chapelles qui serviront admi-

rablement à des dévotions spéciales et recevront de petits autels en tombeaux, entourés d'un grand recueillement.

Quant à la partie purement décorative de toute cette belle architecture, je veux dire les chapiteaux, les culs-de-lampe, les clefs de voûte, tout cela est découpé, dessiné, fouillé avec une grâce qu'on ne se lasse pas d'admirer. Les modèles ont été pris dans les débris mémorables de nos vieux monuments; ils sont variés de telle sorte que la flore de nos climats s'y trouve représentée avec une richesse toute particulière. On admire surtout les feuilles délicates qui viennent çà et là, s'échappant des chapiteaux des colonnes plus basses, embrasser en quelque sorte les fûts des colonnes plus hautes et les arrêter délicatement dans leur élancement vers la voûte. C'est d'une grâce et d'un goût achevés.

Les sacristies avec leurs dépendances méritent, à elles seules, la visite de l'amateur intelligent. De là on peut descendre dans l'église souterraine, vaste enceinte à deux nefs avec déambulatoire pour les processions et fêtes spéciales. Cette crypte a les dimensions de l'église elle-même ; ses forts piliers et ses voûtes en briques lui donnent un caractère sévère, approprié à cette partie de l'édifice sacré.

Il faudrait décrire les autels, les vitraux, les objets précieux : mais tout cela a été décrit dans la susdite monographie, à laquelle nous sommes forcés de renvoyer le lecteur.

Les membres du Congrès étaient fort désireux de voir le reliquaire émaillé dont souvent ils avaient entendu parler. Une série de malentendus, occasionnés par les circonstances exceptionnelles dans lesquelles on

se trouvait en ce moment, mit du retard dans l'exhibition de cet objet, et l'on dut se retirer sans le voir. On ne tardera pas, du reste, à être dédommagé.

En se retirant, les membres du Congrès examinèrent, avec une admiration mêlée de vifs regrets, cette chandelle de pierre, aujourd'hui découronnée, mutilée par l'ouragan de mars 1876, et ils se rendirent à une autre église plus nouvelle encore, celle de Notre-Dame-des-Ardents.

Cette église a été bâtie, en 1869 et 1870, par M. Normand, architecte à Hesdin, connu par beaucoup de constructions remarquables, en Angleterre aussi bien qu'en France, et digne successeur de Grigny.

L'église Notre-Dame-des-Ardents est dans le style roman du XIIe siècle. Elle est en briques et blancs (comme on dit en Artois), et a beaucoup de cachet. Les membres du Congrès en ont visité avec intérêt les diverses parties : puis ils ont demandé à voir l'étui si célèbre du saint Cierge, et, invité par eux à le montrer et à l'expliquer, je n'ai pu mieux faire que de monter à l'autel voisin de l'édicule, tenant en main le *précieux Joyel*, et en faisant voir l'ensemble et tous les détails à mes chers collègues qui m'entouraient et me pressaient avec une sorte de pieuse avidité.

L'étui ou châsse de la sainte Chandelle est en argent massif, tout couvert de ciselures, de figurines, d'arabesques et d'ornements de vermeil. Il a la forme d'un cône allongé, et sa hauteur est de $0^{m}62$. La largeur à la base est de $0^{m}09$, elle est de $0^{m}05$ au sommet, au-dessus du bouton qui surmonte ce gracieux monument. Cet étui se divise en deux parties principales : la partie inférieure, qui servait à recevoir la sainte Chandelle et qui contient encore les fragments assez considé-

rables qui en restent ; la partie supérieure, qui s'enlève facilement de la première et sert ensuite d'éteignoir.

L'ensemble du monument, avons-nous dit, a la forme d'un cône allongé. C'est une véritable chandelle destinée à renfermer le *Joyel*. Nos pères avaient coutume de donner à leurs châsses ou reliquaires la forme des reliques elles-mêmes : c'était une sorte de vêtement d'honneur qu'ils mettaient autour des objets respectables, afin de les protéger et de les orner; c'est dans ce système qu'a été construit le beau reliquaire de la sainte Chandelle d'Arras.

C'est une sorte de petite tour ou flèche légère et élancée, ornée d'un soubassement, d'un étage de quatre grandes fenêtres ogivales, d'un autre de quatre grandes arcades romanes, avec figures représentant l'histoire du cierge, et de quatre galeries superposées, formant autant d'étages, et surmontées finalement d'une petite galerie immédiatement placée sous la petite pyramide du haut. Il y a donc en tout six étages, plus un rez-de-chaussée et un toit : c'est un monument complet, en métal précieux, d'un travail exquis.

Ce travail est de deux sortes, et il offre deux genres parfaitement distincts. Le premier est de l'architecture en argent doré ; le second est de la peinture, du dessin, de la gravure, en argent niellé.

Les deux métaux précieux alternent ainsi avec grâce, et forment de la base au sommet une riche succession de couronnes d'un jaune brillant et d'un blanc orné de dessins variés. Ces couronnes sont, du reste, autant de plaques d'argent doré ou niellé, qui recouvrent successivement de bas en haut une première enveloppe générale d'argent battu, laquelle reproduisait et recouvrait immédiatement les formes du saint Cierge.

Les pièces séparées ou couronnes ont été appliquées à l'aide de clous sur cette charpente intérieure, et c'est ce mode de travail qui a facilité la détérioration de plusieurs parties de ce bel ensemble.

Voici les dessins et figures qui décorent le précieux joyau.

La principale série est celle des quatre figures qui ornent les baies romanes du second étage et qui racontent l'histoire du cierge d'Arras.

Dans l'une des arcades, vous voyez la sainte Vierge debout, vêtue d'une longue robe traînante et d'un manteau également traînant, retenu au cou par une agrafe en forme de pectoral. Outre le nimbe, elle a encore une couronne, signe de royauté sur les anges et les hommes; des roses sont semées autour d'elle; des deux mains elle tient le cierge merveilleux.

Dans l'arcade suivante, l'évêque d'Arras, Lambert de Guines, est à genoux, en habits pontificaux, avec la crosse fleurie et la petite mitre ornée de ses fanons. La main droite s'élève vers la sainte Vierge, qui apporte le bienheureux présent.

La troisième arcade nous offre l'image de l'un des ménestrels, un genou en terre, les bras en avant, les mains ouvertes pour recevoir le saint cierge. Enfin, dans la quatrième, l'autre ménestrel est debout et montre du doigt la sainte Vierge qui vient accomplir sa miséricordieuse promesse. Tous deux sont vêtus d'une robe longue et gracieuse; des bottines élégantes couvrent leurs pieds; leurs cheveux sont soigneusement assujettis par un large bandeau en forme de diadème; l'ensemble de leur mise annonce l'aisance. Ils portent, l'un suspendu à sa ceinture, l'autre à l'épaule, chacun leur instrument de musique.

L'étage inférieur offre quatre grandes ouvertures géminées, au milieu de quatre fenêtres ou baies à ogives. C'est par ces ouvertures, ménagées à dessein, qu'on laissait au bon peuple de Dieu la faculté de considérer des yeux le saint cierge et de le baiser.

Les quatre étages qui viennent ensuite se ressemblent. Ils sont composés de deux galeries romanes à jour, séparées par des feuillages avec fleurs et fruits. Les deux étages supérieurs ont perdu chacun l'une de leurs galeries, mais la place reste, et les attaches des arcs et des colonnettes sont encore faciles à constater.

L'ouvrage en filigranes, à feuillages, fleurs et fruits, dont nous venons de parler, orne également les trumeaux des deux grands étages inférieurs, où sont les figurines décrites tout à l'heure et les ouvertures ogivales.

On retrouve encore un travail analogue, mais composé de deux lignes de perles disposées par groupes de cinq, et séparées par une ligne de quatres feuilles, à la base de l'étui et à la petite galerie qui sépare le cinquième étage d'avec le sixième, à l'endroit même où vient s'ajuster sur l'enveloppe intérieure la portion mobile et supérieure de l'étui.

Des perles, des feuilles, des fleurs courent le long des plates-bandes de l'étage inférieur. Ailleurs, les perles marquent seules le contour des grandes lignes et dessinent vigoureusement les divisions principales de notre beau monument.

Entre les étages on voit huit plaques d'argent couvertes d'arabesques, de feuillages, d'animaux fantastiques, se nourrissant de végétaux merveilleux, ayant parfois des ailes, et l'un d'eux une couronne sur la tête.

Au-dessous de l'étui on voit un très-bel *Agnus Dei,*

debout et le côté ouvert, avec le nimbe divin et la croix pascale ornée de l'étendard ou de la bannière du vainqueur. Cette croix traverse le corps de l'agneau.

Rien de plus gracieux que le bouton qui termine le toit pyramidal de notre riche monument : des fleurs, des feuilles, des oiseaux, tout ce qu'il y a de moins lourd et de plus aérien, voilà ce qui est au haut de ce délicieux travail et semble l'alléger encore. On ne saurait assez faire remarquer l'harmonie de toutes ces pièces si bien coordonnées, le goût et la délicatesse qui ont présidé à cette belle composition. C'est sûrement une des plus belles œuvres d'orfévrerie qui nous soient venues de ces âges reculés.

Cette œuvre porte avec elle sa date, tant le caractère de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe s'y trouve fortement imprimé. Nous savons, au reste, qu'elle a été faite par ordre de Mahaut de Portugal, comtesse de Flandre, veuve de Philippe d'Alsace, vers l'an 1215.

La description qui précède a été faite par moi plusieurs années avant 1860, c'est-à-dire avant la restauration de ce monument : elle n'a jamais été publiée jusqu'ici.

L'étui de la sainte chandelle avait considérablement souffert, non-seulement à l'époque de la révolution, mais aussi à des époques bien antérieures, où, sous prétexte de le restaurer, on l'avait véritablement défiguré en plusieurs endroits et traité avec une brutalité qui suppose une absence totale de goût. C'est ainsi qu'on avait établi à la jonction des deux parties principales un énorme cylindre d'argent avec deux pattes ou oreilles du même métal, le tout sans aucun ornement et à peine poli, sans s'inquiéter si ces lourds objets

cachaient une délicieuse galerie d'arcatures romanes et de filigranes délicats, dont le marteau ignorant a même écrasé les chapiteaux, les fleurs, les colonnettes et les rangées de petits grains, ce qui se voit encore à l'heure qu'il est. Un peu plus haut, c'était une noire et laide soudure de *plomb* qui assujettissait grossièrement une feuille d'argent prête à s'échapper! Plus haut, une galerie tout entière était replacée à *l'envers*, les bases en haut et les arcatures en bas! Plus haut encore, du plomb lourdement appliqué, puis une autre galerie sens dessus dessous... Puis des lacunes, des déchirures qui réduisaient la partie supérieure ou le couvercle à un état de détérioration notable, sans le rendre pourtant bien difficile à restaurer.

Cette restauration a eu lieu en 1860, par ordre de Mgr Parisis. Une couronne sur huit manque maintenant à l'étui; c'est la bague niellée sur laquelle on voyait un dragon couronné. La hauteur de l'étui a été, par contre, un peu réduite. Le petit pyramidion du haut a été refait. L'étui, dans son ensemble et dans presque toutes ses parties, est donc intact. C'est un specimen de l'art du moyen âge assez bien conservé pour nous donner une idée exacte de ce qu'on savait faire alors. Ce beau monument a été publié dans les *Annales archéologiques* de Didron, et plusieurs fois photographié avant et après 1860. Il est maintenant conservé dans un édicule en pierre, fermé par une porte à trois clefs.

Le Congrès s'est ensuite transporté à l'église Saint-Nicolas, bâtie sur un des bras de croix de l'ancienne cathédrale. Là il a vu des tableaux historiques et symboliques remarquables, la châsse actuelle, dite de la Manne, et surtout le beau reliquaire de saint Nicolas.

Ce reliquaire est un *Encolpion*. Il consiste en un

93483A

phylactère à quatre fleurons trilobés formant une espèce de croix. Du milieu de la face se projette un médaillon rond en haut-relief, orné d'une fleur gravée, où est enchâssée une dent entourée de la légende : † DENS S. NICHOLAI. La partie elliptique, entourée d'une bordure de feuillage en gravure, et les fleurons, sont ornés de filigranes en cuivre doré, entremêlés de pierreries. Le revers est recouvert d'une plaque d'argent, travail au repoussé d'un goût remarquable. L'agneau de Dieu, à nimbe crucifère, y est représenté tenant la bannière de la résurrection. Ce reliquaire a dû être fait vers 1200.

Le Congrès avait à visiter encore l'église du Saint-Sacrement et celle de Saint-Géry, deux œuvres de Grigny; il avait à étudier les peintures murales des cloîtres de la Providence; mais il avait aussi à voir la Bibliothèque et à achever de voir le Musée, et les jours de ses travaux à Arras étaient comptés. C'est avec regret qu'il dut sacrifier une part de ces jouissances pour profiter des autres et se remettre ensuite en séance jusqu'au soir.

VII.

VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

(*Rapport par le même.*)

La bibliothèque de la ville d'Arras n'est rien autre chose que la bibliothèque même de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, amoindrie d'une part des emprunts qui lui ont été faits pour fonder la bibliothèque de Boulogne, augmentée d'autre part de divers fonds provenant

du chapitre d'Arras et d'autres abbayes. Elle offre aujourd'hui un ensemble de quarante mille volumes imprimés et de onze cents manuscrits.

Comme installation matérielle, comme disposition architecturale, c'est une des plus belles choses que l'on puisse voir. Quelle admirable salle! quelle combinaison à la fois ingénieuse et hardie! comme cette tribune qui couronne de toutes parts ces longues murailles de livres est gracieuse et légère! Comme elle porte facilement elle-même ces autres murailles de livres d'un plus petit format, près desquels elle a mission d'introduire les amis de la science! Cette salle, de 45m80 de long, sur 8m50 de large et 9m50 de haut, est précédée et suivie de deux autres salles construites dans le même axe, chacune de 6m70 de longueur. L'ensemble est un monument véritable, d'une longueur totale de 60m80 (en comprenant l'épaisseur des murs intérieurs seulement): c'est magnifique, c'est, au dire de beaucoup, d'un effet saisissant.

Nous ne pouvons, dans une simple visite, signaler tant de volumes imprimés : disons seulement qu'ils forment un des plus riches dépôts, au point de vue de l'histoire, comme pour les études bibliques et le droit canon. Quant aux manuscrits, nous en signalerons quelques-uns :

Ce manuscrit, de format in-folio, est intitulé *Collectio Conciliorum et Epistolarum Rom. Pontificum*. Il est sur vélin antique et de la fin du VIIIe siècle. Les têtes de livres sont en capitales, les rubriques au rouge de plomb, en onciales romaines. Ce codex, du temps de Charlemagne, est très-précieux et très-beau : il est le plus ancien de la bibliothèque.

Cet autre manuscrit, de format grand in-4°, est un

évangéliaire. Tous les feuillets sont teints en pourpre, et le texte des évangiles est tracé en caractères d'or et d'argent, le tout par respect pour la parole de Dieu. On y voit, en outre, des encadrements gouachés, dans le style byzantin, de grandes capitales romaines en or, des initiales ornées d'arabesques. IXe siècle.

Ce grand manuscrit sur vélin (haut. 0m51) est un heptateuque : les cinq livres de Moïse avec Josué et les Juges. Le texte est encadré d'un commentaire, celui de Nic. de Lyra. Mais il est un autre commentaire qui explique et fait vivre, à la lettre, le texte sacré : ce sont ces innombrables miniatures qui peignent, avec une facilité de main tout à fait rare, les récits bibliques dans tous leurs détails, avec une fidélité et une grandeur remarquables, parfois avec une naïveté qui étonne. Comme ces dessins n'ont pas pu être ornés de miniatures, comme les fonds seuls sont appliqués en quelques endroits, il est facile de suivre les procédés employés par les artistes, et d'aller de l'esquisse au complet achèvement du travail, par tous les milieux du mordant, des fonds d'or, des couleurs, des agencements divers qui ne sont aucunement dissimulés. Une description plus complète de ce beau manuscrit a été donnée dans la *Revue de l'Art chrétien*.

D'après le catalogue d'Arras et la plupart des connaisseurs, ce manuscrit, qui vient de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast, est l'œuvre d'un artiste italien. XIVe siècle, 266 feuillets.

Voici une des plus grandes raretés manuscrites qu'il soit possible de rencontrer. C'est un manuscrit sur papier, de 484 feuillets, tout en vers, orné de 351 miniatures !

Ce texte et ces miniatures nous disent et nous mon-

trent l'histoire entière de la Rédemption : Dieu avec ses anges dans le ciel, les préparatifs de la Rédemption dans les conseils de Dieu, l'envoi de l'ange à Marie, toutes les scènes de la vie de Jésus-Christ, toutes celles de sa Passion et de sa Résurrection, et de plus l'histoire de l'Église jusqu'à la destruction de Jérusalem, Titus et Vespasien. Tout est dessiné avec facilité, peint avec énergie, sur fonds rouges, verts, jaunes, bleus, généralement unis, sans aucun emploi de l'or. C'est une admirable histoire rimée du Nouveau Testament, illustrée complétement et en détail. Manuscrit rarissime, de la fin du XIVe siècle, 1390 environ.

Le musée d'Arras a un grand nombre de tableaux, dont plusieurs sont fort remarquables. Il possède une belle galerie d'histoire naturelle et de véritables richesses pour ce qui concerne la flore et la paléontologie du Pas-de-Calais.

Mais ce qui le rend tout à fait digne d'intérêt, ce en quoi même il est à classer hors ligne, c'est sa collection unique de monuments et d'objets d'archéologie.

Voici une collection de chapiteaux qui va des temps mérovingiens jusqu'au XVIe siècle. Vous y voyez des témoins de toutes les cathédrales d'Arras qui se sont succédé ou qui ont subi des réédifications ou modifications, depuis Saint-Vaast jusqu'aux siècles voisins du nôtre. Il y a là des types curieux, souvent dessinés, et où plus d'un architecte vient, avec raison, faire des études et prendre des idées.

Voici une autre collection de moulures, de clefs de voûte, de membres divers d'architecture, où il y a également à observer, à étudier, à amasser toute une moisson de documents. Nous avons ensuite les monu-

ments proprement dits : pierres tumulaires, souvenirs, sarcophages, ex-voto, lames de plomb funéraires, etc., véritable encyclopédie du moyen âge à Arras, collection splendide qu'on ne saurait se lasser d'étudier. A côté de chacun de ces monuments nous avons transcrit les inscriptions et donné les explications utiles, sur des feuilles encadrées avec soin et qu'on lit beaucoup. Ce système n'empêche pas la publication d'un catalogue, mais il est très-commode et fort instructif pour les visiteurs.

Dans cette catégorie d'objets, citons surtout la magnifique mosaïque de l'évêque d'Arras Frumauld, fin du XIIe et commencement du XIIIe. M. de Laurière en a fait le sujet d'une communication des plus intéressantes. Citons encore cette stèle qui semble représenter le jugement dernier de l'hôpital de Beaune, et qui, en réalité, nous donne le jugement particulier de toute une famille d'Arras, composée des parents et de *vingt-deux* enfants. Regardons encore cette tombe, fort réaliste, d'un médecin du XVIe siècle, cette dalle immense et d'un grand caractère d'un Atrébate du XIIIe siècle, ce mausolée aux statues nombreuses et aux armoiries multipliées d'Oudart de Bournonville, cette lame de plomb de Pierre de Noyon, évêque d'Arras, qui nous a permis de rectifier un passage du *Gallia christiana,* ce bel ex-voto du chanoine Le Rois, etc. etc.

N'oublions pas cette collection d'immenses cheminées du XVIe siècle et du XVIIe, avec leurs armoiries, leurs devises, leur aspect plein de grandeur. Voici encore des chenêts, des plaques de cheminée, des épis, des faîtières, que sais-je? Tout un monde d'objets anciens qui vous font vivre aux temps du vieil Arras.

MM. les membres du Congrès ont aussi beaucoup

admiré les bijoux mérovingiens trouvés à Lens il y a environ quarante ans, et plusieurs fois décrits, entre autres par MM. Dancoisne et de Linas. C'est un bien beau spécimen de parure de ces temps si loin de nous. Rien n'y manque : boule de cristal, fibules, anneaux, agrafes, et le travail de cloisonnement de l'orfévrerie peut s'y toucher au doigt.

Dans la salle haute où se trouvent ces bijoux, on a vu aussi avec intérêt un grand nombre d'autres objets. Puis on a examiné les tuyaux d'hypocauste trouvés dans la maison romaine du IIIe siècle, les enduits colorés et tous ces témoins authentiques de l'Arras gallo-romain conservés dans les vitrines qui appartiennent à la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Enfin on a vu avec plaisir les coins de l'ancien atelier monétaire d'Arras, et longtemps on est resté en présence de cette énorme et mystérieuse sphère géographique du XVIe siècle, qui nous a été léguée par les moines studieux de l'abbaye de Saint-Vaast.

Tout près de là est en préparation une longue galerie qui va être consacrée à l'histoire d'Arras.

Nous avons déjà rassemblé dans ce but grand nombre de plans, de cartes, de dessins de tapisseries, d'objets les plus variés, et prochainement on pourra venir ici étudier *de visu* et d'après les choses elles-mêmes (comme on dit aujourd'hui) la vie de nos aïeux. Ce sera un enseignement plein d'attraits et utile au premier chef.

Nous avons vu plus haut qu'il avait été impossible de voir d'abord le reliquaire émaillé des dames Ursulines d'Arras. Pendant la séance qui suivit cette visite,

on porta ce reliquaire chez M. le chanoine Van Drival, au lieu de le lui remettre au local de la séance, à Saint-Vaast. Ce n'est qu'en rentrant, et lorsque tous les membres du Congrès étaient dispersés, que M. Van Drival put avoir cet objet. Que faire? L'idée lui vint de le porter le lendemain matin, de bonne heure, un peu avant le départ pour Saint-Omer, à l'hôtel où se trouvaient le plus de membres du Congrès. C'est là, partie dans la cour, partie dans une salle, qu'eut lieu une sorte de séance dans laquelle on examina et on admira ce beau reliquaire.

C'est une *monstrance* en cuivre rouge doré, ciselé et émaillé. La forme générale est celle d'une colonne, dont un cylindre de cristal, renfermant les reliques, occupe la plus grande partie. Cette colonne se relie, par une courte tige avec nœud au milieu, à un large pied de calice en portion de sphère ou calotte, reposant sur trois pattes de lion.

Telle est, disons-nous, la forme générale. Quant décrire les ornements qui décorent ce reliquaire, nous avouons fort simplement notre impuissance. Il faudrait non-seulement dessiner, mais calquer et peindre de leurs riches couleurs ces arabesques et ces émaux qui sont d'une variété étonnante et d'une richesse de tons qu'il n'est pas moins difficile de reproduire. Ce vase délicieux porte les caractères du commencement du XIIIe siècle. Il a été admiré à l'exposition de Malines de 1864, où il reposait à la place d'honneur. Un prince que l'Europe vénérait pour la profondeur de ses conseils, et qui était en même temps un homme de goût, le roi Léopold Ier, s'est écrié en le voyant : « Voici la perle de l'exposition ! »

Après avoir examiné avec le plus grand soin ce pré-

cieux objet, les hommes compétents et de différentes nations qui l'ont étudié ont ainsi formulé leur opinion dans le catalogue de l'Exposition, au n° 547 de la seconde édition : « Les émaux, qui ne sont ni Limousins, ni Rhénans, ni Liégeois, sont probablement sortis d'une fabrique locale, dont le siége reste encore inconnu. Ils se distinguent par leur délicatesse, par l'harmonie et la richesse des tons : bref, ils sont d'une perfection rare. Les dessins sont d'une grande pureté de lignes et d'une remarquable richesse d'imagination. »

Il m'a paru intéressant au plus haut point de savoir l'origine de ce beau reliquaire. Sans y être parvenu tout à fait, voici cependant le chemin que j'ai pu faire dans ce sens. Ayant ouvert le reliquaire et enlevé le cylindre de cristal, j'ai cherché quelque trace de l'authenticité des reliques, et j'ai été assez heureux pour rencontrer un cachet épiscopal assez bien conservé. A l'aide de MM. Dancoisne et Terninck, j'ai pu constater et reconnaître les armes de Paul Boudot, évêque de Saint-Omer, de 1618 à 1626. Ces armes, bien conservées sur le cachet, sont *d'azur au pal abaissé d'or, sous un chef de même, accosté de deux cornets d'or et surmontés de trois étoiles aussi d'or*. Le mot encore fort lisible AVD. M. (audomarensis) montre qu'il était encore à Saint-Omer, et pas encore évêque d'Arras, quand il apposa ce cachet.

Il résulte de là qu'au commencement du XVIIe siècle ce reliquaire était dans le diocèse de Saint-Omer. Or nous savons d'ailleurs, par la plus ancienne des religieuses Ursulines, que ce reliquaire vint d'Aire à Arras, par M. Lochtenberg de la Mairie, peu d'années après l'installation de ces Dames, au commencement du siècle actuel. Aire ou les environs, voilà donc le lieu

de provenance connu jusqu'ici. Je dis jusqu'ici, car il serait téméraire de conclure, lorsqu'il y a tant de siècles encore entre cette présence constatée en 1620 ou environ et la fabrication de ce beau vase, remontant à l'an 1200. Peut-être d'autres documents viendront-ils remplir cette lacune et renouer la chaîne traditionnelle. Nous le désirons vivement pour l'honneur de notre pays.

Ce reliquaire a été dessiné pour la monographie de l'église des Ursulines, que j'ai publiée : il a aussi été publié plus tard en chromolithographie très-belle par M. de Linas.

Excursion à Saint-Omer.

Le programme du Congrès d'Arras indiquait qu'une excursion serait faite à Saint-Omer. Elle eut lieu, en effet, le samedi 3 juillet, lendemain de la clôture du Congrès ; quarante excursionnistes environ avaient répondu à l'appel de notre directeur, M. Palustre, et dans ce nombre figuraient plusieurs dames qui ne redoutaient pas d'affronter les fatigues inséparables de ces sortes de voyages. Partis d'Arras à huit heures cinquante minutes du matin, nos excursionnistes arrivaient à Saint-Omer à onze heures trente-cinq minutes; ils furent reçus à la gare par le bureau de la Société des Antiquaires de la Morinie, comprenant son président, le secrétaire général, le trésorier, le secrétaire archiviste, et M. F.-B. Le Sergeant de Monnecove, un des membres titulaires de la Société, qui avait bien voulu

s'adjoindre à ces honorables membres. Les présentations faites, M. le président de la Société des Antiquaires de la Morinie s'étant mis à la disposition de M. Palustre et du Congrès, l'on se dirigea vers le musée, que l'on devait examiner en attendant l'heure du déjeûner.

La visite de cet établissement était de nature à intéresser beaucoup de membres du Congrès, et chacun, suivant son goût, s'empressa d'aller examiner avec le plus d'attention la partie des collections qui avait le plus d'attrait pour lui. Malheureusement le nombre restreint des conservateurs du musée qui assistaient à cette visite n'a pas permis d'ouvrir toutes les vitrines au gré des amateurs, et de leur mettre en main les objets qu'ils désiraient examiner. M. Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen, a pu néanmoins tenir quelques pièces de faïence qu'il désirait voir de près, et signaler un certain nombre d'erreurs dans les attributions. L'on a aussi beaucoup admiré le pied de croix de saint Bertin, objet d'une haute valeur, et suffisamment connu pour avoir figuré aux expositions de 1867 et 1878 et avoir été l'objet de plusieurs publications. Une crosse du XIIIe siècle a aussi fixé l'attention générale, ainsi qu'un coffret à émaux de Limoges, parfaitement conservé.

Mais c'est surtout dans la salle du rez-de-chaussée, que l'intérêt des membres du Congrès a été vivement excité. C'est, en effet, dans cette salle que se trouvent, par fragments, des mosaïques du commencement du XIIe siècle, provenant de Saint-Bertin; ces mosaïques ont intéressé particulièrement M. de Laurière, qui s'est occupé d'une manière spéciale de ce genre de décoration de nos anciennes églises, et en a parlé avec beaucoup de com-

pétence. Quelques anciennes tapisseries d'Arras, notamment l'une d'elles de l'époque de la Renaissance, avec légendes, a aussi appelé l'attention de M. Palustre. Mais le temps s'écoulait, et les estomacs des excursionnistes commençaient à réclamer une nourriture plus solide que celle résultant du plaisir des yeux. D'ailleurs, l'heure du déjeûner allait sonner, et les membres du Congrès durent à regret se décider à quitter le musée, dont la visite les avait charmés, en exprimant le vœu que la ville de Saint-Omer voulût bien mettre à la disposition des conservateurs un local plus vaste, où les collections puissent se développer et être appréciées à leur valeur, le local actuel étant de beaucoup insuffisant et les objets se trouvant les uns sur les autres avec un classement défectueux.

Après le déjeûner, il restait au Congrès à faire la visite des monuments de Saint-Omer, et c'était là surtout la principale partie de son programme d'excursion.

Elle commença par la chapelle du lycée, ancienne église des Jésuites. Ce monument, d'une date assez récente puisqu'il a été terminé en 1629, méritait cependant que le Congrès s'intéressât à lui. Construit dans le style adopté dans tous les édifices religieux élevés par les disciples de saint Ignace de Loyola, il offre comme la plupart de ceux-ci un ensemble grandiose, et certainement par ses dimensions il doit occuper un des premiers rangs parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous.

Cette église se compose d'une nef, très-large et très-élevée, et de deux bas côtés étroits, qui sont plutôt des couloirs longeant la nef entre l'emplacement de la tribune de l'orgue et le chœur : deux hautes tours,

placées de chaque côté à l'origine du chœur, l'accompagnent.

La communication entre les bas côtés et la nef a lieu au moyen de six arcades, au-dessus desquelles règne tout autour de l'église, sauf dans la partie correspondante à la tribune des orgues, une frise d'ordre dorique à triglyphe, dont les métopes représentent des sujets sculptés et des sentences; généralement celles-ci sont composées de deux mots latins, entre lesquels est le sujet qui s'y applique; d'autres figures, soit une arabesque, soit un buste de personnage ou autre chose, forment comme la séparation entre deux sentences consécutives. Au-dessus de cette corniche, on remarque une série d'encadrements en pierre sculptés, destinés à recevoir des tableaux et s'arrêtant à l'origine de la partie circulaire du chœur, où ils sont remplacés par un premier rang de fenêtres. Au-dessus de cet étage règne autour de l'église, sauf au droit de la tribune des orgues et des tours, un rang de fenêtres, en sorte que le chœur en possède deux.

La voûte d'arête qui recouvre la nef est séparée en plusieurs parties par des arcs-doubleaux, ornés de caissons et reposant sur les prolongements des pilastres séparant les encadrements sculptés du premier étage. Les nervures viennent retomber sur des culs-de-lampe, dans les angles compris entre les fenêtres et les arcs-doubleaux.

Derrière le chœur est accolé un édifice en forme d'absidiole, qui a toujours dû servir de sacristie, comme aujourd'hui. On y accédait autrefois par deux couloirs circulaires contournant le chœur. La communication de celui-ci avec cette sacristie était opérée par deux portes cintrées aujourd'hui bouchées. Les voûtes du

couloir sont en arêtes à nervures prismatisques et, vu son peu de largeur eu égard à la hauteur qu'on voulait conserver, leur profil est une ogive légèrement surbaissée; quant à la sacristie, elle est également voûtée en arête avec nervures prismatiques, ornées de rosaces à leur point de rencontre. Elle est éclairée par trois petites fenêtres tréflées.

Au-dessus de la sacristie se trouve une salle exactement semblable, également éclairée par trois fenêtres, et à laquelle on accède par un escalier placé dans une tourelle voisine de la pièce d'en bas. Une grande ouverture mettait anciennement cette pièce en communication avec l'intérieur de l'église. Elle est aujourd'hui bouchée.

L'extérieur de l'édifice offre une ornementation très-sobre. La façade, à l'ouest, n'est autre qu'un grand mur de pignon, décoré de pilastres des quatre ordres d'architecture, dorique, ionique, corinthien et composite. Seul le portail mérite quelque attention par son agencement. L'amortissement des divers étages se fait au moyen de consoles renversées, ce qui a lieu également pour le sommet des puissants contre-forts destinés à contrebuter la poussée de la grande voûte. Le haut des tours est très-orné, surtout l'étage correspondant aux fenêtres d'abat-sons et l'étage immédiatement au-dessous de celui-ci.

Tous les membres du Congrès furent frappés de la beauté de l'édice que nous venons de décrire sommairement et de l'aspect grandiose qu'offre le magnifique vaisseau, admirablement disposé pour la prédication et la pompe des solennités du culte catholique. Aussi quel ne fut pas leur étonnement d'apprendre qu'on voulait le démolir. Un cri unanime de réprobation sortit de toutes

les bouches contre cet acte stupide de vandalisme. Rien ne vient, en effet, le motiver. L'édifice ne menace pas ruine, et bien qu'il soit resté à peu près sans entretien depuis de longues années, et qu'à l'extérieur l'herbe ait poussé dans les joints des pierres, que diverses parties de la voûte soient maculées par des infiltrations d'eau de pluies, résultat des réparations insuffisantes faites à la toiture, que par suite des alternatives de gelée et de dégel quelques pierres de la corniche soient tombées, il ne montre, du reste, aucune trace de décrépitude. On donne pour raison qu'il est nécessaire d'agrandir le lycée ; mais quoiqu'il soit assez florissant, le personnel n'en est pas tellement considérable qu'il exige impérieusement ce sacrifice. La chose n'est qu'à l'état de projet, il est vrai, mais elle peut devenir définitive si le conseil municipal y donnait son consentement. Aussi le Congrès croit-il devoir protester contre ledit projet, et émet-il en même temps le vœu qu'une réparation sérieuse soit faite au monument, et que son entretien annuel soit mieux assuré qu'il ne l'a été depuis quelques années.

Au sortir du lycée, le Congrès est monté à la Bibliothèque publique, qui y est attenante, et là les amateurs ont pu examiner quelques manuscrits remarquables par leurs anciennes miniatures, par leur calligraphie, et quelques incunables.

La visite a, du reste, été très-courte, car l'on avait hâte, on le conçoit, de se rendre à la cathédrale et d'examiner à loisir ce monument, qui est le seul édifice de quelque importance de la période ogivale qui subsiste dans le nord de la France, entre la Somme et la mer.

Une pluie d'orage intempestive vint malheureusement empêcher les membres du Congrès de porter leur attention sur l'extérieur de l'édifice. Ils en virent cependant

suffisamment pour juger l'esprit dans lequel sont conçues les restaurations entreprises. La cathédrale de Saint-Omer, classée comme monument historique, est, en effet, confiée à un architecte de Paris, qui, ainsi que la plupart de ses confrères, poursuit dans les travaux la réalisation de l'unité de style que ne peut posséder un monument construit dans l'espace de trois siècles.

Le chœur avec ses chapelles rayonnantes et les deux premières travées des transsepts sont seuls du XIIIe siècle. Le reste est postérieur. Ainsi les deux dernières travées du transsept sud sont de la fin du XIVe siècle, et les deux correspondantes du transsept nord sont de la seconde moitié du XVe siècle.

Il en résulte que les murs desdits transsepts étaient couronnés extérieurement par une galerie à quatre feuilles du XVe siècle, qui correspondait bien, en effet, à l'époque où avait été achevée la construction. Eh bien! dans la restauration du transsept sud, l'architecte du gouvernement a jugé à propos de supprimer ces galeries du XVe siècle, pour leur en substituer une autre de son invention, en style du XIIIe siècle.

On peut juger de l'effet qu'elles font au-dessus des fenêtres et des parties d'architecture notamment du XIVe siècle. Ce n'est pas tout. Les chapelles rayonnantes du chœur étaient anciennement couvertes en plate-forme. Tous les comptes de fabrique de la cathédrale renseignent chaque année sur la dépense faite pour jeter au dehors les neiges des terrasses, ce qui prouve leur existence à une date déjà ancienne. Le chœur, ne comprenant entre les arcades du bas et le rang supérieur de fenêtres qu'un *triforium* peu élevé, il était nécessaire que les chapelles rayonnantes fussent recouvertes seulement en terrasse, afin de ne pas

cacher à l'extérieur la vue de l'abside, et il est évident que c'est dans cette intention que le maître de l'œuvre l'avait fait. Il n'y avait donc rien de mieux à faire que de les laisser dans cet état. Loin de là, l'architecte chargé de la restauration y a substitué des toits élevés, décorés de crêtes et d'épis, peut-être en style du XIIIe siècle, mais à coup sûr qui ne sont pas là à leur place. Nous n'insisterons pas non plus sur les singulières restaurations qu'il a fait subir aux tourillons existant à la partie supérieure de la grande tour de l'ouest, qu'il a augmentés de pinacles, balustrades et gargouilles, toutes choses qui n'existaient pas auparavant et n'étaient nullement nécessaires, ainsi qu'on peut en juger par la tour similaire de Saint-Bertin, qui se trouve à l'autre extrémité de la ville. En résumé, l'architecte du gouvernement nous paraît avoir traité le monument avec une singulière désinvolture, sans prendre aucun souci de chercher à rétablir simplement ce qui existait auparavant, au lieu d'inventer de soi-disant perfectionnements.

Mais il était temps d'entrer dans la cathédrale, où M. le grand doyen attendait le Congrès, qu'il voulut accompagner quelque temps, malgré son état de souffrance. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de l'édifice et avoir rendu justice aux travaux de grattage opérés dans le chœur et le transsept sud, travaux ayant pour but d'enlever l'épaisse couche de badigeon qui couvrait les murs, les membres du Congrès se répandirent dans les diverses parties du monument, attirés chacun par le désir d'examiner avec le plus de soin les choses qui lui paraissaient dignes d'attention. C'est qu'en effet le nombre en est assez grand.

Indépendamment des admirables clôtures des cha-

pelles latérales, en marbres de diverses couleurs, avec sculptures en albâtre, et datant toutes du premier quart du XVIIe siècle et même de la fin du siècle précédent, on remarque une foule de petits monuments funéraires, parmi lesquels il faut citer en première ligne celui du chanoine Sydrac de Lalaing, dû au ciseau du célèbre Monnoyer, et datant de la première moitié du XVIe siècle. C'est encore le monument funéraire d'Eustache de Croy, évêque d'Arras et ancien prévôt de la collégiale de Saint-Omer, dont les figures sont de Jacques Dubrœucq, et qui a dû être élevé entre 1530 et 1550.

N'oublions pas non plus le tombeau de saint Omer, placé dans l'endroit qu'il occupe aujourd'hui vers 1750, et qui n'en est pas moins du XIIIe siècle; les dalles gravées de la même époque, qui sont trop connues de tous les archéologues pour qu'il soit nécessaire d'en faire une description nouvelle. Disons à ce propos que deux des chapelles rayonnantes ont pour pavage ces mêmes dalles : le sol de celle de droite est recouvert uniquement par des dalles anciennes; quant à la chapelle de gauche, elle ne renferme que quelques-unes de ces anciennes pierres; il est vrai que ce sont les plus importantes, les dalles équestres; mais, pour compléter le pavage, M. le grand doyen a eu l'heureuse idée de faire copier avec soin les anciens petits carreaux, dont on a couvert le reste de la surface. Il en résulte qu'à la première inspection l'on croit avoir devant les yeux un pavage tout entier original; mais il est facile avec un peu d'attention de distinguer la copie des modèles.

Pour achever l'énumération des objets curieux que l'on voit encore dans l'intérieur de notre cathédrale,

nous citerons le tombeau, dit de saint Erkembode, de l'époque mérovingienne, auge en pierre avec son couvercle, reposant sur deux lions en marbre noir, grossièrement sculptés. Il est fâcheux qu'on se soit imaginé de peindre ce tombeau à l'huile pour imiter le marbre.

Il faut voir aussi le groupe connu sous le nom de *Grand Dieu de Thérouanne,* composé de trois figures colossales, qui se trouvaient au sommet et sur les rampants du pignon du portail de l'ancienne cathédrale des Morins, et que les chanoines de Saint-Omer obtinrent de Charles-Quint, au moment de la destruction de Thérouanne, espérant les utiliser dans la décoration de leur église, ce qui ne put avoir lieu.

Auprès de ce groupe se trouvent, encastrées dans la muraille, plusieurs pierres tombales, dont l'une, celle du doyen Symon Bocheux, a été l'objet de plusieurs reproductions et mérite à tous égards l'admiration des amateurs, par ses détails si bien exécutés et son dessin si savamment combiné. Enfin nous regretterions de passer sous silence le beau buffet d'orgues, qui se trouve au bas de la grande nef et dont les figures ont un certain mérite. Ce meuble date du milieu du XVIIIe siècle.

Mais le temps pressait; l'on avait hâte d'ailleurs d'aller examiner le magnifique joyau du trésor, si connu sous le nom de *Croix de Clairmarais.* Aussi tous les membres du Congrès se trouvèrent-ils bientôt réunis dans la sacristie, où le superbe reliquaire leur fut mis entre les mains. Nous renonçons à redire les expressions d'admiration que sa vue amena sur les lèvres des amateurs d'orfévrerie religieuse, qui se trouvaient là présents en grand nombre, ni les savantes dissertations

auxquelles son examen donna lieu. La Croix de Clairmarais, quoique son existence soit très-connue, n'a point figuré dans les expositions publiques de 1867 et de 1878. Comme c'est un reliquaire de la vraie croix, la fabrique et le grand doyen se sont constamment opposés à son déplacement pour ces grandes exhibitions. Ils n'ont fait d'exception que pour l'exposition religieuse régionale de Lille, qui eut lieu il y a quelques années, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame de la Treille. La partie postérieure, extrêmement intéressante, au point de vue iconographique, a été publiée et décrite dans les *Annales archéologiques* de Didron. Mais la partie antérieure, couverte de filigranes d'argent doré, semée de perles et de cabochons, parmi lesquels on remarque une intaille antique (cornaline), un de ces petits émaux byzantins alors fort répandus dans le commerce, et même un fragment d'aérolithe, n'a jamais été publiée en détail. Une bonne photographie en a été seulement donnée par M. le chanoine Van Drival, dans ses études sur les objets d'art religieux réunis à Lille en 1874.

L'heure s'avançant, pour pouvoir exécuter le programme entier de l'excursion commencée, les membres du Congrès se voient forcés à regret de quitter la cathédrale; mais ils croient auparavant utile de formuler quelques critiques, au sujet de certains travaux et soi-disant embellissements que M. le grand doyen a fait opérer dans son église. Nous trouvons certainement très-rationnel le grattage que l'on a opéré des chapelles, dans le but d'enlever les couches multiples de badigeon qui couvraient les murs et empâtaient les sculptures qui s'y trouvaient. Mais nous protestons vivement contre l'abus des inscriptions rédigées en style télégraphique,

dont plusieurs parties du monument sont couvertes. La plus grande partie de la critique doit au reste être reportée sur l'autel de Notre-Dame des Miracles, placé dans le transsept sud, et qui a été posé tel qu'on le voit il y a peu d'années. Pour le prix qu'a coûté cet autel (on parle de 60,000 francs), on aurait pu avoir quelque chose de mieux étudié. D'abord il est beaucoup trop large pour l'emplacement qu'il occupe. Ensuite la statue miraculeuse, placée sous un dais, au sommet d'un retable en chêne destiné à recevoir les ex-voto, ne se voit pas. La faute en est à l'exposition, placée au-dessus du tabernacle, et qui est surmontée d'un énorme clocheton, montant jusqu'aux pieds de la statue.

Nous n'insisterons pas sur ce fait, contraire aux usages liturgiques, d'avoir une exposition permanente sur plusieurs autels, ce qui se voit souvent dans nos églises; mais en admettant l'existence de celui de l'autel en question, qui contient, en effet, renfermée dans son tabernacle, la réserve du très-saint sacrement, l'on aurait pu supprimer sans inconvénient le clocheton qui la termine, par suite, descendre la statue de Notre-Dame des Miracles d'au moins quatre-vingts centimètres, ce qui l'aurait mise en pleine lumière, au lieu qu'aujourd'hui il faut chercher où elle se trouve.

En quittant la cathédrale, les membres du Congrès, tout en regrettant que le temps qui leur restait ne leur permît pas d'aller voir la belle collection de M. Dupuis, qui se serait fait un plaisir de leur en faire les honneurs, se dirigèrent vers les ruines de Saint-Bertin.

En passant, une visite fut faite à l'église de Saint-Denis, qui conserve sa jolie tour du XIIIe siècle, seule

partie à peu près intacte de l'édifice primitif, ruiné à la suite de la chute du clocher qui surmontait ladite tour, renversé par l'ouragan du mois de décembre 1705. L'intérieur de l'église renferme quelques objets dignes d'attirer l'attention.

C'est d'abord un monument funéraire de la famille d'Audenfert, de l'époque de la Renaissance, mutilé par la révolution, qui a brisé toutes les têtes, mais offrant des détails charmants. On y remarque ensuite un fragment du mausolée de Guillaume Fillastre, soixante-quatrième abbé de Saint-Bertin. C'est un bas-relief en faïence, représentant la Cène et sortant probablement des mains du célèbre artiste italien Lucca della Robia. D'autres mausolées et inscriptions sont cachés par une boiserie qui s'ouvre comme une armoire. L'on ne voit pas bien le motif qui les fait tenir toujours cachés, et pourquoi l'on n'enlèverait pas à cet endroit la boiserie, cause permanente de détérioration plutôt que de conservation.

Les quelques instants qui restaient disponibles furent employés à la visite des ruines de Saint-Bertin, dont il ne reste plus que la tour et une portion du mur nord y attenant ; le Congrès voit avec peine l'abandon presque complet dans lequel on laisse ce vénérable monument, digne de l'admiration de tous par la pureté de ses lignes et la sobriété de son architecture. Bien que classé comme monument historique, il a paru aux visiteurs qu'il était trop négligé. Des portions de meneaux sont tombées. Le toit qui recouvrait une voûte latérale est dépourvu en grande partie d'une couverture protectrice ; la pluie peut s'infiltrer dans la maçonnerie et des dégradations graves peuvent en résulter, qui compromettent même la solidité de la tour.

Enfin l'heure du départ a sonné, et les membres du Congrès, après une journée si bien remplie, quittent Saint-Omer pour se rendre à Tournai, où les attend une brillante réception.

MÉMOIRES

I.

Des Études archéologiques dans le nord de la France, par M. le chanoine Van Drival.

Messieurs,

Le mouvement si remarquable qui a porté une partie de l'Europe à faire une étude sérieuse, approfondie, des monuments des siècles passés, non plus au loin et chez des peuples dits classiques, mais bien dans notre pays et chez nos ancêtres, a été une sorte de Renaissance nationale, due en grande partie au fondateur de la Société française d'Archéologie et de bien d'autres œuvres analogues, à M. de Caumont.

C'est, en effet, en 1830 que ce mouvement s'est manifesté un peu partout : en Angleterre, en Allemagne, en France, et c'est alors que M. de Caumont ouvrait son cours d'antiquités monumentales, qu'il devait publier ensuite, et qui devenait immédiatement la règle et comme les rudiments de la science nouvelle, l'Archéologie.

Bientôt le comte de Montalembert, avec l'éclat multiple de son talent, avec sa verve et son éloquence passionnée, échauffait les tièdes, animait les timides, entraînait un grand nombre d'adeptes, gagnés aux études nouvelles, qu'il propageait avec sa bouillante ardeur.

Dom Guéranger et l'école bénédictine de Solesmes, étudiaient la liturgie, base de la science archéologique dans la plus élevée de ses manifestations; des livres se publiaient, des dissertations se produisaient, des sociétés spéciales se fondaient : le réveil de la fierté nationale était complet, et cette vie nouvelle n'a fait depuis lors que se développer et s'accroître, au point de produire de véritables merveilles, soit pour l'enseignement, soit pour les restaurations intelligentes, soit même pour de nouvelles productions.

En Angleterre et en Allemagne, on voyait un spectacle semblable. A la voix de Welby Pugin, les édifices anciens ressuscitaient en quelque sorte et redisaient l'explication de leurs symboles oubliés. Des édifices nouveaux s'élevaient d'après les anciens principes, nettement formulés par le maître : l'archéologie du moyen âge devenait une science, classée parmi les plus nobles occupations de l'esprit humain.

La cathédrale de Cologne retrouvait des architectes pour continuer la grande œuvre interrompue; les bords du Rhin voyaient leur longue suite de merveilles d'architecture retrouver leur primitive beauté; là aussi des sociétés se formaient, des livres s'écrivaient, et le comte de Montalembert n'était pas étranger à ce mouvement, dû en partie à son *Histoire de sainte Élisabeth*, comme il n'était pas étranger aux travaux analogues de l'Angleterre, ainsi que personnellement j'ai pu le constater à diverses reprises dans mes séjours chez notre ami commun, le noble M. Ambrose Phillipps de Lisle, l'un des plus zélés collaborateurs de Montalembert et de Pugin, l'un des protecteurs les plus dévoués de la grande œuvre dont nous parlons.

Il faudrait ici exposer le tableau de tout ce qui se fit

plus tard en Belgique dans le même ordre d'idées; il faudrait montrer ce mouvement, se communiquant de proche en proche, et gagnant peu à peu même ceux qui d'abord s'étaient montrés hostiles ou railleurs. Mais je n'oublie pas que je suis au Congrès d'Arras, et que c'est du département du Pas-de-Calais que j'ai à rendre compte en ce moment.

Le département du Pas-de-Calais est entré de bonne heure dans le mouvement archéologique. Dès 1833 nous le voyons à l'œuvre, et je dois dire ici que l'initiative n'a pas été prise par le chef-lieu.

C'est la ville de Saint-Omer qui peut, à juste titre, réclamer cet honneur.

C'est, en effet, à Saint-Omer que se fonde, en avril 1833, une Société spéciale, celle des Antiquaires de la Morinie. Je me souviens parfaitement d'avoir assisté à la première séance publique de cette compagnie, et il fallait alors un véritable courage pour afficher résolument des goûts peu compris et qui ne gagnèrent que bien lentement l'estime à laquelle ils avaient droit. Les noms de ces hommes courageux sont restés dans la mémoire de leurs successeurs. On se souvient toujours avec plaisir du sympathique docteur Desmarquoy, de M. Derheims, de M. Alex. Hermant, de M. Deschamps, de M. Pigault de Beaupré, de notre vénéré doyen en archéologie le docteur de Smyttère, qui m'écrivait il y a quelques jours une lettre dans laquelle il exprime sa désolation de voir ses quatre-vingts ans, et plus, l'empêcher de venir au présent Congrès. Là encore était l'infatigable M. Piers, dont les recherches un peu mêlées renferment tant de choses. M. L. de Givenchy nous apparaît aussi comme un des zélés de la compagnie, ainsi que MM. de Monnecove et Albert Legrand.

Plus tard se montrent MM. Delmotte et Courtois, dont le nom est si connu depuis ses lectures à la Sorbonne et son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer*. MM. Deschamps de Pas viennent apporter leur riche tribut au trésor commun : nous n'avons pas le droit de louer celui qui est ici au bureau et dont les palmes de l'Institut attestent hautement le mérite. Comment ne pas citer aussi M. de Laplane, le chercheur constant, M. Rouhyer, le numismatiste consommé et l'érudit plein de sagacité, M. Liot et d'autres encore, parmi lesquels je signalerai M. le chanoine Toursel?

Oui, Saint-Omer a sa grande place dans la revendication de l'honneur national, au point de vue qui nous occupe. Saint-Omer tient toujours d'une main ferme le drapeau arboré en 1833. Les *Mémoires* que publie la Société des Antiquaires de la Morinie sont pleins de travaux solides, bien préparés ; le bulletin est intéressant, j'ajoute même que les œuvres de conservation et de restauration, églises, musées, ruines, tout se fait là avec entrain, avec persévérance, avec goût.

C'est surtout après 1840 que le mouvement archéologique s'accentue d'une manière plus marquée. C'est alors aussi que nous voyons le chef-lieu du département, Arras, entrer dans ce mouvement.

L'Artésien est toujours lent à se déterminer ; mais il est persévérant quand une fois il a pris sa résolution, et alors c'est avec cœur qu'il se met à l'œuvre.

Ici se place la fondation première de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Cette fondation eut lieu sous forme de Comités d'arrondissements. L'Académie d'Arras fut chargée de l'œuvre pour l'arrondissement d'Arras ; les arrondisse-

ments de Boulogne et de Saint-Omer furent divisés en trois groupes, placés sous la direction des trois sociétés de Boulogne, de Calais, des Antiquaires de la Morinie. Les arrondissements de Béthune, de Montreuil et de Saint-Pol, n'ayant pas de sociétés savantes, furent dirigés par des membres nommés directement par le préfet. Ceci se passait en 1843.

Une organisation plus uniforme et plus facile dans son fonctionnement fut bientôt substituée à cet arrangement primitif. En effet, dès 1846, les sept comités d'arrondissements devenaient une seule et même Commission départementale, composée d'abord de vingt-huit membres, qui peu à peu s'élevèrent au nombre de cinquante qu'elle compte encore aujourd'hui.

Depuis 1846 jusqu'à ce jour, on peut dire en toute justice et vérité que le zèle de cette Commission a été persévérant, que ses membres ont travaillé avec beaucoup d'esprit de suite et de régularité, et c'est ainsi qu'ils ont pu produire d'utiles travaux.

Aujourd'hui, en effet, nous pouvons offrir aux amis de l'archéologie :

1° Deux volumes et demi, grand in-4°, de *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, avec planches très-nombreuses, dont beaucoup sont de M. Léon Gaucherel ;

2° Quatre volumes et le commencement du cinquième, format grand in-8°, de *Bulletin*, composés de travaux plus étendus pour le texte, et ornés également de planches nombreuses, avec reproduction intégrale des procès-verbaux, ce qui fait connaître la marche quotidienne et la vie de la Société.

3° Nous avons, en outre, onze volumes, et nous en aurons prochainement quinze, du *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, commune par com-

mune. Or, le nombre des communes du Pas-de-Calais dépassè celui de n'importe quel autre département de la France; il s'élève, en effet, au chiffre de 904.....

En dehors de ces publications, la Commission visite et surveille les monuments, dirige les fouilles, s'occupe activement de tout ce qui concerne l'objet de sa mission. Aussi jouit-elle de l'estime publique et de la protection marquée du Conseil général et des préfets qui se sont succédé depuis sa fondation, due à M. Em. Desmousseaux de Givré.

Rendons hommage à ceux de nos collègues qui sont morts, après avoir vaillamment combattu pour la cause des saines règles et du bon goût.

M. Harbaville, notre président pendant dix-huit ans, a le premier publié l'histoire des communes du département dans ses deux volumes du *Mémorial.*

On aime à se rappeler avec quelle délicatesse, avec quel tact il présidait nos réunions, encourageait nos travaux, veillait à tout. Aussi tous l'aimaient et le regrettent, et son buste préside encore à nos réunions.

Le chanoine Parenty a mené une longue vie de bénédictin. Qui n'a lu ses petits livres biographiques, si pleins de choses, aux notes attrayantes et curieuses? Il nous donnait aussi des descriptions exactes des monuments et objets d'art, car l'exactitude était son signe distinctif, et la plus sérieuse critique distinguait tous ses écrits.

Le comte d'Héricourt à consacré toute sa vie à l'histoire et à l'archéologie. Il fut l'un des membres les plus actifs de nos sociétés. Il fut aussi le compagnon assidu de M. de Caumont dans les Congrès. Le Congrès scientifique d'Arras, en 1853, fut surtout organisé et conduit par lui. Ses nombreux ouvrages ont répandu

dans la contrée le goût et la connaissance des choses d'autrefois, avec de saines notions historiques.

M. Grigny a construit près de cinquante églises. On lui doit Saint-Pierre de Genève, trois églises à Arras, d'autres à Douai, à Valenciennes, partout. Arras possède sa première œuvre, l'église des Bénédictines du Saint-Sacrement, et sa dernière, l'église des Ursulines. Elles sont là, sous vos yeux. C'était un charme de l'entendre parler d'architecture; il avait le feu sacré.

Il est difficile de parler des autres membres actifs de notre Société; ils sont presque tous ici présents et peuvent eux-mêmes traiter avec les membres étrangers à la ville d'Arras des matières qui leur sont chères aux uns et aux autres. Il faut pourtant les présenter à leurs collègues, et c'est dans ce but que je signalerai M. Grandguillaume, qui passe sa vie à des œuvres d'art, à l'exercice généreux et dévoué de son talent de photographe, pour ne point parler de ses inépuisables œuvres de charité.

M. Terninck est l'homme des fouilles, le spécialiste sagace qui devine les trouvailles et les exécute, qui vit avec le monde gallo-romain et les Francs.

M. Dancoisne est connu comme numismatiste émérite; hier encore il produisait un nouveau volume sur une partie de cette science, absolument inédite jusqu'ici, *la Numismatique religieuse*.

M. de Linas est connu dans toute la France et à l'étranger par ses *Études générales sur l'orfèvrerie cloisonnée;* nous n'avons donc pas à le présenter, non plus que M. Deschamps de Pas, le collaborateur bien connu des *Annales archéologiques*, inspecteur divisionnaire de la Société française, correspondant de l'Institut.

MM. Lecesne, père et fils, s'occupent d'histoire, et aiment à creuser profondément leurs sujets. Au Congrès même vous pourrez, Messieurs, reconnaître leurs mérites et applaudir à la justesse de leurs vues.

Tous nous travaillons, tous nous mettons la main à l'œuvre, selon notre temps ou nos attraits divers. Il faudrait reproduire ici la liste entière de nos collègues pour être complet : vous la trouverez dans nos *Bulletins,* et aussi dans la nomenclature alphabétique. Tous ceux de ces membres qui habitent Arras ou le Pas-de-Calais sont nos collègues, ou presque tous; avec eux tous, vous aurez pendant le Congrès des relations utiles, comme eux-mêmes désirent en avoir avec vous.

Dans notre Académie d'Arras, on s'occupe surtout d'histoire, mais on traite bien souvent aussi des sujets d'archéologie.

Sur les soixante-cinq volumes de *Mémoires* ou de *Documents* que l'Académie a publiés depuis 1818, je crois que l'on peut bien en affecter les deux tiers aux sujets dont on s'occupe dans ce Congrès. C'est vous dire, Messieurs, qu'à Arras vous êtes absolument chez vous.

Aux noms qui précèdent et qui se trouvent généralement dans les deux Sociétés, on doit ajouter ceux de MM. Le Gentil, de Hauteclocque, de Cardevacque, Boutry. N'ont-ils pas publié de belles et exactes monographies, des études remarquables, des eaux-fortes connues aux Expositions?

M. Normand d'Herdin ne doit pas être oublié non plus : n'a-t-il pas bâti l'église Notre-Dame-des-Ardents, la chartreuse de Neuville et une immense chartreuse en Angleterre?

Puisque nous voici en Angleterre, revenons par Bou-

logne. Nous y trouverons le digne abbé Haigneré, enrichissant le musée de tout un monde d'objets gallo-romains et francs; nous nous rappellerons ses livres nombreux, ses notices à la forte critique, ses travaux incessants.

A Boulogne aussi, nous trouverons la jeune Société académique, déjà distinguée, qui nous a envoyé MM. Vaillant, Deseille et Enlart, et qui continuera de nous donner de bons travaux.

Si nous joignons à toutes ces œuvres des Sociétés celles qui sont dues à l'initiative particulière, franchement, Messieurs, nous serons étonnés de tout ce qu'on a fait dans le Pas-de-Calais depuis un demi-siècle.

Ce jubilé des études historiques et archéologiques peut offrir une production d'environ trois cents volumes, dont j'établis le *Catalogue*, comme annexe à ce rapport. Ce *Catalogue* sera publié.

A ces travanx de sociétés, à ces œuvres individuelles, sont venues se joindre d'autres moyens d'action.

C'est avec plaisir que je me souviens d'avoir été, au Congrès de Dunkerque, lauréat de la Société française, pour un enseignement de l'archéologie pendant douze années au grand séminaire.

C'est aussi avec consolation que je me souviens, et d'autres avec moi, le digne abbé Delvigne ici présent, entre autres, le chanoine Dehaisnes, M. Ozenfant, etc., de ces grandes expositions de Malines et de Lille, dont nous devons laisser à d'autres le soin de parler.

Le Pas-de-Calais, Messieurs, a bien mérité de l'archéologie, nous le disons sans orgueil mais sans fausse modestie. Il continuera de travailler, et il le fera avec d'autant plus d'ardeur et de constance, qu'il se sent en communion parfaite d'idées et de sentiments avec les

hommes dévoués qui partout travaillent à ce qui est, après tout, et la proclamation du mérite de nos aïeux, et la gloire de la France!

II.

2e QUESTION.

Des monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais; en donner la liste, les décrire.

Ces monuments, autrefois assez communs en Artois, s'il faut en croire la tradition et quelques auteurs, le sont beaucoup moins aujourd'hui. Je ne citerai que pour mémoire les suivants (autrefois en Artois, et compris aujourd'hui dans le département du Nord), savoir : le peulvan de Lécluse et le dolmen, avec allée et fontaine légendaire de Hamel, et j'arrive à ceux qui sont encore existants dans le Pas-de-Calais, ou dont il reste des parties et des souvenirs, des renseignements certains. Ce sont :

Pour les dolmens, ceux de Fresnicourt, Avesne-le-Comte, Orville.

Pour les peulvans, plus ou moins groupés, ceux d'Ecoivre, Tortequenne, Oisy, Dury, Landretum, Frenc.

Les pierres posées et légendaires dont l'origine est très-ancienne sont celles de Sains-les-Marquion, Bienvillers-au-Bois, Saint-Vaast, Bavincourt, et surtout Tubersent, Fresnicourt, Beaufort, Villers.

Nous parlerons aussi du cercle de Sailly-en-Austrevent, et du gallet de Gauchin-le-Gal, tous deux légendaires, mais dont l'origine gauloise est contestable.

Enfin j'ai vu retirer des fondations de l'ancienne cathédrale d'Arras et de celles de l'église d'Hénin-Liétard, d'énormes grès bruts, en tout semblables à ceux qui composent les monuments mégalithiques.

Ils pouvaient bien avoir été ces antiques pierres consacrées que les apôtres chrétiens de nos pays plaçaient sous les églises, pour ne pas trop froisser nos pères à peine convertis, et cacher à leurs yeux ces monuments d'un culte superstitieux qu'ils continuaient de vénérer.

Je vais essayer, Messieurs, de vous donner en peu de mots la description de ces divers monuments.

DOLMENS.

Fresnicourt. — Nous sommes ici en présence d'un groupe important, qui a été détruit en grande partie, mais que l'on peut encore recomposer par les débris et les terrassements qui nous en restent.

D'ailleurs M. Lequien, alors sous-préfet de Béthune, l'a exploré et décrit en 1845; nous-même, délégué par la Commission des antiquités départementales, l'avons étudié et avons contrôlé les études du savant magistrat. Je vais donc résumer ici les résultats de ces diverses investigations.

La partie centrale de ce monument se composait d'un grand losange, de 37 mètres de côté, limité par une série de pierres levées, et dont chaque angle était garni d'un *tumulus* portant un dolmen. Une enceinte formée aussi de pierres levées se trouvait dans l'inté-

rieur du losange et entourait un peulvan; elle était cintrée vers l'ouest et adossée au tumulus; à l'est elle était fermée par une ligne légèrement courbe intérieurement, et ayant, comme avant-corps, quatre pierres levées.

Près du dolmen de l'ouest, vers le nord, sont deux galgals; plus loin sont des pierres éparses, quelques-unes encore dressées, et parfois groupées en diverses formes.

Enfin, toujours dans la direction du nord, on arrive à une belle fontaine légendaire, entourée aussi de fortes pierres, pendant que vers le sud était un menhir assez important.

Tel était l'ensemble de ce monument dont je vais étudier la partie principale.

J'ai dit que le grand losange était flanqué d'un tumulus et d'un dolmen à chacun de ses angles. Les tertres, assez élevés, sont aussi de forme ovale et existent encore, assez bien conservés, quelques-uns du moins, car d'autres ont été rasés lorsqu'on détruisit, il y a peu d'années, les groupes de pierres qu'ils portaient, ou ont été enterrés sous des remblais récents.

Le premir dolmen encore existant est situé à l'ouest; il se compose de six pierres, cinq formant une large grotte, et placées deux de chaque côté et une dans le fond. La sixième, superposée sur ces appuis, est large de $2^{m}30$, longue de $3^{m}25$, et épaisse de $0^{m}70$ à $0^{m}80$.

La surface de cette table est couverte de cavités et de rigoles, auxquelles on a voulu attribuer une destination religieuse; mais je ne m'y arrêterai pas.

Sur le second tertre était érigé un autre dolmen, composé de quatre pierres de supports, rangées aussi deux à droite et deux à gauche, et supportant une

large table de 3m20 de long sur 3 mètres de large.

Le troisième tumulus, plus petit que les autres, avait aussi son dolmen, dont la table avait 3m10 de long sur 1m70 de large.

Lorsque M. Lequien étudia ce monument, en 1845, le quatrième dolmen avait été déjà entamé par les extracteurs de grès, car de sa table supérieure il ne restait plus que la moitié.

Les pierres levées étaient déjà alors, comme aujourd'hui, enterrées plus ou moins par des terres de rapport, car il fallut en rechercher plusieurs par la sonde.

Les deux galgals étaient reliés par une galerie ou grotte souterraine.

Le premier, composé de grès amoncelés et superposés, de l'est à l'ouest, présente l'aspect d'un dôme écrasé, de 26 mètres de circonférence à la base, et de 1m60 de hauteur. Les principaux blocs, au nombre de dix-sept à sa surface extérieure, étaient soigneusement rejoints les uns aux autres, sans aucun ciment ni mortier. Dans les interstices étaient enchâssés des éclats de grès de toutes dimensions. Les blocs qu'on a soulevés en ont fait entrevoir d'autres arrangés de même.

Le premier galgal accédait à l'entrée d'une espèce de grotte, formée par d'énormes pierres, et dans laquelle il a été impossible de pénétrer. Il se reliait à cette entrée par un bloc de 3 mètres de long, qui paraît recouvrir le couloir par lequel on arrivait de cette grotte dans le centre du tumulus.

Le second galgal est un amas plus important encore de blocs de grès, affectant également la forme d'un dôme écrasé d'un développement de 50 mètres à sa base, et d'une élévation de 2 mètres. Les pierres de ce monument sont disposées comme celles du précédent; seulement, du

côté de l'entrée de la grotte, elles sont placées en forme d'escalier, près duquel étaient des fragments de briques et de poteries grossières.

De ce vaste monument, que reste-t-il? les deux galgals, une bonne partie des pierres levées, plusieurs des *tumuli*, sur lesquels est demeuré un seul dolmen entier, mais dont on a essayé de culbuter et de briser la table. Du dolmen placé au sud, il reste aussi deux des montants, qui ne sont que les sommets de roches naturelles, taillées en forme et à hauteur de supports, et la moitié de la table supérieure, qui a été précipitée dans une fosse voisine..

La fontaine aussi existe encore; mais du menhir, placé au sud, nous n'avons trouvé que de grandes pierres renversées et brisées, que, du reste, nous n'avons pas étudiées (1).

Avesne-le-Comte. — Le docteur Ledru a trouvé sur le territoire de cette commune, au lieu dit *le Fond-Dragon*, et à côté de tombes du IVe siècle, les fondations d'un antique bâtiment de 20 mètres de côté. Tout auprès était un large puits, rempli de débris antiques, duquel il retira une grande table de grès brut, large de 1^m50, longue de 2^m60 et épaisse de 0^m60. A côté étaient quatre autres pierres plus petites, qui semblent avoir été des supports. Ne sont-ce pas là les pierres constitutives d'un ancien dolmen?

Orville. — Au milieu d'un bois placé sur le sommet d'une colline voisine du village est une clairière, nom-

(1) Les dolmens sont espacés de 37 mètres les uns des autres ; le menhir du sud est à 30 mètres du dolmen de ce côté, et la fontaine est distante de 92 mètres du dolmen nord.

mée *Pelouse des Fées,* qui est en culture aujourd'hui. C'est là que la charrue rencontra, il y a quelques années, un grès brut, excavé dans sa surface supérieure et large de 2m50, sur 1m50 environ. Il était posé sur trois autres pierres un peu plus petites.

Ce monument est-il un dolmen, et a-t-il été enterré depuis son érection, ou bien est-il une chambre funéraire? Je ne puis le dire, car il a été détruit depuis. Ce qui paraît certain, c'est qu'aucune trace de cadavre n'a été retrouvée sous lui, ni à côté.

PEULVANS OU MENHIRS.

Ecoivre. — Ce monument se compose de deux grandes pierres, enfoncées perpendiculairement dans le sol en conservant hors de la surface une hauteur, l'une de 3 mètres, l'autre de 4 mètres.

Elles sont alignées, mais l'une est inclinée vers l'ouest, soit que les vents et la mobilité du sol lui aient fait prendre cette position, soit que telle ait été sa disposition primitive. On y a trouvé diverses tombes en pierre, l'une notamment entre les deux peulvans, les autres à peu de distance du côté du Mont-Saint-Eloy.

Tortequenne. — Cette pierre est aujourd'hui presque enterrée par les terrassements d'une route assez surhaussée, sur le bord de laquelle elle est placée. Elle est assez curieuse par les excroissances naturelles, en forme de boules allongées, qui entourent son sommet. On la nomme *Autel des lares* ou des *ladres.* Elle est voisine du dolmen de Hamel et du menhir de Lécluse, et faisait peut-être, avec ces monuments, partie d'un vaste groupe.

Oisy. — Dans le marais de cette commune est une autre pierre levée, en partie enterrée aujourd'hui, soit par suite de l'affaissement de la tourbe, soit parce que le sol a été rehaussé. Elle n'a plus maintenant hors du sol que peu de hauteur. Sur la face tournée vers l'est est une excavation circulaire assez profonde.

Dury. — M. Harbaville, dans son *Mémorial,* parle d'un menhir se dressant encore sur le territoire de cette commune; je n'en parlerai pas, car je n'ai pu le visiter.

Landrethun. — Sur un monticule long de 40 mètres et large de 20 mètres, situé sur le territoire de cette commune, se dresse un groupe de pierres, au sujet desquelles se raconte encore une légende tragique. La hauteur de ces pierres varie; les unes sont à peine saillantes, hors de terre; d'autres ont une certaine élévation.

Frencq. — Cette commune possédait aussi autrefois un menhir haut de 3^m33, qui a été depuis renversé et brisé; on n'en trouve plus guère de traces aujourd'hui. Il était cependant assez célèbre autrefois, car Malbranque, dans ses *Annales des Morins,* en fait mention.

Lens. — Parmi les autres pierres levées, détruites à des époques plus ou moins récentes, je citerai encore celle qui, haute de 3 mètres et large de 0^m65, se dressait près des chemins de Béthune et de Labassée; puis ce groupe de six autres grès, un peu plus petits, plantés au point de jonction des chemins de Lievin et d'Airé.

Je ne parlerai pas de ces nombreuses pierres, plus ou moins grandes, que les lieux-dits des communes nous désignent sous les noms de haute, grosse ou longue borne, car nous verrons plus loin qu'elles ont servi à délimiter les anciens *pagi.*

PIERRES POSÉES.

Ces monuments étaient assez nombreux autrefois ; mais beaucoup ont été brisés pour être utilisés en pierres de construction ou de pavage, et il en est même un certain nombre que j'ai vues dans ma jeunesse et qui n'existent plus aujourd'hui. Je me bornerai à citer ici celles que j'ai pu étudier et celles sur lesquelles j'ai pu obtenir des renseignements certains. Je ne garantis pas leur origine gauloise, mais elles sont certainement très-anciennes et légendaires.

TUBERSENT.

Près du bois et du hameau de Zeuluc (autrefois Zeos Lucus) est placé sur le sol un grès, mesurant 4m50 de long, sur 2 mètres de large et 1 mètre d'épaisseur.

Autour de lui se voient aussi plusieurs tumuli, ayant sans doute été érigés sur des sépultures, car l'un d'eux, exploré depuis peu, contenait un squelette.

Mont-Saint-Eloy et *Villers-au-Bois*, etc. — J'ai aussi rencontré dans les bois de ces deux communes d'énormes grès de 15 à 20 mètres cubes, posés à plat sur le sol, ou plus ou moins profondément enterrés. Plusieurs de ceux qui ont été brisés recouvraient des ossements parfois humains, dit-on, accompagnés d'un vase grossier.

Fresnicourt. — A Fresnicourt, sur la pente du mont qui porte le monument que j'ai décrit plus haut, était placée une grande pierre plate que j'ai vue autrefois, et qui depuis a été brisée en même temps que celles de plusieurs des dolmens placés plus haut.

Sains. — A Sains-les-Marquion se trouve encore une grande pierre brute, placée en face du chœur de l'église. Elle jouit d'une grande vénération, parce qu'une légende raconte qu'au VIIe siècle sainte Saturnine y posa sa tête, qu'un amant éconduit venait de trancher.

Bienvilliers. — A Bienvilliers-au-Bois est une autre pierre identique, longue de 2 mètres, sur laquelle, dit la légende, saint Ethon célébrait la messe au VIIe siècle.

Bavincourt. — A Bavincourt une vaste pierre servait, dit-on, de piédestal à saint Vaast quand il évangélisait les habitants du pays, au commencement du VIIe siècle.

Beaufort. — A Beaufort se voit aussi une grande pierre posée au pied d'une vaste motte. M. le docteur Ledru, qui l'a fait soulever, n'a trouvé en dessous qu'un anneau de bronze, des silex et des débris de bois brûlé.

Abbaye de Saint-Vaast. — Dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras on vénérait aussi un vaste grès, amené de la forêt de Sarsins (Lucheux), et sur lequel saint Léger, au VIIe siècle, avait eu les yeux crevés, par ordre du cruel maire du palais Ebroin; je n'en connais pas la grandeur et ne puis la décrire, car elle a disparu à la révolution.

MONUMENT DE SAILLY-EN-AUSTREVENT EN DE GAUCHIN.

Deux autres groupes de pierres légendaires existent aussi dans ces deux communes; je vais les décrire, quoique leur origine gauloise soit très-problématique.

Sailly.— Sur un grand tumulus, évidemment antique, puisqu'il contient de curieuses sépultures accompagnées de vases incuits et de silex taillés, sont plantées six pierres, formant un cercle de 4 mètres de diamètre, au centre duquel était une septième, plus haute et plus

volumineuse. Je doute de l'origine gauloise de ce monument; car les six pierres n'ont que 0m97 de hauteur, elles sont taillées, et leur surface intérieure se termine par une sorte de menton ayant 0m08 de saillie.

Gauchin. — Ce monument consiste en un gros galet, d'un diamètre de 0m56, peu épais, retenu par une chaîne à une pierre levée placée en face de l'église. Sur une cassure faite sur le contour de cette pierre, une excavation très-ancienne a été pratiquée dans laquelle est soudée la chaîne qui la retient. Ce petit groupe est très-voisin du monument de Fresnicourt, il est légendaire; mais tout cela suffit-il pour le ranger parmi les monuments mégalithiques?

A. TERNINCK.

III.

3e QUESTION.

Des routes gauloises dans le nord de la France. Donner la carte des découvertes archéologiques de l'époque gauloise, souterrains, tombes, etc.

Avant de rechercher les routes gauloises qui peuvent encore exister dans notre pays, il me semble utile de prouver que nos pères en possédaient avant César, et d'établir les caractères qui les font reconnaître au milieu de ce vaste réseau de chemins sillonnant nos campagnes.

On sait que les Gaulois, bien avant l'arrivée des

Romains, n'étaient plus des barbares; qu'ils s'étaient civilisés, soit par leurs rapports avec les négociants tyriens, qui abordaient souvent sur nos côtes et pénétraient assez avant dans l'intérieur des terres, soit par leur contact avec Marseille, cette colonie phocéenne dont la civilisation s'était propagée de proche en proche jusqu'aux confins de la Gaule. Tout prouve ces faits, les bijoux et objets d'art trouvés çà et là, les monnaies, dont quelques-unes, surtout celles d'Audobru et de Comius, prouvent un art déjà bien avancé, leur administration civile et religieuse, leur marine, qui put lutter contre celle des Romains, leur commerce si étendu, enfin leur industrie, que souvent fut heureuse de copier celle de Rome, la victorieuse, la reine des nations.

Aussi Amédée Thierry dit-il : « L'antiquité leur fait honneur d'une multitude d'inventions utiles, qui avaient échappé à la vieille civilisation de l'Orient et de l'Italie.» Bien d'autres auteurs confirment cette civilisation, qui implique nécessairement l'existence des routes, pour relier entre elles les diverses peuplades et les centres d'habitations, assez nombreuses sur le territoire, et pour aider le commerce.

MM. Bordier et Charton, dans leur *Histoire de France,* disent positivement que « le commerce extérieur des Gaulois se faisait avec la plus grande facilité par les rivières; on franchissait les cours d'eau sur des ponts, dont le tablier de bois reposait sur des piles de pierre, et auxquels venaient se rattacher des routes assez solides pour supporter un roulage considérable de grands chariots de vin, de blé, de métaux et d'autres marchandises pesantes. Ces routes étaient, de plus, entretenues avec assez de sollicitude, pour qu'on y eût

mesuré et marqué les distances; » ce sont toujours les mêmes auteurs qui parlent.

Notre savant collègue, M. l'abbé Haigneré, dans son travail sur les voies romaines, couronné par l'Académie d'Arras, parle dans le même sens, et ajoute que dans les parties de la Gaule conquises par César, les distances étaient marquées sur des colonnes leugaires, de lieue en lieue gauloise, représentant un mille et demi ou quinze cents pas romains; parce que les vainqueurs conservèrent les mesures gauloises, inscrites le long de ces routes. Dans les autres parties de l'empire, ces distances étaient comptées par milles.

D'ailleurs, cette existence de chemins n'est-elle pas établie même par les *Commentaires de César*, qui jamais, excepté pour la Morinie et la Nervie, ne se plaint de difficultés dans la marche de ses troupes, à qui souvent il faisait parcourir rapidement d'énormes distances? Certes, il n'aurait pu le faire s'il avait dû traverser des forêts, des terres couvertes de ronces et d'épines, ou même des champs cultivés, en un mot, s'il n'avait pas trouvé de bonnes routes. Jamais même il ne parle d'embarras qu'il aurait éprouvé dans le transport de ses bagages.

Le fait de l'existence de routes solides dans la Gaule, avant l'arrivée de César, me semble donc prouvé; voyons maintenant à quels caractères nous pourrons les reconnaître.

Elles ne coupent jamais les champs, mais leur servent de limites; le long de leur parcours se trouvent toujours des cimetières ou des fondations antiques; presque toujours elles sont encaissées et sinueuses, parce que probablement elles ont été tracées originairement dans des ravins creusés par les eaux au milieu

des forêts ou des terres incultes. Elles servent de limites aux champs, parce qu'elles sont antérieures au partage des terres; enfin elles ont sur leurs abords des tombes et des maisons antiques, parce qu'elles ont servi à relier les habitations de cette époque reculée, soit avec la capitale, soit avec leurs voisines.

Quand toutes ces conditions sont réunies, je n'hésite pas à ranger un chemin dans la catégorie des voies antiques; seulement il est difficile de dire s'il a existé avant l'arrivée des Romains, ou s'il n'est qu'une des *vicæ terraneæ* laissées à l'usage des Gaulois, dont les voitures avaient la voie plus étroite que celles de leurs vainqueurs, 1^m05 au lieu de 1^m35. Quelques auteurs disent, en effet, qu'elles n'avaient pas le droit de circuler sur les *viæ consulares*, que pour cela on nommait aussi *privilegiatæ*. Ce qui ferait croire cependant que ces voies sont antérieures à ces dernières, c'est que souvent on les voit se diriger vers les mêmes localités, et on remarque que, par suite des sinuosités ordinaires aux voies gauloises, celles-ci, quoique parallèles à peu près aux romaines, les coupent de loin en loin, s'en éloignent et s'en rapprochent, pour arriver néanmoins au même but. Parmi celles-ci, je citerai dans l'Artois : celles d'Arras à Lens, à Saint-Pol, à Térouanne, à Tournay, à Amiens, etc.

Mais pour ne pas trop allonger cette notice, je vais citer quelques-unes des voies, sans doute gauloises, reconnues par moi dans l'Artois, en commençant par celles qui rayonnent autour d'Arras, l'antique capitale des Atrebates.

La première se dirige vers Cambrai, en traversant les territoires des communes de Thilloy, Wancourt, Cherisy, Cagnicourt, Baralle, Marquion. La voie

romaine passe à Thilloy, Vis, Marquion, etc. (1).

La seconde va à Neuville, Boisleux, Hamelincourt, Ervillers, Sapignies, Bapaume.

La troisième se sépare de la précédente pour aller à Héninel, Croisille, Noreuil, Lagnicourt, etc.

La quatrième traverse Wailly, Blairvile, Adinfer, Ablainzevelle, Bucquoy.

Puis vient celle de Thièvres (Teucera), passant à Beaumetz, Bailleulval, Humbercamp, La Cauchy, Pas.

Une sixième va vers Doulens par Wagnonlieu, Warlus, Wanquetain, Barly, Lucheux.

La septième gagne Frévent par Duisans, Noyelette, Noyelle-Vion, Avesne-le-Comte, Etrée-Wamin.

Celle de Saint-Pol passe à Etrun, Frevin-Capelle, Aubigny, Villers-Brulin, Chelers, Bailleul-aux-Cornailles.

La neuvième, celle de Térouanne, traverse Mareuil, Ecoivre, Camblain, Cambligneul, Gouy, Fresnicourt, Rebreuve, Houvain, Divion, Camblain, Cauchy, etc.

Celle de Béthune côtoie des débris antiques à Écurie, Neuville, Souchez, Aix-Noulette, Nœux, Vaudricourt.

Puis vient celle de Lens et Estaires, par Roclincourt, Thélus, Vimy, Avion, Eleu.

Celle d'Hénin-Liétard est accompagnée de débris antiques sur les terroirs de Saint-Nicolas, Bailleul, Fresnoy, Arleux, Bois-Bernard, Drocourt, Hénin.

On la retrouve dans Hénin fortifiée par des couches réglementaires romaines.

(1) Je ne cite que les villages contenant des antiquités près des voies citées.

Une treizième se dirige vers Tournay en passant à Saint-Laurent, Bailleul, Neuvireuil, Izel, Beaumont, Noyelle-Godaud.

Nous trouvons ensuite celle de Douai par Frampoux, Gavrelle, Vitry, Brebières, Lambres.

La quinzième passe à Plouvain, Hamblain, Tortequenne.

Il en existe aussi une autre, que je n'ai suivie que jusqu'à Monchy-Preux et Boiry-Notre-Dame.

Outre ces voies rayonnant autour d'Arras, et qui prouvent l'importance, soit politique, soit religieuse de ce centre, d'autres croisaient celles-ci et reliaient entre eux les postes ou groupes d'habitations les plus considérables.

Ainsi de Bapaume partaient trois lignes se dirigeant, l'une sur Bucquoy, par Avesne et Achiet; l'autre sur Cambrai par Beugny, Morchies, et la troisième sur Douai par Vaux, Hendecourt, Lécluse, etc.

De Cambrai partait une longue voie passant à Oisy, Hamel, Tortequenne, Vitry, Izel, La Motte-Vireuil (Rouvroy), Méricourt et Lens. Là elle se bifurquait d'un côté vers Béthune, par Loos, Vermeille, Noyelle, Labourse, Beuvry; de l'autre vers Doulens, par Liévin, Angres, Souchez, Villers-au-Bois, Aubigny, Pénin, Ambrines.

De Béthune, la première branche se dirigeait sur Saint-Pol (Tarvana) par Gosnay, Bruay, Divion, La Cauchy-les-Ourton, Diéval et Brias.

Je crois avoir reconnu plusieurs autres chemins antiques traversant notre pays, tels que celui de Lens à Souchez, Saint-Eloy, Mareuil, etc.; celui de Gouy, Béthune, Bouvigny, Camblain, Thilloy, Noyelette, etc.; un autre passant à Wailly, Berneville, Warlus, etc.;

mais leur étude n'est pas assez complète pour que je puisse en affirmer le tracé.

Telles sont les principales voies gauloises, ou du moins existant pendant l'époque gallo-romaine dans l'Atrébatie. Les Romains, comme vous le verrez tout à l'heure, Messieurs, quand il sera répondu à votre onzième question, en redressèrent sept : celles de Cambray, de Saint-Quentin, d'Amiens, de Saint-Pol, d'Estaires, de Térouane et de Tournay; mais comme je l'ai dit, les anciennes ont été conservées, et souvent les deux se distinguent encore parfaitement à côté l'une de l'autre.

Votre troisième question, Messieurs, concerne aussi les découvertes archéologiques de l'époque gauloise; dans cette catégorie viennent donc se placer les cryptes, les sépultures et les tumuli, car les oppides avec les habitations sans doute, les monuments mégalithiques, puis les pagi et les civitates, sont l'objet de questions distinctes. Je vais donc essayer d'indiquer rapidement ce que j'ai reconnu en antiquités de ce genre : souterrains, tumuli et sépultures.

LES CRYPTES.

Ces souterrains, aussi communs en Artois qu'en Picardie, se rencontrent dans la plupart de nos communes, situés sur des hauteurs, surtout le long des frontières de la Nervie. Il serait donc trop long de les citer ici, d'autant plus que tous sans doute ne sont pas encore connus.

Ils se ressemblent, du reste; ce sont de longs et étroits corridors creusés, soit dans l'argile, soit dans la marne,

grossièrement taillés, et n'offrant aucune trace de maçonnerie.

Sur ces galeries s'ouvrent, de distance en distance, des petites chambres; les unes ont servi d'abri aux animaux de basse-cour en tout genre, et on y voit la place des râteliers, des mangeoires, les frottements des animaux sur les parois, les creux tracés par les longes qui servaient à introduire de force les pauvres bêtes dans ces sombres asiles. Les autres abritaient les femmes, les vieillards, les enfants, quelques hommes peut-être, avec leurs richesses mobilières, qu'on voulait soustraire à l'ennemi; là sont les traces fumeuses des lumières qui ont éclairé ces profonds réduits, puis les débris de cuisine.

Une chambre ou deux, dans chaque galerie, a sans doute contenu les nourritures des gens et des bêtes, ainsi que le mobilier, car on n'y voit ni trace de lampes, ni foyers.

Enfin, de distance en distance sont des puits, allant jusqu'à l'eau très-souvent et destinés à fournir aux reclus l'air et la boisson.

Quelques-uns de ces refuges sont considérables; celui d'Hermies a huit voies et trois cents cellules, celui d'Arleux a cinq galeries, celui de Morchies compte trois étages superposés, etc.

Si je parle ici de ces travaux, quoique plusieurs auteurs ne fassent remonter leur origine qu'à l'époque normande, c'est que, outre les textes d'auteurs anciens : Pline, César, Florus, Balderic et autres, qui prouvent leur existence dès l'antiquité la plus reculée, nous avons en outre, à l'appui de notre opinion, les vases et les armes gauloises trouvés dans quelques-unes, Rouvroy, par exemple, ceux de l'époque gallo-romaine

recueillis dans d'autres, tels que ceux d'Izel, Les-Equerchins, d'Ervillers, etc. Et puis serait-il possible que la grotte d'Albert, si semblable à toutes nos cryptes, et que remplissent les stalactites et les stalagmites, ne soit pas plus ancienne que le IXe siècle?

LES TUMULI ET LES SÉPULTURES.

Ici encore, nous trouvons dans l'Atrébatie une telle abondance de ces tertres ou mottes, qu'il nous est impossible de les citer. Je donnerai une idée de leur multiplicité en disant que, sur les sept cent trente-six communes du département dont j'ai recueilli les lieux-dits, grâce au concours de notre honorable secrétaire, M. de Cardevacque, plus de cent constatent l'existence sur le sol, de ces monuments, sous les noms de mottes, de tombelles, etc.

Aussi est-il évident pour moi que beaucoup ne sont pas gauloises; j'en ai exploré un certain nombre qui ne contenaient que des débris gallo-romains et des fondations de petites tours; telles sont celles de Rouvroy, d'Oppy, d'Avions, d'Harnes, etc. etc. Un certain nombre a servi pour signaux aux feux, d'où vient peut-être le nom de Montigny qui leur a été conservé ou qui est resté aux communes qui les possèdent. Ces dernières, quoique n'étant pas funéraires, ont pu être élevées par les Gaulois pour leur système de télégraphie ignée. Il est même assez facile d'en rétablir les lignes dans les directions d'Estaires, Thièvres, Cambrai, Térouanne, Tournay, Saint-Pol, etc.

D'autres ont porté ces postes militaires gallo-romains destinés à arrêter les invasions des Germains de la Nervie et de la Menapie, et de leurs frères qui les poussaient en

avant; car nous retrouvons sur leur sommet des fondations et d'autres objets du IIe siècle. Ces dernières sont échelonnées sur les frontières des deux contrées que je viens de nommer. Je n'en parlerai donc pas ici, puisqu'elles n'appartiennent pas à l'époque que j'étudie aujourd'hui. Je vais me borner à décrire rapidement les tumuli de l'antique Atrébatie qui ont certainement recouvert des sépultures, et les autres tombes exhumées çà et là sous un sol uni, mais qui peut-être autrefois a été plus élevé.

Les premiers sont peu nombreux jusqu'à présent; ce sont ceux de Vimy, d'Aubigny, de Saint-Nicolas, de Sailly-en-Austrevent, de Liévin, et peut-être de Beaumont, Rouvroy, etc.

Le tumulus de Vimy avait 110 mètres de largeur sur 13 de hauteur; il contenait trois couches de cadavres séparées par un mètre de terre étrangère au sol environnant. Presque tous les corps étaient entourés et couverts de pierres , formant des petits coffres non cimentés, et dans la couche inférieure ils étaient disposés en cercles, dont leurs têtes formaient la circonférence. Les corps des couches supérieures étaient placés sans ordre, mais ils étaient plus nombreux au centre que sur les bords. Tous les individus étaient dans la fleur de l'âge, de sexe masculin, excepté dans une tombe plus grande que les autres, qui contenait un homme, une femme et un enfant. Je n'ai pu constater dans toutes ces tombes qu'une seule arme, un javelot, qui avait traversé la poitrine de l'individu et s'était enfoncé dans l'omoplate.

La motte de Saint-Nicolas, située au lieu dit la Maladrerie, a été rasée il y a quelques années, et a montré douze cadavres disposés en cercle, comme à Vimy. Je

ne crois pas qu'on y ait reconnu aucun objet antique.

A Sailly-en-Austrevent, la Société d'agriculture de Douai a constaté sous l'argile de la surface supérieure du tumulus un massif composé de terre sablonneuse, mélangé de cendres humaines, de charbons, de silex taillés, de tessons de vases mal cuits et de dents de vaches et de porcs. Plus bas, on a trouvé cinq galeries cylindriques. La première à 0^m40 au-dessus du sol, longue de 5 mètres; la deuxième à 1 mètre, longue de 3^m80, avec deux embranchements, l'un de 1^m70, l'autre de 1^m90; la troisième à 1^m45, était longue de 4 mètres; la quatrième à 0^m60, avait 1^m15. Enfin, la cinquième à 2 mètres avait au moins 1 mètre de long, car elle n'a pas été entièrement explorée.

Ces galeries étaient protégées sur toute leur longueur par une enveloppe d'argile fortement comprimée, qui en fermait aussi les ouvertures. Toutes aussi contenaient un peu de cendres humaines mêlées à des charbons (1).

Ce tumulus est aujourd'hui couronné par des pierres dressées, formant cercle, mais dont l'origine est évidemment plus récente que les objets placés au-dessous.

Une fontaine se trouvait autrefois au pied de cette motte; elle a été reportée un peu plus loin.

Aubigny. — L'un des deux grands tumuli jumeaux qui se dressent dans le bourg d'Aubigny a été ébréché sur un côté et a mis à jour des squelettes, ayant près d'eux des objets en fer, dont je ne connais pas la date.

Beaumont. — J'en dirai autant des deux mottes de Beaumont, dans chacune desquelles on a trouvé un

(1) Extrait du rapport fait par M. Bréan.

squelette entouré de grosses pierres et de débris de fer oxydé.

Rouvroy. — La motte de la chapelle Sainte-Anne, à Rouvroy, est dans le même cas ; elle contenait deux squelettes enfermés au milieu des pierres.

Liévin. — Liévin avait dans le parc du château un galgal ou monceau de pierres, que l'on détruisit, il y a quelques années, et l'on en retira alors un cadavre entouré d'objets en bronze dont je ne puis dire la forme.

Ayron. — Une petite brèche pratiquée au tumulus placé contre la route qui relie les deux communes ayant nom Ayron-Saint-Vaast et Ayron-Notre-Dame, a montré des cadavres très-anciens, mais dont l'âge n'a pu être encore constaté.

Izel. — D'autres tumuli, tels que ceux d'Izel, ont été abaissés, et on y trouva des pierres taillées assez fortes ; mais ce travail a été fait sans précaution, de sorte que la présence d'ossements humains n'y a pas été constatée.

Mais si les tumuli n'ont pas fourni beaucoup de sépultures, en Artois, d'autres ont pu être constatées dans des terrains plats, aujourd'hui du moins.

Vitry. — Ainsi, à Vitry, beaucoup de corps ont été trouvés au sud-est du village, au pied de la colline ; ils étaient placés en ligne droite, et chacun d'eux avait près de la tête un vase noir, mal façonné, et si tendre qu'on n'a pu en retirer un seul entier.

Mareuil. — Dans le parc du château de Mareuil, une seule tombe a été ouverte jusqu'ici ; elle contenait deux vases assez grands, d'une terre mal pétrie et mal cuite, l'un assez haut, l'autre globuleux et orné de lignes ou de petits cercles gravés dans la pâte.

Lens. — A Lens, sur le mont d'Avion, à la surface duquel se trouvent des silex taillés, j'ai reconnu aussi avec le docte archéologue M. Delabre des tombes renfermant chacune deux vases vides, ornés comme les précédents, mais tellement tendres que je n'ai pu les retirer qu'en fragments.

Un peu plus bas était une autre sépulture, entourée de grès bruts, juxta et superposés sans ciment, en forme de coffre ; mais quand nous l'avons visitée, elle avait été ouverte et dépouillée de ce qu'elle avait pu contenir. Je ne puis donc affirmer son âge, car j'ai constaté l'usage de tombes semblables dans notre pays jusqu'au commencement du VIe siècle.

Ne sont-ils pas aussi gaulois, ces squelettes trouvés sous d'énormes blocs de grès à Villers-au-Bois, surtout dans les bois, et qui avaient près d'eux des vases grossiers, m'a-t-il été assuré?

Quant aux monuments mégalithiques, qui font l'objet de la dernière question, je n'en parlerai pas; je dirai seulement qu'on n'a pas trouvé de cadavres près de ceux de Fresnicourt, Oisy, Tortequenne, etc.

Quelques ossements ont été reconnus sous un gros grès au Hamel. D'autres ont été trouvés près des peulvans d'Ecoivre, à côté d'armes en fer; mais ils pourraient bien être francs, ces derniers du moins.

A. TERNINCK.

IV.

6e QUESTION.

Y a-t-il dans la contrée des traces d'oppides.

Le véritable oppide gaulois était un lieu de refuge, protégé contre les aggressions de l'ennemi, soit par sa position, soit par les travaux de défense qui l'entourent (*sedes natura loci et munitione, id est aggere et fossa protecta*). Dulaure dit qu'il était souvent placé sur le plateau d'une montagne d'un accès difficile, dans une presqu'île, ou au milieu des marais. Les Bretons, dit César, donnent ce nom à une partie de bois épaisse et entourée de remparts et de fossés.

Les Gaulois choisissaient donc pour ces lieux de refuge les sites les plus inabordables, les lieux stratégiques; mais comme ces positions étaient très-favorables à la défense, elles ont continué à être utilisées, dans le même but, par les Romains et par les Francs, de sorte qu'il est souvent bien difficile d'y reconnaître les travaux des Gaulois.

Si nous devions considérer comme oppides tous les lieux couverts d'armes en pierre et en bronze, le nombre en serait considérable; car, outre ceux placés autour d'Arras, et dont je parlerai tout à l'heure, je pourrais encore nommer : Vaudricourt, pour ses armes acheuléennes, celles polies à éclats, et celles en bronze; Croisille et ses environs, pour les armes polies; Izel, Rouvroy, Neuvireuil, Boisbernard, Lens, Béthune, Quentin, Hamel, Ablain-Saint-Nazaire, Fresnicourt, Flines, Aubigny, Bucquoi, Billy-Montigny, Bussy-Ba-

ralle, Acq, Divion, Ervillers, Fouquières-lez-Lens, Guemappe, Harnes, Hénin-Liétard, Labourse, Labuissière, Vitry, Carency, etc., pour leurs armes polies et éclatées; car dans nos pays on trouve entremêlés tous les types autres que l'acheuléen.

Pour celles du bronze, nous trouverions Givenchy-en-Gohelle, Beuvry, Labourse, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, etc.

Mais il est évident que la présence, même assez abondante, de ces armes ne prouve pas l'existence d'un oppide, ni même d'un poste fortifié.

Les endroits où on les trouve ne sont peut-être, quelques-uns du moins, que des ateliers de fabrication de ces armes, ou les théâtres de combats, ou même l'emplacement de quelques habitations, si, comme je le crois, chaque individu taillait pour ses besoins militaires ou domestiques ces instruments peu coûteux et à la portée de tous.

Peut-être pourrait-on plutôt ranger dans la catégorie des oppides les lieux suivants :

1° Ces grandes fosses, souvent légendaires, situées dans les bois, telles que celles de Givenchy-en-Gohelle, dite l'Hermitage, de Beaumets-les-Loges, d'Antigneul, etc.

2° Ces terrains entourés de larges fossés qui se voient dans le bois d'Hellehain, près du monument mégalithique de Fresnicourt.

3° La ville d'Uzon, à Noulette, posée au haut d'une colline dominant le pays, aux abords escarpés, et entourée d'une double enceinte de fossés et de parapets qui semblent gallo-romains, d'après la nature des débris qui s'y trouvent; car sur ce terrain j'ai aussi recueilli des silex taillés.

4° Cette grande motte, dite château de Tartarin, sise dans les bois de Diéval; elle a 46 mètres de diamètre, et est garnie de parapets et de fossés.

5° Cette autre enceinte, placée entre Diéval et Camblain, dans le bois des Prêtres, d'un diamètre de 85 mètres, et fermée aussi par des parapets et des fossés avec une seule ouverture vers le sud.

6° Peut-être les châteaux de Carency et d'Houdain, le mont Eleu, les fondations près du bois de Wazel, à Souchez, ont-ils succédé à des oppides gaulois; car on y trouve des instruments en pierre éclatée; mais cet indice est assez vague.

7° La fosse ou Pas-de-Roland, à Mont-en-Pevele, est mieux caractérisée : elle a 33 mètres de côté, est presque carrée, à angles obtus, est placée au haut d'une colline très-escarpée de plusieurs côtés, et commande une grande étendue de pays. Elle était aussi entourée de parapets.

Près d'elle est une fontaine légendaire, garnie de grès bruts.

Devons-nous aussi considérer comme oppides ces collines disposées sur deux lignes concentriques autour d'Arras, et sur lesquelles nous trouvons encore des armes en silex. Quelques-unes en ont assez les caractères; mais peut-être pourrait-on plutôt y voir une série de postes avancés destinés à empêcher les approches de cette ville. Ces deux lignes d'enceinte semblent, en effet, avoir servi de limites à quelque pouvoir ou juridiction peut-être militaire, car on y retrouve les marcails et les bornes que nous avons reconnus comme servant à séparer les pagi.

Voici, en effet, leur disposition, et à chaque nom des communes traversées j'indiquerai par un (M.) les mar-

cails, par un (B.) les bornes, et par un (S.) les dépôts de silex.

Première enceinte.

Wagnonlieu (c. Duisans) (B. S.), Dainville (B.), Achicourt (M. S.), Thilloy (B. S.), Wailly (S.), Athies (B. S.), Mareuil (M. S.), Ecuries (S.).

Deuxième enceinte, plus éloignée.

Gouy-en-Artois (B.), Ransart (M.), Hendecourt (B.), Croisille (B. S.), Bailleulval (S.), Cherisy (B. S.), Sailly-en-Austrevent ou Boiry (B. S.), Plouvain (B.), Gavrelle (B. S.), Thelus (B. S.), Givenchy (S.), Mont-Saint-Eloy (B. S.), Ablain (S.), Acq (M. S.), Haute-Avesne (B.), Carency (S.), Wanquetain (M.).

Sans doute plusieurs autres communes que celles ci-dessus possèdent aussi des dépôts d'armes autres que ceux que j'ai indiqués, car je n'ai pu les visiter et étudier toutes en détail.

Je ne puis ici décrire toutes les localités portant dépôt de silex taillés. Cette étude serait trop longue; je vais me borner à celles de Waencourt et de Wagnonlieu (Waenlieu), que j'ai le mieux étudiées avec le capitaine du génie Dutilleul.

Toutes deux, remarque cet officier si compétent, sont de magnifiques positions militaires et montrent, quand on les étudie avec soin, des traces évidentes de travaux de défense. Toutes deux ont soutenu des attaques de la part d'ennemis que nous ne pouvons aujourd'hui reconnaître, quoique cependant nous ayons trouvé autour de leur sommet et au milieu d'armes en

pierre des débris de bronzes gallo-romains, d'armes peut-être.

A Wagnonlieu notamment, ces traces de luttes sont assez apparentes. D'abord, ce lieu porte le nom de *Saque-Épée*, et la tradition parle d'un combat livré sur ce terrain. Et puis, ces armes sont plus nombreuses autour d'une sorte de tumulus, presque rasé maintenant. On y trouve des débris de haches polies et quelques morceaux de bronze romain, du côté du camp de César surtout.

Après la prise de cette position, les Gaulois ont dû se retirer vers la ville actuelle; car on retrouve sur le sol, dans cette direction, et jusqu'aux anciennes habitations, des armes, couteaux, poignards et autres.

Il n'est pas jusqu'aux chroniqueurs qui ne mentionnent cette position; en effet, Balderic et Guiman ne nous parlent-ils pas d'ancienne forteresse conquise par César, et dont on voyait encore les débris assez près du camp d'Étrun, à l'époque où ils écrivaient, XIe et XIIe siècle?

Voyons maintenant si, dans l'intérieur de l'antique Némétocenna, nous retrouvons des souvenirs de cette époque gauloise.

L'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale, aujourd'hui l'église Saint-Nicolas, était une colline à bords très-escarpés du côté de la vallée, et dont le sommet a dû être baissé lorsqu'on y construisit des édifices sacrés. C'était donc une belle position comme oppide; mais les débris que nous y avons reconnus semblent indiquer bien plutôt un site religieux qu'un poste guerrier. En effet, sous le chœur de l'église aussi bien que dans le sol environnant, sont enterrés de gros blocs de pierres brutes, en tout semblables à celles qui

forment les peulvans et les dolmens, et pas bien loin étaient les fontaines légendaires que le moyen âge dédia à saint Fiacre et à saint Thomas.

Et puis le nom de Némétocenna indique plutôt une enceinte sacrée qu'un oppide (*nemet*, lieu sacré, *cenna*, réunion). Rien donc n'y porte les traces d'un de ces monuments protecteurs que j'étudie en ce moment.

Je ne sais si la question à laquelle je réponds comporte, outre les postes fortifiés, les traces d'habitations; quoi qu'il en soit, je crois devoir, en peu de mots, en indiquer quelques-unes qui me paraissent intéressantes.

Ce sont d'abord ces excavations circulaires situées dans l'ancien bois Pieton, à Carency; quelques-unes soudées deux par deux, et dans le fond desquelles on a trouvé des armes en bronze et en pierre polie, outre des débris de tuiles à rebords, etc.

Et puis ces fosses tubulaires ou carrées, ouvertes par M. Tamboise et par moi, sur les territoires de Rouvroy et de Billy.

La première a 3 mètres de profondeur sur 2 mètres de diamètre; dans le fond, on voit taillé dans la pierre un banc circulaire, interrompu vers l'est, pour faire place à un foyer encore garni de cendres, de poteries brisées et de petits ossements d'animaux.

A côté était une sorte de galerie, de 3 mètres de long sur $1^{m}50$ de large, et à laquelle on arrivait par un trou carré, de $1^{m}50$ de côté sur $3^{m}30$ de profondeur.

Du côté de l'est, l'argile et la marne avaient été taillées de manière à former trois marches assez élevées, vis-à-vis desquelles, dans le bas de la paroi qui leur faisait face, était creusée une porte remplie de moellons, grossièrement taillés et non maçonnés, conduisant à la galerie, qui ne contenait qu'une tête de cheval.

A Billy, la fosse, au lieu d'être tubulaire, était carrée, et ressemblait beaucoup à celle de Rouvroy, que j'ai décrite en premier.

A Sommera, dans le bois de Trannoy, se voient aussi des excavations, dont la plus grande, d'environ 24 mètres de côté sur 3 mètres de profondeur, se termine dans le bas par des retraites latérales creusées dans le sol.

A. TERNINCK.

V.

10e QUESTION.

Que doit-on entendre par les « civitates » et les « pagi »? Sont-ils gaulois ou romains?

Je n'essaierai pas ici de discuter les diverses opinions relatives aux civitates et aux pagi, je crois que le premier nom indique la peuplade, la nationalité, bien plutôt que la cité, la capitale proprement dite, et que les pagi sont les subdivisions de ces petites nations, ce que de nos jours nous appelons des arrondissements ou des cantons.

Presque toutes ces peuplades gauloises se subdivisaient en quatre pagi, qui portaient les noms, soit de gaw, soit de pag, latinisé *pagus*, d'où serait venu au moyen âge, et aujourd'hui encore dans nos campagnes (1), celui de pays; pays de lalleu, bas pays.....

(1) Festus fait venir ce nom de *παγαί* qui en grec signifie une fontaine, parce que chaque circonscription de ce nom

C'est ce nombre de quatre que nous trouvons aussi dans l'ancien Artois, et c'est cette région seule que je vais étudier, laissant à nos collègues de la Morinie, du Ponthieu et autres contrées voisines, le soin de traiter le pays qui les entoure.

Plusieurs auteurs, M. Tailliar notamment, ont cherché à tracer les limites de ces pagi, à l'aide des surnoms ajoutés aux communes, tels que Vis-en-Artois, Arleux-en-Gohelle, etc., des juridictions ou pouvoirs anciens, des coutumes, du patois, enfin de tout ce qui pouvait, en dehors de l'archéologie, aider à ce partage.

Je ne songeais donc pas à revenir sur ces travaux si consciencieux, quand en parcourant les lieux-dits des communes, l'idée me vint d'indiquer sur une carte du Pas-de-Calais, par des signes particuliers, les mottes, les bornes, et les noms de marquoi, marquai, marcail, etc., qui me paraissaient nombreux et curieux à étudier.

Quand ces indications furent placées, je remarquai que les marcails et les bornes se trouvaient placés sur des lignes correspondantes avec les divisions de pagi tracées par MM. Tailliar et autres, et qu'en dehors de ces lignes, excepté autour d'Arras, ni bornes, ni marcails ne se voyaient plus. Cette concordance me parut curieuse; je la soumis à notre regretté et savant collègue M. Tailliar, qui vérifia le fait, et déclara que ces bornes et marcails formaient parfaitement les lignes de démarcation que lui-même avait tracées par d'autres moyens.

avait sa rivière distincte (*Pagi dicti a fontibus, quod eadem aqua uterentur, aquæ enim lingua dorica παγαί appellantur. De Verb., sign.*)

Nous crûmes donc pouvoir adopter ce mode de reconnaissance, et surtout ces délimitations de pagi obtenues par des modes si différents, et ce sont elles que je crois pouvoir vous soumettre ici, en joignant à ce travail une carte, sur laquelle j'ai indiqué tous les marcails et bornes inscrits sur les lieux-dits des communes. Je les ai reliés par une ligne ponctuée, et vous verrez qu'aucun de ces noms ne se trouve en dehors des limites de pagi, excepté, comme je l'ai dit, autour d'Arras, pour des raisons dont j'ai eu l'honneur de vous exposer les motifs tout à l'heure.

Maintenant, que ces bornes aient été placées par les Gaulois ou par les Romains, il serait difficile de le dire ; nous trouvons dans les recueils des lois (*Agrimensores* et autres) romaines, des articles qui prescrivent l'entretien des bornes séparant les juridictions ou pouvoirs, les pagi ; nous savons donc qu'elles existaient alors; mais avaient-elles été placées avant César par les Gaulois ? Nous n'oserions le dire, quoique leur grossièreté puisse autoriser à le croire, et quoique les noms de ces pagi aient bien une physionomie, une origine gauloise : Goharia, Scirbiu, etc., qu'ils n'auraient pas eue s'ils avaient été établis par Rome.

Les pagi atrébates étaient nommés : Adharctisus, Arida-Gamantia, Scirbiu et Goharia.

Le pays était, en outre, limité par ceux des Nerviens, des Menapiens, des Ambiens, du Ponthieu et du Tervanais, puis par le Pabula, terrain neutre, couvert de marécages, et placé entre l'Atrébatie, la Ménapie et la Nervie.

Les recherches si curieuses et si savantes de notre honorable secrétaire, M. Lecenne, lui ont montré que les pagi étaient limités, non-seulement par des bornes,

que l'on consacrait par des rites religieux, mais encore par la plantation d'arbres. Devons-nous attribuer à ces deux modes de limitations les noms de bornes aux premiers et de marcails aux seconds, que nous retrouvons dans les titres et les lieux-dits ? je n'ose le dire.

Le premier *pagus* que nous allons étudier est celui de l'Adharctisus ou Adhartensis, dont le chef-lieu était Nemetacum (1). Il est limité du côté de l'Arida-Gamantia par une ligne passant sur les territoires de Thièvres, Pas, Cogneux, Souastre (M.), Foncquevillers (B.), Hébuterne (B.), Sailly-au-Bois (M.) Puisieux (M.), Miraumout, Achiet (M.), Behagnies (B.), Favreuil (M.), Beugniâtres (M.), Morchies (B.), Pronville (B.), Inchy (B.), Bussy-Baralle (B.), Bourlon (B.).

Du côté du Pabula, elle passait à Sains-lès-Marquion (M.), Sauchy-Lestrée (B.), Sauchy-Cauchy, Oisy (B.), Saudemont (M.), Recourt, Tortequenne (B.), Vitry (B.).

Du côté du Scirbiu, elle suivait par Biache, Gavrelle (B.), Bailleul, Thélus (B.), Vitry (B.), Souchez, Ablain (B.).

Il était séparé du Tervanensis par une ligne passant sur les communes de Villers-au-Bois (B.), Frévin-Capelle, Haute-Avesne (B.), Habarq, Tilloy (B.), Noyelette (M.), Wanquetain (M.), Fosseux (B.), Gouy-en-Artois (B.), Barly (B. M.), Sus-Saint-Léger (B.), Som-

(1) J'indique par un (M). les communes qui ont l'indication cherchée dans leurs lieux-dits, et par un (B) celles qui ont une borne, longue, haute, grosse, etc. Ces indications pour les autres communes ont peut-être été omises sur le cadastre quoique ayant existé autrefois; d'ailleurs je n'ai pu encore réunir tous les lieux-dits des communes que traversaient ces limites.

brin (B.), Bavincourt, Saulty (B.), Humbercamp (B.), Mondicourt (M.), Pommiers (M.), Orville (B.), Sarton (B.).

Ce *pagus* est donc situé entre la Gache, le Cojeuil, le Crinchon, la Scarpe, les monts de Thélus et de Vimy, la Clarence et le Souchet.

Le second *pagus*, l'Arida-Gamantia ou Atrevasia, qui s'étend entre les bois d'Arouaise, les villages de Fins, Metz-en-Couture et l'Amiénois, et dont sans doute le chef-lieu était Bapaume, *Bipalma*, avait pour limites, du côté du précédent *pagus*, celles que nous avons tracées plus haut.

Du côté des Ambiens, elle passait à Couin, Sailly-au-Bois (M.), Grevillers, Martinpuich, Beaulencourt (M.), Morval (B.), Transloy (B.), Villers-au-Flos (B.), Metz-en-Couture (B.), Trescaut (B.), Havrincourt, Bourlon (B.).

La Goaria, dont le chef-lieu était, dit-on, à Houdain (*Husdinum*), mais peut-être aussi à Lens ou à Béthune, tous ces endroits ayant par leurs débris antiques et leur position les mêmes droits à revendiquer ce titre, était limitée d'un côté sur les communes de Neuvireuil, Izel (B.), Fresnoy (M.), Rouvroy (B.), Méricourt (B.), Lens (B.), Coupigny (B.), Hersins (B.), Barlin (B.), Béthune, Allouagne (B. M.), Saint-Hilaire (B.), Witernesse.

Nous avons vu ses limites du côté de l'Adarctensis. Voici celles qui le séparaient du Tervanensis : Enguinegatte (B.), Liettres, Auchel (B.), Camblain (M.), Ourton, Lathieuloy (B.), Monchy (M.), Magnicourt (B.), Hermin (B.), Hersins (B.), Sains (B.), Bouvigny (B.), Villers-au-Bois (B.), Acq (B.), Haute-Avesne (B.), Habarcq (B.).

Le Scirbiu était le plus petit des quatre pagi, et

s'agrandit plus tard par l'adjonction de tout ou partie du Pabula. Il s'étendait entre le Souchet, la Haute-Deule, la Goharia et la source de l'Escrebieu. On place son chef-lieu à Hénin-Liétard, assez riche, en effet, en monnaies et armes gauloises.

Nous avons tracé sa limite du côté de la Goharia, voyons celle qui le séparait du Pabula. Elle passait à Vitry (B.), Corbehem (B), Quiery, Beaumont (B.), Courcelles (B.), Meurchin (B.), Labassée, Violaines (B.), Lorgies (B.), Neuve-Chapelle, Sailly, Calonne (B.), Saint-Floris, Saint-Venant, Estaires.

A. TERNINCK.

VI.

12e QUESTION.

Décrire les habitations gallo-romaines dont on a retrouvé les ruines, notamment celles qui se voient à Arras.

L'ancien Artois est couvert de ces débris d'habitations gallo-romaines qui se cachent sous le sol, à une profondeur plus ou moins grande. A Arras, elles sont à deux à trois mètres en dessous de la surface, tandis que dans nos campagnes on les trouve à trente à quarante centimètres.

Ces dernières n'ont ordinairement laissé qu'une fondation peu solide, consistant en une couche mince de craie blanche, sur laquelle posait sans doute un mur

en pisé ou en torchis. On n'y trouve, en effet, aucune trace de maçonnerie, aucune pierre de construction.

Ces restes d'habitations sont très-nombreux autour d'Arras, il est peu de commune qui n'en recèle une ou deux sur son territoire; presque toujours elles sont isolées, j'en ai bien rarement vu de groupées.

De loin en loin, on en rencontre de plus importantes, telles que celles de Duisans (du côté de Wagnonlieu), de Willerval (à la ville d'Attimont), de Biache (au Trou-du-Rouge), de Rouvroy (à la Motte-Vireuil), de Gouy-en-Artois, de Bailleulval (entre les deux antiques voies d'Arras), de Lens (du côté de Sallau), de Frevillers (dans le bois nouvellement défriché), d'Yzel-les-Hameaux (dans le village), de Villers-au-Bois (au Saint-Riquier), de Marquion (dans le cimetière), etc.

Là se voient de belles et solides fondations en pierres de moyen appareil, rarement avec mélange de briques, et au milieu desquelles, parfois, existe une *cella* bâtie de la même manière.

Souvent aussi près de l'habitation est un puits étroit, creusé dans l'argile et la marne, rarement entouré de maçonnerie, et un peu plus loin est un dépôt de cendres et de débris divers, vases brisés, os d'animaux, ferrailles rouillées, etc.; puis vers le nord, et un peu plus loin encore, un petit cimetière se cache entouré d'un fossé.

Mais comme je ne puis entrer ici dans de grands détails sur ce sujet, je vais me contenter de citer les communes sur le territoire desquelles j'ai reconnu ces habitations antiques, en me confinant dans l'ancienne Atrébatie et en les classant par siècles.

Ier ET IIe SIÈCLE.

Arras, Boisbernard, Bailleul-sir-Bertould, Méricourt, Noyelle-sous-Lens, Villers-au-Bois, Villers-Chatel, Beuvry, Avion, Hénin-Liétard, Sus-Saint-Léger, Duisans, Frevillers, Cherisy, Houchain, Noyelle-Godaud, Marles, Hendecourt, Faubourg-Saint-Nicolas, Fampoux, Lens, Roclincourt, Faubourg-Ronville, Étrun, Norent-Fontes, Dainville, Rœux, Fresnoy, Pelves, Aix-Noulette, Bavincourt, Beaumont, Bruay, Bully-Grenay, Carvin, Nœux, Croisille, Dourges, Haute-Ville, Houdain, Marquion, Pommera, Sains-lès-Marquion, Savy, Warlus, Willerval, Achicourt, Wailly.

IIIe SIÈCLE.

Billy-Montigny, Acheville, Boisbernard, Lens, Hénin-Liétard, Hesdigneul, Vitry, Plouvain, Noreuil, Gosnay, Harnes, Beuvry, Izel-les-Equerchins, Vimy, Aubigny, Vaux, Baralle, Méricourt, Labuissière, Saint-Laurent, Noyelle-Godaud, Rouvroy, Villers-au-Bois, Mont-Saint-Éloy, Vaudricourt, Agny, Faubourg-Saint-Nicolas, Béthune, Choques, Verguigneul, Vendin, Carvin, Courrières, Montigny, Oisy, Annay, Dieval, Ervillers, Estrées-Wamen, Fouquières-les-Lens, Gouy-en-Artois, Mazingardes, Oignies, Quiery, Roclincourt, Sailly-la-Bourse, Sallaau, Souchez, Sauchy-Cauchy, Monchy-Preux, Noyelle-les-Vermeille, Drocourt, Oppy, Neuvireuil, Gavrelle, Arleux, Thélus, Neuville-Saint-Vaast, Achiet-le-Grand, Saint-Pol, Bugnicourt, Carency, Choques, Ficheux, Wanquetain, Hamblain-les-Pretz, Izel-les-Hameaux, Vis-en-Artois.

IVe SIÈCLE.

Faubourg-Saint-Nicolas, Rouvroy, Avesne-le-Comte.

Presque partout le sol des chambres est couvert d'un dur et épais ciment fait de chaux avec tuiles et silex concassés; quelquefois des tuiles plus ou moins entières indiquent qu'une partie de ces constructions était solidement couverte.

Les murs étaient souvent revêtus d'enduits; mais je n'en ai trouvé de coloriés et ornementés qu'à Arras et à Rouvroy. Peut-être y en avait-il aussi dans d'autres constructions, dont je n'ai pas visité toutes les chambres, ou bien qui auront été détruites.

Ces maisons sont souvent oblongues, simples, et les appartements se suivent sur une même ligne. Rarement, comme à Monchy-Preux, la construction est carrée et divisée par des murs d'entrefends en plusieurs compartiments.

Cette liste que je viens de vous donner, Messieurs, est loin certainement d'être complète; mais, malgré mon désir, je n'ai pu étudier toutes les autres communes et en parcourir la pioche à la main le territoire.

J'arrive donc à notre antique *Atrebatum,* dont tout un quartier se cache encore sous le sol, tel que l'ont abandonné ses habitants après sa destruction au commencement du IIIe siècle; et je vais en décrire les quelques parties que j'ai visitées et étudiées avec les capitaines du génie Dutilleux et Querroy.

Les limites de l'ancienne cité gallo-romaine atrébate, que j'ai reconnues après une longue suite de recherches, étaient, vers le sud, le long escarpement qui des remparts actuels se prolonge jusqu'à Wagnonlieu.

C'était une défense naturelle trop importante pour qu'on n'en ait pas tiré parti ; en effet, sur son sommet, comme sur le versant sud, on ne retrouve aucune trace de construction. Au nord et à l'est étaient d'autres limites naturelles également fortes dans ces larges marécages qui alors suivaient les cours du Crinchon et de la Scarpe. En effet, j'ai retrouvé des fondations de cette époque dans tout l'intervalle compris entre ces trois limites, aussi bien le long du chemin de Lens que sur celui qui mène de la croix de Sainte-Catherine à la porte Beaudimont, comme aussi sous les glacis et ouvrages militaires, et dans les jardins de la ville situés entre les portes Méaulens et d'Amiens et le Crinchon d'autre part. Tous ces terrains sont remplis de ces antiques débris, et sous les défenses de la place surtout ils sont très-nombreux. Ils sont antérieurs au commencement du IIIe siècle, et ce terrain n'a pas été rebâti depuis. Tout y est resté comme alors : murs hauts d'un mètre, débris du pisé qui les surmontait, pavés, colonnes renversées, tuiles, tuyaux d'hypocauste, enfin tout ce qu'y ont laissé les destructeurs d'alors.

Du côté de Saint-Pol, je n'ai pu encore constater les limites de la ville d'une manière certaine ; j'ai reconnu des restes de constructions jusqu'à un kilomètre environ, dans une motte surtout qui, dernièrement encore, portait un moulin, à droite de la route.

D'autres débris existent plus loin, jusqu'à hauteur de Louez ; mais plusieurs proviennent des habitations que Guiman nous dit y exister encore de son temps, au XIIe siècle.

Quelques-unes aussi sont gallo-romaines ; mais je ne puis croire que la ville ait pu s'étendre alors jusque-là. Tout au plus, peut-être, pourrait-on regarder comme

sa limite à peu près naturelle cet escarpement qui traverse la route, allant jusqu'aux prairies d'un côté, et jusqu'à l'escarpement de Wagnonlieu de l'autre, à un kilomètre environ des fortifications actuelles, et à l'angle nord duquel est ce monticule rempli de débris romains dont je viens de parler.

Mais je n'ai pu faire encore assez d'explorations de ce côté pour pouvoir me prononcer sur cette question avec certitude.

En dehors de cette cité gallo-romaine, on avait élevé sur l'emplacement actuel du clos de Saint-Vaast, jusqu'à la rue Saint-Aubert, un vaste *castrum*, dont une tour et un pan de rempart (1) existent encore derrière le théâtre. Çà et là aussi, soit dans la rue des Capucins, soit sous l'église actuelle des dames Ursulines, j'ai retrouvé des constructions antiques, mais qui sans doute étaient en dehors des villes et *castrum*. et faisaient plutôt partie des *suburbia*. Elles n'offraient pas, du reste, grand intérêt; seulement la première m'a procuré une jolie statuette en bronze ; la seconde n'a donné qu'un vase et quelques tuiles à rebords, et dans une maison voisine, cette curieuse inscription du XVIe siècle que je possède.

En dehors aussi de la cité ancienne, dans les fortifications actuelles, près de la porte d'Amiens, le génie militaire vient, en élargissant le champ de tir, de faire quelques découvertes curieuses qui ne pouvaient se trouver dans l'enceinte.

Ce sont des excavations carrées souvent, parfois coniques, profondes de six à sept mètres et remplies de

(1) Ces murs, très-épais, ont les deux surfaces en moellons bien équarris, enfermant un blocage dur et épais.

cendres, d'ossements d'animaux et de nombreux tessons de vases, quelques-uns très-riches. L'une d'elles contenait même quelques ossements et deux ou trois têtes humaines.

En dessous circulent des souterrains semblant se diriger vers un grand fossé, dont une partie, explorée quand on contruisait la prison départementale, procura de nombreux débris romains : vases, statuettes, monnaies, etc., et montra dans son talus, placé vers le terrain de tir, plusieurs entrées de galeries creusées sous les remparts actuels.

Mais comme je ne puis donner ici une description complète des objets antiques et des substructions trouvés sous notre vieil Arras, je vais me borner à décrire la partie explorée jusqu'à présent d'une vaste habitation placée sous la demi-lune n° 24, contre la vieille porte, aujourd'hui fermée, de maître Adam ou Trepresse.

Malheureusement, si cette maison avait la même distribution que celles de Pompéi, les travaux des fortifications en ont détruit une partie; les fossés qui enferment cette demi-lune sont descendus bien plus bas que ces substructions et les ont enlevées, sans que nul souvenir soit resté des découvertes faites alors.

Je n'ai donc pu visiter encore qu'un quart à peine de cette maison, le *peristylium*, et sur sa gauche une quinzaine de chambres; mais par ce nombre même et par les objets que nous y avons trouvés, on peut juger de son importance.

Voyons d'abord le *peristylium*, dont une partie seulement a été découverte. Il est long de douze mètres et large de dix mètres. Au centre est un massif de maçonnerie qui a dû porter, ou un *impluvium*, bassin

rempli d'eau, ou un autel; il est rectangulaire et entouré d'un espace vide, large de trois mètres et limité par des colonnes en pierres calcaires du pays, d'ordre dorique composite, car elles semblent avoir eu des bases moulurées. Les fûts, bases et chapiteaux sont encore épars sur le terrain.

Entre ces colonnes et les murailles du pourtour était sans doute une galerie couverte, large de deux mètres, dont le sol est garni de ciment semblable à celui des chambres.

A gauche de ce *peristylum*, on trouve d'abord, à partir du grand fossé, une chambre n° 20, dont les murs sont couverts d'un enduit rouge, et qui a 2^m20 sur 1^m60; nous n'y avons recueilli que des tuiles à rebords et des tessons de vases.

A côté est un autre appartement n° 21, dont les enduits des murailles sont blancs avec lignes noires perpendiculaires de distance en distance; elle est grande de 1^m60 sur 2^m10. Elle contenait des tuiles, des dalles rectangulaires, des vases brisés et une trentaine de tuyaux d'hypocauste, formant cubes rectangulaires et creux, de 0^m18 de hauteur, sur 0^m23 de large et 0^m10 d'épaisseur. Les côtés les plus longs en sont percés de petits trous, et les parois n'ont pas plus de deux centimètres d'épaisseur.

Ce compartiment aboutit à un puits dont les murs ont été reconstruits pendant le siècle dernier, quand une carrière de marne fut établie dans le fond. Près de lui était un objet en fer courbé, ayant une certaine apparence de *strygile*.

A la suite de ce réduit viennent deux *cubicula* ou chambres à coucher, n°s 3 et 12, ayant 5 mètres de long sur 4^m40 de large; elles contenaient des parties de

colonnes provenant du *peristylium*, des enduits de murs, peints en lignes multicolores et parallèles, des tessons de vases, des médailles du haut empire et des débris de fer oxydé.

Ici s'arrête notre exploration sur cette ligne de construction; revenons au grand fossé.

Attenant à la chambre aux tuyaux d'hypocauste, en est une autre n° 17, longue de 5m50 sur 4 mètres de large. Nous n'y avons recueilli que des débris de vases, de tuiles, et des monnaies.

Ensuite vient une sorte de corridor n° 16, de même longueur, mais large seulement de 1m60. Sous lui était une *cella*, séparée de l'étage supérieur par un plancher, posé sur une poutre transversale, placée au milieu de la longueur, dans deux creux percés dans les parois, et sur deux massifs réservés aux deux extrémités, et à hauteur des pavés des chambres voisines. Là étaient de nombreux morceaux de pisé, d'enduits colorés et d'autres débris. Sur un des enduits avait été tracé à la pointe un *graffito* ou nom gaulois sans doute, en caractères à peu près grecs, et qui pourrait bien se lire *Kerkusio*.

Après ce corridor, au n° 11, vient une chambre de même longueur, sur 1m80 de large, contenant aussi des fûts de colonne et du fer oxydé.

Plus loin est un cabinet de 1m70 sur 1m50, n° 6, avec débris de vases, d'enduits peints en véritables fresques. Là aussi était une intaille, ou pierre gravée, représentant une tête barbue, d'un travail assez ordinaire, et une tête en bronze imberbe, posée sur une demi-sphère creuse.

Tenant à ce cabinet, à gauche, est une chambre n° 5, large de 3m70 sur 4m10, et dont le sol est recouvert

d'un ciment, dans lequel sont incrustées une grande dalle rectangulaire au milieu, quatre autres plus petites à une faible distance des angles, et une ligne plus mince de pierres reliant ces dalles angulaires. Ces pierres sont noires. Sur ce sol étaient des fragments assez importants de vitres, unies d'un côté, rugueuses de l'autre.

Ici encore s'arrête notre exploration sur cette ligne de construction; revenons donc à notre grand fossé, et voyons d'abord ce puits adossé aux chambres n°s 17 et 19, et dont une grande partie est encore à découvert sur toute la hauteur du talus. Il est assez grossièrement mâchicoulé, de sorte que sa solidité peu assurée nous a empêché d'explorer la partie intérieure encore enterrée.

La chambre n° 17, qui le suit, a 7 mètres sur 3^m10. Elle contenait des tuiles, des tessons de vases, et en dessous un débris important de bas-relief en plâtre, représentant un personnage à longue barbe et vêtu d'une tunique et d'une toge. Il semble être une œuvre du XIe ou du XIIe siècle. Cependant il était sur le sol cimenté gallo-romain, et sous un terrain qui semble ne pas avoir été remué depuis le IIIe siècle.

Le Comité historique près du ministère admet son origine gallo-romaine.

La chambre n° 10, qui suit, ne contenait que les débris ordinaires de vases, d'enduits colorés, etc., et aboutit à celle garnie d'un pavé à compartiments, qui s'allonge jusqu'à l'extrémité de celle-ci, qui n'a que 3^m30 sur 4^m70.

A gauche de ces appartements sont encore d'autres chambres imparfaitement explorées, et dans lesquelles on trouve des débris de vases, d'enduits colorés, et des

tuiles à rebords, plus des épingles en bronze, des médailles, des restes de bijoux garnis d'émaux et de mastic coloré, et deux fragments de statuettes en terre cuite. L'une, dont la tête et les pieds sont brisés, est revêtue de ce costume collant qui fait ressembler les Gaulois aux court-vêtus du règne de Charles V. De l'autre, il ne reste guère que le socle et les pieds de la déesse nourrice; on y lit le mot : Pistillus.

Le sol de toutes ces chambres est couvert d'un ciment très-dur, fait de chaux, de tuiles concassées et de silex broyés; mais à côté de la chambre n° 14, une petite exploration faite au coin du compartiment voisin sous le parapet qui le recouvre nous a fait voir des petits cubes de pierres rouges et blancs, et qui imitent une mosaïque grossière, sans dessin bien régulier.

Toutes les murailles sont en pierres de moyen appareil, assez bien équarries, de 1 mètre de hauteur, et l'arasement de leur partie supérieure, l'absence près d'elles d'autres pierres me fait penser qu'elles n'ont jamais été plus hautes, et que sur elles posait un pisé ou un torchis montant jusqu'au sommet de la construction.

Outre les débris de vases, les tuiles, les monnaies et les autres objets que j'ai cités au fur et à mesure de la visite des chambres qui les contenait, je dois encore mentionner ce curieux moule, en pierre calcaire, d'une coupe élégante. Ce moule se compose du creux, pour l'extérieur du vase, et du relief pour son intérieur. Les épingles et les aiguilles en os, les disques de toute grandeur, en terre cuite ou en pierre, les couteaux avec manches en ivoire et autres ustensiles en fer, des débris de vases en verre et en bronze s'y trouvent aussi, çà et là, ainsi que des pierres plates sur lesquelles ont

été gravés divers dessins géométriques, malheureusement incomplets et qui ont été détruits; puis des bijoux brisés, une bague avec chaton cloisonné, d'autres plus simples, enfin, divers objets incomplets ou peu importants qu'il serait trop long de citer, beaucoup de disques ou palets en terre cuite, des styles en bronze, etc.

En général, sur le sol est une couche de terre jaune, provenant sans doute du pisé de murailles, car il contient les enduits colorés, et a toutes les apparences de ce genre de construction; il a 1 mètre d'épaisseur et ne semble pas avoir été touché ni remué depuis son dépôt. Là sont les grands bronzes, les débris de vases à pâte fine et dure appartenant à la première période, puis ces styles, épingles en os, et autres objets du même temps.

Sur ce terrain est une couche noire de même épaisseur en moyenne, dans laquelle, à côté d'objets antiques postérieurs au IIe siècle, tels que les monnaies de Tetricus, de Postume, etc., sont d'autres restes du moyen âge, jusqu'aux XIVe et XVe siècle : monnaies, tessons de vases, épingles en bronze, etc.

Enfin, au-dessus sont des dépôts des XVIe et XVIIe siècles.

Toutes ces couches sont bien régulières et n'ont pas été remuées avant mon exploration.

En un mot, cette habitation a été renversée au commencement du IIIe siècle, sans doute par les Germains, en 223, quand ils ruinèrent plus de soixante villes en deçà du Rhin. Les ruines de cette partie de la ville furent abandonnées pendant longtemps, et ne furent recouvertes, au-dessus des murailles antiques, qu'au moyen âge d'abord. Enfin les travaux de fortifications,

par Vauban peut-être, tracèrent la demi-lune et la rehaussèrent par des dépôts réunis çà et là, surtout par le creusement des fossés.

A. TERNINCK.

VII.

14e QUESTION.

Quelques mots sur le « Vicus Helena ».

Je n'ai pas la prétention de résoudre cette question si longtemps controversée, ni de combattre le mémoire si laborieusement étudié que vous venez d'entendre ; je désire seulement vous soumettre les découvertes que M. Joseph Delabre et moi avons faites à Eleu, près de Lens, et vous indiquer les motifs qui pourraient faire appliquer à cette localité le passage de Sidoine Apollinaire.

Le mont Eleu, centre de nos découvertes, est aujourd'hui presque englobé et envahi par la ville voisine, il a été très-fortifié à l'époque gallo-romaine, et les traces de ses défenses sont encore bien visibles, comme nous allons le voir.

En effet, le sommet de cette colline a été disposé en un terre-plein, long de 270 mètres et large de 90 mètres. Il est protégé du côté de la rivière, qui enveloppe la moitié environ de sa circonférence, par cinq gradins fortifiés, étagés du bas en haut ; chacun d'eux était défendu par un fossé et par un parapet. Du côté opposé à la rivière, où la pente est moins forte, des fossés

larges et profonds de 3 mètres, remplacent les gradins, et des tours, dont nous avons retrouvé les fondations en pierres et briques romaines, les protégent de distance en distance. Enfin des souterrains, dont nous n'avons pu voir que les entrées, circulent sous la colline, et des cimetières antiques se trouvent autour de lui. Les deux plus voisins appartiennent au IIIe siècle ; un peu plus loin, près de la fosse houillère n° 4, est un vaste ossuaire dont les corps sont à demi consumés ; et un peu plus loin encore, en suivant la voie romaine d'Arras à Cassel, étaient ces tombes mérovingiennes qui ont fourni au musée d'Arras cette parure si riche et si curieuse, qui fait l'admiration des visiteurs.

Outre cela, la colline d'Eleu est couverte de débris antiques, médailles et autres, qui semblent postérieurs au IIIe siècle ; ainsi les monnaies sont celles des Constantins et de leurs successeurs.

Le mont Eleu a donc porté un *castrum* ou *vicus* romain assez important. Je dis *castrum* ou *vicus*, car, dans la *Géographie* de Grégoire de Tours, M. Al. Jacobs prouve qu'à la fin de l'empire romain les deux noms étaient synonymes.

Mais ce n'est pas tout, car il semble qu'on ait accumulé sur ce point les moyens de défense. Ainsi, du côté de Lievin était la motte Boyeffe, entourée d'eau et portant une tour dont nous avons retrouvé les fondations.

Sur le cimetière actuel d'Eleu était une autre forteresse dont il reste les fondations et quelques parties de larges et profonds fossés. A côté de lui, à Abia, sont de nombreux débris antiques.

A Avions étaient deux mottes fortifiées, entourées d'eau, et desquelles nous avons retiré des médailles romaines et d'autres objets du même temps.

A Lens actuel étaient deux mottes: celle qui porta le château des comtes de Lens, et sous lequel étaient de nombreux débris antiques, puis celle du châtelain, également remplie de fondations et d'antiquités.

Nous trouvons, en outre, des fondations du côté de Sallau et de Labassée.

Le *castrum* d'Eleu était donc très-important; il resta debout jusqu'à l'époque franque, puisqu'on trouve autour de lui des monnaies, d'autres débris et des tombes se continuant jusqu'à cette époque.

Enfin, il n'est pas jusqu'au mot Eleu qui n'ait de grands rapports avec celui d'Elena, et qui resta attaché aux habitants de Lens, puisqu'ils sont nommés *Eleni* dans le *Vocabulaire hagiologique* de l'abbé Chastelain et dans d'autres auteurs.

Voyons maintenant si les descriptions de Sidoine s'appliquent à la topographie d'Eleu et de ses environs.

Les mots *Patentes Atrebatum terras pervasérat,* signifient-ils que Clodion avait traversé et quitté le pays atrébate? Je ne le pense pas. Car *pervaserat* veut aussi bien dire avait pénétré dans le pays, que l'avait traversé; et puis, voulût-on lui donner cette dernière signification, qu'on pourrait encore traduire : avait traversé les pays de plaine, *patentes terras*. Et, en effet, de Cambrai à Lens, le terrain est plat, et les collines, le pays montueux, ne vient qu'à partir de Lens.

Hic coeuntes claudebant angusta vias. Ici encore, nous avons concordance entre le texte et la topographie des lieux, car à Eleu se croisaient les routes d'Arras à Estaires, de Cambrai à Béthune, et d'Arras à Labassée, Pont-à-Vendin, etc., les deux dernières, voies étroites sans doute, car elles étaient secondaires, d'où le nom *angusta* que leur donne le poëte.

Le passage du *flumen sub tramite longo, arctus suppositis trabibus transmiserat agger*, est-il en opposition avec les faits? Non, car il est prouvé que ce mot *flumen* s'appliquait alors à toute espèce de rivière un peu grande. Or nous avons constaté par des sondages multiples que le Souchet, près d'Eleu, avait une profondeur de 7 mètres, et une largeur, marais compris, de 230 mètres, car il est certain que ce marais, à peu près desséché aujourd'hui, était alors couvert d'eau (1).

A. TERNINCK.

VIII

14e QUESTION.

Où est placé le « Vicus Helena »?

1

OPINION PRÉCÉDEMMENT ÉMISE. — RÉSERVE DE LA CRITIQUE.

Un savant paléographe, M. Alexandre Desplanque, archiviste du Nord, rendant compte de notre *Histoire d'Hesdin* dans le journal *le Propagateur* de Lille (2), écrivait ce qui suit : « Supprimez-en les premières pages, « *où la fable se réfugie comme en un lieu d'asile,* et le « récit ne se déroule plus qu'avec une escorte impo- « sante de citations et de pièces à l'appui. » L'amitié du critique a sans doute exagéré les mérites et atténué

(1) Voir, pour plus de détails, mon *Artois souterrain*, t. II, p. 87.
(2) *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais*, du 30 mai 1865.

les défauts de l'ouvrage. Cependant l'éloge est tempéré par une réserve sérieuse.

M. Desplanque, s'il fallait prendre son jugement à la lettre, ne nous demande rien moins que de supprimer le premier chapitre de notre étude historique (1). C'est qu'aux origines de la ville d'Hesdin se trouvent deux faits très-importants, s'ils étaient prouvés, et que ces deux faits sont contestés par la critique contemporaine. Nous avons écrit que sainte Hélène, mère de Constantin, répudiée par son époux, vint se fixer sur les bords de la Canche, et que le vicus où elle s'établit s'appela de son nom le *vicus Helena*. Nous avons ajouté qu'en 446 Aétius et Majorien défirent Clodion et ses Francs auprès de ce même vicus. Telle est la fable, la légende, la part faite dans notre livre à l'imagination, s'il faut en croire M. Desplanque.

Il est manifeste que sa plume a trahi sa pensée. Ce qu'il a voulu dire, c'est que nos récits, à partir d'une certaine date, sont appuyés sur des documents irréfragables, tandis qu'en ce qui concerne les origines de la ville d'Hesdin on peut les contester, trouver qu'ils ne sont pas suffisamment établis. M. Desplanque a pu d'autant moins les traiter de fables qu'il paraît indifférent à la question et ne dit rien des autres systèmes, lesquels ne peuvent non plus s'établir que sur des inductions ou des probabilités. On ne peut pas démontrer que sainte Hélène ne se soit point fixée à Hesdin momentanément, ni que cette bourgade n'ait pas été le théâtre de la défaite de Clodion.

(1) *Hesdin, étude historique* (293-1865); XVII-472 pages, in-18 anglais. *Épuisé*. Il nous reste tout au plus cinq ou six exemplaires.

Nous avions exposé l'opinion traditionnelle, la seule qui ait été admise autrefois, et qui n'a guère été contestée que de nos jours.

Nous l'avions fait, du reste, très-brièvement, en cinq ou six pages, sans établir de thèse, nous bornant à rapporter le sentiment généralement reçu, et confessant loyalement que ce sentiment était contredit par plusieurs modernes. Il était impossible d'être plus réservé. Tout ce que l'on peut nous opposer, et M. Desplanque n'a point voulu dire autre chose, c'est que nos premières pages ne présentent point les mêmes garanties que le reste de l'ouvrage.

Bien que les deux faits mis en question ne soient pas absolument corrélatifs, ils ont cependant toujours eu un sort commun. Tous ceux qui ont admis le séjour de sainte Hélène au Vieil-Hesdin, ont aussi fait de ce lieu le théâtre de la défaite de Clodion. De même, les écrivains qui ont cru devoir placer ailleurs le fait d'armes rapporté par Sidoine Apollinaire, ou bien ne traitaient point de l'histoire d'Hesdin, ou bien ont nié que l'impératrice répudiée se soit fixée quelque temps sur les bords de la Canche.

Un seul écrivain, à notre connaissance, a imaginé une sorte d'éclectisme à ce sujet. Nous voulons parler de M. le docteur Bruno Danvin, de Saint-Pol, en son livre *Heur et Malheur du Vieil-Hesdin,* mis au jour en 1866, un an après la publication de notre travail. Le fait militaire plaît au docteur; aussi lui consacre-t-il une longue dissertation en tête de son ouvrage, et il y revient par une discussion complémentaire à la fin de son volume. Mais il rejette le fait « manifestement légendaire » de la venue de sainte Hélène dans nos contrées. Quinze grandes pages lui paraissent nécessaires pour démontrer le

mal-fondé de la tradition. Il est vrai qu'une seule pensée se fait jour dans cette longue discussion; c'est que l'historien ne saurait accepter « des prétentions religieuses », ni admettre « des hypothèses plus ou moins ingénieuses » inspirées par « la foi et la superstition » et soutenues par « l'apostolat et l'habileté d'un clergé conquérant ». M. le docteur Danvin ne peut supporter la « fantastique et mystique interprétation des armoiries du comté d'Hesdin ». En un mot, il ne veut pas que la ville naissante ait pu être placée « sous l'invocation, ou du moins sous la protection d'une sainte ». Il est horripilé par la légende.

Comme pour Quentovic et le Portus-Itius, on pourra discuter longtemps sur le *vicus Helena* sans parvenir à s'entendre. Nous dirions volontiers, avec M. le docteur le Glay, que la question, difficile, ardue, ambiguë dans ses termes, se prête par là-même à plusieurs hypothèses, et par là aussi se refusera peut-être toujours à une solution définitive. Nous n'avons donc point l'espoir de dirimer la controverse, ni d'amener à notre avis ceux qui ont leur siége fait. Mais, nous adressant au lecteur de bonne foi, et demandant des juges exempts de parti pris, nous allons essayer de justifier l'opinion que nous avons adoptée, et qui nous paraît la mieux fondée et la plus vraisemblable.

2

ARGUMENT D'AUTORITÉ. — HESDIN EST EN POSSESSION. — SENTIMENT GÉNÉRAL DES HISTORIENS.

Nous ne faisons point fi de l'argument d'autorité. Si l'on objecte que le fait historique n'a été signalé que

dans quelques vers d'un auteur contemporain, et que la description du poëte ouvre le champ à diverses interprétations, il sera facile de répondre que, dans l'histoire grecque et romaine, bien des faits militaires n'ont eu pour historiens que des écrivains d'un âge postérieur, qui n'en avaient pas été témoins, et que, cependant, nul ne songe à contredire leurs récits. Le premier interprète que nous ayons des vers de l'évêque de Clermont est le Père Malbrancq. Voici comment il s'exprime à propos du séjour de sainte Hélène à Hesdin; pour lui, ce fait et celui de la déroute des Francs sur les bords de la Canche sont corrélatifs : « *Ad Quantiam Morinorum* « *tranquillius dabatur perfugium. Illic castellum egre-* « *gium editiore in ripa condidit Helena, accedente ad* « *marginem utrumque vico, quæ ejus nomen Helenum* (1) « *induere, postmodum in Hedenum et Hesdinum* (2) *tem-* « *pora commutarunt* (*De Morinis, Libr. II cap. XV*). » — *Cf.* Hennebert, *I, p.* 167.

Il est de mode, nous le savons, de dédaigner aujourd'hui le P. Malbrancq, et l'on a bientôt dit qu'il ne mérite aucune créance. Nous protestons contre cette condamnation sommaire; elle est d'une révoltante injustice et une sorte d'ingratitude. On peut ne pas reconnaître à Malbrancq la rigoureuse sévérité de la critique moderne, sourire parfois de sa naïveté. A ce défaut près, qui était alors le défaut général, il est le

(1) *Helenam*, selon M. Vincent.

(2) M. Vincent fait observer que l'ancienne orthographe latine de *Hesdin* n'est point *Hesdinum* ou *Hedenum*, mais *Hisdinium* ou *Hisdinum*. Nous indiquerons ultérieurement les transformations successives de ce nom. Mais cette erreur ne suffit point pour ruiner l'autorité de Malbrancq.

père de l'histoire en notre province; c'est lui faire gratuitement injure que de le travestir en romancier. Sa sincérité ne saurait être mise en doute, et l'on doit se souvenir qu'il a passé sa vie à compulser les archives de nos villes et de nos monastères. Son récit est l'expression de la tradition. Pourquoi n'y voir qu'une naïve légende? On peut accorder qu'il a interprété à sa façon les variations du nom d'*Helena,* devenu successivement, selon lui, *Helenum, Hedenum, Hesdinum.* Quant au fond de son récit, il est difficile d'admettre qu'il soit de pure invention. Ce serait l'accuser bien gratuitement d'une grosse supercherie. M. Vincent, malgré sa bonhomie ordinaire, paraît plus que sévère, lorsqu'il trouve le récit de Malbrancq moins digne de considération, que « l'ingénieuse histoire où l'on voit la ville de Paris reconnaître pour fondateur et parrain le ravisseur d'une autre Hélène, le fils du roi Priam, en un mot le berger Pâris ». Nous avons toujours été pénétré de respect et d'affection pour le bon M. Vincent; cependant, nous nous permettrons d'affirmer que ses constructions d'orgue mathématique fournissent plus de sujet à une plaisanterie que les travaux de l'historien de la Morinie.

Après le Père Malbrancq, de nombreux écrivains consignèrent dans leurs ouvrages le double fait du séjour de sainte Hélène à Hesdin et de la victoire remportée en ce lieu par Aétius et Majorien. Ainsi les Pères Sirmond (1) et Petau (2); le bollandiste Ghesquières; ainsi encore Dupleix, Pontanus, Buzelin (3), Adrien

(1) Savant jésuite, éditeur du chroniqueur rémois Flodoart, lequel écrivait au xe siècle (894-966).

(2) Denis Petau, jésuite (1583-1652); *Chronol.*

(3) Jean Buzelin (1571-1629); *Annales Gallo-Flandriæ;*

Maillart (1), Turpin, l'abbé Parenty, Roger, tous auteurs qui ont spécialement étudié l'histoire de la province; Ansart et Rendu, Ragon et Fabre d'Olivet, ont écrit dans le même sens (2). Une autorité non moins considérable est celle du jésuite Jean Savaron, de Clermont-Ferrand, éditeur de Sidoine Apollinaire. Le savant abbé Dubos, dans son *Histoire de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, adopte aussi, sans hésiter, l'opinion du P. Malbrancq.

M. Auguste Parenty continue, dans l'*Annuaire du Pas-de-Calais*, les traditions des *Almanachs d'Artois*. Mais, ce qui est plus fort, les deux historiens de la province, dom Devienne et Hennebert, qui se combattent autant qu'ils peuvent, sont d'accord sur ce point. On comprend le jugement de l'Hesdinois Hennebert; mais on reste stupéfait en constatant que dom Devienne n'y contredit point. Pour tous ces écrivains, Hesdin doit son nom à la mère de Constantin, et c'est à Hesdin que Clodion fut surpris par les Romains.

Nous ne citerons qu'Adrien Maillart, dont l'autorité nous paraît la plus sérieuse. A la page 135 de la 2e édition de ses *Coutumes générales d'Artois*, au chapitre intitulé *Chronologie historique*, nous lisons ce qui suit : « *Clodion, Clodius* ou *Chlogion* le Chevelu s'avança jusqu'à la rivière de Somme. *Majorien* et *Aétius* profitèrent

Douai, 1624. — *Gallo-Flandria sacra et profana*; Douai, 1625.

(1) Adrien Maillart, avocat au parlement de Paris, ancien bâtonnier; *Coutumes générales d'Artois*.

(2) *Précis de l'Histoire de Flandre, d'Artois et de Picardie*, 1834. « Hélène se retira dans un château qu'elle augmenta considérablement, et qui devint la ville d'Hesdin, dont on croit le nom dérivé de celui de cette princesse. »

de l'occasion d'une noce que les François célébroient dans leur camp, assis le long de la Canche, au lieu où est à présent le *Vieil-Hédin* en Artois, et ils y battirent Clodion, qui ne laissa pas de s'emparer, dans la suite, de Boulogne, de Thérouanne, d'Amiens et d'Arras, qui sont dans le voisinage de la Canche. »

Il y aurait lieu peut-être de remarquer que la plupart des conquêtes ci-dessus mentionnées furent antérieures à la surprise du *vicus Helena*. Pour le moment, il nous suffit de signaler le langage de Maillart. Chez lui, pas de forme dubitative, mais une affirmation nette et positive. Maillart était instruit, désintéressé, impartial; son autorité a une grande valeur à nos yeux. D'autant plus qu'au moment où il écrivait (sa première édition est de 1702), la tradition ancienne commençait à être contestée. Voici la note qu'il écrit à ce sujet :

VIEIL-HÉDIN. « L'on entend ainsi l'*Helenam* de Sidonius, *ad Majorianum*. Carmine 5, v. 213.

« M. de Valois, *Notit. Gall. E.* p. 186, et du Chêne, tom. 2, *Hist. Franc.* p. 466, joignant *Vicum* avec *Helenam,* en ont fait *Lens* sur la *Deûle,* qui étoit nommé *Lens* dès le tems de Charles le Chauve.

« Je trouve trois *Lens,* chacun situé sur de petits ruisseaux.

« 1. *Lens*, sur la Deûle en Artois,

« 2. *Lens*, sur le Jeker en Brabant,

« 3. *Lens,* sur le Tenre, au nord de Mons en Hainaut.

« Mézerai joint aussi ces deux mots, et en fai *Houdain* ou *Hollehain* en Artois. *Hist. de France*, *p.* 208.

« L'on croit néanmoins que le *vicus Helena* est le Vieil-Hédin, situé à une lieue au-dessus de l'endroit où

la Ternoise tombe dans la Canche; et qu'il doit son origine à Hélène, femme de Constance-Chlore, et mère de Constantin le Grand, laquelle ayant été répudiée par son mari, se retira en ce lieu, où elle fit bâtir un château, qu'elle nomma *vicus Helena*, ville d'Hélène. Ce nom fut changé dans la suite en celui de *Hédin.* »

Maillart renvoie, pour les origines d'Hesdin, à Malbrancq et au Dictionnaire historique, géographique et poétique de Loidius, publié à Londres en 1686. Pour le savant commentateur des coutumes d'Artois, la question n'en était pas une. Le grand fait historique du ve siècle s'est passé à Hesdin. L'interprétation des écrivains qu'il a cités en note lui paraît peu concluante. Leur façon de procéder est arbitraire; ils se contredisent; enfin, auteurs d'histoires générales, ils ont sans doute peu approfondi un point de discussion qui n'a de véritable intérêt que pour l'histoire locale.

Nous ferons la même observation par rapport à l'interprétation donnée de nos jours par Augustin Thierry. L'auteur des *Récits mérovingiens* est incontestablement une puissante autorité. Mais il n'est un adversaire qu'en apparence. S'il a étudié à fond nos origines, il n'a parlé qu'incidemment du fait rapporté par Sidoine Apollinaire, sans se douter peut-être que son hypothèse contrariât une opinion ancienne et accréditée.

M. Harbaville a exprimé des jugements divers; on l'a vu se prononcer en faveur de Lens, puis admettre la venue de sainte Hélène à Hesdin. Toutefois, il y trouve une difficulté; car la bourgade a dû exister avant la fin du IIIe siècle. Le docteur Danvin a profité de cette observation pour y voir la réfutation du P. Malbrancq. Qu'il y ait eu un vicus central au point de

jonction des deux voies romaines qui reliaient Amiens à Thérouanne et à Boulogne, cela n'infirme en aucune façon le récit de l'historien, du moins dans ses données principales. Le vicus primitif a bien pu s'agrandir et changer de nom.

Il nous paraît donc avéré que, jusqu'à ces derniers temps, les écrivains qui ont traité de notre histoire d'Artois, et qui ont discuté la question relative à l'échec de Clodion, ont été presque unanimes à placer à Hesdin le *vicus Helena* de Sidoine Apollinaire. L'accord des anciens n'est pas sans valeur dans une question où les modernes sont partagés.

3.

LA TRADITION CONFIRMÉE PAR LES FAITS.

Mais ce n'est pas tout. Il y a une concordance pour le moins fort singulière entre le récit de Malbrancq et des auteurs qui l'ont suivi, et d'autres faits qui se peuvent encore constater de nos jours ou nous sont certifiés par les documents les plus authentiques. Sainte Hélène est encore honorée aujourd'hui d'un culte particulier en l'église paroissiale du nouvel Hesdin; on y vénère une relique de la vraie Croix; de temps immémorial on y a vu une confrérie de ce nom; on y célèbre solennellement la fête du 14 septembre. Or ce culte remonte à la plus haute antiquité. En 1269, nous voyons Robert II, comte d'Artois, instituer une foire à Hesdin, et la fixer au jour de l'octave de l'Exaltation de la sainte Croix. M. Danvin, qui ne peut souffrir sainte Hélène à Hesdin, bien qu'il admette qu'elle ait suivi son mari jusqu'à Boulogne, où elle fut abandonnée, et

qui se moque de l'interprétation mystique donnée aux armoiries d'Hesdin, est bien forcé d'accorder créance à la charte de Robert II, et de reconnaître que la tradition qu'il rejette avait déjà cours au XIIIe siècle. De son aveu, on choisissait souvent les fêtes religieuses et les pèlerinages pour les marchés et les foires, à cause de l'affluence des peuples.

Le témoignage des siècles, l'antiquité de la tradition et le sentiment général des historiens nous ont paru, en 1865, et nous paraissent encore d'un grand poids. Raisonnablement il ne nous était pas possible de n'en pas tenir compte en écrivant l'histoire de la ville d'Hesdin.

4.

EXAMEN DE LA QUESTION D'APRÈS LE TEXTE DE SIDOINE APOLLINAIRE, LA SITUATION DES LIEUX ET LES DONNÉES DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le moment est venu maintenant d'étudier le texte de Sidoine Apollinaire, de le confronter avec les historiens qui ont décrit les invasions, et de contrôler les titres des diverses localités pour lesquelles on revendique la célébrité du fait historique en question.

« Les poëtes, écrit M. le Glay, ne font guère autorité en histoire et en géographie. Toutefois, celui-ci est généralement reconnu comme assez exact dans ses descriptions. Le panégyrique de Majorien est placé par les critiques au rang des documents originaux concernant l'invasion des Francs. On n'a pas dédaigné d'y chercher des notions sur leur manière de combattre et même sur quelques-unes des positions qu'ils ont occupées dans la

Gaule vers le milieu du ve siècle. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que Sidoine, né en 431, et mort en 483, est contemporain des événements qu'il raconte (1). »

Citons le passage où il est parlé du *vicus Helena :*

. . . . . Post tempore parvo,
Pugnastis pariter, francus qua Cloio patentes
Atrębatum terras pervaserat. Hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcusque (2) sub ictum
Vicum Helenam, flumen que simul sub tramite longo
Arctus (3) suppositis trabibus transmiserat agger.
Illic deposito (4) pugnabat ponte sub ipso
Majorianus eques. Fors, ripæ colle propinquo
Barbaricus resonabat hymen, scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
. . . . . .
Barbarici vaga festa tori convectaque passim
Fercula, captivasque dapes, cirroque madente
Ferre coronatas redolentia serta lebetes.
. . . . . rapit esseda victor
Nubentemque nurum. . . . . .

Voici comment nous comprenons ce passage. Le combat eut lieu à la limite du territoire des Atrébates, vastes plaines découvertes et sans défense, que Clodion venait de traverser. En quel sens? Le poëte ne le dit pas; nous le demanderons aux historiens.

Le poëte nous montre en cet endroit deux ou plusieurs routes qui se joignent. Ces routes nous paraissent

(1) Dr le Glay, lettre à M. Vincent au sujet de ses *Considérations sur la position géographique du* vicus Helena.

(2) Ailleurs, *arcuque.* — Le Glay.

(3) M. Danvin écrit *Artus.*

(4) Ailleurs, *te posito.* — Le Glay.

encaissées dans une sorte de tranchée qui ferme le passage à ceux qui voudraient s'en écarter.

Le *vicus Helena* est bâti près de la jonction de ces routes, à une portée d'arc. Une étroite chaussée de terre, établie sur des poutrelles, sert à franchir la rivière et s'allonge, sans doute pour prendre le niveau du sol. Il nous paraît important de remarquer aussi le mot *flumen*, qui n'indique pas un ruisseau. Quant à la destruction du pont, à la position prise par Majorien et à la débandade des Francs, ce sont des détails qui ne font rien à la question. Il est bien certain que plusieurs parties de ce texte, prises isolément, peuvent s'appliquer plus ou moins à diverses localités placées à peu près dans les mêmes conditions. Ainsi, à toute ville établie dans une vallée se trouve une colline dominant une rivière. Mais il faut étudier le texte dans son ensemble. Et d'abord, dans quel sens Clodion avait-il traversé les plaines des Atrébates? M. le Glay dit que c'est là le point capital à déterminer. Tout le problème se résume dans l'interprétation de ces paroles : *Qua Cloio patentes Atrebatum terras pervaserat.*

Augustin Thierry, traduisant Rorick ou Roricon, écrivain du VIe siècle, fixe l'itinéraire du chef franc. Clodion avait passé le Rhin avec une grande armée, pénétré dans la forêt Charbonnière, pris Tournai, puis Cambrai; de là il s'était avancé, s'emparant du pays, jusqu'au territoire des Ambiani.

« Chlodion, écrit Grégoire de Tours, habitait Dispargum (1), qui est sur la frontière du pays de Tongres... Chlogion ayant envoyé des espions dans la ville de Cambrai et ayant fait examiner tout le pays, défit les

(1) Duysbarck, Duisbourg.

Romains et s'empara de cette ville. Après y être demeuré quelque temps, il conquit le pays qui s'étend jusqu'au fleuve de la Somme. » (Lib. II.) En d'autres termes, il s'empara de la Gaule septentrionale jusqu'à la Somme. Frédégaire et Sigebert indiquent la même marche.

Or, en allant de Tournai à Cambrai, le Mérovingien n'a point pu traverser le pays des Atrébates. Le point de départ que nous devons prendre est donc Cambrai; ceci paraît incontestable.

A partir de Cambrai, l'armée franque traverse les plaines des Atrébates, et c'est après les avoir traversées, après en être sortie, qu'elle s'arrête aux abords d'un vicus établi dans une vallée, au point de jonction de plusieurs routes. Il faut donc que Clodion soit entré par l'est dans notre territoire, et qu'il en soit sorti par la frontière ouest.

Ici, le docteur le Glay nous arrête. Nous l'avons dit précédemment : la question lui paraît difficile, ardue, ambiguë dans ses termes, et par là même rebelle à une solution définitive. Pourquoi? C'est qu'à son gré on va trop loin, on traduit mal Sidoine Apollinaire en lui faisant dire que Clodion avait traversé les plaines de l'Artois avant d'arriver au *vicus Helena*. Selon M. le Glay, *qua pervaserat* signifie seulement *par où* Clodion traversa l'Artois, mais ne veut pas dire qu'il eût traversé ce territoire avant sa défaite. Pour nous, il n'y a là aucune difficulté; le texte paraît assez clair. Le premier écolier venu traduirait que les Francs de Clodion *avaient franchi* la limite du territoire des Atrébates. Ce n'est pas notre faute si cette traduction met à néant certaines prétentions.

Examinons maintenant, parallèlement avec le texte

de Sidoine, les raisons alléguées en faveur des différentes villes ou bourgades qui disputent au Vieil-Hesdin la notoriété d'un fait dont les témoignages historiques mettent notre ville en possession depuis de longs siècles.

LENS.

Adrien de Valois (*Gesta Francorum*) place à Lens le *vicus Helena* de l'évêque de Clermont. Il s'appuie sur la ressemblance des noms et la situation topographique de Lens. La ressemblance des noms n'est pas typique. Cet auteur est-il bien sûr que Lens se soit jamais écrit *Elena?* Et, quand cela serait démontré, on ne voit pas dans ce mot l'aspiration de *Helena*. Valois croit reconnaître que le *vicus Helena* se trouvait dans le pays des Atrébates, tandis que le Vieil-Hesdin, en supposant qu'il existât à cette époque, faisait alors partie de la Morinie : *Quem* (*Elenam vicum*) *Joannes Savaro nunc esse Hesdinium vetus Quantiæ flumini impositum falso existimat. Cum Elena vicus in primis Atrebatum finibus, qua Cameracenses attingunt, hoc est forsitan Lensium ad Deulam... Hesdinium autem vetus* (*si tum tamen jam erat*), *non in Atrebatibus, licet nunc eis attribuatur, sed in Morinis ad Oceanum versus Castellum fuerit...* Mais Sidoine ne dit pas que le *vicus Helena* fût dans le pays des Atrébates, moins encore à l'entrée de ce pays du côté de Cambrai. L'argumentation de Valois va directement contre sa thèse. En effet, Clodion avait traversé le pays des Atrébates quand il fut surpris par l'armée romaine. Que le *vicus Helena* ait été à l'extrémité ouest du pays des Atrébates ou en Morinie, cela importe peu à la question. Bien au contraire, il est plus conforme au texte que l'action ait eu lieu après la sortie du pays

des Atrébates. En tout cas, ni dans un sens, ni dans un autre, quand même on admettrait l'hypothèse d'une retraite, Lens ne peut être accepté comme le théâtre de l'action, n'étant pas à la frontière du territoire des Atrébates, mais au milieu de ces vastes plaines que Clodion avait traversées. Enfin, si Lens est arrosé par une rivière, cette rivière ne saurait être comparée à la Canche telle qu'elle est à Hesdin. Où trouver, d'ailleurs, à Lens, le *collis propinqua* et la conjonction de deux voies romaines ?

5.

HOUDAIN. — OLLEHAIN. — HENIN.

Houdain, Ollehain ou *Hollehain, Henin* même, et peut-être d'autres localités encore, ont été prises pour le *vicus Helena,* sans autre titre qu'une certaine similitude étymologique. Ce qui a été dit pour Lens peut s'appliquer à ces bourgs ou villages. Il serait fastidieux de répéter les mêmes arguments.

HESDRES.

M. Danvin fait observer avec raison qu'en se laissant guider par la similitude des noms on pourrait aussi prendre pour le *vicus Helena* le village d'*Hesdres,* près de Boulogne. En effet, ce village s'est appelé *Hédène* et *Hédenesberg*. Mais il est en plaine, en dehors des anciennes voies romaines, et bien loin des frontières des Atrébates.

CHELÈNE.

Chelène ou *Chelena,* localité située entre Arras et Albert, et prise par M. Julien de Tilloloy pour le théâtre de la défaite de Clodion, à cause sans doute d'une ressemblance dans les noms, est située, à la vérité, en dehors et assez près des frontières des Atrébates. Mais Clodion n'a pu être battu à Chelène, où il pouvait se rendre directement, sans mettre le pied sur notre territoire, à moins qu'il n'ait eu la fantaisie d'y faire une promenade presque circulaire.

M. le Glay nous ayant donné comme criterium l'itinéraire de l'armée franque, il nous suffit de constater que le village picard ne pouvait être sur le chemin de Clodion.

6.

ÉVIN-MALMAISON.

En 1797, Guilmot, de Douai, en faisant de *Evin-Malmaison* le *Vicus Helena,* émit une opinion nouvelle, qui fut accueillie avec avidité par ses compatriotes, et à laquelle la statistique du département du Nord donna, en l'an XII, la sanction officielle. Mais cette consécration d'une hypothèse par décision préfectorale ne suffit pas pour en faire une vérité historique. En 1824, un homme qui fait autorité, le savant docteur le Glay, adopta cette opinion dans son roman *le Captif du Forestel.* Mais un roman n'est pas non plus une page d'histoire, et jamais le docteur le Glay ne s'est avisé de confirmer cette fantaisie dans une œuvre d'érudition.

Tout au contraire, comme nous l'avons déjà remarqué, il a déclaré le problème difficile à résoudre.

Pour admettre l'opinion de Guilmot, il faut supposer, contrairement à toutes les données du problème et aux témoignages de l'histoire, que Clodion a été battu après avoir traversé l'Artois du midi au nord, c'est-à-dire à la suite d'une retraite. Or, une retraite supposerait un échec antérieur, dont l'histoire ne fait pas mention. Au contraire, on sait que celui qu'il éprouva au *vicus Helena* n'arrêta sa marche que pour quelque temps, et qu'il finit par se fixer à Amiens (1). Si l'on croit, comme nous, que le chef franc allait en avant lorsqu'il fut battu, c'est contredire le texte de Sidoine Apollinaire que de placer l'action à Evin, c'est-à-dire à l'entrée du territoire des Atrébates. Nous savons bien que M. le Glay ne trouve pas aussi décisive que nous l'expression *qua pervaserat*, peut-être par un reste d'affection pour l'idée émise par lui dans sa nouvelle. En tout cas, Evin, pour se rendre vers la Somme par le territoire des Atrébates, était plutôt sur le chemin de Tournai que sur celui de Cambrai.

M. Vincent, d'Hesdin, croit inutile de réfuter l'opi-

(1) Est-il utile d'insister sur la question de savoir si la défaite de Clodion eut des suites sérieuses? La plupart des anciens historiens disent qu'il n'en continua pas moins sa marche en avant, et qu'il établit le siége de son empire à Amiens, où il mourut. Selon d'autres, il rebroussa chemin vers le nord avec ceux de ses hommes qui avaient échappé à l'épée des Romains, et il mourut dans son camp de Tongres. Cette question n'intéresse point la thèse actuelle. En admettant que Clodion ne soit jamais allé au delà du *vicus Helena*, si voisin, du reste, du territoire des Ambiani, cela n'implique pas un échec antérieur.

nion de Guilmot, « le principal argument produit en sa faveur se réduisant, en définitive, à une étymologie forcée, par laquelle on fait venir Evin du celtique *Hellen-Wick.* »

Mais voici un résultat plus curieux et absolument inattendu. M. Danvin, qui ne saurait admettre que le *vicus Helena* ait dû son nom à la mère de Constantin, et qui cependant veut que la victoire de Majorien ait sa place dans l'histoire qu'il a entrepris d'écrire, se trouve embarrassé pour expliquer le mot *Helena.* Mais Guilmot lui vient en aide. Guilmot a trouvé l'étymologie du *vicus Helena* dans *Hellen-Wick,* c'est-à-dire *Hellen,* pente, et *Wick,* village. *Eurêka,* s'écrie le docteur Danvin. *Hellen-Wick* fait image; *Hellen-Wick* est sonore, séduisant. Oui, *Helena vicus* est la traduction latine de *Hellen-Wick;* Guilmot a raison. Seulement, je prends mon bien où je le trouve. *Hellen-Wick* n'est pas Evin, mais Hesdin! La démonstration est péremptoire (1).

Heureux de sa trouvaille, il veut nous faire partager sa conviction. Puis il recherche comment, avec *Hellen-Wick,* le poëte a pu faire *vicum Helenam.* Il nous donne à ce propos une savante leçon de grammaire et de prosodie, et, comme s'il avait été le secrétaire attitré de l'évêque de Clermont, il s'écrie : « Voilà, réduit à sa

(1) Toutefois M. Danvin, dans une discussion complémentaire, finit par faire le sacrifice de *Hellen-Wick.* Il tient pardessus tout à assurer à Hesdin la célébrité du *vicus Helena,* « dût même cette désignation latine être considérée comme aborigène par ceux qui rejetteraient absolument l'interprétation linguistique de Guilmot. » C'est être bien près d'admettre le mysticisme et de donner asile à sainte Hélène...

plus simple expression, le procédé étymologique d'Apollinaire ! »

Suivent, d'après quantité de titres, la transformation et les variations du nom d'Hesdin dans les différents siècles de son histoire (1).

7.

ALLAISNES.

Nous devons étudier, en dernier lieu, les titres de la localité qui paraît avoir de nos jours les plus nombreux et les plus vaillants défenseurs.

Un savant hesdinois, M. Vincent, membre de l'Institut, fit apparaître le premier dans cette question le nom d'un village auquel personne n'avait songé, le village d'Allaisnes, situé dans l'arrondissement de Péronne, en Picardie.

La manière dont il a fait cette découverte n'est pas une présomption favorable. Le lecteur va en juger; nous allons lui résumer impartialement le travail de M. Vincent.

(1) Les chroniqueurs qui ont parlé d'Hesdin, en latin, pour la période s'étendant du VIIe au Xe siècle, ont écrit *Hesdinum* ou *Hesdinium*. Dans les chartes écrites en latin, nous trouvons, au XIe siècle : *Hesdin, Hesdinum* (contrairement à l'assertion de M. Vincent); au XIIe siècle : *Hisdinum, Hisdinium, Hesdin, Hisdin*; au XIIIe siècle : *Heding, Hesding*; aux XVe et XVIe siècles : *Hesdin*; aux XVIIe et XVIIIe siècles : *Hédin*. Si l'on trouve quelquefois *Hesdins, Hysdinium*, c'est exceptionnellement. Cf. le *Matréologe* d'Hesdin et le *Cartulaire d'Auchy*.

Parcourant par hasard les mémoires de Chastenet de Puységur, pour y lire la relation de la campagne de 1652, le savant mathématicien tomba sur un passage où se trouvent décrites les marches et contre-marches des armées de Turenne et de Condé, et dont cet auteur place le théâtre auprès d'un village qu'il nomme *Hélène*. Ce mot parut à M. Vincent une révélation, un trait de lumière. Ce village d'*Hélène* ne serait-il pas l'ancien *vicus Helena?* Bientôt ce fut pour lui une probabilité, puis une certitude. Pour être un savant géomètre, M. Vincent avait l'enthousiasme facile. De même qu'il s'éprenait pour la musique, et commandait des instruments renouvelés des Grecs, il s'échauffait assez vite pour une théorie originale. Le fait actuel en est la preuve.

Suivons le travail qui se fit en son esprit. D'abord il consulte les mémoires de Turenne et les anciennnes cartes de la Picardie, de l'Artois et de la Gaule Belgique. Nulle part il ne trouve *Hélène,* mais *Alesnes,* ou *Allaisne,* ou *Allaines,* ou enfin *Haleine.* M. Vincent se dit alors que Puységur a sans doute altéré l'orthographe du nom, en voulant la corriger, d'après cette raison que les Picards donnent souvent à l'*è* ouvert le son de l'*a*. Il adopte donc l'orthographe *Halène*. Dès lors, le nom n'étant plus celui qui l'avait frappé et lui avait fait songer au *vicus Helena,* il devait juger qu'il avait fait fausse route. Non; il ne s'arrête pas en chemin. Il s'adresse à des notabilités de Péronne; il consulte la carte du dépôt de la guerre. Qu'y trouve-t-il? Le village aujourd'hui nommé *Allaine* (*Haleine* sur les anciens titres) est situé au milieu d'un marais, au pied d'un mamelon appelé le *mont Saint-Quentin*, près de la route qui va de Péronne à Bapaume. Une petite

rivière, nommée la *Tortille,* à cause des nombreuses sinuosités de son cours, traverse le village et la route avant de se jeter dans la Somme. Avant et après le pont, sous lequel passe la rivière en coupant la route, existe une espèce de digue ou de chaussée longue et étroite, élevée sur le marais, qui est assez profond à cet endroit. A mi-côte, en allant d'Halène au mont Saint-Quentin, la tradition désigne l'emplacement d'un ancien camp romain. De plus, la voie romaine qui conduit d'Amiens à Bavay, en traversant Vermond, près de la ville de Saint-Quentin, passe à une lieue et demie d'Halène. Des médailles du Haut-Empire, trouvées récemment près de Péronne, fournissent, d'ailleurs, une preuve directe du séjour ou du moins du passage des Romains dans ces contrées; et des amas d'ossements, découverts près de la route, témoignent qu'il a dû se passer là quelque événement important.

Ces renseignements pris, M. Vincent met en regard les deux termes de comparaison, c'est-à-dire d'un côté la similitude des noms et la disposition des lieux, et, de l'autre, le texte de Sidoine Apollinaire. Selon lui, il n'y a pas lieu d'hésiter un seul instant à reconnaître le *vicus Helena* dans Halène.

D'après Sidoine, *les Franks avaient posé leur camp près d'Héléna, sur le penchant d'une colline, auprès d'une petite rivière; et les Romains, pour les attaquer, débouchèrent par une chaussée étroite et un pont de bois jeté sur la rivière.*

M. Vincent, sans se demander si cette description ne convient pas au Vieil-Hesdin, trouve qu'elle s'applique parfaitement à *Halène*... Il y a bien une différence dans les noms, *Halène* au lieu de *Helena.* Mais est-il certain que Sidoine ait écrit *Helenam?* L'ignorance des copistes

a pu produire cette altération. Ou bien les Picards ont pu changer l'*e* en *a*. L'analogie de forme que présente l'H romaine comparée à la lettre A du ve siècle a pu aussi contribuer à cette altération. Enfin, *Halène* ne ressemble pas moins au mot *Hélène* que les noms de Lens et d'Hesdin.

Notre savant auteur ne s'en tient pas à ces suppositions. Bientôt il saisit le Protée opérant sa métamorphose. *Halena* et *Helena* sont identiques. En effet, ouvrons le *Hierogazophylacium Belgicum* d'Arnold de Raisse (Douai, 1628), à la page 13, nous y lisons : S. ALENA *seu* HELENA, *vel* HALENA, *virgo et martyr*, *Lewoldi regis gentilis filia*, *siccis plantis Sennam fluvium sæpe sæpius intempesta nocte transmeavit*. Molan et Ghesquières nous donnent aussi des formes différentes d'un même mot.

Il n'est plus besoin d'autres preuves, s'écrie M. Vincent; c'est seulement par motif d'impartialité qu'il consent à réfuter ensuite les prétentions d'Hesdin et de Lens.

D'après la seule étymologie, le *vicus Helena* pourrait donc être aussi bien *Allaisnes* et *Lens* que le Vieil-Hesdin. Soit; mais comment concilier le sentiment de M. Vincent avec le texte de Sidoine Apollinaire? Si la bataille n'a pu avoir lieu à Chelène, encore moins est-il possible d'admettre qu'elle ait eu lieu à Allaisnes. Pour aller de Cambrai à Allaisnes, Clodion n'avait pas à pénétrer dans le territoire des Atrébates. Or Sidoine affirme positivement, non qu'il l'avait effleuré, mais qu'il l'avait traversé.

M. le Glay, tout en adressant ses félicitations à M. Vincent, lui déclare qu'il attend d'autres preuves « avant de se ranger sous le pavillon nouveau », et il

critique notre auteur : « *Flumen* ne signifie pas précisément une petite rivière, et il faut un peu de complaisance pour gratifier la *Tortille* de ce nom honorable qui a au-dessous de lui, si je ne me trompe, *fluvius*, *fluentum*, *amnis*, *rivus*, etc. Remarquez en outre, Monsieur, que le *sub tramite longo* est parfaitement d'accord avec l'idée que fait naître le mot *flumen*, tel que je le comprends; cette *longue traverse* suppose une rivière large, et ne semble pas s'appliquer à la *Tortille*, très-modeste riviérette que les Romains, comme les Francs, auraient sans doute passée à gué, si elle s'était trouvée sur leur chemin. »

Pour guider le lecteur dans les transformations des noms, M. le Glay ne connaît que les chartes et diplômes. Mais il n'a rien trouvé de concluant relativement à Allaisnes. Peut-être nous sera-t-il permis de faire observer encore qu'Hesdin a des chartes qui, du moins, attestent la tradition des siècles.

8.

LE VIEIL-HESDIN, DÉJA EN POSSESSION AU NOM DES TRADITIONS HISTORIQUES, REMPLIT AUSSI TOUTES LES CONDITIONS QUI RÉSULTENT DU TEXTE DE SIDOINE APOLLINAIRE.

Nous avons dit déjà que l'opinion de Malbrancq ne saurait être rejetée *a priori*, sans examen; qu'elle a été suivie par le plus grand nombre des écrivains qui ont traité de la question, qu'elle s'accorde avec une tradition basée sur des chartes authentiques. Mais, à nous en tenir au seul texte de Sidoine Apollinaire, il nous semble que le Vieil-Hesdin remplit mieux que toutes les

autres localités précédemment passées en revue l'ensemble des conditions qui résultent du texte.

Suivons la marche de Clodion. S'il s'était dirigé en droite ligne de Tournai vers Amiens, le lieu de sa déroute pourrait être l'une ou l'autre des localités picardes que l'on a prises pour le *vicus Helena,* encore que, même en ce cas, il eût pu conduire son armée vers la Somme par Hesdin. D'un côté comme de l'autre, il aurait traversé le pays des Atrébates. Mais l'histoire nous apprend qu'il venait de Cambrai. Or s'il est allé de Cambrai vers le pays des Ambiani par l'Artois, et s'il a subi sa défaite après avoir traversé notre territoire, aucun des endroits précédemment indiqués ne peut avoir été le lieu de cette action. Reste le Vieil-Hesdin, placé sur la frontière des Ambiani et en dehors du territoire des Atrébates.

Une voie romaine reliait en droite ligne Cambrai à Arras, et cette ville à Tervane (Saint-Pol). A partir de Tervane, M. Danvin suppose que l'armée franque se dirigea vers le Septemvium jusqu'à Verchin, d'où, tournant sur sa gauche, elle marcha vers Hesdin par la voie de Thérouanne. Cette hypothèse est admissible, bien que nous jugions plus probable que cette dernière étape ait pu être faite directement de Saint-Pol à Hesdin. N'y aurait-il pas eu une voie secondaire entre ces deux villes?

Nous trouvons à Hesdin la conjonction des routes, le *coeuntes vias.* Hesdin était traversé par la voie allant d'Amiens au Septemvium, et une autre voie y aboutissait, venant de la capitale de la Morinie. Ni Allaisnes ni Chelène n'étaient traversés par une voie romaine; Lens, Évin avaient bien une route, mais non une jonction de routes.

Quant à la vallée et au fleuve, sans doute nombre de

villes sont dans le même cas, et, si nous en étions réduits à cette seule donnée, il faudrait bien nous résigner à dire, avec le docteur le Glay, que la position du *vicus Helena* ne saurait être déterminée d'une manière certaine. Cependant, ici encore, la position d'Hesdin concorde mieux que toute autre avec les expressions de Sidoine Apollinaire. Hesdin est, comme telle autre ville, dans une vallée dominée par une colline, avec cette circonstance toutefois, qui est une présomption en sa faveur, que la Canche y a une largeur que n'ont pas les autres rivières ou cours d'eau qui traversent ou longent les localités sus-indiquées. La Canche pouvait être une défense pour l'armée de Clodion. A Lens, ainsi que nous l'avons remarqué, on ne saurait trouver la colline indiquée par le poëte, et la Tortille d'Allaisnes ne paraît pas répondre à la force de l'expression ni aux précautions qu'un général prudent devait prendre.

Si l'on isole chacun des termes de la description, on peut trouver que celui-ci peut s'appliquer à telle bourgade, celui-là à telle autre bourgarde; mais il n'y a qu'Hesdin à qui ils se rapportent tous. Il nous semble que cette concordance donne à notre thèse la force d'une démonstration.

En résumé, étant admis que Clodion partit de Cambrai, qu'il traversa les vastes plaines de l'Artois, qu'il était sorti des terres des Atrébates quand il établit son camp, que ce camp était sur une colline, que cette colline dominait une vallée où coulait une rivière assez considérable et où plusieurs routes se rejoignaient, le Vieil-Hesdin seul, parmi les localités précédemment nommées, réunit toutes les conditions géographiques et topographiques indiquées par Sidoine Apollinaire.

D'où nous concluons, conformément au sentiment

traditionnel, que le *vicus Helena* se confond avec le Vieil-Hesdin.

Selon M. le Glay, Sidoine Apollinaire aurait été bien peu précis dans sa description des lieux, s'il fallait voir le *vicus Helena* en *Allaisnes*, au pays des Viromanduens, et si loin des frontières des Atrébates.

Le système de M. Vincent a eu, depuis lors, des partisans et de chauds défenseurs, parmi lesquels il faut mettre au premier rang notre savant collègue, M. l'abbé de Cagny. L'exposition qui en a été faite dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, dans différents journaux de la Somme et dans la *Revue de l'instruction publique*, n'a pas peu contribué à lui donner une sorte d'autorité. En définitive, les arguments produits sont loin d'être probants. Le savant antiquaire appuie son opinion sur différentes découvertes d'ossements et d'armes qui furent faites à Allaisnes et dans les environs. Mais, après tant de guerres et d'invasions, est-il un canton de nos contrées qui n'ait été le théâtre de quelque lutte et qui n'ait son ossuaire? Non, il ne suffit pas de semblables trouvailles pour fixer l'emplacement certain du vieux Helena. On allègue aussi une ancienne charte, signalée à M. Vincent par le docteur le Glay, où la Tortille porte un autre nom : *Alania, super fluvium Halæ*, et l'on trouve que cette appellation est bien en rapport avec Helena. Il faut vraiment de la bonne volonté pour être frappé de ce rapport. « C'est sur les bords du cours d'eau, ainsi désigné dans les vieux titres, qu'eut lieu la défaite des Francs. Or cette rivière ne se trouve pas dans les plaines de Lens et de Hesdin, et, au contraire, on la rencontre à Allaisnes (1). »

(1) *Revue de l'instruction publique.*

Ceci dépasse les limites de la fantaisie. Il n'y a pas de titre qui désigne *fluvium Halæ* comme ayant été témoin de la déroute de Clodion, et nous avons remarqué, avec M. le Glay, que la Tortille répond mal à la description de Sidoine Apollinaire. Enfin, on ajoute que près d'Allaisnes « se trouve l'importante forteresse de Cléri, où les Romains avaient établi leur camp ». Franchement, en fait de camp, de débris d'armures et d'autres dépouilles, les partisans d'Allaisnes auraient meilleure grâce à nous signaler des traces du passage et de la déroute des Francs. A quoi bon parler du mont Saint-Quentin, auquel nous pourrions opposer le faubourg de Saint-Quentin, si souvent mentionné dans les titres les plus authentiques? Les partisans d'Hesdin écrivent que Sidoine a désigné la Canche sous le nom de Cantius; c'est aussi aller trop loin.

Les objections faites à M. Vincent demeurent. L'itinéraire indiqué par le texte de Sidoine Apollinaire, et complété par Rorick et Grégoire de Tours, ne peut s'appliquer à Allaisnes; la Tortille n'est pas non plus la rivière décrite par l'évêque de Clermont.

Nous avons suivi l'argumentation de M. Vincent et entendu ses affirmations triomphantes. Or, quelques années plus tard, quand parut notre histoire d'Hesdin, il nous écrivit ceci : « Je n'ai pas de preuves positives; mais le système du P. Malbrancq et la relation d'Hélène avec Hesdin me paraît être un véritable roman. » Pour l'inventeur d'un système, d'un système qu'il devait être fier de voir adopter par M. de Cagny, on ne saurait désirer plus de modestie ni de réserve.

L'ABBÉ FROMENTIN,
curé de Wailly (Pas-de-Calais).

IX

10e QUESTION.

Donner le sens des nombreux noms de lieux saxons qui existent encore; faire à ce sujet l'historique des invasions saxonnes dans la contrée avant et après César.

1.

Ni César ni Tacite n'indiquent encore, au moins sous ce nom, la grande confédération des *Saxons;* et pour eux, le territoire compris entre le Rhin et la Vistule s'appelle toujours du nom générique de *Germanie* (1). Mais tout porte à croire que l'ancienne confédération nomade des *Suèves* (2), dépeinte par ces historiens comme s'étendant du Rhin à l'Elbe, mais ayant plus tard franchi cette dernière limite (3), n'était autre que la souche même des *Saxons,* tels qu'ils apparaissent chez les écrivains des IVe et Ve siècles (4).

(1) V. les *Commentaires*, l. IV, c. I, II, III, IV, et l. IV, c. X; Tacite, *Germanie*, passim.

(2) V. César, idem; Tacite, *Germanie,* c. II, XXXVIII et XXXIX; Strabon, l. II, c. III, l. IV, c. IV, et l. VII, c. I.

(3) V. Strabon, l. VII, c. I; Suétone, *Vie d'Auguste*, c. XXI, et Lucain, la *Pharsale*, l. II, c. LI et LII : *Augustus Germanos ultra Albin fluvium submovit...*

(4) V. Eutrope, Zosime, Orose, Ammien Marcellin... V. Les Bollandistes, t. LI, p. 218, note A.

En effet, suivant toutes les probabilités, les Saxons empruntèrent leur nom, comme du reste tant d'autres barbares, à l'arme *sui generis* dont ils se servaient en combattant, c'est-à-dire à une sorte de sabre-poignard, *culter oblongus*, ce que ce peuple guerrier appelait dans sa langue, *sachz*, *saxa*, *scramasax* (1).

En outre, comme les *Suèves*, leurs ancêtres, les *Saxons* occupaient des bourgades et non des villes, *pagi*, *gaus*... : ils avaient à leur tête des chefs ou satrapes, désignés dans leur langue sous le nom de *heir*, *heer*, *herr*, c'est-à-dire de maître ou de seigneur, *herus* (2); les *Saxons* menaient d'ailleurs, comme les *Suèves* eux-mêmes, une vie purement nomade, au moins jusqu'à l'époque où ces derniers furent refoulés par Auguste au delà de l'Elbe (3).

Ce sera donc là, sur la rive droite de l'Elbe, *trans Albin*, c'est-à-dire dans le *Selwick-Holstein*, que les Suèves auront vraisemblablement formé l'antique berceau des vieux *Saxons* ou des *Saxons transalbins*, *transalbiani*, *nordalbingi* (4).

Or, ainsi refoulés entre deux mers et d'ailleurs arrêtés sur le continent par l'Elbe et ses marécages, les *Suèves*

(1) V. *César*, l. IV, c. I, II, III, IV, et XIX; l. VI, c. X; Tacite, *Germanie*, c. XXXVIII et XXXIX; Ammien Marcellin, l. XXXI, c. X, et Bède, *Histoire ecclésiastique*, l. I; les Bollandistes, t. I, p. 205 et 206, § 3.

(2) V. Suétone, *Vie d'Auguste*, c. XXI.

(3) V. Lucain, la *Pharsale*, l. II, vers 51 et 52; les Bollandistes, t. IV, p. 395, § 1, et p. 431, § 66.

(4) V. Jornandez, *Histoire des Goths*, c. XVII et XX; Trebellius Pollion, *Vie des deux Galliens*, c. XIII; *Idatii episcopi*, apud J. Sirmond, t. II, p. 299 D, p. 303 B et p. 308 B et C. *Saxones*, *gens in Oceani littoribus et paludibus inviis sita*...

nomades seront devenus avec le temps, par la force des choses et grâce à leur position géographique, des marins, comme plus tard les *Scythes*, les *Vandales*, les *Hérules*, les *Northmans...*, changeant ainsi leur vie de pillards en celle de pirates ou d'écumeurs de mer (1).

En effet, l'Elbe, *Albis*, constituait du côté de la frontière romaine une barrière très-difficile à franchir, tant à cause du flux et du reflux de la mer, *oceani difficultates*, qu'à raison des deltas marécageux de sa large embouchure (2); et c'est là, dans l'ancienne Chersonèse Cimbrique, que le géographe Marcien d'Héraclée trouva les Saxons au commencement du IVe siècle.

« *Ultra Albin*, dit ce voyageur, cervicem Chersones « si habitat gens *Axonum* (*Saxonum*) appellata : ipsum « vero Chersonesum gentes plurimæ... contra hanc par- « tem adjacent insulæ *Axonum* (*Saxonum*) appel- « latæ... » (3).

Mais à quelle époque les *Saxons transalbins* firent-ils leur première apparition sur nos côtes et notamment sur les rivages de la *Belgique* et de l'Armorique?

La première invasion des Saxons sur le littoral des Gaules ne paraît pas pouvoir remonter au delà du règne de l'empereur *Gallien* (253-267), bien qu'il y ait eu cependant déjà quelques invasions de barbares dans les Gaules dès le règne de l'empereur Alexandre Sévère (221-235) (4); mais ce fut vraisemblablement sous le

(1) V. Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. v; Sidoine Apollinaire, *apud* J. Sirmond, t. I, p. 1213, vers 291 et 292.

(2) V. *Geographi græci minores*, édit. C. Muller, t. I, p. 555 et 557.

(3) V. Lampride, c. LVIII, *Vie d'Alexandre Sévère*.

(4) V. Paul Orose, l. VII; Trebellius Pollion, *les deux Gal-*

règne de Gallien (1) qu'eut lieu l'incendie de la plupart des villes du littoral et même de l'intérieur construites au Ier siècle par les Romains, et habitées par les vétérans (2); c'est ce qu'attestent en général les médailles trouvées dans les premières ruines des cités incendiées (3).

L'on sait en outre que le règne de l'empereur *Gallien* coïncide avec une première invasion générale des barbares dans les Gaules; et si nous savons de source certaine qu'ils s'avancèrent à cette époque sur leurs pirogues jusqu'à la Loire, à plus forte raison avaient-ils dû envahir la *Belgique* et en détruire les cités (4).

Mais les ruines faites dans cette première invasion furent en majeure partie réparées, au moins à la hâte, par les successeurs de *Gallien*, notamment par *Posthume l'Ancien, Aurélien, Probus,* dans un espace de douze années (270-282); et ces empereurs méritèrent ainsi le titre de *restaurateurs des Gaules* (5).

liens, c. IV et V; Flavius Vopisque, *Vie d'Aurélien*, c. IX, XVIII, XXI et XXII; Eutrope, *de Gallis*, l. IX, c. VII VIII et IX.

(1) V. idem.

(2) Notamment à *Mayenne*, à *Jublains*, à *Sceaux*, près du Mans et à *Poitiers*. V. *le Congrès archéologique de France au Mans et à Laval,* en 1879, p. 30, 368, 520 et 522.

(3) V. Les Bollandistes, t. IV, p. 777, § 4 et 8; t. IX, p. 765, § 1; t. XVIII, p. 244, § 1 et 2; p. 247, § 1 et 2; et p. 545, § 4 et 5; t. XXXVIII, p. 134, § 6, p. 135, § 7 et 8, p. 433, § 1 et p. 436, § 11; t. LVI, p. 489, § 2.

(4) V. Paul Orose, l. VII; *Eutrope*, l. IX, c. IX et XV; Trebellius Pollion, *les deux Galliens*, c. XIII et *les trente tyrans*. II, Flavius Vopisque, *Aurélien*, c. IX, XVIII et XXI; *Vie de Probus*, c. IX; Eusèbe, *apud* dom Bouquet, t. I ,p. 609 C et D.

(5) V. idem.

En effet, c'est vraisemblablement de leur règne que datent ces réparations faites le plus souvent avec les anciens débris des monuments romains détruits par les *Saxons* (1), comme ces restaurations en *opus imbricatum* remplaçant le grand appareil du Ier siècle (2).

Enfin, grâce aux mesures prises par les empereurs depuis la fin du IIIe siècle, les invasions saxonnes paraissent avoir été ajournées jusqu'au siècle suivant, notamment par suite de la chasse que donna à ces pirates, en 286, sous Maximien Hercule, l'amiral Carausius, lequel, on le sait, s'établit à Boulogne, à la tête de la flotte romaine, et poursuivit les Saxons dans la mer de la Manche et sur les côtes de la *Belgique* (3) et de l'*Armorique*, jusqu'à ce qu'il s'établît comme roi dans la Grande-Bretagne (4).

(1) Notamment à *Jublains*, à *Lillebonne*... V. Les *Mémoires des antiquaires de Normandie*, t. III, p. 108 à 126, et t. IX p. 50 à 100.

(2) « Et observanda Oceani littora, quæ tunc *Franci* et « *Saxones* infestabant, » dit Orose, « ou per tractum *Belgicæ* et « *Armoricæ* pacandum mare, quod *Franci* et *Saxones* infes- « tabant, » dit Eutrope; ou enfin « propulsandis *Germanis*, « maria infestantibus, » dit Aurelius Victor.

(3) V. Paul Orose, l. VII, c. XXV; *Eutrope*, l. IX, c. XXI; *Epidome sancti Aurelii Vistoris, de Gallis*, c. XXXIX, *apud* D. Bouquet, t. I, p. 566, etc.

(4) Lois de Constance Chlore, *de custodia portuum et littorum :* de Valentinien, de Valens et de Gratien, *de littorum et itinerum custodia*, *apud* D. Bouquet, t. I, p. 748 C. et note D., 752 note D., 754 B et C et notes; p. 755 B et note C.; p. 704 C et D.; p. 765 C.; Godefroy, t. I, p. 61 à 66, et t. II, p. 396 à 401; Ammien Marcellin, l. XV, c. V, XXVIII, c. VIII, et l. XXVIII, c. 2.

Or les successeurs de Maximien Hercule complétèrent bientôt ce système de défense par des fortifications de toute nature, établies tant dans les ports qu'à l'entrée des fleuves; par la construction de forteresses et de vigies, *castella*, *exploratoria*, destinées à surveiller sur nos côtes les manœuvres des pirates saxons, enfin par l'établissement d'un nouveau réseau de voies romaines, reliant entre elles ces forteresses; et notamment au VIe siècle, nous trouvons sous le règne des empereurs *Constance Chlore*, *Constantin* et *Gratien*, une foule de lois édictées afin d'assurer la sécurité des mers, des côtes, des ports, des fleuves et enfin des villes auxquelles le gouvernement romain donne des défenseurs ou des curateurs à l'élection des habitants, *curatores urbium*, *defensores civitatum et locorum* (1).

Aussi ce fut vraisemblablement vers cette époque, c'est-à-dire au commencement du IVe siecle, que le navigateur Marcien d'Héraclée put exécuter en sûreté le voyage de circumnavigation qu'il fit alors sur les côtes de la Chersonèse Cimbrique et de la Scandinavie : voyage dont il nous a laissé le récit dans son *Périple* (2).

La seconde invasion des Saxons date vraisemblablement de l'année 355; et ce fut, en effet, à cette époque que, par suite l'incurie du gouvernement romain, les Allemands franchissant leurs barrières, s'emparèrent de la ville de Cologne et se rendirent maîtres de la rive gauche du Rhin (3).

(1) V. *Geographi græci minores*, édit. C. Muller, t. I, p. 129 et 134.

(2) V. Ammien Marcellin, l. XV, c. V et VIII, et l. XXVII, c. VIII; Zosime, *de Gallis*, l. III, *apud* D. Bouquet, t. I, p. 577 D et 578 B.

(3) V. Ammien Marcelin, l. XV. c. V.

« Cum diuturna incuria, dit Ammien Marcellin, Galliæ cædes acerbos rapinasque et incendia, barbaris licenter grassantibus, nullo juvante, perferrent... » (1). Et ces invasions, un instant réprimées par la valeur et le génie militaire de l'empereur Julien, n'en recommencèrent pas moins dans cette année 368, que l'historien Ammien Marcellin décrit ainsi (2) :

« Gallicanos vero tractus *Franci* et *Saxones*, iisdem confines, quo quisque erumpere potuit, terra vel mari, prædiis acerbis incendiisque, et captivorum funeribus hominum violabant... ».

Enfin, la quatrième invasion, certainement la plus grave de toutes, eut lieu sous le règne de l'empereur Gratien (375-383); et c'est vraisemblablement de l'année 375 que date la destruction totale de ces anciennes villes romaines, d'abord incendiées sous Gallien, ensuite restaurées par ses successeurs, enfin détruites de fond en comble à la fin du IVe siècle (3).

Saint Prosper d'Aquitaine, lequel écrivait au commencement du Ve siècle, décrit ainsi l'état des Gaules à la suite de cette invasion :

Quo scelere admisso, pariter periere tot urbes?
Tot loca, tot populi quid meruere mali?
Si totus Gallos sese effudisset in agros

(1) V. id. l. XVII, c. I; l. XVIII, c. I; l. XXVI, c. V; l. XXVII, c. I et VIII; l. XXVIII, c. III et XV.

(2) V. Ammien Marcellin, l. XXVII, c. VIII.

(3) Notamment *Bayeux*, *Évreux*, *Tours*, *Lillebonne*. V. les *Mémoires des antiquaires de Normandie*, année 1824, p. 16 à 28, année 1827, p. 197 à 223; la Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, Paris 1770, p. 131 à 158.

Oceanus, vastis plus superesset aquis...
Quare templa Dei licuit populari igni?
Cur violata sacri vasa ministerii? (1).

Voilà le tableau navrant de toutes ces cités romaines encore si florissantes au commencement du IIIe siècle (2)!

2.

Tout porte à croire qu'au commencement du Ve siècle les Saxons étaient déjà mêlés, au moins sur le littoral, aux anciens habitants du pays. En effet, depuis de longues années, ces précurseurs des Northmans, suivant, dans leur navigation côtière, les sinuosités du rivage, atterrissaient là où ils supposaient du butin à espérer, et déposaient de petites colonies là où leurs convenances l'exigeaient. Ils formaient, en général à l'embouchure des fleuves et des rivières, des établissements qui leur servaient à la fois de points de ralliement, de dépôts de butin, de lieux de retraite; et c'était ainsi qu'ils fondaient à l'improviste sur les côtes mal gardées pour y exercer leurs déprédations (3).

Vers la fin du IVe siècle, sur ce rivage *sui generis* auquel les notices impériales donnèrent la désignation officielle de rivage saxon, *littus saxonicum*, les *Saxons* s'étaient

(1) V. Prosper d'Aquitaine, *carmen de Providentia divina*, *apud* dom Bouquet, t. I, p. 777; et saint Jérôme, c. XI, *ad Ageruchiam*, in fine, *Patrologie*, édit. de 1661, t. I, p. 96.

(2) V. Le marbre de Thorigny.

(3) V. les Bollandistes, t. IV, p. 828, § 22.

définitivement fondus avec les *Kymris*, c'est-à-dire avec les anciens habitants du pays, et étaient devenus les auxiliaires des Romains et des Francs contre les autres barbares (1).

La notice des dignités impériales s'exprime ainsi en ce qui concerne la seconde Belgique : « Sub dispositione viri spectabilis, ducis Belgicæ secundæ, equites dalmatæ *Marcis*, in littore saxonico (2). »

Or, quelles étaient les limites extrêmes de ce *littus saxonicum* dont la notice des provinces indique seulement deux points intermédiaires sur toute l'étendue du *tractus Armoricanus et Nervicanus*, savoir : *Grannona* ou Guérande, sur le rivage armoricain, et *Marcis* ou vieux *Mardick*, sur le rivage morin (3) ?

Ce *littus saxonicum* s'étendait évidemment au nord, jusqu'au cours même de l'Escaut; et nous pouvons à cet égard compléter les documents de l'histoire par les légendes plus développées des saints, depuis le IVe jusqu'au VIIe siècle.

Ainsi, nous lisons dans la vie de saint Victrice, archevêque de Rouen vers 426 : « Diocletiani temporibus (284-313) *Morinos et Nervios in Belgio* tenui jam spiritu fides veritatis afflaverat, et pastorum negligentia et FREQUENTI BARBARORUM INCURSU incrementum non fecerat... *ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta loca* ADVENÆ BARBARI AUT LATRONES INCOLÆ FREQUENTABANT, tunc venerabiles et angelici sanctorum

(1) V. dom Bouquet, t. I, p. 127 B et 128 A, et Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, l. X, c. IX, p. 4 recto.

(2) V. dom Bouquet, t. I, p. 127 et 128. — Les Dalmates auxiliaires sont également en garnison à Avranches.

(3) V. dom Bouquet, *idem*, et notes.

chori, oppida, insulæ, silvæ, monasteria et ecclesiæ plebe numerosæ, pace consona divinas laudes celebrabant (1). »

Il y a plus : au VIIe siècle de l'ère chrétienne, les habitants du littoral saxon n'étaient pas encore définitivement convertis au christianisme ou étaient retombés dans leur ancienne idolâtrie.

Saint Amand, évêque missionnaire de Trèves, trouva sur les bords de l'Escaut, non loin de Gand, une race féroce qui adorait toujours les idoles, et dont il détruisit les temples et les autels.

La légende de ce saint (628-684) s'exprime ainsi : « Cum diœceses... circumiret *Amandus*, audivit pagum esse quemdam præter fluenta *Scaldi* fluvii (*l'Escaut*), cui vocabulum est *Gaudavum* (Gand). Cujus loci habitatores antiquitas diaboli eo circumquaque laqueis vehementer irretivit ut incolæ terræ illius, relicto Deo, *arbores et ligna pro Deo colerent*, atque fana vel idola adorarent. *Propter ferocitatem* enim *gentis illius*, vel ob terræ infecunditatem, omnes sacerdotes a prædicatione loci illius se substraxerant, et nemo audebat in eodem loco verbum annuntiare Domini... Illuc vir Domini Amandus perrexit intrepide. Vix enim quis digne enarrare sufficiet quantas ibidem pro Christi nomine perpessus sit injurias et quam frequenter ab incolis loci illius cæsus sit, nec non et a mulieribus vel a rusticis non absque injuria sit repulsus... *captivos innumeros redimens*... Sæpe etiam fana destruebat, a fæminis virisque percussus, in flumine jactus..., idola atque fana ipsorum igne concremavit... confringit idola, templa destruit,

(1) V. les Bollandistes, t. XXXVI, p. 192, § 4, et p. 194, § 9 et 10; t. VI, p. 211, et t. XLIII, p. 388, § 22.

altaria demolitur, cultum miseriæ superstitionis excludit... *populus ille fanatici erroris cultibus et idolorum* sacrificiis insistebat... dura fronte et indomabili corde, pacis æternæ consilium respuebat, et salutaribus monitis servicoso reluctabatur annisu (1)... »

Saint Bavon, disciple de saint Amand et évêque de Gand vers 654; saint Éloi, évêque de Noyon, et saint Omer, évêque de Thérouanne, continuèrent l'œuvre de saint Amand et entreprirent, non sans peine, d'achever les conversions commencées par ce célèbre missionnaire.

Ainsi, au temps de saint Bavon, il ne semble pas que la férocité des Saxons du littoral se fût bien adoucie; mais ce saint détruisit une idole célèbre de Mercure qui existait à Gand et qu'adoraient les Saxons, comme en général les Germains et les Gaulois (2).

En effet, on lit dans la légende de saint Bavon, évêque de Gand : « Incolæ ejusdem regionis, *magnæ adhuc ex parte*, gentilitatis errore detinebantur, et variis superstitionibus satis dediti erant, cuique velut agrestes feræ nulliuspiam salutare verbum recipere poterant... *ara Mercurii destruitur*, *luci* succenduntur, fana omnia diruuntur (3). »

On lit également dans la vie de saint Éloi (vers 646), par saint Ouen, archevêque de Rouen : « *Flandrensibus*, *Androverpensibus*, *Frisonibus*, *Suevis* et BARBARIS CIRCA

(1) V. les Bollandistes, t. IV, p. 861, c. III, § 12; p. 864, § 6; p. 865, § 8; p. 866, § 7; p. 873, § 29 et 30, et p. 889, § 3.

(2) V. Jules César, l. VI, c. XVII, et Tacite, *Germanie*, c. IX.

(3) V. les Bollandistes, t. XLIX, p. 218, § 100; p. 221, § 112; p. 227 B, et p. 243, § 12.

LITTORA MARIS DEGENTIBUS verbum Dei prædicavit; et multum... in Flandris laboravit, jugi instantia Androverpis pugnavit, multosque *erroneos Suevos* convertit, fana destruxit, idololatriam pænitus subruit... fana atque idola adorabant, adeo *feroces* ut nullus sacerdotum auderet illis verbum Domini annuntiare... *Idolo Mercurii contrito araque ejus subversa*, ecclesiam construxit (1). »

Enfin, nous voyons dans la légende de saint Omer, évêque de Thérouanne vers 670, que cet illustre missionnaire brûlait encore les idoles des Saxons à la fin du VIIe siècle, et qu'il rachetait leurs captifs, continuant ainsi ou reprenant l'œuvre d'évangélisation commencée dès le IIIe siècle par saint Fuscien et saint Victoric, mais longtemps interrompue par suite des invasions des barbares du nord.

« Multi adhuc ex ipsis Terwanensibus culturæ adhærebant idolorum... sanctus Audomarus vana simulacra destruendo igni tradidit..., sacrilegamque idolorum in prædicta urbe funditus evertit (2). »

Dans les légendes que nous venons de citer, l'ancien rivage saxon, ou le *littus saxonicum* des anciennes notices impériales, est encore désigné sous le nom de terre des Saxons, *terra saxonica*, et le rivage s'étendait alors dans la deuxième Belgique, jusqu'à l'embouchure de la Lianne (*Hena*, *Alna*, *Liana*...), c'est-à-dire jusqu'à Boulogne-sur-Mer (3).

Les Saxons se sont évidemment mêlés, au moins sur

(1) V. les Bollandistes, t. IV, p. 828, § 22, et 829, § 26.

(2) V. les Bollandistes, t. XLIII, p. 388, § 22, p. 397, § 5 et 6, p. 398, note S, p. 399; p. 402, § 5, et p. 403, § 6.

(3) V. les Bollandistes, p. 397, § 8, p. 398, note S, p. 399 A, et p. 403, § 8.

le littoral, aux premiers habitants du pays, c'est-à-dire aux *Ménapiens* et aux *Nerviens*, ces peuples germains qui habitaient le département du Nord avant la conquête de Jules César.

Ainsi l'élément germanique règne-t-il presque exclusivement dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hasbrouck (1). Or, ce qui prouve surtout ce mélange des deux races, c'est la prédominance du flamand ou de cette langue qui n'est évidemment rien autre chose qu'une des branches du *teuto-gothique*, comme la langue anglo-saxonne elle-même, et notamment les terminaisons des noms de lieux reflètent partout cette origine germanique (2).

En effet, suivant M. Meidinger (3), le flamand s'étend vers l'ouest, au delà de Dunkerque, jusqu'aux environs de Calais; et, selon le P. Wastelin, l'ancien *littus saxonicum* s'étendait également de l'embouchure de l'Escaut jusqu'à Calais.

Mais l'on comprend que c'est seulement aux habitants du pays qu'il appartient d'entrer dans les détails des noms de lieux et d'en préciser la signification étymologique; eux seuls sont, en effet, compétents en cette matière.

(1) V. les *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, par E. Mannier. Paris, chez Aubry, 1861. — Prolégomènes, p. XVII, XVIII, XXIII et XXIV.

(2) V. les *Études étymologiques sur les noms des villes, bourgs, villages... de la province du Brabant*, par A.-G. Chotin. Paris, chez Lethielleux, 1859 (*passim*).

(3) V. *Dictionnaire comparatif et étymologique des langues teuto-gothiques*, par Henri Meidinger; Francfort, 1836 (introduction).

Qu'il suffise à un Normand d'avoir indiqué ici sommairement quelques points de cette histoire obscure des invasions saxonnes dans les Gaules, tels que les lui ont révélés les rares documents que nous possédions, en les éclairant à l'aide des découvertes de l'archéologie.

H. MOULIN,

Des Antiquaires de la Normandie.

X

LIVSANNVM, la métropole des céramistes gallo-romains.

Au temps de la domination romaine existait en Auvergne une ville importante par sa population, et surtout par son industrie. Les œuvres céramiques qui sortaient de ses officines, illustrées de sujets empruntés aux pures sources de l'art, étaient recherchées au loin. La Gaule, les bords du Rhin étaient ses tributaires, ainsi que la Belgique et la Grande-Bretagne, où aucune fabrique de vases rouges n'a encore été rencontrée.

La rivière d'Allier, qui coule à proximité de cette ville, était la voie d'exportation la plus sûre et la plus fréquentée, et je connais dès maintenant sur sa rive droite quatre ports d'embarquement par où s'expédiait la fragile marchandise. Ce centre industriel fut fondé par des Grecs sous le règne de Néron; et au moment où vers le milieu du IIIe siècle il atteignait l'apogée de sa prospérité, il fut subitement anéanti par une horrible

irruption de barbares. Je donnerai la preuve de ces faits, et que le temple du Mercure Dumiate au sommet du puy de Dôme fut détruit exactement à la même époque et par la même cause.

Si complète fut la dévastation, si effroyable dut être le carnage, que lorsque le flot des hommes du Nord se fut écoulé, on avait perdu dans le pays le secret de la merveilleuse industrie, et on avait même oublié le nom de la ville où elle était en honneur. Lezoux, chef-lieu de canton à 27 kilomètres à l'est de Clermont-Ferrand, est bâti sur ces ruines, et je n'y ai pas encore retrouvé de poteries rouges manifestement postérieures au IIIe siècle.

Les fouilles que j'ai entreprises dans cette région depuis moins de deux ans m'ont déjà procuré des merveilles artistiques et de précieux documents épigraphiques. D'autres ont remué la terre avant moi : M. Constancias, de Lezoux, a fouillé le sol pendant cinquante ans, ne recherchant que les pièces entières. Les marchands d'antiquités n'ont pas cessé de s'en donner à cœur joie; et c'est ainsi qu'au grand détriment de l'étude la conspiration du silence a pu s'organiser autour de nos ruines, qui mériteraient le nom de Pompeï Arverne. Heureusement, la surface à explorer compte des centaines d'hectares, et, quoique le dernier venu parmi les chercheurs, j'ai retrouvé largement la preuve, à chaque pelletée de terre soulevée, que la ville avait péri dans l'incendie et le massacre, et que la destruction s'était étendue à des localités fort éloignées les unes des autres.

J'ai souvent relevé des squelettes et des débris de mobilier écrasés sous le poids des toitures. J'ai retiré de trois puits, placés à deux et quatre kilomètres les uns des autres, des restes humains qui gisaient pêle-mêle

avec des cendres, des fragments de vases rouges, de longs clous de charpente, des décombres de toute espèce et des restes de poutres carbonisées. J'ai retrouvé des cadavres étendus la face contre terre, l'un d'eux surtout, au fond d'une salle à revêtement bleu de ciel, décorée de marbre blanc rosé ; d'autres, sur des bétons romains, dans l'attitude de malheureux égorgés et demeurés sans sépulture. La généralité de ces faits, qui se peut constater sur une grande étendue de la région, témoigne de l'unité et de la grandeur du désastre. Aussi ne peuvent-ils être que le résultat de la première invasion barbare dont l'histoire nous a transmis l'effroyable souvenir.

Les murs des habitations, bâtis d'ordinaire en pisé comme ceux de nos jours, se sont effondrés sur le tout; enfin, les atterrissements, la végétation, ont fréquemment constitué une couche protectrice, qui nous a conservé, vivantes comme si elles dataient d'hier, ces scènes de désolation.

J'ai donné à cette vaste agglomération industrielle le nom de ville, afin de simplifier. Mais je ne prétends pas la qualifier d'un titre administratif ou militaire. Autour d'un groupement d'habitations manifeste, correspondant à peu près au Lezoux moderne, des officines sont dispersées le long des voies de communication qui le traversent. Les vestiges sont presque continus, surtout dans quatre directions, jusqu'à trois et quatre kilomètres au delà du centre principal. Je connais aussi, en dehors de ces alignements, plusieurs points où les débris recouvrent des hectares de terrain, de telle sorte que l'on peut évaluer à vingt-cinq kilomètres environ le développement linéaire de ces précieux vestiges. Sur certains points j'ai retrouvé les traces de fabriques

superposées, dont la succession a pu durer 150 ou 200 ans.

Tous les archéologues savent, depuis Legrand d'Aussy, que dans cette terre privilégiée de Lezoux on a retrouvé, outre le matériel et les ustensiles de fabrication, des fours entiers encore garnis de poteries terminées ou disposées pour la cuisson. C'est là que, depuis bien des années, les marchands d'antiquités viennent s'approvisionner. C'est de là que sont sortis bien des vases dont on ignore aujourd'hui l'origine exacte, et qui ornent des collections françaises et même étrangères. Un grand nombre de ceux qui les possèdent méconnaissent, ou font semblant d'ignorer leur origine Arverne. Ainsi une bonne partie des noms d'artistes figulins publiés par M. Tudot provient de Lezoux, et les fabriques de l'Allier n'équivalent pas à la centième partie des nôtres. Je ne conteste pas les officines de Montans, de Banassac, de Rheinzabern, de Vienne, de Paris, etc.; mais, ou bien elles sont postérieures, ou bien elles ne sont que des succursales de second ordre des établissements de Lezoux. Dans tous les cas, et sans me laisser entraîner par un amour-propre de clocher, je ne pense pas que toutes réunies elles égalent en importance celles que nous avons en Auvergne.

Il est encore hors de doute que le petit nombre et les proportions restreintes des fabriques connues jusqu'à ce jour ne peuvent expliquer la dispersion et la profusion des poteries retrouvées dans le monde occidental romain. Les archéologues l'ont si bien compris, que plusieurs supposent l'existence de vastes officines qui devaient se trouver quelque part dans la haute Italie.

Lezoux, à lui tout seul, réalise cette hypothèse. C'est là que se sont donné rendez-vous les artistes figulins de

l'Orient. J'ai trouvé des noms juifs : SEMI, ESABI, ISAVI; des noms grecs : OYATIP, ELLENVS, GRECVS, EVTICEROTI, SAMOCE; un illyrien, ARMIS ILLIRAN, et d'autres ethniques : DACVS, TRACVS, PARTICUS.

Il faut en convenir; quoique M. Cohendy, de Clermont, ait rendu justice à nos splendeurs artistiques, Lezoux n'est pas connu au dehors. Des faits importants restent encore ignorés. La synthèse est à faire.

Par une singulière fatalité, le nom lui-même de la grande ville morte est encore inconnu. C'est cette lacune que je suis en mesure de combler.

J'ai découvert récemment dans les vignes de Vallères-Prafréchat, à deux kilomètres de Lezoux, un fragment de vase rouge à reliefs sur lequel existe une inscription cursive, rétrograde et en saillie, à peu près complète en cinq lignes.

Le vase a été exécuté au moyen d'un moule, dans l'OFFICINA SOLINI, qui avait précédé sur le même emplacement l'OFFICINA ALBVCI. L'écriture qui recouvre un segment du vase y tient la place d'un sujet d'ornementation, lequel se répétait plusieurs fois sur le pourtour. Les lettres ont été tracées en creux sur le moule, dans le sens ordinaire, de gauche à droite et à la pointe du style, avant que la terre fût desséchée. Je ne possède donc en quelque sorte que le négatif de l'original. Mais comme l'épreuve est tirée sur un fragment de l'inimitable poterie rouge qui a jusqu'à ce jour défié les efforts des faussaires, elle porte avec elle son brevet d'authenticité.

L'écriture est nettement archaïque. L'E se présente trois fois sous la forme II, qui ne subsista pas au delà du IIIe siècle. Les barres des A ne sont pas non plus horizontales, mais parallèles à l'une des hastes. Voici du

reste, outre la pièce que j'ai l'honneur de placer sous les yeux du Congrès, la lecture que je propose :

GALIA·NEM···	Gaule. Nemetum.
LIVSANNITI	De la main de XOBERT
XOBERTV·M	Le Liusannite.
OENO (PHORE)	Echanson,
C (VPAM IMPLE)	Remplis la coupe !

Ainsi donc l'auteur du moule, XOBERT, donne son adresse aux clients éloignés. Il annonce qu'il est habitant de LIVSANNVM, et que cette localité se trouve en Gaule, dépendance ou district de Nemetum. La quatrième et la cinquième ligne sont incomplètes. Mais ce que nous savons déjà du sens des devises tantôt gravées, tantôt peintes, tantôt tracées au style sur l'argile crue sèche ou molle, permet d'y deviner un souhait banal de buveur. Quant à la forme gallo-grecque du génitif, elle est commune en Gaule, surtout du côté de Marseille et

de la Narbonnaise, et n'est point rare à Lezoux. Le mot tiré du grec, OENOPHORE, ne surprendra pas non plus. Les Romains mêlaient volontiers le grec à leur langue. Les Gaulois tenaient encore moins que leurs maîtres à la pureté de l'expression, et l'influence incontestée que les Orientaux exerçaient dans le domaine de l'art devait s'étendre jusqu'à la forme du langage.

On peut donc interpréter le sens général de l'inscription de la manière suivante :

« Ce vase est sorti des mains de XOBERT le Liusannite, colonie de Nemetum, Gaule. — Échanson, remplis cette coupe ! »

Déjà et à première vue, la haute antiquité de l'inscription s'impose. Nous sommes dominés par la forme grecque, et la correction artistique des autres œuvres du fabricant, SOLIN, prouve que les barbares n'ont pas encore passé par là. Ouvriers païens, nombreuse clientèle païenne, nous sommes au temps des premiers Césars, au plus tard aux premières années du IIIe siècle. Mais j'ai recueilli des documents chronologiques plus précis, à l'endroit même de ma trouvaille. Au-dessous des fondations d'une maison de sept mètres sur huit, une couche de fragments de poteries avait été disposée, dans l'intention probable d'arrêter l'humidité. Il y avait là plus de trois cents estampilles de potiers et de nombreux fragments de moules et de vases ornés, sortant des officines d'ALBVC et de SOLIN. Le seuil était une grosse pierre taillée de 80 centimètres de longueur sur 50 de hauteur. Au centre, sous la pierre, j'ai trouvé un grand bronze d'Hadrien, à fleur de coin, *Restitutori orbis terrarum*, postérieur, par conséquent, à l'an 131. D'autre part, la superposition générale des débris dans le reste du champ m'a prouvé que l'officine de SOLIN

était antérieure à celle d'ALBVC. Je conclus que XOBERT, ouvrier de SOLIN, a tracé son inscription sous le règne de Trajan.

Un point important m'oblige à m'écarter un instant de mon sujet. Il se rapporte aux marques de potiers. J'ai recueilli dans ces substructions onze marques différentes d'ALBVC; par exemple, ALBVCI OF, ALBVCI, ALBVCI M, etc... Je pense que le fabricant tenait à faire connaître son nom et à répandre au loin la bonne réputation de sa marque de fabrique; d'autre part, il était indispensable pour la paye et d'autres motifs que l'ouvrage de chaque potier pût être distingué. Dans plusieurs fabriques j'ai retrouvé la trace de cet artifice dont il faudra tenir compte à l'avenir, pour expliquer des variantes épigraphiques.

Revenons maintenant à l'inscription, qui commence par GALIA. Voilà la preuve qu'on envoyait au loin, hors de Gaule, les poteries Liusannites. L'artiste arverne donnait son adresse, aussi exactement qu'un Français le ferait de nos jours s'il expédiait des marchandises en Angleterre. Remarquons que GALIA est écrit avec une seule L. Ce n'est point par caprice, et c'est ainsi, croyons-nous, que l'orthographiaient les vrais Gaulois. Ils donnèrent le nom de GALATIE au royaume qu'ils fondèrent sur les côtes d'Asie; les habitants s'appelèrent les *Galates*, et il est bien clair que ces dénominations ne procédèrent pas de la langue latine. Mais sur notre territoire, où les Romains étaient presque seuls en possession de l'écriture, ils imposèrent leur manière d'écrire le nom du pays, et ils y parvinrent avec leurs incessants jeux de mots sur le coq et le Gaulois. Quoique l'orthographe ait donné tort par la suite à XOBERT, je pense donc que notre potier écrivait le nom de sa

patrie correctement et selon l'usage de ses concitoyens arvernes.

Les principaux auteurs qui nous ont retracé l'histoire de la période gallo-romaine rappellent, en effet, la plaisanterie que les vainqueurs faisaient endurer aux vaincus. Ainsi, à Liusannum, dans l'officine de BORILLVS, sur trois cents ouvriers environ, la moitié était indigène. L'Italien tournait ce dernier en ridicule et l'appelait GALLVS, à cause de la similitude de son caractère avec celui de cet oiseau criard, fanfaron et batailleur. Il fallait bien distinguer l'ouvrage des uns et des autres, et le Latin qui fabriquait les sigles des illettrés ne se gênait pas pour leur décerner de plaisants surnoms. L'étrange et rude langage des bons Gaulois s'arrêtait, du reste, dans la gorge de ces raffinés et choquait leurs oreilles. J'ai retrouvé chez BORILLVS huit noms différents, mélange d'I et d'X, qui figuraient, à n'en pas douter, des variétés et même des variations dans le chant du coq. L'un signe ses vases XIXIIXI.M; cet autre XIIXIXI.M; cet autre, XIIXIVI.M., etc. Et on n'objectera pas que je prends, dans cette circonstance, un chiffre pour un nom et le Pirée pour un homme! Chaque estampille se termine par un point et par l'abréviation M pour MANV.

Les Gaulois enduraient cette pointe de malice et bien d'autres encore. Non-seulement les Romains, qui seuls eurent la parole dans l'histoire, nous ont forcé d'écrire GALLIA, mais ils nous ont encore fait accroire que le coq était dès longtemps chez nous un oiseau emblématique et national. Ils en firent un attribut du Mercure Dumiate, ainsi que je m'en suis assuré sur une pierre gravée provenant du Puy de Dôme. Plus tard, il est vrai, les Français furent convaincus de l'origine cel-

tique d'un symbole qui ne fut inventé que par les Gallo-Romains. Mais aux temps héroïques de la lutte, le coq, qui pouvait être apprécié pour ses vertus guerrières, n'avait pas rang de primauté sur l'alouette matinale, le cheval indompté, ou surtout le sanglier, qui va droit devant lui sans se détourner des obstacles.

Le mot NEM, qui vient à la suite de GALIA, est par malheur inachevé. Mais il paraît hors de doute que c'est bien là le commencement du mot NEMETVM ou d'un dérivé. Il est très-curieux de rencontrer ce nom appliqué au territoire de la métropole. Un autre point capital est la suppression du mot ARVERNIA. Les Romains craignaient donc encore, sous Trajan, de réveiller des idées d'indépendance, et ne permettaient pas qu'on rappelât le nom de l'illustre terre arverne : « Tellus magna virum. » Nemetum s'appliquait donc aux dépendances, et l'antique province devait tout entière être ainsi désignée.

La seconde ligne comporte le texte LIVSANNITI, le Liusannite, ou l'habitant de LIVSANNVM, et tel est le nom de la ville de potiers qui exista sur l'emplacement du Lezoux moderne, jusqu'au milieu du IIIe siècle. Sans hasarder trop de conjectures, on peut retrouver à ce mot une origine celtique, ce qui indiquerait qu'une bourgade gauloise avait précédé les établissements gallo-romains. Dans le dialecte armoricain, Lausou, Louzaouenn; dans le dialecte hibernien, Lus, signifient plante, herbe, et par extension prairie, marécage. Cette dénomination s'adapte fort bien à la nature du sol et à l'apparence verdoyante de la région. Liusannum n'est donc qu'une transformation latine.

Du reste, les vestiges des anciens possesseurs du sol abondent dans le pays. A trois kilomètres au sud de

Lezoux, près du village d'Ocher, existe, au terroir de *La pierre qui danse*, un menhir de quartz poli, à rayures, au pied duquel j'ai recueilli des fragments de vases grossiers en terre noire. Je connais aussi, non loin de Lezoux, plusieurs *tumuli* intacts, dont trois sont de première grandeur. Ils paraissent antérieurs à la période gallo-romaine, car de nombreux silex taillés, des jadéites polies ont été rencontrés aux alentours. Une ample moisson attend donc les amateurs du préhistorique. Mais il faudra se défier des poteries noires grossières, qui n'ont pas chez nous la même signification qu'ailleurs. On les a fabriquées ici, sans interruption et sans perfectionnement, probablement par les mêmes procédés, depuis l'apparition de l'homme jusqu'à nos jours. On exécute encore dans la commune de Bort, près Lezoux, des poteries communes, noircies par la fumée de menus branchages et de feuilles d'aulnes. Elles sont identiques aux poteries préhistoriques. Sur le sol de la fabrique d'un potier actuel, qui s'appelle *Genilier*, on trouve des tuiles de l'époque romaine marquées GENILO, et Genilier fabrique, comme ses ancêtres, des poteries qu'il noircit par la fumée des feuilles de vergne.

Je connais aussi, au pied de la butte de Courcour, à cinq kilomètres de Lezoux, des restes des Gaulois qui précédèrent la civilisation romaine et qui peut-être furent contemporains des luttes contre César. La nécropole s'étend sur le bord d'un chemin creux. Chaque squelette est placé dans une espèce d'auge creusée à même le calcaire de la colline. Plus près de la surface, on rencontre des ossements et des fragments de poteries du moyen âge; ce dernier cimetière est celui de la maladrerie de Seychalles. On sait, du reste, qu'on

enterrait volontiers les lépreux dans les anciens champs funéraires gaulois. Les squelettes des Gaulois sont ceux d'hommes jeunes portant toutes leurs dents. Ils sont alignés côte à côte, et auprès de chacun d'eux sont placées des coupes, des bouteilles d'argile, rouges, noires ou blanches. Les traces de repas et la forme des sépultures indiquent que ce sont les restes de guerriers qui sont glorieusement tombés ensemble et auxquels on a rendu les honneurs funèbres. Lorsque je fus prévenu de cette découverte, on avait déjà dévasté par la mine un grand nombre de tombeaux; mais j'espère explorer méthodiquement le reste du champ.

Il est donc établi que la région a été habitée sans interruption depuis les temps préhistoriques.

Il faut rapprocher du LIVSANNITI de l'inscription le nom d'un potier de Rheinzabern qui signe LVSANVS. Je le prends pour un ethnique arverne qui se recommandait auprès des céramistes des bords du Rhin comme venant d'une ville renommée par ses poteries. Il imitait d'autres artistes, plus fiers de leur lieu d'origine que de leur nom lui-même. Ainsi j'ai déjà recueilli à Lezoux : SAMOCE, CAMPANUS, LVCANVS, HADRIANI, CALENVS, ou potiers de Samos, de Campanie, de Lucanie, d'Hadria, de Calès, toutes localités où se fabriquaient des vases renommés.

J'ai lu dans le *Bulletin monumental* (1879, n° 5) une savante discussion de l'inscription du vase de Montans, par M. Hucher. Il ne m'appartient pas de critiquer l'ingénieuse interprétation de cet érudit; mais je ne puis cependant reconnaître dans ALLOBOESIOIN le nom des Allobroges. Je préfère y reconnaître le nom des anciens habitants de Lezoux, et cette version deviendra plus plausible à mesure qu'on connaîtra mieux l'œuvre

immense et le rôle de nos céramistes arvernes. Peut-être les deux premières lettres d'ALLOBOESIOIN appartiennent-elles au mot précédent, et peut-être aussi faut-il lire à la cinquième lettre un D barré et non pas un B.

Il est positif que sous les premiers Mérovingiens, LIVSANNUM, sorti de ses ruines, s'appelait LODOSVM. Le potier AENEAS, qui vivait longtemps après sa destruction, ne connaissait cette ville que sous le nom de LODOSVM, qu'il écrivait à sa manière. Il recommandait sa marchandise auprès des clients, en se disant possesseur des anciens procédés des deux LODOSIENS. Je pense donc qu'il est préférable de lire : AENEAS OMNIALLODOESIOIN... MODI... NOVISSIMVS HERES, et d'interpréter d'une manière générale : Ce vase est l'œuvre d'Énée, dernier héritier de tous les procédés des deux LODOSIENS.

Le nom de Liusannum, subitement éclipsé après le grand désastre, s'est conservé, par un prodigieux hasard, dans le patois auvergnat. Rendons justice sous ce rapport au *conservatisme* de nos paysans, que l'on est trop tenté de leur reprocher sous le faux nom de routine. En effet, les habitants de Lezoux s'appellent, dans le dialecte du pays, les *Luzuneïris*, et encore les *Louzouneïris*. Dans les montagnes du Forez, on dit : les *Luzaneï* et les *Liousaneï*. Cette dernière forme est à tel point voisine du texte qui nous occupe, qu'il faut bien reconnaître qu'elle n'a jamais été anéantie, et que *Liousaneï* s'est conservé intact, et en quelque sorte à l'état latent dans la langue du bas peuple, alors que le langage officiel présentait, au contraire, de nombreuses fluctuations.

Je défendrais volontiers cette thèse, que la domination romaine n'a pu, malgré ses savantes atrocités,

étouffer le génie celtique; que la voix du sang et le souvenir de nos véritables ancêtres vibrent encore plus qu'on ne pense chez nos paysans, et se retrouvent partout en Auvergne, dans la race, la langue, les usages et aussi l'écriture. Plus on étudie les anciens vestiges, et spécialement ceux de nos céramistes arvernes, plus leur étroite parenté avec l'art du moyen âge devient évidente. Je ne veux pas étendre davantage ici mes preuves; mais, sans sortir du sujet, je dois citer un autre fait analogue et concluant.

J'ai déchiffré sur une brique l'estampille d'un doliaire arverne, qui signe SANLIA, en caractères cursifs et archaïques. Remarquons que le patois *sinlia, pouor sanlia,* signifie sanglier. Le sanglier était en vénération chez les Gaulois. Ils voyaient en lui leur vivante image; souvent ils employaient, en guise d'enseigne dans les combats, la figure en bronze du redoutable fauve attachée à la pointe d'une lance. Un précieux exemplaire est conservé au musée de Saint-Germain. La collection Constancias, de Lezoux, compte huit sangliers sur quinze figures en bronze d'animaux trouvées dans le pays. J'en ai vu deux dans le cabinet de M. Cohendy, à Clermont. On devine à leur allure héroïque qu'ils jouaient le rôle d'amulettes, et qu'ils servaient à exciter le courage et à réveiller le patriotisme. J'ai encore admiré, dans la même collection, une pierre intaille portant aussi l'image d'un sanglier. L'œuvre est à ce point merveilleuse qu'elle doit être attribuée à l'école de Zénodore. Presque tous les vases de Liusannum à sujets de chasse sont ornés de sangliers. Sur d'autres on l'observe aussi, spécialement à la place d'honneur, dans les médaillons. Un des plus remarquables est signé CINNAMI. La profusion de ces figures, le soin avec lequel on les

exécutait, nous obligent donc à leur attribuer un caractère vraiment national et patriotique. Si la laie jouait ce rôle chez les Éduens, le sanglier avait une grande importance chez tous les Gaulois, mais surtout chez les Arvernes.

Jules César, Sidoine Apollinaire, nous apprennent que les Gaulois s'appelaient volontiers Aper. Par malheur, ils ne nous ont donné que la traduction latine du mot vulgaire, et tous les Aper n'avaient pas la faiblesse de se parer d'un nom latin. L'usage avait précédé la conquête, et quoique ce nom n'ait pas encore été signalé, il existait chez les Arvernes. Plusieurs, ainsi que le prouve la brique de ma collection, portaient fièrement le nom de SANLIA, qui se retrouve en patois avec sa vieille signification.

Liusannum, Sanlia, deux termes différents d'une même démonstration, ont disparu de la langue officielle, mais se retrouvent encore chez les Auvergnats. Rien n'est fort comme la langue! On peut dire qu'elle tient à l'homme autant que ses entrailles. Du reste, cette race arverne a donné des preuves historiques de sa résistance vitale. Elle a résisté à d'épouvantables désastres. César, Chrocus, les Barbares, les Wisigoths, les Francs, les Bagaudes, les Sarrasins, Thierry, les Normands, et aussi les guerres du moyen âge et de religion, les pestes et les famines!... Rien n'a pu l'anéantir, et sur mille noms de potiers liusannites que je compte dans ma collection, plus de cent sont encore portés par des familles du pays.

La troisième ligne de l'inscription fait connaître celui qui fabriqua le moule : XOBERTV.M, ouvrier important de Solin, auquel il était permis de conserver son nom. XOBERTV.M. ne figure pas dans les nombreuses listes de

potiers publiées jusqu'à ce jour; mais à côté de l'endroit où j'ai recueilli l'inscription, j'ai trouvé plus de cinquante fonds de vases unis, marqués à l'estampille COBNIIRT.F. Je suis porté à croire que les deux marques provenaient du même potier, et qu'il avait l'intention d'écrire sur le moule XOBNIIRTV.M. Peut-être aussi y avait-il deux COBNERT occupés dans la même officine. Le radical COB est connu. M. B. Fillon l'a relevé à Poitiers, ainsi que COBI.M. Ces sigles venaient de Lezoux, ainsi que je le montrerai quelque jour pour les poteries rencontrées dans l'Ouest et la vallée de la Loire.

Je note ici les différents COBNERT publiés jusqu'à ce jour, et aussi le lieu de provenance.

COBENERDVS, à Rheinzabern.
COBNERIVS, France (de Longpérier).
COBNERTI, Rheinzabern.
COBNERTI.M, Londres (Roach Smith).
COBNERTVS, Rheinzabern, Westheine, en Souabe.
COBNERTVS.F (Retrograde), Rheinzabern.
COBNERTVS.FEC. Westheim.
COBNIIRT, France (de Longpérier).

D'autre part, j'ai observé à Lezoux les variétés suivantes :

XOBIIRTV.M LIVS(AN)NITI, cursive archaïque (N et A liés).
COBNIIRT.F, E archaïque.
COB(NE)RTVS (N et E liés).
COB(NE)RTO, idem, deuxième O très-petit.
COBNERTO.
COBNERTIM, pas de point, M très-petit.

COB(NE)R(TV)S, N et E, T et V liés ensemble.

COBNERTI, disposé en cercle, autour d'une rose à huit pétales.

Les deux dernières lignes de l'inscription renferment le souhait bachique et banal : « Échanson, remplis la coupe ! » On connaît un grand nombre d'acclamations analogues sur des vases de la même époque : *Hospita, lagenam reple cerevisia! Merum da!* etc. L'usage des inscriptions de ce genre s'est perpétué jusqu'à nos faïences du siècle passé. Il n'y a donc dans la fin de l'inscription aucune difficulté, si l'on admet la restitution probable que je propose. J'ajoute que j'y incline d'autant plus volontiers qu'il m'a été signalé à Lezoux, sur un vase rouge aujourd'hui perdu, une inscription où l'on a pu lire nettement OENOPHORE.

Après avoir examiné par le menu la pièce que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Congrès, je résumerai les points principaux que son étude met en lumière, et j'indiquerai aussi les principaux résultats de mes recherches.

Liusannum fut, jusqu'au milieu du IIIe siècle, la métropole des céramistes gallo-romains. Sa population, en y comprenant celle des établissements contigus, pouvait s'élever à vingt-cinq à trente mille habitants. Une grande partie des ouvriers était arverne. Le reste, composé d'esclaves, d'affranchis, d'hommes libres voyageurs, venait de la Gaule, et surtout de l'Italie, de la Grèce et de l'Orient.

La fabrication des poteries rouges, compactes, dont la pâte, légèrement vitrifiée, justifierait le nom de *porcelaine rouge,* ne commença guère à Liusannum avant Domitien. Ce sont les mieux connues parmi les espèces

céramiques gallo-romaines. Mais avant cette époque, les procédés de l'Orient étaient appliqués avec une merveilleuse perfection, surtout par des artistes grecs et gaulois. Je décrirai plus tard les variétés : roses sans vernis, noires et blanches, lustrées, rouges mat. Elles ne jouissaient pas malheureusement de toute l'imperméabilité désirable; aussi furent-elles détrônées par la porterie rouge, au grand détriment de la beauté des formes et de la pureté du dessin. Le progrès industriel apporté par les Campaniens, et surtout la production sur une vaste échelle, préparèrent la décadence du mouvement artistique.

Arrivés au point culminant de leur développement commercial, les établissements liusannites furent la proie de la première invasion barbare. L'histoire l'attribue à Chrocus, roi des Alamans. Il existe, en effet, au sommet du Puy de Dôme, des monceaux de poteries rouges, identiques à celles qui se fabriquaient à Lezoux dans les derniers temps de son existence, et il n'y en a pas d'une époque postérieure. L'incendie de la ville et celui du monument ont donc été simultanés. Les bandes germaines, survenues brusquement en pleine paix, traversèrent la Gaule du Rhin aux Pyrénées, comme un torrent irrésistible. Elles brûlèrent, nous disent les historiens, soixante et dix cités de premier ordre, sans compter les villes ouvertes. Augusto-Nemetum fut pris et mis à sac, et Chrocus fit passer au fil de l'épée six mille guerriers qui l'avaient défendu. En souvenir, le nom de Chrocus et celui des Némétains ont formé le mot de Croque-Mitaine.

Comment Liusannum, ville purement industrielle, aurait-elle résisté, alors que la métropole succombait malgré de puissantes murailles, et toute l'armée du pays?

Dès ce jour, il y a plus de seize siècles, les Germains apprirent à nous considérer comme une proie.

On a accusé les chrétiens d'avoir détruit le temple du Mercure Dumiate. Ce reproche est immérité, puisqu'il est clair qu'ils n'avaient aucun intérêt à dévaster les établissements liusannites.

La ville sortit de ses ruines, mais son antique splendeur était à jamais éteinte. On l'appela LODOESIVM au IVe siècle, et ce nom rattache aux suivants le LIVSANNVM des premiers âges. Au IXe et au Xe siècle, elle est mentionnée sous le nom de *castrum Landunum, vicaria Lodosensis, castrum Laudosense*. Enfin, dans les chartes du moyen âge, elle est appelée *castrum Lodosi, Lodosum* et *Laudosum*. Lezoux, qui apparaît très-tard, procède peut-être en ligne directe de la racine celtique dont nous avons parlé.

On peut lire encore bien des choses entre les lignes du précieux monument épigraphique que je viens de signaler. Pour ne pas trop fatiguer l'attention et la bienveillance des membres du Congrès, j'ai dû me borner à des vues d'ensemble, mais sans épuiser le sujet, et sous la réserve d'exposer plus tard d'autres détails techniques, de revenir longuement sur LIVSANNVM et de compléter les preuves. Ainsi je ferai bientôt connaître une liste considérable de potiers liusannites, et j'apporterai les plus curieux documents sur leur origine, leur art, leur commerce, leurs migrations et les procédés céramiques. Enfin je signalerai surtout l'existence d'artistes figulins chrétiens, à partir de la fin du Ier siècle jusqu'à la destruction de la ville. Le problème de l'arrivée en Auvergne de l'évêque Stremonius pourra par là être éclairé d'un jour nouveau.

La chronologie de la période gallo-romaine est plus

obscure que toute autre. La numismatique, si précieuse ailleurs, est d'un bien faible secours dans ce chaos de notre histoire. Je crois fermement que la céramique peut et doit suppléer aux défaillances de sa sœur aînée. Grâce aux poteries liusannites disséminées par toute la Gaule, et qui se retrouvent à Lezoux dans un ordre régulier de la fabrication, et par couches superposées, une classification réellement scientifique pourra être établie. La tâche est immense et au-dessus de mes faibles forces; mais on peut prévoir le jour où toutes nos poteries auront été étudiées et déterminées, et où leurs débris retrouvés au loin donneront l'âge d'un monument avec autant de précision qu'en géologie les fossiles caractérisent un terrain.

Personne ne sait mieux que vous, Messieurs, combien le problème de nos origines est digne d'être médité. Mais il faut reconnaître que ce qui manque le plus aux historiens et aux patriotes, ce sont les pièces authentiques et inédites.

Plus que bien d'autres, j'ai eu le bonheur de recueillir de précieux documents. Vous voudrez bien ne pas me blâmer d'avoir mis à vous les communiquer un certain enthousiasme. Il me tardait, au risque d'engager mon inexpérience, d'obtenir de vous une sorte de consécration scientifique.

Vous excuserez donc, Messieurs, la passion d'un chercheur qui fouille les cendres d'une grande ville arverne disparue, et qui recueille, non sans émotion, les paroles des ancêtres sortant de la tombe après dix-sept siècles d'oubli!

Dr PLICQUE.

XI

Tumulus de Bousies, près Landrecies.

Peu de temps après l'arrivée du soussigné dans le Nord, il fut chargé par la Société des sciences et arts, en sa qualité de président de la Commission d'archéologie du musée de Douai, de lui faire un rapport constatant la nature et l'importance des découvertes résultant de l'exploration d'un *tumulus* à Bousies, près Landrecies.

Je me rendis donc sur les lieux, accompagné de M. Delplanque, conservateur du musée, et là, tant par nos propres investigations qu'à l'aide des renseignements qui nous ont été fournis par M. Lebrun, maire de la commune et propriétaire du terrain sur lequel s'élevait le tumulus, nous avons constaté ce qui suit :

Le tumulus est situé (parcelle n° 360, section C, de la matrice cadastrale) au centre même de la traversée du bourg. Les fouilles, commencées en 1863, ont été poursuivies avec persistance, en sorte que le cinquième seulement du monument reste encore aujourd'hui inexploré. Les autres parties ont complétement disparu, et le terrain qu'elles occupaient est nivelé. Le tumulus était, antérieurement à l'exploration, entouré d'un large fossé, dont le tracé a été reconnu et constaté sur les deux tiers de son périmètre. Il avait 12 mètres de hauteur; son diamètre, à la base, était de 70 mètres, et de 20 mètres au sommet. Sur la plate-forme, on a retrouvé des fondations en maçonnerie de 2 mètres de hauteur et 2 mètres d'épaisseur, qui se composaient de pierres

grises taillées. A l'intérieur du massif existait encore la naissance d'un escalier. Ces vestiges étaient les restes d'une tour élevée sur quatre rangs de pilotis retrouvés, et qui étaient espacés de 0m30, sur un diamètre intérieur de 10 mètres. Ces pilotis avaient 1 mètre de hauteur, sur 0m25 d'équarissage.

C'est à huit mètres au-dessous des pilotis que l'on a découvert, depuis 1863 jusqu'à ce jour, environ cent cercueils en bois, dont la plupart renfermaient des restes humains. Ils étaient enfouis au hasard et sans aucune orientation. Un certain nombre avaient été creusés dans des troncs d'arbres bruts à l'extérieur, et trois trous de 0m02 à 0m03 de diamètre avaient été percés au milieu du fond. D'autres également bruts ne portaient pas la marque de ces trous. D'autres encore se composaient de fortes planches fendues et chevillées, travaillées de main d'homme. Tous étaient recouverts d'un couvercle également en bois.

La plupart des cercueils dont le fond était percé de trous avaient été trouvés dans un état de décomposition complète, et il n'a pu nous être représenté aucun fragment de leurs débris, qui ont malheureusement été détruits par les explorateurs. Cependant M. Lebrun nous a assuré que deux cercueils choisis parmi les mieux conservés avaient été envoyés à Paris, et que des savants, qu'il n'a pu nous nommer, *ont reconnu qu'ils étaient en tout semblables à ceux découverts en Suède et en Norvége, les seules contrées où ont été retrouvés jusqu'ici des cercueils creusés dans des troncs d'arbres bruts.* Il a ajouté qu'au dire des mêmes savants, *les trous ouverts au fond avaient été pratiqués pour livrer passage à l'âme, qui, suivant la tradition, revenait à de certaines époques visiter le corps qu'elle avait animé.*

Un cercueil brut, mais sans trous au fond, dont le couvercle manque, et qui contenait la tête et l'os du fémur d'un homme, nous a gracieusement été offert par M. le principal du collége de Landrecies, où se trouvait ce cercueil, recueilli par un de ses prédécesseurs dans les fouilles du tumulus de Bousies, et il a été déposé par nos soins au musée de Douai.

Tels sont les seuls renseignements qu'il nous a été possible d'obtenir relativement à cette précieuse découverte. Ils sont trop incertains pour qu'il paraisse prudent d'émettre une opinion fondée sur l'origine de ces sépultures ou de leur assigner une époque déterminée. Aussi avons-nous expressément recommandé à M. Lebrun de nous informer du moment où il procéderait au déblai du reste du tumulus, afin que nous puissions nous rendre sur les lieux et constater dans tous leurs détails les résultats des nouvelles fouilles.

A ce qui précède nous ajouterons les considérations suivantes :

Les cercueils sont de deux sortes :

Les uns bruts, grossièrement évidés à l'intérieur, d'une seule pièce, ne présentent aucune trace d'assemblage, et leur état de décomposition est très-avancé, tandis que les autres, composés de planches fendues et chevillées, sont assez bien conservés pour avoir permis à M. Lebrun de les convertir en meubles qu'il nous a présentés, tels que commodes, tables ou secrétaires.

Il n'est donc pas possible d'assigner une même époque à l'enfouissement des uns et des autres.

D'un autre côté, M. Lebrun nous a déclaré que les cercueils les mieux conservés, c'est-à-dire ouvragés de main d'homme, ont été retrouvés à la base même du

tumulus, tandis que ceux bruts et en état de décomposition occupaient les plans supérieurs. On ne pourrait expliquer cette circonstanee que par le fait d'une violation des sépultures, et en admettant qu'à la suite de ces profanations les cercueils auraient été triés avec soin, et de telle sorte que les cercueils les mieux conservés auraient été restitués, comme on vient de le dire, au pied du tumulus, et les autres placés au-dessus, ce qui semble inadmissible.

Quant à la similitude entre ces sépultures et celles scandinaves, qui aurait été reconnue et constatée par des savants, nous étions résolu à ajourner notre appréciation à cet égard jusqu'au jour de l'exécution des nouvelles fouilles, auxquelles il avait été bien convenu que nous devions être convoqué; mais M. Lebrun, sans doute oublieux de sa promesse formelle, a fait achever l'entière exploration du tumulus, aujourd'hui complétement détruit et le terrain nivelé, sans nous avoir prévenu.

Nous ne pouvons donc, par suite, que nous borner à appeler l'attention du Congrès sur le spécimen de ces sépultures déposé par nous au musée de Douai, et que l'on a rencontrées pour la première fois à Bousies, dans le nord, aussi bien, croyons-nous, que dans toute la France.

Douai, juillet 1880.

A. Bréan.

Note sur la mosaïque tumulaire de l'évêque Frumauld et ses analogues.

La plate tombe de l'évêque Frumauld, conservée au musée d'Arras, est un spécimen du plus haut intérêt de l'art de la mosaïque appliqué à la représentation des défunts sur leurs dalles tumulaires. Et nous entendons parler ici de la vraie mosaïque, dans l'acception la plus ordinaire du mot, de la mosaïque à la manière romaine, formée par la juxtaposition de petits cubes carrés de matières vitrifiées ou de pierres de couleur incrustées dans une couche de ciment ou de mastic.

L'emploi de cette sorte de mosaïque paraît avoir été, en France, d'un usage très-fréquent pendant le moyen âge, principalement vers le XIe et le XIIe siècle, pour la décoration des pavements ou autres surfaces d'églises. Il suffit de rappeler celles qui sont encore restées en place, la mosaïque de l'ancien baptistère de Die, les fragments conservés dans les chœurs de l'église de Cruas et de l'ancienne cathédrale de Lescar, ainsi que les restes provenant du pavage de la chapelle Saint-Firmin, à Saint-Denis. Qui ne sait aussi que le luxe de ce genre de décoration avait pris un tel développement qu'il révoltait l'austérité outrée de saint Bernard, au point que le grave docteur se plaignait, à propos du pavé du chœur de Saint-Remi de Reims, de ce qu'on n'y pouvait cracher sans irrévérence pour le visage d'un ange ou d'un saint (1)?

(1) S. Bernardi, abb., *Apolog. ad Guill. S. Theodoric., abb.* t. I, col. 539.

C'est un fait incontestable qu'à l'époque romaine, en Gaule, l'usage des pavements en mosaïque était aussi répandu qu'en Italie. Les restes que l'on en conserve dans la plupart de nos musées, les découvertes que l'on fait chaque jour dans le sol le prouvent suffisamment. L'une des plus importantes par ses dimensions et par son sujet à personnages, celle de Lillebonne, porte le nom de son auteur, et c'est précisément le nom d'un artiste italien, de Pouzzoles, Félix Puteolanus. Ce nom ne doit-il pas nous confirmer dans l'opinion que cet art, florissant dans les Gaules, y était importé d'Italie? Les mosaïques du moyen âge, auxquelles aucun nom d'artiste n'est resté attaché d'une manière bien précise (1), comme à celle de Lillebonne, ne doivent-elles pas aussi être considérées comme la continuation et la tradition des mosaïques gallo-romaines? Quoi qu'il en soit de l'origine artistique de la mosaïque de Frumauld, ce genre de décoration paraît avoir été fort restreint pour la représentation des personnages figurés sur leurs monuments funéraires.

La tombe de Frumauld a déjà été décrite par plusieurs auteurs, notamment par Gailhabaud, qui en a donné une reproduction en chromolithographie dans *l'Architecture et les Arts qui en dépendent*. Viollet-Leduc l'a signalée dans son *Dict. d'architect.* au mot *tombeau,*

(1) M. Al. Ramé, dans la *Revue des Soc. sav.*, a publié une savante dissertation sur la mosaïque de l'ancienne chapelle de Saint-Firmin, à Saint-Denis, qui contient l'inscription : *Hoc pius Albericus nobile fecit opus.* Albericus est-il réellement le nom de l'auteur de l'œuvre? — M. Ramé, en terminant, fait observer que le mot *fecit* peut s'appliquer aussi bien au donateur qu'à l'artiste.

et M. Terninck, dans son ouvrage sur les monuments d'Arras, lui a aussi consacré un chapitre.

Malheureusement cette mosaïque ne nous est pas parvenue dans un état parfait de conservation. Elle a subi quelques dégradations vers la partie centrale, en laissant cependant intacts toute la tête et le bas du personnage. Mais, malgré ces avaries, le caractère de l'œuvre, dans son ensemble, n'a point été trop altéré.

Cette dalle, de forme rectangulaire, se compose d'une pierre noire, dure, de 2m62 de long, sur 1m05 de large. Une première bordure plate, formée d'une bande incrustée de cubes bleus, verts, blancs et jaunes, chargée d'une série de losanges noirs, circule tout autour. Puis une seconde bande est ménagée dans la pierre polie elle-même, et décorée de petits disques gris en pierre pointillée, incrustés dans cette bande. Au milieu de la dalle, sur un fond qui a perdu ses mosaïques, s'étend la figure en pied du prélat, un peu plus grande que nature. Il est vu de face. Il porte la mitre munie de ses fanons. Une chevelure abondante et bouclée enveloppe ses tempes et descend sur ses épaules. La mosaïque fait encore revivre l'éclat des nuances du costume de l'évêque, dont les pieds, chaussés de sandales rouges, à croix blanches, apparaissent au-dessous de sa robe aux plis légers et serrés. La main droite est ramenée sur la poitrine et fait le geste de la bénédiction, pendant que l'autre tient la crosse, dont la volute, terminée par une tête d'animal fantastique, est tournée en dehors, à la hauteur de la tête du prélat.

Sur une bande transversale à fond brun, coupée par la mitre, on lit, en lettres noires, l'inscription complète :

FRVMALDVS EPS.

en observant que l'R se trouve conjugué avec l'F, de même que l'A est lié avec le second jambage de l'M, que la dernière syllabe du nom et le mot *episcopus* sont abrégés par les signes ordinaires.

Ce monument trouve sa date approximative à la mort de l'évêque Frumauld, qui eut lieu en 1183. Il doit donc se rapporter à la seconde moitié du XIIe siècle, et en cela il paraît d'accord avec le style de la figure et le costume du personnage.

Nous serions tenté de considérer la mosaïque funéraire d'Arras comme unique en son genre, en France, si nous ne savions qu'il en existe une analogue à Saint-Omer, trouvée dans les ruines de l'ancienne église de Saint-Bertin. Mais cette mosaïque à l'état de fragment, conservée au musée de la ville, faisait partie d'une grande surface décorée en mosaïque et encadrée d'une bordure qui contenait les signes du zodiaque. Au centre s'étalait une croix à quatre branches égales posées en sautoir. Entre ces branches, à droite, à gauche et en bas, se trouvaient trois médaillons qui contenaient, l'un le roi David, l'autre un roi, *rex*, regardant un paon placé au-dessus de lui, le troisième un autre personnage. En haut, dans un compartiment rectangulaire, large de 0^m78, apparaissait l'effigie d'un jeune homme couché sur le dos, enveloppé de son vêtement. La tête, posée sur un coussin et serrée au-dessus du front, dans une sorte de bonnet collant et violet, a été conservée avec les épaules. Cette figure se détache sur un fond rouge, et de l'inscription en bordure qui accompagnait ce personnage, on ne lit plus que les mots : ANN. DNI. M°. C°. VIII IND IIII K..... COM TISSE. Mais sous l'emplacement de cette mosaïque a été retrouvée une plaque de plomb déposée au musée et portant l'inscription :

ANNO DNICE INCAR
M · C · VIIII OBIIT GVIL
LELM' FILI' ROBERTI CO
MITIS ET CLEMENTIE
CŌM/CIRCITER ANNOS XIIII ⁝ KL IIII FEBRVARII

La mosaïque de Saint-Omer, à effigie funéraire, prise dans l'ensemble du pavement, recouvrait donc la sépulture de Guillaume, fils de Robert, comte de Flandre, et de la comtesse Clémence, mort en 1108. Le style de cette composition est passablement barbare et d'une exécution très-inférieure à celle de Frumauld. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater ici que c'est Arras et une ville voisine qui ont fourni en France les rares spécimens dont nous parlons.

Cependant la dalle de Frumauld ne peut manquer de remettre en mémoire un autre monument funéraire bien connu, qui a beaucoup d'analogie avec elle. Vous avez compris qu'il s'agit de la tombe conservée à Saint-Denis, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et connue sous le nom de tombe de Frédégonde. Mais au point de vue de la technique, la différence est grande entre ces deux ouvrages : l'un est une œuvre de mosaïque à la manière romaine, et l'autre est une œuvre d'orfévrerie exécutée à la façon des émaux cloisonnés et champlevés. « C'est, dit Viollet-Leduc (1), une plaque de pierre de liais incrustée de fragments de pâte de verre et de pierres dures entremêlés de filets de cuivre. Des réserves laissées dans la pierre forment les linéaments du vêtement. La tête, les pieds et les mains étaient probablement peints. »

(1) *Dict. d'architect.*, mot *tombeau*.

Mais la tombe dite de Frédégonde, malgré son attribution, ne saurait être considérée comme une œuvre antérieure à la fin du XIIe siècle; les procédés d'exécution et certains détails du costume sont d'accord avec cette date, et il n'y a pas même de raison de croire qu'elle soit antérieure à la mosaïque de Frumauld.

En Italie, où l'art de la mosaïque a été pendant le moyen âge cultivé par excellence, il a été fréquemment employé pour la décoration des monuments funéraires, mais surtout dans les parties accessoires, dans les bordures, les écussons d'armoiries. L'une des plus anciennes plates tombes de cette catégorie que l'on puisse citer est celle d'un des membres de la famille Porcari, dont l'effigie, gravée au trait, est accompagnée d'un écusson en mosaïque. Elle est datée, ou du moins la mort du personnage est à la date de 1182. Elle se trouve à Rome, dans la petite église de Saint-Jean de la Pigna, fondée par cette famille. Citons encore, au milieu de tant d'autres, à l'église de la Minerve, à Rome, le tombeau de Guillaume Durant, le célèbre évêque liturgiste français, et, à l'église de l'*Ara Cœli*, celui des Savelli. Ces beaux monuments sont aussi décorés, sur leurs faces antérieures, d'ornements et d'écussons en mosaïque, pendant qu'ils portent des statues de marbre représentant les personnages.

Quant à une représentation même du défunt en mosaïque pouvant être comparée à celle de Frumauld, je n'en saurais citer, en Italie, qu'un seul exemple, et encore est-il beaucoup plus récent : c'est la dalle funéraire qui se trouve dans le dallage de l'église de Sainte-Sabine, à Rome, au milieu de la nef, sur la sépulture du dominicain espagnol Munio, mort en 1300. Le *défunt*, vu de face, est figuré en pied, couché et serré

dans sa robe blanche, presque entièrement recouverte d'une seconde robe noire, dont le capuchon enveloppe le cou du mort jusqu'au menton. Le manteau, entr'-ouvert sous la poitrine, laisse voir les mains croisées, la gauche sur la droite. Dans son ensemble, le corps, de forme allongée, sous ses vêtements presque collants, affecte l'aspect d'une sorte de momie. Il est encadré par deux piliers carrés, ornés de bandes verticales en mosaïque rouges, blanches et bleues. Cette dalle mesure 2m80 de long sur 0m84 de large, et la longueur du personnage, du sommet de la tête au bout des pieds, est de 1m78. L'inscription qui occupe la bordure de la dalle est ainsi conçue :

« Hic jacet frater Munio Samoracensis, natione hispanus quondam ordinis fratrum prædicatorum magister septimus qui obiit septima die mensis Martis anno Domini millesimo trecentesimo Pontificatus domini Bonifacii P. P. VIII anno. »

L'antiquité chrétienne nous fournit aussi quelques exemples de représentations par la mosaïque de défunts qui peuvent se rattacher à la catégorie du monument funéraire de Frumauld.

La bibliothèque du palais Chigi, à Rome, conserve deux têtes en mosaïque provenant de la catacombe de Saint-Cyriaque, un homme et une femme. M. de Rossi les a publiées à la première page de son splendide ouvrage sur les mosaïques de Rome. Déjà d'Agincourt avait donné deux petits mauvais dessins de ces têtes dans son *Histoire de l'art par les monuments,* pl. XIII; *Hist. de la peinture.* La femme est en attitude d'orante, les mains levées; l'homme est de face dans un médaillon rond pris dans un cadre carré. C'est là un rare spécimen des mosaïques trouvées dans les cimetières de

Rome. Ces figures étaient accompagnées de l'inscription suivante, lue et recueillie par Suarez au XVIIe siècle :

FL · IVL · IVLIANVS MAR SIMPLICIAE
RVSTICAE CONIVGI DVLCISSIME Q · V · ANN · XVIII ·
M · V · DXV FECIT MECV A · III · MII
DORMET IN PACE · X · K · FEBR

Le savant épigraphiste romain auquel nous empruntons ces détails attribue cette mosaïque à la première moitié du IVe siècle.

Je signalerai aussi dans une autre catacombe de Rome une représentation de défunt en mosaïque beaucoup moins connue que les précédentes, car sa découverte est encore toute récente; elle se trouve dans la catacombe de Sainte-Agnès, déblayée et explorée depuis six ans, et tout nouvellement décrite par M. Armellini (1). C'est une figure de femme de petites dimensions, incrustée dans la dalle de marbre encore en place d'un *loculus,* qui est resté intact et dont la découverte a eu lieu le 3 janvier 1876.

Cette figure, en petits cubes vitrifiés, se détache sur un fond carré formé de petites plaques d'ivoire et d'os, entouré également d'un petit cadre d'ivoire; le tout saisi dans le marbre.

Cette étrange composition, unique assurément, est bien plus remarquable par sa rareté, par les détails de sa coiffure, que par l'excellence de l'exécution (2). C'est, au contraire, un ouvrage qui décèle une main mal-

(1) *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana, descritto ed illustrato da Mariano Armellini. Roma,* 1880.

(2) ..... — E curioso il modo con cui porta i capelli nascosti da una cuffia spizzata che le treccie sciolte sulle spalle.

habile. Elle est accompagnée d'une inscription qui donne le nom de la défunte et celui de son époux :

M · AVR · VICTOR · VLPIAE · SIRICAE
COIVGI · KARISSIMAE · FECIT IN PACE

Elle est aussi suivie d'une croix gammée.

La paléographie, le style, les trois noms du mari, avec le *gentilicium*, font remonter cette inscription au IIe siècle. Cette opinion est aussi conforme au jugement de M. de Rossi (1). De sorte que ce petit tableau nous donne l'exemple le plus ancien de l'effigie en mosaïque d'un défunt accompagnant sa sépulture; de même que la croix gammée qui la suit est peut-être aussi la plus ancienne croix de ce genre que l'on connaisse sur un monument chrétien.

Assurément, il y a loin de l'effigie d'Ulpia Siriaca de la catacombe de Sainte-Agnès à la mosaïque de l'ancien évêque d'Arras et à celle du dominicain Munio; mais l'analogie qui existe entre elles ne saurait être méconnue. L'idée, au point de vue de l'art chrétien, est la même. D'un côté, elle est, pour ainsi dire, à l'état d'embryon, et de l'autre elle a atteint un complet développement. Nous devions donc rapprocher ces deux monuments l'un de l'autre.

Maintenant, si nous passons en Afrique, nous trouvons un autre monument du genre de ceux dont nous nous occupons. Nous l'avons vu en 1873, à la grande basilique de Tébessa, sur le pavé en mosaïque de la

Sul vertice del capo porta quell' acconciatura a modo di torre, detta *vertex turritus* descritta da S. Paolino e da Prudenzio. — P. 316. *Il cimitero di S. Agnese*, etc.

(1) *Roma sott.*, t. III, p. 593.

chapelle à trois absides qui lui est annexée. Là se trouve, en effet, la représentation en pied d'un personnage accompagné d'une longue inscription funéraire qui donne le nom de *Fidelis* à ce personnage, et indique le jour et l'heure de sa mort (1).

Mais il est temps de revenir au musée d'Arras. On ne saurait trop le féliciter de posséder le précieux monument dont nous venons de chercher peut-être un peu loin de rares similaires. Tel qu'il est, malgré ses dégradations et grâce aux soins préservatifs dont il a été si judicieusement l'objet, il suffit pour donner une idée du parti que l'art chrétien peut tirer d'un genre de décoration trop longtemps délaissé en France, et qui, de nos jours, remis en honneur, serait assurément fécond en heureux résultats. JULES DE LAURIÈRE.

Le maître-autel de la collégiale de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

I

Au moyen âge, le rite de la canonisation consistait exclusivement en ces deux actes : un décret autorisant le culte (2), et l'élévation du corps (3).

(1) Le *Bulletin de la Société archéologique de Constantine*, 1872, a donné un dessin fort médiocre de cette mosaïque.

(2) Benoît XIV cite, d'après un chroniqueur, ce qui se fit pour saint Adulphe, évêque de Cambrai : « Episcopus lætus (Engranus), verbo facto ad populum, beati Hadulphi solemnia in numero sanctorum notificavit. » (*De serv. Dei beatific.*, lib. I, cap. VI, n. 4.)

(3) «Prohibitum fuit cultum publicum erga quemcumque

Une fois que l'autorité compétente avait prononcé, suivant les formes canoniques, sur la sainteté d'un personnage et autorisé les fidèles à lui rendre un culte public, il ne convenait pas que sa dépouille mortelle restât enfouie en terre, comme un cadavre vulgaire, car ces ossements avaient été sanctifiés plus particulièrement par l'Esprit-Saint. Alors, pour mieux les honorer, voir et toucher, on les exhumait du sol et on avait soin de les exposer en un lieu apparent, où ils pussent, de tous côtés, attirer les regards et dominer, pour ainsi dire. Tantôt le sarcophage de la déposition première était conservé, relique vénérable (1); tantôt un sarco-

Dei servum exhiberi.... si ecclesiasticum judicium de eorum sanctitate non præcessisset : præsto sunt antiquæ solemnes corporum confessorum translationes et elevationes factæ auctoritate episcopali, in quibus initium ecclesiastici cultus consistebat. » (*Ibid.*, n° 225).

« Sub Fulcone abbate (Corbeiano)....., auctoritate Sedis Apostolicæ a Widone, Ambianorum præsule, sacrum ejus (S. Paschasii Radberti) corpus IV idus julii de terra levatum, ad majorem ecclesiam S. Petri honorifice translatum est ut..... populo venerabundum exponeretur. » (*Ibid.*, cap. VIII, n° 11.) — « Romani pontificis litteris mandatum fuit (au XIe siècle) ut eorum corpora elevarentur qui Pannoniam ad Dominum convertissent. » (*Ibid.*) — « Viri Dei (S. Arnulfi, episc. Suessionen.) corpus sanctum de humo levatum juxta morem Gallicanæ Ecclesiæ. » (*Ibid.*, n. 14.)

Le martyrologe de l'Eglise de Milan, cité par Frisi, t. III, p. 143, fait une mention spéciale de la fête de l'Exaltation des saints Gervais et Protais : « Exaltatio corporum scor. Protaxij et Gervaxij », comme si l'on disait exhumés pour être placés en haut, car telle est la signification propre du mot *exaltatio*.

(1) C'est encore Benoît XIV qui va nous renseigner sur les

phage neuf et plus orné était affecté au saint, à l'occasion de sa translation ; ou bien encore, au lieu d'un cercueil de pierre, qui est toujours moins riche, on le plaçait respectueusement dans une châsse en bois sculpté ou en métal précieux, argent ou vermeil.

Il y eut jusqu'à quatre modes divers d'élever les corps saints. D'abord on creusa une crypte (1), plus ou moins spacieuse, presque toujours rappelant soit les catacombes, soit les anciennes chambres sépulcrales, car généralement elles émergent peu au-dessus du sol dans lequel elles s'enfoncent profondément (2) : c'est dans ce système que sont conçues les confessions romaines, où le pieux visiteur, s'isolant de la foule, avait plus de facilité pour se recueillir et prier.

D'autres fois, par précaution, surtout aux époques néfastes d'invasions et de guerres intestines, le sarcophage est volontairement dissimulé sous l'autel, où il forme un massif compact (3) : il est même scellé de

actes de Jean VIII, relativement aux corps des saints Agricole, Silvestre et Désiré, à Châlon-sur-Saône : « Delato juxta altare B. Agricolæ sarcophago, dominus papa inibi digno honore pretiosum ejus corpus recondidit et ut deinceps beatissimi Dei confessores venerationi haberentur et dies eorum gloriosi transitus festive celebrarentur, apostolica auctoritate injunxit » (*Ibid.*, cap. VII, n° 15).

(1) « Hic in crypta basilicæ b. Joannis sub altari est sepultus. » (Gregor. Turonen., *Miracul.* lib. I, cap. L.) — « Cryptam satis insignem condidit....., in qua sanctorum reposuit pignora. » (*Chronic. Centul.*, lib. IV, cap. XVIII.)

(2) « Cryptas, antea nimium tenebrosas, geminis ingressibus illustravit. » (*Hist. Episc. Antissiodoren.*, cap. LII.)

(3) *La cathédr. d'Anagni*, p. 46. J'y cite cette inscription

barres (1) ou de chaînes de fer (2), afin d'opposer un obstacle à ceux qui seraient tentés de l'ouvrir, poussés par une cupidité téméraire ou une vaine curiosité.

Souvent, surtout dans nos contrées, le sarcophage est élevé sur des colonnettes en arrière de l'autel (3), s'il n'est pas inclus dans l'autel lui-même, (4) dont il de-

de l'an 1231 à propos du corps de S. Magne : « In eodem pilo sub altari..... profunditus est reconditum cum honore. »

(1) Sarcophages des SS. Ismaël et Théobald, au Dorat (XIe siècle); tombeau de S. Magne, à Anagni, en 1073 : « Sarcofagum cinctum zonis ferreis. »

(2) Sarcophage de saint Marin, à Saint-Savin (Vienne) et de saint Paulin, de Trèves, au IVe siècle (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXXVII, p. 199.)

(3) « Divus Canutus, solemni precationum genere de tumulo levatus, aræ consecratus imponitur. » (*De serv. Dei beatif.*, lib. I, cap. XI, n. 3).

(4) « Cujus sancti (Gerardi, ep. Tullen.) venerabile corpus per nos ipsos cupimus transferre et digno honore digno in loco in altari proprio collocare. » (*Ibid.*, cap. XXXVI, § VIII, n. 16.) — « Beati Vedasti corpus..... sub ipsa principalis altaris mensa quiescit. » (Cart. de l'abbaye de Saint-Vaast, p. 105).

Le pape Alexandre III enjoignit par une bulle spéciale de lever de terre le corps de saint Thomas de Cantorbéry, laissant libre de le placer ou dans la masse de l'autel ou dans une châsse décente : « Quoniam igitur dignum est et vobis plurimum expedit ut sanctum corpus ejus cum ea qua decet reverentia et honore condatur, discretioni vestræ Apostolica auctoritate mandamus, quatenus corpus ejus devote et reverenter, facta solemni processione, aliquo solemni die, congregato clero et populo, in altari honorifice recondatis aut ipsum in aliqua decenti capsa ponentes, prout convenit, elevetis in altum ».

vient ainsi la base. Grâce à cette disposition, les fidèles peuvent passer dessous, de manière à se mettre immédiatement sous la protection directe du saint dont ils implorent la faveur ou le secours (1).

(1) Ce qui se pratique encore à Saint-Dizier (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 51) et à Poitiers, au tombeau de sainte Radegonde, se faisait également pour les châsses portées en procession, comme le représente un bas-relief de la cathédrale d'Amiens, du XIIIe siècle (Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, t. I, p. 70), et comme en témoigne ce texte du XIe siècle, emprunté aux manuscrits du moine de Saint-Cybard d'Angoulême : « Ipsum feretrum pallio coopertum ad altaris januam, in ipso introitu extulit..... quousque fidelium multitudines.... sub sacris reliquiis in spem cœlestis protectionis transirent. » Le *Cérémonial de l'église d'Angers*, imprimé en 1751, contient cette rubrique pour les processions des Rogations et de l'Ascension : « A la porte de la nef de la cathédrale, du côté gauche, les maires-chapelains et ceux qui les accompagnent, s'arrêtent, élèvent la châsse de saint Serené, tout le clergé passe dessous et la touche de la main en passant. » (Pages, 306, 310.)

Mgr Bouange, parlant de la châsse de saint Amon, évêque de Toul, dit : « Dans les processions des Rogations, la sainte châsse était portée par quatre chapelains et, au retour de celle du mercredi, tout le clergé étant arrivé dans la nef, chacun selon son rang s'approchait pour baiser les reliques, et passait ensuite sous la châsse que l'on tenait élevée ; les magistrats de la cité venaient après le clergé accomplir cet acte de dévotion. » (*S. Amon*, Langres, 1881, p. 13).

On lit dans le *Rosier de Marie*, à l'occasion de la cathédrale de Chartres : « Ce ne devait pas être non plus une cérémonie sans éclat que celle dont la visite royale fut l'occasion en 1209. Philippe II *passa sous la châsse*, dit l'historien, et offrit un bel *ex-voto*. Sans doute un grand concours de peuple se

Quand la châsse fait ainsi corps avec l'autel, on est obligé d'établir une maçonnerie qui lui sert de support et qui, en même temps, se dresse en manière de retable. Cet usage, qui se constate dès l'époque romane (1), prend surtout consistance à partir du XIIIe siècle, à la Sainte-Chapelle de Paris, qui offre un des plus beaux types du genre. Deux escaliers tournants permettent de monter à la plate-forme, sur laquelle pyramide une espèce de ciborium ou baldaquin abritant les saintes reliques. Ce massif est à jour de toutes parts, en sorte qu'on peut le traverser, et en avant est établi le maître-autel.

Au début du XIVe siècle (2), dans l'église de Valcabrère (Haute-Garonne) existe une disposition analogue, quoique dans de moindres proportions et surtout avec moins de luxe. Il ne me reste rien à en dire après le dessin de Viollet-le-Duc (3) et la description si exacte

trouvait auprès du monarque pèlerin, qu'on savait aimer Notre-Dame de Chartres, et qui, en 1214, l'invoqua avec tant de succès sur le champ de bataille de Bouvines. »

M. de Guilhermy, décrivant l'église de Pontcarré (Seine-et-Marne), écrit : « La relique du saint (saint Roch, titulaire de l'église paroissiale), renfermée dans une châsse toute simple, est posée de manière que l'on puisse passer dessous, suivant l'ancien usage. » (*Inscript. de la France, ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 462.)

(1) Chapiteau des cryptes de Saint-Denis. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'archit.*, t. II, p. 37.)

(2) Viollet-le-Duc date cet édicule du XIIIe siècle, M. de Laurière de la fin du XIIIe. Je crois devoir le descendre un peu plus bas, l'architecture pyrénéenne étant en retard sur les autres contrées.

(3) *Dictionn. d'architecture*, t. II, p. 38.

de notre docte confrère M. Jules de Laurière (1).

Au XVe siècle, le type des âges précédents se modifie peu; cependant il admet une variante notable, qu'il est essentiel de consigner dans nos études, au double profit de la liturgie et de l'archéologie, ces deux sciences qu'il faut toujours savoir mener de front, car elles s'éclairent mutuellement. Je veux parler de l'autel et de la châsse de saint Léonard, qui vont m'arrêter quelque temps, l'ensemble de ce décor architectonique n'ayant pas encore été étudié ni même signalé, du moins à ma connaissance ni à celle des collègues qui m'accompagnaient dans l'excursion du Limousin.

II

Saint Léonard (2), qui vécut au VIe siècle, a donné son nom à une petite ville du Limousin, et, dans cette ville, à une grande et intéressante église qui fut, avant la révolution, desservie par un collége de chanoines et qui depuis est devenue l'église paroissiale. Le saint

(1) *Congrès archéologique*, XLIe sess., p. 319-321.

(2) Le moyen âge aimait les étymologies, même risquées. En 1114, Galéran, évêque de Naumbourg, écrivait : « Que votre Léonard soit pour moi, non pas un *lion* terrible, mais un *nard* plein de douceur. » (Arbellot, p. 149.)

Au XIIIe siècle, Jacques de Voragine adoptait le même jeu de mots dans sa *Legenda aurea :* « Leonardus, odor populi, a *leos*, quod est *populus*, et *nardus*, quod est herba redolens, quia odor bonæ famæ populum ad se trahebat. Vel Leonardus dicitur, quasi *legens ardua*, vel Leonardus dicitur a *leone*. » (Edit. Graesse, p. 687.)

diacre est donc à la fois patron du lieu (1) et titulaire de l'édifice sacré.

C'est une loi rigoureuse en liturgie que le maître-autel est invariablement dédié au titulaire, car il est juste qu'il occupe la place principale dans le monument érigé en son honneur. Aussi, par voie de conséquence, est-il défendu d'assigner son vocable à un autre autel, qui ne pourrait être qu'un autel mineur et secondaire : en effet, à quoi bon reléguer dans un coin celui qui est déjà en possession de l'église tout entière ? En sera-t-il plus honoré ? Ne serait-ce pas plutôt le rabaisser au rang des saints qui lui font cortége dans les chapelles latérales ?

Ici le maître-autel appartient doublement à saint Léonard, d'abord à cause du titre même de l'église, puis aussi en raison de la présence de ses reliques. C'est même uniquement en vue du corps saint que l'autel a été arrangé comme il l'est encore actuellement.

Il y a deux manières d'étudier l'archéologie : au point de vue local, qui est nécessairement restreint, et au point de vue général, ce qui offre l'avantage d'élargir les questions et de les traiter sans être obligé de recourir à ce que l'on est convenu d'appeler les sources de l'histoire, textes manuscrits ou imprimés. Bien entendu, une visite de deux heures ne nous a pas laissé le loisir de feuilleter les documents, quelque

(1) Charles VII, dans l'édit de janvier 1422, donné en faveur de la ville de Noblac, reconnaissait publiquement qu'il ne lui accordait des priviléges particuliers que « en considération de monsieur saint Léonard, patron de ladite ville, en laquelle gisent et reposent les précieuses reliques de son corps saint ». (Arbellot, p. 267.)

lumière qu'ils pussent nous apporter : ceci est de la compétence directe des archéologues limousins. Pour nous, qui devions nous contenter de ce que nous avions sous les yeux, il fallait, séance tenante, en tirer le meilleur parti possible et chercher à dégager la vérité du rapprochement de plusieurs dates qui ne concordaient pas ensemble.

Saint Léonard a subi la loi commune. Une fois en possession d'un culte public et autorisé, il a été certainement levé de terre. Fut-il vénéré dans une crypte à l'origine ? C'est plus que probable, car tel était alors l'usage général et, quoique l'édicule souterrain n'ait pas été encore retrouvé, on montre du moins, à l'extérieur, dans la paroi méridionale, une porte murée que l'on affirme y avoir conduit jadis, et le sol du sanctuaire est assez exhaussé pour en autoriser l'existence (1).

Dans une des chapelles qui longent la nef, on voit à terre un couvercle de sarcophage, qui, dit-on, remonterait au XIIe siècle et aurait servi de sépulture à saint Léonard. Le toit est à double pente, avec imbrications en relief imitant des tuiles plates. Sans contester absolument cette date, peut-être pourrait-on reporter plus haut, de quelques siècles en arrière, l'exécution de ce tombeau, qui n'est certes pas mérovingien, mais qui a pu recueillir les ossements lors de leur première élévation (2). Si l'on tient absolument pour le XIIe siècle, je

(1) Voir sur cette crypte, dont saint Léonard n'aurait été tiré qu'au XVe siècle, le docte ouvrage du chanoine Arbellot, *Vie de saint Léonard*, p. 119, 124.

(2) Cette première élévation eut lieu au IXe siècle (Arbellot, *Vie de saint Léonard*, p. 116). M. Arbellot dit que ce fragment de sarcophage lui « paraît du XIe siècle ». (*Ibid.*, p. 120.)

ne m'insurge pas contre, et aussitôt je constate une concordance entre la châsse de plomb conservée au-dessus de l'autel et le sarcophage qui dut la contenir, en sorte qu'il serait arrivé pour saint Léonard ce qu'à la même époque je constate pour saint Bernard (1).

Au xve siècle, soit par dévotion, soit que le chapitre (2) eût accepté les idées nouvelles, ou même pour l'un et l'autre motif à la fois, eut lieu une seconde (3)

(1) « Saint Bernard, mort en odeur de sainteté le 20 août 1153, fut canonisé le 18 janvier 1174. A cette occasion le corps du saint abbé de Clairvaux fut solennellement levé de terre, enveloppé dans un linceul recouvert de soie, et enfermé dans un cercueil de plomb, en attendant de plus grands honneurs. Quatre ans plus tard avait lieu la seconde élévation du corps saint; les reliques furent authentiquement reconnues par Guichard, archevêque de Lyon, accompagné d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de prêtres, et le cercueil de plomb, après avoir été refermé et scellé, fut déposé dans un tombeau-autel, d'une grande magnificence, dû à la générosité et à la piété de Henri, septième abbé de Clairvaux. » (Lalore, *Recherches sur le chef de saint Bernard*, p. 5.)

(2) M. Arbellot fait remonter à l'an 1062 l'érection de la collégiale, qui, à l'origine, dut être *régulière* et non *séculière* (p. 160.)

(3) Le corps de saint Bernard eut aussi une double élévation : « Henricus.... convocatis hinc inde venerabilibus episcopis..... per venerabilem patrem D. Guichardum, archiepiscopum Lugdunensem..... fecit cum maximo gaudio et exultatione totius ecclesie Gallicane elevari (1174) et relevari (1178), et in tabernaculo marmoreo retro altare B. Marie Virginis, sicut hodie apparet, religiose et honorifice collocari. » (*Liber sepulchror.*, cité par Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 11.)

ou troisième élévation plus solennelle que les précédentes, et cette fois définitive. L'autel, exhaussé de quelques marches, fut adossé à un massif qui monte derrière lui comme un retable, bâti et sculpté. Ainsi qu'à la Sainte-Chapelle de Paris et à Valcabrère, cette construction fut érigée à l'orient, dans l'arcade terminale, en sorte que ses ouvertures correspondaient aux arcades latérales, ce qui permettait aux fidèles d'y accéder directement, sans qu'il en résultât un trouble pour le chœur pendant l'office divin, ni que les pieux pèlerins fussent obligés d'avancer jusque dans le presbytère. Ce massif de maçonnerie, évidé à l'intérieur, est arrangé de façon à livrer un passage et à obtenir une plate-forme que supporte la voûte. L'aspect est celui d'un couloir étroit, percé à chaque extrémité d'une baie (1) terminée en accolade (2). Actuellement, le pas-

(1) Il y a identité de construction entre le couloir de Valcabrère et celui de saint Léonard.

(2) Selon le chanoine Arbellot, l'*invention* de saint Léonard, c'est-à-dire son élévation de la crypte, eut lieu en 1403, époque à laquelle le chef fut placé « dans une coupe de vermeil ». (P. 125.) En 1449, Charles VII fit faire pour les reliques de saint Léonard « une châsse représentant le château de la Bastille, la prison la plus célèbre de France, afin d'honorer le patron des prisonniers ; de plus, une coupe et un petit coffre, sur lequel on voyait la figure de ce prince à genoux, le tout en vermeil, et travaillé avec beaucoup d'art et de délicatesse ». (P. 127.) Enfin, « les ossements sacrés de saint Léonard furent déposés, en 1503, par Jean Barton, évêque de Limoges, dans une grande châsse en vermeil. » (P. 128.)

La *litière*, faite pour montrer et conserver les reliques, doit coïncider avec une de ces trois dates. La première sera exclue comme trop ancienne. Le monument correspondrait

sage est encombré d'une foule d'objets servant à l'autel, mais qui ne sont pas là à leur place. Il sera d'un zèle pieux et intelligent de l'en débarrasser au plus tôt pour le rendre aux fidèles, qui ainsi pourront à leur aise pratiquer un rite déjà ancien dans l'Église et qui implique en lui-même une idée de respectueuse soumission.

Le mur, auquel est appliqué l'autel, fut orné au XVe siècle, selon toute probabilité; mais je ne pus le constater par moi-même, toute cette partie ayant été, au XVIIe, revêtue d'une boiserie sculptée et dorée, que je me garderais bien de donner le conseil d'enlever. En effet, que mettrait-on à la place? et surtout sous l'empire des idées absolutistes de nos architectes, qui veulent tout ramener à une unité chimérique, l'archéologie deviendrait impossible, faute de matériaux authentiques et non remaniés.

Cette plate-forme jouit, dans la langue ecclésiastique, du nom significatif de *thalamus*, mot qui, en français, n'a pas d'autre équivalent que celui de *lit d'honneur* ou de *trône* (1). C'est un lit de parade, où le saint reposera

mieux à la seconde, peut-être aussi à la troisième, car le style ogival a persévéré dans les contrées de l'ouest jusque dans le XVIe siècle avancé.

(1) On trouve aussi *lectica*, qui se traduit littéralement par *litière* : or une litière, comme celle affectée au transport du pape après sa mort, peut être ouverte sur les côtés, mais jamais à la partie supérieure ou *ciel* qui forme dais. Benoît XIV a constaté cet usage à propos de saint Loup : « Girbaldus, Cabilonensis urbis episcopus,... beatissimum Dei confessorem Lupum, ut amplior accederet veneratio et facilior advenientibus pateret intuitus,....inde reverenter effossum et sacerdotum manibus elatum,.... post altare digno loco humavit et lecticam super de more erexit. » (*De serv. Dei beatif.*, lib. I,

pendant la durée des siècles ; ce fut aussi, à Paris et à Valcabrère, un véritable trône, puisqu'il avait son complément ordinaire, un baldaquin richement décoré (1). Mais, au xve siècle, époque de décadence, tout en conservant le principe, on avait oublié une partie de la conception première : le dais avait été supprimé et, en revanche, la plate-forme était devenue inaccessible. Donc plus d'escaliers fixes pour y monter. Chaque fois que c'était nécessaire, il fallait y appliquer une échelle mobile, que l'on s'empressait de retirer aussitôt après l'opération ou l'examen. Cette mesure se comprend dans un pays où les ostensions solennelles de reliques ne se font que tous les sept ans.

cap. VII, n° 15.) — Voir le mot *lectica* dans du Cange, auquel je n'emprunterai que ce texte de Suger : « Sacras enim venerabiles sacratissimorum corporum lecticas argenteas, quæ altari principali superpositæ. »

Le *Glossaire* de du Cange fournit encore, comme synonimes, les mots *lectulus*, *lectulum* et *lectus* : « Introrsus domus alma fulget, habitantibus digna....; cujus apicem obtinet alma Virgo Maria, ante altare faciem lectuli condente beatissimo Filiberto. » — « Inque loco sancti quo stant sacra lectula Patris. » — « Omne aurum atque argentum cum gemmis a S. Benedicti lecto extrahentes. »

Voir dans Viollet-le-Duc la description et la gravure du *lit* des reliques à Saint-Denis, élevé par Suger, ainsi qu'en faisait foi cette inscription commémorative : « Facit utrumque latus, frontem lectumque Suggerus. » Or ce lit se composait de « huit pilliers » de support, et, « au-dessus du cercueil, » d' « un grand tabernacle de charpenterie. » (*Dict. d'arch.*, t. II, p. 22-25.)

(1) La hauteur du soubassement est de 2^m80, et celle de la cage de fer de 1^m12. La hauteur totale du monument accuse 3^m92. La cage mesure intérieurement 2^m80.

Un pape limousin, Clément VI, avait donné l'exemple à Saint-Jean-de-Latran, en enfermant dans le ciborium du maître-autel, derrière une clôture de grilles, les chefs des saints apôtres Pierre et Paul. A Saint-Léonard on fit mieux, car si on prit des précautions contre les voleurs, on eut soin de ne pas placer les reliques au-dessus, mais en arrière de l'autel, en sorte que le prêtre pouvait les apercevoir en célébrant.

La plate-forme est donc surmontée d'une espèce de cage rectangulaire, grillée en avant et sur les côtés, puis fermée en menuiserie, comme une châsse, en haut et en bas. Là sont gardées les reliques dont je vais parler bientôt et quelques autres, adjointes postérieurement, mais dont je n'ai pas à m'occuper ici, parce qu'elles s'écartent de mon sujet.

Cette ferronnerie est une œuvre curieuse du xve siècle. Elle se compose de traverses qui en forment comme le cadre, de forts barreaux qui se croisent à angle droit en se pénétrant, et enfin, aux angles, de tourillons en tôle découpée à jour, où l'on remarque les fantaisies de l'époque : trèfles aigus, flammes, vessies de poisson, etc. Comme spécimen, je reproduis en gravure, d'après le dessin de M. Nodet, l'angle de droite (la droite de la cage).

Impossible, à première vue, de soupçonner l'existence de cette cage insolite, car elle forme, au sommet du retable, comme un second autel, lequel est garni, à sa partie antérieure, d'un parement d'étoffe : au fronton, arrondi en cintre surbaissé, six chandeliers accompagnent une statue de saint Léonard (1). Ce vestige,

(1) Une relation du 15 juillet 1517 mentionne une statue sur le tombeau de saint Bernard, dont voici la disposition :

peut-être unique en France, de notre ancienne liturgie, vaut la peine d'être noté. La statue du saint indique la

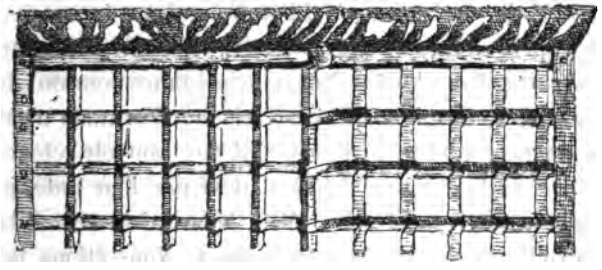

Grille du retable (xve siècle).

présence de son corps vénéré, et les cierges que l'on allume aux jours de fêtes brûlent en son honneur.

Naturellement j'ai demandé à enlever le parement

« Derrière iceluy grand aultel y a trois beaulx et riches aultelz d'albastre, dont celluy du millieu est l'aultel Mgr sainct Bernard, sur lequel est son ymaige, fait sur le vif incontinent après son trespas, et avait le visaige, a veoir ladicte ymaige, magre et contemplatif. Ledict aultel est couvert d'un tabernacle de pier à quatre piliers, dont les deux premiers sont à costé dudict aultel, servant de colonnes, et les deux aultres, derrière, faisant ledict tabernacle couverture à l'aultel, et semblablement au vassau ou sont les ossements de sainct Bernard qui est derier ledict aultel. Iceluy vassau estant de pier, dont la couverture est de couleur de porphyre, et de costé et d'autre dudict vassau ou fierte l'on se peut mettre à genous pour saluer le sainct, en disant son oraison, qui est en des petits tableaux de chacun costé. » (*Annales archéolog.*, t. III, p. 226.)

d'étoffe pour voir ce qu'il recouvrait. J'insistai, malgré une réponse négative et une accumulation d'obstacles faite, pour ainsi dire, à plaisir. Mais les archéologues ne se déconcertent pas pour si peu. Je revins à la charge et, aidé du sacristain, j'ôtai l'étoffe, qui me laissa aussitôt apercevoir la grille et, derrière elle, une châsse, un reliquaire et des bustes. Nouvelle insistance pour ouvrir la grille et nouvelles difficultés. Comme l'examen n'eût été qu'incomplet si je l'avais fait sans pouvoir retourner les objets qui m'alléchaient déjà par leur date, je voulus avoir les clefs, que MM. les vicaires eurent la bienveillance de ne pas nous refuser. Nous étions les maîtres de la place; nous en profitâmes pour descendre les reliquaires convoités et procéder, non seulement à la rédaction des notes, mais encore à de plus minutieuses constatations par le dessin et l'estampage.

III

Trois objets ont été particulièrement le sujet de notre examen : une châsse, un reliquaire en plomb et un autre reliquaire en bois peint. La châsse remonte au XIIe siècle, ainsi que l'indiquent les caractères de son inscription, car ni la forme ni l'exécution, pas plus que son ornementation très-sobre, ne suffiraient à nous renseigner sur l'époque. De petite dimension (1), sans proportion aucune avec le corps humain, longue à peine pour contenir un enfant, cette châsse a l'aspect d'un coffre rectangulaire, surmonté d'un toit à double pente. Chaque pignon

(1) Longueur : 0m50 c.; hauteur : 0m25 c.

est marqué d'une petite croix pattée et, au sommet,

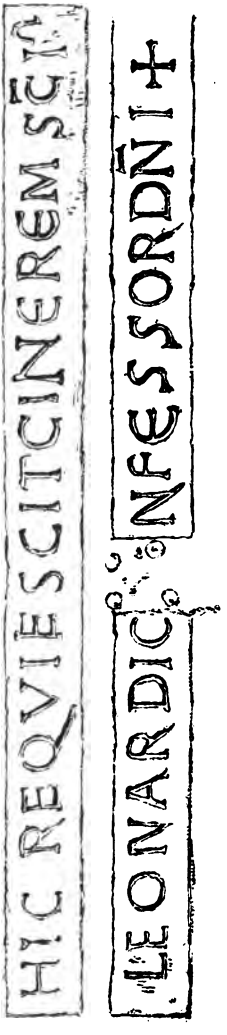

Inscription de la châsse de saint Léonard (XIIe siècle).

sur les grands côtés, court une bande étroite qui dit,

en mauvais latin : Ici reposent (1) les cendres de saint Léonard, confesseur (2) du Seigneur. L'écriture est la majuscule romaine, avec deux E lunaires seulement et les abréviations bien connues pour les mots *Sancti* et *Domini*. En voici le texte exact, que complète et justifie un dessin pris sur l'estampage fait par M. de Laurière (3) :

† HIC REQVIESCIT CINEREM SC̄I : :
LEONARDI C (O) NFESSOR DN̄I †

(1) « Lorsque les trois tombeaux-autels furent érigés au XIIe et au XIIIe siècle, comme nous l'avons vu plus haut, des épitaphes, écrites sur parchemin et clouées sur des tablettes de bois, furent fixées près de chaque tombeau. Elles commençaient par ces mots :

« Hic requiescit corpus.... Bernardi.....
« Hic requiescit corpus..... Malachie. »

(Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 22.)

(2) *Confessor* est la qualification liturgique qui convient à saint Léonard, classé parmi les *confesseurs* non pontifes. Restituez *confessoris*, quoiqu'il n'y ait pas le moindre signe d'abréviation.

(3) L'abbé Texier, qui n'en écrit que trois lignes, lit ainsi l'inscription : « Hic requiescit cinerim (*sic*) sancti Leonardi. » (*Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1842, p. 238.) Il n'en parle pas dans son *Épigraphie du Limousin*, et se contente, dans les *Annales archéologiques*, t. XV, p. 273, de cette trop courte et fautive mention : « *Cercueil* de saint Léonard, avec inscription, IXe *siècle*. » Passe pour le XIe, s'il y a erreur typographique; mais le IXe, c'est de toute impossibilité.

Le chanoine Arbellot a donné correctement l'inscription, qu'il date du « XIe siècle. » (*Vie de saint Léonard*, p. 124, 142.)

Le coffre est en plomb épais, grossièrement laminé. Quatre pieds en fer le supportent, et, pour empêcher l'écartement des parois, elles ont été, aux angles, renforcées d'une armature de fer.

Outre cette châsse pour les *cendres*, M. Arbellot en signale une autre, en *terre cuite*, qui a disparu, pour les *ossements*, et qui portait cette inscription : *Hic jacent ossa nobilissimi beati Leonardi* (*Vie de saint Léonard*, p. 124). Ces précieux restes sont dans une châsse de bois doré : on y compte «vingt-neuf ossements» (p. 142) (1).

Les sceaux apposés sur cette châsse m'ont em-

(1) Le reliquaire n° 51, à l'abbaye de Clairvaux, d'après l'inventaire de 1741, contenait une relique de saint Léonard mêlée à une foule de reliques, et ainsi désignée : « Leonardi. » Mais comme elle est entourée de fragments d'autres saints français, comme saint Omer, saint Vaast, saint Amand, saint Éloi, saint Malo, saint Clément de Metz, il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici du saint limousin. (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 29.) Le cardinal Orsini, dans le *Synodicon diœcesanum* (Bénévent, 1723), faisant l'inventaire des reliques de son archidiocèse de Bénévent, enregistre, p. 634, à propos de l'abbaye bénédictine de saint Victorin, de petits os et fragments de saint Léonard : « Lionardo, confessore, *ossetti e frammenti.* »

Flaminio Cornelio, dans ses *Ecclesiæ Venetæ* (Venise, 1749), signalait des reliques de S. Léonard aux Saints-Côme-et-Damien : « Reliquiæ ex ossibus SS..... Leonardi et Romani confessorum » (t. VI, p. 53) et à Sainte-Marie de la Charité : « Ex ossibus SS..... Leonardi conf. » (t. V, p. 207).

Il dit aussi, t. XII, p. 111, qu'une église lui est dédiée et qu'elle fut consacrée en 1343 « ad honorem beati Leonardi confessoris », comme le porte l'inscription commémorative : on y conserve une jambe et un doigt du titulaire : « divi Titularis tibia digitusque asservantur. » (P. 113).

pêché de l'ouvrir; elle ne renfermerait que de la poussière, comme le dit l'inscription, et non des ossements ou fragments d'ossements, qui sont ailleurs. Le mouvement imprimé à la châsse permet de constater que ces débris ne sont pas enveloppés dans un suaire (1); peut-être a-t-il été enlevé postérieurement ou est-il lacéré et dans un complet état de vétusté.

Que conclure de ce premier objet, sinon qu'au XIIe siècle, lors de la seconde élévation de saint Léonard, trois parts furent faites de son corps? Le chef fut mis de côté (2), les gros ossements prirent place dans une châsse, les fragments dans un coffre de plomb, et enfin

(1) « Augustin Centurion a attesté lui-même qu'il s'était *trouvé présent à l'ouverture de ce sacré linceul où sont enveloppés les sacrés ossements de saint Bernard.* » (Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 33.) Le suaire n'est jamais oublié au moyen âge, ainsi que le respect l'exige.

Aussi l'inventaire de Clairvaux, en 1405, n'hésitait-il pas à qualifier de *nus* les ossements qui n'étaient pas enveloppés selon l'usage : « Tabula magna argentea, in qua continentur multa ossa nuda. » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 97.) — « Item alia tabula parva, vetus, in qua sunt ossa nuda cum porcione ligni Domini. » (*Ibid.*, p. 98).

Le procès-verbal de l'ouverture de la grande châsse, en 1701, constate que les ossements de saint Léonard étaient « tous pliés dans un taffetas rouge. » (Arbellot, p. 272.)

(2) « En parcourant les *Inventaires* des reliques de Clairvaux, on voit que les religieux avaient seulement extrait des trois tombeaux saints, pour les placer dans des reliquaires particuliers, le chef de saint Bernard, le chef et le bras de saint Malachie. » (Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 20.)

la cendre qui restait au fond du sarcophage fut pieusement recueillie et déposée dans un vase de bois (1).

Vase en plomb (XIIe siècle).

Mais, pour protéger ce vase, de matière fragile, on jugea à propos de l'envelopper d'un autre vase plus

(1) Le procès-verbal de récognition, rédigé en 1855, s'exprime ainsi : « La tradition constate qu'il (le coffre) ne renferme que des cendres ou de la terre du tombeau de saint Léonard. » (Arbellot, p. 274).

La poussière était fidèlement recueillie et on l'inscrivait comme telle. Le reliquaire n° 63 de l'abbaye de Clairvaux porte cette indication : « De pulvere S. Vincentii. » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 50). — Au reliquaire n° 85 sont trois étiquettes pareilles : « De pulvere capitis S. Bernardi. De pulvere capitis B. Malachie, archiepiscopi, primatis totius Hibernie. De pulvere S. Johannis Bapt. » (*Ibid.*, p. 74). — Au n° 92 : « De pulvere capitis B. Barnabe, apli. — De pulvere matte

grand (1). Ce second reliquaire, en forme de marmite, est en plomb comme le coffre : tous les deux sont de la même date. Sa panse, légèrement conique, s'appuie sur un pied droit et en retraite : de plus, il est muni d'un couvercle et de deux anses latérales, soit pour le prendre à deux mains, soit même pour le suspendre (2). Le toit conique, mais déprimé, est terminé par un petit bouton imitant une grosse perle. L'intérieur démontre qu'il a été façonné au tour. L'extérieur, décoré d'un triple filet, porte gravée une inscription qui nomme une seconde fois saint Léonard confesseur du Seigneur. La majuscule est celle de l'époque, légèrement altérée pour la lettre O, qui est presque losangée ou plutôt qui présente la forme elliptique, mais pointue aux extrémités.

: LEONARDVS CONFSOR (3) DNI

super quam obiit B. Bernardus. » — Au n° 95 : « De pulvere sci Theodori, m. » (*Ibid.*, p. 78-79). — Le reliquaire de saint Henri, qui est au Louvre et qui date du XIIe siècle, mentionne ainsi les reliques qu'il contient : *De costa et pulvere et vestibus S. Heynrici imperatoris et confess.*

(1) Probablement le « petit pot en terre cuite, tout perforé, dont le couvercle est revêtu à l'intérieur d'un émail plombifère » (Arbellot, p. 142), ne diffère pas de ce vase de plomb. Je le crois d'autant mieux que, de part et d'autre, l'inscription est la même.

(2) « Les sacrez corps des apôtres de France, saint Denys l'Aréopagite, saint Rustic, et saint Eleuthère, en des châsses d'argent, de très-ancienne façon, pendantes à des chaînettes aussi et boucles d'argent. » (Doublet, *Antiq. de l'abb. de Saint-Denys*, t. I, p. 289. — *Congrès arch. de France*, XLIIIe *session*, p. 889-890).

(3) On notera au mot *confessor* l'absence de l'E et de la

Le couvercle est d'un plomb plus épais et meilleur que celui de la panse, qui n'a pas su résister à l'action

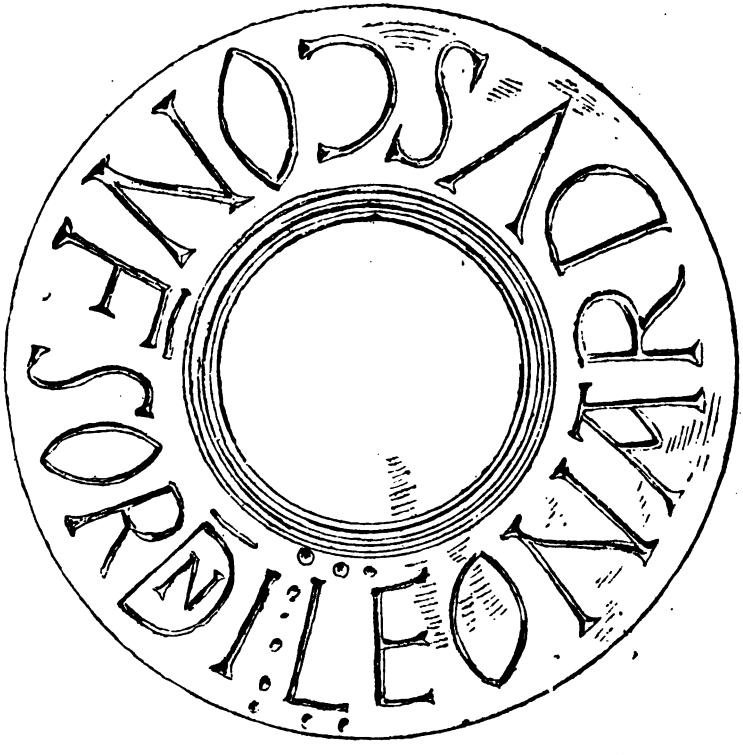

Inscription du vase précédent.

du temps. En effet, le plomb s'effrite très-facilement et

seconde S. L'N de *domini* est enclavé dans la panse du D.

Les dimensions de ce vase sont : hauteur, 0m18 c.; diamètre, 0m12 c.

finit par se corroder, quand il est privé d'air. Or je suppose que ce vase, ainsi que le coffre de plomb, de matière trop vulgaire pour être exposé aux yeux des fidèles à une époque où les ressources ne manquaient pas, fut renfermé au XIIe siècle dans le sarcophage de pierre dont il a été déjà question.

Le second vase, celui pour lequel a été faite cette enveloppe, est une vraie curiosité, sinon une rareté, car je ne me souviens pas de lui avoir rencontré d'analogue dans les collections publiques ou privées. Il est en bois,

Vase en bois peint (XIIe siècle).

d'une essence très-légère, d'un grain fin et serré, teinté en jaune clair. Le tour, car le mode d'exécution est très-sensible à l'intérieur, lui a donné l'aspect d'une poire (1), appuyée sur une mince saillie et terminée par

(1) L'inventaire de Clairvaux, de l'an 1741, enregistre deux

un petit couvercle pointu. Toute la surface extérieure est peinte : rouge en bas, vert au milieu, jaune à la partie supérieure. La bande verdâtre qui contourne le milieu de la panse, se détache au moyen d'une bordure noire, pointillée ou perlée. Trois poissons (1), couleur

reliquaires affectant cette même forme : « Un reliquaire d'argent sans dorure, fait en forme de poire qui se termine par une croix plate dont les trois bouts ressemblent à celle des chevaliers de Malthe. Le pied est rond, au milieu est un oval, dessous un crystal, sous lequel on voit une tête de Sauveur: autour de cet oval est buriné : *Lingua S. Christine.* La première pomme de la tige, qui est petite, porte quatre têtes de lyon plus petites que celles ci-dessus. La figure de poire, qui est le reliquaire, porte aussy quatre têtes de lyon, semblables aux premières, il s'ouvre en haut. » — « Autre reliquaire d'argent, fait en forme de poire, le pied du quel est rond et doré à l'entour. Il est couvert d'un petit chapitau qui avait une croix au-dessus, selon l'inventaire de 1640, Mais elle n'y est plus..... Il est haut de sept poulces. » (*Invent. de Clairvaux*, n°s 98 et 99, *ap.* Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 80 et 81.)

(1) Ces poissons, figurés sur une poivrière, me rappellent une des lamentations d'Alain, qui gémissait de voir les prélats chercher à donner aux poissons, saumons, brochets et autres, une saveur particulière en les *martyrisant* à l'aide de décoctions de plantes aromatiques; mais ce qui semble l'offusquer le plus, c'est l'addition du poivre à la marinade : « Qui salmones, et lucios cæterosque pisces æquipollenti generositate præsignes, variis decoctionum cruciatos martyriis, baptizandi adulterantes officium, sacri piperis fonte baptizant, ut ex tali baptismate baptizati, multiformis saporis gratiam consequantur. » (*De planctu naturæ.*) Cette pieuse exagération est ordinaire au clergé régulier à l'endroit du clergé séculier, qu'il a toujours eu la prétention de

d'eau, c'est-à-dire glauques, contournés de rouge, se suivent et sont séparés par un médaillon, bordé et treillissé en rouge. La lèvre est contournée en noir. Le couvercle, qui s'emboîte exactement à l'intérieur évidé tout exprès, a, sur son fond rouge, des ornements en cœur, où se combinent le jaune et le vert. La pointe du petit cône terminal est tronquée en manière de disque, d'où s'élance une tigette rouge, qui s'amortit en bouton jaune. Ce bouton sert à enlever le couvercle.

Grâce au crayon si fin de M. Nodet, le lecteur comprendra mieux cette description sommaire et se rendra un compte plus exact des détails des deux vases de plomb et de bois.

Ce dernier, daté par son ornementation, qui est élégante et soignée, ne porte sur lui aucun signe chrétien qui permette de le classer parmi les ustensiles du culte. S'il datait des premiers siècles, on pourrait, comme dans les peintures des catacombes, trouver un sens mystique aux poissons et aux disques qui représenteraient alors le pain eucharistique; mais, en raison de l'époque de la confection, il faut renoncer à toute interprétation de ce genre et chercher ailleurs une idée plus vraie et

réformer et d'amener à ses idées propres. Cependant les moines ne dédaignaient pas la sauce poivrade, témoin cette charte d'Eberhard : « Unusquisque fratrum accipiat..... duas positiones piscium, unam salsuginatam, alteram piperatam. » C'est aussi d'un moine, et non d'un chanoine, le célèbre Notker, de l'abbaye de Saint-Gall, qu'il a été dit qu'il était piquant comme du poivre, à cause de sa sévérité pour l'observance de la règle : « Notkerus, quem pro severitate disciplinarum piperis granum cognominabant. » (Eckehardus jun., *de Casibus S. Galli,* cap. IX.)

une appréciation plus sûre. J'incline à croire que ce vase a été employé à des usages purement profanes et qu'il a dû faire partie, originairement, d'un service de table. Il serait trop petit pour une salière, mais de capacité suffisante pour une poivrière (1). Or, par *poivrière*, j'entends ici, non-seulement le contenant du poivre, mais encore de toute sorte d'épices (2). Le moyen âge en était très-friand : rares et coûteux, ils étaient considérés comme objet de luxe. Le petit vase était bien fait pour orner une table. C'est véritablement une bonne fortune que son affectation à un usage liturgique nous l'ait conservé, car autrement il aurait disparu, exposé qu'il aurait été à mille chances de destruction à cause de la fragilité de sa matière et du peu d'importance que l'on a toujours attaché à ces petits ustensiles de ménage.

Mais comment expliquer sa transformation subite en reliquaire? La chose est bien simple, et ici nous sommes autorisés à procéder par analogie. J'ai publié une salière, découverte dans un autel, où elle avait servi à renfermer les reliques destinées à la consécration (3). Il me serait facile de citer des coffrets de mariage qui sont

(1) En 1389, la poivrière n'avait pas encore de nom particulier : « Bussola una pro piperata argenti deaurata. » (Muratori, *Annal.*, t. XVI, col. 812). M. de Laborde ne cite pas ce mot dans son glossaire français du moyen âge.

(2) Viollet-le-Duc est très-sobre à l'endroit des boîtes à épices : « Ces coffrets se rangeaient parfois à côté les uns des autres dans les bahuts de voyage, et contenaient chacun des armes, des bijoux, etc. D'autres séries contenaient couteaux, coupes..... épices, cordiaux dans de petits flacons. » (*Dictionnaire du mobilier*, t. I, p. 78.) Voir aussi le t. II, p. 27.

(3) *Une Salière du* xve *siècle*, Montauban, 1875, in-8° de 10 pages.

devenus accidentellement des reliquaires (1), et l'on est tout étonné de voir, à Sainte-Ursule de Cologne, des reliques de vierges gardées dans des boîtes en ivoire, toutes historiées de scènes d'amour (2). A Saint-Léonard, on a donc pris, comme ailleurs, ce qui se trouvait sous la main, au moment où l'objet devenait impérieusement nécessaire, sans faire attention ni à sa provenance, ni à son ornementation.

(1) *La Cathédrale d'Anagni*, p. 82. Le coffret de la cathédrale de Comminges, qui date de la fin du XIIIe siècle, représente, en belle dinanderie au repoussé, un chevalier qui combat pour sa dame une *vivre* ou dragon, comme il est répété deux fois en patois : PAR AMOR : DE MA DONA : ME COMBAT : ABAQESTA : UIBRA : AI. Les cinq sujets figurés se succèdent dans cet ordre : Le chevalier à califourchon sur un lion qu'il déchire; en jaquette courte, la rondache au bras, il lève son épée sur un loup; à cheval, il transperce le dragon; il chevauche, le faucon au poing; la dame est debout devant le dragon qui la menace. Après cela, le paladin méritait bien la main de la dame qui avait exigé de lui, pour l'obtenir, plusieurs brillants exploits.

Ai serait-il une exclamation de douleur? Je le croirais volontiers, car ce combat contre un animal fantastique dut être plus terrible que la lutte contre un lion et un loup.

Je maintiens la leçon UIBRA, mot qui ne peut se lire LIBRA et se traduire par *livrée* (*Congrès arch.*, XLIe sess., p. 299; d'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, p. 288.)

(2) Je les décrirai à propos d'un *Miroir historié*, à cause de l'analogie des sujets. M. Darcel en a parlé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IX, dans un article sur les *Trésors sacrés de Cologne*.

IV.

Le chef de saint Léonard est conservé à la sacristie. Le premier vicaire, en surplis et étole, l'ouvrit en notre présence, puis nous le présenta à l'autel pour le baiser à l'endroit du crâne.

J'ignore quelles étaient les ressources de la collégiale. Si elle avait de l'argent pour ses bâtisses, elle ne savait pas en trouver pour une partie de son mobilier; je dis une *partie*, car le *thalamus*, les stalles et un bas-relief en albâtre, formant retable à un autel latéral, dénotent quelques habitudes de luxe; mais, à côté, on est stupéfait de remarquer tant de pauvreté. Partout les châsses sont splendides, à Saint-Léonard elle n'est qu'en plomb. Peut-être m'objectera-t-on ce qui se passait à Clairvaux; mais là nous sommes sous une règle sévère et sous la direction d'un maître qui n'admettait pas de décors inutiles. Or des chanoines ne peuvent être comparés à des moines. En Limousin, il existe encore plusieurs chefs en orfévrerie. Pourquoi dans les deux collégiales de Saint-Léonard et d'Eymoutiers, ce reliquaire, destiné à contenir la plus noble de toutes les reliques, la tête, était-il simplement en cuivre, ce qui impliquait à la fois peu d'art et une dépense minime?

Quoi qu'il en soit de ces contrastes, qui ne s'expliquent guère quand il s'agit d'un patron vénéré, souvent visité par les pèlerins et les malades, je dois avouer que ces sortes de chefs nous étaient complétement inconnus. Ce sont des boîtes, que l'on a justement nommées *écrins* (1), parce qu'elles s'ouvrent à charnières, formant

(1) Bernard Itier, dans sa petite chronique, parle de frère

ainsi deux hémisphères opposés. L'enveloppe métallique se moule, pour ainsi dire, sur le crâne qu'elle doit renfermer, et, comme lui, elle est ovale et irrégulièrement arrondie.

L'écrin où repose le chef de saint Léonard est de forme oblongue, sans pied pour le poser. En bas, deux anses donnent facilité pour le tenir des deux mains, tandis que deux anneaux, à la partie supérieure, aident à l'ouvrir, le cas échéant. Comme le reliquaire reste toujours fermé, afin d'éviter tout attouchement ou tout acte indiscret, à la partie antérieure est pratiquée une ouverture qui laisse voir la relique à travers les découpures de son ornementation, qui se compose d'étoiles,

Geoffroy qui fabriqua un *scrinium* pour le chef de saint Martial : « Joffredus, qui fecit duas cruces aureas et scrinium ubi est caput apostoli, de icona quæ erat super sepulchri altare. » Cette particularité doit être notée, parce que, comme à Saint-Léonard, la statue de saint Martial dominait son *sépulcre*, et c'est avec l'or de cette *image* que furent faites les deux croix et l'écrin. (Voir *scrinium* dans Ducange.)

L'inventaire de 1504 de l'abbaye de Clairvaux donne la même signification au mot *scrinium* : « Est magnum scrinium deargentatum, ponderis decem et octo marcharum argenti et unius marche auri. Quod factum est tempore Guidonis, decimi abbatis Clarevallis, 1197. In quo scrinio collocata sunt : *Capita beati Joannis Crisostomi et sancti Domistri.* » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 52). — « Nota quod caput sancti Johannis Chrysostomi, quod fuit in magno scrinio, deportatum est apud Parisios, tempore donni Stephani, decimi noni abbatis Clarevallis, 1243, in collegio sancti Bernardi, quando idem collegium pertinebat soli monasterio Clarevallis ; et in dicto scrinio collocatum est caput sancte Margarite loco illius. » (*Ibid.*, p. 52-53.)

de flammes et de perles (1). En dessous, l'auteur de ce travail de dinanderie, plutôt que d'orfévrerie, a apposé son nom, afin de passer à la postérité pour ce qui n'a jamais été un chef-d'œuvre :

FAIT .·.· PAR .·.· MOI .·.· (2).
FRANCOIS
MONTALESCO
1797

I . M . 1820

On m'a fait remarquer que la famille Montalesco existe encore à Saint-Léonard. Peut-être la seconde initiale, qui précède la date de la restauration en 1820, doit-elle s'interpréter de la même façon. Mais ce qu'il est beaucoup plus intéressant de constater, c'est la date elle-même de l'exécution, qui nous transporte en pleine révolution, alors que les églises étaient fermées et le culte public interdit (3). Cependant je ne l'accepterais

(1) Cette petite ouverture, destinée à montrer les reliques, se nommait *fenêtre*, comme on le voit dans l'inventaire de Clairvaux, 1741 (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 84). Au bras de saint Pardoux (musée de Guéret), qui date du XIIIe siècle, une petite fenêtre grillée (analogue à la clôture en bois du baptistère de saint Léonard) laisse apercevoir la relique qui est à l'intérieur.

(2) Les mots sont séparés par quatre points disposés en losange.

(3) La révolution avait si peu interrompu le culte en certaines localités, qu'à Epaignes (Calvados), par exemple, la grande statue de saint Christophe qui occupe le coin d'un des bas côtés de l'église, fut sculptée en pierre tendre par un « patriote intelligent », qui y a laissé son nom, « avec la

que très-difficilement et proposerais plutôt, en supposant une erreur de l'outil mal dirigé, le millésime de 1709 ou de 1769. La facture est, en effet, celle du XVIIIe siècle, s'inspirant des traditions du siècle précédent et ne les reniant pas. De plus, il y a une certaine parité entre l'écrin de saint Léonard et celui d'Eymoutiers (1), qui date de 1762.

V

Qu'on me permette maintenant une digression, ou plutôt un complément à ce mémoire, en montrant que le culte de saint Léonard n'est pas limité au Limousin et à la France. En effet, je l'ai rencontré en Italie, et, quoique ce culte soit actuellement à peu près nul, il est encore utile de constater ce qu'il était autrefois.

D'abord, il est fait mention de saint Léonard dans le martyrologe romain, au 6 novembre (2).

date de 1794. » (Ch. Vasseur, *De Lisieux à Pont-Audemer*, p. 27.)

(1) Voici la description du reliquaire d'Eymoutiers : Boule en cuivre aplatie, et oblongue, s'ouvrant à charnières, avec deux poignées latérales. A la partie supérieure, médaillon octogone encadré d'un double filet, avec un treillis à jour destiné à laisser voir la relique. Autour du médaillon : SAINCT BENOIST PRIES POVR NOVS MARTYR. Ce saint Benoît doit-être un martyr, exhumé des catombes de Rome et baptisé d'un nom de convention. Au-dessous un cœur et la date de 1762. A l'intérieur, une bourse de soie rose à feuillages blancs et jaunes, doublée de damas rouge : XVIIe siècle. Dimensions : longueur 0,23 ; largeur 0,20.

(2) « Lemovicis in Aquitania, sancti Leonardi, confessoris,

Piazza, dans son *Emerologio di Roma*, publié à Rome en 1713, écrivait au sujet de saint Léonard : « Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à son église *alla Lungara :* comme celle-ci est filiole de Saint-Pierre au Vatican, le très-noble chapitre y célèbre les divins offices. C'est maintenant un hospice des pères ermites camaldules. Dans les chapelles intérieures des prisons neuves et du Capitole, avec indulgence plénière. Au même saint furent dédiées autrefois trois églises à Rome. On expose de ses reliques au Jésus, à Saint-Serge et Saint-Bach-aux-Monts, à Sainte-Anne *de funari* et à Sainte-Agathe, au Transtevère. » (Page 667.)

Nous apprenons d'Onuphre Panvinio que la basilique de Latran, à Rome, avait un autel dédié à saint Léonard et fondé par les princes Orsini, à l'extrémité de la nef latérale de droite, vers l'occident : « Nel fine di questa nave (minore), presso l'ultimo pilastro, verso occidente si vede l'altar di S. Leonardo dei signori Orsini. » (Panvinio, *Le sette chiese principali di Roma,* Rome, 1570, p. 158).

Actuellement, aucune église ne porte plus son nom, sa fête ne se célèbre plus nulle part, et, lorsque j'ai fait l'inventaire des reliques de toutes les églises de la ville éternelle, j'ai eu le regret de ne pas en trouver une seule de saint Léonard.

En fait de peintures le représentant, je n'en ai que quatre à signaler, une du XIIIe siècle, deux du XVe et une du siècle dernier. A un des piliers du portique de l'église des Saints-Vincent-et-Anastase aux Trois-Fontaines,

discipuli beati Remigii episcopi : qui nobili genere ortus, solitariam vitam diligens, sanctitate et miraculis claruit, ac præcipue in liberandis captivis ejus virtus enituit. »

dans la banlieue de Rome, existe un lambeau de fresque remontant au XIIIe siècle. Bien qu'elle soit très-endommagée, il en reste assez pour lire cette fin de nom qui ne laisse aucun doute sur l'attribution : (*S. Leon*)ARD'. L'inscription, d'ailleurs, est en harmonie avec le personnage, qui porte une large tonsure, la dalmatique sur le costume monastique, et de la gauche tient une chaîne brisée (1).

(1) L'iconographie de saint Léonard doit résulter de ce trait raconté dans sa vie : « Ad imitationem vero boni magistri Remigii, Leonardus, bonus discipulus, hoc ipsum expetiit a rege humillimis precibus, quatenus omnes qui in ergastulorum custodia detinerentur, si eos ipse voluisset visitare, omnino solverentur. Quam rem a rege cum benivolentia impetravit, et, ubicumque incarceratus esse audiebat, non piger ad eorum absolutionem totis viribus concurrebat. » (Arbellot, p. 278.)

La même vie ajoute qu'il suffisait aux prisonniers de l'invoquer pour se voir aussitôt délivrer : « In tantum denique magnificabat Dominus sanctum suum, quod si quis in carcere positus invocasset nomen ejus, ruptis catenis liber fiebat, neque aliquis eum impedire valebat. Multi vero de longinquis regionibus ex ergastulis aut vinculis liberati per ipsum requirebant in quo loco beatus Leonardus haberet hospitium; quin etiam compedes cathenarumque pondera apportabant secum, et ad vestigia pedum ejus cadentes, humiliter presentabant; quam plures vero ibi remanebant, et in morem famulorum servitutis obsequia promittebant. Sed vir Dei magis studebat illis servire, distribuens eis partem ex spatiosa latitudine silve, quatenus consuescerent vivere potius ex agricultura, quam secularibus rapinis inhiantes, in retiarentur iterum recensione obscura. » (Arbellot, p. 287.)

Les chaînes et ceps s'offraient en ex-voto à son église :

A Pérouse, dans l'église Saint-Pierre, un tableau, daté de 1468, le distingue par l'habit monastique, la crosse abbatiale et les ceps, car, dit Piazza : « Il eut de Dieu une grâce singulière pour délivrer les prisonniers, à tel point qu'avant de mourir il suffisait qu'ils invoquassent son nom pour être délivrés des ceps et des chaînes ; aussi allaient-ils le retrouver et lui rendre grâces. » C'est pourquoi il était en Italie le patron des captifs.

A Assise, une peinture du XVe siècle le revêt de l'habit monastique et lui donne pour attributs les ceps dont il délivre.

Enfin le diadème lui est attribué, mais à une époque récente, pour se conformer à cette tradition qui veut, comme le revendiquèrent Louis XI, François Ier et Henri IV, qu'il fût « extrait de la maison de France » avant de se faire moine. (Arbellot, *Vie de saint Léonard*, p. 252-253.) M. Didron, commentant ce bandeau gemmé qui orne son front dans la sculpture de Venise, reconnaît cette signification à l'attribut souverain ou princier. (*Annales arch.*, t. XV, p. 397.)

Passons aux sculptures : je puis en signaler trois.

Nous retrouverons encore quelques représentations de saint Léonard en dehors de l'État pontifical. Le plus ancien type est celui qui a été sculpté sur marbre blanc, au XIIe siècle, à Saint-Marc de Venise, et qui est maintenant plaqué à l'extérieur dans la paroi septentrionale. « Il provient, dit M. Julien Durand, de la chapelle

« Nam in ejus basilica multa pendent ferrea vincula, multorum etiam enses et lanceæ quos liberavit ex bellica rabie. Catenas vero et compedes, ocreas manicasque ferreas, qui numerando vellet describere, haberetur fortasse incredibile. » (Arbellot, p. 290.)

du Saint-Sacrement, anciennement chapelle Saint-Léonard, dont les murs sont décorés de mosaïques modernes, représentant la légende de ce saint. On est d'abord étonné en voyant la mémoire de ce saint français vénérée et honorée particulièrement dans une ville presque orientale; on l'est moins ensuite en se rappelant les communications fréquentes qui existaient à une certaine époque entre Venise et Limoges, où se trouvait le tombeau de saint Léonard. Il faut considérer aussi que les Vénitiens, habitués à naviguer dans des mers remplies de pirates et d'ennemis, avaient de bonnes raisons pour invoquer spécialement le patron des prisonniers. » (*Annales archéol.*, t. XV, p. 402.)

Le même recueil, page 396, donne une gravure de ce bas-relief, dont le personnage est désigné par cette inscription : SCVS LEONARDVS. Sa tête est ceinte d'un bandeau gemmé : il est âgé et porte de longs cheveux, ainsi qu'une barbe bifurquée. Il est habillé d'un triple vêtement : tunique longue retombant sur ses pieds chaussés ; tunique plus courte, serrée à la taille par une ceinture gemmée qui pend en avant ; manteau rejeté en arrière et agrafé sur la poitrine par une fibule perlée. Sa main gauche montre la paume, suivant un geste familier au moyen âge, pour signifier l'enseignement ou la prédication. Comme la plupart des saints byzantins, il présente de la droite une croix pattée et gemmée qu'il saisit par la tige, courte et pointue, qu'en blason on est convenu d'appeler *pied fiché*.

J'ai encore rencontré deux fois saint Léonard, à Pavie et à Côme. Au dôme de Pavie, sa statuette de marbre blanc décore le magnifique tombeau de saint Augustin, sculpté en 1362. Il est imberbe, vêtu de la dalmatique du temps rehaussée de pièces d'étoffe taillées en carré :

de la droite, il tient des fleurs (1) et des ceps de la gauche.

(1) J'ai inutilement cherché l'explication de ces fleurs dans l'ouvrage déjà cité du chanoine Arbellot, qui reproduit intégralement plusieurs légendes, hymnes et séquences de saint Léonard. Or les fleurs n'y font allusion à aucun trait de sa vie et ne sont mentionnées qu'au figuré. Au xve siècle, il est proclamé *fleur de l'Église par sa sainteté* dans l'hymne *In supernis :*

In supernis resonando,
Jubilemus laudes dando
Regi dulcis gloriæ
Qui beatum Leonardum,
Libertatis almæ nardum
Et florem Ecclesiæ,
Sanctitate decoravit.

(P. 306).

Mais une fleur n'est pas un bouquet ; tout au plus peut-on dire que saint Léonard est une des fleurs du bouquet céleste.

Une autre hymne de la fin du xve siècle le compare à une *fleur odorante qui embaume la Gaule* et *au grain semé dans la cendre, qui fleurit sur un sol préparé :*

Tibi (Deus), resultat (exultat?) Gallia,
Flore fulta fragrantiæ
Hic flos Leonardus ad est.

(P. 309.)

Granum satum in cinere.....
In solo promptum floreat.

(P. 310.)

Lorsque le roi le presse d'aider à la délivrance de sa femme, saint Léonard lui répond ingénument : « Herbarum denique medicamina de quibus me interrogas nescio. » (P. 281.) Il ne faut pas songer à ce trait pour expliquer le bouquet de Pavie, qui est probablement symbolique et signifie que S. Léonard répandit, pendant sa vie et après sa mort, par ses miracles le parfum du *nard*.

A la cathédrale de Côme, sa statuette, également en marbre blanc, orne la *predella* ou gradin d'un beau retable d'un des autels latéraux, qui porte le millésime de 1482. Son nom est gravé en majuscules romaines sous cette forme : S LEONAR'. Le s de *sanctus* est traversé par un trait oblique qui marque l'abréviation, et la finale *us* est rendue par une sigle équivalant au chiffre 9. On remarquera l'altération du nom, écrit *Leonarus* pour *Leonardus*. Le saint est paré de la dalmatique des diacres, avec l'étole sur la dalmatique, suivant l'usage liturgique du Milanais. Son menton est rasé. Sa main droite tient des ceps et sa gauche une palme (1), comme s'il avait été martyr.

Je résume en quelques mots les données iconographiques que je viens d'exposer. La profession religieuse de saint Léonard est attestée à la fois par sa tonsure et son costume monastique, sa dignité séculière par la couronne princière, et sa charge d'abbé (2) par la crosse,

(1) La palme peut être inspirée par ce texte de l'Écriture qui a passé dans la liturgie pour le verset alléluiatique de la messe du commun des abbés : « Justus ut palma florebit. » paroles qui forment encore les premiers mots de l'introït du commun des confesseurs. Toutefois je préférerais y voir une manière naïve d'exprimer le *nard* que, probablement, l'artiste ne connaissait pas en nature. Le jeu de mots sur *nardus* revient souvent dans les anciens textes. Je ne veux en citer qu'un seul, relatif à la délivrance miraculeuse de Boémond, qui invoque ainsi son protecteur : « Benedictus patronus noster sanctus Leonardus, *leo* malignis, *nardus* bonis, *nardus* mea, Christi bonus odor. » (Arbellot, *Vie de saint Léonard*, p. 297.)

(2) Les Bollandistes ont dit avec raison : « Non tam abbas quam heremita. » (*Acta Sanctorum*, t. III april., p. 744.) Le titre d'abbé n'a pu lui être attribué qu'en « le regardant

quoiqu'elle ne fût pas en usage à cette époque. L'ordre de diacre, qu'il ne dépassa pas, lui vaut la dalmatique, et son patronage des prisonniers, l'attribut caractéristique des chaînes et des ceps (1), afin de témoigner du résultat obtenu miraculeusement par son intercession. Enfin, par exception, il tient des fleurs et une palme dont le sens n'apparaît pas clairement.

X. BARBIER DE MONTAULT.

XIV

Boulogne monumental.

Dans une session qui s'occupe spécialement du Pas-de-Calais, Boulogne, la ville la plus populeuse du département et l'une des plus anciennes de toute la France, avait droit à votre attention.

Je regrette que la tâche ait été laissée à un débutant; mais j'espère que cette qualité et le sujet que je traite seront des titres à votre indulgence.

Je vais présenter au congrès un rapide aperçu de

comme fondateur du monastère de Noblac ». (Arbellot, p. 162.) En effet, sa vie rapporte qu'il s'adjoignit quelques religieux : « Aggregavit preterea secum duos monachos, vita et moribus religiosos, ut in eadem ecclesia, divina mysteria celebrantes, jugiter astitissent. » (Arbellot, p. 285).

(1) Voir pour l'iconographie de saint Léonard et cet attribut en particulier, le curieux ouvrage de M. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, *Enseignes de pèlerinages*, pp. 184-188.

l'ensemble des monuments de Boulogne. Ce travail, qui répond à plusieurs questions du programme, est le résumé d'un ouvrage que je prépare sous le titre de *Boulogne monumental.*

Les débris exhumés du sol de cette ville ne permettent pas de douter de son importance à l'époque gallo-romaine. Les derniers travaux publiés sur ce sujet semblent d'ailleurs avoir prouvé que le Portus Itius ne peut être logiquement placé ailleurs que sur le rivage qu'éclaira depuis le célèbre phare construit par Caligula.

Ce phare, dénommé la tour d'*Ordre*, principal monument romain de notre vieille cité, a eu l'honneur d'appeler l'attention de M. Egger, qui a résumé ses recherches dans une savante notice. Après lui, comme après M. Morand et d'autres auteurs qui ont traité ce sujet, il ne reste rien à dire de neuf. Il faut donc se borner à condenser ce qu'ils ont dit et à rappeler que la tour d'*Ordre*, ou d'*Odre*, comme on l'a appelée au moyen âge, était octogone, à douze étages surmontés d'une lanterne, que Charlemagne fit restaurer. Chaque étage était d'un pied et demi en retraite sur l'étage inférieur. L'appareil, lié par un ciment composé de chaux, de sable et de gravier avec coquilles, et de carreaux broyés, était diversifié de cette façon : trois assises de pierres grises, deux lits de pierres jaunes (artificielles, selon Luto, à qui nous devons cette description), deux rangs de briques rouges, trois lits de pierres grises, deux ou trois de briques, deux de pierres jaunes et enfin trois de grises, et ainsi de suite. Chaque face avait vingt-quatre ou vingt-cinq pieds, le circuit de l'édifice était donc de deux cents pieds environ et son diamètre de soixante-six. La hauteur égalait à peu près sa circonférence. La tour était établie sur une base solide qui

s'étendait à une certaine distance. L'intérieur se composait de trois salles voûtées superposées, reliées par un escalier intérieur. Les eaux, abondantes dans la falaise et qui auraient pu miner la base de l'édifice, étaient réunies dans un puits, d'où elles s'écoulaient à la mer par deux canaux de plomb (1).

Après Caligula, Claude, qui séjourna à Boulogne, s'y fit construire un arc-de-triomphe semblable à celui qu'on lui avait élevé à Rome. Il ne nous reste rien de ce monument.

Un temple de Mars existant au pied du coteau de Saint-Martin aurait été restauré par Julien en 362.

Ce temple n'était pas le seul.

Lorsqu'on jeta les fondements de la nouvelle cathédrale de Boulogne, on découvrit les restes d'un édifice quadrangulaire, de dix mètres en largeur sur vingt de long, dont M. l'abbé Haigneré a fait une description détaillée dans sa remarquable notice sur la crypte de Notre-Dame.

Notre savant historien, se fondant sur les observations de M. de Caumont, attribue cette construction au IIIe ou au IVe siècle.

On y a trouvé le torse mutilé d'une statue de guerrier, une inscription constatant la construction par Corio, fils de Javus, et plusieurs débris dont les plus remarquables sont un chapiteau et un bout de frise sculptée.

Le chapiteau, haut de 0^m33, a un diamètre de 0^m30 : il a beaucoup d'analogie avec un chapiteau de Néris représenté dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont. « L'astragale, dit M. l'abbé Haigneré, n'offre pas la moulure

(1) Cette tour s'est écroulée le 19 juillet 1644.

grecque ordinaire, le gorgerin est orné d'une décoration particulière (ce sont des espèces de quatrefeuilles), le talon est remplacé par une couronne de feuilles sculptées et profondément fouillées. Sur une des faces, qui est probablement la face antérieure, l'abaque est chargé d'oves et de langues de serpents; les deux faces latérales sont décorées de postes. »

Quant à l'autre face, sur laquelle M. l'abbé Haigneré ne voit aucun dessin, je crois que les lignes qui s'y trouvent ont été faites pour l'ornementation; aussi, au lieu d'en conclure avec lui que la colonne était adossée, je suppose simplement qu'une des faces était beaucoup moins en évidence. Sur un autre point, je me permettrai encore de rectifier M. l'abbé Haigneré : le fût que surmonte ce chapiteau me semble couvert, non de feuilles d'eau, mais de feuilles de chêne, ce qui rend d'autant plus naturelle la présence des glands qui sont posés sur chacune de ces feuilles. M. Haigneré a aussi remarqué que l'abaque n'avait pas dû soutenir d'architrave, mais qu'il était taillé de façon à recevoir un corps circulaire, tel qu'un socle de statue.

Les murailles de la haute ville de Boulogne, qui datent du XIIIe siècle, semblent suivre le tracé gallo-romain, dont les débris subsistent dans leurs fondations. Construites au point culminant de la ville, elles forment un rectangle de remparts percés d'une porte sur chaque face. En restaurant l'une des portes, dite porte des Dunes, on trouva deux montants de linteaux adossés, qui se voient actuellement au museum, et qui permettent d'avancer que l'ouverture de cette porte date du temps des Césars.

Une autre porte, actuellement bouchée, était connue sous le nom de porte des Degrés, probablement à cause

du cirque romain dont l'emplacement paraît avoir été au-dessous de cette porte, hors de l'enceinte du castrum.

Outre ces divers monuments, le sol de Boulogne contient un grand nombre de débris de l'époque gallo-romaine : on y a trouvé le tombeau d'Arrenius Verecundus, triérarque de la flotte britannique; celui que Titus Claudius Seleucus, occupant le même poste, fit élever à sa première affranchie, Claudia; celui qu'un autre triérarque, Græcius Tertinus, construisit pour sa fille, et bien d'autres encore. Dans ces tombeaux on a recueilli nombre d'objets dont les plus remarquables forment la belle collection de verres romains que possède le musée de Boulogne; partout enfin sous le sol de la ville des substructions souvent intéressantes, mais toujours imparfaitement explorées, indiquent l'importance de l'antique Bolonia.

Il faut encore signaler deux pavements en briques, dont le dernier, découvert recemment au cimetière de l'Est, mérite une description : il était quadrangulaire, encadré d'un bourrelet en ciment qui empêchait l'eau de séjourner à l'intersection du pavement et du mur : le dallage est formé de petites briques de onze centimètres de long sur deux centimètres d'épaisseur, disposées en arête de poisson. Au-dessous s'étendait un béton de briques de vingt centimètres, puis une couche de pierres de mer posées verticalement, profonde de vingt-sept centimètres, à laquelle succédaient dix-huit centimètres de béton de pierres ; puis deux lits de pierres de mer en arête de poisson sur 24 centimètres de profondeur; enfin une autre rangée de pierres verticales de cinquante centimètres (1).

(1) On trouvera dans le *Dictionnaire historique et archéolo-*

Depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XIIe siècle, il ne reste aucune trace ni aucun souvenir de ce qui a pu être construit à Boulogne ; et l'on croit pouvoir fixer au règne d'Eustache III, fils de sainte Ide, et frère de Godefroi de Bouillon, la date d'érection des grandes abbayes de Notre-Dame et de Saint-Vulmer, situées dans les murs de la haute ville.

Mais avant de décrire ces édifices il est à propos de fixer en quelques traits le caractère du style roman en Boulonnais.

J'y ai remarqué des tours de deux types bien déterminés : les plus anciennes sont carrées, basses et très-massives, presque sans ouvertures, et reposant à l'intérieur sur de grands arcs en plein cintre. Le second type appartient au XIIe siècle (1) : la tour, reposant sur des arcs en tiers point, est carrée jusqu'au niveau de la crête du toit de l'église ; au-dessus elle est surmontée d'un seul étage octogonal percé sur chaque face d'une fenêtre en plein cintre, géminée comme à Wimille ; en plein cintre, simple, étroite et placée alternativement à deux hauteurs différentes, comme à Marquise. A une époque postérieure, nous retrouvons cette fenêtre de forme ogivale à l'église d'Étaples, et plus franchement gothique encore dans la jolie église d'Alette.

gique de l'arrondissement de Boulogne (1er volume), que publie en ce moment même M. l'abbé Haigneré, un dénombrement beaucoup plus complet et une description moins sommaire des monuments romains de Boulogne.

(1) Un échantillon remarquable de ce type existe à Lumbres, commune de l'arrondissement de Saint-Omer, peu éloignée du Boulonnais.

Guillard,
incadre

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

Partout les piliers sont carrés avec une colonne engagée sur chaque face.

Quant aux voûtes, il n'en reste aucune à ma connaissance : elles devaient être rares, car Saint-Vulmer de Boulogne, l'une des trois principales églises du comté, n'en avait pas.

Les églises d'Hénocq et de Bazinghen, qui semblent être les plus anciennes du pays, ont un chevet droit, percé d'une ou de trois fenêtres en plein cintre.

Celle d'Echinghen seule a une abside en hémicycle et paraît en avoir eu une autre semblable à l'extrémité opposée.

L'abside de l'église Saint-Vulmer de Boulogne était à pans coupés.

Les ornements et les chapiteaux ont généralement le caractère normand : on en trouve néanmoins de très-artistiques.

L'église abbatiale de Notre-Dame, qui devint au XVIe siècle la cathédrale de Boulogne, était composée de trois nefs, partagées en sept travées, d'un transsept et d'un chœur, sous lequel s'étendaient deux cryptes : l'une, qui régnait sous les trois premières travées du chœur, avait 14 mètres sur 9^m65 de large et se trouvait partagée par deux rangs de quatre colonnes. Les murs latéraux étaient ornés de quatre autres colonnes engagées. Ces colonnes étaient peintes alternativement en brun et en rouge, sauf les extrêmes, dont les fûts peints en bleu étaient agrémentés de chevrons rouges, bordés de blanc, disposés en zigzag avec pointes arrondies. Le fût de ces colonnes mesure 0^m50 de diamètre et 1^m55 de hauteur.

Parallèlement à cette crypte et du côté de l'Évangile, on en a mis à jour une seconde, laquelle occupait

le sous-sol des trois premières travées du déambulatoire et des chapelles ouvertes dans ces travées. Celle-ci s'étend sur 11m65 et 7m25 en largeur. Ses murs ont conservé de curieuses peintures dans le style ogival primitif, qui représentent en bas une série d'arcatures trilobées, reposant sur des colonnettes noires à chapiteaux et à bases jaunes : au-dessus, des rideaux rouges séparent seize cadres dans l'un desquels subsiste le reste d'une riche peinture qui semble avoir représenté l'apôtre saint Paul. La partie supérieure montre une corniche à arcatures.

Une rangée de colonnettes séparait cette crypte en deux nefs.

Le comblement des deux cryptes, suivant l'abbé Haigneré, pourrait remonter à l'époque de la reconstruction du chœur de la cathédrale, commencée le 15 mai 1302.

Les voûtes de ce chœur étaient supportées par de très-légers faisceaux de colonnettes que leurs restes nous font vivement regretter.

Charles V fit construire le grand portail, où il fit représenter son image et celle de la reine Jeanne, avec celle de Notre-Dame en son bateau. L'histoire de l'arrivée de son image était racontée dans des bas-reliefs, ainsi que les principaux miracles attribués à son influence. On voyait aussi de chaque côté des statuettes placées sous des dais élégants. Nous remarquerons, en passant, que les pierres du portail furent taillées au marteau, ce qui prouve qu'il n'a pas été édifié par des Flamands ou des artisans du pays, mais plutôt par des Picards ou des ouvriers de l'Ile-de-France.

Ce portail s'ouvrait dans un mur latéral vers la grande rue Notre-Dame, et la façade s'élevait sur

l'étroite rue de la Clef. Cette façade était percée de deux fenêtres en plein cintre et flanquée de deux tourelles cylindriques, dans lesquelles étaient ménagés les escaliers qui conduisaient aux combles.

Il y en a de semblables à la cathédrale de Tournai.

Lorsqu'on édifia le petit séminaire au XVIIIe siècle, il fallut, pour remplacer le portail, que le nouveau bâtiment aveuglait, en ouvrir un autre dans le mur de la façade.

Luto, auteur contemporain, ne trouvait rien de beau dans ce nouveau portail, parce qu'il le croyait ancien. Alors la vieillesse des édifices semblait un défaut. Si Luto l'avait su moins antique, il l'eût peut-être trouvé charmant.

Sur l'intersection du transsept et de la nef s'élevait le clocher, vaste tour carrée à deux étages, percés de quatre ouvertures chacun, celles de l'étage supérieur beaucoup plus élancées que les autres; cet étage avait été reconstruit après la chute de la flèche primitive, le 13 décembre 1367, et fut abattu par les Anglais en 1544, ainsi que la chapelle de la Vierge. L'église eut également à souffrir beaucoup du bombardement.

En 1567, les huguenots complétèrent l'œuvre de destruction. Entre autres dégâts, ils abattirent le jubé anglais, qui provenait d'une ancienne église de Calais et où était figurée la passion de Jésus-Christ. Il en reste les deux chapiteaux, en pierre d'Anvers, que l'on voit au musée, ornés de roses et de herses, qui sont les armes des Tudor.

Le jubé primitif fut remplacé, en 1667, par un autre en marbre et de la plus grande magnificence, dû à la dévotion et à la libéralité du duc d'Aumont, maréchal de France et gouverneur du Boulonnais.

Je ne puis ici, on le comprendra, parler en détail des tombeaux de hauts personnages, des verrières splendides, des précieux ex-voto de notre vieille cathédrale, déjà décrits avec science et talent par M. l'abbé Haigneré; mais je dois signaler la corniche qui ornait cette église : elle se composait d'arcatures en plein cintre, subtrilobées, reposant sur des têtes humaines d'un dessin très-correct, et dans chacune desquelles était sculpté soit un sujet religieux, soit un simple ornement.

Je crois pouvoir faire dater du XIIIe ou du XIVe siècle ces belles sculptures : une des têtes porte la toque à mentonnière, et ressemble à une tête de l'église de la Couture du Mans, reproduite par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire raisonné*.

Passons à Saint-Vulmer : c'est une église dont on ne s'est pas occupé jusqu'ici. Ses ruines, cachées et conservées dans des maisons particulières, sont même inconnues de la plupart des Boulonnais. Saint-Vulmer n'avait pas de voûte. Scotté de Vélinghen dit que le portail était situé en face du magasin d'artillerie, c'est-à-dire dans la façade même du monument. Or j'ai trouvé un passage du terrier de Saint-Vulmer qui infirme cette assertion (1).

Le portail de Saint-Vulmer, ouvert dans le mur latéral, donnait sur la place du Marché. Au-dessus s'élevait une tour, carrée en bas, octogone en haut, du type que j'ai indiqué. Elle contenait la sonnerie de

(1) Il s'agit de la position des maisons adjacentes, et il est bon de se reporter au *terrier*, publié dans le tome Xe des *Mémoires de la Société académique*, pour bien juger de cette position.

l'église. Une autre tour flanquait l'église du côté opposé, entre le chœur et la nef. Elle datait du XIIIe siècle. La partie inférieure subsiste, parfaitement conservée, avec sa voûte soutenue par d'élégantes colonnettes et des culots à feuillages sculptés.

L'abside était à pans coupés. On voit, encore dans le mur du fond, un enfoncement qui devait abriter les reliques du saint boulonnais. La crédence subsiste encore ainsi que les trois fenêtres absidales, ornées à leurs angles de jolies colonnettes à chapiteaux variés et sans abaque, peintes à l'ocre rouge.

En face de cette ancienne église, on voit encore un vieux bâtiment qui sert de magasin d'artillerie.

Je me range à l'avis de Luto, qui pense qu'il a été construit pour faire un hôpital.

Ce bâtiment paraît remonter au XIIIe siècle, et comprenait : caves, rez-de-chaussée, et deux étages.

Dans le pignon s'ouvrent quatre fenêtres en ogive et une plus petite carrée. On remarque, dans l'embrasure des croisées du rez-de-chaussée, des bancs de pierre comme il s'en trouve fréquemment à l'entrée des vieux édifices civils, prévoyance hospitalière.

Mais Boulogne possède encore des monuments du XIIIe siècle d'une bien autre importance.

D'abord le château bâti en 1231, par Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, époux de Mahaut, comtesse de Boulogne; c'est ce que témoignait une inscription rapportée par l'historien J.-F. Henry, et ainsi conçue :

PHELIPEES : CUEENS : DEE :
BOLOGNEE : FIEEUS : LEE :
ROI : PHEELIPEES : DEE : FRA

NCE : FIST : FAIREE : CEEST
CHASTEEL : EET : FEERMEER :
LA VILLEE : LAN : DEE : LAINCA
RNACIOEN : MCCXXXI : SIMO
NS : DE VILLERS : FUST :
ADOREES : SEENECHAUS :
DEE : BOULONOIS :

C'est-à-dire : « Philippe, comte de Boulogne, fils du « roy Philippe de France, fit faire ce château et fermer « la ville, l'an de l'Incarnation mil deux cent trente et « un : Simon de Villers étant alors sénéchal du Bou- « lonnais. »

Cette inscription a cela de remarquable, que tous les E, sauf le premier et l'avant-dernier, y étaient doublés ; elle était protégée par un encorbellement.

Philippe ne dut pas voir son œuvre terminée, car il mourut subitement à Paris, au milieu des fêtes d'un tournoi, en 1233.

Le château de Boulogne était un octogone, flanqué de neuf tourelles circulaires. Il communiquait aux remparts par un pont-levis; la cour intérieure étant de plain-pied avec ces remparts. Sur l'autre face, une seconde porte, dite la *Porquette*, s'ouvrait sur la campagne. Au-dessous du sol de la cour et au niveau de celui du dehors sont construits les souterrains, éclairés par des soupiraux qui donnent sur la cour intérieure. La plupart sont bouchés, la cour ayant été remblayée d'un côté. La salle la plus remarquable des souterrains est celle qu'on nomme la *Barbière* : elle est située au-dessous de l'ancienne chapelle. Sa longueur, au milieu, est de 40 mètres, et sa largeur de 20. Elle est partagée en deux nefs de même largeur par

trois colonnes qui supportent une belle voûte à nervures. Douze culs-de-lampe, tous semblables et placés plus bas que les chapiteaux, en reçoivent les retombées. Les chapiteaux octogones sont tous trois différents les uns des autres; mais un seul, placé à l'une des extrémités, est orné de feuilles.

Une petite porte, en ogive aiguë, donne accès dans un cachot situé au bas d'une tourelle. Des portes semblables, à chaque bout de la salle, la faisaient communiquer avec l'escalier et les souterrains.

Ces souterrains sont voûtés en plein cintre; ils sont de formes irrégulières et de largeur très-variable. A un endroit, une galerie toujours inondée s'enfonce en pente douce et aboutit à un puits. Les pierres qui forment la voûte de cette galerie ne sont pas disposées en cintre, et paraissent ne tenir que par la force du mortier; et, chose surprenante, parmi ces pierres se trouve un bloc énorme qui paraît être artificiel; du moins, n'a-t-il pas la constitution chimique des pierres du pays, mais bien celle du ciment.

Le rez-de-chaussée du château n'est voûté que dans une petite partie. Encore, cette voûte en plein cintre pourrait-elle être moderne! Partout ailleurs, il y a des plafonds dont les poutres sont portées sur des corbeaux en pierre du XIIIe siècle.

C'est au rez-de-chaussée que se trouve la chapelle, orientée comme Notre-Dame, Saint-Vulmer et Saint-Nicolas, c'est-à-dire à l'est-nord-est. Sa voûte en bois s'élevait jusqu'aux combles; il n'en reste, malheureusement, que des corbeaux de pierre, inégaux en grandeur et placés à des hauteurs différentes.

Du côté de l'extérieur et à la hauteur du premier étage, un chemin de ronde passe dans l'épaisseur du

mur de la chapelle, et se trouve éclairé par des ouvertures à corbeaux, autrefois masquées, sans doute, par un hourdage.

Sous ce couloir, une fenêtre carrée à croisée de pierre éclairait la chapelle, qui, du côté de la cour, recevait le jour par quatre fenêtres ogivales, dont deux subsistent en bon état. Entre les fenêtres, à l'intérieur, se trouvent les bancs de pierre déjà signalés à la façade du magasin d'artillerie. Au dehors deux colonnettes supportent les extrémités d'un linteau, soutenu au milieu par une troisième colonnette. Le tympan était fermé par un vitrail fixe dont l'armature subsiste encore.

Dans la pièce qui a dû servir de sacristie à la chapelle, on remarque un ancien puits : c'est là aussi qu'aboutissait le grand escalier droit qui conduisait à la *Barbière*. Deux autres escaliers donnaient accès dans le reste des souterrains, l'un aboutissant dans la cour, et l'autre dans une salle du rez-de-chaussée.

Une belle salle, avec voûte à quartiers et grande cheminée, occupait à peu près le tiers du premier étage. Les escaliers qui y conduisent sont très-étroits et pratiqués dans l'épaisseur des murs des tourelles.

Les remparts datent de la même époque que le château, et, avant 1689, ils étaient renforcés par une seconde enceinte et des fausses brayes. Des tours détachées en protégeaient les angles et les portes.

La tour Porquette défendait la porte extérieure du château.

La tour Françoise, près de la porte Gayolle (la seule porte qui reste du XIIIe siècle), avait été reconstruite par François Ier et ornée d'une image de son patron.

Le Moineau, sorte de fort, s'élevait en avant de la porte des Degrés.

La porte des Dunes s'ouvrait à l'abri de la tour Gaïette, et enfin, la tour Saint-Jean, plus tard dite de Notre-Dame, à deux étages, était à proximité de la porte Flamengue.

Le second monument important du XIIIe siècle est le beffroi, situé au centre de la haute ville, près du palais des comtes où naquit Godefroi de Bouillon.

Il serait difficile d'ajouter quelques notions historiques à ce qu'en a écrit M. F. Morand dans son *Année historique*; mais la description nous a été laissée.

Le beffroi est une tour carrée, flanquée de quatre tourelles cylindriques, dont deux en encorbellement et une plus grosse que les autres.

Au rez-de-chaussée est une salle voûtée, carrée, ayant eu une cheminée. Au-dessus, salle semblable. éclairée par une fenêtre en plein cintre, qui a dû être partagée par une mince colonnette dont il reste le fût et la base. Tout auprès, dans la même muraille, est une autre ouverture en plein cintre, maintenant bouchée, autrefois ouverte jusqu'au plancher.

Au deuxième étage, une troisième salle sans voûte est éclairée par une fenêtre aussi en plein cintre, dont l'imposte est plus large que la partie comprise entre les pieds-droits. Je ne pense pas que cette disposition ait eu uniquement pour but de soutenir le cintre en bois lors de la construction; car il était facile de l'appuyer autrement. Sa raison d'être était plutôt d'asseoir l'axe d'une cloche. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que j'ai retrouvé dans les comptes de la ville, au XIIIe siècle, une allocation de salaire à un homme qui avait monté une cloche de cet étage à l'étage supérieur.

Avec la salle dont je viens de parler communiquent deux petits cachots.

La salle du troisième étage, éclairée par quatre grandes fenêtres en ogive, contient les cloches, dont une seule est ancienne et date du XVIe siècle.

En voici l'inscription tracée sur le métal en deux lignes :

✠ LAN MIL DCLXXV JAI ESTÉ FONDUE
PAR CONSENTEMENT DES MAÏEUR ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE BOULONE, SIRE ROBERT
PARENTI LORS MAIEUR.

L'autre cloche a été refondue avec les débris de l'ancienne qui se fendit, le 15 mai 1810, lors d'une entrée de Napoléon à Boulogne.

Elle était ornée de quatre têtes et le moulage de l'une de ces têtes traîne dans les dépendances du musée de Boulogne. C'est une tête humaine, surmontée de longues cornes aiguës et portant barbe fourchue.

L'inscription de cette cloche, qui se déroulait sur trois lignes, était ainsi conçue :

✠ Estovrmie! Ai a nom Jehans.
Me fist. Lisos. li peres : :
Et li fieus. qui a mi faire : :
Misent livres de. depoise. xi. m : : (onze mille)
Leurens. Coilleauwe. de. le. ville : :
Chel. an. maieur. seconde fois : :
m. ccc. [et] (1) xliii : :

(1) Les auteurs qui ont jusqu'ici reproduit cette inscription ont donné le texte M. CCC. II. XL. III : : Cette numération bizarre a donné lieu à mainte discussion. — Il paraît plus

Chiens. eut. grant. soing. pour. mi. refaire : :
Diex. wart. le ville. de. contraire : :
Et si gouwrener. son affaire : :
Kalui. et ses seigneurs. puist plaire.
✠ Dachob. Lisos. ches letres. fist : :
Fieus. fu. au maître qui me fist.

Je ne veux pas tenter de résoudre l'énigme de la date portée dans cette inscription ; mais ce que je puis dire, c'est qu'à mon avis le beffroi n'a pas été démoli en entier lors de la suppression de la commune par saint Louis. Vers le milieu du second étage, le mur devient tout à coup plus mince, et la partie supérieure me semble la partie reconstruite.

On sait que la flèche du beffroi a été remplacée vers le commencement du XVIIIe siècle par la disgracieuse tour octogone qui usurpe encore sa place.

J'ai été assez heureux pour retrouver à la Bibliothèque nationale une vue de l'ancien beffroi. Les échauguettes avaient aussi des toits en ardoises. Sur chaque base de la grande flèche se trouvaient trois lucarnes, surmontées de gables. Au sommet, sous l'appui de la girouette, huit autres gables formaient un élégant couronnement.

Il ne reste plus comme édifice important que l'église Saint-Nicolas, paroisse de la basse ville.

Cette église fut reconstruite au XIIIe siècle. Il est regrettable que nous ayons perdu le dessin de la flèche qui la surmontait, et qui, paraît-il, était si haute qu'on pouvait de là voir dans la haute ville. C'est ce qui la

simple de supposer que l'interprétation primitive de ce texte disparu a été fautive et qu'il faut lire BT au lieu de II.

fit démolir et remplacer au XVIe siècle par un lourd dôme de plomb.

La tour qui surmonte l'intersection de la nef et du transsept est soutenue par quatre élégants faisceaux de colonnes du XIIIe siècle.

Les piliers du chœur, de la même époque, ont été retaillés au XVe siècle. Les arcades qu'ils supportent n'ont pas été changées; mais les piliers ont été très-amincis, ce qui donne au tout un air assez gauche, encore moins, toutefois, que celui de la nef reconstruite au XVIIIe siècle, et que celui des autels écrasés par leurs disgracieux retables *rococos*, sans parler de l'immense archivolte, parodie de style flamboyant, plaqué sur l'arc triomphal.

Le fond du chœur date des XVe et XVIe siècles, ainsi que les quatre chapelles qui le flanquent et s'ouvrent sur le transsept.

L'une de ces chapelles, dédiée au saint Sauveur, était, avant la révolution, ornée de belles boiseries de chêne dans le style de la Renaissance. J'ai pu en voir quelques débris conservés chez une personne de la ville.

Tout le chœur est rempli de sculptures d'une si admirable délicatesse, que l'ignoble badigeon dont on les empâte tous les ans ne les a pas encore défigurées complétement. Ne nous plaignons pas trop du badigeon; il cache, mais il conserve, tandis que les restaurations détruisent tous les jours les belles églises du Boulonnais.

En 1443 fut fondé le couvent des Cordeliers, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le théâtre.

L'église était assez belle et assez grande; il en reste quelques vestiges. Ses murs, qui longeaient la rue

Neuve-Chaussée, étaient percés de longues et étroites fenêtres en ogive, avec ébrasements extérieurs, sans moulures ni archivoltes.

Il me reste à mentionner deux vieilles églises disparues, dont il serait difficile de déterminer le style : Saint-Jean, qui existait au XIIe siècle et fut détruit au XVIIe, et Saint-Martin, démoli bien avant cette époque.

On sait seulement que l'église Saint-Jean était voûtée, qu'elle avait des fonts baptismaux, et qu'à droite de l'autel on voyait la figure en pierre d'un abbé à genoux.

Les églises des Minimes et des Capucins, comme celle de l'hôpital Saint-Louis, étaient d'une époque qui n'appartient plus à l'archéologie; celle de l'hôpital Sainte-Catherine, qui existait dès le XIIIe siècle, fut démolie au XVIIIe.

Boulogne ne possède qu'une vieille maison, à peu près intacte, dans la rue de Lille, faisant face au parvis Notre-Dame (1). Elle est en pierre, du XVIe siècle, avec meneaux de pierre aux fenêtres, grande porte en ogive, et dans la cour intérieure une petite porte assez intéressante.

On peut rapporter à la même époque une grande archivolte flamboyante, rue du Cloître, et deux gargouilles, rue Saint-Jean et rue Neuve-Chaussée, et plusieurs maisons sans caractère dans la haute et la basse ville.

Des sculptures du XVe siècle, retrouvées dans le sol de la rue du Puits-d'Amour (2), ou enchâssées dans

(1) La partie anterieure, sujette au reculement, va bientôt disparaître; la municipalité ne devrait-elle pas plutôt assurer la conservation de ce reste unique?

(2) Remblayée au XVIIIe siècle.

des bâtisses du siècle dernier, rue Neuve-Chaussée et place des Victoires, indiquent la destruction de monuments assez richement décorés.

Malheureusement tous ces vestiges tendent de plus en plus à disparaître pour faire place à de tristes échantillons des banalités modernes.

En terminant, Messieurs, j'ai à cœur de vous remercier de votre bienveillante attention, dont je tâcherai de me rendre plus digne par d'autres travaux.

CAMILLE ENLART.

XV

Mortiers et pilon en granit bleu.

A l'époque du Congrès de Senlis, nous avons eu l'honneur de recevoir l'agréable visite de notre honoré président, M. Palustre, qui voulut bien prendre de l'intérêt à visiter les diverses séries de notre collection cambrésienne, et nous demander, pour les publier, les dessins de quatre objets en granit qui eurent le privilége de fixer plus particulièrement son attention. Nous n'étions pas alors en mesure de satisfaire aux désirs de M. Palustre, mais aujourd'hui, Messieurs, nous sommes heureux de vous faire parvenir un dessin où ces objets sont représentés tels qu'ils sont dans notre jardin, et tels qu'ils devaient être montés en 1663, date indiquée sur l'un d'eux.

Ce sont trois mortiers et un pilon, ou *grugeoir*, suivant l'expression vulgaire du pays, d'une forme exceptionnelle, et qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, au dire des nombreux visiteurs que je reçois.

Les mortiers sont à plusieurs compartiments, et ont dû être inventés par quelque peintre cambrésien, désireux, pour ne pas perdre son temps à nettoyer le récipient dans lequel il venait de préparer ses couleurs, de trouver des cuvettes propres sans se déranger.

Le n° 1 a la forme d'un manchon. Il est composé de deux cuves adossées, garnies sur les quatre faces de bandes perpendiculaires en relief, qui leur servent de contre-forts, et sur deux desquelles des tourillons sont disposés en saillie.

Ces tourillons sont destinés à reposer sur deux pieds,

de manière à pouvoir retourner les cuves à volonté. Ce morceau mesure 34 centimètres de hauteur sur 32 centimètres de diamètre de cuve, et 42 centimètres d'un tourillon à l'autre.

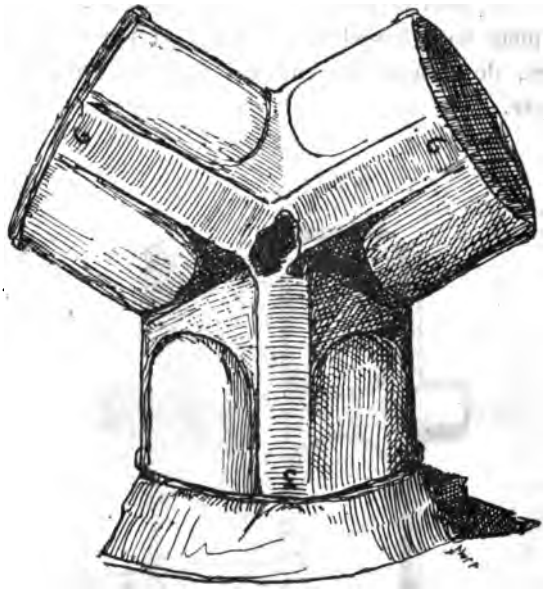

Le n° 2 est à trois cuves, et forme l'Y sur notre dessin. Le contre-fort qui les relie entre elles depuis l'orifice jusqu'au point central, se répète de l'autre côté. Il est, comme celui que nous voyons, muni d'un chiffre à chaque extrémité. Les parties dont on ne voit que les trois profils sont garnies d'oreilles portant également un chiffre; de sorte que chaque cuev

compte quatre chiffres formant, en les réunissant, la date de 1663. Sur ce n° 2 les tourillons sont remplacés par des creux et devaient être plus difficiles à monter sur des pieds.

Pour faciliter l'écoulement du liquide, les oreilles sont garnies d'une goulotte.

Sa hauteur est de 0,50 centimètres, sa largeur de 0,50 centimètres, le diamètre des bassins est de 0,30 centimètres.

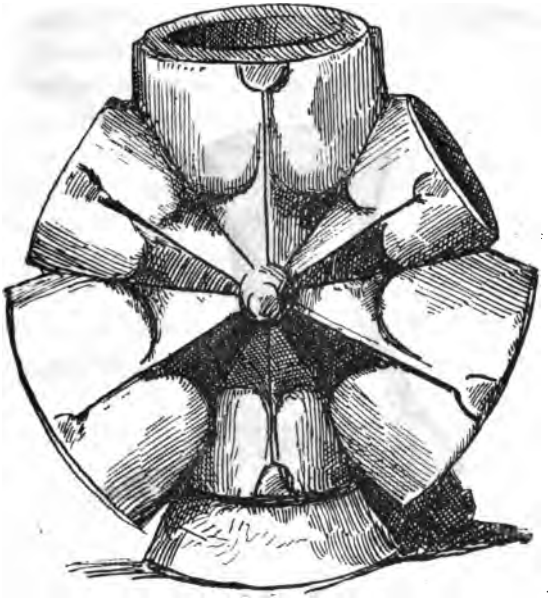

Le n° 3 est, sinon le plus curieux, du moins le plus ouvragé; il est formé de trois cuves entre lesquelles

sont resserrées trois cuvettes, et les bases taillées à arêtes vives, et réunies de ces six compartiments, sur un point central en saillie servant de pivot ou de tourillon, forment une étoile parfaite à six rayons d'un certain effet, agrémenté par les formes arrondies des cuves et des cuvettes.

L'orifice latéral des cuves est garni de goulottes pour faciliter l'écoulement du contenu déversé par les cuvettes. Le côté opposé est tout aussi bien sculpté que celui exposé à la vue. Hauteur 0,48 centimètres, diamètre des cuves 0,26 centimètres, celui des cuvettes 0,20 centimètres.

Que si nous recherchons dans la nomenclature des artistes cambrésiens qui vécurent à cette époque, nous rencontrons le peintre Adrien Mazile, qui prend la défense de son neveu, peintre comme lui, qu'on accusait d'avoir, avant son introduction dans le corps des

maîtres peintres de Cambrai, exécuté sans permission des peintures payées par l'abbaye de Vaucelles.

Et maître Jacques Petit, tailleur d'images, qui exécuta pour l'hôpital Saint-Julien les armoiries du marquis de Wargnies, baron de Crèvecœur.

Puis enfin Robert Boisteaux, maître tailleur de pierres, qui, en compagnie de sa femme, Marie-Claire Foullon, passait, à l'âge de vingt-cinq ans, un contrat par-devant le magistrat de Cambrai, pour emprunter de l'argent afin de pouvoir entreprendre de grands travaux à l'abbaye de Vaucelles.

Il serait intéressant, à plus d'un point de vue peut-être, de savoir par quelles mains habiles ont été façonnés nos curieux mortiers, et dans quel atelier d'artiste ils ont pu servir à apprêter ces brillantes couleurs qui ont fait sans doute la réputation d'un maître.

Mais à quoi bon nous arrêter à de vaines suppositions, puisque nous ne possédons rien, quant à présent, de nature à nous éclairer? N'avons-nous pas une date : 1663! c'est déjà quelque chose, puisque c'est prendre un rang dans l'histoire de l'art et de la curiosité.

VICTOR DELATTRE.

XVI

Manteau de cheminée en grès, de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai.

L'antique abbaye du Saint-Sépulcre devait sa fondation au bienheureux Liébert, évêque de Cambrai,

qui, n'ayant pu achever un pèlerinage en Terre-Sainte, à cause de difficultés insurmontables, voulut ériger à Cambrai une abbaye en l'honneur du Saint-Sépulcre.

La charte de fondation porte la date de 1064, et le premier abbé, Wautier ou Gauthier Ier, fut choisi parmi les religieux de Saint-Vaast d'Arras.

Vers la fin du xve siècle, l'abbaye, sous la prélature de l'abbé Guillaume Courtois, vit commencer de grands travaux d'embellissement qui continuèrent sous ses successeurs de la maison de Grisel.

Voici ce qu'en dit J. Le Carpentier, historien de Cambrai.

« L'église qui se voit à présent, avec le chapitre con-
« ventuel et la bibliothèque, doit toute sa gloire à Guil-
« laume Courtois; mais le cloistre avec le réfectoire et
« la salle abbatiale, le doit à Nicolas Grisel. La chapelle
« de Sainte-Cécile y fut achevée par les soins d'Antoine
« Grisel. »

La cheminée qui fait aujourd'hui partie de notre cabinet, et dont nous avons l'honneur de vous soumettre le dessin, Messieurs, a donc été commandée par Nicolas Grisel, et achevée en 1540 par Antoine, son neveu.

Si l'on en croyait le *Cameracum* de M. Leglay, Nicolas serait mort le 17 juin 1517 (page 174), mais une lettre de notre excellent et regretté confrère et ami M. Auguste Preux, rectifie une erreur trop importante, relativement à notre sujet, pour que nous ne nous empressions pas de vous en donner communication :

Douai, le 16 mai 1876.

MON CHER CONFRÈRE,

« Retenu ici par une maladie extrêmement grave de « mon père, qu'il nous reste peu d'espoir de conserver, « j'ai fini par trouver un moment pour aller consulter, « à votre intention, le manuscrit n° 776 de la biblio- « thèque de Douai. Je vous envoie quelques lignes extraites de la notice de dom Nicolas Grisel. Vous y « verrez qu'il ne peut y avoir aucun doute. Le chroni- « queur donne les événements de sa prélature en « 1525, 1528, etc., et explique qu'il obtint son neveu « comme coadjuteur en 1526, et qu'il mourut en 1537. « Bien évidemment donc, Le Glay a fait erreur..... »

Et remarquez, Messieurs, que cette erreur, relevée par M. Preux, n'est pas la seule; à son insu il en signale une autre, que nous relevons à notre tour dans la nomenclature des abbés. Une note accompagnait la lettre de notre savant et si obligeant confrère, note extraite du manuscrit n° 776, de laquelle il résulte que M. Le Glay fait figurer Nicolas Grisel comme étant le XXXIIe abbé du Saint-Sépulcre, tandis que ledit manuscrit nous le donne comme étant le XXX seulement. Voici la traduction de ce passage : « Nicolas Grisel, « XXXe abbé de ce monastère, reçut l'habit des « mains de Jacques Chambart, abbé, le 3 août 1472. « Fait prêtre en 1484, il devint coadjuteur de Guil- « laume Courtois, son oncle maternel, le 8 février 1495. » Béni abbé par Nicolas Ruistre, évêque d'Arras, le « 25 juin 1503, il obtint en 1526, du pape Clément VII, « comme coadjuteur, avec promesse de succession, « son neveu Antoine Grisel. L'abbé Nicolas mourut le

« 17 juin 1537, âgé de 76 ans, et voulut, par humilité, « se faire enterrer dans le cimetière commun de son « église. »

Le monument qui nous occupe est un grès monolithe qui ne mesure pas moins de 3m30 de longueur sur 0m76 de hauteur, et porte 0m30 d'épaisseur.

La photographie que nous avons l'honneur de vous soumettre, Messieurs, n'ayant pu être prise dans des conditions ordinaires de recul, l'ensemble du monument s'y trouve un peu élargi, mais elle reproduit très-exactement son aspect artistique.

Ce manteau de cheminée est divisé en trois compartiments égaux, séparés par des pilastres. Celui du milieu représente la scène de la résurrection. Les soldats sont à leur poste, préposés à la garde du sépulcre, sur lequel le gouverneur de la Judée avait fait apposer le sceau de l'État, les uns endormis, les autres veillant toujours, quand tout à coup le couvercle du tombeau se déplace, et le Christ en sort dans toute la plénitude de sa gloire, portant l'étendard sacré de la main gauche, et par un geste de la main droite, majestueux et sublime, il bénit solennellement l'univers.

Derrière le Christ s'élèvent deux montagnes : Jérusalem et le Calvaire; la ville avec ses murailles, ses palais, et ses tours; le Golgotha avec sa végétation et ses trois croix. Au-dessus de toute cette grande scène, des étoiles dont on voit le rayonnement.

L'artiste qui exécuta cette page grandiose a fait preuve d'une entente parfaite des choses de la perspective. Avec un relief qui n'a que quelques centimètres d'épaisseur, il produit des effets merveilleux de raccourci. Ses soldats, groupés avec art dans un espace

fort restreint, ont une attitude parfaitement conforme à leur situation. Comme il dort paisiblement, celui qui, accoudé sur le roc, tourne le dos au Sauveur! Les traits de son visage sont d'une beauté parfaite; son casque est pittoresque et gracieux. Au-dessous de lui, assis sur le sol de la grotte, son compagnon a la tête coiffée d'un casque richement orné, garni d'une aigrette touffue. Il dort la tête appuyée sur ses deux mains, tenant une hache; il est armé de la cuirasse et enveloppé d'un grand manteau, dans lequel il est presque entièrement dessiné en ovale, à la manière des grands maîtres. Les soldats de droite sont dans la stupeur. Celui du haut lève les deux mains et brandit une hache, l'autre est comme paralysé et cloué sur place. Sans force sont ses bras; il n'a de vigueur que pour la contraction des traits du visage, dont la barbe s'allonge par l'effet d'une moue fortement accentuée.

Les règles de l'esthétique laisseraient sans doute peu à désirer, si l'un des soldats endormis, celui du haut, était plus rapproché du Christ.

Dans le compartiment de gauche, deux anges soutiennent le cartouche d'un écusson aux armes de l'abbaye du Saint-Sépulcre : d'or à trois fasces de gueules. La crosse abbatiale, mise en pal derrière le cartouche, divise par sa volute la légende de la banderole écrite en abrégé : *Anno Domini* 1540.

Le cartouche opposé, tenu par deux lions lampassés, dont on admire le modelé, porte un écu au Créquier. La volute de la crosse, mise en pal derrière le cartouche, occupe le milieu d'une banderole sur laquelle on lit cette énergique devise : *Volenti facile.*

Les armoiries sont celles de la maison de Grisel.

Nous avons vu que Nicolas Grisel mourut en 1537,

laissant à son neveu Antoine le soin de terminer ses travaux; la date de 1540 et les armoiries de Grisel rappellent donc tout à la fois l'oncle et le neveu.

Nous ne vous dirons rien, Messieurs, de la difficulté qu'offre l'exécution artistique d'un morceau de sculpture semblable à celui que nous venons de décrire; chacun sait que le grès ne peut être piqué qu'à la masse, et non travaillé comme le marbre, la pierre et autres matériaux analogues.

A l'époque de la révolution, l'église du Saint-Sépulcre fut convertie en temple de la Raison, et dut à cela sa conservation. Elle devint, au rétablissement du culte, la cathédrale du diocèse, sous le vocable de Notre-Dame, titre primitif de l'église de Cambrai. Une partie des bâtiments de l'abbaye reçut diverses destinations, et l'autre partie, vendue à divers acquéreurs. C'est ainsi que le manteau de cheminée devint d'abord la propriété de Mme Dubus, et passa plus tard entre les mains de M. Toussaint.

Après les vicissitudes subies par ce beau morceau de l'art de la Renaissance, exposé depuis si longtemps à l'intempérie de toutes les saisons, on se demande par quel heureux hasard, j'allais dire par quel miracle, il a pu parvenir jusqu'à nous, dans un état si parfaitement complet de conservation. Et pour que les démolisseurs de l'aile de bâtiment pour lequel il avait été fait aient jugé convenable de le conserver, il faut qu'il ait eu le don de leur paraître bien beau, et qu'il se soit imposé de lui-même à leur admiration.

VICTOR DELATTRE.

XVII.

Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieux du département de Vaucluse.

MESSIEURS,

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à votre honorable assemblée n'est pas le produit de lois ou d'hypothèses scientifiques; non. C'est une étude philologique, un aperçu succinct et rapide des changements et des transformations des noms de lieux dans le département de Vaucluse.

Employé pendant trois ans aux archives de ce département, j'étais plus à même que n'importe qui de consulter l'énorme quantité de documents qui m'étaient nécessaires pour en tirer les matériaux propres à cet ouvrage. C'est ainsi que j'ai pu, grâce à l'extrême obligeance de l'érudit archiviste, M. Duhamel, compulser, dans mes moments de loisir, les différents fonds de ces riches archives.

Que de choses curieuses et inconnues à extraire de ces parchemins racornis, de ces manuscrits usés et jaunis par la vétusté du temps! Que de richesses pour l'histoire dans ces précieuses collections!

Non content de dépouiller les manuscrits des archives départementales, j'ai encore recueilli beaucoup de renseignements dans les archives hospitalières d'Avignon, qui se composent d'un certain nombre de

pièces d'une grande valeur pour l'histoire, et dont la plus ancienne remonte au XIIe siècle. Le *Gallia christiana* (tome Ier, Provence), le *Cartulaire*, imprimé, de Saint-Victor de Marseille, les documents extraits des archives communales du département et quelques pièces manuscrites tirées des collections particulières, ont aussi apporté leur contingent à cette œuvre nécessaire, indispensable aujourd'hui que les études historiques reprennent un nouvel essor, et que cette science se répand de plus en plus.

C'est ce sentiment d'utilité qui m'a engagé à entreprendre ce travail, à le mener à bonne fin, et ce n'est qu'après trois ans de recherches actives que je me suis permis d'accomplir cette tâche, de coordonner mes notes, de les rassembler et d'en obtenir ainsi une sorte de dictionnaire.

Mon intention n'est pas, dans le cours de ce travail, de faire de la philologie pure, de critiquer et d'analyser les différentes formes et variantes de noms; je laisse à d'autres personnes le soin de s'occuper de cette partie de l'ouvrage, ne gardant pour moi que la compilation et l'assemblage des matériaux, qui certes, ne manquent pas.

Cette étude demandant un certain temps et beaucoup de soins pour être achevée, je ne vous soumettrai aujourd'hui, Messieurs, que son ensemble, son but, quelques détails propres à son intelligence, en un mot, une introduction.

Veuillez donc, Messieurs, m'accorder quelque indulgence et ne pas vous montrer trop sévère à l'égard d'un débutant dans l'étude des sciences historique et philologique.

INTRODUCTION.

Tous les noms désignant des situations topographiques, comme les noms de fleuves, rivières, montagnes, forêts. étangs, etc..., ainsi que les noms de lieux habités, cités, bourgs, villages, hameaux, ont subi les mêmes transformations et les mêmes changements que les autres mots d'une langue qui, depuis son origine, a été remaniée de telle sorte, que nos ancêtres — les plus voisins — auraient de la peine à la reconnaître et à la parler (1).

Nous devons tout cela à la civilisation, à l'esprit de découvertes qui anime l'homme, aux développements des sciences, toutes choses qui l'obligent à employer de nouveaux termes, de nouvelles expressions, pour rendre ses nouvelles idées. De là ces changements sans nombre qui ont rejailli jusque sur les noms propres, en abrégeant leur forme, en élidant une partie de leurs lettres, ou en en ajoutant de nouvelles, afin de les approprier au nouveau langage. Ces changements, moins sensibles que ceux des mots usuels, sont cependant faciles à apprécier, à constater, en dépouillant les vieux documents; leur transformation est parfois telle qu'on ne reconnaît plus les radicaux primitifs, celtiques, latins et romans dans nos formes actuelles; les élisions, les ajouts, les retranchements

(1) Je veux parler ici de la langue française; mais il en est de même de toute autre langue, qui de primitive et monosyllabique, à l'origine, se transforme en synthétique ou analytique.

ont joué un grand rôle ; mais quoique l'orthographe et la composition ne soient plus les mêmes, le radical subsiste et reste toujours invariable.

J'ai pris à tâche de rechercher, à travers les âges, les différentes variantes de ces noms de lieux ; c'est donc une œuvre de compilation à faire, ou plutôt à rédiger, car elle est faite. Cette œuvre était nécessaire, même indispensable pour les études historiques, aussi la lacune existant jusqu'aujourd'hui sera-t-elle comblée.

Ce n'est pas un simple relevé des noms de lieux qui devait être fait, mais un dictionnaire topographique — comme il en existe déjà pour plusieurs départements. — Il aurait été plus complet, plus explicite, plus détaillé, et par cela même plus utile; mais la tâche est trop rude et presque impossible pour un commençant. Il serait cependant à souhaiter qu'une pareille œuvre se fît le plus tôt possible.

Le plan que j'ai adopté pour ce travail est aussi simple que clair. Tout détail superflu, encombrant, sera retranché; quelques explications préliminaires courtes, mais succinctes, suffiront à faire comprendre le cadre du sujet et la disposition des matériaux.

Les pièces justificatives qui sont, pour ainsi dire, la base de ce travail, sont développées le plus possible : indications des dépôts d'archives, des fonds, des séries, des exemples qui souvent viendront confirmer et approuver l'orthographe du mot, et au besoin faciliter les recherches des personnes qui voudraient s'assurer par elles-mêmes de la vérité et de l'exactitude des citations ; tout sera spécifié de façon à permettre de comprendre à simple lecture. Cependant, pour ne pas tomber dans des répétitions trop fréquentes, et ne

pas fatiquer le lecteur par la multiplicité des mêmes termes, des mêmes mots, des mêmes dénominations, j'aurai soin de mettre en abrégé la désignation des archives, fonds... ; ne faisant exception à cette règle que pour le cas où une nouvelle source se présenterait et aurait besoin, tout particulièrement, d'être spécifiée.

On trouvera aussi, à la fin de cette introduction, un tableau des abréviations en usage dans le cours de cet ouvrage.

Voici l'ordre adopté pour le classement des différentes transformations de ces noms de lieux :

En tête, le nom de la localité. — Le restant de la page est ensuite partagé en trois colonnes, qui contiennent : la première, le nom orthographié; la deuxième, la date à laquelle correspond la forme ci-contre; la troisième, les citations des textes et les indications des archives et des fonds.

Si les matériaux que je possède me le permettent, je cite une forme du nom de dix en dix ans, et cela pour chaque siècle jusqu'au XVIIIe inclusivement; sinon, je me contente de remonter à la date la plus ancienne et de les placer chronologiquement les uns à la suite des autres. Quelques communes ont ainsi vingt variantes et même plus, quelques autres n'en ont que quatre ou cinq. — Ces noms seront placés dans l'ordre alphabétique et par communes seulement; quant aux désignations de hameaux, de rivières, de montagnes, elles seront l'objet d'un petit appendice qui sera placé à la fin des premières, et dans lequel rentreront aussi tous les lieux habités qui faisaient partie du Comtat-Venaissin, mais qui ne sont plus compris dans le département de Vaucluse.

La classification géographique et politique actuelle

ne sera, ainsi, pas troublée, et par cet ordre logique il sera loisible à n'importe qui de s'y reconnaître facilement.

Bien que ce travail ne soit pas une œuvre de philologie, dans le sens propre du mot, j'ai cru cependant devoir donner quelques définitions sur l'orthographe de ces mots à différentes époques, pour faciliter davantage la lecture du sujet. La plupart des communes du département de Vaucluse ont une certaine antiquité; un grand nombre remontent à la période gallo-romaine, quelques autres à la période dite celtique. Ces dernières sont moins considérables, mais plus intéressantes à étudier au point de vue historique. Les cités d'origine celtique dont la connaissance est arrivée jusqu'à nous se trouvent la plupart sur les bords d'un cours d'eau, — car on n'ignore pas que les Celtes choisissaient de préférence ces situations en vue de la facilité de transport et de l'abondante nourriture que leur procurait la pêche. — Quelques autres se trouvent dans l'intérieur des terres, mais alors placées sur des hauteurs inaccessibles qui les protégeaient contre toute agression imprévue.

Celles dont l'histoire fait mention le plus souvent sont : Avignon, Apt, Orange, Carpentras, Cavaillon et Vaison. — Les historiens de l'antiquité les ont citées à plusieurs reprises dans leurs ouvrages.

Si l'histoire se tait sur les autres lieux habités pendant la période celtique, la philologie ne peut le faire, car cette science nous démontre d'une façon irrécusable que plus d'un de ces noms a pour radical un mot de cette langue.

Ici, cependant, vient se placer une complication : la localité est-elle réellement d'origine celtique, ou les

Gallo-Romains lui ont-ils appliqué pour nom déterminatif un mot de cette langue? Les deux hypothèses peuvent avoir leur raison d'être, voici pourquoi :

Si le ring ou burg celtique existait réellement avant l'arrivée des Romains, sa dénomination, en langue celtique, se sera transmise aux Gallo-Romains et à leurs successeurs; ou les Gallo-Romains l'ayant fondé, l'élément gaulois qui dominait aurait simplement appliqué à cette localité un nom tiré de sa langue, ce mot sera passé dans la langue latine et se sera ainsi transmis jusqu'à nous.

Il est à observer, du reste, que ces expressions sont toujours en rapport avec la configuration du sol et la topographie des lieux.

Les formes celtes des mots Avignon, Carpentras, Orange, Cavaillon et Vaison, sont : Aouenion, Carpentoracte, Arausion ou Araïsion, Cabalion, Ouasion. Ces termes, comme je l'ai avancé plus haut, sont connus, car les historiens grecs et latins en parlent souvent.

Il n'y a donc plus à revenir sur leur origine et leur probabilité, elle est démontrée, prouvée surabondamment; il ne reste qu'à expliquer ces mots étymologiquement.

D'abord ces noms ne sont que des composés, les uns de deux, les autres de trois mots distincts.

Aouenion, Arausion, Cabalion, Ouasion, sont tous composés de deux termes dont le dernier, *ion*, a le même sens et la même définition dans tous. — D'après Bullet (1), le mot *ion* signifierait maître, chef, dominateur. Quant aux mots Aouen, Araus, Cabal, Ouas, ils dési-

(1) *Dictionnaire de la langue celtique*, par Bullet, 2 vol. in-4.

gnent des cours d'eau qui se trouvent dans le département, et dont les noms actuels ont encore gardé ces radicaux (1).

Ainsi : Aouen est synonyme de abheim, aven, avin, aïg, qui se traduisent tous par eau. C'est l'eau par excellence, le fleuve.

Araus est le nom d'une rivière qui passe près d'Orange, appelée encore de nos jours Araïs.

Cabal est le mot celtique de Caulon ou Calavon, cours d'eau qui passe à Cavaillon.

Ouas, en latin Obeda, est aussi le nom d'une rivière qui passe à Vaison, appelée l'Ouvèze.

Par l'explication du mot *ion*, ajouté à ces différents termes, on peut parfaitement admettre la signification de : dominateurs du fleuve, du Caulon, de l'Ouvèze, de l'Araus (2).

Il me reste une observation à faire au sujet d'Arausion : il est peu probable que le mot Araus, Araïs, soit l'ancien nom de l'Aigues, ainsi que l'avance Bastet dans son *Histoire d'Orange*, in-12, qui coulait avant le xve siècle sous les murs d'Orange. Ce mot *aig*, eau, composé avec *ion*, donnerait Aïgion, Aïon, et nous trouvons toujours Arausion. Il est plus logique de croire que l'étymologie est Araus, Araïs, rivière qui coulait près d'Orange, et qui, aujourd'hui, en est éloignée par une déviation de son cours.

(1) Le mot *io*, suivant quelques auteurs, ne serait qu'une terminaison du génitif, gaulois ou celtique; dans ce cas, le mot précédent ne désignerait que l'emplacement du lieu et non un cours d'eau?

(2) Je n'émets cette opinion que sous toutes réserves, vu le peu de connaissance qu'on possède de la langue appelée *celtique*.

Seul, le terme Carpentoracte est formé de trois mots qui sont : Caer-pen-toracte, se traduisant ainsi : ville, montagne, passage, — c'est-à-dire ville dans le passage de la montagne (1).

Il n'y a rien d'improbable dans cette étymologie, mais la seule chose à redire serait la traduction du mot Caer par ville.

Ce n'est pas là l'expression la plus rationnelle du mot, son sens propre, ce devrait être plutôt pierre, comme le prouve le mot Caer, synonyme de Car, Craw, les Celtes n'ayant, je pense, jamais construit des agglomérations de cabanes d'une certaine importance et dignes de porter le nom de ville (2).

(1) Jules Coutet, *Dictionnaire topographique des communes de Vaucluse*, in-8.

(2) Il est possible, cependant, que ces peuples aient eu des idées de sociabilité assez étendues, puisque l'architectonique avait pris un certain développement. J'ai vu, dans l'arrondissement d'Apt, des constructions bâties en pierres sèches, plates, sans aucun ciment qui les reliât entre elles, les unes isolées et solitaires sur un plateau dénudé, les autres agglomérées et formant un village; ces dernières se trouvent toutes sur une pente. Chose digne de remarque, comme aspect, comme style, s'il est permis de s'exprimer ainsi, on les rapprocherait des habitations d'hiver des Esquimaux, ou des tentes des Kurdes. Il m'était difficile d'admettre une grande antiquité à ces cabanes, mais la tradition est là pour le prouver : « Il en a existé de mémoire d'homme, » disent les paysans. — Aujourd'hui encore, pour déblayer les « claparèdes » et les rendre labourables, ils empilent les pierres en forme de murs ou de bâtisse; mais il n'en existe pas moins une différence assez tranchée avec es premières.

Il me reste maintenant à parler de quelques autres termes qui présentent, eux aussi, au point de vue étylomogique, bien des rapports avec la langue celtique.

Comme je l'avance plus haut, l'histoire ne fait pas mention de ces noms, ou n'en parle que d'une manière très-vague; pourtant il est impossible de ne pas reconnaître, dans les formes latines, quelques caractères propres à la langue primitive du pays. En effet, on est frappé de la grande analogie qui existe entre eux et certains mots celtiques, surtout lorsqu'on procède, dans cette étude, par comparaison. Alors on reconnaît combien ces mots s'éloignent du génie de la langue latine, combien il existe peu de rapports entre leurs formes et les lois de la composition et de l'orthographe de cette langue.

Ce sont ces preuves, pour moi convaincantes, qui m'ont autorisé à les ranger dans la catégorie des noms à radicaux celtiques.

La désignation du mot *celtique*, qui se trouve dans la forme latine, sa signification, qui est en rapport parfait avec la configuration du sol, n'ont fait que confirmer cette hypothèse.

Je cite ces noms, mais sous toutes réserves, et les explications que je crois devoir donner ne sont aujourd'hui que des hypothèses, qui un jour peut-être seront des certitudes.

Ce sont : Courthézon, Bédarrides, le Thor, Caromb, Cairanne, Cadenet, Buoux, qui s'écrivent en latin : Curtedo ou Cortedune, Beddurida ou Bittorita, Toro, Carumbo ou Carumpo, Cairanna, Cadenetum ou Catanetum, Buxedo, Buolis.

Courthezon. — On trouve dans le mot Cortedune le

terme celtique dune (colline, élévation). J'ignore encore la valeur du mot corte, curte (1). Courthezon, en effet, est bâti au pied d'une colline.

Bédarrides. — Beddurida, Bittorita se décompose ainsi : Bed, bid, bit, deux, diw, dour, rivière, d'où les deux eaux. Il est à observer que la ville de Courthézon est bâtie au confluent de l'Ouvèze et de la Sorgues.

Le Thor. — Cette petite ville s'étage sur les bords de la Sorgue. — En celtique Tor (2) est un des nombreux mots qui signifient rivière.

Cairanne, *Caromb.* Ces deux noms présentent un cas d'analogie frappante. Dans l'un et l'autre de ces termes se trouve le mot celtique car, pierre, rocher. Et, en effet, on extrait de ces deux localités des pierres de taille depuis un temps immémorial (3).

Cadenet. — Dans la forme latine Catanetum, je crois reconnaître le terme primitif Kastenec, Kestenec, signifiant Châtaigneraie. La transformation qu'a subie ce nom n'est pas si complète qu'on ne le reconnaisse dans la forme latine.

Par la suppression de la lettre s et le changement du c final en t, on obtient Katenet. La lettre k n'exis-

(1) L'auteur de l'*Étude sur la signification des noms des communes de Provence* trouve dans ce mot la signification : Cour treillissée, en traduisant curte, curtis, par Cour, et tune ou tisone, d'après lui, par treillissée??

(2) D'après Bullet.

(3) On remarquera aussi que les armes de Caromb sont : d'azur à trois cubes de pierre d'argent, placés deux et un. *Armorial du département de Vaucluse* (Manuscrit), par le même auteur.

tant pas dans la langue latine, elle est remplacée par c; en ajoutant la désinence de cette langue, on trouve *C*atenet*um*, Catanetum. Il reste à savoir si cette opinion est la bonne.

Il a pu se faire que, dans les temps reculés, il y ait eu à cet endroit un bois, une forêt de châtaigniers.

Buoux. — Je ne crois pas reconnaître dans le mot Buolis les mots grecs *Boulé*, *Buolé*, sénat, assemblée, conseil, ainsi que l'avance un historien de cette localité, l'abbé Gay (1). Du reste, je n'ai trouvé cette forme Buolis qu'une seule fois, à la date de 1556, tandis que j'ai toujours vu Buxedo, antérieurement et postérieurement. Aussi est-il plus logique de voir le rapport de Buxedo avec *Buch*, Buis en celtique. Dans Buxedo, le radical Bux, Buch, existe, c'est indéniable. Les montagnes environnantes et la localité de Buoux elle-même devaient être, à une certaine époque, couvertes de cet arbuste. J'ai pu observer cela par moi-même, car le buis de Buoux est renommé aux alentours, à cause de sa beauté et de son grand âge.

Un mot encore pour achever et clore les détails ci-dessus : bien que quelques historiens veulent trouver dans les noms que je viens de citer une origine grecque, ioni-massaliote, je suppose que ces peuples n'ont pu inventer ces noms-là et n'ont fait que transcrire, en leur appliquant toutefois l'orthographe de leur langue, ceux que leur donnaient les premiers habitants du pays qui venaient pratiquer l'échange dans leurs comptoirs.

(1) Un autre auteur rapproche Buolis de *Boris*, et veut qu'il soit dérivé de ce dernier. Je me demande si, pour Buxedo, il est permis d'en faire autant

Mon intention n'étant pas de faire une étude raisonnée des transformations de ces noms, je pourrais m'en tenir là et ne pas pousser plus loin ces détails déjà trop longs. Les explications les plus nécessaires ont été données; plusieurs raisons m'ont obligé à le faire pour la période celtique : je ne cite, d'abord, aucune forme celtique dans le dictionnaire, et pour cause; les plus anciens manuscrits des Archives ne remontant pas au delà du IXe siècle, où aurais-je pu puiser? ensuite parce que ces quelques données permettront de comprendre avec une grande facilité les rapports qui existent entre les formes latines et les formes primitives, et enfin pour déterminer le rôle que jouait la langue première dans la formation de ces noms. Je n'ai procédé que par hypothèses, mais j'ai tâché de les étayer de toutes les preuves en ma faveur.

Cependant je ne puis passer sous silence quelques observations sur les formes latines en général, observations qui permettront au lecteur de voir et de résoudre instantanément les difficultés qui se présenteraient dans le cours du travail. Je veux parler des élisions, des ajouts, des retranchements, etc.

Ainsi les mots Barroux, Bollène, Velleron, Visan, présentent un fait curieux : dans la forme latine on trouve le préfixe A placé devant la première lettre du mot.

Dans le mot Barroux, le préfixe est : Al. On a ainsi : Albaros, Albaruffus, Albarufus, Abolena, Avellonicum, Avellaro, Avelaro, Avisanus (1).

(1) Ces préfixes Al, A ne seraient-ils pas un article qui, dans l'origine, était séparé du mot et s'est contracté peu à peu. Nous avons encore, dans le français, quelques-uns de

On observe un cas de redoublement dans Méthamis : Nometamias, Nomethamis.

Piolenc, Puymeras, sont formés par élision, le premier d'une façon régulière et directe, le second indirectement et par le secours de la langue romane : en latin Podioleno, Podioalmeracii, en roman Puey Emeras. Les deux lettres *o d* s'élident dans les deux mots, et dans la forme romane du second, l'élision de la lettre *e* de Emeras donne Pueymeras, d'où Puymeras.

Vaucluse et Villedieu, ne formant aujourd'hui qu'un seul mot, sont des composés : Vallis clusa, Villa Dei.

Voici maintenant quelques noms dont la terminaison n'est pas en rapport avec les règles de la langue latine : Montiliis, Montels, Monils, Boniz, qui sont : Monteux, Monieux, Bonnieux.

Il en est de même des mots Sannes, Taillades, Aubignan, Travaillan, qui s'écrivent : Sanhio, Talhatis, Albanhanus, Travelhanus.

Comme critique, ces explications sont insuffisantes ; il me resterait bien des choses à dire qui m'entraîneraient dans de grands détails ; mais ce n'est pas à moi à faire ce travail, je laisse aux personnes qui s'occu-

ces noms : le Mans, la Flèche, le Havre, etc. Je ne crois pas à un article celtique ; mon opinion serait plutôt qu'il faut songer à une origine arabe ; ces peuples, ayant fait une invasion au VIIIe siècle, ont séjourné assez longtemps dans le pays et ont pu laisser quelques traces de leur passage. Je m'appuie, pour formuler cette opinion, sur les formes latines les plus anciennes de ces noms, qui ne remontent pas au delà du XIIIe siècle. (Sous réserve.)

pent particulièrement de philologie le soin d'analyser cette compilation, d'étudier consciencieusement et en détail ce dictionnaire, de façon à en faire une œuvre raisonnée et complète.

Le rôle joué par la langue romane dans la transformation de ces noms est trop important pour que je n'en dise pas quelques mots.

Cette langue, employée depuis le XIIIe siècle dans les actes publics, a fourni quelques variantes dignes d'appréciation et d'études sérieuses. A mon avis aussi, elle a puissamment contribué à attaquer la forme latine, à la changer, la transformer même, et à ramener la forme latine du mot à son état premier; c'est cette langue aussi qui, pour moi, a fixé pour beaucoup de noms, d'une manière définitive, leur orthographe dans la langue française.

On peut, du reste, s'en assurer par les exemples suivants :

Mots avec l'orthographe française.	Mots avec l'orthographe romane.
Avignon :	Avinho, Avignion.
Barroux :	Aubarroux, Barroux.
Bedarrides :	Bederrida.
Bolène :	Boléno.
Bonieux :	Bonioux.
Carpentras :	Carpentras (*sic*).
Cavaillon :	Cavalloun, Cavalhon.
Courthezon :	Quortezon.
Maubec :	Maübecq.
Mazan :	Mazan.
Monteux :	Montels, Monteous.
Pernes :	Pazernas, Paernas.

Piolenc :	Pioulenc, Piolent, Piolenc.
Seguret :	Seguret.
Taillades :	Talheados, Talhados.
Thor :	Tor, Thor.
Velleron :	Velaron.
Venasque :	Venasquo, Venasco.

Ma tâche s'arrête là; en dire plus long sur ce sujet serait empiéter sur le domaine de la philologie, ce que je ne veux pas faire.

Je crois, Messieurs, avoir réussi à mettre dans ces quelques pages d'introduction tout ce qui était, je ne dirai pas nécessaire, mais absolument indispensable pour comprendre la lecture de ce travail. Je pense que ces notes préliminaires sont justes, c'est-à-dire courtes, succinctes, mais cependant explicites.

Mes explications sont assez claires, assez détaillées, sans être surchargées, pour que chaque personne puisse les lire sans fatigue, sans ennui. Je n'ai employé aucun terme scientifique propre à la philologie, et je n'ai pas cru devoir le faire, ne faisant pas de cette science une étude spéciale.

Je termine, Messieurs, en adressant mes remerciements les plus sincères à M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées à Avignon, auquel je dois l'honneur d'être reçu dans votre savante assemblée, moi jeune et sans grandes connaissances scientifiques.

Avignon, le 15 juin 1880.

ALBERT MAIRE.

XVIII.

Étude sur les vitraux du nord de la France.

MESSIEURS,

Vous voudrez bien, j'espère, me permettre de placer en tête de ce résumé quelques citations relatives à la peinture sur verre. Elles m'ont paru utiles à rappeler. Nous aborderons ensuite l'étude des vitraux peints anciens des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Vous le savez tous, les commencements de cet art illustré par le génie des artistes les plus célèbres, et honoré de la faveur de plusieurs souverains, sont complétement inconnus. Il serait même téméraire de fixer un siècle plutôt que l'autre à sa découverte. Plusieurs citations cependant ne manquent point d'une certaine valeur; mais elles ne peuvent rien affirmer, car elles n'apportent pas de preuves matérielles à l'appui.

Une des plus curieuses est celle d'un manuscrit original du XIe siècle. Il se trouve à la bibliothèque de Dijon, en voici le texte :

« Hæc (S. Paschasia) a sancto Benigno edocta, et « baptizata, post eius martirium, sevitia paganorum « rapta est ad supplicium; cumque immobilis in fide « Christi persisteret, primo carcere afflicta; postea « pro confessione deitatis sententia fuit multata capi- « tali; ut quedam vitrea antiquitus facta, et usque ad « nostra perdurans tempora, eleganti præmonstrabat « pictura (1). »

(1) Ainsi donc, après le martyre de S. Bénigne, qui l'avait

La Chronique de Richer dit que l'église de Reims fut, en 989, ornée de fenêtres où étaient représentées diverses histoires.

Enfin, jusqu'ici, on ne saurait fixer une date sérieuse avant les premières années du XIIe siècle.

Viollet-le-Duc, relativement à l'origine de la peinture, s'exprime comme il suit : « Il faut prendre l'art « du peintre verrier au moment où apparaissent les « monuments, c'est-à-dire vers la fin du XIe siècle. »

Au témoignage du vénérable Bède et du moine Théophile, il paraît assez vraisemblable que la France fut le berceau de cet art.

Voyons maintenant la 24e question du programme.

Il y a relativement pénurie de vitraux anciens dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, ceux des XIIe, XIIIe, XIVe siècles y font totalement défaut, et, à part quelques panneaux de la fin du XVe, je crois pouvoir dire qu'il n'y en existe pas d'antérieurs à 1520. Ce qui n'a rien de bien surprenant si l'on songe aux guerres dont ces contrées furent fréquemment le théâtre.

Nous devons encore nous estimer heureux de posséder quelques débris de verrières du XVIe siècle. Car on rapporte que dans maints endroits ces parties que nous admirons ont échappé aux vandales de 1793, qui

instruite et baptisée, sainte Paschasie fut traînée au supplice par un peuple en fureur. Comme elle restait inébranlablement attachée à la foi du Christ, elle fut d'abord jetée dans une horrible prison; puis, à cause du témoignage qu'elle avait rendu à Dieu, elle fut punie de la peine capitale; c'est ce que représentait une ancienne verrière, élégamment peinte, qui dure encore de nos jours.

ravagèrent les monuments religieux; ainsi a West-Cappel, c'est à coup de gaules que les vitraux furent saccagés à cette époque

Par ces diverses circonstances, les notes dont vous allez entendre la lecture sont nécessairement peu abondantes en documents historiques.

Je dois d'abord remercier tout particulièrement M. le chanoine Van Drival, qui, pour guider mes recherches, s'est mis à ma disposition de la façon la plus aimable et la plus gracieuse.

Afin de faciliter l'étude de ce travail, il m'a paru bon de le diviser en plusieurs parties.

1° Disposition générale du vitrail (s'applique aux croisées presque complètes);

2° Partie architecturale;

3° Agencement des différentes scènes;

4° Étude et composition des cartons;

5° Coloration;

6° Coupe et mise en plomb;

7° Peinture, émaux.

Cette manière de procéder était tout indiquée, puisque dans l'art de la peinture sur verre aucun détail n'est inutile, et que tous, dans une mesure plus ou moins importante, concourent à l'effet général bien plus que dans tout autre genre de peinture. L'affinité est telle ici entre chaque détail, qu'une verrière négligée sous ce rapport sera toujours ordinaire et même médiocre.

Les dispositions d'ensemble sont identiques à celles adoptées par les écoles de l'Ile-de-France, de la Champagne, etc., même observation à faire pour la partie architecturale : cette conformité permet de suite d'établir que les vitraux de Lacouture, Locon, Fletre, Réty,

Hubersent, et la majeure partie de ceux de Notre-Dame de Saint-Omer, relèvent de l'école de France, et non de l'école flamande, que l'on trouve à West-Cappel, à Quaëdypre, à Ledringhem, et dans quelques panneaux de Saint-Omer. L'agencement des scènes est également le même.

L'exécution des cartons porte le cachet d'artistes éminents, et certaines compositions ont même un caractère aussi correct et aussi élevé que celui des meilleurs vitraux de Troyes; d'autres supporteraient avantageusement la comparaison avec les belles croisées de nos écoles.

Le rapport entre les colorations des vitraux que j'ai étudiés et celles de nos grandes écoles est tel, qu'on serait vraiment tenté de les croire du même artiste. Parmi les tons favoris, on remarque surtout le bleu noirâtre, le rouge inégal mais d'effet décoratif, le vert vigoureux de ton et profond, quoique parfaitement transparent; les violets riches, un rose que la science moderne est incapable de produire aujourd'hui aussi brillant et aussi frais.

Fréquemment on trouve des draperies blanches, rehaussées d'or; des cheveux blonds dorés assez généralement, des carnations à l'émail Jean Cousin, émail d'une si grande puissance de tonalité que les peintres de la Renaissance l'ont souvent employé comme variété de rouge.

L'ensemble en général des architectures est blanc et or; il se trouve cependant certaines parties en couleurs, telles que les bases, fûts de colonnes et chapiteaux.

La coupe des verres (faite encore au fer rouge) et la mise en plomb dénotent une grande connaissance de la partie technique de cet art, ainsi qu'une étude

approfondie et raisonnée : on sait, en effet, qu'un tracé défectueux enlève au dessin toute sa valeur artistique, mais que les plombs disposés avec intelligence concourent au contraire à la grande ligne, si belle en même temps que si indispensable dans le vitrail.

I°

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

MUSÉE D'ARRAS.

Il renferme six petits camaïeux blancs et noirs.

1° Une Vierge mère tenant l'enfant Jésus, d'un dessin gracieux et d'une peinture très-soignée ;

2° Saint Pierre tenant les clefs, beaucoup moins fini ;

3° Saint Laurent avec le gril, son attribut, tenant un livre, d'une exécution antérieure aux précédents ;

4° Saint Jean l'évangéliste ;

5° Saint Jean-Baptiste ;

6° Saint Luc assis, avec joli fond de paysage où l'on voit un bœuf frappant la terre de ses cornes. La composition artistique, le dessin et la peinture de ce petit sujet sont tout à fait remarquables.

Enfin on y trouve un carreau, genre de vitraux suisses, mais point de la même finesse ni de la même perfection de peinture ; il représente un artilleur mettant le feu à une pièce de canon : daté de 1593.

ÉGLISE DE LACOUTURE.

C'est près de Béthune que se trouve cette localité, dont l'église possède quelques grandes verrières assez

remarquables, malgré les restaurations qui y ont été faites. Le complément des scènes a été bien ordonné, mais une restauration, fût-elle aussi parfaite que possible, enlève toujours aux anciens vitraux une partie de leur cachet primitif et altère la suavité de leur coloration.

VITRAIL DU JUGEMENT DERNIER.

Fenêtre à quatre baies d'une surface d'environ 8 mètres 50, tympan neuf et par conséquent peu intéressant.

Les quatre panneaux du bas sont occupés par un soubassement architectural avec bases de colonnes, bleu, or et rouge, plinthe du bas couleur violet rouge; sur les côtés extérieurs de la croisée, jolie colonnette en couleur dans la partie inférieure, blanche ensuite avec filigranes d'or, soutenant une arcature ravissante de détails, blanc et or, qui couronne le haut du vitrail et se termine dans des ogivettes; voilà pour le cadre de la scène à la fois terrible et pleine de majesté du jugement dernier qui se déroule dans les vingt panneaux. L'artiste s'est inspiré de l'Apocalypse pour sa composition.

Un ange aux ailes rouges, vêtu de blanc, tient de la main droite un lis et de la gauche un phylactère: cet ange planant dans les nuages au-dessus du panneau où se trouve la sainte Vierge, en même temps qu'il rappelle la virginité de la Reine du ciel, fait entendre aussi que les âmes pures seules jouiront de la félicité éternelle.

Jésus, les bras ouverts, est assis dans les nuages au milieu d'un fond rayonnant.

Ange, faisant pendant au premier. Il a également les ailes rouges, mais la draperie est violette. C'est l'ange de la Justice; il tient d'une main le glaive, et de l'autre un phylactère sur lequel on lit..... *In ignem.* 152... soit, en complétant le texte : *Ite, maledicti, in ignem.* 152...

La sainte Vierge, agenouillée et les mains jointes, intercède auprès de son divin Fils pour le genre humain. La couleur traditionnelle des vêtements n'est pas observée, sa robe est bleue, le manteau blanc et or. Sainte Marie Madeleine, habillée d'un vêtement blanc rehaussé d'or, tient un vase de parfums. Derrière ces deux personnages s'en trouve un troisième qui ressemble à sainte Anne.

Bas du corps de Jésus, couvert de son manteau rouge, les pieds sont posés sur la boule du monde; nuages et ciel.

Saint Jean-Baptiste, vêtu d'une robe en poils de chameau et d'un manteau rouge, est à genoux, les mains jointes, suppliant Dieu d'adoucir les rigueurs de sa divine justice.

Deux saints assis dans les nuages, et phylactère de l'ange placé dans le panneau supérieur.

En arrrière-plan, bas des draperies de Marie, et de sainte Marie Madeleine, saint Pierre en avant, assis sur les nuages. Singulière coloration, car il a une robe noire et le manteau blanc.

Deux anges aux ailes éployées sonnent de la trompette aux quatre vents du ciel; ils sont très-gracieux dans la pose, et les draperies sont fort belles.

Personnages assis sur des nuages.

Très-jolie scène se détachant sur un fond ravissant; un ange aux ailes d'or, vêtu de violet, tient d'une

main un vase, et de l'autre avec une plume il marque au front des personnes agenouillées.

Phylactère blanc sortant de la trompette (en forme de conque) de l'ange; inscription en lettres noires : *Surgite, mortui.* Dans le bas de ce panneau, des corps sortant des tombeaux, et deux anges conduisant les âmes au ciel. Les ailes du plus grand sont vertes, sa robe bleue ; les ailes de l'autre sont roses, et la draperie verte.

Phylactère de l'autre trompette, avec ces mots : *Venite, benedicti.* En dessous, un ange aux ailes vertes, robe violette, conduit une âme vers le ciel (le corps est nu); un autre ange, avec les ailes rouges, et robe bleu-gris, frappe d'un glaive flamboyant une femme nue et accroupie, regardant un moine qu'entraîne Satan sous la forme d'un être à forme fantastique armé de cornes; les ailes en or sont celles d'une chauve-souris.

Une scène de la fin du monde; sept personnages dans ce panneau : l'un regarde surpris, celui-ci est plongé dans le désespoir, l'autre s'enfuit, etc. Dans le fond, joli paysage, où l'on voit des maisons et des tours qui s'écroulent.

Saint Jean l'évangéliste assis, l'aigle à ses pieds, écrivant l'Apocalypse sur une tablette, sous l'inspiration d'une petite figure ailée apparaissant au loin les pieds sur un croissant. Cet ange tout blanc se détache sur une gloire lumineuse. — Pourquoi le croissant ?

Des hommes à cheval (tout habillés blanc et or), l'un est armé d'une fourche en forme de trident, l'autre brandit un glaive, le troisième tient un arc à la main, etc. etc.; ils fondent sur le genre humain, guidés par un ange qui plane dans les nues : on voit déjà

étendus à terre un roi ainsi que d'autres personnages. — Des arbres et des montagnes derrière cette scène.

Des souverains, des grands de la terre; on remarque aussi un Oriental et un manant, tous agenouillés vers le dernier panneau restant à analyser. Même ligne de montagnes terminant l'horizon.

Dans ce dernier compartiment la bête à sept têtes de l'Apocalypse, conduite par une femme, au front ceint d'un diadème, et tenant un vase d'or; l'une des sept têtes est couronnée.

La composition de ce vitrail est bien ordonnée, les huit panneaux du bas sont ravissants dans leurs détails, et ceux du haut sont d'un grand effet décoratif. Les cartons attestent une grande habileté; les coupes sont bien calculées en général. Cependant plusieurs petites figures n'étaient pas, je crois, destinées à être cernées par des plombs, et cette observation laisse supposer que les dessins ne sont point du peintre verrier lui-même.

La coloration a été ménagée pour reporter sur le Christ toute la valeur de ses tons les plus vifs; ainsi le manteau rouge se détachant sur les rayons or, en opposition avec les draperies foncées des anges, a puissamment contribué à cet effet, que l'artiste a eu grand soin de ne pas atténuer en coloriant les vêtements des anges qui sonnent de la trompette; il les a laissés blancs.

On remarque une grande sobriété dans l'emploi des émaux pour les petites figures, tandis qu'ils ont servi fréquemment dans la peinture d'un vitrail de la même époque à Saint-Martin-les-Vignes, près Troyes. Enfin, si l'exécution de cette fenêtre n'est pas d'un fini achevé,

elle n'en est pas moins belle avec son modelé large à grands effets, et le trait habile et correct dénote un peintre de mérite.

VITRAIL DE SAINT PIERRE.

Cette verrière est de même dimension que la précédente, mais elle a subi moins de restaurations; toutefois la partie inférieure étant entièrement neuve, nous ne nous occuperons que de l'ancienne, c'est-à-dire des douze panneaux supérieurs. Le tympan, presque neuf, ne présente de curieux que le chœur du haut et quelques débris de phylactères.

Il m'a été impossible d'examiner d'assez près le petit personnage qui s'y trouve peint; il paraît être un enfant, il est vêtu d'une robe blanche et or, d'un manteau rouge de tons agréables : cette petite composition semble avoir quelque valeur.

Sur l'un des morceaux de phylactère, on lit la date de 1581, et dans la partie faisant le pendant ces mots : *Anno Domini.*

Ce vitrail représente Simon le Magicien voulant s'élever dans les airs, mais retombant à la prière de saint Pierre.

Le groupe des personnages assistant à cette scène est très-mouvementé, d'un dessin vigoureux et d'une fort belle ordonnation de couleurs; l'effet en est brillant et harmonieux tout en même temps; les têtes ont du caractère et sont expressives; comme exécution, c'est supérieur au Jugement dernier, aucun détail n'a échappé au peintre. Les colonnes soutenant le palais sont d'un rouge jaspé pâle, très-doux de tons, et l'ar-

chitecture peinte avec habileté. Cette verrière a de l'air, de la grandeur, et rappelle un peu l'école de Raphaël.

VITRAIL DE SAINTE URSULE.

Dans le même bas côté de l'église et à la suite des deux autres verrières se trouve une croisée qui a dû être remarquable, à en juger par les quelques débris restants; ceux-ci, en effet, sont dignes des Enguerrand Leprince, de R. Pinaigrier, etc.

Voici ce qu'il reste de ce vitrail :

Sainte Ursule, préférant la mort au déshonneur.

Une sainte Catherine assise sur un pliant, la roue à ses pieds; d'une main elle tient un glaive, de l'autre un livre. La tête est ravissante d'expression et de cachet. Sainte Agnès, tenant une fleur de lis et caressant un agneau, figure moins belle, mais pleine de vivacité; enfin, une sainte Barbe, dont le dessin est de beaucoup inférieur.

VITRAIL DE LA NAISSANCE DE MARIE.

On voit dans l'autre bas côté la Naissance de Marie; du moins les débris font reconnaître ce sujet, qui occupait une partie de croisée semblable comme dimension au Jugement.

En fait de débris anciens, une femme apportant une cage, et quelques fragments assez jolis de paysage, une arcature architecturale dont le milieu a un cartouche, avec la date de 1536. Cette servante a une robe violet-lilas et un manteau vert. La peinture doit

être de la même main que celle du vitrail de saint Pierre.

ARBRE DE JESSÉ.

Bien peu de morceaux primitifs; ce vitrail a été refait à neuf presque entièrement. Dans le tympan, quelques anges.

VITRAIL DE L'ADORATION DES BERGERS.

Dans la croisée, on ne trouve de la verrière ancienne que le toit de chaume de l'étable où est né le divin Enfant, ainsi que quelques fragments de paysages; mais le tympan présente plus d'intérêt, et en voici la description :

Anges en adoration, la tête du premier est d'une expression ravissante; sur la figure se reflète le charme d'une douce contemplation. Les draperies sont blanches et les ailes rouges avec enlevés dans les clairs.

Dans un gracieux paysage, une femme habillée de blanc garde un troupeau de moutons.

Un berger, son chien couché à côté de lui, regarde vers l'ange du haut. Le bonnet et les chausses sont rouges, le justaucorps violet.

Deux bergers, assis en face l'un de l'autre, regardent surpris, étonnés. Le premier, qui est sous un arbre, a le justaucorps rouge, les chausses bleues, et un grand chapeau plat sur la tête; le second, habillé blanc et or, tient une cornemuse. (Paysage avec arbres.)

Jeune fille gardant des moutons. Elle paraît aussi

chercher l'énigme de ce qui se passe. Costume bleu et lilas. (Paysage.)

L'exécution et la composition sont loin d'être partout égales ; mais cependant ces petits sujets ne manquent ni d'élégance, ni d'une certaine finesse.

VITRAUX DE LOGON.

Le village de ce nom n'est distant que de 5 kilomètres de Lacouture, et son église, construite vers 1739, possède des verrières vierges de toutes restaurations, et, pour ce motif, plus intéressantes que celles dont il vient d'être question.

Quatre fenêtres, à trois baies chacune, contiennent d'anciens vitraux ; la plus proche des fonts baptismaux est composée de panneaux provenant sans doute de diverses croisées, car il n'y a aucun plan d'ensemble, et les différents personnages n'ont aucun rapport entre eux, comme dimensions. Ils sont même de deux écoles distinctes, française et allemande.

Premier panneau du haut, à gauche : sainte Barbe, vêtue d'un manteau blanc à revers bleu bordé d'hermine, tient un livre ; sur la droite, un donjon. La tête est aussi expressive que bien peinte. Comme fond, un rideau vert, disposition assez usitée au XVe siècle et au commencement du XVIe siècle.

Baie du centre, dans le panneau voisin. Saint André avec croix en or, le manteau est blanc, bordé d'orfroi avec perles d'or ; la robe est blanche, la draperie de derrière rouge. La figure a du caractère, mais moins d'habileté ; la peinture est bien inférieure à celle de sainte Barbe.

Sur la même ligne, dans la troisième travée, le bas d'une robe rouge et d'un manteau blanc frangé d'or, au revers vert, dont un monstre accroupi tient la bordure dans sa gueule. C'était apparemment une sainte Marguerite que représentait ce panneau. Le rideau du fond, bleu damassé.

Au-dessous, suivant le même ordre, à gauche, donatrice à genoux, de très-petites dimensions; dans la baie du milieu, Vierge assise sur un trône, tenant l'enfant Jésus, qui est nu; le vêtement de Marie ainsi que le nimbe sont blancs, la couronne est en or. Cette petite peinture est encadrée par une bordure de feuilles de vignes en or, avec fruits blancs. Le deuxième panneau représente trois donatrices à genoux; l'une d'elles tient une banderole sur laquelle sont écrits ces mots : *O mater Dei, memento mihi.* En dessous, à gauche, deux donatrices à genoux; celle du premier plan est d'une exécution remarquable.

Panneau du milieu, des anges portant Marie au ciel; elle est vêtue de blanc rehaussé d'or. Dans le troisième, un sanglier chassé par un lévrier blanc, avec collier en or.

En reprenant à gauche, au-dessous, Marie tenant sur les genoux le Christ mort; robe de la sainte Vierge rouge, le manteau, qui est ramené sur la tête, bleu-gris. Le linge entourant les reins du Christ est en or, ainsi que le nimbe marqué d'un crucifère noir. Le dessin et la peinture sont d'une autre école, de l'école allemande, sans aucun doute. Dans le panneau suivant, Marie immaculée, les pieds sur un croissant d'or, accompagnée de deux anges habillés de blanc, l'un d'eux surtout, aux cheveux blonds dorés, a une physionomie d'une grâce et d'une naïveté charmantes.

Le panneau de droite ne renferme qu'une seule tête, mais très-expressive. En reprenant à gauche, deux donatrices à genoux, au premier plan. Derrière, un évêque en chape rouge, tenant sa tête dans la main gauche, et sa crosse de la main droite; un nimbe remplace sur les épaules la tête de cet évêque, saint Denis, sans doute. Travée du centre, Jésus vêtu d'un manteau violet riche, foncé même, quoique transparent de ton; le Christ est attaché à une colonne, il ne reste du corps que les jambes; ce panneau est encore de l'école allemande.

Ces deux panneaux proviennent évidemment d'un vitrail exécuté par des artistes de ce pays. Enfin, dans le dernier compartiment, quelques débris de personnages beaucoup plus grands.

VERRIÈRE DU JUGEMENT DERNIER.

Ce vitrail, dont la composition rappelle celles de Jean Cousin, n'est point facile à comparer avec celui qui représente le même sujet à Lacouture; cependant, la partie supérieure à plus que de l'analogie, car on retrouve dans les deux, la sainte Vierge et saint Jean-Baptiste intercédant auprès du Christ; en plus deux anges, dont l'un tient un lis, et l'autre le glaive de justice. Ici toutefois, la composition a plus de cachet et plus d'élévation de caractère; on n'a point ces petites scènes, très-jolies du reste, mais qui nuisent à l'effet des grandes lignes; en un mot, Locon possède une œuvre magistrale digne de nos plus grands peintres. L'exécution sur verre est supérieure et a du mérite.

Père éternel, blanc et or, dans une gloire, au milieu de nuages bleuâtres; il bénit de la main droite, et de l'autre tient la boule du monde.

Ange, vêtu d'une robe blanche et d'un manteau bleu avec ailes jaunes, nuages gris-bleu.

Ange, ne différant du précédent que par la couleur du manteau, qui est rose.

Dans les trois ogivettes, têtes d'anges ailées au milieu de nuages, celle de la baie du centre est dans les rayons de la gloire.

Ange, de grandeur demi-nature, volant vers le Christ, et tenant un lis; ailes et manteau presque du même bleu; dans le fond du panneau, gloire en or, parsemée de roses.

Le Christ avec les plaies au côté, aux mains et aux pieds; il est assis, les bras ouverts, prêt à recevoir les élus. Son manteau de couleur rouge, retenu à ses épaules par un cordon bleu, couvre seulement les genoux, laissant à nu le torse entier. Il est à remarquer que l'iconographie a été ici tant soit peu négligée, car le Christ n'est point nimbé. Cette faute est assez fréquente au XVIe siècle. Elle se présente encore dans certains vitraux de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. etc.

Un ange comme le dernier indiqué, mais tenant un glaive au lieu d'un lis. Dans la partie inférieure de ce panneau, une tête de saint Jean-Baptiste, dont le corps se trouve plus bas.

Marie à genoux, les mains jointes, est tournée vers Jésus; le mouvement du corps est naturel, mais l'expression de la figure ordinaire; on ne voit qu'un seul pied qui est chaussé d'une sorte de sandale dorée. La peinture de cette figure et des draperies est peu soignée.

Bas des jambes du Christ, qui semble supporté par saint Jean l'évangéliste, dont on voit au-dessous de lui le corps accroupi. La composition et le dessin de ce saint personnage sont d'un effet remarquable de raccourci. Le costume d'une puissante coloration se compose d'un manteau violet-rouge, se détachant sur un justaucorps doré. Les cheveux, qui encadrent une figurent pleine d'expression, sont d'un blond vif.

Saint Jean-Baptiste agenouillé, le visage tourné vers Jésus, auprès de qui il semble intercéder; ce saint n'a point de nimbe, sa robe est en poils de chameau, et le mateau rouge.

Fort belle tête d'ange, sonnant de la trompette aux quatre vents; des femmes à la chevelure dorée ressuscitent.

Un ange, dont la tête manque, mais que la couronne et le costume permettent de reconnaître pour saint Michel. Il tient une épée, dont il se sert pour chasser les réprouvés vers les enfers. Le panneau a beaucoup de vie et de mouvement, le dessin en est parfait et la peinture excellente, le bras gauche et la jambe sont surtout d'un faire admirable.

Feu de l'enfer peint en or. Au-dessus des flammes, un petit ange sonnant de la trompette; un démon de couleur bleue, et à tête de chat sauvage, brandit une sorte de pelle. Le dessin a une grande vigueur.

Un homme relevé par un ange habillé en rose.

Pied de cet ange. — Un homme nu, étendu près d'un trou béant dans le terrain; au-dessous, feu de l'enfer. Ce panneau est un des plus beaux du vitrail, la peinture a encore tant d'éclat et de fraîcheur, qu'on la croirait exécutée depuis peu.

Jambes et mains de diable bleu, tirant par les

cheveux un damné qui tient un démon vert à tête de loup, qui le mord à l'épaule. Feu de l'enfer dans le fond. Peinture ordinaire.

Tête de Charlemagne, nimbée et couronnée, la figure est détériorée.

Tête de Jésus, nimbée, mais sans crucifère : le Christ, couronné d'épines, tient un roseau ; manteau rose-rouge ; panneau ordinaire de dessin et de peinture.

Tête de saint Jean-Baptiste, mais d'un type particulier de figure ; le précurseur est vêtu d'une robe en poils de chameau, et d'un manteau rouge à tons dégradés d'un effet fort brillant ; en résumé, panneau très-bon comme dessin et comme peinture.

Donateur à genoux, d'un excellent dessin, la tête est très-fine, cheveux courts et barbe entière. Vêtement de dessous blanc et or, manteau noir à revers d'hermine. En arrière, le reste du corps de saint Charlemagne, tenant d'une main la boule du monde surmontée d'une croix, et de l'autre un glaive.

Corps du Christ, ordinaire sous tous les rapports, sauf la draperie blanche qui lui couvre les reins : celle-ci est admirablement exécutée.

Donatrice à genoux : vêtue d'une robe brune avec manteau, sur laquelle se détache un beau col en dentelle blanche, ainsi que le bas de son voile. — Tête d'un dessin parfait, et peinture d'une grande recherche.

Débris d'un personnage (guerrier, car il a un casque), patron sans doute du donateur. Il n'existe que le contour seul de la tête.

Bas de prie-Dieu sur lequel est agenouillée la donatrice et partie inférieure de sa robe.

Il est présumable que deux peintres ont dû travailler

à ce vitrail, tandis que d'autres sont, au contraire, d'une exécution faible et même ordinaire.

VITRAIL DE L'ASSOMPTION.

Même architecture de fenêtre, qui a des dimensions identiques à la croisée du Jugement; mais il y a ici deux scènes superposées, séparées par une arcature architecturale, au milieu de laquelle on voit un cartouche, avec la date de 1578.

Dans l'ogivette de la travée du centre, le Père éternel, nimbe blanc, avec couronne d'or, manteau rouge.

Les trois panneaux au-dessous sont occupés par la sainte Vierge, debout, les pieds posés sur un croissant blanc, elle a les mains jointes, les pieds sont chaussés de sandales dorées; la tête est nimbée. Composition suave dans tous les détails, d'un dessin gracieux et correct. La figure a de l'idéal, elle respire une grande douceur. Le rayonnement d'or qui encadre le sujet fait valoir la coloration des draperies, qui est simple mais harmonieuse; robe d'un rose très-frais, manteau blanc; les cheveux sont d'un blond clair. Beaucoup de savoir dans la peinture des vêtements; il est bien regrettable que celle des chairs soit à peu près effacée.

Les deux anges accompagnant la sainte Vierge sont également dignes d'attention pour le dessin et la peinture; celle de l'ange de droite est dégradée, mais le trait qui reste a de la grandeur. Bonne gamme de tons dans la coloration des draperies.

Sur la robe, d'un vert olive, se détachent sans aucune

L'attitude des quatre soldats commis à la garde du sépulcre est d'une grande vérité; l'un d'eux dort appuyé sur le coude, tandis que celui de droite, debout, semble menacer Jésus; le caractère de cette tête est fort beau.

Sur la gauche, un soldat à demi éveillé se protége de son bouclier; on remarque un autre garde qui s'enfuit. L'expression de figure de ce soldat est d'un grand naturel, le dessin a de la ligne et du cachet. L'exécution sur verre de ce panneau a conservé une telle vigueur de coloris, qu'on la croirait d'hier. Elle est, du reste, excellente.

Dans le lointain et sur le côté, des rochers recouverts de mousse; on aperçoit Jérusalem, d'où sortent les trois saintes femmes venant au sépulcre.

Il y a les restes d'une inscription, qui peut être rétablie ainsi : « A l'honneur de la glorieuse et honorable résurrection du Sauveur. Priez Dieu pour Étienne de Haute Loge et Marie Lambert, son épouse. »

Dans le tympan, débris d'armoiries et d'une date 15...

De la verrière voisine il ne reste que des armoiries dans le tympan et le millésime 1560.

Au-dessus de l'autel, terminant cette nef, se trouvait uue fenêtre représentant le couronnement de Marie, vitrail qui devait avoir du mérite à en juger par les débris; le dessin paraît excellent et le modèle de la peinture est d'une grande finesse.

Une croisée fait le pendant de celle-ci dans l'autre nef. Intérieur à Nazareth : on reconnaît les contours de la sainte Vierge, tenant le divin Enfant, et, derrière elle, saint Jean-Baptiste avec l'oriflamme, sur laquelle on lit ces mots : *Ecce Agnus*... De l'autre côté,

saint Joseph. La peinture de ces figures est ordinaire.

Débris d'une inscription au bas du vitrail.

Ther. . . . . père
a donné cette May 1661.

On remarque dans la fenêtre voisine quelques débris d'un vitrail de saint Maur, patron de l'église.

Buste de ce saint moine tenant la crosse abbatiale; il est revêtu des habits pontificaux, l'antique *casula* rehaussée du *pallium*. Deux mains soutiennent au-dessus de sa tête une mitre. Figure d'un type distingué, calme et sereine, bonne peinture.

On remarque encore un autre buste du saint, mais avec figure plus vieille; il est revêtu d'une fort belle chape à fonds blancs, enrichie de dessins en or, et tient une crosse dont la volute figure un feuillage; peinture inférieure à la première.

Je me suis un peu étendu sur les vitraux de Locon parce qu'ils présentent d'autant plus d'intérêt, qu'ils sont dans le Pas-de-Calais les uniques spécimens complets du XVIe siècle, n'ayant point subi de restaurations.

M. le curé de cette paroisse, ainsi que M. Degez, l'architecte de l'église, sont trop amateurs de beaux-arts pour que nous puissions avoir quelque inquiétude à l'égard de ces belles fenêtres. Je me permettrai seulement de souhaiter qu'elles soient protégées par des grillages.

VERRIÈRE DE NOTRE-DAME A SAINT-OMER.

Les transsepts de la cathédrale sont ornés de quelques vitraux des dernières années du XVe siècle et des premières du XVIe; celui du nord comprend :

1° Une croisée à cinq baies, dont chacune contient un personnage, avec dais et soubassements d'architecture sur fonds formés par une draperie.

Il est bien difficile, vu la grande élévation, de reconnaître les sujets. Toutefois on remarque une sainte, vêtue d'une robe violette à revers d'une nuance vert d'eau, tenant un livre à la main.

2° Un évêque, ou plutôt un abbé mitré, en chape verte à revers rose, avec crosse, volute tournée en dedans.

3° Une sainte, avec robe rouge et manteau bleu, sur rideau violet comme fond; cette coloration est celle usitée pour les vêtements de la sainte Vierge, mais qu'en conclure?

4° Un personnage revêtu d'une dalmatique rouge, bordée d'or, la robe est blanche.

5° Il y a encore des débris, où l'on distingue un manteau violet rouge.

Le vitrail voisin, qui a six travées, est un peu mieux conservé; on y reconnaît saint Omer, revêtu d'une chape bleue avec croix rouge, la tête paraît avoir du caractère; c'est sans doute le patron du donateur que l'on voit agenouillé sur un tapis rouge; saint Christophe passant le torrent, le manteau est bleu, le bâton sur lequel il s'appuie, jaune; sainte Catherine, corsage rouge avec bande d'hermine dans le milieu, le manteau est de la même teinte; une Vierge mère, robe d'un rouge rose, manteau bleu brodé d'or; sainte Barbe, robe verte avec revers en hermine, manteau rose avec bordure or, tenant une tour et une palme; enfin, saint Nicolas, vêtement de dessus bleu, chape blanche rehaussée d'or.

Grâce à l'obligeance de M. Darsy, architecte de

l'église, j'ai pu voir chez M. Leprevost, peintre verrier à Paris, chargé des restaurations des fenêtres de Notre-Dame de Saint-Omer, les trois croisées du transsept sud; et, grâce aussi à l'amabilité toute gracieuse de cet artiste, qui m'a offert des photographies de ces vitraux, je puis vous les présenter, ce qui sera préférable à une description détaillée.

Je vous ferai seulement remarquer que les lancettes trois et six, en allant de droite à gauche (vitrail de saint Louis), sont neuves, et malheureusement mauvaises.

Les dais couronnant les sujets ont beaucoup d'analogie de détails avec la sculpture de la tour de l'abbaye de Saint-Bertin.

Je crois que la verrière de saint Christophe est la seule des trois qui soit à sa place primitive, car les deux autres sont différentes de style et d'exécution; de plus, les panneaux ont été rognés de 0^m05 à 0^m06 de chaque côté.

Comme à Locon, on retrouve encore ici l'école allemande, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en étudiant la *Mater dolorosa* et le saint Jean.

Enfin, les vitraux du sud ne sont pas dépourvus d'une certaine valeur artistique, mais ils ne méritent point non plus d'être classés parmi les belles verrières de la Renaissance.

VITRAUX D'HUBERSENT.

L'église de ce village n'a que fort peu de chose.

1° Le tympan de la croisée au-dessus du maître-autel est composé de trois cœurs, style XVIe siècle.

Dans celui supérieur, Dieu le Père, avec mitre blanche à trois rangs, manteau violet; il tient dans la main droite la boule du monde et de la gauche il bénit.

1° Dans l'ouverture de droite, Marie agenouillée devant son prie-Dieu sur un coussin bleu, robe blanche et manteau bleu.

3° Enfin, le troisième cœur renferme un ange tenant un phylactère, il marche vers Marie; la forme de l'encadrement de pierres a obligé sans doute l'artiste à représenter ainsi l'ange Gabriel.

4° Six écoinçons où sont peints de petits anges habillés de blanc.

5° Dans une autre fenêtre, un évêque, saint Martin, avec crosse et mitre, dessin naïf, mais exécuté avec aisance; peinture faite vivement, où le trait et quelques enlevés font plus que le modelé; c'est le saint Martin aux portes d'Amiens, car la figure jeune, sans barbe, rappelle celle de ce saint, qu'Hubersent a, du reste, pour patron. J'ai photographié la tête de guerrier nimbé. Les verres sont encore coupés au fer rouge et ensuite égrugés.

VERRIÈRE DE RÉTY.

Il y a quelques années, la fenêtre du fond représentait le Christ en croix, accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean, avec donateur au bas du vitrail. Aujourd'hui on ne voit plus que Marie et saint Jean, figures debout d'assez grandes dimensions, mais d'une peinture bien inférieure à celle d'Hubersent.

La figure de la sainte Vierge manque; ses mains sont croisées; la robe est jaune d'argent, le manteau bleu-gris. La tête de saint Jean, à demi effacée, n'a

guère de caractère, les plis de sa robe jaune sont rehaussés de rouge de chair, manteau rouge. Quelques détails de paysages, mais ordinaires. Dans le haut, d'un côté, la lune, et de l'autre le soleil.

Dans le bas du vitrail, sur blanc verdâtre, lettres noires en gothique allemande, inscription que j'ai essayé de compléter en partie :

Cette verrière a été	
donnée	par Jehan de Lannoy
connétable héréditaire	du Boulonnais barón
d'Auslry, seigneur	le et
b. Micherel son fil	le 1554.

WIRWIGNES.

M. l'abbé Lecoutre, curé de cette paroisse, a en vain fait tous ses efforts pour retrouver les débris d'une verrière, le Christ en croix, enlevé il y a une vingtaine d'années par un vitrier travaillant à cette fenêtre; mais il a dû se résigner à être privé d'un vitrail qui avait, paraît-il, assez de valeur.

DÉPARTEMENT DU NORD.

FLETRE.

Par suite d'une méprise, sans doute, je n'ai pu passer que quelques instants devant les magnifiques vitraux de cette église. Elle possède quatre ou cinq croisées fort remarquables, entre autres un vitrail de l'Immaculée Conception avec les emblèmes des litanies, et un autre représentant Jésus instruisant dans le temple; ce dernier est d'une composition fort

belle, la coloration et la peinture sont d'une grande valeur artistique.

Ces vitraux et cette dernière verrière surtout sont dignes de Jean Cousin ou de toute autre célébrité de la Renaissance. On raconte, du reste, qu'une rivalité existait entre les seigneurs de Cappel et de Vignacourt (ce dernier habitait le château de Fletre), et que tous deux cherchèrent à se surpasser dans l'acquisition de leurs vitraux.

WEST CAPPEL (1).

Sur la bonne recommandation de M. l'abbé Cortil, membre de notre Société, j'ai reçu au presbytère de cette paroisse un accueil aussi cordial que bienveillant, et M. le curé m'a lui-même accompagné dans son église.

VITRAIL SAINTE SUZANNE.

Panneaux anciens.

Baldaquin d'un lit et tête de femme, celle de sainte Suzanne, car on lit son nom sur le haut de la boiserie; peinture très-fine.

Arcature architecturale avec guirlandes de fleurs.

Partie supérieure de l'architecture (détails : deux anges aux cheveux dorés, ravissants; sur fond or,

(1) Charles de Haleweyn, époux de la veuve de Denis de Morbecque, s'occupa beaucoup de l'embellissement de l'église de West-Cappel.

le millésime 1536. Ce vitrail a le caractère de l'école flamande.

Sur fond bleu, des fioles renversées, de couleur rouge, d'où s'échappe un liquide blanc, qu'un chat vient goûter; ailleurs, même composition, moins le chat (1).

VERRIÈRE DE SAINT SYLVESTRE.

On retrouve dans le tympan les mêmes fioles, mais sans chat toutefois; elles sont blanches et peintes en grisaille, comme les phylactères, dont les bords seuls sont en jaune; on y lit le nom de Morbecque (2), seigneur de l'endroit au commencement du XVIe siècle.

La sainte Vierge tenant sur ses genoux le corps du Christ, dont il reste seulement les reins et les jambes, dessin et peinture ordinaires.

Solives en or, débris de plancher et de voûte.

Il serait bien difficile d'indiquer la scène qui est peinte dans ces deux panneaux, abîmés et recouverts d'une grande salissure due au temps; toutefois ne serait-ce point la translation du corps de saint Sylvestre de Brague à Tui, ou de Tui à Compostelle. Les Flandres étant sous la domination espagnole à la date que portent ces vitraux, il y a un rapprochement singulier, entre le voisinage du vitrail sainte Suzanne et celui de saint Sylvestre, avec le texte des Bollandistes, que voici : « Les Romains se croient toujours en possession

(1) Ces dessins forment sans doute une sorte de rébus flamand que je n'ai pu comprendre.

(2) Charles de Haleweyn, etc.

des reliques de saint Sylvestre ; ainsi, c'est de quelque autre chose qu'il faut entendre ce que disent les Espagnols, lorsqu'ils assurent que saint Sylvestre fut transporté de Brague à Tui, puis de Tui à Compostelle, l'an 1102, par Diègue, évêque de cette dernière ville, avec ceux de sainte Suzanne, de saint Cucuphat et de saint Fructueux de Brague (1). »

La peinture représente, en effet, un char qu'escortent plusieurs personnages ; l'un est à cheval, un autre, tenant une hallebarde, montre de la main droite le cortége qui s'avance.

Fond architecture formant une arcature, dans lequel on voit le buste de saint Sylvestre, avec tiare à trois rangs, blanche et or, tête nimbée. Chape rouge, à revers violet, robe bleue, livre ouvert à la main. Croix papale à trois branches. Le personnage devait avoir 0m90 de hauteur ; mais aujourd'hui la partie inférieure manque totalement ; cette peinture est sèche.

Dans une croisée voisine on remarque le reste d'une draperie ; robe de femme ; modelé excellent et très-soigné ; la partie de voile retombant est d'une nuance violet-lilas. Comme fond, d'un côté, un rideau rouge frangé de vert, de l'autre, la base d'une tour. Pavage en marbre et dans les veines de la pierre, on trouve dans chaque carreau la lettre B intercalée ; évidemment la sainte représentée était sainte Barbe.

De ce vitrail il ne reste plus que le tympan.

Père éternel au milieu des nuages ; manteau blanc, robe violette ; il a la tiare à trois rangs.

Branche de rosier avec une rose et une serrure

(1) Boll., tom. II, ap. d. 15 in dit fructuor.

munie d'un verrou d'où pend une clef (1). Tout cela peint en grisaille sur verre blanc. Le phylactère accompagnant ces emblèmes, porte les noms de Licques, Estrées, dont les seigneuries dépendaient de West-Cappel.

Un B et une autre lettre, en or sur fond noir, enlacés et tenus par un cordon bleu.

Dans la fenêtre voisine, Luwine Van Capple, représentée en abbesse, avec la crosse ornée du petit velarium; elle est habillée de noir, et se tient agenouillée, les mains jointes, sur un prie-Dieu recouvert d'une draperie verte, devant un livre ouvert. Fond bleu damassé; à côté, aux draperies restantes, on reconnaît la sainte Vierge, que la châtelaine venait prier. Débris, lourds de dessin et de peinture.

Au-dessus, architecture flamande, en accolade sur fond d'un rose rouge. Dans le tympan à fonds bleus, quelques phylactères blancs bordés d'or. On y lit en lettres noires: « Priez Dieu pour.... » Un écoinçon renferme les deux lettres M et J en or sur fond bleu, reliés ensemble par un ruban blanc.

Dans le tympan de la croisée suivante, débris d'une étable, et sur fond rouge, émail Jean Cousin, deux anges assez grands, d'un beau type de l'école flamande. Le dessin est large, correct. La peinture modelée par hachures a de la vigueur et du cachet; les draperies sont travaillées avec recherche.

(1) Ces dessins forment sans doute une sorte de rébus flamand que je n'ai pu comprendre.

VITRAIL DU COURONNEMENT DE MARIE.

Dans un écoinçon du tympan, sur fond bleu, se détache un lion qui marche; le terrain est verdâtre; on remarque dans l'ouverture correspondante un chien assis devant des oies.

La partie supérieure de la fenêtre est occupée par un dais blanc et or que soutiennent deux anges joufflus aux cheveux dorés.

Père éternel avec tiare et nimbe blanc dans le panneau à droite ; la robe est blanche, le manteau violet avec revers de soie verte. On voit encore la moitié de la boule du monde, blanche et or; le mouvement de la main droite indique qu'il tenait la couronne au-dessus de la tête de Marie. Cette figure est aussi habile de peinture que de dessin.

Dans un panneau plus bas et au centre de la verrière, robe blanche de Marie, que des anges enlèvent au ciel; le rapprochement des tons, jaune, violet, rose et vert, compose une gamme harmonieuse de coloration.

Enfin, sur la gauche et presque dans le bas de la fenêtre, un ange arrête le bras d'Abraham se disposant à immoler son fils. — Ce patriarche a un nimbe; son costume est d'une coloration riche; chausses or, robe rouge, avec manteau blanc. Le mouvement de l'ange est d'un beau caractère. — Cette petite scène occupe deux panneaux. On trouve quelque part, dans cette croisée, la date de 1550.

La verrière voisine porte la date de 1584; dans le tympan, les lettres L M en or, enlacées par une corde blanche. Il ne reste dans le corps de cette croisée qu'un

panneau qui fait regretter les autres, car il est aussi remarquable par la composition que par l'exécution. Intérieur de palais, d'un ton local de peinture fort bon; les têtes sont très-fines d'expression. École flamande (1).

VERRIÈRE DE L'ANNONCIATION.

Fenêtre à deux baies dans la chapelle de la sainte Vierge. La figure de Marie est d'une grâce toute naïve: l'ange, recouvert d'un vêtement d'or damassé, descend du ciel, tenant d'une main un phylactère et de l'autre un vase d'or avec lis.

Le Saint-Esprit plane au-dessus de Marie. L'architecture de ce vitrail est lourde dans tous ses détails; on y remarque deux petits portraits ainsi que la date de 1550.

Le tableau du maître-autel cache une verrière à deux baies, représentant dans l'une le Christ en croix ayant à ses côtés Marie et saint Jean, et dans l'autre saint André.

QUAËDYPRES.

Il existe seulement dans le tympan d'une fenêtre deux bustes presque grandeur nature; ceux du Christ et de Marie, tous deux peints en grisaille sur un fond

(1) « In templo vitreas hic cernis fenestras, iis picturis exornatas et toto quod in Belgio videre possis elegantiores, unius sæculi ætatem ferunt. »

Sanderus, tome III, page 319.

damassé blanc et noir. Les nimbes sont en or, mais celui de Jésus n'a point de crucifère.

Le dessin aussi bien que l'exécution sont ravissants. On pourrait peut-être reconnaître dans cette peinture la main de Franch Floris, surnommé de son temps le Raphaël des Flamands.

LEDRINGHEM.

Vitraux blancs avec une mise en plombs, encadrés par des bordures du XVIIe siècle, assez curieuses comme dessin et surtout comme application d'émaux, car elles sont peintes entièrement à l'émail.

LATTEUX.

XIX.

Les Casques gaulois à forme conique. L'influence orientale.

I

Dans les premiers jours du mois de mars 1880, un de mes fouilleurs me fit connaître qu'il croyait avoir trouvé l'emplacement d'une grande sépulture et qu'il supposait que c'était une tombe à char. M'étant rendu, sur cette invitation, à l'endroit désigné, après de nouveaux sondages, nous reconnûmes que cette tombe

n'était pas isolée, et que trois fosses de même dimension existaient encore sur cet emplacement.

Les fouilles exécutées avec tout le soin et l'attention désirables ont donné le résultat suivant :

Toutes les quatre avaient servi à l'inhumation de guerriers sur leur char. Les deux premières fosses avaient été déjà visitées à une époque difficile à déterminer et relativement récente; mais ces précédentes investigations ayant eu, soit le mobile de la cupidité, soit celui de recherches archéologiques, avaient été faites avec assez de négligence, et nous pûmes encore y retrouver assez de fragments, en fer, des chars, de leurs roues ainsi que de vases brisés, pour être certain du contenu primitif.

La troisième fosse, qui avait été également visitée, retenait encore, à sa première place, une roue entière du char et, à l'autre extrémité de la fosse, un magnifique vase caréné, peint de larges bandes rouges se croisant et formant des losanges.

Dans la quatrième fosse, bien que nous eussions eu un léger doute sur une première exploration essayée, le mobilier se trouvait en son entier. Outre les nombreux débris en fer ayant servi à la consolidation des véhicules, tels que cercles des roues, esses, etc..., puis mors des chevaux, fers de lance, grande épée à lame droite, à deux tranchants, bien connue et si caractéristique; quelques vases à grande dimension, de 50 à 60 centimètres de hauteur, à forme carénée, couverts de dessins produits par des lignes brisées que rehausse une peinture rouge dite barbotine ; cette tombe contenait des pièces de bronze extrêmement remarquables, c'étaient les restes d'un *casque*.

Ce casque avait été déposé sur les jambes du dé-

funt. Il était exactement dans la même position que celui que j'ai déjà exhumé en 1876 à la Gorge-Meillet : le sommet près du genou droit, et la base s'étendant sur le milieu des jambes.

En retirant, avec de grandes précautions, la terre qui recouvrait cette coiffure, je pus parfaitement distinguer la forme conique déprimée par le poids des terres et constater que, sauf les ornements métalliques, la carcasse était en *cuir*. Ce cuir était arrivé à un état très-spongieux. On aurait pris ces fragments pour des morceaux d'amadou mouillé. Aussitôt qu'ils furent exposés à l'air libre, l'évaporation de l'eau produisit son effet : ces morceaux se racornirent, comme en petites écailles mêlées avec la terre, et, quoique tous les soins fussent pris, je n'ai pu conserver depuis que quelques fragments, métallifiés par suite de leur contact avec les diverses parties en bronze servant à maintenir cette enveloppe, ou composant son ornementation.

La forme de ce casque, comme je l'ai déjà dit, m'a paru, malgré son écrasement, être la forme *conique*, et les pièces métalliques qui l'accompagnaient viennent, du reste, confirmer cette observation.

Vingt-six boutons en bronze, espacés régulièrement,

Boutons du casque de Cuperly.

maintenaient la forme de cette enveloppe de cuir. Ces boutons ont l'apparence des têtes de clous dits de

Casque de Cuperly.

tapissier : leur largeur est de 11 millimètres, soit un demi pouce *gaulois*. Pour retenir ce cuir, deux petites languettes avaient été ménagées et laissées à la base de ces sortes de capsules; c'étaient leurs extrémités repliées qui s'y implantaient. Plusieurs conservent encore dans leurs griffes des lambeaux métallifiés de cette substance animale.

Grâce à un morceau de cuir bien conservé, provenant de la base du casque, il est facile de voir que ces boutons étaient espacés l'un de l'autre par une distance égale à leur diamètre, ce que, du reste, j'avais déjà constaté au moment de la trouvaille. Or, en mul-

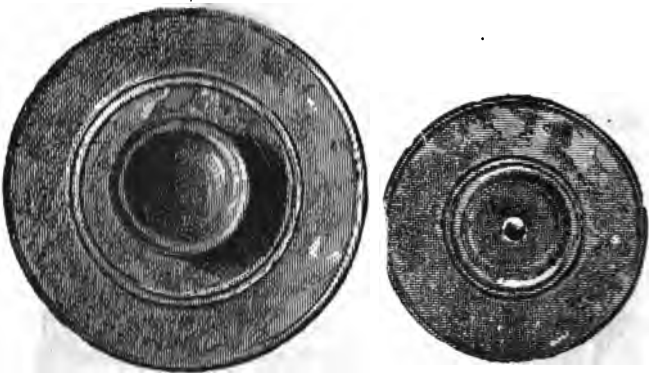

Cocardes du casque de Cuperly.

tipliant le nombre des boutons, 26, par cette distance, 22 millimètres, on arrive à une longueur de 57 centimètres, qui approche sensiblement du pourtour de la tête.

Deux sortes de cocardes en bronze juxtaposées or-

naient soit le couvre-nuque, soit la visière; car, jusqu'à ce jour, l'hésitation subsiste encore de savoir s'il y avait, par analogie avec les casques assyriens, un couvre-nuque, ou si cette partie plus étendue de la base, comme aux casques gaulois de Berru et de la Gorge-Meillet, doit être prise pour une visière. Dans tous les cas, les deux cocardes de ce casque sont bien, comme on peut le voir, semblables à celles qui ornent le casque de la Gorge-Meillet (1).

Le côté opposé, et toujours à la base du casque, était orné d'une pièce unique. C'est une plaque de bronze, de 9 centimètres de hauteur sur 8 de largeur et épaisse à peine d'un millimètre, ajourée par un dessin en dentelle d'un magnifique travail. Le centre représente une feuille à nervures régulières qu'entoure un être fantastique unicorps, se terminant par deux têtes opposées, dont les lèvres s'enroulent en forme de trompe.

Les dessins si variés qui ornent la plupart des bronzes et la céramique des sépultures gauloises sont, on le sait, excessivement sobres de représentations humaines ou d'animaux : aussi évoque-t-on, à la vue de cette merveilleuse pièce, une influence étrusque, mycénienne, assyrienne et même plus éloignée encore. Sans toucher à cette question délicate, il suffit de se

(1) On peut faire remarquer ici que ces casques, recueillis parmi des produits *gaulois* antérieurs à la conquête romaine, n'ont aucune analogie avec les casques dits *gallo-romains*, ni ceux de Normandie, ni ceux du midi de la France, d'Agen, nés à cette époque sous une inspiration grecque et que M. Édouard Flouest, dans une lettre récente adressée à M. Alex. Bertrand et publiée dans la *Revue archéologique*, désigne sous le nom d'influence *gallo-grecque*.

rappeler ici que bien des monnaies gauloises, et surtout celles recueillies dans ces contrées, représentent souvent des serpents et d'autres animaux fantastiques. N'y aurait-il pas ici, en raison d'un rite funéraire par-

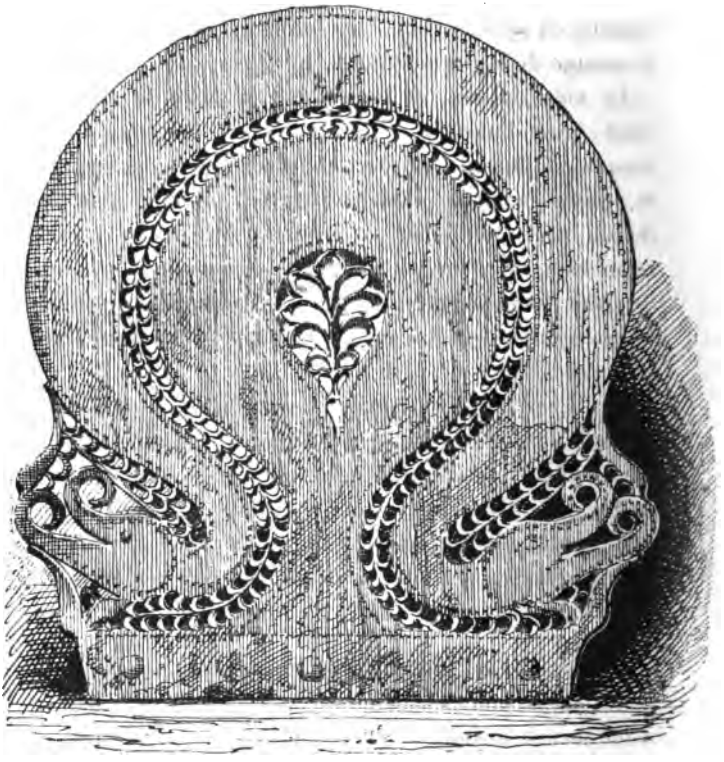

Plaque de bronze placée à l'avant du casque de Cuperly.

ticulier, une négation obligée de ces représentations de la nature dans la généralité de ces tombes Et es

pièces si rares, connues jusqu'à ce jour, exceptionnellement recueillies, ne seraient-elles pas une dérogation à cette sorte de règle imposée?

Au verso de cette plaque se trouvaient trois rivets servant à la maintenir à la base du casque. J'ai pu conserver le cuir y adhérant et, grâce à ce morceau, épais de 2 à 3 millimètres, s'adaptant encore parfaitement aux rivets, on acquiert la certitude que cette pièce ornementale a dû être appliquée après que déjà la forme et la base du casque avaient été maintenues avec les vingt-six boutons décrits plus haut.

A son sommet, comme ceux de Berru et de la Gorge-Meillet, le casque de Cuperly était orné d'une boule en corail.

Entre la sommité de ces casques et leur base, il devait y avoir des ornements tels que plumes ou crinières; et, ce qui autorise cette conjecture, c'est que précisément cette partie de ces coiffures est toujours lisse, ne possède jamais aucun dessin : or il serait singulier que, si portés à enjoliver leurs parures, ces peuples aient laissé cette partie et sa surface pour ainsi dire nue. Cette restitution conjure cette forme élancée et presque disgracieuse de la coiffure.

Petit tube en bronze.

Près de la base, j'ai recueilli un petit tube en bronze de 26 millimètres, soit un pouce *gaulois,* ouvert à ses deux extrémités et fendu dans toute sa longueur. Cette

pièce, avec quelques menus débris de bronze, se trouvant encore accolée à du cuir, appartenait à la jugulaire.

Dans cette tombe, outre les restes du casque, sur la

Phalère en bronze.

poitrine du défunt se trouvait également deux phalères en bronze.

L'une est d'un travail de la même facture que la

Autre phalère en bronze.

plaque du casque. Les dessins formés par une dentelle

ajourée identique deviennent, au lieu d'une représentation animale et fantastique, des spirales enlacées, dont les agencements se terminent à quatre calottes en relief régulièrement espacées sur les bords. Ces sortes de boutons sont également ajourés et leurs centres se composent d'un ornement en forme de croix. Dans les vides existant, il reste encore, comme passe-partout, une substance difficile à désigner, ayant l'aspect de l'émail.

L'autre phalère est également en bronze : elle ne possède aucun dessin ajouré. Son centre, en forme de capsule creuse, a, incrustée en son milieu, une croix en *or* circonscrite dans un anneau de même métal. Cette croix est tout à fait identique à celles représentées sur l'autre phalère. Les interstices compris entre l'anneau et la croix sont, ici encore, remplis par une substance semblable à celle qui se trouve aux boutons de la première phalère.

La première phalère à 108 millimètres de diamètre et la seconde 120 millimètres, soit encore l'une 4 pouces et l'autre 4 pouces et demi *gaulois*. J'ai insisté particulièrement sur la mensuration de ces différentes pièces en donnant toujours la mesure d'après notre système métrique et le *système* dit *gaulois*. On a pu remarquer que ces pièces ont toujours des dimensions se rapportant au pouce, à la moitié ou au quart de pouce *gaulois*. Il serait surprenant, comme je l'ai déjà établi à propos des chars et du harnachement des chevaux (1), que ce soient des étrangers à la Gaule qui

(1) *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet. Étude sur les chars gaulois et les casques dans la Marne*, 1878. Paris, Henri Menu, éditeur.

aient exécuté tous ces objets remarquables, et que ces étrangers soupçonnés, supposés, se soient servis d'une mesure inusitée dans leur pays et seulement en usage dans les Gaules.

Toutes ces pièces, la plaque du casque et les deux phalères, quoique différentes en un sens, ont été créées avec la même inspiration et se lient tellement l'une avec l'autre par la pensée ornementale, que l'on remarque parfaitement qu'elles appartenaient à la même parure et qu'elles doivent sortir des mains du même ouvrier. C'est une observation générale que l'on peut toujours faire sur l'ensemble des pièces que renferment les tombes : l'unité dans la pensée ornementale des parures y préside toujours.

Quelques jours après que j'eus rapporté ces précieux documents dans mon cabinet, après les avoir étudiés à loisir, ce nombre de vingt-six boutons, leur dimension, et enfin, ce calcul qui m'avait conduit au pourtour de la tête, me firent songer, malgré moi, à une curieuse parure des doubles sépultures que j'avais explorées au mois de juillet 1879 sur le territoire de la commune de Thuizy, parure dont je ne trouvais que difficilement la restitution et que j'avais d'abord attribuée à une ceinture (1).

(1) Ces *Doubles sépultures de Thuizy* ont fait l'objet d'une communication spéciale au Congrès d'Arras, reproduisant, en ce qui concerne cette compagnie, une précédente communication faite à la *Société d'anthropologie de Paris*, quelque temps après leur exploration.

Ces tombes, tout en révélant un mobilier très-riche en bronze et en céramique, offrirent le fait particulier que dans plusieurs d'entre elles se trouvent associés un cadavre masculin avec un cadavre féminin, ne laissant aucun doute sur

Je me remémorai la position que ces différentes pièces avaient dans la fosse, position semblable à celles qu'occupaient et le casque de la Gorge-Meillet, déjà connu, et celui de Cuperly, que je viens de décrire.

Ces pièces se composaient de vingt-six cocardes en bronze, de 33 à 34 millimètres de diamètre, soit 1 pouce 1/4 *gaulois*. Elles sont évidées à leur centre par une ouverture circulaire de 12 à 13 millimètres, soit 1/2 pouce *gaulois*. L'épaisseur de la lame de métal formant ces anneaux renflés est au plus d'un 1/2 millimètre.

Il était difficile d'accepter, avec une si faible épaisseur, que ces cocardes aient pu orner une ceinture, car, en cet endroit du corps, le moindre choc les aurait brisées, ou tout au moins bosselées. Je pris donc une à une ces cocardes pour chercher des traces de ces accidents anciens : elles avaient toutes, pour ainsi dire, leur surface intacte.

Je remarquai alors que toutes ces cocardes n'étaient pas semblables. Dix-huit étaient identiques, deux beaucoup plus aplaties avec un centre évidé ayant seulement un diamètre de 10 millimètres. Deux autres, tout en paraissant semblables aux dix-huit premières, avaient, fait intentionnel, une sorte de dépression ou encoche sur un de leurs côtés extérieurs. Enfin, quatre autres étaient beaucoup plus bombées, plus renflées que les précédentes, tout en conservant les mêmes dimensions.

l'ensevelissement intentionnel et simultané des sujets. C'est un rite funéraire dont bien des explorateurs ont pu constater le fait, mais qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas encore été nettement signalé.

Extrait des *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1886. Paris, Henri Menu, éditeur.

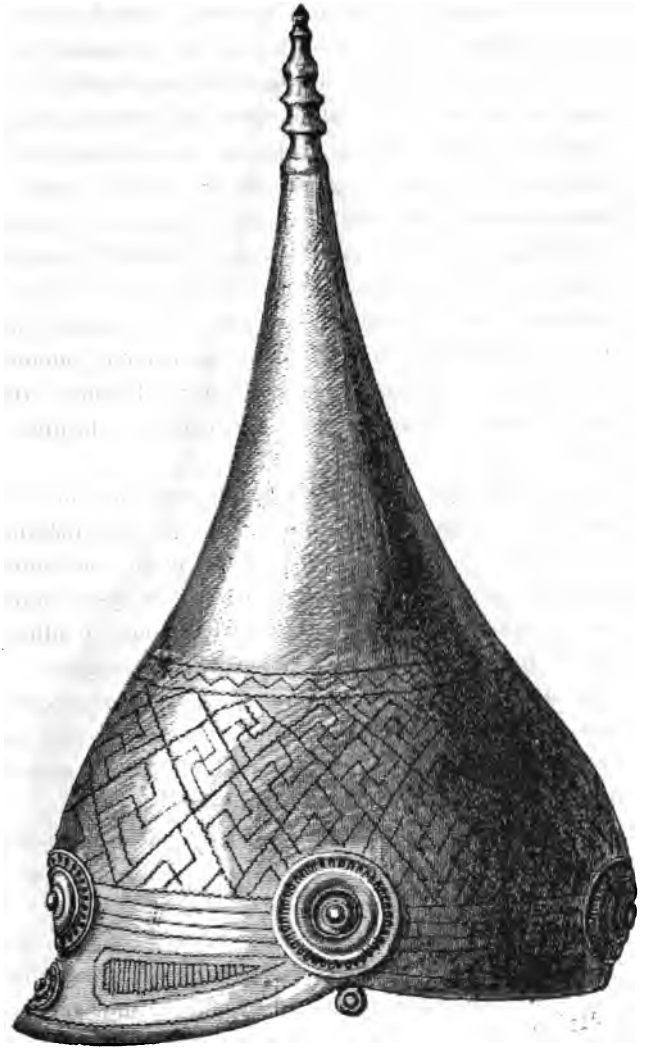

Casque de la Gorge-Meillet.

Il me semblait avoir dejà vu quelque part un ornement de ce genre. J'avais près de moi et sous les yeux un dessin provenant de mon travail sur le casque de la Gorge-Meillet. Cette lithographie représentait en grandeur naturelle le développement de l'enveloppe en bronze du casque conique avant sa restauration. Elle datait de 1877. Les cocardes de ce premier casque étaient, comme on le sait, rivées à l'enveloppe de bronze. Je fus frappé de leur ressemblance, et, en effet, prenant un de ces nouveaux annulaires de Thuizy, en le déposant sur le dessin d'une des cocardes du casque de la Gorge-Meillet, je trouvai même renflement, même grandeur, et, quant à ceux ayant des différences, ils concordaient, eux aussi, avec les cocardes de la jugulaire.

J'ajouterai que, dans le creux de plusieurs de ces cocardes annulaires, il y avait un peu de terre mélangée, des restes de cuir que, du reste, je me souvenais parfaitement y avoir vus à la sortie de la fosse, mais que la sécheresse depuis et surtout le manque d'adhésion au bronze avaient fait tomber, puis disparaître.

Le doute n'était plus permis : j'étais encore en présence d'un nouveau casque en cuir avec ornements en bronze et sans doute *conique,* par analogie avec les autres déjà connus provenant de la Champagne.

La sommité du casque de Thuizy n'a pas été retrouvée, soit qu'elle ait été perdue dans la fouille, soit qu'étant en matière destructible elle ait disparu.

Avec ces vingt-six appliques se trouvait encore un tube de 26 millimètres, soit 1 pouce *gaulois,* semblable à celui du casque de Cuperly. Une petite agrafe l'accompagnait. Cette pièce avait encore, grâce à l'absorption métallique, un fragment de cuir conservé et adhérent.

Casque de Berru.

La restitution devenait facile : ce crochet faisait partie de la jugulaire, car le peu de résistance qu'il pouvait accorder ne permettait pas de le confondre avec un crochet de suspension d'épée. Or, dans cette même fosse, se trouvait un véritable crochet de suspension en bronze, fort, solide, ne laissant aucun doute sur son usage. Son ornementation, rehaussée de deux petits coraux, se compose de deux spirales naissantes et opposées, ciselées dans une lame de bronze qui possède, en raison de son besoin de solidité, une épaisseur de 3 millimètres.

Voici la restitution qui pourrait être proposée pour ce nouveau casque de Thuizy :

La base se composait de dix-huit cocardes appliquées sur le cuir. Cette couronne avait un pourtour de 60 centimètres environ. Cinq cocardes, trois au-dessus de la couronne, deux au-dessous, ornaient, soit le couvre-nuque, soit la visière. Une seule cocarde se trouvait au côté opposé; et, aux deux côtés, les deux cocardes avec encoche couvraient la naissance de la jugulaire.

Tout laisse croire, en comparant cette coiffure aux casques de Berru et de la Gorge-Meillet, puis à celui que j'ai décrit plus haut, provenant de Cuperly, que sa forme était aussi *conique*, et qu'au lieu de se terminer par une sommité en métal, cette sommité était d'une substance qui n'a pu être recueillie par suite de sa désagrégation.

J'ajouterai encore que je possède également dans ma collection deux boutons semblables à ceux appartenant au casque de Cuperly. Tout porte à croire qu'ils étaient plus nombreux, et que le fouilleur qui les avait aussi recueillis sur les jambes du défunt, ne croyant pas à leur importance, n'a pas pris toutes les précautions pour les

retrouver tous. Ils proviennent d'une sépulture de Sommepy (Marne).

II

Aussitôt que j'eus reconnu l'importance de ces découvertes, j'en fis part à M. Alexandre Bertrand, si compétent et si expérimenté dans tout ce qui a trait à notre archéologie nationale. Il voulut bien m'honorer d'une réponse et m'accorder une audience à Saint-Germain pour pouvoir s'assurer de la réalité de mes observations.

L'inspection de toutes ces pièces, et surtout l'identité de la sommité du casque de Cuperly avec celle du casque de Berru, ne lui laissèrent aucun doute relatif à la restitution que je lui proposai. Il eut même la complaisance, après avoir examiné les cocardes annulaires de Thuizy, de faire demander un moulage du casque de la Gorge-Meillet, et M. Abel Maître, l'ingénieux restaurateur du Musée, étant survenu, tous deux se convainquirent de l'étonnante conformité de ces cocardes avec celles du casque de la Gorge-Meillet. Néanmoins, je dois l'avouer, l'absence de sommité leur laissa un doute sur l'existence du casque de Thuizy.

C'est à la suite de cette entrevue, qu'aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, M. Alexandre Bertrand, après avoir signalé l'intérêt qui ressortait de ces nouvelles révélations, me fit accorder la parole pour expliquer les différentes pièces de ces parures, au moment où M. le ministre de l'instruction publique venait de prendre la présidence de cette réunion.

Après quelques observations relatives aux casques d'Agen récemment restaurés à Saint-Germain, je terminai cette communication à peu près en ces termes :

« C'est dans la coiffure moderne de l'armée allemande que nous retrouvons maintenant cette singulière extrémité du casque.

« Nos voisins donnent à cette partie de leur coiffure militaire le nom de *pikenhoupte*, de *pikkelhaube*, de *sturmhaube*, et, dans cette dernière expression, nous retrouvons encore un mot tout français, *haume*, qui était le nom donné à des casques du moyen âge, de même que *armet* est resté dans notre langue, après la guerre des Anglais, pour désigner également un casque de cette époque.

« Il est assez curieux, au moment où l'on cherche à transformer notre coiffure militaire en substituant au képi, au shako, un casque critiqué parce qu'il paraît une copie de nos voisins, de retrouver dans nos tombes une preuve irrécusable que cette coiffure nous était, dans une haute antiquité, toute nationale, et que ce sont justement ces voisins, nos ennemis d'hier, qui ont conservé nos traditions, pour nous permettre de nous les restituer un jour. »

III

Les historiens anciens qui nous ont laissé quelques renseignement sur cette question des coiffures antiques, sont unanimes pour nous apprendre que les tribus, les *civitates* gauloises de ces contrées se servant du casque, avaient cette coiffure guerrière très-originale et qu'elle

se distinguait par sa forme de celle en usage chez les Grecs et chez les Romains.

Plusieurs modernes auteurs autorisés affirment même qu'à cette époque, et nous pouvons, avec assez de probabilité, classer ces sépultures dans le IIIe et le IIe siècle avant notre ère, le casque était une coiffure très-rare en Gaule. Dans son mémoire sur le casque de Berru, M. Alexandre Bertrand cite un poëte du commencement de notre ère, Silius Italicus, qui signale cette coiffure originale comme ayant frappé les Romains :

. . . . . galeæ Senonum....
Et Ligurum *horrentes coni* (1).

Et il ajoute que, quoique Strabon affirme que les Ligures avaient adopté le costume des Celtes (2), ce témoignage ne peut changer sa conviction. Et cette conviction, il l'indique plus haut ; il doute que le casque de Berru soit un produit de l'*art indigène*. A la fin de ce chapitre, il accentue plus nettement encore ce doute, en donnant la préférence à une *origine* ou *inspiration orientale directe*.

Devant une autorité aussi considérable en pareille matière, notre conviction, qui ne se ralliait pas entièrement à cette dernière hypothèse, s'était inclinée. Mais, depuis 1874, notre belle découverte du nouveau casque de la Gorge-Meillet, puis ces derniers spécimens qui

(1) *Archéologie celtique et gauloise*, Alexandre Bertrand. *Le Casque de Berru.*

(2) Strabon n'aurait-il pas voulu dire les Gaulois, nouveaux vainqueurs des Celtes, comme plus tard les Francs le furent des Gaulois romanisés?

viennent d'être révélés, ont fait naître un doute, sinon entier sur l'inspiration orientale, du moins presque affirmatif sur l'origine directe orientale. Et nous serions bien près de croire à un art *sui generis*, local, qui, si son inspiration première est venue de l'Orient, a été modifié, transformé d'une manière toute particulière, toute propre, par les habiles artisans des contrées mêmes qui nous l'ont révélé.

En effet, si jusqu'à ce jour l'archéologie n'a été enrichie que par de rares découvertes de ces coiffures, ne serait-il pas rationnel d'admettre que ces casques étaient composés en grande partie de matières destructibles, retenues elles-mêmes, pour l'assemblage, par quelques pièces en métal souvent fort délicates? et l'attention n'ayant été éveillée sur eux que depuis les révélations relativement récentes de types entièrement métalliques, bien des spécimens ont sans doute échappé à l'œil des investigateurs.

Cette minutie, ce soin tout particulier de déposer dans ces tombes les moindres objets dont se servait le défunt, laisse-t-il supposer qu'on ait détourné la coiffure si elle existait? Comme pour le bois des roues, des chars, des gaînes d'épée; comme pour le cuir des harnais, des ceinturons; comme pour l'étoffe des vêtements dont nous ne possédons que de rares lambeaux métallifiés par l'absorption quand ils se trouvaient en contact avec du fer, du bronze, ces documents précieux ayant disparu ou laissé seulement de rares épaves que leur amorphisme rend incompréhensibles, insaisissables, doit-on en nier l'existence ou en affirmer la rareté?

Telle est la question qui semble se poser.

Voyons maintenant si l'origine, l'importation orientale directe doit être possible, acceptée, et, si une

influence orientale existe, jusqu'à quel point a-t-elle dû s'accentuer et où se trouvait son foyer.

Le casque en métal apparaît de bonne heure chez les populations asiatiques et principalement en Assyrie. Vers le IXe siècle, sur les bas-reliefs de Nimroud, il se compose d'une sorte de bonnet conique emboîtant le sommet de la tête, sans couvre-nuque, sans nasal, comme plus tard chez les Grecs.

Vers le VIIIe et le VIIe siècle, le casque assyrien se complète de deux courtes pièces demi-circulaires protégeant les oreilles. Après la chute de Ninive (625), ce casque reçoit en Phénicie, puis dans l'île de Chypre, des développements successifs, et c'est seulement à cette époque que le nasal apparaît.

Le casque grec semble résulter d'un type différent. Les poteries trouvées à Mycènes par le docteur Schliemann (1) nous montrent cette coiffure presque hémisphérique. La visière, le couvre-nuque sont très-apparents. Ils possèdent de plus une crinière d'où part une queue de cheval. C'est de là qu'a été tiré le beau casque figuré sur les vases rhodiens et corinthiens du VIIe et du VIe siècle.

D'après Hérodote, l'usage du casque grec se serait répandu chez les Lydiens et les Cariens, les Grecs d'Asie, les Chypriotes et les Phéniciens vers le Ve siècle; et c'est lui qui, tout en nous parlant d'un Pharaon casqué, nous apprend l'étonnement des populations égyptiennes à la vue des premiers guerriers grecs

(1) *Mycènes*. Henri Schliemann, édit. française, page 126, fig. 47. — Guerrier conduisant un cheval, fragment de vase. — Page 211, fig. 213, Fragments d'un vase représentant des guerriers armés.

qu'elles connurent : elles les désignaient sous le nom des *hommes de bronze*. En effet, le plus souvent, sur les monuments égyptiens, les guerriers ont la tête nue, ou du moins la coiffure est plutôt un ornement de toilette qu'un ornement propre aux combats (1).

C'est du casque grec qu'est né le casque étrusque, le casque romain, dont le peu d'analogie avec nos types gaulois est assez évident pour que nous n'en cherchions pas l'origine, ou du moins une commune origine établissant l'influence des uns sur les autres.

IV

Revenons donc au casque assyrien.

C'est vers le VIIe siècle que les Ioniens et les Éoliens ressentirent l'influence très-marquée d'un art spécial, venant de populations établies, depuis longtemps, dans la péninsule de l'Asie Mineure. Il existe avec cet art propre, quoique à vrai dire n'ayant qu'un style à lui peu marqué, une parenté des plus curieuses avec nos casques gaulois à forme conique.

Des bas-reliefs nombreux qui ont été signalés en Asie Mineure représentent le plus souvent un personnage d'un type particulier : il est coiffé d'un ornement qui n'est ni la tiare assyrienne, ni la tiare persanne. C'est un bonnet en pointe rejeté en arrière, qui rappelle certaines variétés de bonnets persans aujourd'hui en usage dans l'Iran et dans le Turkestan. Ce doit être la *Kyrbasia* qu'Hérodote (484) prête aux Scythes (2).

(1) *Insc. et B.-L.*— Léon Heuzey.

(2) Κυρβασία, crête de *coq*. — Casque avec aigrette. — Voir

La tunique est courte, collante, serrée aux hanches, terminée au-dessus du genou. Les jambes paraissent nues. A la ceinture pend une courte dague. La chaussure est très-remarquable : ce sont des souliers à pointe recourbée qui rappellent ce que l'on nommait au XVe siècle de notre ère des souliers à la poulaine (1).

Cette description ne semble-t-elle pas s'appliquer à un de nos guerriers gaulois?

Ces peuples asiatiques furent les premiers instigateurs de l'art assyrien : c'est ce qui ressort de l'étude des inscriptions *hamath*, trouvées en Syrie dans la vallée de l'Oronte. Les textes assyriens les nomment *Khita*, les textes égyptiens *Khatti*, et on les assimile aux *Hittites* de la Bible, d'où est venu le nom d'inscriptions *Hittites* que l'on a donné à ces sortes d'hiéroglyphes qu'ils nous ont laissés, écriture différente quoique procédant du même principe que les hiéroglyphes d'Egypte. On a même émis l'opinion que ce serait les *Keteroi* d'Homère (2).

La désignation de ces populations apparaît pour la première fois en Égypte sur les monuments de Thouthmès II, dans le XVIe siècle avant notre ère. Ce sont eux qui, au XIVe siècle, attaquèrent, avec une ligue con-

à ce sujet, quoique les dates ne soient pas les mêmes, la curieuse pièce de Tryphon Diodotus, usurpateur du trône de Syrie (140), se trouvant à la *Bibliothèque nationale* M. Cohen a fait don d'un moulage de cette pièce au musée d'artillerie. Le verso représente un *casque conique* avec corne des plus singuliers.

(1) *Insc. et B.-L.* — Georges Perrot.

(2) M. Gladstone. — Société archéologique et biblique Londres.

sidérable de tribus cananéennes, Seti I. Après ces victoires, peu à peu leur empire perdit de sa puissance, et vers 1130, chassés par les Sémites de Syrie, ils cherchèrent des compensations au nord et à l'ouest. Leur royaume sous Assurnatnipal (883-858) et son fils Shalmaneser II (858-823) fut très-affaibli par les pertes et les tribus. Enfin, sous Sargon, leur dernier monarque, Pisiris, fut défait et tué (717).

Leur principale ville Carshemesch, célèbre par ses richesses, fruit de son commerce immense, et le culte de la déesse Héra, étaient connues des Grecs sous le nom d'Hiérapolis.

Comme on peut le remarquer, c'est à la chute de cet empire, vers le VIIe siècle, que, refoulés par les Assyriens, après les avoir subjugés longtemps et leur avoir communiqué leur civilisation, ils se rapprochèrent des Grecs, qui en ressentirent bientôt le contact. Puis ils s'étendent au Nord en rejetant sur l'Europe les Cimmériens d'Asie, qui, après de grandes guerres, disparaissent des rivages de la mer Noire (1).

C'est de ces migrations, suite des conquêtes des vainqueurs de l'Asie, que naît ce courant transdanubien sur l'occident de l'Europe qui forma toute cette succession de peuplades que nous retrouvons, dans les trois derniers siècles avant notre ère, établies ou venant échouer successivement sur le sol de notre Gaule. Cette route avait déjà été en partie frayée près de vingt siècles plus tôt par un courant transcaucasien, par cette race d'hommes à l'œil bleu, aux cheveux roux

(1) L'auteur de l'ethnographie gauloise, M. Roger de Belloguet, croit à l'identité des Gommeriens de la Bible et des Cimmeriens.

fuyant également, sous le coup de la conquête, les plateaux de l'Asie centrale, d'où ils avaient apporté la première civilisation de l'âge du bronze, qu'ils avaient presque oublié en chemin pendant leur long voyage (1). Nous pouvons les suivre pas à pas d'Asie en Europe, car l'archéologie est là, guide sûr, certain, pour nous diriger, nous conduire dans la voie de la vérité et nous faire discerner ce qui appartient à chacun d'eux.

Ne les voyons-nous pas ces Celtes nouveaux, à peine unis aux Celtes d'hier, rayonner par leur civilisation étrange, brutale peut-être, mais qui sied aux conquérants; si différente de celles de Rome, d'Athènes, que ces civilisés ne trouvent pour les désigner dans leur langage qu'une expression : les barbares? Ne les voyons-nous pas puissants, téméraires, indomptables, écraser jusqu'à sa porte cette nation latine et italique; briser les portes du temple sacré de Delphes; traiter de roi à roi avec Alexandre le Grand, dont les conquêtes ne furent que le résultat de leur formidable secours; faire renaître, pour ainsi dire, de ses cendres ce royaume galate qui venait de leurs pères; tendre la main à Carthage et personnifier tellement la personnalité gauloise qu'ils inspirent même les sculpteurs de l'Égypte (2)? Et

(1) *Communications sur l'historien chinois Ma-Touan-Lin*, par M. d'Hervey de Saint-Denis. — *Les Chars gaulois dans la Marne dans la double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet*, 1878.

(2) M. A. de Longpérier, à propos de la présentation de l'album du *musée de Boulacq* créé par notre regretté compatriote Mariette-Bey, n'a pas craint d'avancer : « Qu'une « tête de marbre blanc, d'un beau style, singulièrement « caractérisée par son regard attristé, sa moustache

ces peuples qui donnaient tant aux autres n'auraient rien eu pour eux?

Ce sont ces faits, c'est l'étude de ces migrations lointaines qui viennent, par leur réalité écrasante, conjurer, anéantir notre doute sur cette influence orientale, indéniable. Mais, arrivés sur ce sol nouveau, dans cette nouvelle patrie qu'ils se sont créée et qu'ils se sont assimilée tellement qu'elle est bien à eux, cette légende d'un art qu'ils avaient emporté, bien que mutilée, défigurée peut-être pendant ces courses de plusieurs siècles, après les tâtonnements du souvenir, aidée du souffle d'un génie spécial et fécondant, a acquis un caractère tellement propre, tellement *sui generis*, que c'est en vain que nous cherchons ailleurs un similaire, un approchant.

Oui, les *Gaulois*, ces tard-venus dans les Gaules, ces hordes greffées, pour ainsi dire, sur l'antique civilisation des *Celtes*, sont bien eux-mêmes; et leur retirer ce qu'ils ont su faire, ce qu'ils ont produit, c'est presque un vandalisme de l'histoire.

Nous nous résumons donc en disant : oui, l'influence orientale doit être acceptée dans les œuvres des Gaulois. Oui, transformé par eux, par leur génie fécond, leur art est devenu tellement lui-même qu'il est *gaulois*. Nous nous en rapportons à l'histoire, à l'archéologie, qui président à cette vaste enquête.

« nationale, sa chevelure disposée en larges mèches, était « le portrait d'un de ces guerriers *gaulois* allant joncher « de leurs cadavres tous les champs de bataille de l'Orient « à la solde de Pyrrhus, d'Antigone et de Ptolémée Phila- « delphe (285-245). »

ÉDOUARD FOURDRIGNIER.

XX.

De l'origine du Pagus et du Vicus. — Est-elle gauloise? Est-elle romaine?

L'organisation administrative de la Gaule romaine a été l'objet de nombreuses et savantes études. On peut dire, qu'aujourd'hui elle est à peu près aussi connue que notre ancienne organisation française. Je n'entreprendrai donc pas d'exposer en détail les nombreux rouages qui faisaient mouvoir l'administration romaine; je me bornerai à indiquer, à grands traits, les circonscriptions de différents degrés qui existaient aux derniers temps de l'empire :

1° La préfecture du prétoire, dirigée par un préfet;

2° Le diocèse, administré par un vicaire (*vicarius*) du préfet du prétoire;

3° La province, à laquelle est préposé un magistrat désigné sous le nom générique de président, *præses*, bien que, selon l'importance des provinces, il porte le titre de *proconsul*, *consularis*, *prætor*, ou même simplement *præses;*

4° La cité, *civitas*, gouvernée par ses magistrats municipaux, et jouissant d'une indépendance presque complète.

La cité n'était pas une ville limitée à son enceinte, mais un peuple tout entier, qui occupait souvent une étendue de terrain aussi grande qu'un de nos départements.

Le territoire de chaque cité était divisé en arrondissements, qui étaient appelés *pagi*.

Dans la circonscription de ces *pagi* on rencontrait, en plus ou moins grand nombre, des communes rurales, désignées sous les noms de *vici, castella, fora, conciliabula*, qui formaient des fractions territoriales du *pagus*. Ces *vici*, habités presque entièrement par des colons, étaient de deux catégories, les *publici* et les *privati* : les *publici* dépendaient directement du gouvernement, les *privati* appartenaient en propriété à des particuliers. Mais qu'ils fussent publics ou privés, tous avaient une administration spéciale. Le plus important de ces *vici* nommé *metrocomia*, était le chef lieu du *pagus*, le siége de son administration, et un rouage de gouvernement, bien que cependant tous les *vici* reçussent, sans intermédiaire, les ordres de la *civitas*.

Parmi les *vici*, les uns avaient une municipalité complète, *respublica*, et un tribunal; dans les autres, on instituait simplement chaque année un *magister pagi* ou *vici* concentrant entre ses mains tous les pouvoirs civils; et l'on y tenait des marchés publics.

J'ai, dans un travail précédent (1), étudié ces administrations municipales des campagnes aux IVe et Ve siècles, et j'ai été amené à me poser cette question : De quels principes tiraient-elles leur origine? N'étaient-elles, comme le prétendent les partisans des origines celtiques, que la transformation à la romaine d'une institution gauloise?

Le *pagus* n'était-il que le *gaw*, affublé d'une dénomination latine? Une objection très-grave se présente contre cette opinion. C'est que, de toutes les lois assez nombreuses qui, dans les codes Théodosien et Justinien,

(1) *Les Administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'empire romain*. Arras, 1874.

parlent des *pagi*, aucune n'est adressée à un magistrat des Gaules (1). D'un autre côté, les auteurs classiques parlent toujours du *pagus* comme d'une institution antérieure à la fondation de Rome. J'ai donc dirigé mes recherches de ce côté, et je vais en exposer le résultat.

J'examinerai successivement l'étymologie des mots *pagus* et *vicus*, la formation de ces deux circonscriptions, et enfin la part qu'elles ont eue dans la formation des cités de Rome et de l'empire.

I.

ÉTYMOLOGIE.

J'avais autrefois rencontré et reproduit, sous toutes réserves, l'étymologie donnée par Festus sur le mot *pagus : Pagi dicti a fontibus quod eadem aqua uterentur;*

(1) La l. 1, C. Th., *de Pign.*; l. 7, C. J., *Quæ res pignor.*, est adressée à tous les habitants des provinces; la l. 49, C. Th., *de Decur.*, à Taurus, préfet du prétoire d'Italie; la l. 2, C. Th., *de Salgamo*; l. 1, C. J., *de Salgamo*, à Léontius, préfet du prétoire de l'Orient; la l. 1, C. Th., *de Erog.*, à Félix, procurateur du domaine privé; la l. 8, C. Th., *de Suscept.*; l. 2, C. J., *de Suscept.* à Secundus, préfet du prétoire de l'Orient: la l. 6, *de Patroc. vic.* à Aurélien, préfet du prétoire de l'Orient. La l. 2, C. Th., *de Veter.*; l. 1, C. J., *de Veter.*, fut rendue par Constantin, après une *salutatio*, acclamation des vétérans; la l. 1, C. Th., *de iis quæ adm.*, promulguée en grec, dans une séance du conseil d'État, *consistorium*, ne semble concerner que l'Orient; l'édit 13 de Justinien est spécial à l'Égypte.

aquæ enim lingua dorica Παγαι *appellantur* (1). L'opinion du grammairien philosophe m'avait paru très-hasardée (2). Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que cette étymologie était généralement admise par les anciens. Ils pensaient que les colonies primitives de laboureurs avaient établi leurs demeures près des fontaines qui leur donnaient l'eau nécessaire aux hommes et aux troupeaux. Aussi, voit-on les émigrations, surtout celles qu'amenait la coutume du *ver sacrum*, s'arrêter, comme disent les textes, là où un bois, où une fontaine leur a plu (3). La sécheresse et la disette qu'elle engendrait, étaient les causes les plus fréquentes du *ver sacrum*. On comprend donc que le premier soin des émigrants fut de rechercher un sol où l'ombre et l'eau leur assuraient des moissons abondantes (4).

(1) Festus, *de Verbor. signif.*

(2) *Administrations municipales des campagnes*, p. 6.

(3) « Ut fons, ut nemus placuit. »

(4) Pour apaiser les dieux on leur dévouait tout ce qui naissait au printemps, enfants et animaux; dans les temps primitifs, tout était impitoyablement sacrifié, c'était un moyen héroïque d'empêcher l'accroissement de la population. Plus tard, les dieux s'adoucirent, et les dévoués furent seulement expulsés du territoire à l'âge adulte et la tête voilée. — Festus, *de Verbor. signif.* Ver sacrum vovendi mos fuit in Italia; magnis enim periculis adducti vovebant, quæcumque proximo vere nata essent apud se animalia immolaturos. Sed cum crudele videretur pueros, ac puellas innocentes interficere, perductos in adultum ætatem velabant, atque extra fines suos exigebant. » Il est assez curieux de retrouver dans des tribus sauvages du nord de l'Inde, près de l'Himalaya, la coutume de gens dévoués, dès leur naissance, et destinés à être immolés pour apaiser les dieux, sacrifice du reste accepté et désiré par eux. Les Anglais

Le mot *pagus* présentant l'idée d'un lieu humide et bas se retrouve encore dans les auteurs à l'époque classique. C'est en ce sens qu'il est souvent opposé au mot *mons* (1). Siculus Flaccus, un des *Agrimensores,* qui vivait sous Domitien, reproduit la formule antique de l'assignation des terres dans les colonies romaines; elle était ainsi conçue : *Monte illo, pago illo, illi jugera tot* (2).

Ainsi, d'après les auteurs anciens, la racine du mot *pagus* serait Παγά en dorien, Πηγή en grec, qui signifie source (3). Les commentateurs modernes n'ont pas rejeté

s'efforcent de détruire ces horribles usages, et les mesures adoptées dans ce but par leurs gouverneurs ressemblent tout à fait à celles qu'employèrent en Gaule les magistrats romains, pour supprimer les sacrifices humains des druides.

(1) Hor. *Od.*, 3, 18, 11.

Festus in pratis vacat
Cum bove pagus (pour paganus).

Hor. *Fast.*, I, 669.

Pagus agat festum, pagum lustrate, coloni.

(2) Siculus Flac., *de Condit. agr.*, édit. Gœs. Voir aussi Cic., *Dom.*, 23 : « Nullum est in hac urbe collegium, nulli pagani, aut montani; » — Hist. B. Alex. 36 : « Jussit paganos et oppidanos in iis locis obversari. »

(3) La même idée et le même mot existent aussi en Chine. Les annales chinoises rapportent qu'avant que les Chinois eussent des villes, cent familles se réunissaient dans un canton et que cette agglomération s'appelait un Pang. Comme on n'avait pas encore de marchés publics, les marchandises et les denrées étaient exposées autour des puits communs. Le P. Gaubil (*Notes sur le Chou-King*, édit. de Guignes 1770) fait remarquer que cet usage est bien singulier dans un pays aussi aquatique que la Chine, et semblerait mieux convenir à des climats arides. Cette coutume est sans doute

cette opinion. Henri Estienne (1) l'adopte; Facciolati l'énonce sans la combattre, et Rudorff reconnaît que, sous le rapport du fait, elle contient un sérieux élément de vérité.

Cependant Facciolati, seul parmi tous les interprètes, rapporte une autre étymologie entièrement opposée à la précédente. *Pagus* viendrait de Πάγος (2), *tumulus*, hauteur, colline; parce que c'est sur les collines que, pour la première fois, plusieurs maisons se sont réunies. Ce mot est employé dans ce sens par Denys d'Halicarnasse, quand il dit que Servius établit sur les éminences des montagnes des refuges sûrs qu'il appela *pagi*, d'un nom grec (3).

antérieure à l'émigration des premières cent familles, fait dont les annales chinoises conservent partout la trace. On sait, en effet, que ces cent familles venaient du centre de l'Asie, pays beaucoup plus aride que la Chine.

(1) Estienne, après avoir rapproché les mots πηγή, παγά et *pagus*, fait remarquer que l'idée de source ou puits se confond avec l'idée d'un centre d'habitation.

(2) L'auteur réfute une objection tirée de ce que dans πάγος la première syllabe est brève, tandis que dans *pagus* elle est longue; il fait remarquer que cette différence de quantité ne saurait faire obstacle au système qu'il propose, puisqu'elle se rencontre dans beaucoup d'autres mots certainement dérivés les uns des autres.

(3) Denys, IV, 15 : « Κατά τούς ὀρεινούς ὄχθους κρησφύγετα κατασκεύασεν Ἑλληνικοῖς ὄνομασίν αὐτὰ καλῶν πάγους. » L'idée de montagne associée à celle du *pagus* reparaît aussi dans Varron, *de Ling. lat.* v, 3, « Feriæ non populi, sed montanorum modo, ut paganalibus, qui sunt alicujus pagi. » — L'Aréopage était la colline de Mars, Ἄρειος πάγος, et non le quartier de Mars, *vicus martius*, comme le dit Facciolati.

Au reste, Facciolati avoue qu'il est bien difficile d'établir quelque chose de positif sur l'origine du mot *pagus*, et ajoute que la vérité se trouve peut-être dans une autre hypothèse.

Un auteur (1) a rapproché en effet *pagus* de *pavisse*, absolument comme *focus* de *fovisse* et *jocus* de *juvisse;* et il en conclut que *pagus* indique, à proprement parler, une association mettant ses pâturages en commun (2). Cette opinion a été reprise avec succès par Rudorff, qui rappelle que tous les philologues sont d'accord pour constater la connexion entre *pax* et *pago* (Πάγω en dorien, pour Πήγω, Πήγνυμι), forme très-ancienne du verbe *paciscor* (3), employée par la loi des XII Tables (4) pour nommer la convention judiciaire de paix et de conciliation. Il en tire cette déduction que, comme *pignus* (dérivé de *pepigisse*, autre temps du même verbe), désigne le gage résultant d'un simple *pactum*, de même *pagus* signifie la concorde villageoise, l'union territoriale et communale de tout un corps de paysans. Le savant auteur s'est appuyé sur cette base pour expliquer la formation du *pagus*.

En résumé, quelle que soit l'exactitude de ces différentes étymologies, elles ont trois points communs et incontestables : d'abord que le mot *pagus* est inséparable

(1) Dœderl, III, 7.

(2) Le même rapprochement existe en grec entre les mots νόμος et νόμη.

(3) Priscus, X, 894 : « Antiqui pago dicebant pro paciscor. »

(4) Auctor *ad Herenn*, II, 13, et Quintilien, I, 6, L. des XII Tables : « Rem ubi pagunt orato : ni pagunt, in comitio aut in foro ante meridiem causam conjicito. » V. Aul. Gelle, XVII, 2.

de l'idée de réunion conventionnelle, d'association, ensuite que la racine du mot est grecque et probablement dorique, enfin, que le *pagus* était déjà une institution des peuples primitifs de l'Italie.

Ces trois caractères du mot *pagus* se retrouvent identiquement dans le mot *vicus*. Quant à celui-ci, son origine n'est pas douteuse, il vient de l'éolien Μοῖκος ou Βοῖκος pour οἶκος, maison, et il a toujours gardé cette signification. En effet, si l'expression *pagus* ne désigne qu'une étendue territoriale, qui est tout à fait indépendante de l'idée d'habitation, l'expression *vicus* ne peut exister sans l'idée de maison (1). De là, tandis que *pagus* ne s'applique qu'à la campagne, *vicus* se dit *de rure* et *de urbe*. Festus rapporte trois acceptions de ce mot (2) : la première concerne la campagne, et indique

(1) Le *vicus* consiste en maisons, dit Varron, liv. IV, *de Lingua latina*.

(2) « Vici appellari incipiunt ex agris qui ibi villas non habent ut Marsi et Peligni. Sed, ex vicis, partim habent rempublicam, et jus dicitur, partim, nil eorum, et tamen ibi magistri vici, itemque magistri pagi, quotannis fiunt, et nundinæ aguntur negotii gerendi causa. Altero, cum id genus ædificii quæ continentia sunt viis oppidi, itineribus regionibusque distributa distant, nominibusque dissimilibus discriminis causa, sunt dispartita. Tertio cum id genus ædificiorum, definitur quæ in oppido prive in suo quisque loco proprie ita ædificat, ut in eo ædificio pervium sit quo itinere habitatores ad suam quisque habitationem habeant accessum, qui non dicuntur vicani, sicut ii qui in oppidi viis, aut hi qui in agris sunt vicani appellantur. » Ce texte nous est parvenu mutilé et altéré, il ne peut être interprété qu'avec des restitutions. Nous avons en partie suivi la leçon de Scaliger, bien qu'elle laisse encore beaucoup à désirer.

une agglomération d'habitations rurales, *villæ*, qui a son administration propre (1). La deuxième est celle d'une réunion d'édifices contigus dans les villes fermées, de grands pâtés de maisons séparés par des rues, distribués dans les quartiers, et distingués par des noms différents (2) : c'est une fraction de la région, *regio*. Enfin une troisième désigne le passage que les propriétaires, lorsqu'ils construisent dans les villes, ont soin de ménager pour permettre à chaque habitant d'accéder à son logement. Cette acception s'est conservée dans l'italien *vico* et *vicolo*, petite rue, ruelle. Festus ajoute que ces habitants ne sont pas appelés *vicani*, comme ceux d'un même *vicus* urbain ou rural. La différence s'explique facilement, car l'agencement d'une propriété privée ne pouvait créer une nouvelle division administrative ; voilà pourquoi les habitants ne sont pas *vicani* ou plutôt *convicani*.

Les remarques qui viennent d'être faites sur l'étymologie du mot *vicus* s'appliquent aussi à ses dérivés *villa*, c'est-à-dire *vicula*, et *vicinus*.

Maintenant quelle est la relation qui existe entre le *pagus* et le *vicus*? Tout d'abord il faut constater que les textes les placent constamment sur la même ligne : ensuite il est facile de reconnaître que le *pagus* est au

(1) Cic. *ad Famil.*, XIV, 1 : « Quod ad me, mea Terentia, scribis te vicum vendituram, quid, obsecro te, futurum est. » La signification de *vicus* paraît bien être ici une exploitation unique, mais cette exploitation se compose toujours d'une réunion d'habitations, ne fussent-elles que des cases, *casæ*.

(2) Tacit. *Annal.* XV, 38 et 43, Tite-Live, V, 55. « Vicus Cyprius, vicus Africus, vicus Sceleratus. »

vicus ce que le tout est à la partie; le *pagus* c'est l'unité supérieure, le *vicus* la subdivision. Les preuves abondent à cet égard (1).

J'avais insisté sur ces points dans mon travail sur les administrations municipales des campagnes romaines, et j'avais posé en principe que le *pagus* contenait plusieurs *vici* (2). Cette opinion a été, à ma grande satisfaction, partagée par deux savants auteurs, MM. Deloche (3) et Pécheur (4). A ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler que non-seulement j'admettais que le *pagus* se composait de *vici*, mais que j'établissais encore que parmi ces *vici* il y en avait un plus important, un chef-lieu de canton, la *metrocomia*, qui jouait, par rapport aux autres *vici* du même *pagus*, le rôle de la métropole vis-à-vis des autres villes de la province.

Le *vicus* était une agglomération ouverte (5) : c'est pour cette raison qu'à côté de ce terme on rencontre presque toujours celui de *castellum* (6). Ce mot est relativement

(1) Tacite, *Germ.* 12 : « Jura per pagos vicosque reddunt. » Inscrip. dans Marini, art. 2, 477 (Pannonie) : « Pago jovista, vico cocnetibus;» en Mœsie les *pagi* sont appelés des *regiones* : Gruterus, 521, 7. « Regione retiarese vico cinisco. » Facciolati dit : « Vicus pluribus casis, pagus pluribus vicis constat. »

(2) *Administrat. des camp.*, p. 7 et suivantes.

(3) *Journal des savants*, année 1860. Études sur la géographie historique de la Gaule.

(4) Mémoire sur la cité des Suessions. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VII, 2e série, 1878.

(5) Isid. : « Vicus autem dictus quod vias habet tantum sine muris. »

(6) Tite-Live, XXI, 33 : Castellum viculosque circumjectos capit.

récent et sa racine est très-douteuse (1). Quoi qu'il en soit, *castellum* n'a jamais eu qu'un sens assez restreint; d'abord il a désigné la première petite fortification destinée à arrêter les incursions de l'ennemi; puis son acception s'est étendue jusqu'à comprendre le *vicus* fermé et entouré probablement d'un fossé, *fossa*, et d'un rempart, *agger* : en même temps il a conservé, à un point de vue exclusivement militaire, la signification d'ouvrage de fortification, soit passagère, soit permanente (2).

Au-dessus du *castellum* vient l'*oppidum*; il est ainsi nommé, soit parce qu'il prête un secours à ceux qui s'y réfugient (3), soit parce que les hommes y transportent leurs richesses (4), soit parce qu'il exige un travail pour le construire (5), soit parce qu'il est nécessaire pour vivre en sûreté (6), soit parce qu'il offre des mu-

(1) Facciolati : « Castrum a casum, cado, ut lustrum a lusum !!! »

(2) Dans César, dans Tacite, dans le Code Théodosien, *castellum* apparaît aussi sous la forme de redoute et de château fortifié.

(3) L. 239, Dig. 57 : *de Verbor. signific.* Festus : « Opem dat eo confugientibus. » « Oppidum dictum quod opem præbet. » Cette définition, d'après Festus, serait empruntée à Cicéron, *de Gloria*, liv. I.

(4) Festus : « Oppidum dictum quod ibi homines opes suas conferunt. »

(5 et 6) Varr. *de Lingua. lat.*, IV, 32, résume toutes ces étymologies. « Oppidum ab ope dictum, quod munitur opis causa ubi sint : et quod opus est ad vitam gerendam, ubi habitent tuto : vel oppida, quod opere munibant mœnia quo munitius essent. »

railles (1). Ces étymologies dérivent toutes du mot *Ops*, secours, aide, travail, et par extension richesse. L'*Ops* divinisée est la fille du Ciel et de Vesta, elle est la sœur et la femme de Saturne, elle est la Terre, *Terra*, la bienfaitrice suprême (2). On l'appelle *Ops* parce qu'elle est opulente et riche, disent les commentateurs; parce qu'en effet la terre donne tous les genres de richesse (3). Ils ajoutent que *Ops* pourrait être ainsi nommée d'*Opus*, travail, parce que la terre exige des travaux pour produire, ou bien d'*Ops*, aide, parce qu'elle est le secours des hommes.

On le voit, les explications sont absolument les mêmes sur *Ops* que sur *oppidum*. *Ops* était et est restée une divinité essentiellement rurale, la divinité suprême du paysan pauvre, qui ne connaît que les biens de la terre, et qui n'élève pas ses vœux au-dessus de l'aisance matérielle. C'est avec ce caractère de rudes laboureurs qu'apparaissent dans l'histoire les peuples du centre de l'Italie. Leur principale déesse était *Ops*, et, de leur culte, ils ont pris le nom de peuples *Opiques*. Leurs appétits purement sensuels les firent bientôt tomber dans la grossièreté; de là vint que le mot *opicus* (4) n'eut plus d'autres significations que rude, agreste, ignorant, vulgaire et surtout débauché (5). Aux premiers temps de Rome on voit encore les gens de la

(1) Isid. : liv. XV *Orig.*, c. I. Oppositio murorum.

(2) Dans cet ordre d'idées elle devient *Rhea, Cybèle,* la Grande Mère, *Magna Mater*, la Mère des Dieux, *Mater Deorum*, *Berecynthe*, et la Bonne Déesse, *Bona Dea.*

(3) De là les adjectifs *ops*, riche, et son contraire *inops*, pauvre.

(4) Festus. *Oscum.*

(5) Comme *spurcus.*

campagne être les fervents adorateurs d'*Ops*, sous ses différentes formes.

L'*oppidum* ancien, tel que l'a retrouvé l'archéologie, concorde bien avec les étymologies; on peut le définir : la forteresse où la population rentre en cas de danger, où elle transporte ses objets précieux, et, parmi ses plus précieux, ses divinités (1); l'*oppidum* est la dernière espérance de la nation, et il n'est pas étonnant qu'il ait été placé sous la protection de la grande déesse du pays (2).

Pour être complet, il est nécessaire de parler de la *centuria*, qui a joué un grand rôle chez les peuples italiens. Dans son acception primitive, la centurie désigne la compagnie de cent hommes armés; mais comme les bandes qui s'établissaient sur les territoires conservaient toujours leur ordre de guerre, la centurie devint l'étendue de terrain assignée à cent guerriers. Enfin, quand l'organisation militaire cessa de correspondre à la division du sol, la centurie devint une mesure agraire.

On appelait *centuria justa*, centurie type, la centurie de deux cents jugères, parce que, dans les commencements, on avait concédé à chaque homme deux jugères; mais, par la suite, il y eut dans les campagnes des *cen-*

(1) Au moyen âge, lors des incursions des Normands, toutes les villes menacées transportaient, souvent au prix des plus grands périls, les reliques de leurs saints, dans d'autres villes mieux fortifiées ou moins menacées.

(2) César désigne aussi sous le nom d'*oppida* les lieux de refuge fortifiés et situés au milieu des forêts où les Bretons cachaient leurs familles. *De Bell. Gall.*, v, 21. — L'acropole grecque ressemble beaucoup à l'*oppidum* des premiers peuples italiens.

turiæ de cinquante jugères, de deux cent dix et même de quatre cents (1).

L'origine de la centurie est étrusque, car Festus rapporte que c'était dans les livres étrusques, *Rituales*, qu'étaient écrits les rites d'après lesquels on consacrait les villes, les autels, les édifices, on plaçait les murs et les portes sous la sanction divine et légale, on distribuait le peuple en tribus, curies et centuries, on constituait et on rangeait en bataille les armées, en un mot, on réglait tout ce qui religieusement se rapportait à la guerre et à la paix (2).

Ainsi les recherches étymologiques nous conduisent forcément à la conclusion suivante : Les mots *pagus, vicus*, *castellum*, *oppidum, centuria* ont leurs racines, soit dans la langue grecque, soit dans la très-ancienne langue latine. Une autre déduction s'impose donc d'elle-même : c'est que les institutions qu'ils exprimaient appartiennent aux races italo-grecques.

L'étude de la formation de ces circonscriptions, telle que nous l'ont retracée les auteurs latins, vient du reste confirmer cette opinion.

(1) Festus. *Centuriatus ager*. Sicul Flacc. *De Condit agr.* édit. Gœs, p. 15.

(2) « Rituales nominantur Etruscorum libri, in quibus perscriptum est, quo ritu condantur urbes, aræ, ædes sacrentur, qua sanctitate muri, quo jure portæ, quo modo tribus, curiæ, centuriæ distribuantur, exercitus constituantur, ordinentur ceteraque ejusmodi ad bellum, ad pacem pertinentia. »

II.

FORMATION DU VICUS, DU PAGUS ET DE LA CIVITAS.

Les populations primitives de l'Italie, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, apparaissent toujours comme ayant au suprême degré l'idée de la propriété territoriale et individuelle.

La période de la propriété collective, dans laquelle sont encore des populations de nos jours, était déjà terminée chez eux au moment où l'on aperçoit quelque lueur dans leurs annales. A cette époque, la propriété collective est réduite aux pâturages communs. Ce fait tient à deux causes : d'abord les colonies sortaient de peuples déjà relativement civilisés, ensuite les races itatioles étaient essentiellement agricoles. Leur premier besoin fut donc, lorsque chacun eut droit à un espace de terrain déterminé, de le faire limiter afin d'empêcher les empiétements. Un signe fut placé pour montrer où s'arrêtait dans la même agglomération, *vicus*, le champ appartenant à chaque habitant. De là les obligations réciproques de voisinage : le voisinage, c'est l'union des habitations et la fraternité des hommes, *vicinia vicorum conjunctio*, *vicinitas hominum conversatio est* (1). Le *vicinus* est l'homme qui peut vous porter secours, et le voisinage s'étend jusqu'à l'endroit où la voix de l'homme

(1) Front., *De differ. voc.* Festus, Vicinia vicinorum conversatio est.

peut être entendue, mais non le mugissement du taureau, ou le son de la trompette (1).

Ces devoirs d'assistance ne s'étaient pas établis sans troubles : on entrevoit parfaitement le temps des rixes et des batailles entre habitants pour la possession du sol. Le lien créé par la crainte divine put seul mettre fin à cet état de guerres intérieures (2). L'action de la loi romaine, l'antique *vindicatio,* continuée symboliquement dans l'*in jure cessio,* représentait toujours une lutte à main armée que le juge faisait cesser par son intervention; et, comme ce juge avait aussi le caractère sacré, la divinité était censée prononcer par la bouche de son prêtre la décision qui mettait fin au procès. La même pensée religieuse présida aussi, mais plus énergiquement encore, à la délimitation des champs; la paix des bornes, *pax terminationis,* fut véritablement une œuvre divine. En effet, la borne, ou plutôt le signe planté pour indiquer à chaque habitant l'étendue de son droit, devint un dieu même, par l'accomplissement de rites religieux (3).

Ce dieu des limites est désigné sous différents noms :

(1) Bartoll, *Commentaire* sur la l. 6, Dig. « De aqua et aqua pluv. » et sur la l. 1, Dig. ad S. C., Tertyl.

(2) Plut. *Quæst., rom.* 13. Tacit. *Ann.*, III, 26 : « Numa populum religionibus et divino jure devinxit. »

(3) Denys d'Halicarnasse, liv. II, dit, en parlant des institutions de Numa, que les Romains croyaient que les Termes étaient des dieux, et qu'ils leur faisaient des sacrifices, mais qu'ils ne leur immolaient aucun animal, car ils pensaient que c'était un sacrilége d'ensanglanter ces pierres : qu'ils leur offraient simplement les prémices de leurs moissons. Ce texte est en contradiction avec les passages des *Agrimensores* et d'Ovide. V. plus bas.

Silvanus, Jupiter, Mercurius, l'*Hercule Sabin,* le dieu romain, *Fidius* et, le plus honoré de tous, le dieu *Terme.* Les détails de la consécration de la borne ont été conservés. La pierre, enduite de parfums, couverte de voiles et couronnée de fleurs, était placée droite à côté de la fosse qui allait la recevoir. On faisait un sacrifice, et l'on immolait une victime sans tache, dont le sang était versé dans la fosse; on y jetait ensuite des torches enflammées, de l'encens, des céréales, on y ajoutait des gâteaux, du vin, et des objets consacrés au dieu *Terme.* Lorsque le feu avait tout consumé, la pierre était plantée sur les cendres chaudes, et consolidée avec soin au moyen de fragments de pierres sur lesquels on piétinait. Tous les propriétaires, quel qu'en fût le nombre, dont les terres se joignaient, accomplissaient ce sacrifice et procédaient ainsi à la pose de bornes communes, en vertu d'une convention intervenue entre eux, car c'était la convention des propriétaires qui seule consacrait les *Termes* (1). Après la cérémonie, les maîtres des champs limitrophes (*amtermini*) se réunissaient dans un repas où l'on mangeait la victime, dont les entrailles étaient enterrées sous la borne, repas désigné sous le nom de *sodalitia.* L'antique Étrurie, d'après le fragment de Vegoia, remontant au ve siècle de Rome, aurait été le berceau de cette paix des bornes conclue devant le Terme, au moment où de pierre il devenait divinité (2).

(1) Ces détails sont empruntés presque textuellement à l'un des *Agrimensores,* Siculus Flaccus, qui vivait du temps de Domitien. Il déplore que cet usage antique soit abandonné depuis très-longtemps, car sa disparition rend très-difficile la reconnaissance des limites.

(2) Gœs, p. 238 : « Cum Jupiter terram Etruriæ sibi vindi-

La conséquence du caractère divin des bornes fut que toute infraction à la convention jurée, toute usurpation, tout déplacement de la limite, constitua une atteinte portée à la majesté du dieu, qui entraîna la peine du sacrilége (1).

Les dieux eux-mêmes n'avaient pas le pouvoir d'ébranler l'antique *Terminus* sur sa base immuable, et, seul de toutes les divinités, il refusa de se laisser déplacer lors de la construction du Capitole. Symbole de la puissance romaine, il resta debout partageant la demeure de Jupiter, et exigeant qu'on lui ménageât dans le toit du temple une ouverture qui lui permît d'apercevoir le ciel. C'est ainsi que dans les âges suivants les fragiles pierres qui bornaient les champs survécurent, protégées par la sanction religieuse, aux siècles, aux empires et aux sociétés (3).

cavit, constituit jussitque metiri campos, signarique agros. »

(1) « Sed qui contigerit moveritque possessionem permovendo suam, alterius minuendo, ob hoc scelus damnabitur a diis. Si servi faciant dominio mutabuntur in deterius; sed si conscientia dominica fiet, celerius domus extirpabitur, gensque ejus interiet. » Fragment de Vegola.

(2) Ovide, *Fast.*, liv. II. Festus, « Terminus quo loco tuebatur, super eum foramen patebat in tecto, quod nefas esse putarent terminum intra tectum consistere. »

(3) Sous Domitien, les bornes plantées par les Gracques et par Sylla existaient encore, au dire de Siculus Flaccus : sous Trajan, Hyginus affirme avoir retrouvé en place les bornes des colonies, fondées par les rois et les dictateurs; enfin, dans le Bas-Empire, Latinus et Mysrontius, au moyen âge, Arcadius, mentionnent des bornes garnies de lames de cuivre, qui portaient les noms d'Auguste, de Néron, de Vespasien.

Mais il fallait s'assurer que la limite n'avait pas été changée de place; de là, la nécessité d'une revision annuelle. Une victime était promenée autour du champ, et immolée ensuite. Son sang imprimé sur les bornes attestait l'exactitude du récolement, ainsi que la confirmation du pacte conclu précédemment, puis un nouveau banquet rassemblait les voisins. Cette fête s'appelait *Ambarvalia* (1). Ovide a retracé dans des vers charmants le sacrifice au dieu Terme, cérémonie champêtre qui gardait encore au temps d'Auguste sa simplicité primitive (2).

(1) Festus : « Ambarvalis hostia est, quæ rei divinæ causa, circum arva ducitur ab iis qui pro frugibus faciunt. — Ambarvalia ab ambiendis agris dicta. » Dans les derniers temps ces fêtes avaient lieu en l'honneur de Bacchus et de Cérès.

(2) Ovide, *Fastes*, liv. II, vers 64 et suivants :

Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
  Stipes ab antiquis, sic quoque numen habes.
Te duo diversa domini pro parte coronant,
  Binaque serta tibi, binaque liba ferunt.
Ara fit : huc ignem curto fert rustica testu
  Sumptum de tepidis ipsa colona focis.
Ligna senex minuit, concisaque construit alto;
  Et solida ramos figere pugnat humo.
Dum sicco primas irritat cortica flammas.
  Stat puer, et manibus lata canistra tenet.
Inde, ubi ter fruges medios immisit in ignes,
  Porrigit incisos filia parva favos;
Vina tenent alii : libantur singula flammis;
  Spectant, et linguis candida turba favent.
Spargitur et cæsa communis Terminus agna;
  Nec queritur, lactens quum sibi porca datur.
Conveniunt, celebrantque dapes vicinia simplex;
  Et cantant laudes, Termine sancte, tuas.

De bonne heure, l'usage s'établit de dresser un véritable protocole de vérification des bornes, dans lequel la ligne des limites était relevée de signe en signe, à partir d'un point déterminé, jusqu'à ce qu'on fût revenu au point de départ (1). Cette opération continua toujours à être accompagnée d'une cérémonie religieuse, la *lustratio* ou purification de la terre.

Ces traités et ces fêtes, renouvelés chaque année, eurent pour résultat de rassembler les compagnons de table, *sodales*, dans une société offensive et défensive (2). Bientôt toutes les petites associations conclues entre les habitants d'une même agglomération se confondirent dans une seule et solide union qui forma le *vicus*. Elle constitua une circonscription territoriale qui eut sa vie séparée, ses limites déterminées, ses dieux tutélaires, *dii vicani* (3), ses rites spéciaux, *sacra*, sa

(1) C'est ce que l'on appelait *pagum aut territorium significanter describere*. Gœs, 24 et 25.

(2) Festus. « Sodales quidam dictos putant quod una sederent essentque, alii quod ex suo dapidus vesci soliti sunt : alii quod inter se invicem suaderent quod utile esset. » Plus tard *sodales* désigna ceux qui faisaient partie d'un même collége. L. 4, dig. *de Colleg.*, liv. 47, tit. 22. « Sodales sunt, dit Gaius, qui ejusdem collegii sunt quam Græci ἑταίριαν vocant; » et il cite un fragment d'une loi de Solon. Au temps de l'empire les « sodales augustales, Antoniani, » etc., étaient les prêtres préposés au culte des empereurs après leur apothéose; une inscription trouvée à Lyon parle d'un « sodalis Hadrianalis ». Chez les Gaulois et les Germains, les associations militaires ont aussi eu pour base le banquet.

(3) « Diis Vicanis, Compitalibus, Hortensibus. » *Inscript. apud Romanel.* Topog. Neap., t. II, p. 359.

coutume propre, *lex*, *jus*, et son maître du bourg, *magister vici*. De toutes parts se créèrent de ces petites communautés indépendantes, entre lesquelles un rapprochement devint indispensable. Deux causes l'amenèrent : d'abord le besoin des relations commerciales et d'une juridiction commune, ensuite la nécessité de la défense.

Les habitants des *vici* rapprochés se réunirent dans l'un d'eux afin d'échanger leurs marchandises et de traiter les affaires qui leur étaient communes. Des marchés publics, *nundinæ* (1), et des assemblées populaires, *concilia*, y furent tenus à des époques fixes; d'où le nom de *conciliabulum* donné à ce *vicus* (2). Ces réunions causèrent inévitablement des contestations, de sorte qu'une juridiction fut instituée pour les apaiser. Le même mot *forum* servit à désigner à la fois le tribunal et le *vicus* où il siégeait, *fora conventus juridici*. La preuve évidente que l'institution du tribunal fut une conséquence des besoins du commerce, c'est que le mot *forum* conserva toujours les deux sens de marché et de tribunal (3).

(1) Parce qu'ils avaient lieu tous les neuf jours. Varr., *de Re rustic* : « Ut nonis modo diebus urbanas res usurparent, reliquis septem ut rura colerent.

(2) Festus : « Conciliabulum dicitur locus ubi concilium convenitur. » Tite-Live, VII, 15 : « Nundinas et conciliabula obire; » XXXIV, 1 : « Ex oppidis conciliabulisque convenerant; » XXXIV, 56 : « Conjuratione per omnia conciliabula universæ gentis facta. » Tacit. *Ann.* III, 40 : « Per conciliabula et cœtus seditiosa disserebant. »

(3) Varr., *de Ling. lat.*, IV, 32 : « A ferre, quo conferrent suas controversias et quæ vendere vellent et quo quæque ferrent forum appellarunt. » Festus : « Forum sex modis

Ces *fora* et *conciliabula* constituèrent pour les *vici* environnants (1) de véritables centres, qui favorisèrent une nouvelle fusion des forces locales en une unité plus grande que le *vicus*. Le *pagus*, en effet, fut produit par l'association des *vici* : « Vicus dictus a vicinis tantum habitatoribus; pagi sunt apta ædificiis loca inter agros habitantibus, hæc et conciliabula dicta ex societate multorum in unum (2). » Ce texte, très-curieux, résume en quelques mots la formation successive des *vici*, des *conciliabula* et des *pagi*. Circonscription d'un rang déjà important, le *pagus* eut, comme le *vicus*, une constitution indépendante; tout *pagus* eut ses confins détermi-

intelligitur. Primo negotiationis locus, ut forum Flaminium, forum Julium; ab eorum nominibus, qui ea fora constituenda curarunt, quod etiam locis privatis et in vicis et in agris fieri solet. Alio in quo judicia fieri, cum populo agi conciones haberi solent. »

(1) Les interprètes ne sont pas d'accord sur la différence qui existait entre le *forum* et le *conciliabulum*; ce qui paraît certain, c'est que le *forum* était une localité d'un ordre plus élevé que le *conciliabulum*; en effet, il est presque toujours mentionné avant ce dernier. Tite-Live, XL, 37 : « Supplicationem in biduum in urbe et per omnia fora conciliabulaque edixerunt. » Loi Macilia : « Colonia, municipium, præfectura, forum, conciliabulum. » Cependant dans les deux genres de localités il existait des tribunaux et des marchés. Aussi un interprète a-t-il prétendu que la différence consistait en ce que le *forum* se tenait dans les *oppida* et les *vici*, le *conciliabulum* dans les champs; le premier plus spécialement destiné à la juridiction, le second aux marchés et aux transactions des paysans.

(2) Isid. de Sév., XV, 2.

nés, fixés (1); ses dieux locaux, *genius pagi* (2); ses rites différents, *sacra diversa* (3); ses fêtes mobiles, *conceptiva paganalia* (4), *paganicæ feriæ* (5); sa loi rurale, *lex pagana* (6); son maître du pays, *magister pagi.*

Cependant le *pagus,* malgré son étendue et sa population nombreuse, n'était pas encore en état d'opposer une résistance suffisante aux attaques extérieures. Dans ces temps de migrations des peuples, il fallut que les *pagi*, jusque là isolés les uns des autres, réunissent leurs forces dans un seul faisceau. Comme l'association des *vici* avait formé le *pagus,* de même l'association des *pagi* forma une société publique, *publica societas* (7), universelle, *universitas,* ainsi nommée parce qu'elle engloba et prima toutes les autres. Le premier soin de cette nouvelle agglomération fut la création d'un lieu de refuge destiné à recevoir les habitants de la campagne en cas d'invasion ennemie. Pour se soustraire à ces périls toujours imminents, on ne se contenta pas d'entourer de

(1) Siculus Flaccus, *de Condit. Agror.*, édit. Gœs, p. 9 et 25 : « Sed et pagi significanter finiuntur. »

(2) « Genio pagi Tigor. » (*Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 3e série, t. VII, année 1853, p. 35.) Gruter, XXI, 11 : « Jovi paganico sacrum. »

(3) Sicul. Flaccus, suite du texte précédent : « Præterea et regiones solent etiam diversa sacra facere. Ita videndum erit qualiter pagi sacra faciant. »

(4) Varr. *L. L.*, V, 3 : « Paganalia, quæ sunt alicujus pagi. »

(5) Varr. *L. L.*, V, 3 : « Paganicæ feriæ, agriculturæ causa susceptæ, ut haberet in agris omnis pagus. »

(6) Pline, XXVIII, 25.

(7) *Pagatim* est opposé à *publice*. Orell., 360 : « Qua pagatim, qua publice. »

murs les *vici,* on choisit encore des nids de rochers inaccessibles, dont la défense consistait surtout dans la situation même des lieux (1). Cette forteresse fut l'*oppidum*, centre religieux, politique, civil et militaire, qui abrita les richesses, les divinités protectrices et la liberté de la grande association.

La *civitas,* l'État, la nation, était constituée. *Civitas, respublica, universitas*, c'est la réunion et l'assemblée des hommes associés sous le même droit (2); c'est le peuple, c'est-à-dire non pas toute réunion d'une multitude, mais seulement la réunion associée par l'accord du droit et par la communauté des intérêts (3). Toutes les définitions, très-nombreuses, de la *civitas* impliquent d'une manière absolue l'idée d'une association convenue d'après les règles du droit. Les mots constamment employés de *concilia, cœtus, conventiculum,* et surtout l'expression *jure sociatus*, le démontrent surabondamment.

Ce travail de groupement par des associations successives et toujours plus étendues a été parfaitement défini dans un grand nombre de textes anciens. Deux

(1) Hyginus : « Antiqui enim propter subita bellorum pericula, non solum erant urbes contenti cingere muris, verum etiam loca aspera et confragosa eligebant, ubi illis amplissimum propugnaculum esset et ipsa loci natura. »

(2) Cic., *Som. Scip.* : « Concilia cœtusque hominum jure sociati quæ civitates appellantur. » Cic., *Sext.*, 42 : « Tum conventicula hominum quæ postea civitates nominatæ sunt, tum domicilia conjuncta quæ urbes diximus. »

(3) Cic., *de Rep.* frag. ap. Aug., C. D., III, 19 et 21 : « Respublica est res populi, populus autem non omnis cœtus multitudinis, sed cœtus juris consensu et utilitatis communione sociatus. »

surtout sont remarquables par leur précision et peuvent servir pour ainsi dire de résumé sur la matière. Cicéron (1) range ainsi les personnes avec qui l'on est en relations : d'abord les parents, *cognationes;* après les alliés, *affinitates;* ensuite les amis, *amicitiæ;* puis les voisins, *vicinitates;* et enfin les concitoyens, *cives;* c'est-à-dire tous ceux qui, par le droit public, *publice*, sont nos associés, *socii*, ou nos amis, *amici*. Tite-Live (2) rappelle que les ancêtres répandus dans les *pagi*, *pagatim*, y habitaient de petites localités : fermes, *villæ;* châtelets, *castella;* bourgs, *vici;* et qu'ils se sont réunis par tribus dans une seule ville, *in unam urbem contributi*.

Aux premiers temps de la réunion des *pagi*, chacun d'eux conserva son individualité propre, son caractère de petit État libre. Mais rapidement la puissance se déplaça au profit de l'agglomération principale, qu'elle fût l'*oppidum* ou un *vicus* plus important. Cette concentration des forces de la cité eut pour résultat de faire descendre les *pagi* et les *vici* au rang de simples circonscriptions d'un ordre inférieur, par rapport à la cité sur le territoire de laquelle ils étaient situés.

(1) *De fin.*, v, 23, 65 : « Cognationibus primum, tum affinitatibus, deinde amicitiis, post vicinitatibus, tum civibus, id est qui publice socii atque amici sunt. » Il est assez curieux de rapprocher ce texte de la l. 4, *Dig.*, princ. *de Cens.* : « Forma censuali cavetur, ut agri, ne in censum referantur, nomen fundi cujusque et in qua civitate et quo pago sit et quos duos vicinos proximos haberet. »

(2) Tite-Live, xxx, 30 : « Quondam pagatim habitantes in parvis villis, castellis, vicisque, in unam urbem quidem contributi majores; » ix, 13 : « Samnites vicatim habitantes. »

En effet, comme je l'ai montré précédemment (1), ils tombèrent dans la dépendance complète de la *civitas;* les *vici,* les *castella* et les *pagi*, dit Isidore de Séville, sont les agglomérations qui n'ont en aucune façon la dignité de cité, mais qui sont habitées par une communauté d'hommes, et qui, à cause de leur petitesse, sont mis sous l'autorité des cités plus grandes. Le *vicus* ne fut même plus considéré comme une patrie : « Qui ex vico ortus est eam patriam habere intelligitur cui reipublicæ vicus ille respondet (2). » Mais le souvenir de l'ancienne indépendance ne put jamais être entièrement effacé, car le *pagus* et le *vicus* conservèrent jusqu'aux derniers temps de l'empire une véritable personnalité civile (3) et religieuse, ainsi que le prouve l'histoire des fonctions du magistrat qui les administrait.

L'association de chaque *pagus* ou *vicus*, soit rural, soit urbain, était représentée par le *magister pagi* ou *vici*. Ce *magister* a-t-il été, à l'origine, le chef héréditaire de la famille dominante du *pagus?* C'est très-probable; mais à l'époque historique il n'est plus qu'un simple magistrat. Toutefois une particularité est à noter : chez les Latins, les Grecs, les Étrusques et géné-

(1) *Administration municipale des campagnes.* — Isid., xv, 2 : « Vici et castella et pagi sunt qui nulla civitatis dignitate ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur, et propter parvitatem sui majoribus civitatibus attribuuntur. »

(2) L. 30, Dig., *Ad. municip.*

(3) Les *pagi* et les *vici* pouvaient recevoir des legs, l. 12, Dig., *de Ann. leg.* Gaius dit : « Vicis perinde licere capere, atque civitatibus, rescripto Imperatoris nostri significatur. »

ralement tous les Italiotes : les fonctions, même royales, étaient conférées par l'élection, tandis que dans aucun temps il n'en fut ainsi pour le *magister pagi* ou *vici*. Il conserva toujours le caractère d'un gouverneur, imposé par l'autorité supérieure à ceux qu'il devait administrer. En effet, le mode de sa nomination n'a jamais varié. D'abord, il fut institué par les rois, puis, lorsque les charges devinrent électives, il fut aussi élu, mais par le sénat de la ville et non par les habitants du *pagus*. Aussi les noms sous lesquels il est désigné indiquent-ils toujours une idée de commandement, *magister* (1), *præfectus* (2), *præpositus* (3), *pagarchus* (4), commandant, επιτεταγμένος (5). Les textes sont, d'ailleurs, en complet accord avec l'étymologie pour faire du παγαρχός le véritable chef religieux, militaire et civil du *pagus* ou du *vicus*.

Les conséquences de ce caractère de chef imposé, non élu, et concentrant tous les pouvoirs, devaient être que ce magistrat disparaîtrait dans les localités où se créerait une administration municipale, et que la division des pouvoirs restreindrait ses attributions. Ces deux points sont mis hors de doute par l'histoire.

En premier lieu, Festus oppose les *vici* qui ont une municipalité complète, *respublica*, et une juridiction, à

(1) Sicul. Flacc., *de Condit. agr.*, édit. Goes, p. 9. Festus.

(2) L. 1, C. Th., *de Pign.*; l. 49, C. Th., *de Decur.* Suet. : *Aug.*, 30, et *Tib.*, 76; Gruter., 481, 9; P. Vict : *de Reg. urb. R.*

(3) L. 1, C. Th., *de Erogat.*; l. 8, C. Th., *de Suscept.*; l. 1, C. Th., *de iis.*; Eusèbe, *Histoire ecclésiast.*, liv. IX, cap. I.

(4) L. 7, C. Th., *de iis quæ.* Edit 13 de Just.

(5) Eusèbe, liv. XI, cap. I.

ceux qui n'ont que des marchés publics et des *magistri pagi* ou *vici*, délégués annuellement (1).

En second lieu, le *magister pagi* fut réduit à n'avoir plus que des fonctions civiles : de là le nom de *magistratus* (2) qu'on lui donna dans les derniers temps seulement. C'est ce qu'on peut voir par l'étude des diverses fonctions qu'il exerçait.

Les fonctions religieuses consistaient à honorer les dieux particuliers de la circonscription et à accomplir les rites sacrés qu'ils exigeaient. Chaque *vicus*, chaque *pagus* avait ses dieux, *dii vicani, dii pagani;* les *vici urbani* avaient leurs dieux de carrefour, *dii compitales*, un culte très-suivi leur était rendu, des fêtes accompagnées de sacrifices et des jeux étaient célébrés en leur nom. Ces fêtes étaient toutes spéciales au *vicus* ou au *pagus*, et ne se confondaient nullement avec celles de la cité ou des *pagi* environnants. Une des cérémonies les plus importantes était la lustration du *pagus* ou du *vicus*, c'est-à-dire la promenade ayant pour but la purification religieuse et la reconnaissance des limites (3). Enfin les *magistri pagorum* et *vicorum* étaient expressément chargés, dans les colonies et les municipes, du culte des lares publics, cette antique institution qui fut, d'après M. Duruy, le point de départ de la religion

(1) Voir le passage cité plus haut. Festus se sert du mot *fiunt* qui indique bien la nomination directe par le sénat de la cité : du reste les textes abondent pour prouver la sujétion absolue des *pagi* et des *vici* à la *civitas;* voir nos *Admin. munic. des campagnes.*

(2) L. 1, C. Th., *de Veter.*; l. 2, C. Th., *de Salgamo.*

(3) V. Sicul. Flac., *de Condit. agr.*, p. 25, édit. Gœs. C'était même souvent au moyen de la lustration par le *magister* qu'on reconnaissait les limites du *pagus*.

officielle imposée par Auguste à tout l'empire, comme le symbole de son unité (1).

Les *magistri pagorum* procédaient à ces cérémonies couverts de la prétexte et précédés de deux licteurs. Festus nous a même conservé le nom d'un *magister vici*, Valerius (2), qui fut censuré par le sénat pour avoir présidé aux jeux sans être revêtu de la prétexte, insigne de sa dignité. Les attributions religieuses des *magistri* ne disparurent qu'avec le christianisme.

Comme chefs militaires, les *magistri* devaient, pendant la paix, exercer les guerriers, s'assurer du bon entretien des armes et des approvisionnements. Commandants des *castella*, ils étaient les véritables sentinelles avancées de la cité, et c'est à eux qu'incombait, en cas d'une incursion imprévue, la charge de la première défense. En même temps, ils avaient le soin de pourvoir à la nourriture des habitants qui se réfugiaient dans la petite forteresse, ou de les faire rentrer dans la ville lors d'une attaque plus sérieuse. Pendant la guerre, ils menaient au combat les hommes de leurs *pagi* (3). Mais les progrès de la tactique enlevèrent de bonne heure aux *pagarchi* toute fonction militaire.

En qualité de magistrats civils, les *magistri pagi* ou *vici* réunissaient dans leurs mains toutes les branches de l'administration. D'abord, ils effectuaient le recensement de leur petit peuple. Ces attributions religieuses autant que civiles les obligeaient à étendre leur surveil-

(1) Pour le culte des lares d'Auguste, voir Auson, *Sat.* 30, et les inscriptions.

(2) Festus, au mot *prætexta*.

(3) Denys d'Halicarnasse.

lance jusque sur la vie privée et la fortune de leurs administrés! Elles entraînaient de plus la mission de lever les impôts. De même les *magistri* veillaient au maintien du bon ordre dans l'étendue de leur circonscription. Enfin la réparation des chemins et édifices publics et les fonctions très-étendues des édiles leur étaient confiées (1).

Le caractère civil est le seul qui resta à partir du IVe siècle aux *magistri pagorum* ou *vicorum*. Nous avons étudié avec de grands détails dans nos *Administrations municipales des campagnes* ces magistrats, tels qu'on les trouve aux codes Théodosien et Justinien. Ils ne sont plus alors que de simples délégués locaux désignés par le conseil des décurions; mais ils ont conservé beaucoup de leurs attributions anciennes : ils administrent le *pagus* (2), lèvent les prestations en nature destinées aux chemins vicinaux (3), exigent les réquisitions nécessaires à la nourriture des troupes et des fonctionnaires de passage, en opèrent la recette et en font la délivrance aux titulaires (4), surveillent le transport des blés provenant de l'impôt ordinaire, recouvrent les droits de douanes et les contributions extraordinaires imposées pour les dépenses provinciales (5), maintiennent l'ordre et assurent l'exécution des lois dans leur

(1) Gruter, *Inscript.* XLIII, 4, et CLXXII, 9.

(2) L. 1, C. Th., *De iis quæ adm.*

(3) L. 2, C. Th., *de Veter.*; l. 1. C. J., *de Veter.*, et Sicul. Flac.

(4) L. 1, C. Th., *de Pign.*; l. 7, C. J., *Quæ res pign.*; l. 8, C. Th., *de Suscept.*; l. 2, C. J., *de Susceptor.*; l. 1, C. Th., *de Erogat*; l. 2, C. Th., *de Salgamo*; l. 1, C. J., *de Salg.*

(5) Edit 13 de Justinien.

circonscription (1). Ainsi cette antique magistrature, antérieure même aux villes italiennes, a traversé les âges sans changer de nom ni d'attribution, de sorte qu'on peut dire, avec toute vérité, que les παγαρχοί de Numa et de Servius se retrouvent parfaitement dans les *pagarchi* de Justinien, comme les *vicomagistri* de Servius dans les magistrats du même nom existant à Constantinople.

III.

FORMATION DE ROME.

La division de la cité en *pagi* et *vici* était, comme nous l'avons dit, en usage avant la fondation de Rome, et la ville naissante ne fit que la reproduire. Il est facile, du reste, de suivre pas à pas dans son histoire légendaire le développement de cette organisation. Ce sera la confirmation la plus complète des propositions que nous avons énoncées.

Deux bandes armées d'aventuriers, moitié pasteurs, moitié brigands, les *Quintilii*, commandés par Romulus, les *Fabii*, par Remus, déjà prêtes à en venir aux mains, s'unissent pour replacer sur le trône d'Albe un prétendant déchu. Celui-ci, pour les payer, leur concède une étendue de terrain qui les attache au sol. Le premier chef romain trace une ville selon les rites étrusques et,

(1) V. les attributions des *vicomagistri* de Constantinople, Dion, liv. LV, 8; ils avaient pour mission de protéger la ville pendant la nuit; — V. aussi l. 49, C. Th., *de Decur.*, l. 13, C. Th., *de Desert*, etc....

d'après les mêmes coutumes, divise le peuple en tribus, curies et décuries, auxquelles il prépose des chefs (1). Il partage ensuite le territoire en trois parties. La première est consacrée aux besoins du culte et du roi; la seconde reste en pâturages communs; la troisième est répartie entre les trente curies, à raison de deux cents jugères par curie. C'est la *centuria justa*, le *centuriatus ager;* en effet, la curie, suivant la tradition, se composait de cent citoyens, qui reçurent chacun deux jugères (2). Enfin il institue les frères *Arvales,* qui sont chargés de purifier chaque année l'*ager romanus.*

Numa promulgua une loi sur la délimitation des terres. Pour empêcher les usurpations, il prescrivit à chaque citoyen de borner sa propriété et de placer des pierres sur les confins; ces pierres, il les consacra à

(1) D'après Denys d'Halicarnasse, le chef militaire de la tribu se serait appelé tribun, *tribunus;* il traduit ce mot par phylarque, φύλαρχος ou τριττύαρχος, car il nomme la tribu φυλη ou τριττυς, le chef de la curie est le *curio*, φρατρίαρχος ou λόκαρχος, la curie s'appelant φρατρία ou λόχος, le chef de la décurie est le *decurio.*

(2) A peu près cinquante ares cinquante-six centiares. Festus : « Romulus centenis civibus ducena jugera tribuit. » C'est à chaque citoyen tête civile; cela veut-il dire à chaque homme? M. Duruy pense que non, le citoyen serait le soldat suivi de ses clients; il y aurait eu une analogie avec notre lance fournie; mais Siculus Flaccus dit expressément que, dans le partage du terrain pris sur l'ennemi, on donnait à cent hommes deux cents jugères : « Cum antiqui Romanorum agrum ex hoste captum victori populo per bina jugera partiti sunt, centenis hominibus ducentena jugera dederunt et ex hoc facto centuria juste appellata est » (*de Condit. agr.* Gœs, p. 15).

Jupiter Terminalis, et ordonna que chaque année une fête solennelle rassemblerait en cet endroit les habitants, qui honoreraient par un sacrifice les dieux tutélaires des termes; on appela ces fêtes les *Terminalia*. Une autre loi de Numa poussa encore plus loin le respect des bornes. L'audacieux qui les avait dépassées ou déplacées fut, ainsi que ses bœufs, dévoué aux dieux infernaux; il était donc condamné à mort comme sacrilége, et l'impunité était garantie à son meurtrier.

La nécessité d'augmenter la prospérité et les ressources de l'État conduisit aussi Numa à diviser tout le pays en *pagi* (1). A chaque *pagus* il préposa un *magister* pour le commander et l'inspecter. Ces *magistri* devaient parcourir fréquemment leurs circonscriptions, prendre note tant des champs qui étaient bien cultivés que de ceux qui l'étaient mal, et avertir le roi afin qu'il pût adresser des éloges aux agriculteurs soigneux et infliger un blâme ou même une amende aux négligents.

Les grandes réformes de Servius, loin d'affaiblir cette organisation primitive, ne firent que la développer. Le roi, après avoir enfermé dans l'enceinte de Rome les sept collines, distribua la ville en quatre parties : le Palatin, le Suburane, le Colline et l'Esquilin, et en forma quatre tribus urbaines, au lieu de trois qui avaient existé jusqu'alors. Il décida que tous les habitants de chaque quartier, c'est-à-dire les *vicani*, ne pourraient plus aller s'établir dans un autre lieu, ni se faire inscrire

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. II : *Διεῖλε τὴν χώραν ἅπασαν εἰς τοὺς καλουμένους παγοὺς καὶ κατέστησεν ἐφ ἕκαστου τῶν παγῶν ἄρχοντα ἐπίσκοποντε καὶ περιπόλον τῆς ἰδίας μοῖρας.* » Plutarque : « *Εἰς μέρη τὴν χώραν διεῖλεν ἃ πάγους προσηγόρευσε* »

ailleurs, soit pour les levées militaires, soit pour l'impôt, soit pour tout autre devoir à remplir envers l'État. Le service militaire n'eut plus pour base les trois tribus précédentes fractionnées en *gentes*, mais les quatre nouvelles tribus distribuées par régions. Ces tribus étaient commandées par des officiers semblables aux phylarques et aux comarques (1), lesquels devaient connaître le domicile de chaque citoyen. Il fit aussi élever dans chaque carrefour, *compita*, par les soins des voisins, *viciniæ*, des chapelles de bois consacrées aux génies des carrefours, *diis*, *geniis compitalibus*, ordonna de leur offrir des sacrifices annuels, chaque maison étant obligée de faire des libations (2). Le nom de *compitalia* fut donné à ces fêtes, qui se célébraient avec une grande pompe après les Saturnales, c'est-à-dire durant l'hiver.

(1) Denys d'Halicarnasse : « Ἡγεμονας ἐφ ἑκάστης ἀπόδειξας συμμορίας ὥσπερ φύλαρχοις ἢ κωμάρχιαις. » L'auteur fait bien ressortir la distinction : le phylarque c'est le commandant de la tribu, mais il est en même temps le comarque, commandant du *vicus quartus*, κωμη.

(2) Il est assez curieux que Servius voulut que ces sacrifices fussent offerts non par des ingénus, mais par des esclaves, comme si le ministère des esclaves était agréable à ces génies. La même idée se reproduisit sous Auguste, lorsqu'en 747 de Rome il remit en usage ces fêtes tombées en désuétude, ainsi que les jeux *compitalitia*. Il institua alors pour les célébrer, comme *magistri vicorum*, des plébéiens et souvent des affranchis, au nombre de deux, trois, quatre ou plus, suivant la population du *vicus*, et leur confia spécialement le soin d'accomplir deux fois par an les cérémonies des Lares d'Auguste. Les *vicomagistri* de Servius étaient bien déchus de leur ancienne grandeur.

Quant à l'*ager romanus*, Servius le partagea en vingt-six parties, appelées aussi tribus, ce qui en porta le nombre à trente, avec les tribus urbaines. En même temps, sur les éminences et dans les endroits défendus naturellement, il fit préparer pour les paysans des refuges sûrs, qu'il appela *pagi*, d'un nom grec. A l'approche de l'ennemi tout le monde se retirait dans ces postes, et la plupart du temps des hommes y veillaient la nuit (1). Chacun de ces *pagi* avait son chef, à qui incombait la mission de connaître les noms des habitants du *pagus*, ainsi que les champs qu'ils cultivaient. De cette manière, toutes les fois qu'il était nécessaire d'appeler les campagnards aux armes ou d'exiger l'impôt par tête, les *magistri pagorum* levaient les hommes et recevaient l'argent. Afin qu'on pût faire plus facilement le dénombrement de la population rurale, Servius prescrivit de dédier, dans chaque *pagus*, des autels aux dieux tutélaires, et voulut que les habitants vinssent honorer ces dieux par des sacrifices communs et par une fête solennelle nommée *Paganalia*. A cette assemblée, tous les *pagani* étaient tenus d'apporter chacun une pièce de monnaie, mais d'une nature différente selon que c'était un homme ou une femme ou un enfant. Par ce moyen, ceux qui présidaient aux sacrifices connaissaient, en comptant ces pièces, le nombre de têtes par âge et par sexe.

Tous ces détails, que nous empruntons presque textuellement à Denys d'Halicarnasse et à Tite-Live, établissent que le *pagus* était déjà la base de l'organisation romaine au temps de Numa, et qu'à l'époque de Servius, la cité, *urbs*, *civitas* comprenait quatre *vici* urbains

(1) C'est le guet et la garde du moyen âge.

et trente *pagi* ruraux. L'État romain, comme l'a très-bien fait ressortir M. Duruy, se composait de trente communes, ayant leurs chefs, leurs dieux particuliers, mais point de droits politiques : ceux-ci ne pouvant s'exercer que dans la capitale.

Cette constitution servit de modèle, dès les premiers âges de Rome, aux colonies qu'elle envoya dans les pays conquis et aux municipes qu'elle organisa ou soumit (1). Colonies romaines, colonies latines, colonies italiques, municipes et préfectures, reproduisirent le plan primitif de la mère patrie. La loi Mamilia, datant de 589 de Rome (2), prouve qu'à toute époque des agglomérations de différents degrés furent créées d'après les mêmes principes et continuèrent à être désignées sous les mêmes noms. Cette loi range dans l'ordre suivant les localités où la justice est rendue : d'abord la colonie, puis le municipe, la préfecture, le

(1) Denys d'Halicarnasse attribue à Romulus la fondation de colonies, mais, d'après M. Duruy, les deux premières colonies auraient été celles de Signia et du promontoire de Circé, fondées par Tarquin le Superbe. Le premier municipe fut celui de Cœré, créé en 365. La différence entre la colonie et le municipe était que les colonies tiraient leur origine de Rome ou d'une autre cité, et conservaient le droit de la cité d'où elles étaient sortis, tandis que les municipes étaient des cités admises par le peuple romaiu dans sa *societas* et conservant leur droit particulier.

(2) *Lex Mamilia de limitibus*, an 589 ou 515; elle fut proposée par *C. Mamilius*, tribun du peuple, surnommé pour cette raison *Limetanus*. La famille Mamilia prétendait descendre d'un fils d'Ulysse et de Circe Telegonus, qui aurait fondé Tusculum. La rédaction des fragments qui nous sont parvenus est de l'époque impériale.

forum, le *conciliabulum*. La colonie est amenée d'une autre cité, *deducta;* les autres sont élevées sur place, *constituta* (1). Les colonies, les municipes et les préfectures avaient seuls le rang de cités, comme le dit Siculus Flaccus (2), et leurs territoires étaient divisés en *pagi*. En effet, le même auteur fait remarquer que si une contestation s'élève sur les limites de deux cités, on devra, en cas de silence des lois constitutives, admettre comme limites celles de leurs *pagi* respectifs, c'est-à-dire les points où les *magistri pagorum* s'arrêtent dans leurs lustrations. Du reste, la répartition du territoire (3) de la *civitas* en *pagi* et *vici* s'accordait parfaitement avec les habitudes des peuples annexés, puisqu'elle était aussi le type de leur organisation.

(1) « Quæ colonia hac lege deducta, quodve municipium, præfectura, forum, conciliabulum constitutum erit,..... idque magistratus, qui in ea colonia, municipio, præfectura, foro, conciliabulo, jure dicundo præerit, facito. » Cette énumération est répétée plusieurs fois : loi Mamilia, édit. Gœs, p. 339. Paul Sent., liv. IV, tit. VI, § 2, donne une énumération encore plus complète : « In municipiis, coloniis, oppidis, præfectura, vico, castello, conciliabulo, in foro vel basilica. »

(2) « Territoria inter civitates, id est inter municipia et colonias et præfecturas,..... finiuntur. » Edit. Gœs, p. 9 et 25.

(3) Sicul. Flac., *de Condit agr.*, édit. Gœs, p. 9 et 25 : « Sed et pagi significanter finiuntur, de quibus non puto quæstionem futuram, quorum territoriorum ipsi pagi sint, sed quatenus territoria (procurrant) quod tamen intelligi potest ex hoc magistri pagorum, quo (*pour* quousque) lustrare soliti sunt, ubi trahamus quatenus lustrarent. »

IV.

FORMATION DE L'EMPIRE.

Le travail d'association ne s'arrêta pas à la *civitas;* mais les mêmes causes qui avaient obligé les *vici* et les *pagi* à se réunir forcèrent aussi les *civitates* à se grouper entre elles. Pour éviter les dangers qu'entraînait la multiplicité des gouvernements, les *respublicæ* de même race conclurent des *societates* d'un ordre plus élevé. Tous les peuples de l'Italie, et surtout ceux du Latium et de l'Étrurie, au moment où les voiles de l'histoire se déchirent pour eux, sont déjà liés par des unions étroites, religieuses et militaires; des fêtes communes, *concilia,* assemblées en des endroits déterminés, *conciliabula*, maintiennent la paix entre les diverses cités, la majesté des sacrifices populaires, la sûreté des marchés et l'unité de la justice du pays (1). Le nombre de ces confédérations mentionnées par les historiens grecs et romains est très-grand, et il serait fastidieux de les énumérer. Nous nous contenterons de citer comme

(1) Il est même à remarquer que nous n'apercevons clairement dans l'histoire que ces unions entre les villes d'un même peuple ou entre les peuples eux-mêmes. Les associations entre *vici* et *pagi* échappent aux annales, soit parce qu'elles sont presque antéhistoriques, soit parce que, dans les temps historiques, elles étaient de trop minime importance pour être signalées. Elles n'ont véritablement laissé de traces que dans les noms qu'elles ont imposé à certains *vici* qui se sont appelés *forum* ou *conciliabulum*. Cependant on connaît dans l'histoire romaine des exemples de ligues formées par des bourgs très-petits.

exemple celle du *Latium Vetus;* elle se composait des Albains et des Rutules, et s'assemblait tous les ans dans le bois de Ferentina, situé au pied du mont Albain. Le but de la réunion était de traiter les affaires publiques et d'élire deux préteurs chargés d'administrer l'État latin (1). Cette assemblée dura jusqu'à l'an 442 de Rome (2). Des fêtes, *Latinæ Feriæ*, célébrées aussi sur le mont Albain, réunissaient tous les Latins, hommes et femmes, pour des sacrifices de quatre jours (3), faits en l'honneur de *Jupiter Latialis;* puis chacun retournait dans sa cité, emportant un morceau de la chair des victimes (4). Les magistrats latins et romains présidaient à ces cérémonies, qui avaient lieu à des époques mobiles, *conceptivæ,* et étaient accompagnées de jeux et de courses (5). La petite confédération formait donc une association analogue au *vicus* et au *pagus,* et ayant, comme lui, ses chefs, ses dieux, ses fêtes et son droit particulier (6).

(1) Tite-Live, liv. VII, 25, et liv. VIII, 2 et 3, voir aussi Sigonius; *de Antiquo jure Italiæ*, 1, 3; Festus au mot *Prætor.*

(2) Consulat de M. Valerius Maximus et P. Decius Mur.

(3) Lucain, I, 550, et V, 402. Le premier jour avait été institué par Tarquin le Superbe; le deuxième, ajouté après l'expulsion des rois; le troisième, après la retraite sur l'Aventin; le quatrième, créé par le dictateur Camille, en signe de réconciliation des patriciens et des plébéiens.

(4) Cic., *Planc.*, 9. « Lavicana aut Bovillana aut Gabina vicinitas quibus e municipiis vix jam qui carnem Latinis petant inveniuntur. »

(5) Plin., XXVII, 7, 28.

(6) Jus Latii veteris.

Les ligues entre les *civitates* amenèrent les résultats qu'avaient produits les réunions des *vici* en *pagi*, et de ceux-ci en *civitates*. De même que dans le *pagus* la prépondérance était passée au *vicus* le plus important (1), et dans la *civitas* au *pagus* prédominant, de même aussi, dans les associations de *civitates*, l'une d'elles prit la direction générale (2). Chez certains peuples, la suprématie de la *civitas* principale fut encore plus accusée, puisque peu à peu elle réduisit les *civitates* les moins puissantes au rang de simples *pagi*. Enfin la confédération des *civitates* attaqua, soit les *civitates* isolées, soit d'autres ligues, pour les contraindre à entrer dans sa *societas*, sur le pied d'égalité ou au rang de villes et confédérations sujettes. Les guerres eurent donc pour effet de constituer au profit des peuples vainqueurs des associations de plus en plus fortes.

Rome, dès le jour de sa naissance, se trouva en lutte avec les associations voisines; ce fut aussi par l'association qu'elle les vainquit. Sa politique peut s'exprimer en deux termes : dissoudre une à une les confédérations, et de leurs tronçons reconstituer au profit d'une seule ville, *Urbs*, une grande confédération dont elle était la tête. En effet, le sort des cités vaincues était d'être incorporées dans la nouvelle ligne, *civitates fœderatæ, socii*. Les peuples se défendirent d'après les mêmes principes : les guerres du Samnium et la guerre sociale fournissent des exemples de vastes alliances, qui essaient d'arrêter l'extension toujours croissante de l'alliance romaine. En réalité, la conquête de l'Italie ne

(1) La Metrocomia, comme nous l'avons montré dans les *Administrations municipales*.

(2) Ce fut la Métropole.

fut que l'absorption de toutes les *societates* italiotes par la *societas romana*.

Parmi les causes qui favorisèrent cette fusion, il faut signaler ce fait que l'organisation en *vici*, *pagi* et *civitates* était, dès les temps les plus reculés, le fondement de l'administration et de la distribution de la justice chez tous les peuples italiens.

Nous croyons superflu de retracer les conditions faites aux nations qui entrèrent de gré ou de force dans la société de Rome. Des études nombreuses et savantes ont épuisé complétement ce sujet. Nous nous bornerons à constater que l'affiliation des peuples à la puissance romaine suivit les mêmes règles que l'annexion des *pagi* à la *civitas*.

Ainsi, pour tous les municipes qui obtinrent le droit de cité, les droits politiques ne purent s'exercer qu'à Rome, comme les habitants des *pagi* ne pouvaient voter qu'à la ville principale. Une autre analogie est encore plus caractérisée; les *magistri vicorum* ou *pagorum* n'étaient envoyés chaque année que dans les *vici* n'ayant pas d'administration municipale, mais seulement des marchés; de même les préfectures étaient des villes qui n'avaient pas de magistrats particuliers, et dans lesquelles se tenaient des marchés; la justice y était rendue par des préfets que Rome y déléguait chaque année (1).

Lorsque la réunion de toutes les *societates* italiennes

(1) Festus : « Præfecturæ eæ appellantur in Italia, in quibus et jus dicebatur, et nundinæ agebantur, et erat quædam earum respublica neque tamen magistratus suos habebant, in quas legibus præfecti mittebantur quotannis qui jus dicerent. »

eut constitué une *societas* d'une force d'expansion formidable, celle-ci attaqua les provinces et leur imposa son *universitas*. Les états indépendants ne furent plus que les membres secondaires de cette gigantesque association, absolument comme les *vici* étaient devenus des fractions du *pagus*, et les *pagi* des circonscriptions de la *civitas*. Toutefois, il est à remarquer que les liens de fédération primitive ne disparurent jamais. Très-relâchés, il est vrai, par la conquête, ils se resserrèrent promptement; et pendant toute la durée de l'empire les cités, soit spontanément, soit sur la convocation des gouverneurs (1), réunirent leurs délégués dans des États (2), qui délibérèrent sur les affaires de la province.

Aussi Rudorff a-t-il pu dire avec raison que le droit de voisinage, la petite convention entre voisins, est le point de départ d'un mouvement d'association qui ne trouve son repos que dans l'*Orbis Romanus*.

V.

APPLICATION A LA GAULE DE L'ORGANISATION ROMAINE.

Si l'on remarque l'époque à laquelle eurent lieu les premières relations des Romains avec les Gaulois, soit cisalpins, soit transalpins, on verra qu'à ce moment la division des territoires italiens en *civitates, pagi* et *vici* existait depuis des siècles. Les Romains observèrent

(1) Festus : « Cum is qui, provinciæ præest, forum agere dicitur, cum civitates vocat et de controversiis eorum cognoscit.

(2) « Concilium, conventus, communia, κοινά. »

que chez ces races celtiques, la population était aussi répartie en agglomérations de différents degrés; d'abord le peuple, ensuite le canton, *gaw*, et enfin le village. Ils donnèrent alors aux circonscriptions gauloises les dénominations latines. Le peuple fut la *civitas;* le *gaw*, le *pagus;* le village, le *vicus*, ainsi qu'on peut le voir dans César, qui est, pour ainsi dire, le seul auteur qui nous ait donné des notions sur l'état de la Gaule avant la domination romaine. On ne peut contester que l'organisation du peuple conquis, soit sous César, soit sous Auguste, n'ait été calquée sur le système romain; mais tout en assurant la suprématie au vainqueur, elle respectait parfaitement les coutumes des vaincus. La constitution légale des cités paraissait s'adapter aux délimitations des différents peuples; elle ne fut véritablement qu'un instrument de domination. En effet, les peuples trop turbulents n'obtinrent pas le rang de *civitas,* mais ne formèrent que de simples *pagi* dépendant de peuples fidèles; par exemple, les Morins furent quelque temps soumis aux Atrébates et les Suessions aux Rèmes (1). En sens inverse, certains *pagi,* en récompense de leur fidélité, furent élevés au rang de *civitates.* De là ces changements qui font que les historiens varient sans cesse sur le nombre des peuples de la Gaule. César parle de quatre-vingt-onze *civitates;* Appien, de quatre cents (2); Flavius Josèphe, de trois cent cinq (3); Plutarque, de trois cents (4); Pline, de cent quarante-trois (5);

(1) César., *de Bell. Gall.*, liv. VII, cap. LXXVI. — Liv. VIII, cap. VI.

(2) *Bell. civ.*, II, L, *de Reb. Gall.* IV, II.

(3) *De Bello Judaico*, II, XVI, 4.

(4) César., cap. XV. — Pompée, cap. LXVII.

(4) *Hist. nat.*, III, IV, 31.

Ptolémée, de soixante-quatorze; Strabon, de soixante, chiffre fixé par Auguste (1); enfin Tacite, de soixante-quatre (2). L'incertitude est encore beaucoup plus grande quant aux *pagi* et aux *vici* existant au moment de l'invasion romaine. MM. Deloche, Pécheur, Valentin Smith (3), ont rassemblé et publié dans leurs savants travaux tout ce que l'on sait de positif sur les circonscriptions de la Gaule au temps de César et d'Auguste.

Ces circonscriptions furent profondément modifiées pendant la longue occupation romaine. Les guerres civiles et étrangères, la prospérité ou la décadence, la législation, furent des causes incessantes de changement dans l'ordre établi par Auguste. Des *civitates* disparurent complétement ou tombèrent au rang de simples *pagi*, des *pagi* s'élevèrent au rang de *civitates*, de sorte que sous Honorius celles-ci étaient au nombre de cent quinze. Les délimitations ne restèrent pas non plus immuablement fixées. Aux causes que nous avons indiquées vint encore s'en ajouter une autre, résultant des revisions cadastrales qui tous les quinze ans remaniaient le territoire de l'empire entier. Si l'on songe que la domination romaine dura chez nous plus de six cents ans, on arrive presque à cette conclusion que vouloir retrouver aujourd'hui les limites des *civitates* et des *pagi* gaulois dans les *civitates* et les *pagi* romains, c'est comme si l'on prétendait que les limites actuelles de nos départements correspondent à celles des provinces de la France au XIIIe siècle. Sans doute il ne faut pas se rebuter, et les recherches de MM. Deloche et Pécheur

(1) *Géographie*, liv. IV, cap. III, § 2.

(2) *Annales*, liv. III, cap. LXIV.

(3) Mémoires lus à la Sorbonne en 1864.

ont prouvé que la reconstitution des agglomérations gauloises pouvait être tentée avec un réel succès; mais on doit convenir que les premiers auteurs latins n'ont laissé que très-peu d'indications précises. Les textes ne deviennent nombreux qu'à une époque bien postérieure, quand une habile administration a tout façonné sur le modèle romain. Les lois, ainsi que les inscriptions, établissent d'une manière irréfutable qu'en Égypte, en Asie, en Afrique, en Italie, dans toutes les provinces, les *civitates*, les *pagi*, les *vici*, étaient identiques. Une seule organisation politique et territoriale avait prévalu partout; comment admettre que la Gaule seule ait pu échapper à l'unification du monde et conserver son originalité?

On n'a véritablement quelques documents que sur les divisions romaines existant lors de l'invasion barbare. Cette invasion amena elle-même un épouvantable bouleversement, dont on ne tient pas assez compte quand on veut rechercher les restes de l'époque gauloise ou même de l'époque romaine. D'abord les annales sont là pour attester que des *civitates* furent complétement anéanties; d'autre part, les nations germaines avaient aussi des divisions du peuple, que Tacite a assimilées aux *civitates*, *pagi* et *vici* (1); enfin la tendance irrésistible des envahisseurs était de morceler le territoire, afin d'augmenter le nombre des souverainetés

(1) Tacite, *Mor. Germ.*, cap. VI : « Centeni velites ex singulis pagis sunt : » rapprocher de cette idée que chaque curie romaine, composée de cent soldats, eut une étendue territoriale de deux cents jugères, centuria, cap. XII : « Eliguntur iisdem conciliis principes qui jura per pagos vicosque reddunt. »

locales. Tous ces éléments produisirent une confusion qui en beaucoup d'endroits fit disparaître les traces des circonscriptions romaines. A leur place s'en élevèrent d'autres toutes nouvelles. Ce sont celles-ci, très-nombreuses, dont les noms ont été conservés dans des textes d'une date relativement récente, et même assez éloignée de l'époque barbare. Néanmoins on prétend souvent s'appuyer sur les noms de ces *pagi*, presque modernes, pour retrouver non-seulement les *pagi* romains, mais encore les *pagi* gaulois. C'est une erreur contre laquelle proteste le progrès de la science.

Pour résumer en quelques mots notre opinion, nous dirons que la répartition de la population en *civitas*, *pagus* et *vicus*, est certainement italique, qu'elle était en pleine vigueur dans l'Italie bien avant la conquête des Gaules; qu'elle fut adaptée dans notre pays à des institutions de même nature qu'elle effaça; qu'on ne peut connaître que très-imparfaitement les circonscriptions gauloises; qu'enfin les documents qui nous sont parvenus ont rapport surtout aux divisions administratives romaines ou aux divisions ecclésiastiques et civiles du moyen âge.

Nous pensons donc que l'organisation territoriale dont nous venons de nous occuper n'est pas, exclusivement, d'origine celtique, mais qu'au contraire elle est due à l'application des principes apportés par les Romains lors de la conquête.

PAUL LECESNE.

SESSION A TOURNAI, LES 4 ET 5 JUILLET 1880.

I.

APERÇU GÉNÉRAL.

Le Congrès fut reçu, le dimanche 4, à trois heures de l'après-midi, à la salle des Concerts, par M. le bourgmestre de Tournai et deux de ses échevins, et par la Société historique de cette ville. Après les présentations réciproques et l'offre du vin d'honneur, le chef de la municipalité tournaisienne ayant engagé les membres du bureau du Congrès et MM. les président et vice-président de la Société historique à siéger à ses côtés, nous souhaita la bienvenue en termes des plus sympathiques et esquissa les titres de l'ancienne cité des rois francs à l'admiration des archéologues, raillant finement les légendes de nos bons aïeux et réclamant un peu de notre enthousiasme pour les constructions, dignes d'intérêt, du reste, dont s'est paré le Tournai moderne.

M. L. Palustre le remercia sur le même ton badin, demandant grâce pour les légendes, peut-être un peu trop malmenées dans la harangue du facétieux magistrat, et l'on se sépara pour suivre immédiatement l'itinéraire que la Société historique avait eu l'extrême courtoisie de nous tracer, en tête d'un gracieux diptyque, table chronologique des curiosités artistiques de Tournai, dont on nous fit hommage.

Nous vîmes d'abord quatre monuments civils d'épo-

ques différentes, savoir : *une charmante maison ogivale* du XVe siècle, style brugeois; *le beffroi,* tour isolée, svelte et hardie, où les ornements caractéristiques du XIIe siècle se marient avec les détails d'un revêtement qui accuse déjà le XIVe siècle; *l'ancienne halle aux draps,* vaste construction de la Renaissance classique, datant de 1610, où les portiques en ogives du rez-de-chaussée se mêlent aux petits ordres superposés, le tout couronné d'un attique et de consoles renversées; enfin une *maison du milieu du* XVIIe *siècle,* grange de l'abbaye de Saint-Martin, où les cartouches et les devises sont étalés avec une prodigalité qui n'exclut pas l'élégance.

Nous ne quittons pas la Grand'Place sans admirer la façade de l'église Saint-Quentin. La porte est cintrée et paraît antérieure aux deux étages superposés de triplets, aux longues baies ogivales formant galeries, qui la surmontent jusqu'à la naissance du gable; quoi qu'il en soit, ce frontispice encadré entre deux tourelles octogones cantonnées de colonnettes aux angles est d'une élégante simplicité. A l'intérieur, la nef accuse le XIe siècle, tandis que le transsept et le chœur ont les caractères de la transition et que les caroles ne remontent qu'au XVe siècle.

La journée devait se terminer par la grande attraction de la ville, la célèbre cathédrale, où nous fûmes reçus par M. le doyen du chapitre, qui nous complimenta au seuil de la basilique et s'offrit gracieusement à nous servir de cicerone. M. l'architecte Bruyenne et quelques chanoines se mirent également à notre disposition. Sous leur précieuse et intéressante direction, divers groupes se formèrent, et pendant plus de deux heures nous pûmes admirer à notre aise et avec le plus grand profit ce monument unique, qui résume à lui

seul toute l'histoire de l'architecture et des arts subsidiaires au moyen âge. Le savant mémoire qui nous fut lu le lendemain par M. le chanoine Huguet nous dispense d'entrer ici dans aucun détail; c'est le résumé fidèle de tout ce que nous avions vu dans cet immense et splendide musée de l'art chrétien.

L'évêché est joint à la cathédrale par une voûte au-dessus de laquelle fut édifiée, en 1178, la chapelle épiscopale dite de Saint-Vincent, qui est un véritable bijou du style de transition.

L'influence française est ici si manifeste, qu'on se croirait transporté à Paris ou à Saint-Denis. Rien de beau comme ce petit espace rectangulaire, où l'architecte a semblé se jouer des difficultés en traçant deux voûtes d'arêtes hémisphériques sur des murs plats, et où le nu des parois est dissimulé par des faisceaux de colonnettes des plus gracieux et des mieux membrés. Les vitraux, dans le ton de celui de Suger, à Saint-Denis, sont des imitations qui tromperaient l'œil le plus connaisseur, et la polychromie est bien conçue et d'une grande richesse.

Une galerie au rez-de-chaussée, prolongement des cuisines, a des colonnes dont les chapiteaux accusent le XIIe siècle; ils sont curieux à comparer avec les types de la même époque, assez communs dans quelques églises de la ville.

C'est par là que se clôtura notre première journée, et l'on se donna rendez-vous pour le lendemain, à huit heures précises, à l'hôtel de ville. C'est un palais style Louis XVI, sobre d'ornements et d'une grande pureté de lignes, agréablement situé au centre d'un parc, qui fut au siècle dernier l'abbaye bénédictine de Saint-Martin. Nous avions à y voir des antiquités laissées à

la ville par un amateur du nom de Fauquet, un musée de tableaux et une crypte romane. Quelques ivoires du musée Fauquet nous parurent vraiment remarquables; mais un crucifiement, décrit et dessiné par M. le professeur Reussens, et sur l'âge duquel il n'émet aucun doute, nous parut suspect, et à ses rinceaux, de même qu'à son serpent enlaçant le bas de la croix, nous crûmes reconnaître une œuvre de la Renaissance plutôt que du XIe siècle.

Les tableaux de la première école flamande attirèrent seuls nos regards : l'un, sur fond d'or, est attribué à Roger Vander Weyden; quelques autres sont de l'école des Van Eyck.

La visite de la crypte ne fut pas longue; on nous avait fait espérer des vestiges de l'époque mérovingienne, et nous n'y trouvâmes que des chapiteaux du XIIe siècle, à volutes recourbées aux angles, une palmette à trois feuilles grasses au milieu des quatre faces. Des chapiteaux identiques se voient à la nef de Saint-Nicolas, qui est du commencement du XIIIe siècle.

Quant aux oubliettes et aux inscriptions tracées sur leurs parois par d'infortunés prisonniers, c'est presque une mystification.

Églises de Saint-Jacques et de la Madeleine (voir la note insérée plus loin et due à la plume de M. l'architecte Clocquet).

De la Madeleine nous nous dirigeâmes vers le Pont-des-Trous, prolongement du cordon de fortifications sur l'Escaut; il consiste en trois arches ogivales, avec herses, supportant une galerie de passage, percée de meurtrières et jadis crénelée. Cette porte d'eau est flanquée sur chaque rive d'une grosse tour, de forme différente.

L'heure de notre séance approchait, et préalablement notre bureau avait un devoir de bienséance à remplir à l'égard de l'honorable bourgmestre; il fallait le remercier au nom du Congrès de son accueil si sympathique et du concours qu'il nous avait prêté dans la visite des monuments et des collections appartenant à la ville.

Pendant ce quart d'heure, quelques-uns de nous jetèrent un coup d'œil sur Saint-Nicolas, curieuse église du XIIe et du XIIIe siècle, où nous retrouvâmes une sorte de triforium extérieur comme à Saint-Jacques, et une façade avec rose d'un cachet original. Nous espérons bien qu'une prompte restauration, devenue urgente, mettra en relief tout le prix de cette intéressante église.

Mais déjà nous sommes réunis à la salle des Concerts, la séance est commencée, et nous lui consacrerons ci-après un compte rendu *in extenso*, quand nous aurons achevé la description de notre itinéraire durant les quelques heures de l'après-midi qui nous restaient à dépenser.

A trois heures, M. le président, avec une nombreuse députation d'entre nous, se rendait chez Mgr l'Administrateur apostolique du diocèse, récemment nommé par le Saint-Siége pour remplacer un évêque atteint de monomanie. La réception fut charmante, et Monseigneur trouva pour chacun de nous un mot aimable et gracieux.

De là retour à la cathédrale pour y revoir à l'aise les deux châsses, dont l'une, celle de la Vierge, a éprouvé des avaries si profondes et des raccommodages si ineptes, qu'on doit presque la considérer comme perdue pour l'art. N'omettons pas de mentionner que nous y découvrîmes, appliqué sur la poitrine de la

Vierge, le même émail translucide qui nous avait frappé sur la croix mérovingienne. L'autre châsse, celle de saint Éleuthère, qui jouit d'une si grande réputation, a été peut-être surfaite; en tous cas, nous constatâmes que beaucoup d'émaux ont disparu, qu'une partie du crêtage et des bas-reliefs a été brisée et remplacée par des pièces de nulle valeur maladroitement rapportées.

Quelques amateurs de sculpture ancienne se transportèrent ensuite à l'extérieur, au portail méridional, pour se prononcer entre le XIe ou le XIIe siècle, comme on l'avait décidé à la séance du matin. Après examen approfondi, il fut reconnu par M. Le Breton lui-même que l'architecture et la sculpture étaient bien du XIIe siècle, comme l'avait avancé M. le chanoine Huguet.

Mais l'heure du départ avançait; un groupe se dirigea rapidement vers l'église Saint-Piat, dont la façade romane du XIe siècle est encore visible, malgré l'adjonction, au centre, d'une porte ogivale au XVe siècle. Le rez-de-chaussée était percé de sept portes cintrées d'inégale hauteur. Ce genre de décoration existait également au portail primitif de la cathédrale, mais avec six ouvertures seulement sur une surface de largeur double.

Un autre groupe alla voir, à Saint-Brice, l'agrafe de Childéric, qui n'offre qu'un médiocre intérêt; en compensation ils purent admirer, près de cette église, une maison romane, parfaitement conservée et qui est une des curiosités de Tournai.

Il fallut renoncer à la visite de l'imprimerie liturgique de Saint-Jean l'Évangéliste, outillée, paraît-il, dans la perfection pour produire des chefs-d'œuvre d'impression, de gravure et de reliure, selon les

meilleurs types du moyen âge; le programme de la visite royale du lendemain devait être réglé à Bruxelles le soir même, entre le bureau et le grand maréchal du palais; le train partait à sept heures, et il y avait diligence à faire pour ne pas le manquer.

Nous dîmes donc adieu à Tournai, enchantés de l'accueil que nous y avions reçu et émerveillés des richesses archéologiques que conserve cette ville, toute française par son histoire et ses souvenirs, toute française aussi par le langage, les idées et la courtoisie de ses habitants.

II.

DISCOURS DE M. LE BOURGMESTRE DE TOURNAI.

MESSIEURS,

Au nom de la ville de Tournai, j'ai l'honneur de vous adresser nos souhaits de bienvenue et de remercier sincèrement le Congrès archéologique de France d'avoir inscrit dans son programme une réunion internationale dans notre vieille cité.

Déjà, Messieurs, il y a trente-cinq ans, en 1845, le Congrès archéologique a fait à Tournai une excursion dont vous pouvez tous lire le compte rendu dans le *Bulletin* de notre Société historique et littéraire. Les archéologues les plus distingués de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique s'étaient rencontrés à Tournai pour en visiter les monuments. On s'était promis d'y revenir un jour pour continuer des études

à peine ébauchées. Malheureusement les années ont succédé aux années; la mort a exercé ses ravages; il en est bien peu parmi les savants de 1845 qui assistent à la réunion de 1880. Je voudrais vous citer les plus considérables parmi ceux dont vous regrettez la perte, mais cette revue rétrospective m'entraînerait trop loin. Permettez-moi seulement de rappeler à vos souvenirs le nom vénéré de M. de Caumont, directeur du Congrès de 1845. Il était l'âme de la Société archéologique de France, et on peut dire que c'est à son initiative, à son énergie, à son intelligente persévérance, que l'on doit le progrès de la science archéologique et la conservation d'un grand nombre de précieux monuments. Comme il le disait lui-même avec éloquence, en 1845, ces anciens monuments sont le plus bel ornement du monde et brillent comme des perles au milieu de nos cités.

Vous allez donc, Messieurs, parcourir notre ville. Vous vous arrêterez pendant longtemps dans notre antique et remarquable cathédrale; vous examinerez aussi nos vieilles églises; vous jetterez un coup d'œil sur quelques habitations particulières qui méritent une mention honorable et qui offrent un spécimen de l'architecture des temps passés. Depuis 1845, des travaux importants de restauration ont été exécutés afin de conserver ces chefs-d'œuvre de l'art ancien. Ceux de la cathédrale ont été confiés à M. l'architecte Bruyenne. Vous verrez aussi notre beffroi, auquel les Tournaisiens tiennent tout particulièrement, parce qu'il leur rappelle nos franchises et nos libertés communales. Il a été réparé récemment d'après les plans et sous la direction de M. l'architecte Carpentier.

Vous n'oublierez pas, Messieurs, notre halle aux

draps, sur la Grand'Place, dont l'administration communale a entrepris cette année la restauration. Cet édifice, abandonné depuis trop longtemps, et dont les dessins sont de l'architecte Quentin Katte, a été commencé le 29 mars 1610. Je vous demande, Messieurs, de nous faire l'honneur de revenir dans quelques années à Tournai, afin que nos successeurs puissent vous montrer notre halle en parfait état.

Veuillez enfin accorder quelques instants aux édifices publics construits depuis quelques années dans le style de la Renaissance flamande. La nouvelle gare dont l'État nous a dotés et l'entrepôt élevé par la ville ont pour auteur M. l'architecte Beyaert; l'école primaire de la porte de Lille est de M. l'architecte Janlet, dont vous avez admiré une façade dans la rue des Nations, lors de la dernière exposition de Paris.

Il y a peut-être un peu de prétention de ma part en appelant ainsi votre attention sur les monuments anciens et modernes d'une petite ville de province. Malgré ma bonne volonté de vous être agréable, d'exciter votre intérêt et de rendre votre voyage fructueux, je ne puis faire mieux; Tournai n'est pas une grande capitale.

Cependant, Messieurs, la ville aux cinq clochers possède cet heureux privilége pour les Français d'avoir un passé qui provoque toujours leur sympathie. Tournai, d'après la légende, serait le berceau de la monarchie française. On y a découvert, en 1653, à côté de l'église Saint-Brice, la sépulture de Childéric ou Hilderic, père de Clovis. Une partie des pièces curieuses trouvées dans le tombeau figure au musée des Souverains, à Paris.

Le grand saint Éloi, dont le nom est inséparable de celui du roi Dagobert, fut évêque de Tournai. Mes con-

citoyens n'ont jamais oublié ces légendes; les aventures merveilleuses des temps anciens sont encore très-vivaces dans notre population. Vous entendrez raconter que, lors du siége de Jérusalem, deux enfants de Tournai, les deux frères Lethade et Engelbert, suivis par Godefroy de Bouillon, pénétrèrent les premiers dans la ville sainte.

Je sais, Messieurs, que ces légendes font parfois sourire les plus savants historiens. Dans leur amour pour la vérité, ils fouillent dans nos archives, déchiffrent les vieux parchemins, les vieilles inscriptions. Par un travail opiniâtre et ingrat, ils s'efforcent de dissiper les nuages qui obscurcissent les origines des peuples et des cités. Il en est parmi vous, peut-être, qui seraient tentés d'étudier de près ces légendes et de répandre la lumière chez les Tournaisiens.

Messieurs, j'ose vous adresser la prière de ne pas détruire nos illusions et notre foi naïve. Sans doute la légende et ce qu'on appelle la vérité historique ne sont pas souvent d'accord. Les légendes les plus modernes ont même été contestées. J'ai lu quelque part que Henri IV n'avait jamais écrit cette phrase : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas, » et que la célèbre allocution de Bonaparte en Égypte : « Soldats, du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent, » était un conte des *Mille et une nuits*. Mais les défenseurs des légendes n'ont-ils pas soutenu aussi que la prétendue vérité historique n'existait pas en réalité, et qu'elle avait été inventée par les historiens; ils leur reprochent de se laisser parfois entraîner par leurs passions et d'oublier le précepte de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Le plus sage, Messieurs, pour des profanes comme moi, est de laisser les historiens et les légendaires continuer tranquillement leurs luttes et leurs discussions; nous formons la galerie, nous écoutons les maîtres avec déférence, et nous nous instruisons.

Vous m'excuserez, Messieurs, d'avoir abordé ces questions dans une assemblée de savants. J'ai voulu simplement faire appel à votre courtoisie en faveur du patriotisme local. Loin de moi la pensée d'intervenir dans les débats qui ne sont point de ma compétence; et me souvenant de l'épitaphe d'un poëte médiocre, je dois vous déclarer en toute franchise que je ne suis rien, pas même académicien.

III

SÉANCE DU LUNDI 5 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau Mgr Ponceau, doyen du chapitre, M. le comte de Nédonchel, président de la Société archéologique de Tournai, et M. l'abbé Huguet, chanoine.

M. le Président, après avoir remercié la ville de Tournai de l'accueil empressé que les membres du Congrès ont reçu partout où ils se sont présentés pour visiter quelque chose d'intéressant, donne la parole à M. le comte de Nédonchel, pour la lecture d'un mémoire sur la numismatique tournaisienne.

Sommaire historique de la numismatique tournaisienne.

MESSIEURS,

L'étude de la numismatique ne reste pas étrangère à la science de l'archéologie ; son utilité au point de vue historique est d'ailleurs incontestable, et vous nous en donnez une preuve quand, au milieu de vos pérégrinations scientifiques, vous lui accordez une place dans le programme de la séance de ce jour.

Autorisé donc par vous, Messieurs de la Société française d'Archéologie, je vais vous entretenir quelques instants de ces petits monuments presque imperceptibles auprès des gigantesques constructions si dignes de vos études et de tant d'autres objets sur lesquels les arts de toutes les époques appellent votre attention et vos recherches.

Vous venez de la capitale des Atrébates, Arras, dont les origines se perdent, pour ainsi dire, dans l'histoire ténébreuse des premiers temps de la Gaule, et vous vous retrouvez en ce moment à Tournai, ville peut-être non moins ancienne et qui se vante d'être le berceau des premiers rois francs; je ne puis donc vous entretenir plus opportunément de la numismatique tournaisienne, principalement des droits régaliens du monnayage exercés pendant tant de siècles et par tant de divers souverains jusqu'à Louis XIV; car c'est sous ce monarque que les ateliers monétaires se turent, peut-être pour toujours, dans la ville de Tournai.

En commençant ce bref aperçu, je laisse de côté

diverses opinions et des dissertations qui ne semblent pas bien concluantes, entre autres la prétendue donation des droits sur les monnaies de Tournai faite à l'évêque Crasmer par Chilpéric Ier. L'acte de donation, qui devrait remonter au VIe siècle, vers l'an 575, selon quelques historiens, n'a jamais été produit d'une manière certaine, et le *vidimus* de Philippe le Bel de 1290, que des auteurs citent à l'appui, n'est nullement concluant, comme le fait très-justement remarquer M. le général Cocheteux, dans une intéressante dissertation sur les monnaies épiscopales de Tournai (1), puisque dans le seul fragment de ce chirographe que l'on connaît il n'y est pas fait mention du droit de battre monnaie.

Quoique le souverain seul pût émettre et faire frapper les pièces monétaires à sa propre effigie, nous voyons cependant que par concession, arrangement et peut-être aussi empiétement sur des droits non réclamés, les évêques firent frapper leurs propres monnaies; ceci eut lieu dans bien des endroits, mais surtout dans nos contrées du Nord. Ceux de Cambrai, d'Arras, de Tournai, de Liége en usèrent. Il en était de même dans les villes d'Allemagne, sur les bords du Rhin, en Angleterre également.

Antérieurement à l'émission des mailles et monnaies des évêques, les plus anciens produits monétaires qui aient été cités ou retrouvés sont les tiers de sol d'or de Clovis, dont l'historien des monnaies françaises, Leblanc, donne la description. Je possède un autre triens avec le nom de la cité TORNACO d'un côté, et portant : CHVLDIRICVS de l'autre. Toutefois ces pièces uniques sont parfois contestées. Plusieurs collections

(1) *Revue de la numismatique belge,* 3e livr., 1880.

renferment des pièces avec nom de monétaires, il est assez difficile de leur assigner une date certaine; mais ce qui est bien constaté, c'est que Charlemagne, souverain de ce pays, a fait battre de sa monnaie à Tournai, et quoique les pièces de cet empereur soient rares, il en existe plusieurs dont on n'a jamais contesté l'authenticité; elles portent souvent le nom ancien de TORNACO attribué à Tournai.

Ne voulant pas abuser de vos moments précieux, je me vois obligé de laisser la description détaillée des pièces rares et curieuses pour l'histoire locale, et je ne traiterai en général que des époques où les souverains ont fait battre de leur monnaie dans notre cité.

Les successeurs de Charlemagne ont peut-être continué à monnayer; quelques pièces sont attribuées à différents monarques de la seconde race avec assez de raisons, et regardées comme produit de l'atelier fonctionnant à Tournai.

Lorsque le nom du lieu originaire fut supprimé sur les monnaies, des marques le remplacèrent sur les pièces, afin qu'on pût connaître de quelle provenance elles étaient. Des recherches faites à ce sujet ne nous ont rien appris dans les ordonnances ou les règlements spéciaux; mais en comparant les spécimens, on a remarqué qu'au commencement ou à la fin de la légende, trois points ou petits ronds mis en faisceau (∴) existent sur certaines monnaies qu'on sait par les ordonnances royales n'avoir été forgées qu'à Tournai : telles que la grande et la petite plaque de Flandre qui servaient pour les transactions de monnaies conventionnelles et avaient cours dans les régions limitrophes des deux pays de France et du comté de Flandre. Une convention ayant été ratifiée entre Phi-

lippe le Bel, roi de France, et l'évêque de Tournai, Philippe Mus, celui-ci renonça à ses droits sur le monnayage, abandonnés au roi Philippe pendant une période de quatre ans. On a pensé retrouver les pièces royales frappées alors à Tournai dans celles qui se distinguent des autres par la lettre T qui a une forme gothique et qu'on désigne sous le nom de T saxon, initiale de Tornacum. Cette marque au T a continué à être mise pendant plusieurs règnes, quelquefois avec les trois points dont nous avons parlé plus haut et parfois seule.

Plus tard, des ordonnances de Charles V, Philippe VI, Jean II et d'autres rois de France, vinrent préciser et régler le monnayage de Tournai; toutefois le point secret sous la seizième lettre de la légende, assigné pour marque à notre ville, ne semble avoir été fixé d'une manière positive que sous Charles VI. On voit par celle datée du 25 avril 1360, qu'on y attachait de l'importance; et cela nous est confirmé par l'auteur de la *Numismatique moderne*, page 64. Dans son bien utile et important *Manuel*, M. de Barthélemy croyait que cette marque monétaire de Tournai avait cessé d'être en usage en 1489; mais les archives du royaume de Belgique, à Bruxelles, nous prouvent, par les comptes de la monnaie, que l'atelier fonctionnait encore à Tournai en 1490, 1491, 1501, etc., et je possède des pièces de Louis XII et même de François Ier, ayant encore le point secret sous la 16e lettre de la légende.

La collection de pièces monétaires frappées à Tournai, et que j'ai pu réunir au nombre d'environ un millier de variétés, se trouvant à l'exposition de Bruxelles en ce moment, je regrette de ne pouvoir

vous montrer quelques-unes de ces pièces, sur lesquelles vous eussiez pu voir les marques de leur fabrication tournaisienne ; elles sont d'ailleurs, pour le reste, semblables à la plupart des autres monnaies françaises de leur époque, et il s'en trouve de presque tous les rois de France.

Vers la fin du règne de Louis XII, Tournai tomba sous la domination de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui, aidé de l'archiduc Maximilien d'Autriche, s'en empara et fit dans cette ville un assez long séjour, en 1513. Ce monarque, comme pour laisser des preuves de sa conquête et de son pouvoir souverain exercé dans cette ville du continent, s'empressa de faire forger de sa monnaie comme celle qu'il faisait frapper en Angleterre. Nous avons quatre variétés du groat et un demi teston, comme on les nommait en français, ils sont à l'effigie de Henri, et une cross ou gros à la croix portant la lettre H, monogramme du roi monétaire, à l'intersection de la croix. Le nom TORNACENS^s^, qui se lit sur ces pièces, ne laisse aucun doute sur leur origine. Un auteur anglais, Ruding, indique encore le gros à la rose, qui aurait dû être frappé à Tournai à cette époque (1). Peut-être retrouvera-t-on des angelots et d'autres pièces.

François Ier, rentré en possession de cette cité, y fit de nouveau frapper la monnaie royale française de 1518 à 1521.

Charles-Quint s'étant emparé de Tournai après un long siége, y établit sa domination le 4 décembre 1521. Toutefois, à cause des guerres incessantes entre les deux monarques rivaux, ce ne fut qu'à la paix des

(1) *Annals of the Coinage of Great Britain*, vol. I, p. 311.

Dunes, en 1529, que Tournai et le Tournaisis furent réunis aux Pays-Bas et cédés définitivement à l'empereur, qui les tenait déjà par droit de conquête, et seulement le 2 novembre 1531, que le puissant conquérant y fit sa joyeuse entrée. Doit-on attribuer à cette espèce d'interrègne le chômage dans notre hôtel des monnaies ou à quelque autre cause? Le fait est que, tandis que dans les autres villes du pays les ateliers continuaient à fonctionner, celui de Tournai resta fermé, et pendant tout le règne de Charles-Quint. Quelques pièces ont pu cependant y être battues, mais tout à fait exceptionnellement, car les ordonnances n'en font aucune mention. Le général Cocheteux possède une *couronne d'or*, avec la date de 1553, et ayant une petite tour pour marque, qui, sous François Ier, avait commencé à désigner notre atelier. J'ai aussi dans mon médaillier une pièce semblable avec la date de 1541. Outre la petite *tour*, elle porte dans la légende après... DVX. BVRG. les initiales D. T., abréviation de DOMINVS TORNACI, telle qu'elle se trouve sur les monnaies des successeurs de Charles-Quint, quand les pièces ont été frappées à Tournai. La *Tour* désigne les armes parlantes de la ville.

La frappe des monnaies reprit une grande extension à Tournai sous les règnes de Philippe II, des archiducs Albert et Élisabeth, de 1600 à 1621, puis sous Philippe IV, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas. Nous possédons des pièces à l'effigie de ce monarque jusqu'à la date de 1665. Louis XIV, à la tête de ses armées, s'empara de la ville en 1667, et la conserva sous son obéissance jusqu'en 1709. C'est sous son règne que l'atelier fut fermé pour être transporté à Lille, qui en a profité jusqu'à ce que le monopole de la capitale le lui eût aussi enlevé.

Outre les monnaies, Tournai a frappé des médailles et des jetons. Plusieurs collections en renferment de curieux et d'intéressants. Les méreaux de Notre-Dame de Tournai forment une série très-nombreuse. Le chapitre en a fait frapper pour son réfectoire pendant plus de 300 ans, et un grand nombre de ces anciennes pièces, appelées AVE MARIA, variées presque à l'infini, viennent de Tournai; elles furent frappées au moyen âge et à la Renaissance jusqu'au XVIIe siècle.

La fabrication et le commerce des jetons ont été une spécialité de Tournai, d'un grand rapport pour ses fondeurs et orfévres dans ces anciennes époques; c'était une officine dont les produits, alors d'un usage général et journalier, devaient se répandre, non-seulement dans les régions voisines, mais dans presque toute la France. Les jetons de Nuremberg vinrent supplanter ceux de Tournai et tarir cette source de bénéfices qui avait longtemps prospéré.

Enfin, en terminant cette petite communication, que j'aurais désirée un peu moins aride, mais où je me suis attaché à indiquer l'importance et la variété du monnayage de Tournai, qu'il me soit permis de rappeler un vœu déjà formulé, celui de voir un membre d'une de nos sociétés studieuses combler une lacune et entreprendre l'historique de la numismatique tournaisienne; pour réussir dans ce travail, il faut le faire avec goût et un peu de courage et de persévérance, les matériaux ne manqueront pas.

M. le président remercie M. de Nédonchel de son intéressante communication, et donne ensuite la parole à M. le chanoine Huguet pour la lecture d'un mémoire sur la cathédrale de Tournai.

Aperçu sur la cathédrale de Tournai. — Sa restauration et ses mérites artistiques.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Il y a trente-cinq ans, presque à pareille date, le 5 juin 1845, la Société française d'Archéologie, qui tenait à Lille sa XIIe session, vint à Tournai, sous la conduite de son illustre fondateur et président, M. de Caumont, pour admirer notre cathédrale et se rendre compte des premiers travaux de restauration qu'on y avait exécutés.

Quelques rares vétérans parmi vous ont pris part à cette mémorable excursion; mais presque tous, hélas! et parmi les premiers compagnons de M. de Caumont, qui furent nos hôtes, et parmi les amis des arts de cette cité, qui les ont reçus alors, ont disparu, comme nous-mêmes, pour la plupart, nous aurons payé le tribut à l'inévitable mort, après une période de trente-cinq nouvelles années! Mais il suffit, et n'assombrissons pas par de pénibles souvenirs la joie de cette réunion, où la Société historique de Tournai, qui remplace aujourd'hui les cicerone d'autrefois, les d'Anstaing, les Voisin, les du Mortier, les Renard, les premiers restaurateurs de la cathédrale, tous descendus dans la tombe, a assumé le pieux devoir de confraternité de vous faire apprécier les monuments de sa vieille cité et, entre tous, notre vénérable et splendide basilique. — C'est à moi qu'est échu l'honneur de vous entretenir de notre cathédrale, et pour fixer vos impressions, éclaircir vos doutes et légitimer votre admiration, je me propose de

vous résumer l'histoire de sa restauration et de vous signaler ensuite, dans une rapide esquisse, ses mérites hors ligne, tant sous le rapport architectural que dans sa sculpture et ses restes de peintures murales. Je terminerai par une courte énumération des principaux objets de son trésor.

I. — RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE.

1° *État de l'édifice avant la restauration, 29 septembre* 1840. C'est à cette date que fut inaugurée la restauration par Mgr Labis, évêque de Tournai. — Comme tous les monuments du moyen âge, et plus peut-être que tous les autres, la cathédrale avait été défigurée par le vandalisme et le mauvais goût, et plusieurs de ses parties menaçaient ruine. Elle était badigeonnée en jaune depuis le sol jusqu'aux voûtes; ses chapiteaux étaient empâtés de mortier; le triforium du chœur, la galerie haute du transsept et le troisième ordre de la nef étaient bouchés. Les fenêtres du chœur étaient entièrement vides de meneaux et au frontispice roman du monument, à la place de la belle rose qu'on admire aujourd'hui, surgissait une immense fenêtre à meneaux d'un gothique de décadence, cachée, du reste, en partie à l'intérieur par un buffet d'orgue du XVIIIe siècle.

Les beaux vitraux du XVe siècle qui ornent actuellement le transsept remplissaient, sans ordre, des fenêtres beaucoup trop grandes pour eux, au pourtour des bas côtés du chœur; et dans la partie élevée du chœur, le clerestory n'avait plus conservé qu'aux trois fenêtres du chevet des débris informes et bigarrés de son

ancienne vitrerie. Le mobilier était des plus tristes et du plus mauvais goût; des autels mesquins et rococo, de médiocres tableaux, des statues empruntées à des mausolées et des ornements disparates constituaient la décoration des chapelles rayonnantes du chœur et du transsept. — Le chœur, avec ses clôtures vulgaires en bois, ses portes de même façon, fixées à de lourds piliers en maçonnerie, ses grisailles classiques et leur pauvre encadrement, ses petits anges disgracieux et folâtrant, son énorme et prétentieux trône d'évêque, peut encore nous donnner une idée de ce triste ameublement, improvisé au sortir de la Révolution par des gens qui avaient plus de bonne volonté que de goût artistique. Du reste, il en était ainsi partout, et c'est là le fait du temps et des idées dominantes alors, bien plus que des personnes!

2° *Travaux accomplis au* 5 *juin* 1845. Quand vos devanciers nous firent l'honneur de venir nous visiter, pendant la session du Congrès de Lille, le 5 juin 1845, les grands travaux de consolidation aux contre-forts de l'abside et à la tour du nord-ouest étaient terminés. — A l'intérieur, le badigeon avait disparu, le plâtras des chapiteaux avait été enlevé, et la réapparition de la teinte gris bleuâtre de notre belle pierre de Tournai, tranchant aux voûtes et à la nef sur des fonds blanchâtres, donnait à l'édifice un cachet de noble gravité, qu'on ne lui avait pas connu, en même temps que son élégant triforium restitué au chœur, les meneaux remis aux fenêtres, et les galeries hautes débouchées au transsept et à la nef, rendaient, tant à la partie gothique qu'à la partie romane, leur valeur archéologique exceptionnelle. Déjà aussi M. Capronnier avait terminé son délicat travail de restauration de nos beaux vitraux du

XVe siècle et les avait heureusement adaptés aux deux absides du transsept.

3° *Travaux exécutés depuis* 1845 *jusqu'aujourd'hui* (*juillet* 1880). M. l'architecte Renard, l'auteur d'une belle monographie de la cathédrale, avait dirigé les premiers travaux; mais déjà, dès la fin de 1841, des divergences de vues avec la commission locale de restauration l'amenèrent à se retirer. Dès lors celle-ci resta seule chargée de la direction jusqu'à la nomination de M. l'architecte Bruyenne. Il fut nommé en 1847, et partagea dès cette époque l'honneur des résultats obtenus avec MM. Voisin et d'Anstaing, deux hommes éminents dont les noms resteront attachés à cette restauration, l'une des plus difficiles et des mieux conduites qu'on puisse citer. Depuis la visite du premier Congrès, la voûte de la nef, qui ne date que du siècle dernier, fut débarrassée de ses pilastres et caissons Louis XV aux arcs-doubleaux; la façade occidentale fut restaurée dans sa partie supérieure et se para de cette rose gigantesque, qui en est à l'extérieur comme à l'intérieur le plus bel ornement, et pendant que l'on continuait les ouvrages de consolidation aux contre-forts et aux tours, on menait de front les travaux purement décoratifs, tels que les pinacles des arcs-boutants, la balustrade ajourée à la naissance du toit et le crétage au faîte du chœur; on restaurait en même temps la chapelle épiscopale, ce petit chef-d'œuvre du style de transition; enfin l'on rendait leurs meneaux aux fenêtres de la chapelle du revestiaire, dite de la Passion, cet autre bijou de l'art ogival, où l'on a trouvé place pour caser convenablement une admirable verrière du XVIe siècle qui remplissait primitivement la grande fenêtre de la façade occidentale.

Dès le début de cette période, la grande préoccupation de Mgr Voisin fut de rendre au monument sa parure de vitraux, et il n'épargna ni peines ni veilles pour étudier à fond dans sa partie iconographique cet art oublié du moyen âge, de manière à guider sûrement M. Capronnier, le restaurateur de la peinture sur verre en Belgique. Outre les personnages des dix-neuf grandes fenêtres du clerestory, la composition de la rose occidentale, et celle du vitrail de l'Immaculée Conception, à la chapelle-paroisse, outre les sujets légendaires des six fenêtres de la chapelle Saint-Vincent, il étudia à fond les légendes de la sainte Vierge, patronne de notre église et des huit saints qui en furent les apôtres et fondateurs, de manière à pouvoir fournir au peintre verrier les scènes, dans leurs plus petits détails, des deux cent trente-quatre médaillons qui remplissent les quatorze fenêtres du chevet. Dans ce labeur immense, on ne sait à qui concéder la palme, à l'habile artiste qui a retrouvé dans ses fourneaux les teintes suaves et étincelantes des vitraux de Bourges et du Mans, ou au savant archéologue dont l'érudition bénédictine lui a fourni tant de sujets, où la critique historique marche de pair avec les règles hiératiques de l'iconographie du moyen âge!

La cathédrale avait été décorée de peintures murales, tant à l'époque romane qu'à l'époque ogivale. Mgr Voisin recueillit avec un soin religieux ces précieux vestiges; il en fit une étude approfondie, qui le guida pour l'ornementation de la chapelle absidale et des alentours du chevet. Nous devons regretter qu'on ait tenté de remanier, à certains endroits, ces essais, dont les spécimens anciens demeurent pour attester la scrupuleuse exactitude.

D'accord avec M. Bruyenne, Mgr Voisin donna encore les modèles des autels et des clôtures des chapelles rayonnantes du chœur. Mais la mort vint surprendre le savant prélat au moment où il avait terminé une longue étude sur les autels au moyen âge, dans la pensée de restituer au chœur son maître-autel. Depuis cette mort si regrettable, des jours mauvais ont passé sur notre église; tout est resté comme en suspens! Non-seulement on ne fit plus rien, mais on empêcha de faire, et il fallut un courage digne d'éloge à Mgr Ponceau, successeur de Mgr Voisin comme doyen du chapitre, pour commander un spécimen de clôture très-réussi pour le chœur, la croix triomphale, la couronne de lumière et les beaux ouvrages de dinanderie que vous avez admirés.

4° *Travaux à exécuter encore.* — *Vœux.* — Verrons-nous bientôt le complément de notre restauration? Nous pouvons et devons l'espérer de l'activité et du goût éclairé du prélat dévoué et distingué à qui le Saint-Siége vient de confier l'administration du diocèse. Il ne s'agit plus, du reste, que de travaux, relativement peu importants, d'ornementation et d'ameublement.

Le maître-autel, quel que soit son mérite, doit être placé ailleurs, car outre son style classique, il a le grand inconvénient de se poser comme un écran et d'offusquer la vue du chevet et de ses vitraux, la partie peut-être la plus admirable du chœur; des spécimens de grilles en fer ont été posés et approuvés généralement, il s'agit de les compléter. Il y a trois modèles déjà pour les autels des chapelles rayonnantes, où nos admirables pierres sépulcrales du XIVe siècle doivent servir de retables; rien ne s'oppose à ce qu'on mette la

main à l'œuvre. Des familles patriciennes demandent à compléter la vitrerie des bas côtés et les sujets ont été donnés par Mgr Voisin; nous savons, du reste, que M. Capronnier laissera là tout autre travail pour mettre le sceau à son œuvre capitale avant de mourir. Pourquoi ne s'empresserait-on pas de déférer aux vœux de cet artiste, qui a si bien mérité de la restauration de notre église? Enfin il faut débarrasser le chœur de ses grisailles païennes et de leur prosaïque et lourd entourage; il y aura lieu également, et c'est notre vœu le plus ardent, de rendre à notre admirable transsept sa grandiose unité, en sacrifiant ces deux gigantesques autels de marbre, d'un goût si douteux, qui enserrent et cachent dans leur masse ses piliers élancés.

Quant à la restauration des portails, qui reste inachevée et en suspens, elle devra être mûrement étudiée dans un conseil d'hommes compétents, réunissant la science à la prudence et à l'expérience.

II. — MÉRITES DE LA CATHÉDRALE.

Son architecture. — La cathédrale de Tournai est toute la genèse et le développement de l'architecture du XIe siècle à la fin du XIIIe siècle. En effet, la nef, qui est du XIe siècle, le transsept, devenu une œuvre du XIIe siècle depuis son remaniement, le chœur du XIIIe siècle, sont des types et des modèles achevés de l'art pendant les trois phases de cette période triséculaire : ils sont des plus intéressants à étudier, car les parties romanes ont des caractères spéciaux, qui constituent une école locale tournaisienne, distincte des écoles alle-

mande et française; et le chœur ogival, si l'influence française y est prédominante, a dans son plan et sa noble simplicité un cachet individuel, plein d'instructions pour l'archéologue attentif.

1° *La nef.* — Elle fut achevée en 1070 et a bien tous les signes distinctifs de cette période de l'art roman. En effet, nous y voyons divers ordres de colonnes superposés, tradition de l'art antique non encore répudiée au XIe siècle; tous les arcs sont à arêtes vives et non moulurés, les piliers sont trapus, formés, comme on les rencontre souvent ailleurs, sur le plan de deux rectangles, qui se pénètrent, avec demi-colonnes engagées aux quatre faces et cantonnées aux angles de quatre colonnettes, qui sont ici polies et octogones; les bases des colonnes sont pattées; la grande nef était couverte d'un lambris en bois : autant de caractères généraux qui attestent à l'évidence le XIe siècle. — Venons-en maintenant à ce qui différencie la nef de Tournai et en fait un édifice *sui generis* unique en Europe. Il y a trois grandes écoles romanes qui nous ont laissé des chefs-d'œuvre; ce sont l'école de Cluny, l'école normande et l'école allemande. La première, qui brille d'un éclat incomparable à Vézelay et à la Charité-sur-Loire, est riche en réminiscences de l'art romain, dont la Bourgogne avait conservé le plus de vestiges, sa sculpture est luxuriante et de haut relief; si la seconde est plus sobre de statues et de feuillages, elle a plus d'élancement, et sa sculpture, pour être moins fouillée, est variée et correcte; l'école allemande ou rhénane est connue par sa sévérité, ses chapiteaux cubiques, ses galeries à colonnettes à l'extérieur, ses absides semi-circulaires au chœur, au transsept et parfois à l'entrée occidentale. L'architecture tournaisienne,

au XIe siècle, telle que la cathédrale nous la représente, est d'une sévérité poussée jusqu'à la rudesse, dans la décoration des portails; la mutiplicité des baies à arêtes vives et d'inégale hauteur en constitue le seul ornement, comme on peut le voir derrière les adjonctions postérieures qui obstruent l'entrée principale, et aussi à la façade de notre église Saint-Piat, qui date de la même époque. Aux façades latérales, le haut des contre-forts peu saillants du premier ordre est orné d'une niche cintrée, qu'on rencontre à Trèves, à la Porta-Nigra; la galerie du deuxième ordre, d'un dessin tout particulier, est d'une grande richesse; on y remarque également le prolongement des cordons larmiers au delà des archivoltes des fenêtres extérieures, système qui s'est perpétué à Tournai aux époques subséquentes.

Si nous entrons à l'intérieur du temple, nous sommes frappés de ses proportions vastes et grandioses, et j'aime à me rappeler, comme répondant bien au sentiment universel, le cri d'admiration que j'entendis, il y a plus de trente ans, sortir de la bouche d'un bon juge, M. l'archéologue Gailhabaud : « Rien de beau comme cette nef romane; nous n'avons rien de pareil en France! » Ce qui la distingue, outre son élévation, qui approche de 30 mètres, et sa longueur dans œuvre, qui dépasse 54 mètres, c'est la beauté et la commodité de son porche intérieur (ceux des entrées latérales étaient primitivement sur le même plan), la forme particulière des piliers du deuxième ordre, à la grande galerie de l'étage; la forme bizarre de la galerie aveugle du troisième ordre, avec ses petites colonnettes trapues, la hauteur enfin des fenêtres du quatrième étage. N'omettons pas de signaler surtout la sculpture des chapi-

teaux, dont les motifs sont plutôt byzantins que romains dégénérés, et dont le faire, pour être moins adouci et moins fouillé qu'en France, n'en est pas moins d'un fini achevé. « Ils ont quelque chose de métallique dans le poli de la pierre et dans leur taille, » nous disait un maître.

2° *Le transsept.* — C'est la partie vraiment incomparable de la cathédrale. On raconte que l'illustre Vauban, visitant le monument avec Louis XIV, demeura comme extasié devant ce prodige de l'art du moyen âge, et qu'il demanda un tapis pour pouvoir s'arrêter à son aise et étudier cette merveille dans ses détails.

Quelle hardiesse, en effet, que ces énormes piliers, partant de fond sans interruption pour soutenir les énormes arcs-doubleaux des voûtes! Quelle variété dans ces voûtes à nervures, en berceau et en hémicycle, qui se succèdent! Quelle ossature puissante dans ces voûtes hémisphériques, dont les nervures sont de larges bandeaux en pierre de taille! Quelle légèreté et quel élancement dans ces colonnes monolithes des deux premiers ordres aux hémicycles, et, au centre, quelle vertigineuse élévation dans cette coupole qui s'élève à 48 mètres de hauteur!

Maintenant il faut rechercher à quelle époque ce chef-d'œuvre fut exécuté. Cette question n'a pas été résolue jusqu'ici avec certitude; mais guidé par l'observation, par les règles admises aujourd'hui sans conteste en archéologie et par les documents écrits, je ne crains pas de soumettre à votre appréciation, pour que vous la sanctionniez, ma conviction personnelle. Pour moi, le transsept ne serait ni antérieur à la nef, comme on l'a quelquefois pensé jadis, ni à proprement parler postérieur; il lui serait contemporain dans son plan et

dans ses parties essentielles, mais il aurait subi un remaniement considérable au XIIe siècle par l'adjonction des voûtes et des tours. Les parties primitives sont évidemment visibles à l'intérieur dans les travées en retour d'équerre de la nef, à droite et à gauche; on peut aussi rapporter au XIe siècle les deux premiers ordres de galeries aux hémicycles; le travail de remaniement comprendrait les grands piliers, partant de fond, la lanterne voûtée en arêtes, toutes les voûtes et les arcs-doubleaux où la pointe d'ogive est déjà sensible, et enfin les cinq tours. Une preuve sensible de cette construction de voûtes sur des parties plus anciennes est visible au croisillon méridional, où les arcs de la voûte obstruent de chaque côté le haut des fenêtres plus anciennes, et il est encore permis de refaire par la pensée le triforium roman du troisième ordre de la nef, derrière la colonnade barbare qu'on lui a substituée aux deux retours d'équerre. L'histoire et la tradition de notre église sont favorables à cette opinion.

En effet, notre historien Cousin (1620) rapporte, sous l'année 1110, qu'on *commença à édifier le chœur de la cathédrale, lequel n'a été achevé et voûté que quatre-vingts ans après*. Pour nous, il s'agirait ici du remaniement que nous venons de décrire, travail qui n'aurait été achevé qu'à la fin du XIIe siècle, par l'évêque Étienne, qui donna, en 1198, des ressources pour des travaux de voûtement et de sculpture *ad testitudinem sive* (pour *et*) *cœlaturam majoris ecclesiæ*. Et, en effet, la tour sud-ouest, ainsi que les arcs trilobés des portails latéraux, portent bien le cachet du style de transition, et M. l'architecte Renard attribue aux deux voûtes hémisphériques des absides du transsept la même époque qu'à

la chapelle Saint-Vincent, œuvre du même évêque Étienne.

L'opinion que nous venons d'émettre a peut-être le défaut d'être neuve, mais nous la croyons bien appuyée par les preuves que nous avons données, et je ne crains pas de la soumettre en toute confiance au jugement de mes savants collègues du Congrès.

3° *Le chœur.* — Il fut commencé en 1242 par Walter Marvis, l'un de nos plus grands évêques; c'est le style ogival dans sa première fleur et dans toute sa pureté, c'est un monument du premier ordre, non inférieur aux chœurs célèbres d'Amiens, de Reims et de Cologne. Sa longueur est de 59 mètres 16 centimètres, sa hauteur de 33 mètres, sa largeur de 22 mètres. Il se distingue par sa hardiesse comme par son élégante et noble simplicité.

On doit y admirer le dessin du triforium, le plan du chevet. La base normande y domine, et on n'y voit point vers le sanctuaire cette déviation de l'axe longitudinal, à laquelle on a rattaché, avec plus ou moins de vérité, un sens symbolique. Quelques particularités curieuses sont à remarquer aux parois latérales vers le haut: il y a un renflement en dehors, dont on ne connaît pas bien la cause; plus bas, les piliers sont renforcés par une sorte de contre-forts, qui ne les défigurent pas trop; ce travail a nécessité la reconstruction d'une moitié de la voûte des bas côtés, qui présente ainsi deux sections inégales. Serait-ce pour résister à la poussée du renflement que cet étonnant travail de consolidation a été entrepris? Il est permis de le supposer. Du côté des chapelles, la base carrée avec griffes, réminiscence du style roman, fait face aux bases, primitivement normandes et octogonales dans l'étaiement, qui soutiennent

les deux rangées de colonnes qui séparent la nef centrale de ses bas côtés.

Sa sculpture. — Après avoir contemplé le monument dans ses grandes lignes et l'avoir considéré au point de vue architectural, il convient que nous entrions dans les détails de son ornementation, et c'est surtout le rôle de la sculpture. Nous allons l'étudier chronologiquement, comme dans un musée bien classé : la cathédrale, du reste, sous ce rapport, comme vous vous en convaincrez, est un véritable musée et des plus remarquables.

1° *Fragments antérieurs au* XIe *siècle.* — La plupart des bases des pilastres, le long des murailles des bas côtés de la nef, n'ont pas de griffes aux angles, ont une forme attique mieux définie et sont ornées de sortes de strigiles, comme on en voit sur les tombeaux gallo-romains. On a émis l'opinion que ces bases appartiennent à un édifice antérieur, de l'époque mérovingienne ou carlovingienne, qui avait précédé la nef actuelle. S'il en était ainsi, et cette opinion nous paraît fondée, ce seraient des fragments d'un haut intérêt dans nos contrées, où les vestiges de la période gallo-romaine sont si rares.

2° XIe *siècle.* — Les chapiteaux de la nef et du transsept remontent seuls à cette époque; nous en avons déjà parlé précédemment, en traitant de l'architecture; nous n'aurons qu'à compléter nos observations. Presque tous les motifs sont empruntés à la flore fantastique, dite byzantine, avec quelques rubans perlés; les figures d'hommes et d'animaux sont rares et ne se rencontrent guère que vers les porches, vraisemblablement pour être mis en évidence.

A l'entrée principale, nous avons remarqué deux

bases ornées de tétramorphes (symboles des quatre évangélistes), qu'on n'avait pas bien définis jusqu'à présent, parce qu'on n'en avait envisagé qu'une face, l'autre étant engagée presque entièrement dans la maçonnerie. A l'origine de la restauration, les imaginations travaillant et la science iconographique faisant défaut, on avait transformé l'aigle et le bœuf de ces tétramorphes en Ibis et Apis, et on voulait y trouver une réminiscence du culte païen de Cybèle à Tournai. On ne dirait plus de pareilles choses aujourd'hui. De même au porche latéral nord nous n'inclinons pas du tout à trouver Chilpéric et Frédégonde dans le chapiteau si remarquable, à gauche de la porte d'entrée. La face postérieure de ce chapiteau, peu visible à l'intérieur de l'église, représente une femme nue dévorée par un monstre; et, suivant nous, les deux scènes se complètent et s'expliquent : c'est l'orgueil, symbolisé ici-bas par les emblèmes de la royauté, qui n'a à attendre que l'enfer dans l'autre monde. C'est le même symbole de l'orgueil, tombant dans l'abîme, que nous verrions dans ce personnage qui tombe de haut, vers le porche méridional, et dans lequel on avait imaginé de voir la chute et la mort de l'architecte du monument.

Le plus curieux sans contredit de nos chapiteaux historiés est le singulier tétramorphe décrit pour la première fois par feu M. Peeters-Wilbaux, et où le lion est remplacé par un pontife, vêtu de ses ornements sacerdotaux et les bras étendus. Mais la place même qu'occupe cette sculpture nous la fait supposer du XIIe siècle; c'est, en effet, dans une galerie haute du croisillon méridional du transsept, à une place où deux petits arcs en ogive démontrent à l'évidence une œuvre postérieure. A côté de ce tétramorphe, l'enfer est encore

symbolisé par deux têtes, dont les langues sont dévorées par des serpents.

On a remarqué que les chapiteaux du transsept étaient moins soignés que ceux de la nef; les réminiscences de la volute antique s'y rencontrent, presque à l'exclusion des rinceaux byzantins de la nef. Nous appelons aussi l'attention, au transsept, sur les griffes des bases, qui s'y étalent comme de larges feuilles de nos plantes aquatiques, et qui sont d'une beauté remarquable aux grands piliers qui supportent la lanterne.

3° XIIe *siècle.* — A cette époque, selon nous, se rapportent les deux portails latéraux, qui ont été plaqués sur des murailles plus anciennes. La fin même de ce siècle est accusée par l'arc trilobé qui les surmonte; mais toute la décoration et la sculpture sont contemporaines du trilobe. Nous n'y retrouvons pas le fini, la grâce même, que nous avons signalés dans les chapiteaux de la nef, et il faudrait constater ici que l'art du sculpteur, au lieu de progresser chez nous, avait dégénéré dans le laps d'un siècle; mais nous verrons qu'il se releva singulièrement plus tard.

C'est en vue de vous faire bien apprécier notre statuaire au XIIe siècle, que nous avons exposé à la sacristie un bas-relief, représentant un vigneron coupant ses raisins. Ce précieux débris a été retrouvé à la façade principale, lors de la pose de la rose, et il faisait partie d'un zodiaque, entourant la *vesica piscis,* entaillée au-dessus de la porte géminée, à la fin du XIIe siècle. Ce serait sortir des limites que je me suis tracées que de décrire les restes de bas-reliefs du portail latéral nord; je me bornerai à faire remarquer qu'ici encore on s'est mépris en voulant y reconnaître des sujets historiques, *l'évêque Chrasmer recevant le roi Chilpéric dans Tour-*

nai, etc.; tous les accessoires, qui sont les vertus et les vices personnifiés, ou des scènes bibliques, excluent cette interprétation, contraire, du reste, aux usages iconographiques de l'époque.

4° XIIIe *siècle*. — Ici nous entrons dans la belle époque de la sculpture chrétienne, où, s'affranchissant des traditions hiératiques, les maîtres impriment l'idée à la matière et élèvent le modelé des figures, ainsi que les plis du vêtement, à la hauteur de l'art antique : c'est à ce siècle que nous rapportons la galerie de statues qui ornent le soubassement de l'entrée principale, et ici nous laissons la parole à un critique très-compétent, M. Jean Rousseau, dans un ouvrage récent sur *la Sculpture en Belgique du* XIe *au* XIVe *siècle*. La seule réserve que nous nous permettions, c'est de préférer le XIIIe siècle au XIVe, comme date de l'exécution, et la comparaison avec les draperies et le modelé de nos pierres sépulcrales, qui sont sans conteste du XIVe siècle, puisque les millésimes y sont inscrits, nous donnera raison, nous le croyons, ainsi que les détails architecturaux, les bases surtout.

M. le Maistre d'Anstaing avait dédaigné ces bas-reliefs, qui n'avaient guère attiré son attention, et les avait considérés comme de la sculpture *assez informe, remontant à l'âge roman*. Voici comment M. Rousseau le réfute et décrit le mérite de ces statues : « L'excellent historien de la cathédrale, si érudit en toutes les questions d'archéologie et d'architecture, s'est trompé ici en ce qui regarde la sculpture. Ces figures n'ont rien de roman, elles sont du XIVe siècle (1); elles n'ont surtout rien d'informe et elles sont de l'art, du style le

(1) Pour nous du XIIIe siècle.

plus remarquable. Je les tiens, pour ma part, pour l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire tournaisienne. Élégantes, souples, plus longues de proportion que les types ordinaires du XIVe siècle, elles sont d'une exécution plus sobre. C'est la simplicité de l'antique, sa force sans surcharge, sa grandeur sans effort : si on les prend dans leur ensemble, elles n'étonnent pas moins par l'inépuisable variété de leurs types, de leurs attitudes, de leurs ajustements, et, comme chez les Grecs encore, cette richesse est sans ostentation et ne se dévoile qu'aux yeux qui l'étudient. Les prophètes de Tournai nous représentent dans l'art belge du XIVe siècle quelque chose comme la frise du Parthénon. C'est pour nous, avec la châsse de saint Éleuthère, la conception où la statuaire wallonne affirme le plus nettement et avec le plus de bonheur ses tendances classiques. Dans la rangée de droite, les figures des prophètes sont infiniment plus abîmées que dans la rangée de gauche. Un est entièrement détruit, six sont sans tête ou du moins sans visage : tel quel, le portail de l'évêché complète admirablement la vieille cathédrale avec sa riche et sévère architecture, ses splendides vitraux, ses merveilleuses tapisseries, ses précieux tombeaux, ses châsses inappréciables, véritable musée de l'art tournaisien dans toutes ses manifestations. »

5° XIVe *et* XVe *siècle*. — A l'entrée du bas côté du chœur, à droite, vous avez remarqué dans la première chapelle, sous la tour, une collection de pierres sépulcrales, mutilées malheureusement par les vandales de la Révolution; ce sont les monuments, devenus célèbres, de Colard, de Seclin, de Cotwel et autres, dont M. le Dr Waagen découvrit jadis le mérite incomparable dans la collection de M. Barthélemi du Mortier,

qui en était propriétaire et en fit don généreusement depuis à la cathédrale. On a fait exécuter un moulage de la pierre des Cotwel, qui ainsi restaurée et polychromée sert de retable à une des chapelles latérales du chœur; on peut ainsi se faire une idée de ce qu'étaient primitivement ces bas-reliefs. Voici, du reste, comment un jeune artiste de grand avenir, feu M. Herman de Fierlant, auteur du tombeau de Mgr de Ram, à la collégiale de Louvain, les appréciait, il y a quelques années : « Les qualités qui m'ont frappé dans cette école tournaisienne du XIVe siècle sont d'abord une grande souplesse et une science profonde des mouvements, aussi bien que l'intelligence de la forme sous les draperies; enfin un fini consciencieux des moindres détails; les grandes et saintes traditions de l'époque antérieure y sont conservées; quant à l'élégance des lignes et des formes, quant à la souplesse des draperies, je l'attribue à l'influence normande. »

6° XVIe *siècle*. — La réputation du jubé de Tournai est européenne; c'est une des œuvres capitales que la Belgique conserve de l'art de la Renaissance, et il est regrettable que la gravure n'ait pas encore jusqu'ici reproduit en détail ces beaux et délicats bas-reliefs, exécutés en 1572 par Floris d'Anvers, le prince de la sculpture dans nos contrées à cette époque. Faut-il voir dans cette manière de Floris l'influence française, comme le pense notre honorable et érudit président, qui a fait de l'étude de la Renaissance sa spécialité, ou faut-il, avec d'autres, rapporter à l'Italie la transformation de notre art national? c'est une question sur laquelle nous attendons les utiles éclaircissements de l'auteur du livre *la Renaissance en France*. Il nous a suffi d'appeler votre attention sur ce magnifique jubé,

qui semble être venu s'implanter entre notre nef romane et notre chœur ogival comme pour mettre en évidence les beautés réelles de l'art classique, qu'on serait tenté d'oublier et de méconnaître en présence des chefs-d'œuvre des deux grandes époques de l'art chrétien.

La belle Vierge assise qui est à l'autel du croisillon méridional du transsept, et qui doit être considérée comme la véritable Notre-Dame de Tournai, est aussi de Floris ou de l'un de ses élèves.

La grande statue du Christ qui pare majestueusement l'entrée de la grande nef doit être également de cette école, puisque Cousin en fait déjà mention. Enfin, pour clôturer le XVIe siècle, nous avons au trumeau du grand portail une Vierge qui porte la date de 1589.

7° XVIIe *siècle.* — C'est l'ère brillante, pour la Belgique, des Duquesnoy, où le marbre devenait dentelle et broderie, et où la science de l'anatomiste venait ajouter à la grâce et à la noblesse des figures et des vêtements. Nous possédons de cette époque le tombeau de l'évêque Maximilien Vilain, qu'on a eu la malencontreuse idée de hisser derrière le maître-autel pour en faire une sorte de cénotaphe commun de nos évêques.

Espérons que nous le verrons un jour descendre à une place visible et convenable, dans une des chapelles latérales, à côté de quatre grandes statues, d'une *Mater dolorosa* et de quelques anges remarquables, de la même école. La sacristie possède encore un christ en ivoire, avec deux jolies statuettes, attribués à Duquesnoy, et bien que le maître-autel date de 1727, nous rangeons dans nos précieux restes du grand siècle ses beaux bas-reliefs en argent repoussé et ses remarquables ornements en bronze doré.

Au porche extérieur, les statues de saint Piat et de saint Éleuthère sont du XVIIe siècle (1625).

8° XVIIIe *et* XIXe *siècle.* — Les gigantesques autels du transsept sont du XVIIIe siècle ; leur ornementation de lourds festons, de maigres palmettes croisées et de plantes groupées en massifs disgracieux, caractérisent bien ce temps de décadence, et nous ne nous y arrêtons que comme comparaison. Mais nous ne pouvons nous dispenser de payer un juste tribut d'éloges au saint Michel de Lecreux, artiste tournaisien du commencement de ce siècle : c'est une œuvre hardie et d'un grand effet, que tout le monde a admirée jusqu'ici.

SES PEINTURES MURALES. — Les travaux de restauration de la cathédrale ont été dirigés avec un soin qu'on peut appeler scrupuleux. C'est ainsi qu'on a précieusement copié dans un album tous les fragments des peintures murale, remises au jour par l'enlèvement du badigeon, et qu'on s'est servilement attaché à reproduire ces modèles, dans la décoration du pourtour du chœur et dans quelques essais moins importants aux voûtes de la chapelle Saint-Louis. Le but de Mgr Voisin était, tout en refaisant le monument tel que nos pères l'avaient fait jadis, d'offrir ici sur place aux archéologues des spécimens authentiques de l'ancienne polychromie, sur laquelle on n'a jusqu'ici que des données encore incomplètes et incertaines. Mais cette décoration de l'abside ne plut pas généralement à certain public ; on adoucit donc le vermillon qu'on avait trouvé trop criard, on introduisit même des enjolivements de fantaisie, de sorte que les savants et amateurs, qui voudraient se rendre un compte exact des découvertes de notre éminent et consciencieux archéologue, devraient recourir à la

dissertation publiée par lui, avec 14 planches coloriées à l'appui, dans les *Bulletins de la Commission d'art et d'archéologie de Belgique*. Pour le moment, il me suffira de vous entretenir des restes de notre polychromie, tant de l'époque romane que de l'époque ogivale.

1. *Époque romane* — On s'accorde généralement à regarder l'époque romane comme celle où la peinture murale atteignit à sa plus haute perfection, sinon par l'éclat du coloris, du moins par l'harmonie des couleurs, ce qui est le point capital en esthétique; la peinture à fresque florissait alors et étalait aux yeux des fidèles, sur les larges surfaces des édifices romans, les scènes instructives de la Bible et de la Vie des saints, qui envahirent aux siècles suivants les brillantes verrières de la transition et de la période ogivale.

La cathédrale fut peinte dès son origine, et les fragments retrouvés nous permettent de nous faire une idée de cette décoration primordiale. Vous avez remarqué, en entrant dans le chœur par la carole de droite, une arcade romane, donnant accès dans une chapelle qui est sous une des tours; le cintre de cette arcade est accusé en guise d'archivolte par un liséré rouge-vermillon de 4 à 5 centimètres de largeur, qui se trouve reproduit comme encadrement aux niches qui sont à l'intérieur et aussi le long des murailles; c'est là le plus ancien mode de l'ornementation des parois et des motifs d'architecture, qui tranchait sur un fond blanchi à la chaux. — Les larges bandeaux des arcs-doubleaux étaient recouverts de losanges et d'hexagones, formant un relief simulé sur un fond d'un rouge terne comme les carreaux en terre cuite, avec bordures jaunes de quelques centimètres également.

Quant aux piliers du rez-de-chaussée, à la nef, les demi-colonnes engagées, qui sont d'une taille grossière, étaient recouvertes d'un enduit dont la coloration, grisâtre probablement, s'harmonisait avec la nuance des colonnettes octogones polies qui cantonnent ces piliers. Deux chapiteaux du transsept, qui ont heureusement échappé aux retouches subséquentes, nous permettent de juger du système de leur coloration primitive; le premier est un chapiteau historié représentant deux sangliers, l'un rouge, l'autre jaune, dressés l'un devant l'autre et se retournant pour mordre, le premier, une tête d'homme placée à l'angle et peinte en jaune, le second, une tête à l'angle opposé et qui, elle, est en rouge. C'est le même contraste dans l'autre chapiteau conservé, qui est formé de deux épaisses volutes; l'une est brun-rouge, avec la face interne de la feuille en partie visible, de couleur bleuâtre; l'autre est bleue avec intérieur rougeâtre; les feuilles sont bordées d'un filet gris, couleur qu'on retrouve avec le noir et le brun dans les moulures supérieures du chapiteau. On voit donc que deux couleurs sont mises systématiquement en opposition, de manière que des motifs qui se répétent au même endroit soient de couleurs différentes, et l'on peut regarder cet agencement comme caractéristique d'une époque; c'est ainsi que, sans avoir recours à l'or, à l'azur et au vermillon de l'âge suivant, on arrivait avec quelques couleurs assez ternes et avec des tons tranquilles à des effets des plus satisfaisants pour l'œil.

Nous avons dit tout à l'heure que les murailles étaient blanchies à la chaux, à part cependant certaines surfaces plus en évidence, à des endroits plus vénérables, comme le dessus des autels et la concavité

des voûtes des absides, où de grandes scènes de peinture proprement dite s'étalaient aux regards des fidèles ; et, sous ce rapport encore, la cathédrale possède deux fresques d'une importance capitale pour l'histoire de l'art de la peinture dans nos contrées : elles sont placées au-dessus des deux grands autels du transsept.

La première, au croisillon nord, représente la légende de sainte Marguerite, jeune bergère gardant des moutons, assise sur un rocher, au moment où un proconsul romain s'avance à cheval pour la condamner à mort et que deux soldats s'approchent d'elle pour la transpercer d'une lance. Le mot *Margareta* est au-dessus de la sainte en majuscules romaines du XIIe siècle, date correspondant avec le temps de Marguerite d'Alsace, qui fit exécuter cette peinture. La seconde fresque est une Jérusalem céleste, où une foule d'anges montrent leurs têtes nimbées derrière les murailles crénelées de la cité sainte et sont cachés en partie par les ailes éployées des deux archanges saint Michel et saint Gabriel, qui sont au premier plan et dont les corps apparaissent tout entiers, revêtus de riches tuniques bleues, à galons jaunes ornés de perles. Malheureusement, cette dernière peinture est assez endommagée et n'a pu être entièrement débarrassée d'un enduit rouge à l'encaustique, qui l'a revêtue postérieurement.

A la chapelle épiscopale de Saint-Vincent, qui date de 1198, on retrouva les voûtes en blanc avec de minces lignes rouges, figurant un petit appareil ; les murailles étaient en jaune relevé par des traits noirs ; les colonnes et nervures rouge terne ou jaunes, avec gorges noires et filets blancs ; les clefs de voûte

étaient peintes en rouge et les chapiteaux étaient noirs.

L'évêque Étienne, constructeur de cette chapelle, qui est un vrai bijou architectural, décrit dans une de ses lettres (*collection Migne*) les vitraux qu'il y avait fait placer; ils étaient à fond clair, une sorte de grisaille, et n'offraient que deux personnages, sainte Geneviève et saint Vincent, occupant chacun la baie centrale des deux triplets qui éclairent la chapelle. Nous n'avons pu nous expliquer pourquoi Mgr Voisin, s'écartant ici de son esprit de conservatisme habituel, n'a pas adopté ce mode de vitraux et ce système de peinture primitif et authentique, et a préféré à cette restauration d'un goût plus simple, mais véridique, dont on avait les éléments sous les yeux et dans la lettre du prélat, de riches décors du genre ogival et les vitraux à fond bleuâtre de la mosaïque d'alors, qui ont l'inconvénient, quel que soit leur mérite, d'obscurcir démesurément la chapelle.

2. *Époque ogivale.* — Dès son achèvement, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le chœur fut orné de vitraux, et immédiatement après décoré de peintures murales. En effet, la peinture à cette époque n'avait pour but que de faire ressortir les riches détails de l'architecture, et avant d'employer les couleurs, on devait compter avec la demi-obscurité, produite par les mosaïques foncées des verrières; pour lutter avec ces pénombres, il fallait des tons chauds, du vermillon, le bleu d'outre-mer et l'éclat des dorures. Aussi ce fut une révolution complète dans l'art de la décoration murale. — Le chœur fut peint dans ce nouveau genre, et pour donner à tout l'édifice une unité qui lui manquait, on prolongea cette décoration

au transsept et à la nef, et c'est alors que les premières peintures de ces parties romanes disparurent, pour recevoir les fonds rouges et les dorures en faveur au XIIIe siècle.

Ici je ne crois pouvoir mieux faire, pour vous donner une idée du résultat de la restauration, que de laisser parler l'auteur lui-même de ces travaux, le regretté Mgr Voisin : « On peut se faire une idée de ce qu'était la cathédrale tout entière, en voyant la chapelle de Notre-Dame flamande (chapelle absidale). Ce petit sanctuaire est décoré avec une somptuosité toute particulière, et l'or y est étalé avec profusion. — A quelques pas de la chapelle absidale, la peinture subit un changement sensible, et elle se modifie encore à partir des parties latérales du chœur; tous les détails sont très-soignés et chaque motif de peinture, surtout sur les nervures des voûtes, est rechampi par un trait noir, qui tranche sur les couleurs, en les séparant. Dans les caroles, en s'éloignant de la chapelle, cette précaution cesse d'être prise et l'or est employé avec une certaine parcimonie; il est remplacé aux clefs de voûte par le bleu d'outre-mer et sur les chapiteaux par le rouge. On voit sur les feuilles le vert rehaussé de traits d'or, et le jaune de traits rouges. En deçà des portes latérales toute trace d'or disparaît. Le sanctuaire, du reste, n'offrait que des tons d'une grande sévérité. Sur les faisceaux de colonnes le rouge était mis en opposition avec le noir, avec cette différence encore que vers l'autel le rouge était vermillon et vers la porte d'entrée rouge-brun. »

Chose bien particulière à noter, c'est que les voûtes, qu'on trouve presque partout en France bleu d'azur avec un semis d'étoiles d'or, sont ici blanches avec un

triple liséré rouge, blanc et noir, et les nervures représentent un accouplement de chevrons, rouges et blancs au chœur, noirs et jaunes à la chapelle Saint-Louis.

Une des plus précieuses découvertes des peintures de cette époque dans notre église, ce sont les anges qui ornent les écoinçons des arcatures d'une grande chapelle latérale qui sert aujourd'hui de chœur d'hiver au chapitre, mais dont la destination primitive est inconnue. Ces anges à mi-corps, d'une finesse extrême, sont vêtus de tuniques vertes, semées de fleurs de lis d'or, avec une partie des banderoles sur lesquelles on lit des inscriptions rappelant les mystères de la mort et de la résurrection du Christ. — Les socles des colonnettes étaient grisâtres avec bases dorées, les fûts rouge-brun; aux chapiteaux, feuilles vertes, à côtes et volutes dorés, et tous les motifs saillants des archivoltes et de la corniche dorés sur fond rouge; le nu des murs derrière les arcatures était peint en bleu d'outre-mer, de même qu'au pourtour du chœur, où Mgr Voisin a eu l'ingénieuse idée de faire reproduire ces anges et cette décoration; seulement il a inscrit sur les banderoles des sentences se rapportant à la sainte Vierge.

Quoique conduite d'après les mêmes principes, la transformation des peintures, au transsept et à la nef, au XIIIe siècle, subit des modifications commandées par la différence du style et l'absence de vitraux. — On visa moins à l'éclat des tons; le jaune n'apparaît qu'aux chapiteaux et dans les étages supérieurs; le gris, le blanc, le noir et le rouge, cette dernière couleur en moindres filets, font tous les frais de la décoration des gros faisceaux de colonnettes et de nervures, et on multiplie les lisérés rouges, même sur les sur-

faces plates, pour donner à l'architecture une apparence de légèreté qui la rende moins disparate avec celle du chœur. On remarque aussi dans cette partie de l'édifice certains chapiteaux dorés et ornés avec un grand luxe, quelques colonnes peintes entièrement en rouge vif, et cela près des autels du transsept ou à des piliers de la nef auxquels étaient adossés l'autel paroissial ou quelques statues, objets d'un culte spécial.

Telle fut la cathédrale de Tournai, aux jours de sa jeunesse et de sa splendeur. Si elle nous apparaît aujourd'hui encore si belle et si grandiose dans sa nudité, quel effet ne devait-elle pas produire quand elle était parée, comme la fille du roi des Cantiques, de ce somptueux vêtement d'or, d'azur et de pourpre, que nous avons essayé de vous décrire! Aidé des travaux du savant distingué qui a exhumé de leur linceul de chaux tous ces vestiges si riches et si précieux, et qui a été l'homme de toute cette restauration, j'ai essayé de vous décrire notre cathédrale, et j'ai la confiance que ces lignes ne seront pas le moins agréable souvenir de votre trop court séjour dans la vieille cité de Clovis et de saint Eleuthère!

Son trésor. — Le trésor de la cathédrale était des plus riches en reliquaires, objets de dinanderie, étoffes précieuses, manuscrits, etc.; mais il fut entièrement dispersé à la Révolution. Quelques pièces seulement ont échappé à ce déplorable naufrage; elles ont une valeur archéologique exceptionnelle et constituent à elles seules un écrin de véritables raretés.

Je me borne à vous les énumérer, avec quelques mots destinés à vous les faire goûter et apprécier.

Ce sont d'abord : *a*) *nos tapisseries d'Arras*, de 1402,

faites vraisemblablement sur les cartons d'un des maîtres de la célèbre école de peinture qui florissait alors à Tournai, et d'où sortit quelques années plus tard l'illustre Roger Vander Weyden. Assez bien conservées, elles sont pour l'histoire de la peinture flamande des pages du plus haut intérêt, outre leur valeur comme tissus d'Arras de cette époque, ayant une date certaine.

b) *Nos deux châsses*, dont la première, celle de Saint-Eleuthère, a été décrite dans les *Annales de Didron* et passe pour l'un des chefs-d'œuvre de l'orfévrerie au moyen âge. Vous avez malheureusement constaté qu'elle a subi des avaries et qu'elle requerrait une restauration ; l'autre, signée de Nicolas de Verdun, célèbre émailleur de la fin du XIIe siècle, a été grandement défigurée et endommagée : le travail à y faire serait dispendieux et exigerait la main la plus délicate.

c) *La croix mérovingienne*, à pierres en forme de tables, qui a la plus grande analogie avec les croix dites de Guarrazar, découvertes en Espagne il y a peu d'années, et achetées par le gouvernement français pour le musée de Cluny.

d) *Le diptyque en ivoire*, dont une face est du VIIIe et l'autre du XIe siècle, d'après le rédacteur du catalogue de l'exposition de Malines en 1864. M. Jules Labarte le croit tout entier du XIe siècle (*Arts industriels au moyen âge*), se basant sur le dessin du rinceau qui forme une des bordures. Mgr Voisin, qui opinait pour le VIIIe ou le IXe siècle, avait cru reconnaître que les marques du métier, dans lequel on avait fixé les plaques d'ivoire, sont identiquement les mêmes. Quoi qu'il en soit, cet ivoire est des plus précieux que l'on connaisse.

e) *Un coffret à reliques*, qui porte les caractères du XIe siècle, a été découvert dernièrement à la cathédrale; quelques indices cependant nous font douter de son authenticité, et nous regrettons bien, pour pouvoir recueillir vos doctes avis à ce sujet, que l'exposition de Bruxelles nous en prive en ce moment.

f) *La chasuble de saint Thomas de Cantorbéry*. Ce tissu est d'une conservation parfaite, et les méandres et autres dessins des galons accusent bien le XIIe siècle.

g) *Torche des damoiseaux*. On nomme ainsi une torchère en argent, présentant en relief et émaillés les blasons des familles nobles de Tournai aux XIIIe et XIVe siècles. Elle a vraisemblablement servi de reliquaire à un fragment de la sainte Chandelle d'Arras.

h) *Parmi nos tableaux modernes*, je vous signalerai comme remarquables, dans la carole du chœur à droite, un Lambert Lombard (*école de Liége du* XVIe *siècle*), représentant saint Louis qui reçoit l'oriflamme avant la croisade; presque en face, un charmant petit tableau de Van Orley, où les différentes scènes de la vie de la Vierge sont distribuées dans un portique renaissance du meilleur goût; le purgatoire de Rubens, malheureusement retouché, est près de là dans la chapelle capitulaire.

A la carole de gauche, dernière chapelle, vous n'omettrez pas d'admirer la perle de tous nos tableaux, un *Ecce homo* de Quentin Metsys, et vous retrouverez dans les faces repoussantes des bourreaux du Christ ces types hideux que le grand maître anversois allait, dit-on, chercher sur les quais parmi les ouvriers du port. A quelques pas plus avant, la cathédrale conserve comme précieux souvenir d'un illustre enfant de

Tournai, l'une des premières œuvres de Gallait, *la Guérison de l'aveugle-né*, qui présage déjà le peintre de l'abdication de Charles-Quint et des épisodes de la mort du comte d'Egmont. A côté, quatre volets d'un magnifique tableau de Van Nègre, qui est à l'autel de la Vierge au transsept.

Enfin nous possédons un *Crucifiement* de Joordaens, provenant de l'abbaye de Saint-Ghislain ; il est dans la nef, à la chapelle Saint-Louis. A côté de médiocrités, il est d'autres tableaux encore qui ont de la valeur et mériteraient une mention, mais nous devons nous borner, et il nous a suffi de vous signaler les chefs-d'œuvre devant lesquels les vrais amateurs qui parcourent notre cathédrale ne peuvent rester indifférents.

Du reste, parlant à des archéologues, j'avais fini ma tâche, à la fin du numéro précédent; je n'ai abordé la peinture moderne que pour être complet et terminer l'inventaire de toutes nos richesses artistiques.

A la suite de la lecture de M. le chanoine Huguet, diverses observations sont échangées au sujet de la déviation de l'axe des églises. Il n'y avait rien là d'intentionnel ni de symbolique; partout, du reste, où l'on rencontre une déviation, on peut constater une reprise dans la construction.

M. Justin Bruyenne, architecte de la cathédrale, demande ensuite la parole et s'exprime ainsi :

Après la brillante description que vient de nous faire M. le chanoine Huguet, il me reste un vœu à former.

Comme les arts n'ont qu'une seule patrie, mon vœu,

c'est de voir tous ces savants, ces artistes, ces archéologues, qui viennent de se rendre dans notre antique cité, pour visiter, étudier notre admirable cathédrale, publier leurs impressions sur un des monuments les plus remarquables de l'Europe.

Émanées d'hommes aussi compétents que vous, Messieurs, vos appréciations seront du plus haut prix pour tous les amis des beaux-arts, et pour moi une source féconde où je ne cesserai de puiser mes inspirations pour la continuation de l'œuvre qui m'est confiée.

Ce sera pour vous, Messieurs, le moyen de laisser dans la restauration de notre cathédrale une trace de votre séjour à Tournai; et soyez bien persuadés qu'éclairé de vos lumières, je garderai de vos conseils le souvenir le plus reconnaissant.

Les carrelages à vernis plombifère et à émail stannifère.

M. Gaston Le Breton, directeur du musée céramique de Rouen, est appelé par M. le président à donner son avis sur les carrelages qui ont été présentés à la dernière séance du Congrès.

Ces carrelages, ainsi qu'il a été annoncé précédemment, ont été trouvés par M. Loriquet, en creusant dans les caves des archives d'Arras.

M. Le Breton avait été empêché d'assister à la séance dans laquelle ces carrelages furent présentés au Congrès.

Les ayant vus depuis, il ne suppose pas qu'ils doivent

remonter plus haut que le XVIe siècle, ainsi que certains ornements, la forme des caractères et des fleurs de lis que l'on distingue sur plusieurs d'entre eux, semblent l'indiquer. Il donne ensuite quelques détails sur leur fabrication.

Ces carrelages ont été recouverts d'un vernis plombifère sous lequel on distingue par places la présence d'un engobe blanc.

Le dessin a été obtenu par une sorte d'impression faite en creux à l'aide d'une matrice, comme cela se pratique encore aujourd'hui pour les carrelages de ce genre.

M. Le Breton suppose qu'ils doivent provenir de la ville d'Hesdin, qui, dès la fin du XIVe siècle, était un grand centre de fabrication, ainsi que l'a constaté déjà M. Jules Houdoy par des documents tirés des archives de Lille.

Ces documents sembleraient même indiquer jusqu'à un certain point l'emploi dans les Flandres de l'émail blanc, c'est-à-dire à base d'étain, pour les carrelages.

Dans des lettres patentes datées de 1391, il est fait mention, en effet, de deux ouvriers de *quarriaux pains et jolis*, qui sont Jehan du Moustier et Jehan le Voleur.

Ce dernier doit livrer en la ville d'Hesdin ce qu'il pourra desdits *quarriaux*. Les uns seront *pains à ymaiges et chiponnés*, d'autres seront *pains à devises et de plaine couleur*, par l'ordonnance de notre amé varlet de chambre et paintre Melcior Broederlin.

M. Le Breton croit que l'on doit lire Broederlam, à cause du blason même du peintre, écartelé au 2e et au 3e d'un agneau. Or la terminaison *lam* dans Broederlam constituerait alors des armoiries parlantes.

Melchior Broederlam recevait, en 1385, comme

peintre et valet de chambre de Philippe le Hardi, une somme annuelle de deux cents livres.

On voit dans les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par M. de la Borde, qu'il peignit des bannières pour ce prince.

M. Le Breton signale également le curieux retable du musée de Dijon, qui fut commandé par Philippe le Hardi pour le maître-autel de la Chartreuse de cette ville.

Les volets de ce retable représentent l'Annonciation, la Visitation, la Présentation et la Fuite en Égypte.

Ils furent peints par Broederlam, qui peut être considéré comme un des plus célèbres peintres de son époque et le précurseur des Van Eyck.

Il était chargé, d'après ce qui a été dit précédemment, de la surveillance des travaux exécutés par Jean le Voleur.

M. Le Breton cite alors le compte suivant, qui concerne encore le même ouvrier en carreaux.

« A Jehan le Voleur, varlet de chambre de Monseigneur et ouvrier de carreaulx à paver, auquel Monseigneur, tant pour considération des bons et agréables services qu'il lui a fais au temps passez, fait de jour en jour, comme pour et en récompense de certain grand nombre de carreaulx par lui fais et délivrez du commandement et ordonnance dudit Monseigneur, et dont il avoit esté marchandé à lui yceulx esté fais à Yspre, ou pré dudit lieu d'Yspre, et depuis ledit seigneur ordonna Jehan venir à Hesdin pour yceulx carreaulx y estre fais, lesquelz carreaulx il délivra à la mesure et longueur acoustumée audit Hesdin, qui estoit plus grand beaucoup que celluy dudit lieu d'Yspre, dont le dit seigneur fut suffisamment informez, lesquelz car-

reaulx furent mis et emploiés audit chastel de Hesdin, et combien que ycellui Jehan feust payé du principal, Monseigneur, par considération de ce qui dit est, donnast audit Jehan, de grâce espécial, la somme de ijc florins d'or si qu'il appert plus amplement par les lettres patentes dudit seigneur sur ce faictes, données à Conflans-lez-Paris, le xxviie jour d'octobre l'an mil quatre cens. »

(Compte de la recette générale de Bourgogne, du 22 mars 1401 au 22 mars suivant). En 1402, le duc Philippe le Hardi fait un don de 40 écus « à Jehan le Voleur, varlet de chambre et ouvrier de carreaux pains ».

Ces deux comptes sont conservés dans les archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Un autre document plus ancien, cité également par M. Le Breton, vient encore s'ajouter à ceux qui précèdent; il concerne le nommé Pierre Cazien, prêtre de la cour de Philippe le Hardi, qui porte, en 1381, le titre de *faiseur de paintures sur carreaulx*.

Suivant l'opinion émise par M. Le Breton, il pourrait se faire que ce dernier eût été l'introducteur dans les Flandres des émaux stannifères employés pour les carrelages, et dont se seraient servis dix années plus tard Jehan le Voleur et Jehan du Moustier.

Il ajoute que c'est également vers cette époque, c'est-à-dire au xive siècle, que ce genre d'émail apparaît plus communément comme fond dans la décoration de l'orfévrerie. Son opinion se trouve confirmée par celle de M. de la Borde, qui dit dans sa notice sur les émaux du Louvre : « C'est vers le milieu du xive siècle que j'ai rencontré pour la première fois dans les marchés faits avec les orfévres, dans les articles des comptes, dans

les inventaires où on décrit leurs chefs-d'œuvre, la mention d'un genre d'émaillerie particulière, « esmaillé de blanc, » c'est-à-dire entièrement enduit d'une couverte d'émail blanc opaque. »

Il cite ensuite des objets de cette nature, dont le plus ancien comme date est de 1380.

M. Le Breton considère que l'émail stannifère nous est venu d'Orient, où son emploi remonte à la plus haute antiquité, les Égyptiens et les Assyriens l'ayant utilisé successivement dans l'ornementation de leurs édifices.

Il en rencontre, en effet, des traces indiscutables sur des briques et des objets de ces époques reculées de l'histoire.

L'émail stannifère nous aura sans doute été transmis plus tard par les Arabes dans leurs relations continuelles avec l'Occident.

La composition, ajoute-t-il, était connue en France à la fin du moyen âge, si l'on en juge par ce passage de la *Margarita preciosa,* ouvrage de l'alchimiste Pierre le Bon, qui date de 1330 : *Videbis, cum plumbum et stannum fuerunt calcinata et combusta, quod post hoc congruum convertantur in vitrum. Sic faciunt qui vitrificant vasa figuli.*

M. Le Breton termine en insistant sur ce point que, de toutes les villes de France, Hesdin semble jusqu'alors avoir été la première qui se soit servie de l'émail stannifère dans la décoration des carrelages.

Il en a été également de même en Belgique pour la ville d'Ypres. C'est une gloire de plus pour les Flandres, qu'il est heureux de pouvoir constater chez des voisins amis, qui ne formaient jadis avec la France qu'une seule famille, et pour lesquels encore aujourd'hui il

n'existe plus de frontières, lorsqu'il s'agit d'une grande œuvre à entreprendre concernant le développement des arts, des sciences et de l'archéologie.

Après la communication si intéressante de M. Le Breton, la parole est donnée à M. Eugène Soil, avocat, pour la lecture d'une notice sur les anciennes tapisseries de Tournai.

Notice sur les anciennes tapisseries de Tournai.

Les Pays-Bas, et particulièrement Arras, Tournai, Audenarde, Bruxelles, se sont rendus illustres par la fabrication des tapisseries, en quoi ils excellaient.

Arras, le premier, devint célèbre; nous conservons à notre cathédrale, et nous avons montré avec orgueil au Congrès une superbe tenture, la plus ancienne peut-être qui subsiste encore de sa fabrication.

Tournai hérita de sa réputation industrielle, et arrivait à l'apogée de sa splendeur quand Arras, ruiné par la guerre, cessait momentanément la fabrication de ces tapis superbes que les cours de l'Europe se disputaient.

Bien peu de documents nous restent cependant concernant l'industrie des hauts-lissiers de Tournai.

Le plus ancien que possèdent nos archives remonte à 1397; c'est un règlement sur la vente et la fabrication des tapis et velours. On y voit combien, à cette époque, cette industrie était déjà florissante.

Mgr Voisin n'avait pas connaissance de ce document

lorsqu'il écrivit sa notice sur les haut-lissiers de Tournai, publiée dans les Bulletins de la Société historique et littéraire, et à laquelle j'emprunte de nombreux détails.

Trois registres du métier de haute lisse existent, dit-il, aux archives de la ville.

Le premier contient le nom des apprentis et des maîtres reçus de 1512 à 1545.

Le deuxième est un inventaire des titres fait en 1624.

Le troisième, un registre aux délibérations commencé en 1669 et finissant en 1749.

Le premier n'a qu'un intérêt tout à fait local; on le consultera avec fruit pour établir la généalogie de vieilles familles tournaisiennes.

On y voit encore l'influence exercée par les événements sur le commerce et l'industrie : ainsi, de 1513 à 1523, on ne compte que soixante réceptions de maîtres.

De 1527 à 1537 (pendant un même espace de temps), il y en a 203.

De 1538 à 1553 (en cinq ans), il y en a 214.

L'inventaire et le registre aux délibérations nous donnent d'intéressants détails.

Disons d'abord que le métier était régi par l'ordonnance de Charles-Quint, relatée dans tous les ouvrages qui traitent de l'industrie des tapis; cette ordonnance n'a fait, d'ailleurs, que codifier les règlements et les usages observés par les corps de métiers des différentes villes des Pays-Bas. Le métier avait, en 1743, seize chefs et officiers :

Un grand doyen,

Un second doyen,

Deux jurés,

Deux commis (ou troisième et quatrième juré),

Et dix *esgards* (ou visiteurs jurés).

Il semble que le nombre des haut-lissiers a continué de croître jusque vers 1564; il a diminué entre 1564 et 1601. A la fin du XVIIe siècle, le métier est en pleine décadence. En 1697, on ne trouve que cinquante maîtres; en 1710, quarante; en 1738, vingt-neuf!

Sic transit gloria mundi!

Les haut-lissiers avaient établi un refuge pour les maîtres tombés dans la pauvreté, ou vieux maîtres *récrants;* il existait des asiles de ce genre dès 1577, au dire de M. Pinchart. Cependant le plus ancien document que nous possédions remonte à 1611.

Les ordonnances portent que toute pièce de tapisserie doit être munie de la marque de la ville et de celle du maître.

Quelles étaient ces marques? question demeurée sans réponse jusqu'ici, mais dont nous ne désespérons pas de trouver la solution. Beaucoup de tentures attribuées à l'une ou l'autre fabrique célèbre viendront enrichir les annales de l'industrie tournaisienne, et nous n'en serons plus réduits au triste aveu de Mgr Voisin, que, malgré ses nombreuses recherches, il n'avait trouvé aucune tapisserie qu'on sache positivement avoir été faite à Tournai.

Le métier a soutenu de nombreux procès contre ses compétiteurs les tisserands, puis contre les filetiers, enfin contre les tapissiers d'Arras en 1560, et les pièces de ce procès sont encore conservées à Arras, à ce qu'affirme M. Castel.

Si nos archives sont muettes, on trouve de nombreux renseignements dans celles des villes étrangères. M. Houdoy, particulièrement, a fait une riche moisson de documents dans les archives de Lille, et ce fonds est

d'autant plus précieux pour nous, que Lille et Tournai ont eu de nombreuses relations jusqu'à la fin du siècle dernier.

C'est là que nous trouvons l'indication des chefs-d'œuvre de la fabrication tournaisienne, les noms de nos concitoyens qui ont excellé dans leur art, la valeur de leurs travaux. L'une des plus célèbres tapisseries de Tournai est l'*histoire de Gédéon.*

Commandée par le duc Philippe le Bon, vers 1448, et destinée à orner la salle des assemblées de la Toison-d'Or, elle se composait de huit tentures, mesurant ensemble onze cent vingt aunes carrées; elle servit à Bruxelles lors de l'abdication de Charles-Quint, et fut emportée à Vienne par les Autrichiens, à ce que pense M. Pinchart.

M. le chanoine Van Drival avait attribué cette tapisserie à Arras; M. Houdoy soutient qu'elle appartient à l'industrie de Tournai, et il fonde son opinion sur deux articles des comptes de 1448 qui ne laissent aucun doute sur l'origine de cette œuvre remarquable.

Un inventaire de Marguerite d'Autriche, dressé à Malines en 1523, signale une grande tenture en six pièces qui lui avait été offerte par les habitants de Tournai, représentant la *Cité des Dames.*

Une tapisserie représentant l'histoire du roi Assuérus et de la reine Esther se trouvait, en 1464, à la cour de Bourgogne. Elle avait été achetée à Pasquiès-Grenier, marchand tapissier, demeurant à Tournai. M. Lacordaire cite l'article des comptes relatif au paiement de ces tapis. On trouve aux archives de Lille (Houdoy) une ordonnance de paiement par Philippe, duc de Bourgogne, en 1464, d'une somme de 4,000 écus d'or, au profit de Pasquiès-Grenier, marchand de tapisseries,

demeurant à Tournai. Il y est question de six grands tapis ouvrés de fils de laine, de soie, d'or et d'argent, représentant la Passion de Notre-Seigneur, et d'une chambre complète de tapisseries.

On rencontre encore aux mêmes archives divers documents rèlatifs aux tapisseries de Tournai.

Il y est question de chambres à pèrsonnages de vignerons., chambres à personnages de bûcherons; tapisseries de l'histoire du *Banequer;* histoires à personnages à manière de banequets; tapisseries bien richement faites à la manière de Portugal et de l'Inde.

Une très-ancienne tapisserie (1461) représentant l'histoire du Chevalier au cygne; une autre celle de Guyon de Tournai.

Les noms des artisans, ou plutôt des artistes à qui sont dus ces chefs-d'œuvre, ont été sauvés de l'oubli et appartiennent aujourd'hui à l'histoire de l'industrie.

Robert Davye, Jehan de l'Ortye, Pasquiès-Grenier, Baudouin de Bailleul ou Baudouin le peintre, Collard-Bloyart, Jean Grenier, Antoine Grenier, Clément Sarrasin et tant d'autres!

Nul doute que des recherches nouvelles dans les dépôts publics et dans les papiers des particuliers ne fassent découvrir et de nouveaux noms et de nouvelles œuvres. Elles nous feront peut-être retrouver quelques-unes de ces merveilles décrites dans les inventaires des ducs de Bourgogne, et que la politique et la guerre ont dispersées dans tous les pays de l'Europe.

Tournai ne possède que peu de tapisseries anciennes, et encore n'y en a-t-il aucune que l'on puisse attribuer avec certitude à ses fabriques.

La plus remarquable est sans contredit la tapisserie d'Arras conservée à la cathédrale; puis celle de l'évêque

Charles de Troy, représentant l'histoire de Jacob, fabriquée en 1554, à Audenarde, à ce que l'on pense, ce qui est très-contestable cependant.

En voici encore quelques-unes :

Trois panneaux de tapisseries qu'on dit d'Audenarde, représentant des pastorales et des sujets champêtres. Ces tapisseries, qui proviennent de la chambre des arts et métiers, sont aujourd'hui au bureau de bienfaisance.

Trois grandes tapisseries à sujets mythologiques.

Les Transformations de Jupiter, dans le cabinet du président du tribunal civil; elles ornaient autrefois l'ancienne salle des états du Tournaisis.

Un salon complet, à verdures, chez M. Bruyenne; un autre chez Mme René de Rosse; d'autres tentures enfin, assure-t-on, sont remisées dans les greniers de l'hôtel de ville et chez des particuliers, attendant ce rayon de soleil qui doit éclairer leurs propriétaires sur la valeur de ces trésors cachés et leur inspirer le désir de les rendre à la lumière et à l'admiration des amis des arts!

EUGÈNE SOIL,
Avocat, secrétaire de la Société historique et littéraire de Tournai.

Enfin M. Cloquet, ingénieur-architecte, dont le Congrès avait admiré le matin l'habileté de restaurateur dans sa visite à l'église Saint-Jacques, lit un travail sur l'école de Saint-Luc à Tournai.

L'École de Saint-Luc.

MESSIEURS,

Le Congrès archéologique, en mettant à son ordre du jour l'étude des moyens propres à développer le goût et la connaissance de l'archéologie, a soulevé un point spécial se rattachant à cette vaste question, celui de la fondation d'écoles archéologiques dans le genre de celles qui fonctionnent à Gand et à Lille.

J'ai l'honneur de répondre à l'appel indirect qui nous est ainsi fait, à nous qui possédons dans notre ville une école d'art chrétien, jeune encore, mais déjà pleine de promesses. Me plaçant au point de vue particulier précisé par l'article 29 de votre programme, je tâcherai de vous rendre compte de ce qui a été entrepris dans notre pays, par l'initiative privée, pour l'étude et la restauration des principes de l'art du moyen âge.

L'art du moyen âge, Messieurs, le Congrès lui rend aujourd'hui encore un éclatant hommage en honorant de sa visite notre vieille cité, dont les gloires artistiques se rattachent pour la plupart à cette époque incomparable, qu'à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, on peut appeler l'âge d'or de l'ère chrétienne. Témoin la liste chronologique de nos monuments et œuvres d'art, que nous sommes fiers de pouvoir vous faire connaître.

L'art chrétien du moyen âge, c'est pour votre belle France, comme pour notre belle patrie, l'art véritablement national, celui qui est conforme à nos mœurs, à notre foi séculaire, à nos besoins et à nos aspirations.

C'est là une vérité qu'ont mise en lumière tant de savants français, à la suite et sous la direction de M. de Caumont, l'un des plus illustres présidents de vos Congrès.

Après trois siècles de dédain et d'oubli, la gloire artistique du moyen âge fait maintenant l'objet d'une admiration sincère et d'études approfondies. Mais pouvons-nous nous borner à en scruter les merveilles, à en décrire les chefs-d'œuvre et à en faire le sujet de spéculations stériles? Ne devons-nous pas nous considérer comme les successeurs des bâtisseurs des cathédrales gothiques, et travailler à faire revivre les traditions qui ont assuré à leurs travaux des siècles de prospérité sans exemple? Ne devons-nous pas enfin étudier le moyen âge au point de vue pratique, nous pénétrer de ses principes et nous préparer avec patience et humilité, mais avec foi et courage, à renouer la chaîne interrompue de nos vieilles traditions?

C'est ce que professe l'école de Saint-Luc, à laquelle vous voulez bien vous intéresser. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont vu l'œuvre réalisée à Gand, et ce n'est pas de la part de nos voisins du midi qu'ont manqué à l'entreprise de sympathiques encouragements. Quoiqu'elle attende bien plus de ses modestes et opiniâtres efforts que d'une célébrité à laquelle elle n'a ni droit ni prétention, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de répondre à votre bienveillant intérêt, en vous faisant connaître en quelques mots nos principes et notre organisation.

Cette école d'art est en quelque sorte le complément de la *gilde* de Saint-Thomas et de Saint-Luc, fondée à la suite de l'exposition de Malines, sous la présidence de feu Mgr Voisin, vicaire général de notre diocèse,

ancien président de notre Société historique et littéraire, qui a consacré une partie de son existence à écrire l'histoire de nos monuments, et qui a pris l'initiative de la restauration de la cathédrale et de nos plus belles églises. La gilde a maintenant à sa tête M. le baron J. Bethune, l'ami et l'émule de Welby Pugin. Tous ceux qui, dans notre pays, travaillent à la restauration de l'art chrétien, se rangent sous la direction de ce maître vénéré, à qui est dû en si grande partie le mouvement qui se manifeste dans notre pays en faveur de l'architecture du moyen âge.

L'école de Saint-Luc s'est développée en union d'idées avec la gilde. Son enseignement embrasse toutes les branches de l'art. Elle compte aujourd'hui des architectes, des sculpteurs, des peintres et des orfévres. La liste est déjà longue des églises qui ont été restaurées par ses soins, ornées de vitraux dignes du moyen âge et décorées de peintures du vieux style. C'est elle qui naguère faisait sortir de terre en une seule campagne ce grandiose ensemble du nouveau béguinage de Gand et restituait à la cathédrale de Bruges ses splendides verrières et sa brillante polychromie. C'est un de ses élèves qui élevait l'an dernier l'hôtel de ville de Saint-Nicolas.

Depuis qu'elle existe, l'ancienne architecture brugeoise semble ressusciter, et les Flandres se couvrent d'églises, de presbytères, de couvents, de châteaux, d'écoles, d'hôtels de ville, qui rappellent si bien l'aspect de nos villes au xve siècle. Le sentiment artistique du moyen âge se fait jour dans l'orfévrerie, la dinanderie, et jusque dans les arts secondaires, comme la menuiserie et la ferronnerie; les enlumineurs gothiques semblent revivre dans l'imagerie, dont l'école de Saint-Luc a produit dans ces derniers temps de ravissants spéci-

mens, et, à Tournai même, s'est formée sous son influence une imprimerie qui remet en honneur les traditions xylographiques des Simon Vostre, des Plantin et des Elzévir.

Nous avons cru utile de donner un aperçu des œuvres de l'école de Saint-Luc, pour mieux marquer son but et ses aspirations. Nous allons faire connaître en quelques mots l'organisation de son enseignement.

C'est à Gand seulement que ses œuvres ont pris un développement complet. C'est là que, sous l'habile direction de professeurs appartenant pour la plupart à la congrégation des frères des Écoles chrétiennes, l'institution a acquis déjà une réputation considérable. Depuis quelques années, elle est entrée dans la voie de la propagande; d'autres écoles sont fondées déjà à Lille, à Anvers et à Tournai; Liége et Louvain en posséderont prochainement.

L'enseignement comprend un cours préparatoire de dessin de deux années, et des cours théoriques et pratiques formant deux sections : la section d'architecture et la section décorative. Cette dernière comprend elle-même deux subdivisions, celle de l'ornement et celle de la figure. Les cours complets sont répartis sur huit années d'études. La partie théorique de l'enseignement comprend, outre des cours de géométrie, de perspective et de construction, etc..., des leçons sur l'archéologie chrétienne, la liturgie et l'iconographie.

Ce qui donne surtout à cet enseignement son caractère et sa valeur, c'est le choix des modèles.

La série de modèles créés par les fondateurs de l'œuvre pour les cours préparatoires de dessin, a fourni des résultats surprenants. Ils sont dus non-seulement à l'excellence des méthodes et au dévouement des

professeurs, mais encore à l'accord intime qui existe entre les sujets proposés aux études des élèves et le fond de pensées et de sentiments développés en eux par l'éducation. En passant de la famille à l'école, l'enfant ne change pour ainsi dire pas de milieu. Ce sont des pensées familières à son esprit qu'il trouve reproduites dans ses modèles, et non des formes étranges empruntées à une civilisation éteinte depuis deux mille ans, ni des emblèmes mythologiques qui ne représentent à ses yeux que mystère ou mensonge. Ainsi se forme de bonne heure en lui le sentiment de ce qu'il exécute, et le jeune artiste se développe avec la vigueur d'une plante qui n'a pas été de bonne heure transplantée hors du sol où elle avait germé.

Plus tard, on met sous ses yeux les chefs-d'œuvre des artistes du moyen âge, qui, pour avoir été méprisés longtemps, n'en sont pas moins les fruits naturels de notre génie national. Il faut avoir vu une vingtaine de ces jeunes gens occupés à reproduire la tête de Notre-Dame de Paris, ou du bon Dieu d'Amiens, ou quelque figure des portails de Chartres ou de Reims, ou bien encore un des merveilleux tableaux de l'ancienne école de Bruges, pour comprendre ce que cette conformité de l'enseignement avec la foi et le génie national donne de vigueur et de fécondité aux études.

Tel est donc le caractère spécial de l'école de Saint-Luc. Frappés comme nous, non-seulement de la splendeur des cathédrales gothiques sorties en quelque sorte du cœur du peuple, mais encore de la supériorité de toutes les productions de l'art des siècles de foi, ses fondateurs ont adopté franchement les méthodes auxquelles nous devons ces sublimes créations.

Édifiés sur ces principes dont la puissance a été démontrée, ils ont brisé avec l'éclectisme, qui manque de toute pensée fondamentale et de tout caractère précis. Convaincus que celui qui travaille dans tous les styles, n'en possédera jamais aucun, ils nourrissent l'intelligence des élèves des types les plus parfaits de ce que nous pouvons appeler notre art indigène. Ils préparent ainsi, pour la restauration de nos monuments, des ouvriers non-seulement habiles, mais convaincus. Car, pour permettre de toucher aux œuvres du moyen âge, il faut les comprendre d'une manière intime. Les comprendre, c'est les aimer; et nos élèves les admirent, comme ils aiment leur patrie.

Nous avons surtout envisagé, Messieurs, le côté de l'école de Saint-Luc qui correspond le plus aux préoccupations du Congrès. Pour ne pas être trop incomplet, nous devons dire deux mots d'un autre caractère qui distingue cet enseignement : c'est son caractère rationnel et technique.

Il reconnaît pour type le style qui s'est développé sur notre sol, sous l'influence de la civilisation chrétienne, et qui s'est adapté rationnellement aux rigueurs de nos climats et à la qualité de nos matériaux. Cette conformité avec la nature des lieux et des choses satisfait l'intelligence des élèves, qui se rendent compte des raisons des formes, saisissent leurs rapports avec les traditions locales, et s'accoutument ainsi à faire des constructions logiques.

De plus, les formes propres à ce style ont pour caractère d'être essentiellement techniques, c'est-à-dire en rapport parfait avec la nature de la matière travaillée, avec les procédés de fabrication et avec la destination des objets. De là des rapports étroits entre

l'enseignement esthétique et ses applications. Aussi l'élève aperçoit-il rapidement l'utilité pratique des études théoriques qu'il embrasse, et c'est pour lui un stimulant sérieux.

Enfin, dans l'enseignement de l'école de Saint-Luc, les différentes branches de l'art sont envisagées dans leurs rapports avec l'architecture, dont elles sont une dépendance. L'unité qui est ainsi établie entre toutes les parties du programme contribue singulièrement à perfectionner l'étude de chacune d'elles en élargissant en quelque sorte son horizon.

Tel est, en quelques mots, Messieurs, le programme de cette école, qui se propose de mettre en pratique les principes que votre Société a tant contribué à mettre en lumière. Ce n'est pas seulement une école d'archéologie, mais aussi un enseignement, qui a pour base l'archéologie chrétienne.

L. Cloquet.

M. le président, en terminant, exprime le vœu, au nom du Congrès, que le beau jubé de la cathédrale, dont le déplacement a été plusieurs fois projeté, demeure au seul endroit où il ait une raison d'être. Pareil vœu avait déjà été émis lors de la première visite de la Société française d'Archéologie à Tournai. D'unanimes applaudissements accueillent les paroles de M. le président ; ils montrent combien le vœu proposé répond aux sentiments de tous.

La séance est levée à une heure.

Notes sur les églises de la Madeleine et de Saint-Jacques.

L'église Sainte-Marie-Madeleine, à Tournai, offre peut-être le type le plus parfait en son genre que possède la Belgique, type modeste mais complet, et vraiment digne du XIIIe siècle qui l'a produit. C'est par excellence le monument qui devrait servir de modèle aux architectes des églises paroissiales.

Fondée en 1241, par Walter de Marois, elle est bâtie dans la forme de la simple croix latine. Sa façade, ornée d'un élégant portail et d'une seule fenêtre surmontée d'une rose, est flanquée de deux belles tours. Le chœur est terminé par un mur plat percé, comme les murs extrêmes du transsept, d'une fenêtre à trois lancettes abritées sous une décharge en plein cintre. Les murs latéraux du chœur, ainsi que les murs du transsept, qui leur sont contigus, offrent de grandes fenêtres à deux lancettes géminées. Les murs extrêmes des bras du transsept ne font pas saillie sur les petites nefs. Celles-ci présentent des fenêtres à ogives simples, et la grande nef est éclairée par des fenêtres hautes, qui offraient autrefois deux lancettes abritées sous un arc surbaissé ; mais elles appartiennent à une reconstruction du XVe siècle. Toutes les parties de l'église étaient autrefois couvertes de berceaux lambrissés.

Malheureusement ce précieux édifice est tombé dans un état de délabrement tel, qu'il pouvait à peine, il y a deux ans, offrir un abri aux fidèles. Il était, de plus, entièrement défiguré. Toutes les moulures de l'inté-

rieur étaient noyées sous un infâme badigeon qui dissimulait entièrement l'architecture de l'édifice. Le monument paraissait voué à la ruine; en effet, les autorités civiles songèrent à cette époque à le raser.

Les charpentes des basses nefs, reconstruites après un incendie à la fin du siècle dernier, avaient été établies en dépit de la structure de l'édifice. Elles avaient fait une emprise considérable dans l'intérieur de l'église; à leur base régnait un plafond plat qui coupait les petites nefs à la hauteur de la naissance des grandes arcades; les vastes ogives de celles-ci étaient dissimulées sous des cintres en plafonnage et bouchées par de grossières cloisons en planches. Jamais on ne vit un édifice plus complétement défiguré.

Depuis quelque temps, le curé a fait des efforts dignes des plus grands éloges pour sauver son église. Un commencement de restauration a été tenté et a produit toute une révélation de la valeur du monument.

En renouvelant la toiture et la charpente, on a fait disparaître le malencontreux plafond, débouché les arcades et remis au jour les ogives monumentales qui constituent la grande beauté de l'édifice.

Elles se montrent maintenant sveltes et dégagées; l'odieux plâtrage qui les cachait a été gratté, et a mis à nu le riche appareil de leurs claveaux en pierre de taille et leurs élégantes moulures. Un lambris de chêne, formant un demi-berceau surbaissé, recouvre les petites nefs, dégageant les arcades et s'harmonisant avec toutes les lignes de l'édifice.

Les colonnes, les murs et les gracieuses moulures des fenêtres, dont les belles pierres ont également été mises à découvert, ont ainsi repris leur ancien aspect et en quelque sorte une nouvelle jeunesse.

On peut apprécier à l'heure qu'il est, par ce commencement de restauration, relativement peu dispendieux, combien l'église pourrait être embellie par des travaux plus complets, et l'on entrevoit déjà cette espèce de résurrection dont elle sera un jour l'objet. Ce jour, le Congrès l'appelle de tous ses vœux; grâce au dévouement des paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine, nous en sommes convaincu, il ne tardera pas longtemps.

Nous ne doutons pas que les autorités chargées de la conservation des monuments nationaux ne se montrent disposées à encourager avec bienveillance et à aider efficacement la fabrique, qui montre pour ce monument si remarquable une sollicitude si méritoire.

On pourrait, sous ce rapport, citer la fabrique de Sainte-Marie-Madeleine de Tournai en exemple à toutes celles de France et de Belgique.

L'église Saint-Jacques a causé au Congrès une véritable surprise. Cet édifice, devenu le plus beau des monuments de Tournai après la cathédrale, depuis la belle restauration dont il vient d'être l'objet, a été admiré à plus d'un point de vue. Son architecture élégante et majestueuse offre les particularités les plus curieuses pour l'archéologie. Son magnifique, triforium, la claire-voie si originale qui éclaire la grande nef, la grande arche d'entrecroisement jetée à l'entrée de la croisée du transsept, son chœur magnifique, qui ressemble à une miniature de la Sainte-Chapelle, en font un monument éminemment remarquable.

Le Congrès a loué hautement les belles peintures qui sont exécutées en ce moment dans le chœur et dans les collatéraux par M. Helebieg, de Liége. Il a aussi été

frappé de la disposition heureuse, tant au point archéologique que liturgique, des nouveaux autels, ornés de retables polychromes à volets, que rehaussent des peintures de grand style et d'un goût conforme aux meilleures traditions.

Réception au château de Laeken.

Primitivement, le Congrès devait se terminer à Tournai, mais l'exposition rétrospective organisée à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de la Belgique, aurait déjà engagé un certain nombre de ses membres à aller passer quelques jours à Bruxelles, si un autre motif n'avait achevé de les décider.

S. M. le roi des Belges, inscrit depuis de longues années sur la liste des membres de la Société, et qui avait déjà donné des preuves de sa haute sympathie au Congrès d'Arras, avait bien voulu faire savoir à M. Palustre qu'il recevrait les membres de la Société, pendant leur séjour à Bruxelles. Aussi, nous sommes-nous rendus, le mardi 6, au palais de Laeken, où, après que tous les membres de la Société et du Congrès, dont le nombre atteignait encore près de quarante, lui eurent été présentés, S. M. s'est entretenue avec chacun d'eux, pendant qu'un lunch était servi dans l'une des galeries et que la musique des Guides se faisait entendre.

La Société française d'Archéologie en Franche-Comté.

L'excursion, désormais passée dans les habitudes de la Société française d'Archéologie, a eu lieu cette année dans les départements du Doubs et du Jura. Le lieu du rendez-vous avait été fixé pour le 5 juin, à Besançon. Les membres de la Société qui s'étaient rendus à l'appel de notre dévoué directeur ont trouvé l'accueil le plus empressé et le plus hospitalier auprès de nos éminents confrères, M. le comte de Soultrait, trésorier-payeur général du département, et M. Castan, archiviste-bibliothécaire de la ville, qui ont bien voulu nous servir de guides dans nos explorations. Nous avons hâte de leur en témoigner notre vive reconnaissance, ainsi qu'aux autres hommes d'étude, membres de la *Société d'Émulation du Doubs*, qui nous ont fait aussi la gracieuseté de nous accompagner.

L'exposition des beaux-arts, organisée au palais Granvelle à l'occasion du concours régional, ajoutait un intérêt de plus à celui que la ville de Besançon offre, en tout temps, avec ses souvenirs, ses monuments, ses riches collections et les beautés de son site.

Le programme de l'excursion, qui comprenait les deux départements du Doubs et du Jura, plus un certain parcours en Suisse, sans prévision des retards et des modifications forcément amenés par une affreuse persistance de temps pluvieux, ne consacrait que deux jours à la capitale de la Franche-Comté. C'était peu, et l'examen des richesses conservées à la bibliothèque pu-

blique aurait exigé à lui seul la plus grande partie de notre séjour. Dire que M. Castan nous a fait, avec la compétence qui lui est propre, les honneurs des précieux dépôts confiés à sa garde, c'est faire connaître que nous ne pouvions examiner sous de meilleurs auspices la merveilleuse collection de manuscrits et d'incunables qui, avec cent mille autres volumes environ, font de la bibliothèque de Besançon l'une des plus riches et des plus belles de France. Son premier fonds provient de la bibliothèque que l'érudit S.-B. Boisot, abbé commendataire de Saint-Vincent, légua, en 1693, à la ville, après l'avoir formée d'un grand nombre de documents et d'ouvrages recueillis par les Granvelle en Italie, en Flandre et en Espagne. Parmi les plus anciens imprimés, il faut citer le *Rationale Durandi*, de 1459, et l'exemplaire sur vélin, de 1460, du *Catholicon Januense*, et parmi les manuscrits, en partie du XVe et du XVIe siècle, le *Bréviaire* de l'archevêque Charles de Neufchâtel, le *Tite-Live* en trois volumes, deux ouvrages ornés de splendides miniatures, un *Dion Cassius*, la *Cité de Dieu*, un *Froissard* de la fin du XIVe siècle.

Le musée archéologique, avec ses monuments épigraphiques, ses bronzes, ses bas-reliefs, son célèbre diptyque et ses armes gauloises qui ont vaillamment combattu en faveur d'Alesia, aurait aussi réclamé de plus longues heures que celles que nous avons pu lui consacrer, sous l'obligeante direction de son savant conservateur, M. Ducat.

Mais, depuis quelques années, il s'est produit à Besançon un véritable événement archéologique, auquel M. Castan a eu le mérite d'attacher son nom et qui a eu un grand retentissement dans le monde savant. Nous

voulons parler de la découverte du *théâtre romain* de *Vesontio* (1), sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste, transformé aujourd'hui en *square archéologique* pour l'embellissement de ce quartier.

Toutefois, ce monument présente des particularités de dispositions tellement différentes de celles qui caractérisent tous les théâtres romains, que c'est, croyons-nous, avec la plus grande réserve que l'on doit accepter l'opinion émise jusqu'ici. En effet, le contour de l'orchestre, et c'est ce qui frappe le plus l'observateur, au lieu d'être bordé directement, comme dans tous les théâtres antiques, par le premier gradin de l'*imma cavea*, ou première précinction, est délimité par un soubassement vertical, haut d'environ 2^m50, formé de dalles posées de champ, couronné par une corniche et bordé en bas par une forte moulure. C'est tout à fait l'aspect du soubassement d'un *podium* d'amphithéâtre, tel qu'on peut le voir aux arènes de Nîmes et d'Arles, si bien que, si ce soubassement de forme semi-circulaire s'était trouvé prolongé en forme elliptique, on n'hésiterait pas un instant à voir un amphithéâtre dans le monument en question. Aussi les partisans de l'attribution de ces vestiges à un monument scénique ont-ils dû établir qu'il n'y avait eu là qu'un théâtre incomplet, interrompu après la construction de la partie supérieure, repris et continué plus tard, pour être subordonné, dans ses dispositions essentielles, à cette partie supérieure qui, par suite, serait devenue la partie infé-

(1) *Le Théâtre de Vesontio et le Square archéologique de Besançon*, 1873. — *Découverte de la scène du théâtre de Vesontio*, 1876, texte par Aug. Castan, archéologue, dessins par Alf. Ducat, architecte.

rieure, c'est-à-dire l'*imma cavea*. D'après ce système, l'édifice aurait été commencé par le faîte et terminé par le bas, ce qui est peu vraisemblable.

Ce soubassement, tout à fait inusité à cette place dans les théâtres romains, aurait donc été destiné, dans la pensée du premier constructeur, à former l'appui, le *balteus*, de la dernière précinction, celle qui devait être abritée par un portique, lequel portique aurait dû être soutenu par les colonnes retrouvées au bas du soubassement ; ce *balteus* devenait ainsi la paroi d'un couloir entre les deux dernières précinctions, comme on le voit encore dans quelques théâtres, et particulièrement à celui de Syracuse. Mais, dans ce cas, comment expliquer, au pied même du soubassement, la présence de la forte base à moulure qui faisait saillie sur le sol et qui eût nécessairement gêné la circulation dans un espace d'une largeur ordinairement fort restreinte ? On peut en dire autant de la corniche, qui eût été aussi malencontreuse pour la tête des passants, que la base à moulure l'eût été pour leurs pieds.

L'état actuel des lieux, sur l'emplacement de la partie la plus caractéristique de tout théâtre, celle du *proscenium*, n'est d'aucun secours, à vue d'œil, pour l'éclaircissement de la question. Mais l'active persévérance de M. Castan ne pouvait manquer d'interroger les secrets de ce sol, et les vestiges qu'il a trouvés dans ces dernières fouilles lui auraient apporté la preuve de l'existence de ce *proscenium*. Malheureusement, nous nous trouvons encore là en présence d'une nouvelle anomalie de construction si considérable, qu'il faut renoncer, ou tout au moins hésiter plus que jamais, à y reconnaître un *proscenium*. Nous ne voyons pas que rien de ce qui constitue cette partie d'un théâtre an-

tique ait été découvert, et, au contraire, les éléments le plus clairement retrouvés n'ont jamais fait partie, à cette place, dans aucun théâtre, d'un *proscenium;* nous voulons parler de ces grands escaliers mis au jour par les fouilles et qui, dans le système du théâtre de *Vesontio*, auraient conduit de l'extérieur au *proscenium*. En vain on les chercherait dans aucun des théâtres connus, et même dans les théâtres construits sur un terrain formant une déclivité à l'endroit où s'élève le *proscenium*. Au fameux théâtre de Sagonte, en Espagne, où cette déclivité existe, ces escaliers ne se retrouvent point, et nous pourrions encore en citer d'autres.

En présence de ces bizarreries de dispositions et des obscurités matérielles qui couvrent une partie de l'emplacement, il est permis de croire que le dernier mot n'a pas encore été dit sur la destination du monument qui passe pour avoir été le théâtre de *Vesontio*. A coup sûr, c'était un monument de première importance, qui devait contribuer à l'ornement de cette ville, et l'on ne saurait trop féliciter, au nom de l'archéologie, le dévouement du savant qui, par son initiative infatigable, a doté la ville de Besançon d'une découverte aussi intéressante. Heureuses sont les cités qui possèdent des hommes dont le zèle et le savoir s'efforcent de mettre en lumière les glorieux témoins de leur passé! Heureux sont aussi ces hommes qui se trouvent secondés, dans leurs travaux, par les intelligentes libéralités de leurs concitoyens!

Dans le massif des terres qui auraient porté la *cavea* du théâtre, il existe une construction d'un intérêt tout spécial et qui se rattache au grand travail hydraulique destiné à conduire les eaux à *Vesontio;* c'est le *castellum divisorium*, ou bassin circulaire qui, par des orifices

pratiqués dans ses parois, distribuait l'eau dans les différentes directions de la ville. La ville de Nîmes possède encore une de ces constructions de l'époque romaine, qui est un type de ce genre. La présence de ce bassin, la forme de l'emplacemeut en partie circulaire donnée par le soubassement dont nous venons de parler, les colonnes retrouvées à ses pieds, ont suggéré à quelques-uns de nos confrères l'idée que le mystérieux monument de *Vesontio* devait se rattacher à une construction hydraulique d'un grand effet décoratif, avec chutes d'eau, bassin, terrasses ornées de colonnades; le tout précédé d'une esplanade accessible par les grands escaliers retrouvés derrière le prétendu *proscenium* du théâtre. Il y aurait eu là une construction analogue au magnifique château d'eau qui fait depuis quelques années l'ornement de la ville de Marseille.

Entre le *Square archéologique* et la cathédrale s'élève la *Porte-Noire,* avec ses sculptures passablement barbares, gravement endommagées par le temps, et qui sera le sujet d'une prochaine étude que M. Castan veut bien donner au *Bulletin monumental.*

La cathédrale Saint-Jean est un édifice qui n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être. Les différentes modifications qu'il a subies en font un monument d'un véritable intérêt. Des parties, dans les soubassements, construites en petit appareil, attestent l'ancienneté de son origine. Son plan se compose d'une nef et de deux collatéraux sans transsept, et, suivant une influence rhénane, la nef a deux absides opposées; l'une à l'ouest et l'autre à l'est. A l'intérieur, l'analyse de la partie supérieure fait reconnaître une église du XIIIe siècle intercalée dans un édifice du XIe et du XIIe siècle. Primitivement, la nef n'avait pas de voûte, mais elle en reçut

à la transformation du XIIIe siècle, époque à laquelle on convertit aussi les piliers romans en piliers gothiques. Ce parti amena la surélévation des murs de la grande nef. En avant des fenêtres romanes on établit des arcs aigus allongés, portés sur des colonnettes fluettes en marbre gris, de manière à former une galerie de circulation qui traverse les piliers et les pleins des murs de la nef. La disposition ainsi obtenue dans le fenestrage, malgré son manque d'unité, n'en est pas moins d'un effet assez heureux.

L'abside principale, qui contient le maître-autel, est ici, par exception, celle de l'ouest. Mais il nous a été dit, comme correctif à cette disposition, qu'à l'ancien autel le prêtre officiait en regardant l'assistance. Le sieur de Moléon avait déjà fait observer que l'église était tournée vers l'occident, et il est dit que de son temps l'autel était au milieu de la nef (1).

L'abside située à l'est a été reconstruite au XVIIIe siècle.

Le titre de cathédrale fut pendant longtemps partagé entre l'église Saint-Jean et l'ancienne église Saint-Étienne, destinée à disparaître en 1674, dans les travaux exécutés par Vauban pour l'installation de la citadelle. D'origine fort ancienne, l'église Saint-Étienne avait été reconstruite pour la seconde fois par Théodoric, roi de Bourgogne, à la fin du VIe siècle, et elle reçut de nombreux témoignages de la munificence et de la protection des papes et des empereurs; mais le monument démoli par le grand ingénieur de Louis XIV datait du XIe siècle. Il avait été consacré, en 1050, par le pape Léon IX, qui accorda aux chanoines, entre

(1) *Voyages liturgiques de France*, etc..., par le sieur de Moléon, 1718, page 154.

autres priviléges, celui d'officier avec la mitre et les ornements pontificaux.

L'église Saint-Étienne était donc, d'après ce qui précède, une sorte de concathédrale. « Cette prérogative, dit M. Guénard (1), jointe à ses autres priviléges, à ses richesses et à la protection des princes, éblouit tellement les chanoines qu'ils mirent tout en œuvre pour dépouiller l'église Saint-Jean de la dignité d'église matrice dont elle était en possession. Les deux chapitres contestèrent pendant près de cent trente années devant les archevêques, les papes, les empereurs, au concile de Tournus et à celui de Latran, assemblé par le pape Calixte II; mais le décret d'union, rendu en 1253 par le légat Hugues de Saint-Cher, maintint l'église Saint-Jean dans sa primauté. »

A la destruction de Saint-Étienne, plusieurs objets conservés dans cette église furent transportés dans la cathédrale Saint-Jean. De ce nombre était le saint Suaire, qu'on déposa dans l'abside orientale, reconstruite à cette époque. C'est de là aussi que provient la table de marbre blanc circulaire qui est aujourd'hui fixée dans le mur, au fond de l'abside, derrière le grand autel.

Cette table, d'un diamètre total de 1m07, présente un champ creusé d'environ 0m03, sur un diamètre de 0m69, avec une bande en bordure de 0m19 de large, dans laquelle sont découpés huit lobes rayonnants, un peu moins profonds que le champ lui-même de la table. L'ouverture de chaque lobe est de 0m21. Au centre est figuré, en léger relief, le monogramme du Christ, en-

(1) *Besançon. Description historique des monuments, etc., de Besançon*, par Alex. Guénard, 1843.

touré d'un cercle de 0m32 de diamètre. La haste prolongée du rho du monogramme forme la tête d'une croix dont les bras sont tangents au cercle. Une colombe est posée sur la tête de cette croix; en bas, la haste descend jusqu'à la rencontre d'un entre-deux des lobes, et un agneau est placé au devant. Autour de la table, dans les espaces saillants qui séparent les lobes, on lit l'inscription : HOC SIGNUM | PRAES | TAT | POPVPIS (*sic*) | COELES | TIA REGNA.

La destination de ce marbre a vivement intrigué les rares archéologues dont il a attiré l'attention. Qu'il ait fait partie de l'autel de Saint-Étienne, cela n'est pas douteux, puisque nous savons, par le grave historien Chifflet, qu'il était incrusté sur cet autel consacré, en 1050, par le pape Léon IX (1). Mais aurait-il à lui seul constitué, dans le principe, une table d'autel? Nous ne pouvons émettre à ce sujet, et dans ce sens, que des conjectures, en nous autorisant de quelques exemples d'autels contemporains et de forme analogue. Le style de l'ornementation, la forme des caractères de l'inscription ne permettant pas de le faire remonter au delà de l'époque carlovingienne, et c'est à cette époque qu'il paraît se rapporter. Nous devons à l'aimable obligeance de l'un des archéologues les plus compétents en ce qui concerne l'histoire des autels chrétiens, parmi quelques-unes des indications qui vont suivre, celle de l'autel à *lobes* le plus ancien que l'on connaisse, l'autel de Cabestang, dans l'Hérault. Il a l'avantage de porter une inscription qui le date du temps de Charles le Simple. On connaît aussi l'autel semi-circulaire du musée de

(1) *Joan. Jac. Chifflетii. Vesontio civitas imperialis....illustrata*, 1618-1650, p. 205 et suiv.

Vienne, également muni de lobes et qui a tous les caractères de la même époque. Quant aux autels creux et lobés de Rodez et de Saint-Sernin de Toulouse, ils sont ici hors de cause pour la fixation des premières dates de ces sortes d'autels, puisqu'ils se rapportent à leur dernière période.

Faut-il voir une destination toute particulière dans la présence de ces lobes, quoique cette présence puisse, à la rigueur, s'expliquer comme simple motif de décoration? Cependant, lorsque l'on sait que, dans les premiers siècles de l'Église, il était d'usage d'offrir des *oblata* sur des autels dits *oblationaria*, et que plus tard aussi s'introduisit l'usage d'exposer sur les autels, pendant le saint sacrifice, des hosties en nombre qui variait suivant les fêtes de l'année, n'est-il pas permis, avec une imposante vraisemblance, de rattacher à cet usage liturgique la disposition du curieux monument dont nous nous occupons? La notice (1) de l'évêque d'Espagne, Ildefonse, composée au IXe siècle, et que Mabillon rapporte dans ses *Vetera Analecta*, à la suite du traité des *Pains azymes* (2), nous donne de précieux renseignements à l'appui de cette opinion, en expliquant qu'à telles et telles fêtes, les hosties ou pains exposés devaient être rangés en cercle autour de l'autel ou posés en forme de croix. Ainsi, dans le marbre de Besançon, nous aurions une table dont les lobes auraient été réservés pour l'exposition des hosties, table ou *crédence* analogue aux *mensæ* placées dans le *diaconicum* des anciennes basiliques, rappelant aussi « les *patènes*

(1) *Revelatio quæ ostensa est venerabili viro hispaniensi Eldefonso episcopo, etc.*

(2) *Dissertatio de pane eucharistico, azymo ac fermentato.*

dites *ministériales*, plus grandes que celles dont se servait le prêtre, parce qu'elles étaient destinées à recevoir les pains consacrés que l'on distribuait au peuple (1) ».

Quoi qu'il en soit, un usage liturgique qui pouvait être la continuation de celui que nous venons de rappeler, existait encore au XVIIe siècle. Chifflet rapporte que, chaque année, le jeudi saint, on versait seize pintes de vin rouge dans ce marbre ; chaque chanoine venait à son tour en boire une part, et le reste était distribué au peuple.

En 1711, lors de la consécration du grand autel de Saint-Jean par l'archevêque de Grammont, ce marbre fut installé sur cet autel comme il l'était antérieurement sur celui de Saint-Étienne, où il recouvrait des reliques déposées, en 1148, par le pape Eugène III. Il resta sur l'autel de Saint-Jean jusqu'en 1790. Plus tard, à la suite de la reconstruction de cet autel, ce précieux monument fut placé à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui. Il est à regretter qu'en raison de son importance il n'occupe pas une place plus apparente.

Parmi les œuvres d'art qui proviennent également de Saint-Étienne, il faut citer en première ligne un admirable tableau de Fra Bartholomeo, dû à la munificence de Ferry Carondelet, grand archidiacre de Besançon, abbé de Montbenoît, conseiller de Charles-Quint et son ambassadeur auprès du pape à Rome, où il s'était épris du goût des arts et s'était lié d'amitié avec Raphaël. Il représente la Vierge entourée de saints, et on y voit aussi le portrait de Claude Carondelet, frère du précédent, vêtu de sa robe de bailli d'Amont.

(1) Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, mot patène.

Notons aussi un tableau attribué à Sébastien del Piombo, la Mort de Saphyre, et des œuvres importantes de l'école française, de Carles Vanloo et de Natoire.

Le mausolée en marbre blanc de Ferry Carondelet, qui se trouvait primitivement à Saint-Étienne, a été réinstallé par les soins de S. E. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, dans l'une des chapelles attenantes à l'abside orientale. Ce tombeau, daté de 1541, se compose d'un sarcophage monté sur quatre piliers. Au-dessous est figuré un cadavre, et au-dessus on voit la statue du prélat représenté en grand costume pontifical, le corps étendu et la tête appuyée sur le bras. On lit sur le monument l'inscription suivante :

D. FERRICO CARONDELETO ARCHIDIAC. MAIORI ECCLESIÆ ARCHIEPALIS BISUNTIN. ABBATI COMMENDATARIO BEATAE MARIÆ MONTISBENEDICTI IN COMITATU BURGUNDIÆ, PRÆPOSITO FURNEN APUD FLANDROS CAROLI V IMP. P. F. AUG. CONSILIARIO ET SUÆ MA^TIS ORO^RI ET COM'SSA^O IN CURIA ROMANA D. IOANNES CARONDELETUS ARCHIEPISCOPUS PANHORMITAN CANCELLARIUS PERPETUUS FLADRIÆ, EIUSDEMQUE IMP. CONSILIORU BELGICORUM PRÆSES PRIMARIUS, SUA IMPENSA TRANSLATIS OSSIBUS IN HOC SACELLUM AB IPSO FERRICO PRIUS CONSTRUCTUM HOC MONUMENTUM FRATRI BENEMERITO CUI DICTA ABBATIA SUCCESSIT, POSUIT AC DEDICAVIT. OBIIT ANNO MDXXVIII DIE XXVII IUNII, ÆTATIS SUÆ ANNO LV.

En sortant de l'église Saint-Jean, nous aurions été tentés de chercher l'emplacement de *Vesontio* sur la hauteur qui porte la citadelle actuelle, dans l'isthme du Doubs, si nous n'avions su, grâce à l'érudit mémoire

de M. Castan sur cette question (1) et aux explications qu'il a bien voulu nous donner sur place, que ce n'est pas sur cette éminence, mais bien sur un petit monticule situé vers le centre de la ville que se trouvait ce monument. Des fouilles qu'on y a opérées sont venues confirmer la tradition conservée, pendant le moyen âge, à travers les textes de divers documents historiques qu'on lira avec un véritable intérêt dans le mémoire que nous indiquons.

Mais le moment du départ approche pour nous ; avant de quitter Besançon, rappelons nos dernières visites dans la ville et son faubourg. Parmi les diverses églises qui se sont trouvées sur notre chemin, signalons l'élégante chapelle de l'hospice du Refuge, en rotonde et à dôme, bâtie en 1724, et ornée d'un beau tableau d'autel signé du peintre Jollois, à la date de 1784. Plusieurs maisons du XVIe siècle offrent d'intéressants détails ; mais le palais Granvelle, comme chacun sait, tient de bien haut la première place dans les monuments civils. Bâtie de 1534 à 1540 par Nicolas Perrenot, garde des sceaux de Charles-Quint et père du célèbre cardinal de Granvelle, la somptueuse demeure est bien déchue de ses magnificences intérieures ; mais sa façade principale montre toujours l'art de la Renaissance caractérisé par ses fenêtres à meneaux croisés, la correction de ses lignes et son ornementation aussi sobre qu'élégante.

Avec l'ample moisson des précieux souvenirs que nous emportons de Besançon, nous arrivons à Poligny. Là, l'église paroissiale, d'un intérêt fort secondaire,

(1) *Le Capitole de Vesontio et les capitoles du monde romain. Mémoires lus à la Sorbonne*, 1869.

nous offre sous son porche, au trumeau du portail, un assez beau christ monolithe. Le musée établi à l'hôtel de ville, où dominent l'histoire naturelle et la géologie, fait preuve de bonne volonté à l'endroit de l'archéologie avec quelques silex, taillés ou non, et quelques petits bronzes trouvés dans le pays.

Mais il faut se hâter d'aller hors et près de la ville, à Montivillard. Là, l'église n'est qu'un édifice tronqué de la fin du XIIe siècle, avec adjonctions du XIVe. Elle a conservé une tour romane surmontée d'une flèche postérieure, d'un effet disgracieux. Passons rapidement et dédommageons-nous, à l'intérieur, par l'examen d'un beau retable en marbre, œuvre de la Renaissance peu connue, traitée avec une grande finesse de ciseau et une certaine verve de composition. Sa décoration principale consiste en trois panneaux représentant, à gauche, l'Annonciation, au milieu, l'Adoration des bergers, et à droite, celle des Mages. Ce retable a le mérite de porter sa date et le nom du donateur dans l'inscription suivante :

IEHAN-DAGAY-DE-POLICNY-A.FAICT-FAIRE-
CE-TABLEAVL-EN-L'AN-1534.

De plus, nous lisons sur la bordure intérieure du vêtement de l'un des rois Mages :

...TICOS-ARMOVS-NICHITICOS.ARMO... S...

Dans ces mots à terminaison grécisée, dont la Renaissance fournit d'autres exemples comme signatures d'artistes, aurions-nous ici le nom de l'auteur de cette

œuvre ? En tout cas, elle doit être signalée aux érudits qui s'occupent de l'histoire de l'art en France.

La visite de Poligny se complète par une course à Saint-Lothain, situé à sept ou huit kilomètres. Le but est d'examiner l'église, qui date, comme origine, du XIe siècle, et contient une crypte de cette époque. Là se trouve un monument intéressant pour l'hagiographie locale; c'est le tombeau de saint Lothain, formé d'une auge de sarcophage en pierre, quadrangulaire, à faces unies, et surmonté de son couvercle à deux pans. Une bande plate, en guise d'arête, sépare ces deux pans, et porte, en caractères majuscules, dont quelques-uns sont liés, l'inscription suivante :

HIC REQVIESCIT SCS LAVTENVS CFS.

Une croix à branches pattées, accostée de l'alpha et de l'oméga, précède l'inscription, dont le caractère accuse le XIe siècle, sinon le Xe.

Avant de quitter l'église, il faut accorder, dans une chapelle au bas de la nef, un moment d'attention à un curieux bas-relief en albâtre, du XVe siècle, représentant la conversion de saint Hubert.

Le soir, vers cinq heures, nous arrivons à Lons-le-Saulnier.

A défaut de monuments importants, cette ville, grâce à son musée, où sont confiés aux soins de son zélé conservateur, notre confrère M. Z. Robert, les produits des fouilles opérées sur divers points du département, offre un intérêt des plus attachants pour les visiteurs. Nous espérons que M. Robert, si dévoué à la prospérité de cette collection, livrera bientôt au public le catalogue des richesses qu'elle contient. Ce sera un vrai

service dont tous les archéologues lui sauront gré.

Rappelons seulement que l'industrie de l'époque dite du bronze est largement représentée par des découvertes de la célèbre fonderie de Larnaud, dont s'est aussi enrichi le musée de Saint-Germain. Les époques primitives, l'époque romane, la période mérovingienne, ont fourni un grand nombre de spécimens du plus grand intérêt. Faut-il citer la merveilleuse collection d'agrafes mérovingiennes qui sont ornées de légers reliefs niellés, représentant divers sujets, avec ou sans inscriptions sur les bordures? Plusieurs de ces agrafes ont été décrites et données en dessins par Ed. Le Blant, dans son *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule.* Deux d'entre elles ont été trouvées à Saint-Maur, près Lons-le-Saulnier; l'une porte le nom du possesseur ONORATVS, et le chrisme imparfaitement tracé; l'autre, dans un sujet très-confus, contient l'image de Daniel debout et en prière entre deux lions qui lui lèchent les bras. Dans la légende très-mutilée qui l'entoure, M. Ed. Le Blant a lu : RENATVS DEACONVS..... CVM PACE (?) ANNVS CENTVM.

Parmi les ustensiles romains, il est une pièce de premier ordre par l'élégance des formes et son état de conservation : c'est un plat ovale en bronze d'environ 0m30 de long, orné de lignes en creux d'une pureté parfaite. Il est aussi accompagné de deux soucoupes analogues, mais beaucoup moins grandes. Un objet d'un usage énigmatique, en marbre, orné de figures en demi-relief plat et que l'on ne saurait mieux comparer qu'à un fer à repasser le linge, se recommande à la perspicacité des archéologues qui savent trouver la destination des objets les plus étranges.

Parmi les pièces mythologiques du musée, notons

seulement une figure égyptienne demi-relief d'un prêtre d'Horus, trouvée à Orgelet, et un petit socle de statuette en forme d'autel et en bronze, consacré à Jupiter, portant une inscription votive. Ce petit monument sera prochainement le sujet d'une étude que M. le commandant Mowat veut bien destiner à cette Revue.

Si l'antiquité de la ville même de Lons-le-Saulnier ne se manifeste pas par des constructions au-dessus du sol, comme dans un grand nombre d'autres cités, elle ne se révèle pas moins par des traces d'un autre genre, tout aussi visibles, dans le sol même. Les salines, en effet, encore exploitées aujourd'hui dans cette ville, remonteraient à l'époque celtique, comme nous l'explique M. Robert. Une source qui jaillit au-dessus de l'établissement thermal actuel était connue à cette époque, s'il faut en croire la présence de poteries celtiques qui ont été trouvées près d'elle. Mais mieux que cela, les coteaux qui s'élèvent dans ce quartier sont formés de cendres ou de terres mélangées de cendres qui proviennent des fourneaux mis en activité pour l'exploitation de ces salines aux époques les plus reculées, puisque dans les couches les plus inférieures on a recueilli également des poteries celtiques.

L'église Saint-Désiré, ancienne abbatiale de bénédictins, aujourd'hui paroissiale, est un édifice assez médiocre. Il conserve cependant au transsept et à l'abside des formes du XIe siècle. Mais l'intérêt du monument réside dans sa crypte à trois absides et à trois nefs, séparées par des colonnes. Les colonnes n'ont pas de bases, ou, si elles en ont, ces bases sont enterrées. Les chapiteaux seulement ont leurs angles aplatis, et les voûtes d'arête se suivent sans arcs-doubleaux. Des fenêtres très-étroites, pratiquées dans les murs, éclai-

rent faiblement les nefs. Tout est d'un caractère fort primitif, qui fait remonter la construction au XIe siècle. Au devant de l'abside centrale, voûtée en berceau, repose le tombeau du saint, fort simple, en pierre, sans ornements.

Le domaine de l'archéologie monumentale de Lons-le-Saulnier s'étend jusqu'à l'ancienne abbaye bénédictine de Baume. M. Cloz, dont l'habile crayon se plaît à rendre de précieux services au *Bulletin de la Société d'émulation du Jura*, veut bien nous accompagner dans cette course. Chemin faisant, nous donnons un rapide coup d'œil au château du Pin, dont le donjon du XVe siècle et les souvenirs d'Henri IV attirent l'attention de l'archéologue voyageur.

L'abbaye de Baume était située au fond d'une vallée resserrée entre les montagnes, dans un des sites les plus justement renommés du Jura. D'une origine très-ancienne, à laquelle se trouve mêlé le nom de saint Colomban, ce monastère avait embrassé la règle de Cluny. Du rang de prieuré, auquel il était réduit pendant la première moitié du XIIe siècle, il s'éleva, en 1165, à celui de maison abbatiale. Cette dernière fut sécularisée en 1756.

Des constructions de l'abbaye, l'église seule aujourd'hui offre quelque intérêt; mais, au point de vue de l'architecture, elle est bien au-dessous de sa réputation. Elle nous montre à l'intérieur une nef et deux bas côtés séparés de lourds piliers, les uns cylindriques, les autres carrés, sans chapiteaux ni bases, construits en maçonnerie ; le tout sans caractère bien prononcé. Cependant on démêle quelques restes romans du XIe siècle dans le transsept, qui n'est accusé au dedans que par l'interruption des piliers de la nef. Hors de là, c'est le XVe et le

XVIe siècle qui dominent, surtout dans les nervures des voûtes. Ajoutez que des restaurations, ou pour mieux dire des réparations, ont contribué, il y a déjà quelques années, à donner une physionomie vulgaire à tout cet intérieur. Signalons cependant le portail du XVIe siècle, dont le trumeau central porte une assez belle statue du Christ. La longueur de la nef est de 71 mètres, sur 7^m86 de largeur.

Mais, en dehors de son architecture, l'église nous offre quelques sujets d'étude intéressants. D'abord il faut examiner le triptyque placé sur l'autel. C'est une belle œuvre de la Renaissance, dont les panneaux peints sont accompagnés de sujets à personnages sculptés dans le bois avec beaucoup de finesse et une grande facilité de mise en scène. De magnifiques tombes plates en pierre, à personnages gravés, reposent çà et là dans les nefs latérales et donneraient lieu à des études spéciales, qui, du reste, ont déjà été faites en partie dans le *Bulletin de la Société d'émulation du Jura,* que l'on aura toujours profit à consulter pour l'histoire et l'archéologie de ce département. Parmi les divers tombeaux des XIVe et XVe siècles placés dans les transsepts, citons celui de la dame de Villars, sur lequel on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

> Cy gist Alis de Villars, dame de Saite-Crois et de Saliers, feme fut messire Hugue de Viene, sire des dis lieux, qi trepasa l'an mil cccc et...

Nous trouvons aussi non loin de là, dans un enfeu, le tombeau de l'aventureux Jean de Vatteville, dont la présence dans le saint lieu cause une surprise non moins étonnante que la plupart des péripéties de la vie

de ce personnage tour à tour moine, assassin, soldat, mahométan, absous, redevenu moine, et mort abbé du monastère. Ce tombeau porte l'inscription suivante :

ITALVS ET BVRGVNDVS IN ARMIS GALLVS IN ALBIS
IN CVRIA RECTVS PRESBITER ADEST.

En excursion, le chemin le plus long est ordinairement le plus attrayant. C'est en vertu de ce principe que nous décidons, à l'unanimité, de nous écarter un moment de notre programme et de nous rendre de Lons-le-Saulnier à Saint-Claude, en passant par Nantua et Izernore. Mais il nous faut subir un arrêt à Bourg. Tout le monde sait que Bourg n'est pas précisément ce qu'on appelle une ville archéologique. Le voisinage de Brou lui attire plus de visiteurs que ses propres monuments. Toutefois, deux heures y sont avantageusement employées. La façade de l'église Notre-Dame, dans sa partie inférieure, œuvre de la Renaissance datée de 1545, n'est pas sans mérite. A l'intérieur, une nef et deux collatéraux, avec voûtes sur nervures prismatiques, séparés par des piliers sans chapiteaux, représentent la dernière période de l'art gothique, et comprennent six travées; autant de chapelles latérales sont ouvertes sur les collatéraux. Le chœur est la partie la plus ancienne et date des premières années du XVIe siècle. C'est là que se trouve concentré le plus grand intérêt de l'édifice. A la dernière travée de sa voûte apparaît un des spécimens les plus hardis de ces longues clefs pendantes, vrais jouets de construction caractéristiques de cette époque. Celle-ci se termine par une couronne qui sert de base à plusieurs statuettes dressées debout. De là part l'épanouissement des nervures qui

se ramifient en liernes, tiercerons, capricieusement enlacés, et tapissent l'intrados de la voûte. Mais, disposition nouvelle ou du moins rare dans ce genre, des nervures, au lieu de ramper sous la voûte, se détachent du pendentif et vont, à travers le vide, s'appuyer sur les meneaux des fenêtres. C'est un colifichet de pierre des mieux réussis.

Les stalles du chœur, en bois de chêne, offrent un intérêt plus sérieux. M. le comte de Soultrait nous apprend, dans une notice du *Bulletin monumental* (1), qu'elles furent commencées en 1512 ou 1513. Cependant le style gothique, dans toute sa pureté, s'y manifeste encore. Elles sont actuellement placées, au nombre de soixante-huit, sur deux rangs, aux deux côtés du chœur. Primitivement elles se trouvaient en avant de l'autel. Elles ont perdu leur couronnement. La description des grandes figures en ronde bosse des dossiers, accompagnées de leurs attributs, ayant été minutieusement faite dans l'érudite notice de M. le comte de Soultrait, nous nous bornerons ici à la nomenclature de ces personnages.

Au côté nord : Saint Pierre; saint Christophe; sainte Anne et la Vierge; saint André; saint Thomas; un saint évêque sans attribut particulier, magnifiquement

(1) *Bulletin monumental*, vol. XVIII, 1852, p. 97.

M. le comte de Soultrait signale aussi une notice descriptive et historique sur l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame de Bourg, par M. J. Baux, Bourg, 1849. Cet ouvrage donne l'histoire complète de la construction de l'église Notre-Dame, et contient, en outre, un grand nombre de noms d'artistes et de pièces curieuses relatives à cette construction.

vêtu; sainte Catherine foulant aux pieds l'empereur Maxime; saint Jean l'Évangéliste devant la porte Latine; saint Louis, évêque de Toulouse; l'ange Gabriel; le Vierge (sujet de l'Annonciation en deux panneaux); saint Charlemagne; saint Yves; saint Roch; saint Éloi en évêque; la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus; saint Jacques le Majeur.

Au côté sud, en commençant par l'abside : saint Abdon en chevalier; saint Nicolas, évêque de Bari saint Bénigne, évêque de Dijon; sainte Catherine; saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert; sainte Marguerite; saint Maurice; saint Jean-Baptiste, une seconde fois, tenant l'Agneau pascal; décollation de saint Jean-Baptiste; saint Laurent en diacre; saint Philippe, apôtre; sainte Barbe; un saint évêque sans attribut particulier; saint François d'Assise; saint Hubert; saint Léonard en diacre.

Une certaine finesse caractérise cette composition, empreinte de la naïveté de l'art gothique. Cependant dans les figurines qui surmontent les parcloses aux extrémités des stalles, on retrouve une physionomie plus rustique et plus réaliste, avec des types et des scènes empruntés à la vie populaire. Là une femme, une paysanne, mord avec entrain dans un morceau de pain, et, vis-à-vis, un homme accroupi lui tourne le dos. D'un autre côté, une femme tient un vase à boire, en forme de cornet, et un homme une aiguière. Ailleurs c'est une scène de cuisine, un homme et une femme; l'un pilant dans un mortier, l'autre surveillant une marmite. Enfin, pour varier, deux bonshommes accroupis, se faisant face et lisant dans un livre posé sur leurs genoux.

Une chapelle latérale, au nord, celle des Saints-

Crépin-et-Crépinien, a conservé son vitrail du XVIe siècle. Il représente divers supplices de ces martyrs. Nous y avons relevé la marque du peintre verrier, que nous reproduisons ici.

Nous donnons, d'après M. le comte de Soultrait, l'inscription suivante, qui se lit en partie au bas de la verrière :

« A la louage de Dieu, le créat^r de sa glorieuse mère et des glorieux martyrs sainct Crespin et sainct Crespinien, ont faict faire cette verrière..., confrères des dis martyrs, l'an mil D.....

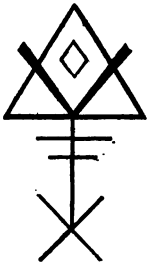

En traversant la ville de Bourg, il faut signaler deux maisons de bois situées à l'angle de la rue Pescherie et de la rue du Gouvernement. A travers leurs restaurations, elles ont assez bien conservé leur caractère primitif. Leurs façades, dont le premier étage fait saillie sur le rez-de-chaussée, sont formées de pilastres en bois et de remplissage en pisé peint en briques. Elles paraissent fières de montrer les dates de 1496-1731-1872.

De Bourg à Nantua, le trajet de la voie ferrée est splendide. Les sites pittoresques, les rampes hardies qui gravissent les flancs des coteaux en font une mer-

veille du genre. Bientôt le lac de Nantua, dont on longe quelque temps les bords, entouré de montagnes gracieuses et sévères, voit la ville se réfléter dans ses eaux limpides.

L'église de la paroisse est intéressante à plus d'un titre; mais les limites qui nous sont imposées ici ne nous permettent que d'en dire peu de mots. Sur le linteau de la porte est figurée la sainte cène. Le nom des apôtres paraît encore gravé au-dessus de chacun d'eux; mais malheureusement leurs têtes sont mutilées. Ils sont placés dans l'ordre suivant, en commençant par la gauche du spectateur : Simon, Taddeus, Bartolomeus, Iacobus, Matheus, Petrus, le Christ, Iohannes, Andreas, Iacobus, Philippus, Thomas.

Viollet-le-Duc a signalé cette importante composition iconographique. Mais pourquoi a-t-il dit que Judas était absent? Le sculpteur ne l'a point oublié, et, suivant l'usage de cette époque, l'apôtre perfide est placé à l'écart, au bord de la table, à l'opposé des autres apôtres, et il ne porte pas le nimbe. C'est ainsi qu'on peut le voir, dans le même sujet, aux linteaux des portes de Saint-Germain-des-Prés de Paris, à l'une des portes de l'ancienne abbatiale de Charlieu, aux églises de Vizille (1) et de Vouvant (2), et peut-être aussi dans la célèbre cène du portail de l'église Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes (3).

Nous retrouvons encore cet usage, passé comme à l'état de règle constante, dans les monuments les plus éloignés de notre pays. Les panneaux de bois de la

(1) *Bulletin monumental*, XXIV, 322; XXXI, 652.
(2) *Bulletin monumental*, IX, 452.
(3) *Bulletin monumental*, 487.

grande porte de la cathédrale de Spalato, en Dalmatie, œuvre de la fin du XIIe siècle, nous en fournissent un curieux exemple (1). L'un d'eux représente, en effet, une cène où l'on voit, sur le devant de la table, Judas, reconnaissable non-seulement à sa position isolée, mais encore à l'absence du nimbe.

Les peintres italiens du XVe et du XVIe siècle savaient aussi se conformer à cet usage, à ces traditions. Il nous suffit de considérer, à Florence, la célèbre cène de Ghirlandajo, au couvent de Saint-Marc, et celle du *Cenacolo,* attribuée à Raphaël, où Judas est assis, seul et sans nimbe, en avant de la table (2).

(1) *Jarhbuch der Kaiserisch-Kœnigl-Central-Commission*, etc... V Band, 1861, p. 244. Pl. XVI. Wien.

(2) De nombreux exemples de ce genre pourraient encore être invoqués, mais ils nous entraîneraient trop loin. Nous devons cependant extraire d'une note que M. Julien Durand a bien voulu nous communiquer sur ce sujet les passages suivants : « ... Comme confirmation de cette règle iconographique encore observée après le XIIe siècle, il faut rappeler des fragments de peintures murales du XIVe siècle, provenant de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, publiés par M. de Longuemar (1), déposés au musée de cette ville et représentant la cène avec les apôtres nimbés, à l'exception de Judas, qui est placé de l'autre côté de la table et met la main au plat. Toutefois, dans l'iconographie orientale, Judas paraît nimbé; mais comme l'a fait observer Didron dans une note très-intéressante, p. 190 du *Guide de la peinture,* cela tient à ce qu'en Orient le nimbe caractérise non-seulement la sainteté, mais encore la puissance quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise. Le nimbe de Judas se rapporte alors au carac-

(1) *Essai historique sur l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, 1857, pl. II.

Cette dernière composition nous ramène en souvenir

à l'éloquent commentaire qu'elle a inspiré à M. Vitet

tère surhumain et indélébile de l'apostolat. Mais quelquefois la nature de ce nimbe est rendue sensible au moyen de la couleur noire dont il est couvert. Le nimbe de Judas porte le deuil d'une vertu qui n'est plus...

« M. Rohault de Fleury a donné le dessin d'une cène tirée du *Missel de Saint-Maur*, du XIIe siècle. Judas *nimbé* est en avant de la table, et il porte le nimbe. (*L'Évangile*, etc., t. II, pl. LXXIV.) Il y a probablement là une réminiscence de l'Orient. »

sur cette position isolée de Judas (1). M. L. Palustre l'a rappelé fort à propos, dans le *Bulletin monumental* de 1873, p. 702, en parlant d'un fragment de verrière du XIIIe siècle, provenant de la cathédrale de Tours, cité également par le savant académicien, et représentant une scène que nous reproduisons ici. Judas non-seulement y est à l'écart, mais de plus à genoux, dans la posture de l'humiliation.

Mais revenons à Nantua.

Au-dessous de la cène, sur la bande qui borde le linteau, on lit l'inscription métrique suivante, gravée sur une même ligne :

NE RES PRETERITAS VALEAT DAMPNARE VETVSTAS † ISTE
REI GESTE DAT SIGNA LAPIS MANIFESTE.

Dans le mot SIGNA, l'I, plus petit que l'S, est placé verticalement sur le milieu de cette lettre, et à la fin du mot, l'N et l'A sont conjugués. Dans LAPIS, l'L semble avoir été omis, et l'I et l'S de la fin sont aussi réunis comme ceux de SIGNA.

La décoration du tympan qui surmonte le linteau a été brutalement martelée, mais on y distingue encore le Christ entouré des symboles des quatre évangélistes.

La voussure qui enveloppe le tympan était garnie de personnages également martelés; dans le bas, deux saints nimbés, et au milieu deux anges. Près du saint de droite, on lit encore MARCIALIS, et près de celui de gauche, BARNABAS.

Sur les chapiteaux des colonnes qui portent les voussures étaient figurées la Nativité, l'Annonciation, la

(1) *Études sur l'histoire de l'art*, 3e série, p. 29 et 83.

Visitation, les Adorations des bergers et des mages. Mais tous ces sujets sont considérablement endommagés. Sur le premier chapiteau, au côté gauche, on lit encore... RIA GRACIA PLENA.

La seconde voussure est à demi cachée sous un enlacement de feuillages et de cordons délicatement accrochés sur les nervures de ses bords. Il serait difficile de trouver une fantaisie de l'art roman plus habilement traitée. La troisième fait contraste avec les autres par sa simplicité; elle est seulement bordée par un tore vigoureux.

Les chapiteaux des pieds-droits qui supportent le linteau, les longs tailloirs qui surmontent ceux des colonnes, ne sont pas moins riches en ornementation que les voussures. Un pêle-mêle d'oiseaux symboliques, de cordons et de feuillages, en fait tous les frais. Nous sommes là en présence d'une des œuvres les plus caractéristiques de l'art décoratif du XIIe siècle.

C'est aussi l'époque du corps de l'église. Une nef centrale, deux basses nefs, un transsept qui avait deux chapelles absidales à chaque bras : tel est son plan. Les arcs entre les nefs, aigus, plats, sans nervures, reposent sur des piliers carrés cantonnés d'une colonne sur chaque face.

Les voûtes de la grande nef, sur doubles nervures, datent du XIIIe siècle, moins les deux premières travées, qui sont du XVe. Celles des bas côtés sont simplement d'arête sans nervures. Aux transsepts, elles sont en berceau. Des fenêtres cintrées éclairent la nef au-dessus des grands arcs. Le XIVe siècle apparaît dans le chœur avec ses fenêtres à meneaux. Mais la partie la plus intéressante au point de vue de la construction est la lanterne octogone du centre. Elle repose sur les

quatre grands arcs et sur quatre faces d'angles portées sur des encorbellements triangulaires à faces planes. Ces encorbellements forment ainsi des sortes de pendentifs qu'il ne faut pas confondre avec les vrais pendentifs byzantins à face sphéroïdale. Comme l'explique Viollet-le-Duc, « la section horizontale des encorbellements de Nantua est droite et non courbe, ainsi que doit être toute section horizontale du pendentif. Les assises qui composent cet encorbellement ont leurs lits horizontaux et non point tendants au centre d'une sphère, comme doivent l'être les lits des pendentifs (1). »

La longueur de l'église dans œuvre est de 54 mètres; sa largeur de 18 mètres. La nef comprend six travées.

Le XVIe siècle a construit sur le côté nord de l'église une chapelle dédiée à sainte Anne. Nous y retrouvons le même genre de voûte qu'au chœur de l'église de Bourg, un réseau de nervures, dont plusieurs se détachent de l'intrados pour venir retomber au bas de la longue clef pendante.

Mais ce qui est plus intéressant et d'un style plus correct, c'est un retable de la Renaissance, en pierre, à deux étages, qui surmonte l'autel. Le premier étage comprend une niche centrale à cintre surbaissé, flanquée de deux autres niches plus étroites, à coquilles. Un entablement sépare cet étage du second, formé, lui aussi, de trois niches, dont celle du milieu, plus haute que les deux autres, est surmontée d'un amortissement qui sert de piédestal à la croix. Toutes ces niches sont séparées par des pilastres couverts d'ornements. Celle du milieu abrite la Vierge tenant le corps du Christ sur

(1) *Dict. rais. d'arch.*, mot *Pendentif*, t. II.

ses genoux, et les deux autres contiennent des statues de moines. Au-dessus des niches latérales, couronnées d'une corniche, sont deux dauphins symétriques à queues recourbées.

En vain nous avons cherché une inscription nous révélant le nom de l'auteur de cette œuvre, qui, sans être du premier ordre, ajoute un contingent important à l'histoire de la Renaissance dans cette province. On peut voir dans l'ouvrage de M. Gache (1) une gravure de ce retable qui, malgré sa médiocrité, est beaucoup plus claire que tout le texte qui l'accompagne.

Avant de quitter Nantua, signalons dans la Grand'-Rue une assez jolie façade de maison, dont les fenêtres à meneaux croisés indiquent la fin du xve siècle.

Maintenant nous arrivons à Izernore. L'état de cette station romaine ne paraît pas avoir changé depuis l'époque où M. de Caumont vint la visiter et en rendit compte en quelques lignes dans le *Bulletin monumental* (1863). Izernore, à cette époque, avait aussi la prétention d'avoir été Alésia. A considérer la topographie des lieux, on ne s'en douterait guère. Mais aujourd'hui cette prétention paraît calmée; c'est une justice à lui rendre. Des vestiges de cette ancienne ville, les restes du temple sont les plus apparents. Rappelons seulement qu'ils consistent en trois piliers et quelques traces de soubassement, qui permettent de reconstituer le plan de l'ancien édifice. Ils déterminent trois angles d'un quadrilatère qui formait le stylobate d'un temple périptère. Ces piliers ont leurs deux faces extérieures en forme de pilastres unis, et les deux autres, à peu

(1) *Un Souvenir du passé religieux de la France, ou l'église de la vieille abbaye de Nantua,* par G. Gache, 1859.

près demi-rondes, simulent des colonnes engagées, en regard de celles qui reposaient sur le stylobate. Nous en donnons la section horizontale dans la figure A, empruntée, comme les figures suivantes, aux planches du *Voyage en France* du baron Taylor. Leurs bases sont attiques (fig. B). Ces piliers s'élèvent sur un piédestal composé de cinq assises, aujourd'hui isolé, mais qui dépendait du stylobate. L'assise supérieure formait corniche, et l'on voit encore une assise inférieure, à la base, taillée en doucine (fig. C).

Le stylobate mesurait 22^m18 de longueur de l'est à l'ouest, et 19^m26 de largeur. Sa hauteur était de 2^m46. La hauteur des piliers jusqu'à l'astragale, y compris le piédestal, est de 9^m225. Deux de ces piliers sont complets, moins les chapiteaux, qui n'existent plus. Ils se composent de trois assises, plus la base. Le troisième a perdu l'assise supérieure. Cette forme de piliers, avec deux demi-colonnes engagées sur deux faces, se retrouvait, dit M. de Caumont, à l'ancien temple de Saintes, aujourd'hui détruit, ainsi qu'au temple de Champlieu. Le baron Taylor en signale des exemples à Pompéi.

Entre les piliers apparaissent, à fleur de terre, les vestiges des fondations, construites en petit appareil, du stylobate, et, vers le milieu du rectangle, on aperçoit très-visible la base de la *cella* du temple, qui devait être accessible par un escalier établi du côté du levant.

En dehors de la ligne du stylobate, vers le nord, des tronçons de colonnes cylindriques gisent à terre et proviennent sans doute de la colonnade du péristyle.

On rencontre aussi çà et là, dans le village, d'autres tronçons qui ont la même provenance. Des fouilles mal conduites ont été faites à une époque que nous ne sau-

rions préciser. Elles ont fait reconnaître des pavés en mosaïques, des salles de thermes, des surfaces couvertes de peintures à fresque. Mais, malheureusement, tout a été recomblé. Cependant une petite salle de l'école communale contient un dépôt de menus objets provenant du sol d'Izernore et a droit à une visite des voyageurs. On y conserve aussi une collection de médailles trouvées sur les lieux, les unes originales, les autres reproduites en moulage. Parmi ces dernières, il faut surtout rappeler la pièce en or à l'effigie de Vercingétorix, dont l'original se trouve au musée national de Saint-Germain. Elle doit sans doute revendiquer une bonne part dans les prétentions qu'Izernore a eues, un moment, de passer pour Alésia.

On s'éloigne d'Izernore en faisant le vœu que des fouilles y soient un jour entreprises avec un soin digne de l'importance de cet ancien emplacement. Peut-être y découvrirait-on le nom de la divinité du temple (1).

La route qui conduit à Saint-Claude passe par Oyonax. Cette petite ville n'a d'autre mérite, pour des excursion-

(1) On lira sans doute avec intérêt la note suivante empruntée à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre...*, par l'abbé de Ferroul-Montgaillard, t. I, p. 31.

« Izernore est appelé, par l'auteur anonyme des *Vies de saint Romain et de saint Lupicin*, Isarnadori, ce qu'il dit signifier *porte de fer* en langue gauloise. Il y a entre Nantua et Montréal une gorge très-étroite appelée Porte-de-Fer, et, selon M. Ducod, ce nom vient d'Eisernether, qui signifie la même chose en allemand. L'anonyme de la *Vie de saint Romain* dit qu'il y avait au temple une porte de fer très-célèbre qui donna son nom à la localité. Ce temple aurait été dédié à Mercure. »

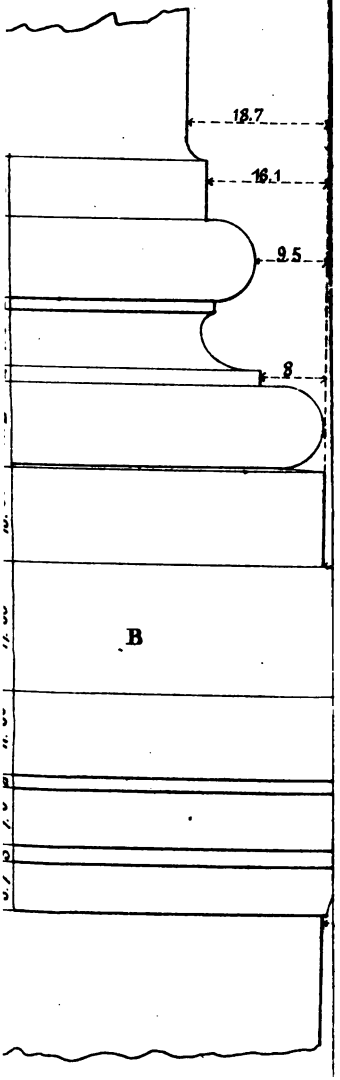

Coupe et Profils

des Piliers du Temple d'Izeri

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS.

g. Dujardin Imp. Rudez

ABCIDE DE LA CATHEDRALE DE SAINT-CLAUDE.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

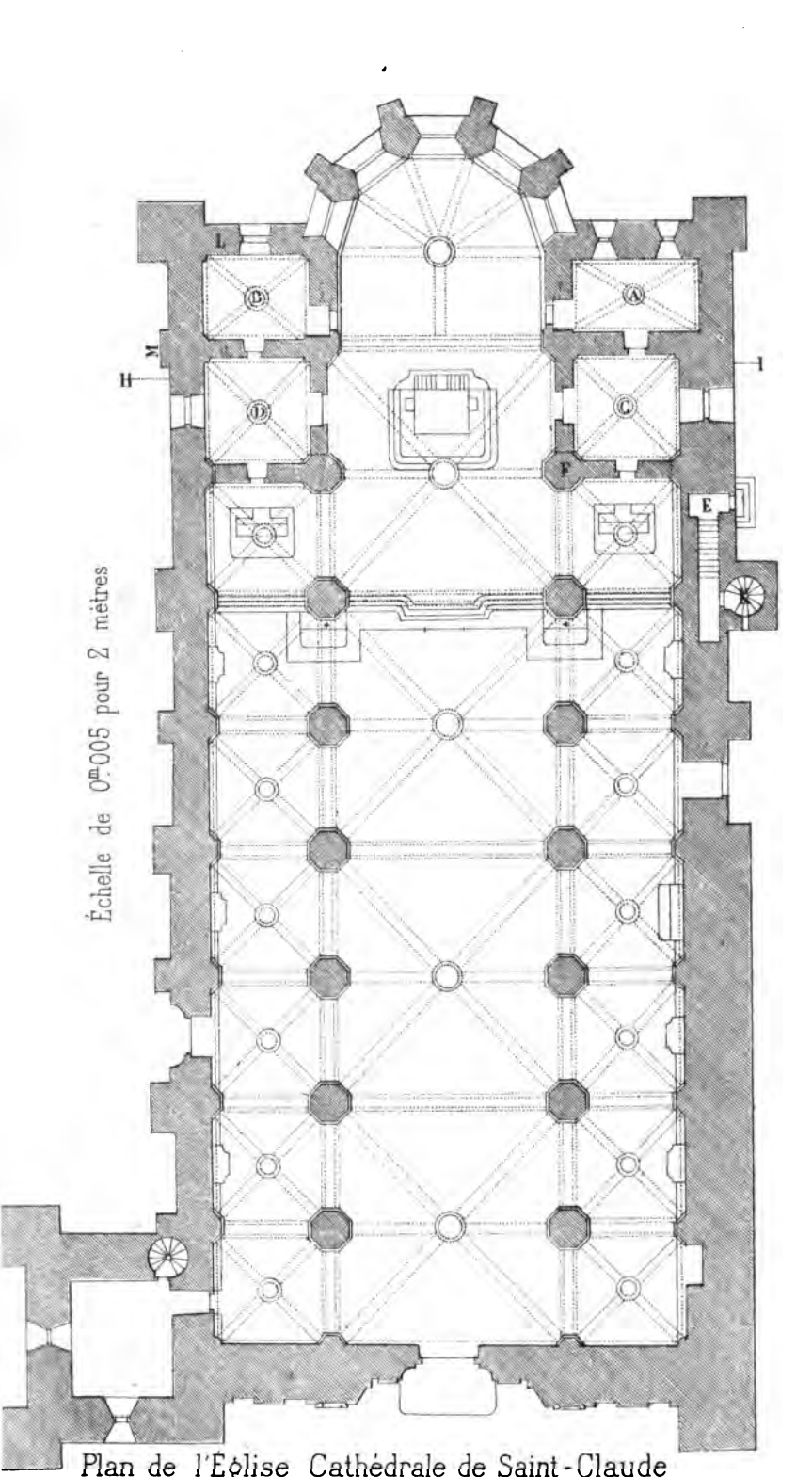

Plan de l'Église Cathédrale de Saint-Claude

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

nistes qui ont bien employé leur journée, que de leur offrir une station assez confortable pour prendre quelques instants de repos. Les abords de la ville de Saint-Claude sont d'un pittoresque ravissant. Les sapins, les torrents, les ravins, les vertes montagnes, la ville qui s'étale tantôt haute, tantôt basse, vous plongent dans un de ces éblouissements dont on aime à garder le souvenir, et l'archéologue qui, sous le charme de ces beaux sites, arrive à Saint-Claude, ne dût-il y trouver à examiner la moindre pierre, n'aurait point à regretter son voyage. Mais il se félicite doublement en présence de l'édifice qui là s'offre à son étude, — la cathédrale.

Nous la visitons sous l'obligeante direction de M. Comoy, architecte de la ville et architecte inspecteur diocésain.

Cette église, dédiée à saint Pierre, ne devint cathédrale qu'en 1742, époque de l'érection de l'abbaye de Saint-Claude en évêché. Cette abbaye avait eu pour premiers fondateurs deux frères, saint Romain et saint Lupicin, qui vivaient au Ve siècle. Sous leurs successeurs, le monastère, qui s'appelait Saint-Oyant, prit un développement considérable. La ville alors se fonda autour de ses murs. Au VIIe siècle, saint Claude gouverna l'abbaye et lui donna son nom, ainsi qu'à la ville. Élevé au siége archiépiscopal de Besançon, il en prit possession, et, après avoir administré son diocèse, il revint comme moine mourir à l'abbaye, où il laissa une grande réputation de sainteté. Le monastère accrut rapidement ses richesses et ses priviléges, ce qui amena de graves abus. Le dernier de ses abbés, démissionnaire, fut le comte de Clermont, de la maison de Condé. Alors l'abbaye fut érigée en évêché, aux dépens des diocèses de Lyon et

de Besançon, et les moines prirent le titre de chanoines.

Dans l'édifice actuel, il ne faut chercher ni le mérite de l'unité ni des dates bien anciennes. Commencée au XIVe siècle, l'église ne fut terminée qu'en 1626, après plusieurs interruptions. C'est à cette dernière époque qu'appartient la lourde et disgracieuse façade dont nous ne dirons rien de plus. L'abside polygonale, appuyée sur quatre contre-forts d'angle et percée de larges fenêtres à meneaux, comme on peut le voir sur la photogravure ci-jointe (1), est la partie la plus ancienne et la plus intéressante.

Au sud, des constructions différentes, liées par des reprises, se partagent le mur latéral, qui n'a que deux contre-forts. Une partie de ce mur s'étendant du point I, sur une longueur d'environ dix mètres, vers le chœur, présente une surface lisse. L'autre, beaucup plus considérable, est couverte de bossages irréguliers, excepté dans la région inférieure, que formait l'un des côtés du cloître de l'abbaye. Une porte E, surmontée d'un mâchicoulis destiné à la défendre, donne accès de ce côté dans l'église (2). Une augmentation d'épaisseur, du côté de l'ouest, se manifeste à partir d'un angle saillant, vers le milieu de la longueur totale de l'édifice.

Au nord, six contre-forts soutiennent le mur latéral. Son extrémité orientale, à partir du point H, comprenant un peu plus d'une travée, est simplement unie, tandis que tout le reste, où l'on voit des reprises, est

(1) A peine est-il besoin de signaler l'erreur commise par le graveur, qui a écrit « abcide » au lieu « d'abside ».

(2) Par suite d'une erreur de gravure cette porte, sur le plan ci-joint, n'ouvre pas à l'intérieur de l'église.

aussi couvert de bossages. De ce côté, au bas du mur, près de la façade, s'élève en saillie la tour carrée qui sert de clocher, chargée également de bossages, jusqu'à la hauteur du mur latéral.

Outre les contre-forts que nous avons signalés, deux autres, plus puissants, affectant l'aspect de tours carrées, mais entièrement massifs, se dressent en saillie aux angles orientaux du monument.

Le plan, à l'intérieur, donne trois nefs, très-élancées, séparées par deux rangs de piliers octogones, sans chapiteaux, portant des arcs aigus. L'abside s'ouvre dans le prolongement de la nef centrale, sans interruption de transsept. La longueur de cette nef, avec l'abside, mesure 66^{m}50, et la largeur totale des trois nefs, 25 mètres. La hauteur de la grande nef sous clefs de voûte est de 24^{m}20, et celle du collatéral de 20 mètres.

Dans la construction primitive, la travée A du fond du collatéral sud, séparée du reste de l'église, était occupée au rez-de-chaussée par la salle capitulaire, et au-dessus par la salle du trésor, qui conserve encore sa robuste porte de fer. Cette division en deux étages explique les deux rangs de fenêtres superposées, dont le mur, vers l'est, est percé. En 1742, la travée précédente, C, fut aussi retranchée du collatéral pour la construction d'une sacristie, au-dessus de laquelle on disposa, en tribune, la chapelle de Saint-Claude.

Au côté nord, avant la même époque, le collatéral était ouvert jusqu'au mur du fond, où se trouvait une grande fenêtre à deux meneaux qui existe encore aujourd'hui. Mais les deux dernières travées ont été retranchées pour être converties, celle du fond, B, en salle du chapier et en vestiaire, et l'autre, D, en sacristie, occupant le rez-de-chaussée, avec chapelle au-des-

sus. De ces diverses modifications il résulte que la nef centrale comprend neuf travées, plus l'abside, et chaque collatéral sept travées.

Les voûtes sont ogivales sur nervures; mais chaque travée de la voûte centrale embrasse deux travées de la nef, tandis qu'aux collatéraux chaque travée de voûte correspond à chaque travée du plan.

Le mur du sud paraît muni de contre-forts intérieurs, ce qui rappelle certaines églises du midi de la France, et particulièrement la cathédrale d'Albi. Entre ces contre-forts sont établis des tribunes formant galeries, comme à Albi, avec cette différence toutefois qu'au-dessous de ces tribunes le mur est plein, sans chapelles. Cette disposition explique l'absence de contre-forts que nous avons déjà remarquée à l'extérieur (1). Le mur du nord est moins épais que celui du sud; mais, par compensation, nous avons vu qu'il est appuyé sur des contre-forts extérieurs. Il porte, lui aussi, dans son épaisseur, une série de tribunes qui sont plus profondes que celles du mur opposé. Ces galeries, sur les deux côtés, se terminent, vers l'abside, en avant des deux dernières salle A et B. De plus, au-dessus des grands arcs des nefs règne un autre chemin de circulation qui ouvre par des arcs aigus sur la grande nef, et se trouve établi dans l'épaisseur même du mur qui porte la voûte centrale. Il pourtourne toute l'église, même l'abside. Ces différentes galeries sont accessibles par un escalier situé dans le mur même du sud, près de la petite porte E.

(1) L'absence de contre-forts en cet endroit est facile à expliquer; c'est contre le mur méridional que s'appuyait autrefois le cloître de l'abbaye.

Le dernier pilier F du collatéral a conservé une inscription importante, comme renseignement sur l'état des travaux, dans cette partie de l'église, aux premières années du xve siècle. On lit, en caractères gothiques très-nets :

> Frère Jeha. de Lomna. amo (*sic*)
> nier. de S. Oyant. fit faire
> ce piler. (*sic*) l'an mil. cccc et xi.

Malgré les reprises, visibles à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est partout le style ogival, avec la voûte à nervures, qui a inspiré le constructeur, et nous sommes encore là en présence d'un nouvel exemple d'un édifice rétabli ou continué aux xviie et xviiie siècles, dans un style abandonné depuis longtemps (1). L'extérieur nous montre aussi un exemple peu commun de l'emploi des bossages dans des monuments religieux des xviie et xviiie siècles. La raison, comme nous le fait observer M. Comoy, doit en être attribuée au manque de ressources qui, pour simplifier la main d'œuvre, aura fait adopter ce bossage au lieu d'une taille plus coûteuse.

Mais ce qui donne un caractère d'originalité tout particulier à l'église cathédrale de Saint-Claude, ce sont les échauguettes établies en léger encorbellement au sommet des contre-forts de sa région orientale, et qui constituent les principaux éléments de fortification dont l'église était munie.

Ces échauguettes, qui commandaient les abords de

(1) Voir, pour ces sortes de constructions, *Bulletin monumental*, 1880, pages 453 et suiv.

l'abbaye, existent sur les deux contre-forts d'angle, sur ceux de l'abside, sur les deux derniers du mur du nord et sur le dernier du mur sud. Celles des contre-forts d'angle et des murs latéraux présentent des faces rectangulaires percées de deux rangs de fenêtres légèrement découpées en accolade, qui indiquent, à l'intérieur, une division en deux étages. Mais dans la restauration, qui date de 1850, cette division n'a pas été rétablie. Les échauguettes, plus petites, de l'abside, se terminent par un fronton triangulaire et un toit à deux versants, le tout de reconstruction moderne. Les fenêtres ouvertes dans l'axe de leur fronton affectent une forme ogivale substituée, dans la restauration, à l'ancienne forme, qui était largement cintrée. Des flèches établies sur les grandes échauguettes, malgré leur couverture en zinc, concession faite aux usages industriels du pays, contribuent grandement à l'effet pittoresque du monument. Ces flèches ont été rétablies, en 1850, à la place de celles qui furent incendiées en 1799.

Le gros contre-fort du côté sud renferme une partie de l'escalier qui conduit aux deux galeries de l'intérieur ainsi qu'aux combles. L'accès aux petites échauguettes de l'abside est facilité par un autre escalier rampant, adossé sous les combles au mur du fond du collatéral sud, et qui relie ces échauguettes avec celles de l'angle nord-est.

Les particularités de structure que nous venons de signaler suffisent déjà pour faire classer la cathédrale de Saint-Claude parmi les monuments les plus intéressants de l'est de la France.

Mais revenons à l'intérieur.

Les stalles du chœur sont un remarquable spécimen

de boiseries de ce genre. Elles portent une inscription qui donne le nom de l'auteur et leur date.

MIL · LXV QUATRE CENS
DE LA MAIN DE JEHAN
DE VITRY FURENT PFAITS
LES SIEGES.

La style de la décoration correspond parfaitement à cette époque. Ces stalles forment un ensemble complet, stalles hautes et stalles basses, avec dossier et galerie de couronnement finement ajourée et dais dont les voûtains sont perpendiculaires au dorsal. Les panneaux des dossiers sont ornés de grandes figures en bas-relief représentant des prophètes, des apôtres, des abbés placés sous un arc aigu polylobé, légèrement surbaissé, terminé par un fleuron. Des colonnettes séparent ces panneaux et portent des figurines en ronde bosse. La face du dais correspondant à chaque panneau se découpe en deux arcs pendants, entre lesquels s'élève une statuette appliquée à la galerie supérieure.

Plus finement traitées que celles de Bourg, avec une profusion de détails parfois exagérés, ces sculptures se rattachent à la même manière, avec certains caractères de l'école allemande, sensibles dans les longues barbes largement étalées et dans d'autres particularités du costume, telles que les coiffures et les chapeaux à larges bords retroussés. Les parcloses qui ferment les stalles vers le chœur sont ornées avec plus de soin, et l'on y voit un épisode de l'histoire de l'abbaye, deux saints personnages, sans doute saint Romain

et saint Lupicin, qui reçoivent une charte d'un empereur contemporain.

En raison de leur importance, Viollet-le-Duc a décrit ces stalles et donné de jolis dessins de leurs détails. Examinant ces boiseries au point de vue de leur construction, « le principe de la structure de bois, dit-il, est toujours apparent. Même dans leurs compositions les plus riches, jamais les artistes du moyen âge n'ont failli à ce principe, qu'il s'agisse de la maçonnerie, de la charpente, de la serrurerie, de la menuiserie. On ne saurait trop étudier les assemblages de ces grands ouvrages de menuiserie du XVe siècle et du commencement du XVIe, alors que les traditions gothiques n'étaient pas encore perdues. Sous une apparence très-compliquée, la structure est toujours simple et conçue en raison de la qualité de la matière. » (*Diction. rais. de l'archit. franç.*, t. VIII, 465.)

L'autel actuel est plus qu'insignifiant. Mais comment qualifier le goût qui a présidé à son érection, lorsqu'on sait que cet autel a pris la place d'une très-belle œuvre de la Renaissance, de l'autel-retable à panneaux peints, relégué dans la chapelle haute, au fond du collatéral nord? La structure du retable, élégante boiserie à colonnettes fuselées, avec cintres et corniches, encadre des panneaux peints. Au milieu, saint Pierre bénit Pierre de la Baume, évêque de Genève, abbé du monastère, et une autre personne de sa famille. Dans les panneaux de droite et de gauche on voit saint Paul et saint André. Sur le soubassement, ce sont des petits sujets de la vie de saint Pierre. Mais pourquoi donc une tradition irréfléchie, tout à fait contraire au style de ces peintures, s'est-elle obstinée à les attribuer à Holbein? A la manière douce et correcte qui les caractérise,

on reconnait en elles une œuvre de l'école florentine du XVIe siècle, date indiquée dans l'inscription suivante, qui se lit sur les petits panneaux du retable :

DIVO APOSTOLORVM PRINCIPI PETRVS DE BAVMA GEBENNARVM EPISCOPVS ALMIQ' HVIVS COENOBII ABBAS DICAVIT. ANNO SALVTIS MCCCCCXXXIII AD AETERNAM DEI LAVDE.

Longues encore et nombreuses sont les stations qui nous attendent sur notre itinéraire, et l'espace dont nous disposons ici pour en rappeler le souvenir se rétrécit de plus en plus. De Saint-Claude arrivons à Pontarlier, après avoir fait une première et courte halte à l'église de l'ancienne abbaye de Grandvaux, et une seconde à Saint-Laurent, où nous passons la nuit.

Le *musée archéologique* de Pontarlier, puisque musée il y a, consiste en deux tombes plates, à figures gravées, du XVe siècle, que l'on a eu soin de relever et fixer sur le mur, dans le vestibule de l'hôtel de ville. Le soin que l'on a pris pour la louable conservation de ces deux pièces fait regretter qu'il n'ait pas eu à s'appliquer à un plus grand nombre d'objets.

Les inscriptions qui accompagnent en bordure les personnages sont les suivantes :

1° Cy. gist. honn. home. et saige. maistre. hery. bouchet. jad. licencir. e. lois. et. lieutn. genal. du. bailli daval. q. trepassa. le. v. jo. de. juillt. mil. ccc. liii.

Ci-gît honorable homme et sage maître Henri Bouchet, jadis licencié ès lois et lieutenant général du bailli d'Aval, qui trépassa le Ve jour de juillet 1453.

Bien que cette inscription n'offre aucune difficulté de lecture, un savant de passage, nous a-t-on dit, a donné de quelques-unes des abréviations l'interprétation suivante, qui a été reproduite au-dessus de la pierre tombale : *Cy gist bon homme et large maître*, etc. !!! et plus loin : *y trepassa le Ve jour de juin.*

2° Cy gist noble hōe messe Quāt'n de lo Bame chle.
s. de mō st Solin q. tp̄assa lā mil cccc lxxv a le
jōnee d'grāson le 11e jō de mars Dieu ly p̄dit
Amn̄.

Ci-gît noble homme messsire Quantin de la Baume, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, qui trépassa l'an mil quatre cent soixante-quinze à la journée de Granson, le 2e jour de mars. Dieu lui pardonne. Amen.

L'église de Pontarlier, peu intéressante comme monument, est un assemblage de constructions des XVe et XVIIe siècles. Nous y relevons les deux inscriptions qui suivent :

1° Sur le mur, à l'ouest, faisant face à la nef latérale :

Par noble hōe et saige
maistre Jehan d'Argilli licēci
e es droics et Merguerite Mo
rod sa tēe eut fodée ceste ch
appelle en lā corrant mille
cinq cent et vingts

Par noble homme et sage maître Jean d'Argilly, licencié en droit, et Marguerite Morod sa tante, fut fondée cette chapelle en l'an courant mil cinq cent et vingt.

La famille d'Argilly était originaire de la Côte-d'Or.

2° Dans l'une des chapelles, au sud :

GUILLEMUS COURLETUS I. V. D/ PHILIPPI HISPANIARUM REGIS CA/THOLICI ADVOCATUS FISCALIS/ IN PRÆFECTURA PONTARLIENSI/ ANNO 1631 HOC SACELLUM SIBI/ ET POSTERIS CONSTRUXIT DOTAVIT ET IN EO/ VIVENS MO/NUMENTUM CINERIBUS AETER/NUM PRÆPARAVIT, BENE PRO EO/ LECTOR PRÆCARE ET VALE.

Et nunc, viator, perge viam; alors nous voici à Montbenoît. L'origine de l'abbaye de Montbenoît est entourée de certaines obscurités. Suivant quelques opinions, rapportées par le *Gallia christiana*, elle aurait eu pour premier fondateur un certain ermite du nom de Benoît, que la reconnaissance des populations aurait considéré comme saint. Toutefois, cette conjecture ne paraît pas antérieure à l'an 1102 environ. D'autres croient qu'avant cette époque des moines bénédictins s'y étaient déjà établis; mais il est certain qu'en 1130 Montbenoît était un prieuré soumis à la règle de saint Augustin, et qu'il était converti en abbaye du même ordre avant 1140.

Les divers styles et les reprises que l'on observe dans l'église témoignent des modifications et des embellissements qu'elle a dus à quelques-uns de ses abbés. Les trois nefs, qui manquent d'élévation, avec leurs arcs aigus, se rapportent à la fin du XIIe siècle.

Le chœur, du XVIe siècle, est l'œuvre de Ferry Carondelet, le même dont nous avons déjà vu le tombeau à la cathédrale de Besançon. A son retour d'Italie, il

s'était, comme nous l'avons déjà dit, attaché à enrichir et à embellir l'église Saint-Étienne. Mais Montbenoît, dont il était abbé commendataire, offrit un champ plus vaste et plus libre à ses libéralités et à son goût pour l'art religieux. Outre le chœur, il éleva la grande sacristie et les chapelles latérales, dont celle de gauche porte son nom. On lui doit aussi le porche et la belle porte en bois à barreaux sculptés, plus la tribune, soutenue par des piliers de marbre noir, qui a été transportée au fond de l'église, enfin les magnifiques stalles du chœur. Dans toutes ces constructions édifiées par Carondelet, on retrouve en plusieurs endroits ses armes et sa devise : *Nosce opportunitatem.*

C'est aussi par ses soins qu'a été placé au-dessus de la porte de la sacristie, dans le chœur, le monument de l'un des sires de Joux, qui furent les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Montbenoît. Ce personnage est représenté de grandeur naturelle, à cheval, en costume de guerre. Sur la frise est gravée cette inscription :

RP̄SĒTAŌ D. HENRICI DE JOUX QUI HANC ABBATIAM DOTAVIT ET DONATIONES PRÆDECESSORUM SUORUM CONFIRMAVIT MCCXXVIII.

Un signe abréviatif traverse la boucle inférieure de l'R du premier mot, qui est lui-même surmonté de trois autres signes abréviatifs, et l'on ne comprend guère pourquoi M. le président Clerc, dans sa notice, du reste fort intéressante (1), a traduit ce mot par

(1) *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît et sur les Carondelet, premiers restaurateurs de l'art en Franche-Comté,* par le président Clerc. Besançon, 1868.

R(*ecipe*) D(*omine*) *vota* D. Henrici... N'est-il pas plus juste de lire avec M. L. Palustre : REPRÆSENTATIO .....D HENRICI, etc.?... (*Repræsentatio, image.*)

Sur le socle de la statue on lit :

R. P. D. FERRIC(*us*) CARRONDELETUS H(*ujus*) ABBATIÆ COMMEN(*datarius*) NOBILIBUS VIRIS HENRICO, LANDRICO, AMANDRICO, HUGONI ET ALTRO AMANDRICO CŌDAM (*quondam*) DOMINIS DE JOUX ET DE HUSIEL, FONDATORIBUS DICTE ABBATIÆ POSUIT X KAL. SEPT. A. 1525.

A l'opposé, dans le mur, s'ouvre une large niche à cintre surbaissé, flanquée de deux pilastres sculptés. Elle contenait autrefois le siége de l'abbé. La frise porte l'inscription suivante :

R. D. FERRICUS CARONDELETUS HUJUS ABBATIÆ COMMENDATARIUS AD HONOREM DEI ET SUCCESSORUM COMMODITATEM POSUIT KAL. JULII 1526.

Sur le cintre on lit ces deux versets du psaume XXXIII, 15, 17 :

« Declina a malo et fac bonum. Inquire pacem et persequere eam ; quoniam vultus Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum. »

Dans les stalles, datées de 1529, s'épanouissent les plus délicates fantaisies de la Renaissance. C'est assurément l'œuvre la plus finement traitée de ces sortes de boiseries qui soit en Franche-Comté. Le banc-d'œuvre qui lui fait suite, du côté de l'Évangile, couronné de

son dais, précédé de trois stalles basses, est un magnifique spécimen du genre.

Dans ces sculptures se manifeste partout l'esprit de la Renaissance de cette époque. Parmi les sujets des parcloses, il faut citer d'un côté l'histoire de Samson et Dalila, et de l'autre une curieuse représentation du *Lai d'Aristote*. Cette dernière se recommande au crayon des dessinateurs. Dans aucune des représentations du célèbre poëme, le pauvre philosophe, transformé en monture, n'a un air aussi humble, aussi confus, et sa belle écuyère, bride et baguette en main, ne paraît plus triomphante.

La construction du chœur proprement dit est encore dans le goût du dernier gothique, du commencement du XVIe siècle. M. le président Clerc l'attribue à l'intervention d'un architecte italien. Il invoque le style à l'appui de son opinion. Mais en raison même de ce style, cette intervention ne saurait assurément s'appliquer à cette galerie à flammes gothiques qui couronne le chœur à l'extérieur, à ces voûtes sur réseaux de nervures. Tout cela n'est-il pas complétement étranger à l'architecture italienne de cette époque?

Ne quittons pas l'église sans jeter un coup d'œil sur le petit cloître qui lui est contigu. Chacune de ses baies aiguës est divisée en deux arcs également aigus, séparés par un pilier formé de deux colonnes accouplées. Leurs chapiteaux sont ornés de feuilles plates, de fruits, d'animaux, de poissons, le tout d'un style timide et passablement grossier. Les voûtes croisées reposent sur nervures à vives arêtes. A défaut de finesse dans les détails, ce cloître a le mérite de former un ensemble complet, et tous les caractères de sa construction accusent le XVe siècle.

On regrette de ne pouvoir consacrer plus de temps à Montbenoît. On emporte l'espoir d'y revenir un jour pour faire plus ample provision de notes et de dessins. A dix kilomètres de là, nous arrivons à Morteau. Cette petite ville, dont le nom trouve son étymologie, *mortua aqua*, dans l'eau dormante du Doubs, nous offre un gîte pour la nuit. Son église, presque entièrement reconstruite au XVIIe siècle, a conservé, vers l'ouest, quelques parties du XIIIe. Une maison de 1576, dans le bas de la ville, avec fenêtres à meneaux et autres motifs d'ornementation à sa façade, complète l'intérêt archéologique de Morteau, d'où nous partons pour visiter le saut du Doubs et pour passer en Suisse.

Mais là nous était réservée, comme transition entre les deux pays, l'une des magnificences les plus pittoresques de la contrée. Rien de plus imprévu, de plus saisissant que la vue de ce lac formé par l'élargissement progressif du Doubs, enfermé dans sa haute ceinture de rochers couronnés de grands arbres. Là le calme, la solitude, augmentent le charme du paysage. Entre ces bords escarpés, devant ces sommets de verdure, on se croirait dans ces *fiords* silencieux de la Norwége, qui semblent séparés du reste du monde. Mais bientôt apparaît un puissant contraste : soudain la nappe d'eau se brise tumultueuse, tombe et s'éparpille dans l'abîme.

Après quelques instants d'une paisible navigation au milieu de ces merveilles, nous entrons en Suisse et rendons hommage à cette terre hospitalière en envoyant un salut, en l'absence de son propriétaire, à la villa de M. Jurgensen, qui avait eu la gracieuse courtoisie de nous offrir une charmante hospitalité, qu'il ne nous fut pas possible d'accepter par suite des changements sur-

venus dans notre itinéraire. Que M. Jurgensen veuille trouver ici la nouvelle expression de nos regrets et de notre gratitude.

Après un arrêt à la ville industrielle du Locle, qui, dans le moment, avait elle aussi son exposition de peinture, nous arrivons le soir à Neufchâtel.

Neufchâtel montre avec orgueil son musée, si riche en produits de ses fouilles lacustres, auxquelles son savant conservateur, M. Desor, a attaché son nom avec autant d'éclat que d'autorité. L'époque romaine et le moyen âge y sont aussi représentés par d'intéressants objets. L'archéologie monumentale trouve un magnifique sujet d'étude dans la belle église romane de Notre-Dame, du XIIe siècle, aujourd'hui affectée au culte réformé, et qui, dans ces derniers temps, a reçu une intelligente restauration. Elle possède une merveille d'une autre époque, du XIVe siècle, le tombeau des comtes de Neufchâtel, ornée de grandes statues peintes singulièrement précieuses pour l'histoire du costume de ce temps-là.

Sur la rive orientale du lac, des lieux pleins d'attraction appellent le voyageur. Nous y passons une journée; mais ce n'est pas suffisant pour visiter, comme nous l'avons fait, Estavayer et Payerne, avec leurs églises, et Avenches, l'ancien *Aventicum*, avec ses ruines et son musée d'antiquités.

En raison de leur importance, nous reviendrons avec plus de développement sur ces dernières stations. Signalons dès à présent l'intérêt tout exceptionnel d'Avenches, et comme point de repère sur son emplacement, notons son mur d'enceinte muni d'une tour saillante à l'intérieur et à l'extérieur. les ruines du théâtre, un pilier d'angle qui faisait partie d'un portique, et le curieux

amphithéâtre creusé au sommet d'une éminence. Le musée est une vraie merveille, et bien des grandes villes pourraient l'envier. Là l'ancien *Aventicum* revit dans ses inscriptions, ses dieux, ses ustensiles, ses mosaïques et divers débris de ses monuments.

Avenches devait être le point extrême de notre voyage. Le lendemain, nous partions de Neufchâtel et arrivions le soir à Dôle. C'est par la visite des édifices de cette ville, l'église du XVe siècle, riche en détails de la Renaissance, l'ancien hôtel du parlement, la chapelle du collége, les maisons du XVIe siècle et le musée, que nous faisons nos adieux à la Franche-Comté, en nous donnant rendez-vous pour l'excursion de 1881 dans le département du Gers.

J. DE LAURIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la Société française d'Archéologie I
Comptes du trésorier. XLVII
Programme de la XLVIIe session du Congrès archéologique de France. 1
Liste des adhérents. 6

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES — Séance d'ouverture du mardi 29 juin 1880. 13
Première séance du mercredi 30 juin. 23
Deuxième séance du mercredi 30 juin. 26
Séance du jeudi 1er juillet. 30
Première séance du vendredi 2 juillet. 34
Deuxième séance du vendredi 2 juillet. 38

VISITES ET EXCURSIONS. — Visite à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. 45
Excursion à Douai. 53
Note sur le tombeau de Charles de Lalaing au musée de Douai. 60
Visite aux grandes reliques de la cathédrale d'Arras. 65
Visite aux places et aux caves d'Arras. 71
Séance de l'Académie d'Arras en l'honneur du Congrès. 77
Visite à quelques églises d'Arras. 89
Visite de la bibliothèque et du musée. 100
Excursion à Saint-Omer. 108

MÉMOIRES. — Des études archéologiques dans le nord de la France, par M. le chanoine Van Drival. 122
Des monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais par M. Terninck . . 131
Des routes gauloises dans le nord de la France. — Découvertes archéologiques de l'époque gauloise, souterrains, tombes, etc., par M. Terninck. . . . 140
Y a-t-il dans la contrée des traces d'oppides? par M. Terninck. 155
Que doit-on entendre par les *civitates* ou les *pagi*? sont-ils gaulois ou romains? par M. Terninck. . . 159
Les habitations gallo-romaines dont on a retrouvé les ruines, notamment celles qui se voient à Arras, par M. Terninck. 164
Quelques mots sur le *Vicus Helena*, par M. Terninck. 176
Où est placé le *Vicus Helena*, par M. l'abbé Fromentin. 179
Donner le sens des nombreux noms de lieux saxons qui existent encore; faire à ce sujet l'historique des invasions saxonnes dans la contrée avant et après César, par M. Moulin. 207
Liusannum, la métropole des céramistes gallo-romains, par M. le docteur Plicque 220
Tumulus de Bousies, près Landrecies, par M. Bréan. 240
Note sur la mosaïque tumulaire de l'évêque Frumauld et ses analogues, par M. de Laurière . . . 244
Le maître-autel de la collégiale de Saint-Léonard (Haute-Vienne), par Mgr Barbier de Montault. . . 253
Boulogne monumental, par M. Enlart. 291
Mortiers et pilons en granit bleu, par M. Delattre. . 310
Manteau de cheminée en grès de l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai, par M. Delattre. 315
Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieux du département de Vaucluse, par M. Maire. 321
Étude sur les vitraux du nord de la France, par M. Latteux. 338

Les casques gaulois à forme conique. — L'influence orientale, par M. Fourdrignier 370
De l'origine du *pagus* et du *vicus*. — Est-elle gauloise? — Est-elle romaine? par M. Lecesne. . . . 397
Session à Tournai, les 4 et 5 juillet 1880 — Aperçu général. 443
Discours de M. le bourgmestre de Tournai. 429
Séance du lundi 5 juillet. 435
Sommaire historique de la numismatique tournaisienne, par M. le comte de Nédonchel. 454
Aperçu sur la cathédrale de Tournai, sa restauration et ses mérites artistiques, par M. le chanoine Huguet. 461
Des carrelages à vernis plombifère et à émail stannifère, par M. Le Breton. 491
Notice sur les anciennes tapisseries de Tournai, par M. Soil. 496
L'école de Saint-Luc, par M. Cloquet. 502
Notes sur les églises de la Madeleine et de Saint-Jacques, par M. Cloquet. 509
Réception au château de Laecken. 512
La Société française d'archéologie en Franche-Comté. — Compte rendu de l'excursion, par M. de Laurière. 513

TABLE MÉTHODIQUE

I

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Des monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Terninck. . . 131

Des routes gauloises dans le nord de la France. Donner la carte des découvertes archéologiques de l'époque gauloise, souterrains, tombes, etc., par M. Terninck. 140
Y a-t-il dans la contrée des traces d'oppides, par M. Terninck. 153
Tumulus de Bousies, près Landrecies, par M. Bréan. 240
Les casques gaulois à forme conique. L'influence orientale, par M. Fourdrignier. 370

II

ÉPOQUE ROMAINE.

Les habitations gallo-romaines dont on a retrouvé les ruines dans le Pas-de-Calais, notamment celles qui se voient à Arras, par M. Terninck. 164
Lausannum, la métropole des céramistes gallo-romains, par M. le docteur Plicque. 220

III

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

Note sur le tombeau de Charles de Lalaing, au musée de Douai. 60
Note sur la mosaïque tumulaire de l'évêque Frumauld et ses analogues, par M. de Laurière. . 244
Le maître-autel de la collégiale de Saint-Léonard (Haute-Vienne), par Mgr Barbier de Montault. . 253
Boulogne monumental, par M. Enlart. 291
Mortiers et pilon en granit bleu, par M. Delattre. . . 310
Manteau de cheminée en grès de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, par M. Delattre. 315
Étude sur les vitraux du nord de la France, par M. Latteux. 337

Sommaire historique de la numismatique tournaisienne, par M. le comte de Nédonchel. 454
Aperçu sur la cathédrale de Tournai. Sa restauration et ses mérites artistiques, par M. le chanoine Huguet. 461
Des carrelages à vernis plombifère et à émail stannifère, par M. Le Breton. 491
Notice sur les anciennes tapisseries de Tournai, par M. Soil. 496
Notes sur les églises de la Madeleine et de Saint-Jacques à Tournai, par M. Cloquet. 509

IV

HISTOIRE.

Que doit-on entendre par les *civitates* et les *pagi*? Sont-ils gaulois ou romains? par M. Terninck. . 159
Quelques mots sur le *Vicus Helena*, par M. Terninck. 176
Où est le *Vicus Helena?* par M. l'abbé Fromentin. . 179
Donner le sens des nombreux noms de lieux saxons qui existent encore ; faire à ce sujet l'historique des invasions saxonnes dans la contrée avant et après César, par M. Moulin. 207
De l'origine du *pagus* et du *vicus*. Est elle gauloise? est-elle romaine? par M. Paul Lecesne.. 397

V

MÉLANGES.

Visite à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. 45
Excursion à Douai. 53
Visite aux grandes reliques de la cathédrale d'Arras. 65
Visite aux places et aux caves d'Arras. 71

Séance de l'Académie d'Arras en l'honneur du Congrès. 77
Visite à quelques églises d'Arras. 89
Visite de la bibliothèque et du musée. 100
Excursion à Saint-Omer. 108
Des études archéologiques dans le nord de la France, par M. le chanoine Van Drival. 122
Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieux du département de Vaucluse, par M. Maire. 132
Session à Tournai. — Aperçu général. 443
L'école de Saint-Luc, par M. Cloquet. 502
La Société française d'archéologie en Franche-Comté. — Compte rendu de l'excursion, par M. de Laurière. 513

PLANCHES ET BOIS.

1. Le rochet de Saint-Thomas de Cantorbéry. . . . 69
2. Inscription cursive, rétrograde et en saillie sur un fragment de vase découvert à Lezoux. 225
3. Grille du retable de Saint-Léonard (Haute-Vienne), xve siècle. 267
4. Inscription de la châsse de Saint-Léonard, xiie siècle. 269
5. Vase en plomb, xiie siècle, dans l'église de Saint-Léonard. 273
6. Incription du vase précédent. 275
7. Vase en bois peint, xiie siècle, dans l'église de Saint-Léonard. 276

8. Les monuments de Boulogne. 296
9. Mortier à deux cuves en granit bleu. 311
10. Mortier à trois cuves en granit bleu. 312
11. Mortier à trois cuves et trois cuvettes en granit bleu. 313
12. Pilon en granit bleu. 314
13. Boutons du casque de Cuperly. 372
14. Casque de Cuperly. 373
15. Cocardes du casque de Cuperly. 374
16. Plaque de bronze placée à l'avant du casque de Cuperly. 376
17. Petit tube en bronze. 377
18. Phalère en bronze. 378
19. Autre phalère en bronze. 379
20. Casque de la Gorge-Meillet. 383
21. Casque de Berru. 385
22. Marque de peintre-verrier à Bourg (Ain). . . . 535
23. Fragment de vitrail du XIIIe siècle, à Tours (Indre-et-Loire). 538
24. Détails du temple d'Izernore (Ain). 544
25. Abside de la cathédrale de Saint-Claude (Jura). 544
26. Plan de la cathédrale de Saint-Claude. 544

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Le prochain Congrès se tiendra à Avignon, dans le courant du mois de septembre 1882.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.
1835 — Douai.
1836 — Blois.
1837 — Le Mans.
1838 — Tours.
1839 — Amiens.
1840 — Niort.
1841 — Angers.
1842 — Bordeaux.
1843 — Poitiers.
1844 — Saintes.
1845 — Lille.
1846 — Metz.
1847 — Sens.
1849 — Bourges.
1850 — Auxerre.
1851 — Nevers.
1852 — Dijon.
1853 — Troyes.
1854 — Moulins.
1855 — Châlons.
1856 — Nantes.
1857 — Mende. Valence.
1858 — Périgueux. Cambrai.
1859 — Strasbourg.
1860 — Dunkerque.
1861 — Reims.
1862 — Saumur. Lyon.
1863 — Rodez. Albi.
1864 — Fontenay.
1865 — Montauban. Cahors. Guéret.
1866 — Senlis. Aix. Nice.
1867 — Paris.
1868 — Carcassonne. Perpignan. Narbonne.
1869 — Loches.
1870 — Lisieux.
1871 — Angers.
1872 — Vendôme.
1873 — Châteauroux.
1874 — Agen. Toulouse.
1875 — Châlons-s-M.
1876 — Arles.
1877 — Senlis.
1878 — Le Mans. Laval.
1879 — Vienne.
1880 — Arras.
1881 — Vannes.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *Saint-Lô*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchatel*, à *Reims*, à *Évreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Chalon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse*, à *la Rochelle*, à *Grenoble*, à *Saint-Étienne*, au *Mans* et à *Arras*.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, A TOURS.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410